
U d'/of OTTAWA
39003001772689



ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE MONDAYE

DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ



Lith. Ramon, r. de Bernières, 8, Caen.

ABBAYE DE MONDAYE

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE MONDAYE

DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ

par

LE P. GODEFROID MADELAINE

RELIGIEUX DE CETTE ABBAYE

Ouvrage orné de Lithographies, Fac-simile. Tableaux historiques, etc.

« Fas est et decet meminisse fratrum »
(I. Mach. XII.)



CAEN

IMPRIMERIE DE F. LE BLANC-HARDEL

RUE FROIDE, 2 ET 4

1874



A Monseigneur

FLAVIEN-ABEL-ANTOINE HUGONIN,

ÉVÊQUE DE BAYEUX ET LISIEUX.

Monseigneur,

Votre Grandeur a daigné accepter la dédicace de ce modeste ouvrage. Elle lui était due à plus d'un titre. En vous l'offrant, Monseigneur, nous essayons d'acquitter une dette de reconnaissance envers la mémoire de tant d'illustres évêques, qui vous précédèrent sur les deux siéges de Bayeux et de Lisieux; car, depuis Jourdain du Hommet jusqu'à Monseigneur Didiot, l'abbaye de Mondaye s'est habituée à trouver en eux, dans ses fortunes diverses, des protecteurs généreux et des amis dévoués.

Mais, Monseigneur, si dans votre personne nous nous plaisons à honorer le digne successeur et l'émule de ces pieux et savants pontifes, nous y vénérons de plus le Délégué du Pontife Suprême, le Visiteur Apostolique de notre Communauté :

vous êtes pour nous plus qu'un bienfaiteur, vous êtes un Père.

Or, n'est-ce pas le devoir des enfants de reconnaître au moins les bienfaits reçus, quand ils ne peuvent les payer de retour que par les sentiments du cœur? Je remplis aujourd'hui ce devoir aussi doux que sacré.

Le zèle que déploie Votre Grandeur à encourager dans son Diocèse les études sérieuses fera, je l'espère, trouver grâce près de vous à l'insuffisance de mes efforts ; et votre nom, Monseigneur, inscrit au commencement de ce livre, sera pour lui un honneur et une bénédiction. Aussi est-ce avec un vif sentiment de confiance que je le dépose à vos pieds, comme un hommage, hommage trop imparfait, hélas! de la vénération, de la soumission et de la filiale gratitude avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

Fr. G. MADELAINE,

Religieux de Mondaye.

Abbaye de Mondaye, 4 juillet, fête de la Translation de saint Martin.

LETTRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BAYEUX.

Caen, le 28 août 1874.

Cher et Révérend Père,

Après avoir pris connaissance du rapport qui m'a été fait sur l'*Histoire de l'Abbaye de Mondaye* que vous avez écrite, j'en autorise très-volontiers la publication. Elle sera une page nouvelle et intéressante ajoutée à l'histoire du diocèse de Bayeux et de l'Ordre de saint Norbert. Tout le bien que les enfants de cet illustre fondateur font parmi nous m'inspire le vif désir de les voir se multiplier dans l'antique et célèbre abbaye de Mondaye. Elle nous fournit des hommes évangéliques pour les missions diocésaines : puisse-t-elle nous donner bientôt de savants apologistes de notre sainte Religion !

Tout à vous en Notre Seigneur,

† FLAVIEN.

APPROBATION

DU RÉVÉREND PÈRE ABBÉ.

Nous, Fr. Joseph Willekens, abbé de Mondaye, sur le rapport favorable qui nous a été fait, autorisons, en ce qui nous concerne, le Père Godefroid, religieux de notre monastère, à publier l'*Essai historique sur l'Abbaye de Mondaye;* et nous formons le vœu que cet ouvrage puisse contribuer à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles qui le liront.

Donné en notre abbaye de Mondaye, le 8 septembre 1874.

FR. J. WILLEKENS,

ABBÉ.

Lieu † du sceau.

PRÉFACE.

« Scire igitur vos volo qui lecturi estis,
« si qui tamen lecturi estis, quia in hoc
« opusculo nihil falso excogitatum, nihil
« invenietis adulatione fucatum ; quia idem
« sanctus, perfecte amicus veritatis, hono-
« rari non ambit laudibus falsitatis. »

(Philippi Abbatis Bonæ-Spei, Ord. Præm. — Prologus in vitam B. Augustini Hipp. Episc.)

Avant tout, nous nous croyons tenu d'exposer au lecteur l'origine, la pensée, le plan et le but de l'ouvrage que nous venons aujourd'hui lui offrir. La *Semaine religieuse du diocèse de Bayeux* publiait, il y a quelques années, dans ses colonnes, une série de recherches et d'études sur l'abbaye de Mondaye. Si incomplets qu'ils fussent, ces souvenirs d'un passé, qui n'avait pas été sans gloire, ne parurent point déplaire aux lecteurs de cette honorable revue. Plusieurs même nous engagèrent dès lors à les réunir en un petit volume, nous assurant qu'un tel

travail ne pourrait manquer d'être favorablement accueilli.

Malgré des encouragements si empreints de bienveillance, nous ne pûmes alors, pour des motifs indépendants de notre volonté, donner suite à cette pensée. Et pourquoi ne le dirions-nous pas avec simplicité ? Une semblable tâche effrayait notre faiblesse ; autre chose est d'écrire quelques fragments isolés ; autre chose de composer un livre qui puisse affronter, sans trop rougir, les justes sévérités de l'opinion. Du reste, nous disions-nous, à quoi bon la publicité ? Ne valait-il pas mieux étudier et prier en silence, et laisser à une plume plus exercée et aussi plus autorisée le soin de raconter l'histoire de notre Abbaye ? Plutôt que de retourner dans le passé, n'était-il pas à propos de vivre dans le présent et de préparer l'avenir par les pieux labeurs de la vie apostolique ? Ne nous reprocherait-on pas enfin, et avec raison, de nous faire l'avocat de notre propre cause et le panégyriste intéressé de nos pères en religion ?

Ces considérations diverses avaient longtemps prévalu dans notre esprit ; mais des voix, que nous n'avons pas coutume de contredire, sont revenues naguères à la charge. Nous avons donc cru devoir retoucher et compléter par de nouveaux aperçus les articles détachés publiés dans la *Semaine religieuse,* de 1867 jusqu'à la fin de l'année dernière.

Pour mener à bonne fin notre modeste travail, et le rendre, autant qu'il était en nous, digne des bienveillantes sympathies du public, nous avons consulté à loisir, heureux de le pouvoir faire, des ouvrages spéciaux, qui en sont comme les *sources*. Bien que nous ne veuillions point dégoûter nos lecteurs dès le début par une fatigante nomenclature d'*auteurs consultés*, nous avons cru cependant devoir faire connaître, tout d'abord, ceux qui ne nous ont pas quitté un instant, et qui ont, si j'ose le dire, travaillé avec nous, en inspirant, de près ou de loin, chaque ligne de notre récit. Une liste, placée à la suite de cette préface, indiquera les principaux ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont fourni la matière de notre histoire. Nous voudrions que la discrétion nous permît de nommer également tous les amis de notre Abbaye qui ont bien voulu nous prêter le concours de leurs lumières et de leur expérience. En lisant cet écrit, ils reconnaîtront à chaque pas tel document, telle bulle, telle date, tel détail dont nous leur sommes redevable. Qu'ils daignent recevoir ici l'hommage public de notre reconnaissance. Cette œuvre est la leur autant qu'elle est la nôtre. Ils nous ont généreusement offert les matériaux de l'édifice : tout notre mérite, si mérite il y a, est de les avoir réunis et coordonnés de notre mieux.

Est-il besoin, du reste, de rappeler que nous n'avons pas eu la prétention de faire une histoire

complète de l'abbaye de Mondaye ? Nous serons trop heureux de nous concilier l'indulgence du lecteur pour notre humble *Essai*. Que si l'on nous demande pourquoi, malgré le vif sentiment de notre insuffisance, nous avons osé prendre la plume, nous dirons volontiers, en empruntant le langage de Béziers, l'auteur de l'*Histoire sommaire de la ville de Bayeux* : « L'histoire « que nous publions aujourd'hui est moins l'ou- « vrage de l'esprit que du cœur ; l'idée en a été « puisée dans ce tendre sentiment qui inspira « autrefois à M. de Bras et à M. Huet de décrire « les antiquités et les origines de Caen. Le « même motif nous a fait naître un pareil projet » en faveur de l'abbaye de Mondaye. Outre l'intérêt général qui s'attache aux études historiques, surtout en ce siècle, il y a là pour nous le charme particulier des souvenirs de famille. Nous ne saurions l'oublier en effet : les personnages dont nous avons essayé de faire revivre la mémoire ont vécu sous le toit qui nous abrite ; le sanctuaire où nous venons prier à chaque heure du jour, ils l'ont élevé de leurs mains ; bref, ils sont tout à la fois nos pères et nos frères en religion. Et nous nous croyons bien le droit de leur appliquer le mot des Saints Livres : « *Fas est et decet meminisse fratrum.* »

Il est une autre pensée qui nous a soutenu et encouragé dans les longues et quelquefois pénibles recherches nécessitées par ce travail ;

celle d'éclairer au moins un point, laissé jusque-là dans l'obscurité, de l'histoire ecclésiastique de ce diocèse. Notre ambition serait pleinement satisfaite, s'il nous était donné d'apporter à l'édifice commun, élevé par d'autres mains que la nôtre, une modeste pierre ou même un grain de sable.

Nous nous sommes proposé un but plus général encore. Élevant, avec trop de présomption peut-être, nos regards au-delà de l'enceinte bornée où Dieu fixa notre place en ce monde, nous avons essayé de faire ressortir, dans le cours de notre récit, la mission divine de l'Église et le caractère providentiel des ordres religieux. Ce dont la colline de Mondaye a été témoin depuis le XIII[e] siècle, s'est vu sur des milliers de théâtres à la fois. Les vertus qui y furent pratiquées brillèrent du même éclat, souvent même d'un éclat plus resplendissant, en d'autres monastères. Les bienfaits qu'y répandirent autour d'eux les disciples de saint Norbert furent procurés à l'Europe chrétienne et au monde entier par d'autres ouvriers animés du même esprit. L'étude d'une seule abbaye nous révélera ce que fut plus ou moins chacune de ses sœurs pour l'Église et pour la société catholique. Nous remercierons « le Père des lumières, duquel « vient toute grâce excellente et tout don par- « fait » (saint Jacques, I, 17) s'il nous est donné de détruire par ce livre un seul préjugé, d'éveiller une bonne pensée et de soutenir dans

la voie du bien quelque âme incertaine et chancelante.

Nous ignorons si cet *Essai* méritera les suffrages du public. Quoi qu'il en soit, nous croyons pouvoir nous rendre le témoignage de l'avoir sérieusement préparé et sérieusement écrit : pas une assertion, pas une ligne, pas une date qui ne nous ait demandé des heures et même des jours de recherches. Si le succès a parfois manqué aux efforts de notre bonne volonté, le lecteur voudra bien nous pardonner les imperfections du fond ou de la forme échappées à notre inexpérience. Ce livre, nous l'avons écrit avec notre conscience et avec notre cœur ; nous ne voulons pas lui chercher d'autre excuse.

L'*Essai historique sur l'abbaye de Mondaye* n'a rien, nous le savons trop, de ce qui peut assurer aujourd'hui le succès et l'éclat de la publicité. L'imagination de certains esprits leur fait goûter de préférence les récits où abonde le merveilleux. D'autres, au contraire, professent pour tout ce qui tient au domaine surnaturel, et surtout à la vie ascétique, une sorte de frayeur instinctive. Nous n'avons écrit ni pour les uns ni pour les autres. Sauf dans le chapitre consacré à l'admirable vie du saint fondateur de l'Ordre des Prémontrés, on ne rencontrera point ici de miracles éclatants. L'histoire de Mondaye n'a pas connu ce que l'on est convenu d'appeler les pieuses exagérations de la légende. Mais

aussi, l'on doit bien s'attendre à y retrouver partout l'action morale de la Providence ; à chaque pas de ce récit, la main de Dieu apparaîtra visible, comme dans toutes les œuvres qui sont filles de la foi. Tout enfin s'y montrera empreint de nous ne savons quel signe d'en haut, depuis la première pensée de la fondation jusqu'à la restauration de l'antique monastère en ces dernières années.

Avant de clore ce préambule, nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs le plan que nous avons adopté dans l'exécution de notre travail. L'histoire de Mondaye a ses divisions toutes tracées par le cours même des événements. On y peut distinguer cinq phases principales :

Première période : La fondation de l'abbaye ;

Deuxième période : De la fondation à la fin du XVI[e] siècle ;

Troisième période : Le XVII[e] et le XVIII[e] siècle ;

Quatrième période : La Révolution ;

Cinquième période : La restauration de l'Abbaye.

Telles sont les grandes lignes du chemin que nous invitons nos lecteurs à parcourir avec nous. Nous eussions désiré, avant de les y faire entrer, pouvoir le semer de fleurs et y verser quelque parfum littéraire. Nous avons du moins essayé de le déblayer et de l'aplanir.

Et maintenant, si nous osions, nous adresserions la parole à ce livre chéri, au moment où il va nous quitter : Va, lui dirions-nous, en empruntant les poétiques expressions de Dante, tu fus pour nous l'objet de longues études, et tu nous restes l'objet d'un grand amour :

« Vagliami'l lungo studio e il grand'amore. »

Il te faudra désormais affronter les écueils et les mécomptes de la publicité. Que de reproches tu devras subir ! Que de critiques tu devras endurer ! Toi que nous écrivîmes selon notre cœur et comme un acte de piété filiale, peut-être ne rencontreras-tu sur ton chemin que la malveillance ou du moins l'indifférence et l'oubli. Mais que disons-nous ? Ne redoute pas ces risques inévitables. Rebuté des littérateurs et des érudits, tu pourras demander l'hospitalité de ceux qui aiment l'Église et ses institutions vénérables. Tu seras charitablement accueilli des nombreux bienfaiteurs et amis de l'abbaye dont tu racontes l'histoire. Ton titre et ton origine te feront pardonner, près d'eux, les fautes dues à l'inexpérience. Nous nous imaginons que, malgré tes défauts, ta société pourra avoir pour eux quelques charmes. Sans doute, en parcourant tes pages, ils s'estimeront heureux de nouer des entretiens intimes et prolongés avec tant de nobles âmes, dont le

spectacle nous relève , nous réchauffe en ces jours d'attiédissement universel, et nous anime aux grandes et saintes luttes du devoir et de la vertu.

Un livre, écrit sous l'inspiration d'une conscience droite et pure, est toujours une bonne action. Puissions-nous jouir de la consolation de voir le nôtre réaliser la devise d'un illustre serviteur de Dieu ! « *Servir à tous, ne nuire à pas* « *un : Omnibus prodesse, obesse nemini.* »

PRINCIPAUX OUVRAGES ET RECUEILS CONSULTÉS.

IMPRIMÉS.

1° *Neustria Pia,* auct. R. P. Arturo Dumonstier, MDCLXIII, Rothomagi.

2° *Gallia Christiana*, editio altera, tom. XI ; Vict. Palmé, MDCCCLXXIV.

3° *Bibliotheca Præmonst. Ordinis*, 1 vol. in-fo ; J. Lepaige, MDCXXXIII.

4° *Annales ord. Præmonst.* ; 2 vol. in-fo, MDCCXXVI.

5° *Acta sanctorum*, XX ; édition de Victor Palmé, 1867.

6° *La Vie de St Norbert, archevêque de Magdebourg et fondateur de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Prémontré,* par le P. Louis-Charles Hugo, chanoine Prémontré de la Réforme, MDCCIV.

7° *Histoire des Ordres Religieux*, Hélyot, édition de 1714 ; avec la continuation, insérée dans M. l'abbé Migne, *Dictionnaire des Ordres Religieux,* IIIe vol.

8° *Ephemerides hagiologicæ Præm. Ordin.*, auct. Georgio Lienhart, 1754.

9° *Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, par M. Béziers, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen, MDCCLXXIII.

10° *Histoire du diocèse de Bayeux*, 1re partie, Hermant ; Caen, MDCCV.

11° *Essais historiques sur la ville de Caen*, par M. l'abbé De La Rue; 2 vol., Caen, 1820.

12° *Histoire du diocèse de Bayeux*, XVIIe et XVIIIe siècles, par M. l'abbé Laffetay, 1855.

13° *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont, tom. III, 1857.

14° *Histoire de France*, par Laurentie; 5 vol., 2e édit., 1858.

15° *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert, édit. de 1860.

16° *Prémontré : Étude sur l'Abbaye de ce nom, sur l'Ordre qui y a pris naissance, etc.*, par M. Ch. Taiée ; 1re partie en 1872, — 2e partie en 1873.

17° *Semaine Relig. de Bayeux*, années 1867, — 1869, — 1870, — 1873.

MANUSCRITS.

1° *Cartulaire de Mondaye* (petit in-4°), Biblioth. du Chapitre de Bayeux. Communiqué par M. l'abbé Guérin, chanoine.

2° *Premier chartrier de l'Abbaye.* (Ibid.)

3° *Ancien chartrier, où estoient les revenus*, etc. (Ibid.)

4° *Cartulaire pour le moulin de Héville*, etc. (Ibid.)

5° *Martyrologe manuscrit de Mondaye.* (Ibid.)

6° *Registre des événements les plus remarquables depuis l'introduction de la Réforme à Mondaye jusqu'à présent.*

7° *Renovatio votorum in monasterio S. Martini de Monte Dei, ab anno 1754.*

8° *Abrégé chronologique des Maisons, Bénef. et Bellig. de la Congrég. des Prémontrés Réformés de Normandie,* 1755.

9° Nécrologe manuscrit de l'Abbaye de St-Jean de Falaise.

10° Manuscrits d'Hermant, à la Biblioth. de la ville de Caen.

11° *Archives du Calvados.* — Fonds Mondaye. — Nombreuses pièces de 1279 à 1834.

12° Bulles du Père L'Hermite. — *Autographe.*

13° Ludovicus-Joseph Reusse : *Bulla Provisionis monasterii S. Martini Montis Dei*, 1736.

14° Archives du notariat de Lingèvres, année 1743.

15° Archives de la Bibliothèque de Bayeux, commission des Arts, dépôt B du district de Bayeux, etc.

16° Documents pour servir à l'histoire de l'Abbaye de Mondaye, par M. l'abbé Barette, curé de Condé-sur-Seulles.

17° Notice historique sur l'Abbaye de Mondaye, par M. l'abbé Niquet, 1867.

PREMIÈRE PÉRIODE

LA FONDATION DE L'ABBAYE

PREMIÈRE PÉRIODE.

LA FONDATION DE L'ABBAYE.

CHAPITRE I.

SAINT NORBERT ET L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

Naissance et jeunesse de Norbert. — Sa conversion. — Norbert missionnaire apostolique. — Commencements de l'Ordre de Prémontré. — Saint Norbert archevêque de Magdebourg. — Mort du Saint Fondateur. — Merveilleuse extension de l'Institut.

« Contuli me ad arborem, unde tot et « tanti fructus processerant, indagandam. « Cumque paulo diligentius rei originem « et radicem perquirerem; occurrit mihi « piæ et reverendæ memoriæ Pater Nor- « bertus. »

(Vita S. Norberti, auct. Can. Præm. coævo. Prologus.)

Saint Norbert, fondateur de l'Ordre de Prémontré.

J'obéis à une douce nécessité de l'histoire, en inscrivant le nom bien-aimé de saint Norbert au frontispice de ce travail. S'il vous plaît de comparer l'Ordre de Prémontré à un arbre vigoureux dont les branches s'étendirent sur toute l'Europe et au-delà, saint Norbert n'est-il pas la racine et le tronc qui

ont distribué la sève à chacun des moindres rameaux? Si l'Institut est ce fleuve majestueux qui répandit autour de lui une bienfaisante fécondité, l'illustre fondateur est évidemment la source qui l'alimenta dans tout son cours. Les innombrables monastères fondés au moyen-âge par les Prémontrés forment comme une couronne d'honneur à celui qu'ils nomment à l'envi leur *Bienheureux Père*. C'est la bénédiction promise par le Prophète à *ceux qui craignent Dieu et marchent dans ses voies :* « *Filii tui sicut* « *novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ* » (Ps. 127). Or, à l'heure marquée par la Providence, l'abbaye de Mondaye vint prendre son rang dans le cercle de la famille norbertine; et nous l'avons vue naguère, plus heureuse que ses sœurs, se relever de ses ruines et promettre à la contrée de nouveaux et nombreux services.

Avant d'aborder l'histoire proprement dite du monastère, il convient donc d'esquisser à grands traits la glorieuse vie du saint, qui en doit être regardé comme le premier fondateur.

Sa naissance et sa jeunesse (vers 1080—1115).

Norbert naquit vers l'an 1080 (1), à Santen, petite ville du duché de Clèves et du diocèse de Cologne. Issu d'une famille noble et quasi-princière, dans laquelle s'unissaient les Maisons de France, d'Allemagne et de Lorraine, il reçut du ciel le bienfait bien autrement appréciable d'une naissance chré-

(1) *Ephemerid. hagiol. ord. Præm.*, p. 377. — Le P. Papebrock dit de même : « Natus traditur circa annum 1080 » (*Acta SS.*, XX, p. 810).

tienne. Héribert, son père, et sa pieuse mère Hedwige firent de son éducation leur premier devoir et leur unique préoccupation. Je dois l'avouer pourtant, devenu adolescent, Norbert oublia trop aisément les leçons et les exemples de la maison paternelle. Tant qu'il était demeuré au foyer de la famille, aucun souffle impur n'était venu ternir la candeur de sa jeune âme. Mais il était de haute naissance; il fallut l'envoyer à la cour de l'archevêque de Cologne d'abord, et bientôt à celle de l'empereur d'Allemagne Henri V. Il y fut accueilli avec distinction, et s'y fit remarquer de bonne heure par l'élégance de ses manières, la culture de son esprit et l'affabilité de son caractère. Dès l'année 1113, alors qu'il n'était encore que sous-diacre, on lui proposait l'évêché de Cambrai, qu'il eut le courage de refuser.

Son goût pour le plaisir.

Au reste, le jeune comte se laissa vite gagner par l'attrait du plaisir et de la dissipation. Remarquons toutefois qu'il ne suivit point les voies de la débauche et du libertinage, ni les entraînements du sens dépravé; il voulait bien courir après les joies et les vanités de la vie : se déshonorer, jamais. Mais enfin l'ardeur de la jeunesse, les jouissances d'une vie luxueuse, l'influence d'un entourage fort peu vertueux, toutes ces causes avaient entassé dans son âme comme une montagne de folles illusions. Un retour sérieux à Dieu était nécessaire; il fallait au jeune sous-diacre une conversion (1).

Conversion de Norbert (1115).

Nous sommes en l'année 1115, dans une plaine de

(1) « Vita et moribus pro ætate et sæculari consuetudine admodum levis » (*Vita S. Norberti*, cap. I).

la Westphalie. Paré de ses plus brillants habits, Norbert se rend à un bourg nommé Fréden, avec le dessein d'y assister à une fête dont il doit être le héros. Il ne se doutait guère que Dieu l'attendait là. Tout à coup s'élève un violent orage qui enveloppe le voyageur tour à tour de ténèbres et d'éclairs. Son page épouvanté lui crie à plusieurs reprises : « Maître, où allez-vous ? » Soudain éclate un coup de tonnerre plus terrible que les autres : le cheval et le cavalier gisent à terre. C'était pour l'enfant prodigue le coup de la grâce : « Norbert, Norbert, semble lui crier « une mystérieuse voix du ciel, pourquoi t'élever « contre moi ? — Seigneur, disait Norbert en lui-« même, que voulez-vous que je fasse ? » Et une réponse divine ajoutait aussitôt : « Quitte le mal, « et reviens à la pratique du bien (1). »

Ce dialogue secret entre Dieu et le jeune courtisan dura l'espace d'une heure. Le cavalier se relève alors ; mais désormais ce n'était plus le même homme. Un événement où il entrait des circonstances si extraordinaires fit sur Norbert l'impression la plus vive. Au lieu de courir aux bruyantes parties de plaisir ou de retourner à la cour, il prend le chemin de la maison paternelle ; le lieu qui fut son berceau deviendra sa première maison de retraite. Mais le château de ses pères ne lui paraît point assez solitaire, il va se cacher dans l'abbaye bénédictine de

(1) « Subito densantur nubes..... Dominus enim..... quasi diceret : Norberte, Norberte, quid me persequeris ?..... Post horæ spatium surgit homo..... Dicere cœpit intra se : Domine, quid me vis facere ? Et statim quasi responderetur : Desine, etc. » (*Vita*, cap. I).

Sigeberg, près Cologne, pour y étudier la volonté d'en haut, et s'y préparer aux Saints Ordres, sous la direction du vertueux abbé Conon. Revêtu en un même jour, le Samedi-Saint 1115, du diaconat et de la prêtrise, il échange publiquement ses habits luxueux contre la robe et la corde de pénitent, et retourne au monastère de Sigeberg se disposer, par une retraite de quarante jours, à monter pour la première fois au saint autel (1).

L'histoire du christianisme est pleine de ces changements subits et mystérieux des âmes. Depuis la conversion de saint Paul, au Ier siècle, jusqu'aux illustres victoires de la grâce qui ont étonné le XIXe, la liste en serait longue et les détails singulièrement touchants. De telles conversions, qu'aucune cause naturelle n'a préparées et qui sont suivies de résultats si évidemment surhumains, sont l'une des plus vivantes preuves de la divinité de l'Église.

L'homme nouveau.

Ici commence, à proprement dire, la vie de saint Norbert. Il lui reste vingt ans à peine à passer sur la terre ; mais ces années lui compteront plus devant Dieu et devant les hommes que les trente-cinq premières dissipées et perdues le long des chemins du monde. Désormais il pourra dire : « *Ce n'est plus* « *moi qui vis !* » Ou je me trompe, ou peu de saints ont fait davantage en moins de temps. De l'année de sa conversion jusqu'à 1134, année de sa mort, nous

(1) Robertus de Monte, *Appendix ad Sigeberti. Gemblac. monachi chronographiam...*, p. 616 du *Recueil de Pistorius*. — « 1116. Hoc tempore Norbertus... divino fervore succensus... diaconus et presbyter simul ordinatus... »

le retrouvons mêlé à toutes les grandes œuvres de son siècle.

Norbert, missionnaire apostolique (1118-1119).

Il commence par se dépouiller de ses biens, renonce à ses bénéfices et à son patrimoine, et ne se réserve que les ornements nécessaires à la célébration de l'auguste sacrifice. En 1118, Norbert assiste au concile de Fritzlar, présidé par Conon, légat apostolique en Allemagne, et il y reçoit l'autorisation de prêcher l'Évangile partout où le porterait son zèle. De là il passe en France, et vient à St-Gilles, au diocèse de Nîmes, se jeter aux pieds du pape Gélase II, qui agrée son généreux projet. Muni de l'autorité du pontife suprême, il associe aux travaux de son apostolat le bienheureux Hugue, son premier disciple. Animés du même esprit, les deux apôtres parcourent la France et les Pays-Bas, laissant partout des traces sensibles de leur prédication et de leurs exemples. En 1119, nous voyons Norbert prosterné de nouveau aux genoux du vicaire de Jésus-Christ, Calixte II, dans le concile de Reims. Calixte bénit le pieux ministère de notre saint, et lui confirme les pleins pouvoirs déjà octroyés par Gélase (1).

Premiers éléments de la fondation d'un nouvel Institut.

La mission providentielle du fils d'Hedwige se dessine de plus en plus clairement. Norbert semble avoir définitivement choisi la France pour le théâtre de ses luttes pacifiques. « Il est extrêmement remar-
« quable, en effet, que ce soit la France qui, non-
« seulement ait produit le plus d'ordres religieux,
« mais que ce soit en France qu'aient été appelés à
« les réaliser ceux qui recevaient ailleurs des inspira-

(1) Robert. de Monte, p. 617 du *Recueil de Pistorius*.

« tions de ce genre, tels que saint Bruno, saint Norbert,
« saint Dominique, saint Ignace, qui vinrent d'Allemagne ou d'Espagne fonder en France leurs admirables institutions, comme dans le pays où l'influence de Marie leur était le plus favorable (1). »

Barthélemy, évêque de Laon.

Dans ce royaume privilégié de France, Dieu tenait prêt l'homme qui devait fournir à Norbert les moyens de réaliser son œuvre. Barthélemy, évêque de Laon, assistait au concile de Reims (1119). Il fut frappé des nobles qualités et des vertus de l'humble missionnaire, et le conjura de venir dans sa ville épiscopale, pour y réformer les chanoines de St-Martin. Norbert se rendit aux instances du pieux prélat; toutefois, après plusieurs tentatives inutiles, il renonce à l'espérance de leur conversion, et manifeste le désir de poursuivre son ministère apostolique. Mais Barthélemy avait eu le temps d'apprécier l'hôte que le ciel lui avait envoyé. A tout prix, il veut l'attacher à son diocèse, et il lui propose de s'y choisir lui-même l'endroit où il lui plairait de fixer sa demeure avec ses disciples (2).

La vallée de Prémontré (1120).

Au fond de la fôret de Coucy, à trois ou quatre lieues à l'ouest de Laon, était un étroit vallon destiné, ce semble, à être le réservoir des eaux qui descendaient des montagnes voisines : retraite ensevelie au milieu d'un marais flottant et environnée

(1) Aug. Nicolas, *La Vierge Marie vivant dans l'Église,* II, 2e édit., p. 536.

(2) Robert. de Monte, p. 618. — « 1120. Vir Dei Norbertus a Papa Calixto Bartholomæo Landunensi Episcopo specialiter commendatus... tandem divinitus in loco Præmonstrati resedit. »

d'une épaisse forêt. Les paysans voisins nommaient ce lieu Prémontré (1). Barthélemy et Norbert y arrivèrent, cherchant la solitude qui aurait leurs préférences. Norbert y passa seul la nuit en prière. Le matin étant venu, on l'entendit s'écrier : « C'est ici « le lieu de mon repos. Il verra, avec la grâce de « Dieu, le salut de beaucoup d'âmes. Cette nuit, en « effet, il m'a été donné de contempler dans une « vision une foule sans nombre d'hommes vêtus de « blanc, portant des croix d'argent, des chandeliers « et des encensoirs, et parcourant la vallée en chantant les louanges de Dieu (2). »

Commencements de l'Ordre de Prémontré.

Un rayon d'en haut venait d'éclairer l'âme de notre saint et de lui révéler sa voie. Son parti est pris ; il embrassera la pratique des conseils évangéliques, et il restera dans cette solitude malsaine, lui et les treize compagnons qui se sont attachés à ses pas. Norbert eut-il dès lors le pressentiment distinct de l'extension que devait prendre la société dont il posait les fondements ? Avait-il même une idée précise de ce que serait cette jeune milice qui s'était mise sous ses ordres ? Nous ne le pensons pas. Le saint missionnaire était aux ordres de Dieu. Mais

(1) « Elegit locum valde desertum et solitarium, qui ab incolis antiquitus Præmonstratum vocabatur » (*Vita S. Norb.*, cap. VII). — Voir l'opinion du P. Hugo sur l'étymologie de ce nom (*La Vie de saint Norbert*, p. 78 et 135).

(2) *Acta Sanctorum*, XX, p. 849. Récit du moine bénédictin Hermann, qui écrivait en 1141. — « Hic per Dei gratiam salvabuntur multi... vidi enim hac nocte in visu quasi maximam multitudinem albatorum virorum, cruces argenteas... gestantium, eumdemque locum cantando circumeuntium. »

Dieu n'a pas coutume d'agir par secousse ; il se plaît à respecter le jeu de la liberté humaine, et il n'intervient directement que quand son heure est venue.

La règle de saint Augustin.

C'était en 1120. L'espace d'une année, les nouveaux cénobites vécurent ensemble, libres de tout engagement définitif, et sans autre règle que l'Évangile et les inspirations de leur piété. Cette forme de gouvernement pouvait convenir à des jours de ferveur et à une société naissante ; mais il fallait songer à l'avenir. Aussi, après avoir longtemps consulté le ciel et pris l'avis de personnes éclairées, résolurent-ils d'embrasser la vie cléricale ou canonique sous la règle de l'illustre Évêque d'Hippone. D'après le témoignage authentique d'un auteur contemporain, saint Augustin était apparu à Norbert, pour lui présenter lui-même le livre d'or de sa règle. « Voici, lui avait dit le grand « docteur, la règle que j'ai écrite. Si tes frères, qui « sont mes enfants, combattent généreusement sous « sa bannière, ils pourront supporter sans crainte les « rigueurs du jugement suprême. » Plus tard, le saint fondateur aimait à raconter cette faveur devant le chapitre conventuel, et les religieux de Cappenberg en Westphalie nous en ont transmis le souvenir (1).

La première profession de l'Institut (1121).

Le 25 décembre, jour de Noël de l'année 1121, Norbert prononça, avec ses compagnons, sur le berceau de l'Enfant-Dieu, les vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La jeune famille religieuse comptait déjà quarante membres.

(1) *Acta Sanctorum*, XX, p. 846. « Audivimus in communi Capitulo hæc prosequentem... Beatus visus est Augustinus, qui et auream Regulam... illi porrexit... Sub qua si bene militaverint confratres tui, filii mei, securi Christo adstabunt in extremi terrore judicii. »

État de l'Église au XIIe siècle.

Un ordre nouveau venait de faire son apparition dans l'Église. Le XIIe siècle s'était ouvert sous de funestes auspices. On en était au plus vif de la grande querelle du Sacerdoce et de l'Empire. De monstrueuses hérésies se déchaînaient contre l'enseignement catholique; et, ce qui était bien plus triste encore, l'Église pleurait sur les déréglements et les désordres scandaleux d'un grand nombre de ses ministres. Pour affermir l'édifice chancelant, venger la foi attaquée et remettre en honneur les mâles austérités de la discipline ecclésiastique, il fallait des hommes suscités de Dieu, il fallait des saints.

L'Ordre de Citeaux et l'Ordre de Prémontré.

« Alors, écrivait Laurent de Liège vers 1140, « apparurent ces deux Ordres célèbres que nous « voyons soutenir l'Église de leur dévouement, et « qui, le cœur embrasé de l'amour de Dieu, semblent « rivaliser de zèle pour sa gloire. L'ordre de Cîteaux, « sous la conduite de Bernard, son très-saint abbé, « a fait remonter l'état monastique aux sublimes « hauteurs de la vie évangélique. L'ordre de Prémontré, vraiment suscité de Dieu, et institué par « Norbert, archevêque de Magdebourg, a fait se-« couer à l'état clérical le triste fardeau des mon-« daines vanités. Ne dirait-on pas que ces deux « congrégations sont les deux prophètes, revêtus du « sac de la pénitence, que Dieu, selon l'Apocalypse, « doit envoyer à la fin des temps, ou bien encore les « deux oliviers de la clémence céleste, ou enfin les « deux chandeliers de la grâce divine? Tant ils se « rendent eux-mêmes, en toutes choses, semblables « au Divin Crucifié! tant ils arrosent l'univers des

« eaux de la parole de vie ! tant ils l'éclairent des « rayons de leurs mérites (1) ! »

Union de la vie contemplative et de la vie active.

L'attrait particulier de saint Norbert, et aussi la volonté spéciale de Dieu sur lui le portaient à un genre de vie qui serait l'harmonieuse union de la vie contemplative et de la vie active. Il lui semblait qu'une grande âme ne saurait aspirer ici-bas à une plus haute perfection que la vie même du Sauveur des hommes, qui allait constamment de Dieu aux âmes et des âmes à Dieu. « Il rassembla donc dans « son Institut, dit le P. Hugo, le silence et les austé-« rités de la vie monastique avec les fonctions de la « vie cléricale. Il prit de la première l'oraison, la re-« traite, l'abstinence, le chant de l'office divin. Il « tira de la seconde tout ce qui peut aider au salut « et à la perfection du prochain, les prédications, « les missions parmi les infidèles et les hérétiques, « l'administration des cures, l'étude de l'Écriture « sainte et de la théologie, sans laquelle on ne peut « s'acquitter du ministère de l'Évangile (2). »

Expansion de l'Ordre (1122-1123).

L'ordre des chanoines réguliers de Prémontré est définitivement fondé. Le ciel s'est chargé de déterminer son habit et sa règle. Son but lui est tout tracé par la Providence : prier et combattre, telle sera sa glorieuse mission. En neuf mois, l'on voit s'élever le monastère et l'église au milieu de ce marais, qui

(1) *Acta Sanctorum*, XX, p. 804. « Duo præclarissimi ordines, devotione sua Ecclesiam protegentes... quorum unus Cisterciensis... alter merito et nomine à Deo Præmonstratus... Ita se in omnibus cruciant, ita verbo vitæ mundum irrigant, ita meritorum luce illuminant. »

(2) *La Vie de saint Norbert*, p. 99-100.

semblait devoir se refuser à toute construction. La même année (1122), le saint patriarche est près de Namur, où il jette les fondements de l'abbaye de Floreffe. L'année suivante, il ouvre aux pieuses femmes, avides d'imiter de si beaux exemples, les portes de son Institut, et donne aux *chanoinesses norbertines* des règlements qui sont encore en vigueur, à l'heure où nous écrivons, dans plusieurs contrées de l'Europe. Thibaut, comte de Champagne, veut se faire l'humble disciple d'un saint dont la France et l'Allemagne redisent les vertus. Norbert s'y refuse ; mais il l'attache à son Ordre par les liens de la fraternité spirituelle, et institue, à son occasion, le tiers-ordre de Prémontré.

Saint Norbert, apôtre d'Anvers (1124).

En 1124, l'infatigable apôtre est à Anvers. Il y combat l'hérésie Sacramentaire et les aberrations sociales de Tanchelin, ramène à la foi et aux mœurs chrétiennes la ville égarée par le séducteur, rétablit solennellement le culte de l'auguste sacrement de l'Eucharistie ; et, en souvenir de ce pacifique triomphe, fonde, au sein même de la cité reconnaissante, l'illustre abbaye de Saint-Michel. Saint Norbert est généralement représenté, par les peintres et les statuaires, tenant à la main droite un ostensoir ou un calice avec une hostie, sur lesquels il a les yeux amoureusement fixés : touchant symbole de sa victoire sur Tanchelin et de sa piété envers le Dieu du Tabernacle (1) !

Confirmation de l'Ordre (1126).

Cette même année 1124, Norbert reçut un précieux

(1) Voir une petite brochure, intitulée : *Saint Norbert, apôtre d'Anvers*. Anvers, 1872.

encouragement à son zèle ; le 28 juin, l'Ordre, qu'il venait de fonder, fut officiellement approuvé, au nom du Saint-Siége, par les deux légats, Pierre de Léon et Grégoire de Saint-Ange. En 1125, l'intrépide missionnaire prêche à Ratisbonne et à Augsbourg. De là, il se rend près du pape Honorius II à Côme et à Rome, d'où il rapporte une seconde et plus solennelle confirmation de son Institut, signée de la main du Pontife suprême. Je voudrais pouvoir citer ou du moins analyser une pièce de cette importance ; mais il faut nous hâter et courir à d'autres événements non moins intéressants.

Saint Norbert, archevêque de Magdebourg. (1126).

L'année 1126, qui venait ainsi couronner l'œuvre du saint fondateur, lui réservait une autre faveur sur laquelle il n'avait pas compté ; disons mieux, une pénible séparation, car il ne reverra plus Prémontré, *la chère maison de sa pauvreté*, comme il se plaisait à l'appeler. A la diète de Spire, Norbert est acclamé archevêque de Magdebourg. Il refuse ; on le force : on l'entraîne malgré lui vers sa ville épiscopale. Sur ce nouveau théâtre, il va trouver un vaste champ ouvert à son dévouement. De l'année 1126 jusqu'à sa mort, la vie de Norbert est un combat sans trêve ; à la lettre, il devient le soldat, le chevalier du Christ : *Bonus miles Christi Jesu.* Les dignités et les louanges viennent à lui de toute part, faible récompense d'une vertu qui ne travaillait que pour Dieu et pour l'éternité. Déjà primat de la Germanie, il est nommé chancelier de l'empire. Saint Bernard l'honore de son amitié et de sa vénération : « Vous avez le seigneur « Norbert, écrivait-il en 1132 à Bruno, élu arche-« vêque de Cologne, vous pouvez prendre les conseils

« de cette bouche céleste : bien mieux que moi, il « vous dévoilera les desseins d'en haut, lui qui se « tient si près de Dieu par la contemplation (1). »

Influence du saint archevêque.

Abeilard, beau génie trop longtemps égaré par l'orgueil, lui fait l'honneur de le joindre à l'illustre abbé de Clairvaux dans ses invectives. « Il se rit « également, dit-il, de Bernard, le réparateur de « l'état monastique, et de Norbert qui se glorifie « d'avoir fait refleurir la vie des chanoines réguliers. » Il semble vraiment que, aux yeux des contemporains, ces deux grands saints aient résumé toutes les gloires de leur siècle. On disait alors : « Voulez-vous une foi « héroïque ? allez à Norbert de Magdebourg ; la cha- « rité ? vous la trouverez en Bernard de Clairvaux ; « l'humilité ? en Milon, le Prémontré, évêque de « Térouanne. » On consulte saint Norbert; on lui dédie des livres ; il est l'oracle de la France et de l'Allemagne ; il apparaît aux premiers rangs parmi les défenseurs de l'Église. A l'avènement du Souverain Pontife Innocent II, Pierre de Léon se fait proclamer anti-pape. Norbert accourt au concile de Reims, pour y défendre les droits du Pontife légitime. Il passe en Italie, et là, de concert avec saint Bernard, il a le bonheur de replacer Innocent sur son trône.

Mort de saint Norbert (6 juin 1134).

C'était assez de luttes pour la cause de Dieu et de l'Église : Norbert y avait usé ses forces. De retour à

(1) *OEuvres de saint Bernard*, traduites par A. Ravelet, I, p. 319. « Habetis autem Dominum Norbertum... nam tanto propior vir ille in divinis aperiendis mysteriis nobis promptior, quanto et Deo propior esse cognoscitur » (Epist. VIII). Cinq fois le nom de Norbert revient sous la plume du saint docteur, et toujours avec les plus grands éloges.

Magdebourg, il ne fit plus que languir, et son état de faiblesse alla toujours augmentant. Enfin, le 6 juin 1134, entouré de ses frères qu'il bénit une dernière fois, il s'endormit doucement dans le Seigneur. En visitant l'abbaye de Bonne-Espérance dans le Hainaut, nous nous souvenons y avoir vu le tableau de la mort de saint Norbert. Je ne sais rien de plus touchant. Parmi les frères qui l'entourent, les uns versent des larmes, les autres paraissent déjà l'invoquer comme un habitant des cieux. Evermode, le disciple bien-aimé du bienheureux, se tient près de son lit, triste mais résigné. Quant au moribond, son visage défait par les austérités respire le calme, la sérénité, le bonheur : on y entrevoit comme un reflet de la patrie. Ce tableau n'est pas un chef-d'œuvre; mais je doute qu'il soit possible de mieux retracer la mort du juste.

Il se survit dans ses disciples.

Saint Norbert avait disparu de la terre. Et pourtant sa vie n'était point brisée; grâce à l'Ordre qu'il avait fondé, son influence et ses bienfaits devaient se prolonger bien au-delà des étroites limites de son existence. C'est le privilége des saints fondateurs de se survivre à eux-mêmes, et de faire le bien, même quand ils ne sont plus. Elie, en montant au ciel, laissa son manteau à Elisée. Norbert, avant de mourir, avait communiqué son esprit à de nombreux disciples. Ce qui avait été le trait caractéristique du saint patriarche, c'était la foi, l'humilité, le zèle. Son Institut devra vivre de cette même vie : voir Dieu et s'anéantir devant lui dans l'oubli de soi-même, pour voler ensuite à la conquête des âmes. Le vrai disciple de Norbert se reconnaîtra moins à la blancheur de son vêtement qu'à son angélique piété dans le

ministère de l'autel, à sa ferveur aux offices du chœur, à son dévouement pour la sanctification du prochain (1).

Merveilleuse extension de l'Ordre (1120-1200).

A s'en tenir au seul témoignage des historiens contemporains étrangers à l'Institut, les premières années, ce que je pourrais nommmer l'âge héroïque de l'ordre de Prémontré, furent véritablement merveilleuses. Norbert n'était mort que depuis six ou sept années, et Laurent de Liège comptait déjà soixante-dix abbayes de Prémontrés (2). Hermann, abbé de Saint-Martin de Tournai, écrivait vers la même époque : « L'œuvre de Norbert a, par le secours di-« vin, pris de tels accroissements, que nul, après les « apôtres, n'obtint jamais de si magnifiques résultats « dans l'Église. Sa conversion ne date pas de trente « ans encore ; et déjà près de cent monastères ont été « élevés par les siens dans les différentes parties de « l'univers. Leur Institut s'est propagé jusqu'à Jérusa-« lem. A Saint-Martin de Laon, on compte aujour-« d'hui près de cinq cents frères (3). » D'après un autre témoignage non moins authentique gravé sur les murs d'une de nos antiques abbayes d'Autriche : « Avant l'année 1200, la blanche famille de saint « Norbert possédait treize cents monastères de cha-« noines et cinq cents de religieuses, sans compter

(1) *Solitudo Norbertina, auct. Herlet*, p. 38. *De fine particulari Can. Regul. Præm.*

(2) *Acta Sanctorum*, t. XX, p. 806.

(3) *Acta Sanct.*. XX, p. 804. « Sic per Dei gratiam brevi tempore profecit, ut nullum post apostolos videamus hodie tantum fructum in Ecclesia fecisse... Jam fere centum monasteria... In ipsa Ecclesia S, Martini fere quingenti fratres... »

« les prieurés et autres maisons de moindre impor-
« tance (1). »

Appréciation de ce fait historique.

Les lecteurs peu familiarisés avec ces merveilles de l'ordre moral seront sans doute étonnés d'une si rapide extension. De fait, elle parut surprenante, prodigieuse aux contemporains eux-mêmes, qui y virent unanimement le doigt de Dieu. La critique moderne peut épiloguer à son aise sur un fait surnaturel pris en particulier; mais comment s'inscrire en faux contre une suite de manifestations de la puissance divine qui se lient si intimement à l'histoire de l'Église qu'elles sont cette histoire elle-même? Pour apprécier sainement le fait dont nous parlons ici, avec nos froides et mesquines pensées, nous devons nous souvenir que le moyen-âge, à côté de désordres réels, posséda deux ressorts d'une puissance incomparable : la foi religieuse la plus vive unie à je ne sais quelle jeunesse de cœur qui seule a le privilége de faire les fortes générations et d'inspirer les grands dévouements. On savait croire à Dieu et se sacrifier pour lui; voilà pourquoi cette époque fut celle des cathédrales, des monastères, de la chevalerie et des croisades.

(1) *Acta Sanct.*, XX, p. 807.

CHAPITRE II.

LES ORIGINES DU MONASTÈRE DE MONDAYE.

L'Ordre de Prémontré en Normandie. — La colline de Mondaye. — Antiquités gallo-romaines. — Double étymologie du nom de Mondaye. — Le Mont-d'Aide. — Monnaies carlovingiennes. — La léproserie de Juaye. — Les trois fondateurs de Mondaye. — Date précise de la Fondation. — Saint Martin, patron de l'abbaye.

« S'il y a quelque part une forêt touffue,
« une onde pure, une cime majestueuse,
« on peut être sûr que la Religion y a
« laissé son empreinte par la main du
« moine. »

(De Montalembert, *Les Moines d'Occident*, Introd., I, p. vii.)

L'ordre de Prémontré se propage en Normandie.

Nous venons de dire avec quelle rapidité merveilleuse s'était propagé l'Ordre fondé par saint Norbert dans le vallon de Prémontré. Évidemment, notre chrétienne province de Normandie ne pouvait demeurer en dehors de ce grand mouvement religieux. Aussi, le nouvel Institut existait-il à peine, que déjà nous le voyons s'établir au milieu de nous.

Ardenne (1122).

« En ce temps-là (1122), écrit un chroniqueur « presque contemporain, vivait à Caen le noble « seigneur Aiulphe du Marché, avec Asceline, son « épouse. Tous les deux s'étaient voués aux œuvres « de piété et de charité, et ils aimaient spécialement

« à donner l'hospitalité aux pauvres et aux ecclé-
« siastiques en voyage. Or, la Bienheureuse Vierge « leur apparut en songe, les avertissant de bâtir une « chapelle en son honneur en un lieu qui se nommait « Ardenne. Par trois nuits consécutives, la vision se « reproduisit. » En ces âges d'une foi simple mais virile, l'on pensait que le Créateur pouvait, quand il lui plaisait, parler à ses créatures, pour leur communiquer ses volontés. Quel esprit vraiment sérieux oserait taxer de superstitieuse faiblesse une croyance qui s'appuie sur la toute-puissante bonté du Très-Haut ? Quoi qu'il en soit, les pieux époux crurent à un avertissement du ciel.

« Or, la Providence voulut qu'un religieux de la « famille norbertine, nommé Gilbert ou Gislebert, « chanoine de Dommartin en Picardie, vînt à passer « à Caen. Aiulphe et Asceline le reçurent avec bien-« veillance et lui firent part de leur projet et de « l'avertissement trois fois répété de Notre-Dame (1). » Gilbert se prêta volontiers à des vues si pieuses ; et il se retira dans la solitude d'Ardenne. Bientôt une chapelle y fut construite en l'honneur de la Vierge. La régularité de sa vie lui attira en peu de temps des prosélytes nombreux, qui embrassèrent le même genre de vie ; et de nouvelles donations le mirent en état de bâtir une église plus considérable, qui fut

(1) *Hist. de la fondation d'Ardenne.* Voir la *Vie de saint Norbert*, par le P. Hugo, p. 437. — *Aiulphus a Foro et Ascelina conjux...* D'autres historiens le nomment Arnauld Dufour. — Quant à l'orthographe du nom d'Ardenne, je me suis attaché à celle du *Gallia christiana* et de l'abbé De La Rue.

dédiée à Notre-Dame, et dont Richard III de Glocester, évêque de Bayeux, fit la consécration solennelle le 29 avril 1138, quatre années seulement après la mort de saint Norbert (1).

La Luzerne (1143).

En 1143, un autre monastère de Prémontré s'élevait dans l'Avranchin. Sur le conseil de Hugues, archevêque de Rouen, et avec l'assentiment de Richard, évêque d'Avranches, Hasculphe de Subligny faisait venir de Dommartin une colonie de Prémontrés pour les établir dans son domaine de Courbe-Fosse. Tancrède fut le chef de ces pieux disciples de saint Norbert. Quelques années plus tard, la jeune communauté dut se transporter dans un autre endroit, dont le nom populaire était *Lucerna*, la Luzerne. L'abbaye fut, dès son origine, dédiée à la Très-Sainte Trinité. Ce titre pouvait bien être une réponse de la foi aux récentes erreurs d'Abeilard sur cet auguste et impénétrable mystère.

Blanchelande et Silly (1154).

L'ordre de saint Norbert semblait multiplier avec complaisance, sur notre sol normand, ces foyers de prière, d'étude et de vertu. A dire vrai, les abbayes surgissent spontanément et sans aucune préméditation humaine, sous l'influence cachée de « l'Esprit qui souffle où il veut. » L'abbaye de Blanchelande, au diocèse de Coutances, est érigée en 1154 par le chevalier Richard de La Haye. La même année, nous voyons s'élever le monastère de Silly, dans le diocèse de Séez, à une distance à peu près égale d'Argentan et de la vieille cité d'Exmes.

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, par Hermant, p. 168-169. — *Essais histor. sur la ville de Caen*, par l'abbé De La Rue, II, p. 98.

St-Jean de Falaise (1159).

En 1159, les chanoines Augustins de St-Jean de Falaise sollicitent et obtiennent la permission de s'unir à cet Ordre qui, au témoignage du pape Adrien IV, alors régnant (1154-1159), « remplissait « l'Église de l'éclat de sa gloire et de ses mérites, et « qui étendait ses rameaux d'une mer à l'autre (1). »

L'Ile-Dieu (1187) et Bellozane (1195).

En ces temps-là, on fondait une abbaye pour appeler les bénédictions du ciel sur une expédition lointaine et périlleuse, ou pour le remercier d'une victoire. L'Ile-Dieu (*Insula Dei*) fut fondée en 1187, dans les environs de Rouen, par de pieux chevaliers qui se proposaient de suivre les rois de France et d'Angleterre à la seconde croisade. Hugues de Gournay, qui combattait à côté de Richard Cœur-de-Lion au siége de Ptolémaïs, érige, à son retour (1195), sur ses terres de la forêt de Bray, au Vexin français, l'abbaye de Bellozane, pour remercier le Très-Haut de l'heureux succès de ses armes en Orient.

C'est à cette époque qu'il faut nous reporter pour étudier les premières origines du monastère de Mondaye.

La colline de Mondaye.

A deux lieues environ au sud de Bayeux, non loin des bords de la petite rivière *d'Aure*, sur le territoire d'une paroisse qui s'appela successivement *Juée*, *Juet*, *Juetz*, *Juya* et enfin *Juaye*, s'élève une colline

(1) « Attendentes quomodo Religio et Ordo vester, *cujus nos aliquando alumnus fuimus*, multa refulgens gloria meritorum, et gratia redolens sanctitatis, palmites suos a mari usque ad mare extenderit... » Alexandre III, Innocent III et plusieurs autres papes répétèrent à l'envi les mêmes éloges (voir *Biblioth. Præm. Ord.*, p. 325).

qui domine les campagnes environnantes. Le sol en est aujourd'hui très-fertile ; mais nous savons que les disciples de saint Norbert ne le trouvèrent pas en cet état de prospérité, et qu'ils durent le défricher, puis le féconder de leurs sueurs. Le plateau était alors couvert de bois, de bruyères et de terres incultes. De siècle en siècle, d'année en année, on le vit se dépouiller de cette parure sauvage. Personne n'ignore que les moines furent, partout où ils s'établirent, les fondateurs du progrès et du bien-être des classes agricoles, par la supériorité relative de leur culture, et aussi par la facilité et la permanence des conditions qu'ils offraient aux ouvriers du sol (1). Pour n'en citer qu'un exemple, « en Belgique, pen-« dant tout le XVIIIe siècle, les Prémontrés créèrent « la prospérité agricole de la Campine, et envoyèrent « du sein de leurs abbayes, dans toutes les paroisses, « des curés qui étaient, au dire d'un narrateur « de 1790, autant de professeurs d'agriculture (2). » Il en fut de même à Mondaye ; et le paysan du XIIe siècle qui eût reparu sur le monticule à la fin du XVIIIe, se fût aisément rendu compte des progrès accomplis dans cet intervalle, sous l'influence des religieux qui l'habitaient.

Du haut de la colline, le regard embrasse une vue fort belle et fort étendue ; et l'âme y prend spontanément son essor vers des pensées supérieures au monde

(1) *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*, par Léopold Delisle, p. 392, etc.

(2) De Montalembert, *Les Moines d'Occident*, p. ccxiv.

visible. L'on sent tout d'abord que ce lieu était fait pour la prière et la contemplation religieuse.

Au XIIe siècle, cette colline se nommait *mons Aë : mons Daë, Aïeum*. Nous verrons bientôt les premières chartes de l'abbaye naissante la désigner ainsi : *Le mont d'Aë, l'abbaye d'Aë, Saint-Martin-d'Aë, etc.* Le mot Aë est un terme vieilli, dont l'étymologie latine se devine aisément, et qui, dans la langue d'oil, signifiait eau. « Sur le monticule, en effet, se « trouvait dès lors une belle fontaine maintenant « presque nulle, faute de soin. De là lui était venu « le nom d'Aë, mont d'Aë, mont d'Eau, Montdaye, « Mondaye. Cette fontaine, ou plutôt cette source, « venait, au moyen de conduits, alimenter un aqueduc « construit par les Romains, et donnait une assez « grande abondance d'eau limpide pour les Thermes « dont on a retrouvé les vestiges à Bayeux. Les traces « de cet aqueduc ont été découvertes en plusieurs « endroits, à quelques pieds sous terre. Il suivait « une pente bien menagée le long du coteau, sur la « rive droite de l'Aure, dans les communes de Juaye, « Ellon et Monceaux. D'abord assez étroit à Mondaye, « cet aqueduc s'élargissait à une demi-lieue de là, « sur Ellon, où il recevait plusieurs petits affluents « qui maintenant se perdent dans les terres. En se « rapprochant de Bayeux, il prenait de plus grandes « dimensions ; il était recouvert de larges dalles et « construit en une maçonnerie très-solide et telle que « les Romains savaient en établir. Près de Bayeux, « l'aqueduc passait en un endroit qui se nomme au- « jourd'hui encore le Beauregard. La connaissance « de l'aqueduc étant certaine, il est plus que probable

Antiquités gallo-romaines.

« que le nom de Beauregard n'a pas été donné sans « motif et que là était le principal *regard* avant « Bayeux.

« Les moines de Mondaye ne furent pas les pre- « miers destructeurs de cet aqueduc ; il devait être « fort endommagé lors de leur arrivée. Devenus pro- « priétaires du bois où se trouvait cette nappe d'eau, « ils changèrent le cours de la source du mont d'Aë, « et le firent arriver à leur monastère, qui n'en est « éloigné que de 200 à 300 mètres. Ils s'en servirent « habilement pour arroser leur beau jardin et pour « les besoins intérieurs de l'abbaye. De là, ils le di- « rigèrent dans leur ferme et dans les herbages qui « l'entourent. On retrouvait encore, il y a quelques « années, les tuyaux en poterie environnés d'un fort « ciment, qui étaient destinés à conduire et à distri- « buer ces eaux (1). »

Double étymologie du nom de Mondaye.

Telle est, ce nous semble, la première étymologie historique du nom de Mondaye. Mais il faut bien reconnaître que l'abbaye porta successivement ou même simultanément deux noms. Le premier, profane et séculier, est celui du monticule où est assis le couvent : *mons de Aë*, et, suivant l'orthographe moderne, *Mondaye*. Le second dut lui être donné, dès le début de la fondation, par nos Pères eux-mêmes : *Mons Dei*, *Mont-Dé*, *Mont-Dez*, *Montdée*, *Mondée*. C'est cette dénomination que nos retrouvons constamment dans les annales du monastère. *La montagne de Dieu !* voilà son nom religieux, son nom sacré. Ainsi ont écrit

(1) *Notice manuscrite sur l'abbaye de Mondaye*, par M. le comte du Manoir de Juaye. — Voir aussi la *Statist. mon. du Calvados*, III, p. 372.

plusieurs auteurs, et, entre autres, le *Neustria pia*, Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, le *Gallia christiana*, et le P. Hugo (1). Nous l'avouons sans peine, cette orthographe aurait nos préférences, si la première n'eût prévalu et ne fût confirmée par l'usage

> Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.
> (HORACE.)

Ces bons religieux savaient donner aux choses les plus terrestres une empreinte surnaturelle et comme un cachet de piété. Leurs fermes se nommaient et se nomment encore la ferme Saint-Barthélemy, la ferme Saint-Joseph ; leur fontaine, la source Saint-Barthélemy ; leurs champs, le pré Saint-Martin, etc. ; leur demeure enfin, la montagne de Dieu. L'illustre auteur des *Moines d'Occident* a écrit une belle page sur la poésie des noms que les familles monastiques donnaient aux lieux de leur retraite et de leur pénitence, et notre récit, si restreint qu'il soit, nous en offrira plus d'un exemple.

L'abbaye de Mondaye reçut d'assez bonne heure un troisième nom, le nom populaire de *mons Auxilii*, *montagne de Secours*, *mont d'Aide*. Peut-être cette — Le Mont-d'Aide.

(1) Hermant dit, dans son *Hist. des ordres religieux* (II, p. 62) : *l'abbaye de Mondée ou Mont-Dieu, dans le diocèse de Lisieux*. Un Diction. français, publié en 1800, écrivait encore : *Montdée ou Mont-Dieu, abbaye de France*. Il y avait en France une Chartreuse portant ce même nom : elle avait été fondée en 1134, et l'on en trouve le plan à la Biblioth. nationale. — La *France pontificale*, ouvrage récent, veut aussi que, en vertu de l'étymologie, l'on écrive *Montdée*.

honorable appellation tirait-elle son origine de la léproserie dont nous allons parler bientôt ; mais elle fut confirmée au couvent par la reconnaissance des populations voisines, qui trouvèrent toujours près des religieux aide et protection. Bien plus, au témoignage de l'Annaliste de l'Ordre, ce nom qui atteste la charité des enfants de saint Norbert, tendait, vers la moitié du XVIII[e] siècle, à devenir général et usuel (1).

Monnaies carlovingiennes retrouvées au pied de la colline.

Le premier souvenir historique qui, après l'aqueduc gallo-romain, se rattache à la colline, nous a été révélé, ces dernières années, d'une façon fort inattendue. C'était au mois de juin 1870. Alors que des enfants se livraient aux amusements de leur âge, le long d'un vieux fossé recouvert d'une haie épaisse, l'un d'eux aperçoit, au milieu de la terrasse, un petit monceau de pierres fortement maçonnées. Il approche, fait signe à ses compagnons de jeu, et la troupe se met à démolir. Soudain des centaines de pièces noircies roulent à leurs pieds. Inutile de dire quels cris de joie accueillent la trouvaille. Vite les poches et les blouses se remplissent des débris du contenu qui pouvait être un trésor.

Effectivement c'était un trésor. Tout d'abord notre jeune bande ne le soupçonna guère. Mais le frère instituteur, qui dirigeait alors la classe de Juaye-Mondaye, remarqua dans ces petites pièces rondes des particularités qui pouvaient les rendre précieuses. Il les fit soigneusement recueillir, et, après

(1) « Ex usu passim invalescente Mons Auxilii dicitur » (*Annal. Ord. Præm*, II., p. 315).

les avoir nettoyées, nous pûmes y lire sans peine des inscriptions comme celles-ci :

R
« ✠ GRATIA D-I K-O-S REX.
L
« ✠ BAIOCASSM ✠ CIVITAS.
« ✠ CINOMANI ⋮ S ✠ CIVITAS.
« ✠ AVRELIANIS ✠ CIVITAS.
« ✠ PARISI : CIVITA ✠.
« ✠ HREDONIS ✠ CIVITAS.
« ✠ I. CVRTIS ASONIEH.
« .... SCI ΔIONVSII .... » (1).

Les numismates et les antiquaires de la contrée ne tardèrent pas à être instruits de la découverte. Ce fut un événement, et bientôt le vieux fossé de Juaye eut l'honneur d'être visité par de nombreux touristes. La plupart des pièces furent vendues au profit des enfants pauvres qui les avaient trouvées. C'est ainsi que, par un hasard étrange, des monnaies de l'époque carlovingienne vinrent soulager l'indigence de plusieurs familles pauvres du XIX[e] siècle.

Tel n'avait pas été, je pense, le but de celui qui avait enfoui ce trésor, mille ans auparavant. Son propriétaire fut-il l'un de ces vulgaires avares qui, cachant sous terre leur fortune, se font misérables, au sein de la richesse ?

Condit opes alius, defossoque incubat auro.

(Virgile.)

(1) *Charles, roi, par la grâce de Dieu. — Ville des Bajocasses. — Ville du Mans. — Ville d'Orléans. — Ville de Paris. — Ville de Rennes. — Courtisson. — St-Denys....*

N'était-ce point plutôt quelque famille opulente qui, obligée de fuir devant les incursions des Normands, avait caché là son avoir, comptant bien l'y retrouver plus tard? Cette dernière hypothèse a paru très-vraisemblable. Quoi qu'il en soit, ce trésor qui, au au IXe siècle, devait être toute une fortune, était destiné à remettre sous nos yeux près d'un millier d'échantillons des monnaïes qui avaient cours, au temps de Charles-le-Chauve (840-877). Le lecteur aura remarqué, en passant, que la ville de Bayeux jouissait alors du droit de battre monnaie. Sur chacune des pièces trouvées, brille le royal emblème de la croix. Il semble que, dans ces âges d'une foi profondément pratique, toute transaction commerciale, pour sortir son effet, ait eu besoin d'une sorte de consécration religieuse.

Les lépreux au moyen-âge.

Lorsque les Prémontrés arrivèrent sur la colline du *Mont-d'Aë* qui, grâce à eux, devait devenir la *montagne de Dieu* et celle *du Secours*, ils s'y trouvèrent dans le voisinage d'une léproserie. « Les croi« sades avaient tellement répandu le fléau de la lèpre, « dit M. l'abbé De La Rue, qu'au XIIe siècle on ne « trouve pas de bourg ou de grande commune dans « l'arrondissement de Caen qui n'ait eu sa léproserie « particulière. L'humanité voulait en effet que l'on « séparât de la société ceux qui en étaient atteints; « autrement la contagion eût multiplié ses ra« vages (1). » Les lépreux étaient même forcés de revêtir un costume spécial qui pût aisément les faire

(1) *Essais histor. sur la ville de Caen*, II, p. 187. — Voir aussi Pluquet: *Essai sur la ville de Bayeux*, p. 254.

reconnaître. L'horreur qu'inspiraient ces victimes infortunées de la souffrance était si profonde que souvent on brûlait leurs meubles ; on allait jusqu'à démolir les maisons qu'ils avaient habitées.

La léproserie de Juaye.

En 1160 ou 1161, le duc de Normandie, Henri II, fit construire près de Caen, pour les lépreux, un édifice superbe qui s'appela l'Hôpital de Notre-Dame de Beaulieu, ou la Grande-Maladrerie. Quelques années après, vers la fin du XII[e] siècle, une léproserie fut établie sur le territoire de Juaye, par la riche famille de Vassy, avec une chapelle placée sous l'invocation de l'apôtre saint Barthélemy. Cet asile offert aux lépreux de la contrée, était situé tout près de la source qui avait donné son nom à la colline d'Aë. En 1217, nous trouvons la léproserie de Juaye mentionnée dans une charte du couvent de Mondaye : « *Domus leprosorum*, la maison des lépreux. » A la même époque, Enguerrand de Vassy et les lépreux de Juaye donnèrent, d'un commun accord, au prêtre Raoul, chapelain de la léproserie, quatre setiers de mouture à prendre au moulin des Vallières. Le chevalier Eudes de Vassy accorde, en 1230, au chapelain des lépreux de Juaye, huit setiers d'orge, sur son moulin de Juaye. « Le « chapelain pourra les toucher pour son usage per- « sonnel, quand la léproserie sera vide de lépreux. » Mais, dès qu'il y en aura quelqu'un, il ne pourra réclamer cette rente, qui demeurera affectée à l'usage des malades (1). Qui n'admirerait ces délicates atten-

(1) *Cartulaire de Mondaye*, I, charte 25[e]: « Concedo quod Capellanus Capellæ Leprosariæ de Jueto percipiat annuatim octo sextarios ordei. » Le setier contenait environ 156 litres.

tions de la charité chrétienne, soulageant avec une maternelle complaisance les misères les plus rebutantes ?

L'ermite Turstin.

Avant l'établissement de notre monastère, la religion, sœur de la charité, avait déjà, elle aussi, pris possession de la montagne d'Aë. L'histoire a conservé le nom d'un prêtre vénérable, qui s'était retiré dans cet endroit solitaire. Imitateur des anciens Pères du désert, il y menait la vie anachorétique. L'on trouverait aisément, je pense, d'autres exemples de ce genre de vie au XIII[e] siècle. Pour n'en citer qu'un seul, Pierre, le premier abbé de Belle-Étoile, en 1217, avait d'abord été anachorète sur la montagne de Cerisy. Quoi qu'il en soit, le solitaire de Juaye s'appelait Turstin (*Turstinus*). Nos Pères se firent un devoir de conserver le nom du pieux ermite qui les avait précédés dans cette solitude bénie de Mondaye. Et chaque année, le 14 avril, un Frère, lecteur du *Nécrologe,* recommandait au chapitre conventuel « la mémoire de Turstin, prêtre, autrefois « ermite de ce lieu (1). »

Les trois fondateurs de Mondaye.

La colline de Mondaye semblait donc attendre quelque pieuse fondation. Tout y était fait pour attirer des âmes avides de prière et de dévouement : la situation topographique du lieu, les lépreux, dont le délaissement réclamait des secours religieux plus suivis, la présence de l'homme de Dieu qui sanctifiait cette solitude depuis plusieurs années. A la distance où nous sommes placés, à travers près de sept siècles

(1) *Neustria pia*, p. 905 : « Commemoratio Turstini, sacerdotis, quondam loci hujus eremitæ. »

écoulés, il serait bien difficile de distinguer qui eut la première pensée de la fondation d'une abbaye. Mais l'histoire a recueilli les noms de ceux qui y contribuèrent, et c'est pour nous un devoir bien doux à remplir de les faire connaître au lecteur.

Jourdain du Hommet, 21e évêque de Lisieux.

Lorsque s'ouvrit le XIIIe siècle, le siége épiscopal de Lisieux était occupé par Jourdain du Hommet. « Jourdain tirait son origine de Richard du Hommet, « chancelier d'Angleterre, dont le château était situé « sur les bords de la Vire, dans le diocèse de Cou- « tances... Il est compté dans les Tables du chapitre « de Bayeux au nombre des Chanoines de cette « église, d'où il fut tiré pour être mis sur le siége « épiscopal de Lisieux, l'an 1197 (1). » La *Vieille Chronique de Normandie* affirme de même, au témoignage du P. Hugo, que Jourdain fut consacré évêque de Lisieux en 1197.

Contrairement à ces indications historiques, je dois cependant citer ici une autre chronologie donnée par un écrivain du dernier siècle, Richard Séguin, né à Vire en 1772 : « Jourdain du Hommet, dit-il, fut le « 21e évêque et le 8e comte de Lisieux. Il était né « dans le diocèse de Coutances. On ne sait rien de « sa jeunesse et de son éducation ; mais on a tout « lieu de croire que l'une et l'autre furent excel- « lentes. » Selon cet auteur, Guillaume de Rupière, 20e évêque, était mort vers 1201, et Jourdain lui aurait succédé cette même année (2).

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, par Hermant, p. 249.

(2) *Histoire du Pays-d'Auge et des évêques-comtes de Lisieux*, par R. Séguin, XXII, p. 92. — Les *Annales Uticenses* (publiées pour la

La baronnie ou Exemption de Nonant

La colline de Mondaye ne tarda pas à attirer l'attention du nouveau prélat : cette colline, en effet, relevait de sa juridiction. Avant le Concordat de 1801, les diocèses de France étaient compris, on le sait, dans des limites qui différaient sur plusieurs points des divisions actuelles. De même que l'Exemption de Cambremer, située dans le diocèse de Lisieux, n'en appartenait pas moins à celui de Bayeux ; de même la baronnie de Nonant, quoique voisine de Bayeux, dépendait de l'évêché de Lisieux. Or, cette enclave comprenait les quatre paroisses de Nonant, de Verson, d'Ellon et de Juaye, sur le territoire de laquelle s'élevait le mont d'Aë (1). Une charte de Guillaume le Conquérant, datée du milieu du XI[e] siècle, confirme, « au nom de la sainte et indivisible Trinité, » l'église de Nonant et tout ce qui s'y rattache à l'évêque de Lisieux, qui la tenait déjà de ses prédécesseurs Roger et Hébert. Dès les premières années du XI[e] siècle, cette baronnie avait donc appartenu à l'évêché de Lisieux ; et nous devons corriger respectueusement

première fois, par M. Léopold Delisle, comme appendice à l'*Histoire ecclésiastique* d'Ordéric Vital), font succéder *Jourdain* à *Guillaume*, évêque de Lisieux, mort en 1200. — V. p. 164 et 165 du t. V d'Ordéric Vital (Paris, 1855). — M. de Formeville, dans son *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, donne à l'avènement de Jourdain la date de 1201 (II, p. 87-98).

(1) *Neustria pia...*, p. 905. Le P. Dumonstier ajoute, aux quatre paroisses mentionnées ici, la cure de Mouen ; mais il est certain, dit M. Laffetay, qu'elle faisait partie du doyenné de Fontenay, sous le patronage de l'abbaye de St-Étienne de Caen (*Hist. du diocèse de Bayeux*, p. LXVII). — Voir aussi l'*Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, par M. de Formeville. Lisieux, 1873.

l'erreur commise par l'auteur du *Neustria pia* et par Hermant, dans l'*Histoire du diocèse de Bayeux*, quand ils affirment que Jourdain du Hommet fonda la communauté de Mondaye dans le patrimoine de ses pères (1).

Raoul de Percy.

Il y a plus : lorsque le pontife eut conçu le projet d'asseoir une abbaye sur la colline d'Aë, il dut s'adresser, pour l'emplacement, à la généreuse charité d'un chevalier voisin. Le noble chevalier se nommait Raoul de Percy ; il était seigneur de Juaye, et avait son antique manoir sur les bords de la petite rivière d'Aure. Issu de l'ancienne maison des de Percy, Raoul avait épousé Alice de Gennes, fille de Raoul de Gennes et de Jeanne du Hommet. Or, Jeanne était fille d'Enguerrand du Hommet, connétable de Normandie et frère de l'évêque de Lisieux. Raoul, le seigneur de Juaye, était donc devenu par alliance le petit-neveu de Jourdain. Les armes de la famille de Percy portaient : *de sable au chef dentelé d'or,* avec la devise : « Espérance en Dieu (2). » Cette chrétienne devise nous laisse deviner l'accueil que firent Raoul et Alice aux premières ouvertures de leur oncle vénéré pour l'établissement d'un monastère à Juaye. Ils échangèrent, « pour un champ situé sur « le mont de Juaye, l'enclos où le vénérable Jourdain, « évêque de Lisieux, avait le projet de bâtir l'abbaye. »

(1) *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie,* XIII, p. 11. — « Gulielmus... Normannorum comes... trado S. Petro Lisiacensi ecclesiam de Nonant et omnia ad id pertinentia... »

(2) *Généalogie de la maison de Percy* (Archives de la famille à St-Charles-de-Percy).

Et encore « le champ, sur la demande de Raoul, de « sa femme et de ses enfants, » fut-il bientôt donné par Jourdain aux chanoines du couvent (1).

Enguerrand du Hommet.

Ajoutons que le pieux évêque de Lisieux fut secondé dans son projet par son propre frère, Enguerrand. Nous verrons celui-ci confirmer, quelques années plus tard (1220), la donation des terres et revenus « faite à Dieu et à l'abbaye de Saint-Martin « du Secours, par le seigneur Jourdain, évêque de « Lisieux (2). »

Arrivée des Prémontrés à Mondaye.

Lorsque l'entreprise eut été résolue et sagement mûrie devant Dieu, Jourdain dut sans doute se demander quels religieux il appellerait à Mondaye. L'ordre de saint Benoît florissait alors à Saint-Étienne de Caen : l'ordre de Cîteaux, à l'abbaye d'Aulnay et à celle du Val-Richer. Il avait, dans son propre diocèse, le monastère de Grestain, fondé cent cinquante ans auparavant. Toutefois ses vues se portèrent d'un autre côté. C'était le temps où l'Institut des Prémontrés brillait de tout son éclat. La Normandie, la France, l'Europe tout entière redisaient la piété, l'abnégation et le zèle des disciples de saint Norbert. Jourdain s'adressa donc à l'abbé de La Luzerne, pour lui demander quelques-uns de ses religieux. L'abbé de cette maison était alors le pieux et modeste Ansgot, qui la gouverna depuis 1157 jusqu'en 1206, près de cinquante ans. Ansgot accueillit avec joie la demande qui lui était faite ; et, « à la voix de Jourdain qui les « appelait, une colonie de chanoines dit adieu au

(1) *Annales ord., Præm. II, ad probat.*, p. CLXXXIX.
(2) *Neustria pia*, p. 906.

« monastère de la Luzerne, pour venir établir à « Mondaye l'Institut de saint Norbert (1). »

Notre curiosité voudrait, sur la fondation de l'abbaye, des détails plus circonstanciés. Nous voudrions savoir en quelle année, quel jour, à quelle heure apparurent, sur la colline prédestinée, les pieux cénobites, quel était leur nombre, de quels noms ils s'appelaient : désir bien légitime qu'il n'est malheureusement pas possible de satisfaire pleinement ! Est-il besoin d'en faire la remarque ? Ce n'est point un récit de fantaisie que nous écrivons ; et il se rencontre, dans le cours de tout récit historique, des obscurités inévitables que doit respecter un écrivain qui tient à ne rien avancer sans preuves solides.

Opinions diverses sur la date de la fondation.

Qu'il nous suffise de savoir que les premières démarches de la fondation se firent en 1200 et 1201. Un *Abrégé chronologique des Maisons, Bénéfices et Religieux de la Congrégation des Prémontrés réformés de Normandie*, rédigé à Saint-Jean de Falaise en 1755, donne la date de 1202, pour la fondation de Mondaye. *L'arbre généalogique des abbayes de l'Ordre*, dressé en 1726 par un chanoine Prémontré de Thénailles, lui assigne celle de 1201. Le Père Hugo, dans son Tableau général des Circaries ou Provinces de l'Institut, la fait remonter à 1200.

Les auteurs étrangers à l'Ordre la reculent au contraire de plusieurs années. Hermant indique l'année

(1) *Annales ord. Præm.* II, p. 317. — « E Lucernæ monasterio examen Canonicorum eductum est, ad vocem Jordani invitantis.... »

1213. *Le Neustria pia* et Richard Séguin, dans son *Histoire des évêques de Lisieux*, sont pour 1214. M. de Caumont et M. de Formeville s'en tiennent à ces données. M. l'abbé Laffetay cite ces diverses opinions sans se déclarer pour aucune.

Solution de ce problème historique.

Que l'on nous permette de le demander tout d'abord: n'est-il pas naturel et logique de donner la préférence aux *témoignages domestiques*, à ceux de nos religieux qui travaillaient à une époque où les documents étaient abondants, et où les archives de nos abbayes étaient encore intactes? Nécessairement ils ont dû savoir plus et mieux que les historiens les plus érudits étrangers à la famille norbertine. Les auteurs du *Gallia Christiana* avaient parfaitement compris la valeur de cette induction; aussi se gardent-ils bien d'assigner une autre date que celle de l'Annaliste de l'Ordre.

Chartes antérieures à l'année 1213.

Mais nous avons ici mieux que des inductions. Voici une charte de Thomas le Comte de Juës: « A « tous présents et à venir savoir faisons: que moi, « Thomas le Comte de Juës, et Sibille, mon épouse, « avons vendu à l'abbé et au couvent de Saint-Martin « de Mondée, une vergée de terre sise à Juës, sur le « mont d'Aë; et que, pour cette vente, lesdits abbé et « couvent nous ont donné 28 sous tournois. Fait en « l'an du Seigneur 1202 (1). » Dans une autre charte, en date de 1204, on lit: « Moi, Henri d'Aigneaux (*de*

(1) *Annales Ord. Præm.* II, *ad. prob.*, p. CLXXXVII. « Vendidimus Abbati et Conventui S. Martini de *Monte Dei* unam virgatam..... *in monte Daë.* » On voit clairement ici la distinction que nous avons cru devoir établir entre les deux noms de Mondaye.

« *Agnellis*), chevalier, ai donné aux chanoines de « Saint-Martin de Mondée une mine de froment sur « une pièce de Martragny (1). »

Voici une autre pièce qui n'est pas moins authentique que les deux précédentes : « Tous présents et à « venir sauront que moi, Jacques Harel de Chouain, « pour le salut de mon âme, et celui de mes ancêtres « et de mes enfants, ai donné à Dieu, à l'abbaye de « Saint-Martin de Mondée et aux chanoines y servant « Dieu, en pure et perpétuelle aumône, un quarteron « de froment à prendre annuellement dans ma pro- « priété sise à Chouain..... Fait en l'an du Seigneur « 1207 (2). »

En 1212, Robert Le Graverent de Juës donnait, lui aussi, « à Dieu, à Saint-Martin de Mondée, et « aux chanoines y servant le Seigneur, une demie « acre de terre enclavée dans leur enclos. » L'acte fut signé et scellé à Mondaye même, en présence de Jourdain, l'évêque fondateur, qui était venu visiter la communauté dont il était le père (3).

La conclusion se tire d'elle-même : en 1212, en 1207, en 1204, en 1202, il y avait, sur le penchant de la colline de Mondaye, un couvent, des chanoines vivant en communauté et un supérieur régulier. Dès lors, l'abbaye de Mondaye était fondée. Tout s'était fait sans bruit, et les politiques les plus clairvoyants du jour ne s'étaient sans doute guère aperçus que, dans

Date définitive. (1200 à 1202).

(1) *Cartulaire*, I. Charte 370.

(2) *Annales Ord. Pr.* II, p. CLXXXVII.

(3) *Ibid.* — « Dimidiam acram sitam in masura eorumdem canonicorum. »

un coin presque ignoré de la Normandie, venait de s'élever un asile de plus pour la prière, la méditation, l'étude et le zèle des âmes. Du moins aucune tracasserie légale n'entrava la pieuse fondation. A cette époque aussi peu connue qu'elle est décriée, on parlait moins qu'aujourd'hui de la liberté d'association ; mais on la connaissait mieux. Le chrétien, qui se sentait appelé à une vie plus parfaite, pouvait suivre son attrait. L'ouvrier avait ses corporations et ses confréries. Le gouvernement local de la commune était souvent plus indépendant que celui dont nous a gratifiés la Révolution de 1789.

Saint Martin, patron de Mondaye.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ces vérités historiques qui commencent à se faire jour. Je n'ai voulu que les énoncer en passant, et je rentre dans le récit de la fondation de notre abbaye. Le monastère, avons-nous dit, débuta modestement. Ainsi commence à surgir, inaperçue du voyageur, la source destinée à devenir, à quelque distance de là, le cours d'eau limpide et bienfaisant qui s'en ira versant la fécondité sur son passage. Du reste, ce qui vaut mieux que les faveurs éphémères de l'opinion publique, Dieu avait souri du haut du ciel à l'humble fondation. La jeune colonie religieuse y avait, de son côté, cherché tout d'abord un protecteur; et, dès les premiers jours de son établissement, le monastère avait été solennellement consacré au grand évêque de Tours. Personne n'ignore qu'au moyen-âge aucun saint ne fut plus populaire que saint Martin, dans toute la chrétienté et spécialement en France. Il fut donc choisi pour être le patron de la nouvelle famille religieuse et le titulaire de l'église abbatiale ; si bien

que Mondaye s'appela parfois « *l'abbaye de Saint-Martin* (1). »

C'est à dessein que nous mentionnons ce détail : il nous revèle un trait frappant de la vie intime des peuples chrétiens au moyen-âge. En ces siècles de foi profonde, ce n'était pas chose indifférente d'être sous la protection de tel ou tel patron. On se recommandait à lui, quand le besoin du secours d'en haut se faisait plus vivement sentir. Le soir, pour se reposer des fatigues de la journée, l'on aimait à relire en commun quelque beau trait de son histoire. L'on ne prononçait son nom vénéré qu'en inclinant la tête en signe de respect. Ce nom, on le donnait aux champs, aux sources, aux villages. En un mot, le patron semblait vivre avec ses clients au foyer de la famille. Aussi, dans nos archives monastiques, retrouvons-nous partout le nom de saint Martin uni à celui de l'abbaye. C'est toujours « *le monastère de Saint-Martin de Mondée.* »

(1) *Annales Ord. Præm.* II. p. 315. — Interdum à Patrono suo nuncupatur abbatia S. Martini.

CHAPITRE III.

CONSTITUTION DÉFINITIVE DE L'ABBAYE.

Synchronisme. — Les quinze années de détresse. — Roger de Juës, 1er abbé de Mondaye. — La dignité abbatiale dans les premiers siècles de l'Institut. — Fondation de Belle-Étoile. — Gervais, abbé de Prémontré. — Lettre de Jourdain Du Hommet au chapitre général. — Reconnaissance officielle de Mondaye. — Richard, second abbé. — Vie intime des religieux.

« Amen, amen dico vobis : nisi granum « frumenti cadens in terram mortuum « fuerit, — Ipsum solum manet : si autem « mortuum fuerit, multum fructum affert. »

(JOAN., XII, 24-25.)

Synchronisme.

Afin de donner une idée du milieu social où allaient vivre les nouveaux habitants de la colline de Mondaye, l'on nous permettra de jeter un coup-d'œil rapide sur les hommes et les choses d'alors en Normandie, en France et dans l'Europe catholique. Nous aimons à suivre cette méthode historique ; elle nous paraît la seule propre à mettre le lecteur au courant des événements qui se rattachent le plus étroitement à l'histoire de l'abbaye.

Lorsque les Prémontrés prirent possession du monastère où les appelait la Providence par la voix de Jourdain Du Hommet, « Henry, IIe du nom, gouver-

« nait avec beaucoup de gloire le diocèse de Bayeux,
« depuis près de quarante ans (1165-1205) (1). »

L'abbaye d'Ardenne était administrée par Robert, dont les qualités et les vertus firent l'admiration de ses contemporains. C'est lui qui organisa la première corporation d'arts et métiers connue à Caen, celle des couteliers (2). Bientôt, en 1206, il allait être appelé au généralat de l'Ordre de Prémontré. Mais, ô terrible faiblesse du cœur humain ! le pouvoir suprême l'enivra et ne laissa plus voir en lui qu'un homme médiocre, un religieux insouciant, ami du luxe et des vanités mondaines (3).

En 1200, l'Ordre de Saint-Norbert avait pour général Pierre I, « modèle exquis de savoir, de piété,
« de modestie. Pendant les six ans et quelques mois
« qu'il fut à la tête de l'Ordre (1195-1201), sa prin-
« cipale occupation fut d'entretenir autour de lui
« l'amour du travail et la pratique de l'humilité.
« Désireux de la vie cachée, il résigna son titre dans
« le chapitre général de 1201, et se retira à Cuissy,
« près de Laon, où il mourut plus tard abbé du mo-
« nastère (4).

Philippe-Auguste régnait en France (1180-1223), et méditait sans doute de quelle façon il pourrait

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, par Hermant, p. 184.

(2) *Essais histor. sur la ville de Caen*, par l'abbé De La Rue, II, 107.

(3) *Annal. Ord. Præm.*, I, p. 190. — *Essais histor. sur la ville de Caen*, p. 107.

(4) *Prémontré. Étude sur l'abbaye de ce nom, etc.*, 1re partie; par M. Taiée. Laon, 1872.

réunir définitivement la Normandie à la couronne. L'occasion devait lui en être bientôt offerte.

L'Église catholique était gouvernée, depuis 1198, par Innocent III, grand pape qui arrivait à point, en ces temps de déchirements et de luttes, pour affermir l'autorité morale dans le monde.

Commencements pénibles de l'abbaye (1200-1215).

Ne semble-t-il pas tout d'abord que la fondation de Mondaye venait à une heure relativement favorable, et que bientôt, sous le souffle de la Providence, la jeune abbaye, fondée par un évêque, allait briller d'un vif éclat ? Il n'en fut rien cependant. Mondaye eut des commencements difficiles et pénibles : c'est le sort accoutumé de toutes les œuvres bénies de Dieu et destinées à vivre. Le grain de blé, suivant la parole du Maître, doit d'abord tomber dans la terre, s'y cacher, y mourir : alors seulement il se multipliera et portera des fruits abondants.

Conquête de la Normandie par Philippe-Auguste.

Et d'ailleurs, les débuts de l'abbaye coïncidaient avec l'une des époques les plus tourmentées de l'histoire de notre province. « En ce temps-là, dit Richard « Séguin, arriva en Normandie une de ces grandes « révolutions qui changent la destinée des nations. « Le comte Jean de Mortain (Jean-sans-Terre) ruina « l'empire normand par sa conduite scandaleuse. « Philippe-Auguste n'avait qu'à se montrer. Toutes « les villes lui ouvrirent leurs portes. L'évêque-« comte de Lisieux lui remit les clefs de cette cité « en 1202 (1). » Cependant, toutes les soumissions ne furent pas aussi spontanées que semble l'affirmer l'écrivain dont nous venons de citer les paroles.

(1) *Hist. du Pays-d'Auge, etc.*, XXII, p. 93.

Habituée à conquérir des trônes et à planter son riche gonfalon sur les capitales d'outre-mer, la vaillante race normande était prête à marchander l'obéissance; et, dans tous les cas, elle exigeait avec énergie le maintien de ses priviléges. Plusieurs abbayes de l'Ordre de Saint-Norbert, l'Ile-Dieu et Bellozane, entre autres, eurent beaucoup à souffrir. Enfin, la ville de Rouen ouvrit ses portes en 1204, et toute la Normandie revint à la France. Il y avait 292 ans qu'elle en avait été démembrée et cédée au danois Rollon, qui en fut le premier duc. Philippe eut la sagesse de laisser aux Normands leurs lois et leurs coutumes; et sa conquête eût été durable si des malheurs, alors imprévus, n'en étaient venus troubler la possession (1).

Les quinze années de détresse.

De grandes difficultés surgirent alors pour la communauté naissante de Mondaye. Vinrent-elles des événements politiques que je viens de rappeler, ou des lenteurs et des souffrances, compagnes ordinairement inséparables des œuvres qui commencent ? Nous l'ignorons; mais leur existence est un fait historique. Les religieux subsistaient à peine. Les quinze premières années furent des années de privation et de détresse; et c'est à peine si l'on pouvait compter sur l'avenir de l'établissement. Il dut y avoir des heures pénibles pour les habitants de ce cloître dénué de tout. Peut-être une pensée de découragement vint-elle assombrir leur âme abattue. Mais, après tout, cette pauvreté n'était-elle point, de la part de Dieu, une bénédiction de choix, et le salut

(1) *Histoire de France*, par Laurentie, II, p. 190.

du monde n'avait-il pas commencé au fond d'une caverne abandonnée, sur la froide paille d'une crèche rustique ?

Roger de Juës, Ier abbé de Mondaye (1201-1215).

Telles étaient sans doute les paroles d'encouragement et d'espérance qu'adressait à la jeune famille religieuse le premier abbé de Mondaye. Il se nommait Roger de Juës. Le qualificatif *de Juës* indique-t-il seulement le lieu d'où Roger tirait son origine, ou bien faut-il y voir une preuve qu'il était issu de la noble famille des seigneurs de cette paroisse ? Quoi qu'il en soit, Roger dut être des premiers à recevoir communication du pieux projet de Jourdain du Hommet et à s'y associer. Poussé par un puissant attrait, dégoûté des jouissances même légitimes de la vie séculière, il vint demander à la solitude une paix que ne connut jamais le monde. Nommé abbé dès le début de la fondation, — on a vu qu'il y avait un abbé à Mondaye en 1202, — il eut à s'occuper de l'administration temporelle du couvent ; mais il songea surtout à diriger selon toute la sévérité des règles canoniques la pieuse milice qui combattait sous ses ordres. Il n'a du reste légué à l'histoire que son nom et la date de sa mort. D'après une note de l'*Ancien Chartrier de l'abbaye*, « Geoffroy Daneiz fit hommage « de la terre de Créauville à Frère Roger de Juez, « premier abbé du Mont-d'Aide, étant présent Mon- « sieur l'Évêque Révérend Père en Dieu Jourdain du « Hommet, et plusieurs autres. Et fut ce fait, l'an « 1215 (1). » On sait que ces *homagia* étaient réglés et déterminés par les coutumes féodales : partout le

(1) *Ancien Chartrier où estaient les revenus*, etc., p. 12.

vassal était tenu de rendre ce devoir de soumission au seigneur dont son fief relevait.

Roger de Juës mourut le 10 juin 1215. Les longues épreuves que la Providence avait réservées à son administration, durent être la grande consolation de son heure suprême. A celui qui a beaucoup souffert pour Dieu, la mort apparaît comme une libératrice et une messagère des cieux.

L'ordre des faits, tels que nous venons de les raconter, suffit à convaincre de méprise les écrivains qui refusaient, vers le milieu du XVIIIe siècle, à ces premières années de Mondaye, la dignité d'abbaye proprement dite. Depuis le privilége concédé par Eugène III en 1145, tous les monastères affiliés à l'Ordre de Saint-Norbert, obtenaient le titre d'abbaye, sans retard ni délai quelconque (1). Et Roger Ier fut bien réellement le supérieur, le père, l'abbé de la nouvelle colonie de Mondaye.

La dignité abbatiale dans les premiers siècles de l'Institut.

Disons toutefois que, à l'époque dont nous parlons, la dignité abbatiale n'emportait pas encore avec elle, dans l'Ordre de Prémontré, l'idée *des insignes pontificaux*. Suivant le privilége d'Eugène III cité tout à l'heure, l'abbé recevait seulement de l'évêque diocésain la bénédiction solennelle avec le pouvoir de porter la crosse, emblème de l'autorité religieuse. Le général Pierre Ier venait même de formuler, devant le chapitre général qui l'avait approuvée, une règle interdisant aux abbés Prémontrés l'usage de toute autre distinction.

(1) *Annales Ord. Præm.* I. *Præfatio :* « Titulum abbatiæ obtinebant a limine fundationis. » Ailleurs, le P. Hugo réfute, à propos de Mondaye, l'erreur qu'il combat ici d'une façon générale.

Un privilége d'Innocent III (1198).

Une touchante pensée de modestie avait inspiré nos Pères. Le 11 mai 1198, Innocent III, admirant un si rare exemple d'humilité, leur accorda ce *privilége* d'un nouveau genre : « qu'aucun abbé Prémontré ne « se servirait dans les offices de mître, de gants ou « autres ornements pontificaux, de peur qu'il n'en « conçût quelque sentiment d'orgueil et de présomp- « tion. » Touché d'un tel désintéressement, le grand Pontife honora toujours les Prémontrés de son affection; et, dans ses lettres, on le voit souvent se recommander à leurs prières, pour qu'elles l'aident à porter le fardeau de sa lourde charge (1).

Les insignes pontificaux.

Il fallut, un siècle plus tard, que Clément V accordât « de sa propre libéralité et de son propre mouvement, » à Adam de Crécy, général de Prémontré, l'honneur de porter les insignes pontificaux (2). La raison, qui motive une concession si honorable pour Adam, mérite d'être connue : « La Chaire apostolique « embellit volontiers et comble de priviléges les autres « églises ses filles, selon le mérite de chacune d'elles ; « elle espère qu'elles se garderont d'autant plus pures « de toute tache qu'elles seront ainsi plus portées à « conserver intact leur propre honneur. » Dans la pensée du Pontife, les distinctions ne sont rien autre chose qu'une récompense et un stimulant pour la vertu.

Du général de l'Institut, cet honneur passa successivement aux abbés des autres monastères. L'abbé de La Luzerne le demanda et l'obtint en 1456, d'Alain,

(1) *Biblioth. Præm. Ordinis.* Lepaige, p. 643 et seq.

(2) *Id.*, p. 695. « Motu proprio, ex nostra mera liberalitate concedimus... »

légat apostolique dans le royaume de France. Sixte IV l'accorda en 1475 à Philippe de l'Espinasse, abbé de Saint-Jean de Falaise. Celui de Mondaye ne le reçut que beaucoup plus tard. Je dirai, en son lieu, à quelle date cette distinction honorifique lui fut octroyée par le Saint-Siége.

Fondation de Belle-Étoile (1215).

L'année même où s'endormit dans le Seigneur le premier abbé de notre monastère, une autre abbaye de l'Ordre de Prémontré s'élevait, au diocèse de Bayeux, sur la paroisse de Saint-Jean de Cerisy, entre Tinchebray et Condé-sur-Noireau. Le fondateur de ce nouveau couvent fut le chevalier Henri de Beaufou, seigneur de Cerisy, aidé de son épouse Edicie. L'abbaye fut dédiée à la Vierge Marie et s'appela Belle-Étoile (*Bella Stella*). Ses premiers habitants furent, comme ceux de Mondaye l'avaient été environ quinze ans auparavant, tirés de La Luzerne, qui paraît avoir été alors une pépinière de saints religieux (1).

Cependant l'abbaye de Mondaye était veuve de son premier abbé. La privation prolongée d'une direction supérieure pouvait être mortelle pour un établissement qui en était encore à ses débuts. D'un autre côté, la situation matérielle était fort précaire; et Jourdain du Hommet, malgré ses pieuses intentions, n'avait pu y apporter un remède complet. Les intérêts généraux de son diocèse et de l'Église de France réclamaient toute sa sollicitude pastorale : bien que sa chère maison de Mondaye eût une place de choix dans son cœur, il se devait à tous, et il ne pouvait tout faire.

(1) *Étude sur l'abbaye de Belle-Etoile*, Semaine religieuse de Bayeux. 1870. nos 11, 12, 13.

Gervais, abbé de Prémontré (1209).

Heureusement, un homme supérieur était alors à la tête de l'Ordre. Il se nommait Gervais. Né en Angleterre, il fut élu abbé de St-Just, au diocèse de Beauvais, en 1195; en 1201, on le demande pour abbé à Thénailles; le 5 février 1209, il est élevé au généralat. Placé à ce poste éminent, Gervais fut honoré de la confiance et de l'amitié d'Innocent III, d'Honorius III et de Jean de Brienne, avec lesquels il entretenait une correspondance suivie. On le vit tour à tour prêcher la croisade contre les Sarrazins et contre les Albigeois. Il est plein de tendresse, quand il promet le secours de ses prières à l'infortunée Ingelburge, douce et pure victime des caprices de Philippe-Auguste, si noblement défendue par Innocent III (1).

Lettre de Jourdain au chapitre général (1216).

A son retour du grand concile de Latran (1215), Gervais convoqua le chapitre général de l'Ordre pour 1216. Jourdain, qui ne perdait pas de vue sa fondation de Mondaye, crut que l'occasion était favorable pour l'organiser définitivement. Il adressa donc au chapitre, réuni à Prémontré, la supplique suivante :

« Aux vénérables et très-aimés dans le Christ, « l'Abbé général de Prémontré et les Abbés du même « Ordre rassemblés au nom du Seigneur, Jourdain « humble ministre de l'église de Lisieux, salut et « sincère affection en Notre-Seigneur. Nous nous « croyons spécialement tenu par notre charge pasto- « rale de fonder et d'entretenir des maisons reli-

(1) *Sacræ Antiquitatis monumenta*, par le R. P. Hugo, I. *Epistolæ Gervasii A. Præm.*

« gieuses, qui soient comme des lumières placées sur
« le chandelier, pour nous montrer, à nous qui
« sommes au milieu des tumultes du siècle, le che-
« min du salut éternel. Nous désirons donc, avec le
« secours de Dieu qui nous en inspira la pensée, établir
« dans notre diocèse, sur la paroisse de Juës, un local
« convenable pour l'habitation de religieux Prémon-
« trés. C'est pourquoi nous avons cru devoir conjurer
« et supplier votre fraternité, en laquelle nous avons
« pleine confiance, de vouloir bien recevoir ce lieu
« avec une miséricordieuse bonté, pour la gloire de
« Dieu et l'honneur de votre Ordre, aujourd'hui que
« cette maison est parvenue à une situation plus
« aisée, grâce au secours du Seigneur, et aussi à nos
« soins, qui seront plus actifs encore que par le
« passé. Depuis longues années déjà, les Frères y
« vivaient dans la pauvreté et la détresse, et y sou-
« tenaient le poids de la misère et du travail. Mais
« comme l'établissement peut maintenant suffire à la
« chère fondation, — ce qui pourra être jugé par une
« commission composée de l'abbé de la Luzerne, au-
« quel nous avons confié la direction de la nouvelle
« communauté, de deux autres abbés de votre Ordre,
« de nous-même et des religieux du monastère, —
« daignez permettre qu'un abbé soit élu qui puisse
« gouverner utilement les Frères pour le spirituel et
« le temporel. Vous voudrez bien ajouter foi au por-
« teur de ces lettres, notre clerc fidèle et bien-aimé
« que nous vous envoyons muni de pleins pouvoirs.
« Quant à l'état de pauvreté de l'abbaye et aux pos-
« sessions déjà acquises, grâce à Dieu, le seigneur
« abbé de La Luzerne pourra vous renseigner plus

« amplement, si vous désirez vous en informer près « de lui. Veuillez nous transmettre par une réponse « votre avis et votre détermination (1). »

Telle était la lettre que le clerc de Jourdain remit aux Pères réunis à Prémontré. Le lecteur n'aura pas manqué d'y admirer la piété du fondateur de Mondaye. Il se croit l'*obligé* envers les maisons religieuses de son diocèse. Le chapitre général accueillit avec joie la demande du pontife : il n'en pouvait être autrement. Voici sa réponse :

Réponse du chapitre général. (9 octobre 1216).

« Moi, Gervais, appelé abbé de Prémontré par la « patience de Dieu, et l'assemblée générale des abbés « du même Ordre de Prémontré ; à tous ceux qui « verront les présentes lettres, nous faisons savoir « que, sur la demande du Révérend Père et Seigneur « Jourdain, évêque de Lisieux, nous avons accordé « à l'église de la Luzerne le droit perpétuel de pater- « nité sur l'église d'Aë, que le même seigneur évêque « a fondée et donnée à l'Ordre de Prémontré. De telle « façon que l'église d'Aë se devra toujours conduire « envers l'église de la Luzerne comme sa fille spiri- « tuelle. Fait le 9 octobre de l'an de grâce 1216 (2) ».

(1) *Annales Ord. Præm.* II, *ad prob.*, p. CLXXXIX. « Jordanus Lexoviensis Ecclesiæ humilis minister... In eodem loco in paupertate et angustiis a longe retro temporibus pondus sustinuerunt miseriæ et laboris. Abbas, qui tam in spiritualibus quam in temporalibus eis præesse et prodesse valeat, eligatur. » — Cette supplique de Jourdain éclaire d'un nouveau jour l'histoire des premières années de Mondaye. En 1216, l'abbaye existait *a longe retro temporibus*, mais au milieu de privations de tout genre. C'est seulement à dater de cette année qu'elle s'accroît et se développe.

(2) *Annales Ord. Præm.* II, *ad prob.* p. CXC. « Ego Gervasius Dei

Notre dessein n'est pas de suivre l'illustre abbé général dans tous les actes subséquents de son administration. Il nous suffit de rappeler qu'il fut élevé à l'évêché de Séez en 1220. Il mourut le 28 septembre 1228, et fut inhumé à l'abbaye de Silly, de son diocèse et de son Ordre. Sa vie si noblement remplie était résumée dans l'épitaphe de son tombeau ; — Mort de Gervais. (1228).

Anglia me genuit ; nutrivit Gallia ; Sanctus
Justus, Thenolium, Præmonstratumque dedere
Abbatis nomen ; sed mitram Sagia ; tumbam
Hic locus. Oretis ut detur spiritus astris.

A la nouvelle de sa mort, Conrad, son successeur à Prémontré, exhalait ainsi sa douleur : « Elle est « tombée, la couronne de notre saint Ordre. L'une « des plus fortes colonnes de la maison de Dieu s'est « écroulée. Notre joie s'est changée en deuil, et nos « chants en larmes de tristesse, depuis que Gervais, « la lumière de notre siècle, n'est plus (1). »

Si l'Ordre de Prémontré pleurait en lui l'une de ses gloires les plus pures, l'abbaye de Mondaye perdait celui qu'elle pouvait, à juste titre, regarder comme son second fondateur. Le nom de « Gervais, évêque « de Séez, » fut inscrit parmi les bienfaiteurs au Nécrologe du monastère, à la date du 19 février, et relu d'année en année, jusqu'à l'époque de la Révolution, qui brisa violemment tant de précieux souvenirs.

patientia Præmonstratensis dictus Abbas... Concessimus ecclesiæ de Lucerna jus paternitatis perpetue habendum *in ecclesia de Aë.* » Le nom primitif de Mondaye n'a pas encore disparu, on le voit.

(1) *Sacræ antiq. mon.* I, p. 124. « Cecidit, cecidit corona capitis Ordinis Præmonstratensis... »

Election et bénédiction de Richard, second abbé de Mondaye (1216).

Lorsque le clerc député par Jourdain du Hommet au chapitre de Prémontré revint à Mondaye, porteur de la lettre de Gervais, il y fut sans nul doute reçu comme un envoyé du ciel. Désormais la maison était officiellement affiliée à l'Ordre; elle allait recueillir les avantages de l'unité administrative qui est la première force des institutions humaines. Il y avait à remplacer Roger de Juës, qui n'avait pu l'être encore. Sous la présidence de l'abbé de La Luzerne, Abbé-père de Mondaye, et « du Révérend Prieur de Saint-« Martin d'Aë, » dont nous avons retrouvé la mention dans une charte de cette même année 1216, on se hâta de procéder à l'élection canonique d'un nouvel Abbé. Les suffrages du couvent s'arrêtèrent sur Richard, premier du nom. Ce dut être un jour de douce jouissance pour l'évêque de Lisieux que celui où il put conférer à Richard la bénédiction abbatiale, et appeler solennellement la protection de Dieu sur sa chère communauté.

Vie intime des Religieux.

Pour nous, arrivé à ce point de notre récit, nous éprouvons le besoin de nous arrêter un instant, et de pénétrer avec respect dans le cloître de Mondaye, afin d'y étudier de plus près la vie intime de nos Pères en religion. Les chroniques de l'abbaye ne nous ont laissé sur ce sujet aucun détail particulier ; mais nous avons un témoignage plus précieux que ne le serait celui de nos historiens, le témoignage impartial d'un écrivain étranger à l'Ordre. C'est lui qui nous dira ce qu'était la vie religieuse des Prémontrés au XIIIe siècle. Le cardinal Jacques de Vitry écrivit son *Histoire de l'Occident* avant 1244; or voici comment il expose la pensée, le but et les observances des chanoines ré-

guliers institués par le saint archevêque de Magdebourg :

« Un homme s'est rencontré, juste et timoré, vrai « serviteur de Dieu, ferme et inébranlable dans l'in- « nocence du cœur : il s'appelait Norbert. Pareille à « un canal céleste et à une trompette d'argent, sa « prédication instruisit une foule de chrétiens ; comme « par un attrait divin, elle en gagna un grand nombre « à une vie plus parfaite. Enfin il établit, au lieu qui « se nomme Prémontré, une demeure pour lui et « pour ses disciples. Là, il prit l'habit religieux — la « tunique et le scapulaire de laine blanche. — Voulant « combattre pour le Seigneur sous la règle du bien- « heureux Augustin, il rendit plus austère le genre « de vie que les chanoines réguliers avaient suivi « jusqu'alors. Il y ajouta quelques pratiques nouvelles « et en changea quelques anciennes.

« En effet, les chanoines et les frères laïques de « l'Ordre de Prémontré ne mangent jamais de viande, « si ce n'est pour cause de maladie. Ils jeûnent de- « puis la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix jus- « qu'à Pâques. Comme les Cisterciens, ils ne reçoi- « vent, au réfectoire, que deux sortes d'aliments « préparés. Ils ne se servent point de chemises de « lin, et ils portent seulement des vêtements de laine. « Durant les heures du repos, ils gardent leurs tu- « niques blanches et leurs chaussures. A l'office, ils « sont revêtus également de chapes blanches de laine. « Les jours de fête, selon l'usage des autres cha- « noines, ils lisent neuf leçons à matines, et trois « leçons les jours ordinaires. Après l'office du « milieu de la nuit, ils retournent au dortoir, pour

« s'y livrer au sommeil. A des temps déterminés, ils « sortent, durant quelques heures, pour le travail « des mains, — lui donnant toutefois le second rang « après l'étude des saintes Lettres.

« Ils administrent personnellement des églises pa- « roissiales et peuvent avoir charge d'âmes. Tous les « monastères de cet Institut sont soumis à la juridic- « tion d'un seul chef, l'abbé de Prémontré ; et chaque « année, tous les abbés de l'Ordre se réunissent à lui « pour le chapitre général. Or ils ont des maisons, « non-seulement d'hommes, mais de femmes où tous « demeurent, selon qu'il leur est enjoint par leurs su- « périeurs. Dès les premières années de leur fonda- « tion, quand ils étaient riches du précieux trésor de « la pauvreté, tout embrasés de ce feu sacré que le « Seigneur est venu allumer sur la terre, ils réchauf- « faient les contrées voisines, que dis-je ? les provin- « ces les plus reculées du monde entier ; ils les éclai- « raient et les portaient à la vertu par l'exemple de « leur vie. Aussi vit-on s'élever en peu de temps de « nombreux monastères de clercs et de religieuses de « cet Ordre; et, soit par la générosité des princes, soit « par les aumônes des fidèles, ils ne tardèrent pas « à être suffisamment dotés et pourvus de nombreux « revenus et de vastes possessions (1). »

Observations sur ce passage du cardinal de Vitry.

Cette page nous donne une idée de ce qu'était, à

(1) *Hist. occidentalis a Jac. de Vitriaco*, cap. XXII. « De canonicis Præmonstratensis Ordinis. — Quidam vero vir justus et timoratus.., dictus Norbertus. A principio Ordinis et novellæ plantationis, cum adhuc pretioso paupertatis thesauro abundarent... remotas per universum fere mundum provincias accendebant, illuminabant et exemplo conversationis suæ provocabant. »

cet âge d'or de l'Institut fondé par saint Norbert, la vie du religieux Prémontré. Trois mots la résument : pénitence, prière et charité. Le chanoine norbertin se mortifiait dans la nourriture, dans le vêtement et jusque dans le repos réclamé par la nature. L'abstinence était perpétuelle, et le jeûne presque sans interruption. Chanoine régulier, le disciple de saint Norbert passait la moitié de ses journées aux offices du chœur. Et le cardinal de Vitry nous fait remarquer que l'on observait dans nos monastères, pour le Missel et le Bréviaire, les règles liturgiques communes aux autres chanoines. Le cardinal Bona pensait de même. « Le cérémonial et le Bréviaire de l'Ordre de Pré- « montré, dit le savant et pieux auteur, s'accordent « avec le romain. Et c'est une tradition de cet Insti- « tut que son Bréviaire est l'ancien romain, qu'il a « conservé pur et sans aucun changement ni réforme « nouvelle (1). »

Après la prière solennelle, venaient les saintes luttes du ministère apostolique. Les enfants de saint Norbert soutinrent si glorieusement le poids et les charges de la vie cléricale, que l'Ordre de Prémontré devint en peu de temps la pépinière féconde d'une infinité d'évêques et de pasteurs. Témoins de leur zèle et de leurs pieuses conquêtes, les Souverains Pontifes et les Évêques confirmèrent, par des bulles et des ordonnances, l'union des paroisses aux monastères de l'Ordre, et voulurent qu'elles fussent desser-

(1) *De rebus liturg.*, cap. XVIII, § 6. — Cité par le R. P. Hugo dans sa *Dissertation sur la canonicité de l'Ordre de Prémontré*, p. 316.

vies par ses chanoines. Les fruits de salut qu'ils y faisaient encore au commencement du XVII[e] siècle, valurent à l'Institut l'honneur d'être appelé par Clément VIII, en 1603, « un séminaire inépuisable « d'hommes forts et de généreux défenseurs de la foi « catholique : *Perpetuum virorum fortium et propu-* « *gnatorum Ecclesiæ seminarium* (1). »

La suite de cette histoire nous dira si Mondaye mérita, pour sa part, de si beaux éloges. Mais sans attendre l'avenir, quand, après avoir assisté aux scènes tumultueuses qui remplissent les annales de la féodalité, l'on entre dans ces paisibles monastères; quand on parcourt ces cloîtres dans lesquels règne, durant le jour, le silence de la nuit; lorsqu'on en suit, par la pensée, les pieux habitants au milieu des exercices où se déployait harmonieusement une existence dont tous les instants étaient réglés: on comprend aisément l'influence que dut exercer dans le voisinage le contraste offert par le spectacle de la vie monastique, et celui des passions auxquelles s'abandonnait trop souvent une société guerrière et farouche. Ce bienfait inaperçu, mais réel, de la plus modeste communauté religieuse, sera toujours apprécié de l'écrivain qui étudie sérieusement l'histoire *du vrai moyen-âge*.

(1) *Bull. Clem. VIII. — Apud Martinum Mertz, libr. de Instit. Præm.*

CHAPITRE IV.

LES PREMIERS BIENFAITEURS DE MONDAYE.

Le Nécrologe du monastère. — Jourdain du Hommet. — Ses donations et sa mort. — Enguerrand du Hommet. — Raoul de Percy et sa famille. — La comtesse de Salisbury. — La famille de Vassy. — Noms de quelques autres bienfaiteurs. Solution de ce problème historique. — Sépultures de famille. La méditation des religieux.

« Si l'on voulait retracer l'histoire des instincts les « plus généreux et des émotions les plus pures qui « aient jamais remué le cœur humain, elle serait facile « à faire : il n'y aurait qu'à transcrire les préambules « des actes de fondation et de donation qui ont consti- « tué la propriété monastique. »

(De Montalembert. — *Les Moines d'Occid.* Introd., p. cxxxvii.)

Il existe dans chacune de nos abbayes un registre où, d'année en année, de siècle en siècle, la mort vient inscrire de nouveaux noms. C'est là que, jour par jour, est gravé « le souvenir des parents, des « frères, des sœurs, des fondateurs, des bienfai- « teurs. » Ce registre des morts, je le nommerais volontiers le livre de l'amitié et de la reconnaissance. L'ingratitude n'était pas le vice des associations religieuses. Si elles recevaient largement de la géné- (Le Nécrologe du monastère.)

rosité des fidèles, elles savaient leur rendre au centuple par l'influence sociale de leurs vertus, par leurs prières et par la prédication de l'Évangile. Le *Nécrologe* de Mondaye, qui fut le guide principal de l'auteur du *Neustria pia*, dans son intéressant chapitre sur notre abbaye, est maintenant perdu pour nous. Une main généreuse nous a offert celui de l'abbaye de Saint-Jean de Falaise. En le parcourant, combien de fois ne nous sommes-nous pas écrié : « Qui nous rendra les noms vénérés de tous les bienfaiteurs et amis de notre antique monastère ? »

Les Bienfaiteurs de Mondaye.

Grâce à Dieu, tous n'ont pas été ensevelis dans l'oubli. Le *Neustria pia* nous en a conservé quelques-uns ; et, à l'aide des *Cartulaires* manuscrits de l'abbaye, nous pouvons refaire, à peu de chose près, la liste précieuse de nos premiers bienfaiteurs.

Jourdain Du Hommet.

Le premier nom qui s'offre à nous est évidemment celui du fondateur principal de la communauté. Le pieux prélat, devenu évêque de Lisieux en 1197, d'après quelques historiens, ou, selon d'autres, vers 1201, avait inauguré la fondation de Mondaye dans les deux premières années du XIIIe siècle. Retenu sans doute par les nombreuses occupations de son diocèse, il n'avait pu empêcher le monastère de végéter durant plusieurs années. En 1208, la réputation de Jourdain lui avait valu un rescrit d'Innocent III, qui lui donnait la commission fort honorable de juger de la validité des plaintes des religieux du Mont-Saint-Michel contre leur abbé (1). Dans cet intervalle aussi,

(1) *Histoire du Pays-d'Auge et des évêques de Lisieux*, chap. XXII.

en 1211, il avait quitté son diocèse, pour se rendre, avec l'évêque de Bayeux, Robert des Ablèges, à la croisade publiée par Innocent III contre les Albigeois. On sait qu'elle se termina en 1213 par la mémorable victoire de Muret.

Ce fut le même zèle qui porta notre prélat à s'engager dans la croisade que le grand pape avait fait publier en 1215, au concile de Latran, pour retirer la Terre-Sainte des mains des infidèles. Hermant place ce pèlerinage en 1214. « Jourdain, dit-il, gou-« verna son église avec honneur pendant dix-sept ans ; « et nous apprenons du Nécrologe de Saint-Victor « qu'il mourut le 14 janvier de l'an 1214, dans le « voyage qu'il fit pour le recouvrement de Jérusalem « d'entre les mains des infidèles (1). »

Les chartes de Jourdain.

A coup sûr, l'estimable auteur, qui cite en marge le cartulaire de l'abbaye de Mondaye, ne l'avait pas ouvert, cette fois-là du moins. Il y aurait lu, dès la première page, une charte datée de 1215, dans laquelle Jourdain, évêque de Lisieux, « par des vues « de charité, donne et accorde, du consentement de « son chapitre, à l'église de Saint-Martin d'Aë et aux « chanoines y servant Dieu, la vicairie de la paroisse « Saint-Vigor de Juez, en pure et perpétuelle au-« mône, à condition de la faire desservir par quel-« qu'un d'entre eux (2). »

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 249.

(2) *Cartulaire* de Mondaye, I. Première charte. « Jordanus.... ecclesiæ S. Martini de Aë vicariam ecclesiæ S. Vigoris de Juez. » La vicairie était une cure desservie par un vicaire perpétuel, au nom d'un monastère ou d'un chapitre d'église collégiale.

En tournant la page, il y aurait vu le même pontife donnant, en 1217, « à l'église de Saint-Martin « du mont d'Aide, la troisième gerbe de l'église Saint-« Vigor de Juez, avec le moulin de Héville, situé à « Ellon (1). » Il y eût vu encore qu'en 1218 il concède à ses chers religieux « du mont d'Aide, le pré « d'Ercy, au Manoir, la pièce d'Alemboude à Som-« mervieu, son moulin de Louvières, etc. (2). »

Mort de Jourdain du Hommet (1218).

A partir de cette date, nous ne retrouvons plus dans nos cartulaires manuscrits le nom du vénérable fondateur. D'où nous avions inféré tout d'abord qu'il mourut vers 1218. C'est en effet la date donnée par Richard Séguin. « Le grand prélat, dit-il, embellit « beaucoup sa cathédrale. On croit qu'il fit le voyage « de la Terre-Sainte avec Robert d'Ablagel, et qu'il « mourut à Saint-Jean-d'Acre, où il fut enterré en « 1218 (3). » Nous avons eu la bonne fortune de découvrir à la bibliothèque du chapitre de Bayeux une note manuscrite, de la fin du XIVe siècle, qui confirme absolument ces données. Cette note, qui nous paraît extraite de la *Chronique de Normandie*, est inscrite à la dernière page d'un Martyrologe romain copié et illustré par quelque frère de l'abbaye de Mondaye. En tête de ce livre précieux est placée la règle de saint Augustin.

Or voici les détails fournis par ce document qui éclaire un point d'histoire demeuré obscur jusqu'à ce jour : « En l'an du Seigneur 1217, beaucoup de

(3) *Cartulaire*, charte 3e.
(2) *Ibid*, charte 5e.
(3) *Hist. du Pays-d'Auge*... XXII, p. 98.

« nobles personnages s'étant croisés pour faire le « pèlerinage de Jérusalem, traversèrent la mer. « Jourdain, évêque de Lisieux, ne partit pour ce « pieux voyage qu'en l'année 1218. Il mourut dans « les contrées d'outre-mer et y fut enseveli. Il avait « gouverné l'église de Lisieux environ 17 ans (1201- « 1218), et il l'avait beaucoup accrue et enrichie (1). »

Le Nécrologe de Mondaye inscrivit au 9 décembre le souvenir de Jourdain. « Il fut, ajoute ce recueil « habituellement si sobre de détails, le principal fon- « dateur de cette église ; et c'est à lui que l'on doit le « premier établissement des Prémontrés dans la mai- « son de Mondaye. C'est pourquoi nous avons voulu « que son anniversaire fût annuellement célébré avec « toute la piété et la solennité possibles (2). »

Enguerrand du Hommet.

Le frère de Jourdain, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, loin de réclamer contre les donations de l'évêque fondateur, avait tenu à honneur de confirmer, en ce qui le concernait, toutes les possessions de l'abbaye. « A tous présents et à venir savoir faisons, « disait-il dans sa charte, que moi, Enguerrand du « Hommet, chevalier, pour le salut de mon âme et « celui de mes ancêtres, j'ai eu pour agréable et que « j'ai confirmé, par le présent acte, l'aumône et la

(1) *Martyrologe Rom.* — (Bibl. du chapitre de Bayeux). « Multi nobilium hoc tempore cruce signati mare transierunt... Obiit Jordanus in partibus transmarinis, ibique sepultus est (anno 1218). Qui Ecclesiam Lexoviensem rexit fere annis 17, et multum accrevit et ditavit eamdem. »

(2) *Neustria pia*, p. 905. « Iste Jordanus hujus Ecclesiæ exstitit fundator præcipuus... unde statuimus ejus anniversarium annuatim cum omni devotione solemniter celebrari. »

« donation de terres et revenus faites par le seigneur « Jourdain, évêque de Lisieux, mon frère, à Dieu « et à l'abbaye de Saint-Martin du Secours. Lequel « Jourdain a donné à Dieu et à ladite abbaye, pour « son salut et celui des siens, le pré d'Ercy; huit « setiers de froment à percevoir chaque année, à la « fête Saint-Michel, au moulin Hubert; une acre de « terre sise à Sommervieu, etc. Afin donc qu'aucune « réclamation ne puisse être faite, à propos de ces « terres et revenus contre ladite abbaye par moi ou « mes héritiers, j'ai voulu sceller de mon sceau le « présent écrit. Fait en l'an de grâce 1220 (1). »

La même année, il donne tout son droit sur la moitié du patronage de l'église Saint-Vigor d'Englesqueville (*de Anglicavilla*) et de Saint-Jacques de Beaumont. Englesqueville est aujourd'hui dans le canton d'Isigny. Beaumont était une petite paroisse située au sud-ouest d'Englesqueville. L'on montre encore la place qu'occupaient l'église et le cimetière (2). Le nom d'Enguerrand Du Hommet mérite donc bien d'être inscrit à côté de celui de Jourdain, son frère, et d'avoir une place d'honneur dans le souvenir des religieux de Mondaye.

Raoul de Percy.

Voici un autre bienfaiteur que nos lecteurs connaissent déjà: Raoul de Percy. On distinguait, au XIII[e] siècle, les Percy de France et ceux d'Angleterre.

(1) *Cartul.* de Mondaye, n° 43. — « Ego Enguerranus de Humet, miles, pro salute animæ meæ et antecessorum meorum, gratam et ratam habui, et præsenti carta confirmavi eleemosinationem et donationem..... »

(2) *Statist. mon. du Calvados*, III, p. 777-780.

Tandis que la branche cadette de cette famille suivait Guillaume-le-Conquérant dans son expédition d'outre-mer, la branche aînée était restée sur le continent. Or, Geoffroy de Percy, l'un des compagnons d'armes de Rollon, comptait parmi ses descendants Raoul, que l'abbaye de Mondaye honore comme l'un de ses fondateurs. Nous avons déjà vu Raoul contribuer à l'établissement du monastère. Voici sa charte, datée de 1215 :

Chartes et donations de Raoul.

« A tous présents et à venir savoir faisons que moi « Raoul de Percy, chevalier, pour mon salut, celui « de mes ancêtres et de mes descendants, avec le « consentement et sur la demande d'Alice, mon « épouse, et de mes fils Robert, Guillaume et Raoul, « j'ai donné à Dieu, à l'église de Saint-Martin d'Aë, « et aux chanoines de l'Ordre de Prémontré y servant « Dieu, en pure, libre, pacifique et perpétuelle au- « mône, la tierce gerbe de la dîme de *Juës*, que je « possédais à titre héréditaire. J'ai donné de plus « aux susdits chanoines tout l'enclos où l'on est en « train de bâtir leurs édifices claustraux, lequel « enclos avait été l'objet d'un échange entre le véné- « rable Jourdain, évêque de Lisieux, et moi, dans « le dessein d'y construire l'abbaye ; échange fait pour « une pièce de terre labourable sise au mont de *Jua*, « qui contient neuf acres et même davantage. Cette « pièce, ledit évêque, sur ma demande et celle de mes « enfants, l'a aumônée aux chanoines. Et je veux « qu'ils en jouissent librement et sans réclamation « aucune, à la réserve du droit et de la dignité du « patronage de ladite abbaye, et aussi de la partici- « pation à ses prières et bonnes œuvres et à celles de

« tout l'Ordre de Prémontré. En foi de quoi, j'ai « apposé mon sceau à la présente feuille. L'an de « l'Incarnation du Seigneur 1215 (1). »

Non content de ces premières largesses, Raoul donne à l'abbaye: en 1217, « la maison des lépreux » de Saint-Barthélemy; en 1231, des terres à Juaye et à Bernières; en 1238, il fait de nouvelles donations « au monastère de Saint-Martin de Mondée, » et y choisit sa sépulture. En 1240 enfin, il ouvre encore une fois sa main généreuse, et offre des terres « pour « le salut de Robert et de Guillaume ses frères. » D'après cette dernière charte, « les chanoines de « Mondée devront faire célébrer les saints mystères « dans la chapelle qui sera consacrée en son manoir « de Juetz (2). »

La famille de Percy, bienfaitrice du monastère.

En exécution de sa volonté formelle, Raoul fut inhumé au milieu de sa famille adoptive ; et sa famille selon le sang tint à honneur d'y reposer près de lui. Les armoiries des de Percy furent peintes en plusieurs endroits de l'église abbatiale. Un vieux titre du commencement du XVIe siècle nous a conservé ces détails que l'historien de l'abbaye doit recueillir : « Item, « sont figurés plusieurs seigneurs du nom de Percy,

(1) *Annales Ord. Præ.* II, *ad prob.*, p. CLXXXIX. « Ego Radulphus de Perceio miles, pro salute animæ meæ... de assensu et petitione Ælis uxoris meæ et filiorum meorum... dedi Deo et ecclesiæ S. Martini de Aëio... Dedi adhuc prædictis Canonicis totum clausum, in quo ædificia eorum construuntur... præter dignitatem Patronatus dictæ Abbatiæ, et ejusdem et Præmonstr. ordinis orationum... participationem... »

(2) *Cartul.* de Mondaye, I, n°s 57, 58, 59, 40. « Canonici debent facere divina celebrari in capella quæ consecrabitur in manerio meo de Jueto. »

« et aussi leurs damoiselles, contre la paroy du « chœur de ladite église de Saint-Martin de Mondaye, « vers le septentrion ; et dessoubs desdites figures, « sont ces mots escriptz : Messire Raoul de Percy, et « dame Alix de Metz, sa femme, fondateurs princi- « paux de l'abbaye de Mondaye. — Messire Robert de « Percy, chevalier, et dame Isabeau de Beaulieu, sa « femme. — Messire Robert de Percy, et dame Hu- « guette de Sifrevast, sa femme. — Messire Guillaume « de Percy, et dame Jeanne de la Haye, sa femme. « — Nicolas de Percy, et damoiselle Philippine de « Percy, sa femme (1) ».

La famille de Percy continua longtemps de résider dans le Bessin. En 1428, Guillaume de Percy était encore seigneur de Juaye. Vers la moitié du XVe siècle, cette maison disparaît de Juaye, pour aller se fixer ailleurs. On la retrouve, dans les siècles postérieurs, à Montchamps, aux environs de Vire. Dès lors, elle ne semble plus avoir eu de rapports avec l'abbaye de Mondaye, si ce n'est au début du XVIIIe siècle. A cette époque, Charles de Percy, seigneur de Montchamps, convoitait la charge de page du roi. Mais pour y être admis, il lui fallait apporter des preuves authentiques de sa noblesse. C'est à Mondaye qu'il les trouva : « Et pour prouver « davantage l'ancienneté de sa maison, le sieur de « Percy de Monchamps produit des lettres données à

(1) *Chartrier de château de Ronfeugerai* (*Hist. du canton d'Athis*), par M. Laferrière-Percy, in-8°. Comment Alice de Gennes, femme de Raoul de Percy, est-elle nommée ici *Alix de Metz* ? J'avoue que je ne saurais l'expliquer.

« Paris au mois de mars de l'an 1247, par les-
« quelles Louis, roy de France, pour le salut de son
« âme et de celle de la reyne son épouse, confirme le
« don que Jourdain évesque de Lisieux, et Raoul de
« Percy (Radulphus de Percheio), chevalier, avaient
« fait aux abbé et couvent de Saint-Martin de Mon-
« daye, Ordre de Prémontré, au diocèse de Lizieux,
« de tout le clos sur lequel étaient bâties toutes les
« maisons de ladite abbaye et de neuf acres de terre
« labourable. Ces lettres délivrées par copie sur pa-
« pier marqué, collationnées à l'original conservé
« dans l'ancien chartrier en parchemin de ladite ab-
« baye, le 25 mars de l'an 1717 par Philippes L'Her-
« mite, abbé de ladite abbaye de Mondaye, G.
« Auvray, prieur, et Jean Basset, procureur de la
« même abbaye, sur la réquisition de maître de Percy,
« seigneur et patron de Monchamps, chevalier,
« commandeur de l'ordre de Saint-Etienne de Tos-
« cane (1). »

Aujourd'hui, le nom de la branche normande de la maison de Percy a disparu sans retour. Ainsi vont les choses humaines : une génération passe et une génération arrive, disait le Sage. Que d'antiques manoirs sont tombés ! que de vieux noms sont oubliés et perdus ! Il est une chose pourtant qui survit à ces ruines que les siècles entassent impitoyablement les unes sur les autres : je veux dire le souvenir des traditions d'honneur et de vertu qui vont se perpétuant dans les

(1) *Généalogie de la maison de Percy*, p. 56-57. — *Preuves de la noblesse de Charles-François-Marie de Perci de Monchamps, agréé pour être élevé page du roi — au mois de décembre de l'an* 1726.

familles, héritières des biens et des exemples de nobles ancêtres, sans pouvoir hériter de leur nom.

Le lecteur me pardonnera, j'en ai la confiance, de citer tous ces noms d'un autre âge, qui peuvent lui paraître d'un intérêt tout à fait secondaire. Pour nous, notre cœur y trouve une véritable jouissance : celle d'une dette acquittée envers des bienfaiteurs généreux et dévoués. Nous ne sommes pas encore au bout de cette tâche si douce à l'âme d'un religieux de Mondaye.

Voici tout d'abord le nom d'une bienfaitrice insigne qui a sa place marquée dans l'histoire de l'abbaye, Eléonore de Vitré, comtesse de Salisbury. A peine les disciples de saint Norbert étaient-ils établis canoniquement sur le mont d'Aë par le chapitre général de l'Ordre, qu'elle leur concédait un setier de froment à prendre chaque année sur sa terre de Trungy (1217). Une année ne s'est pas écoulée, que la pieuse comtesse « choisit sa sépulture dans l'abbaye « de Saint-Martin de Mondée, et donne aux reli- « gieux la dîme de tout son champart de Trungy et « de Ryes : le tout destiné à la nourriture d'un cha- « noine de ladite abbaye, qui célébrera journelle- « ment les saints mystères pour son âme et pour tous « les fidèles défunts (1). »

La comtesse Eléonore de Salisbury.

Saint Norbert avait voulu que, dans toutes les abbayes de son Ordre, trois messes conventuelles fussent quotidiennement célébrées : la première, pour

(1) *Cartul.* de Mondaye, nos 7 à 15. — « Alienor, dicta comitissa Saleberiensis, elegi sepulturam meam in Abbatia S. Martini de Monte Dei... Hæc sunt ad victum unius canonici qui in dicta abbatia pro anima mea et pro cunctis fidelibus divina celebrabit. »

les parents, bienfaiteurs et amis défunts ; la seconde, en l'honneur de la Vierge Marie, patronne de l'Institut ; la troisième, de l'office du jour. La piété d'Eléonore lui inspire la pensée délicate « de fournir les « deux cierges qui brûleront à cette messe quoti- « dienne de sainte Marie. Les religieux en prélève- « ront la rente sur son four banal de Ryes-en- « Bessin (1). »

En 1227, nouvelle donation : « Une rente de dix « sous tournois, à Dieu et à Saint-Martin du Mont- « d'Aide, pour la nourriture du couvent, au jour « anniversaire de la mort de Julienne sa fille » ; cette rente devait être prise à Trungy, sur son moulin à ban de Coupigny.

L'an de grâce 1228, le 28 janvier, une réunion nombreuse se pressait dans les vastes salles du vieux manoir épiscopal de Thiberville. Eléonore de Vitré, « naguère comtesse de Salisbury, et alors restée « veuve », s'y était rendue, sur l'invitation de maître Guillaume de Pont-de-l'Arche, consacré évêque de Lisieux en 1221, et premier successeur de Jourdain Du Hommet. Ce fut en présence de ce pontife que fut signé l'acte par lequel Eléonore donnait « à Dieu et à « Saint-Martin de Mondée, en aumône pure et perpé- « tuelle, le patronage de l'église de Saint-Vigor de « Trungy (2). »

(1) *Cartulaire*..... « 20 solidos percipiendos in meo furno de Ria, ad emendum duos cereos, qui singulis diebus, ardeant ad Missam Sanctæ Mariæ tantum. 1218. »

(2) « Ego Alienor quondam Comitissa Salisberiensis in tempore viduitatis meæ,... dedi... Patronatum ecclesiæ S. Vigoris de Trungeio...

Eléonore mourut peu d'années après cette donation, en 1233. Vivante, elle avait eu la consolation de voir fleurir une abbaye qu'elle pouvait appeler la sienne à plus d'un titre ; morte, elle aura le privilége de reposer dans l'enceinte du monastère. Et, chaque année, au jour anniversaire de son passage à l'éternité, la voix d'un frère s'élèvera, demandant à toute la communauté des prières et des suffrages « pour l'âme de « noble dame Eléonore, bienfaitrice de ce lieu. » Dans quelle partie de l'église se trouvait son tombeau ? Nous l'ignorons absolument. Des fouilles pratiquées, il y a quelques années, au midi de l'église actuelle, ont mis à nu des fondations qui semblent dessiner l'enceinte de l'ancienne. On a été confirmé dans cette supposition par la découverte de nombreux ossements. Ces restes, qui ont été sous nos yeux, étaient-ils ceux de la comtesse de Salisbury, aujourd'hui recouverts d'une terre profane ? Peut-être ; mais lorsque le carré claustral sera achevé, la poussière vénérable de nos fondateurs et bienfaiteurs reposera de nouveau dans le couvent ; et quelque pieuse inscription rappellera aux religieux le souvenir des Raoul de Percy et des Eléonore de Salisbury.

Mort d'Eléonore de Salisbury (1233).

Nous ne finirions point s'il nous fallait rapporter au long les donations faites à notre abbaye, dans les trente premières années de son existence ; mais il est une famille encore qui mérite au moins d'être citée : les de Vassy. Dès l'année 1207, nous voyons Eudes

La famille de Vassy.

Actum coram venerabili Episcopo Lexoviensi, Magistro Guillelmo de Ponte-Archæ... » — On peut voir de plus amples détails sur Eléonore et ses enfants dans la *Semaine relig. de Bayeux*, année 1869. — P. Alph. de Liguori).

de Vassy abandonner, « devant le tribunal du seigneur roi à Caen », à Jourdain, évêque de Lisieux, la mouture du moulin des Vallières. En 1213, c'est Philippe de Vassy qui cède au même prélat « tout son « droit sur l'église de Saint-Vigor de Juez. » Eudes donne, en 1221, trois vergées de terre près de Saint-André, et, l'année suivante, un acre situé à Juaye, entre Couvert et la maison de Stance, plus trois vergées non loin de la chapelle de Saint-Barthélemy.

Le manoir de la Haye.

A deux kilomètres environ, au sud-ouest de la colline de Mondaye, sur les bords de l'Aure, à l'entrée d'un bois épineux et touffu, s'élevait le château féodal de la Haye-d'Aiguillon. Selon l'usage de cette époque guerrière, le vieux manoir était entouré de fossés que l'on pouvait à volonté remplir d'eau. La *motte* de la Haye était peu étendue et de forme ovale; aujourd'hui encore, malgré six siècles écoulés, on en peut distinguer les traces. C'est là que la famille de Vassy faisait sa résidence. Aucun agrément n'y manquait à cette famille opulente. Le chemin royal de Caen à Saint-Lo passait à quelques pas du manoir. Le bois voisin offrait aux riches seigneurs le plaisir de la chasse si apprécié par eux. On n'avait pas oublié les besoins religieux : sur la lisière du bois, une chapelle avait été bâtie, pour l'usage du château et de ses dépendances. Dédiée à la Vierge Marie, elle se nommait Notre-Dame de la Haye.

Robert de Fontenay et sa femme Mathilde, fille de Philippe de Vassy, reconnaissent, en 1225, que cette chapelle, cédée l'année précédente à l'abbaye par les deux chapelains, appartient aux religieux de Mondaye, et ils s'engagent à leur en défendre la propriété contre

quiconque voudrait la troubler. En 1239, le preux chevalier Philippe de Vassy entreprend le pèlerinage de la Terre-Sainte : Jérusalem fut, pendant deux siècles, l'attrait universel des âmes catholiques. Mais avant son départ pour un voyage dont il ne reviendra peut-être point, il pense encore aux intérêts de sa chère abbaye, et lui fait de nouvelles libéralités. Enfin, après plusieurs autres donations faites par sa famille, le chevalier Eudes de Vassy, fils d'Eudes I, confirmera, en 1244, toutes les aumônes offertes depuis l'origine de l'abbaye jusqu'à cette date ; et si à l'avenir le couvent fait de nouvelles acquisitions de ce côté, il les affranchit de toutes servitudes (1).

Les noms de quelques autres bienfaiteurs du monastère.

Dans ce concours enthousiaste de donations, les noms se présentent en foule. Il me serait impossible de les énumérer tous. Je ne saurais m'empêcher toutefois d'en citer quelques-uns des plus marquants, et d'indiquer celles des donations qui peuvent offrir aujourd'hui quelque intérêt historique. Ce sera comme une galerie où plus d'un de mes lecteurs reconnaîtra le nom d'un ancêtre oublié. Il nous suffit d'ouvrir et de suivre page par page le Cartulaire de Mondaye : il est le monument impérissable de la charité des seigneurs de la Basse-Normandie à cette époque, et souvent aussi de leurs vassaux, qui tiennent à avoir leur part dans les prières des chanoines de Mondaye. C'est bien ici le cas de rappeler ce proverbe vraiment chrétien : *Nul n'est vilain si le cœur ne lui manque.*

Robert Gruel de Jucz donne quelques sillons « dans

(1) *Cartulaire*, I, n°s 32 et suivants.

la pièce Saint-Martin, près de la fontaine, en dessous de la source putride, non loin de l'abbaye. » 1212.

Raoul, clerc, de Loucelles. 1216.

Guillaume de la Haulle donne une terre entre Verrières et Sainte-Basille. 1216.

Guillaume de Livry. 1216.

Roger de Carcagny, chevalier. 1217.

Robert de Villers, chevalier, donne un setier de froment sur sa dîme de Maisons. 1217.

Albéréda de Ros, veuve, fait une donation « à Dieu et à Saint-Martin du mont d'Aide, sur la paroisse d'Audrieu ». 1218.

Guillaume Malnorri de Juez. 1219.

Robert Marmion et Julienne, son épouse, accordent » un tennement entre la Haye-d'Aiguillon et Lingèvres ». 1224.

Pierre de Longueville, écuyer. 1224.

Richard de Condé, chevalier, fait une donation, sur le moulin de Flaël. 1225.

Robert de Secqueville, chevalier, 1229.

Gislebert, seigneur de Laigle, confirme les douze livres tournois de rente données par Julienne, dame de Tillières. 1230.

Le chevalier Geoffroy Daneiz « choisit sa sépulture à l'abbaye de Saint-Martin de Mondée. » 1230.

Robert Lefèvre de Juez. 1231.

Gocelin Polin, bourgeois de Bayeux, fait une donation de froment, « à la mesure de Trungy. » 1232.

Richard Malherbe de Meuvaines, chevalier. 1232.

Denys de Bernières, fils de Geoffroy de Juez, fait une fondation « pour l'âme d'André son fils, qui a choisi sa sépulture dans l'abbaye ». 1234.

Herbert Lewaleis d'Hérouville en fait une « pour célébrer un obit à l'intention de son père et de sa mère ». 1235.

Enguerrand Le Graverent donne des terres « à l'abbaye de Saint-Martin de Mondée où il a choisi sa sépulture, celle de Mabilie, son épouse, et de Richard, son fils ». 1238.

Jacques de Monceaux offre une pièce de terre, « vers le douet du pont d'Aulne ». 1239.

Richard de Putot, chevalier, donne une pièce sur le territoire du Manoir. 1240.

Alice, veuve d'Olivier de Chouain. 1242.

Pierre, fils de Ranulphe Levavasseur de Maronnes. 1246.

Guillaume du Vivier choisit sa sépulture à l'abbaye. 1251.

Mabilie, veuve de Robert de Grantval. 1257.

Raoul Chauvin de Verrières. 1258.

Guy de Semilly. 1260.

Raoul Lefranceis de Juez. 1262.

Roulland du Quesney, écuyer. 1263.

Guillaume Tupin, de Bernières, fait une offrande, sur Lingèvres, au hameau de Cordillon. 1263.

Philippe de Cully, clerc, fils de Richard de Cully, qui avait choisi sa sépulture à l'abbaye. 1268.

Agnès de Colombières, dame de Bazenville, fait une donation, « devant la paroisse de Bazenville ». 1269.

Robert de Caumont. 1269.

Alain d'Avenay. 1269.

Robert des Forges, seigneur de Lingèvres. 1273.

Guillaume Patry, chevalier, et Laurence, son épouse. 1273.

Un problème historique.

Grands et petits venaient ainsi confirmer la définition qu'avait donnée un concile des biens ecclésiastiques et religieux : « Ils sont l'offrande des fidèles, « le patrimoine du pauvre et la rançon des âmes. » Car enfin, qui nous expliquera autrement cet étrange phénomène? Quelques hommes vêtus de blanc et menant une vie austère apparaissent un jour dans une localité ignorée, appelés par l'évêque diocésain et envoyés par leurs supérieurs. Ces hommes n'ont rien; mais ils comptent sur la Providence. Ils n'attendront pas longtemps; quoiqu'ils n'aient sollicité personne, l'on viendra de toutes parts au secours de leur détresse. Pour faciliter leur développement, pour augmenter leur nombre, on fonde des aumônes et des redevances, l'on constitue des rentes sur les fiefs et les arrière-fiefs, afin que les religieux, libres de tout souci du dehors, puissent se livrer tout entiers au culte du Seigneur. D'où vient, je le demande, ce courant qui s'établit de lui-même partout où s'élève une communauté nouvelle, et dont nous venons d'admirer les effets à Mondaye? Quel mobile enfin a pu inspirer toutes ces aumônes qui se donnent rendez-vous à l'abbaye, de Juaye, de Lingèvres, d'Ellon, de Trungy, de Condé, de Noron, de Gueron, d'Audrieu, de Carcagny, de Rucqueville, de Sainte-Croix-sur-Mer, de Livry, et jusque de Saint-Amand, près Thorigny?

Solution du problème.

Le lecteur attentif aura déjà trouvé la réponse à ces questions. Ces seigneurs de la Normandie, ces bourgeois, ces paysans, sont inspirés par une même pensée de foi : ils croient à Dieu, et c'est toujours à Dieu qu'ils donnent dans la personne de ses serviteurs.

Pour eux, les moines ne sont point ce hideux fantôme évoqué par le XVIIIe siècle et qui fait peur encore à certains esprits forts du XIXe. Ils voient dans le religieux de tout habit des hommes dont les vertus et les prières soutiennent la société chrétienne : *Horum exemplis et orationibus confidunt incessanter adjuvari.* Cette expression, je l'ai recueillie sous la plume d'un écrivain du XIIe siècle, parlant des Prémontrés, Anselme d'Havelberg : et telle était la croyance de tous. Il est aisé de le nier aujourd'hui. Mais alors, nous aurons le droit de demander quelle puissance a discipliné ces âmes indomptées et presque barbares, dont les annales du moyen-âge nous offrent le tableau. On aura beau faire : on n'en pourra nommer nulle autre que l'Église catholique. C'est elle qui opéra ce prodige; et elle le fit par ses papes, ses évêques, ses prêtres et ses moines.

Évidemment les peuples d'alors avaient compris cette puissance civilisatrice des monastères. Dès qu'une abbaye essaie de se fonder, voyez les populations voisines ! elles accourent comme les abeilles à la ruche ; elles apportent à l'envi, après l'avoir butiné sur les fleurs, le suc qui doit composer le rayon de miel. Elles ne dissimulent point au reste le mobile qui les fait agir. Comme Jourdain du Hommet, tous font leurs offrandes « par des vues de charité ; « *intuitu caritatis.* » Ils les font « pour le salut de « leur âme » ; chacune des donations le porte textuellement. On reconnaît ici deux mobiles également élevés : la charité chrétienne, et le légitime souci d'un intérêt personnel supérieur à toute pensée terrestre. Ce n'est pas tout, ces bienfaiteurs croient à la famille.

Le mobile des donations.

et ils veulent que leur femmes, leur ancêtres et leurs enfants participent avec eux aux prières des hommes de Dieu. Souvent même ils les associent à ces œuvres; « *de assensu uxoris meæ et filiorum meorum* », disait Raoul de Percy, Après eux, leurs fils confirment, à leur tour, ces donations sans murmurer et sans se plaindre : pieux hommage rendu à la puissance paternelle, lorsque la mort semblait les en avoir affranchis (1) !

Qui n'admirerait ce désintéressement des familles chrétiennes du moyen-âge ? Vous les voyez offrir à Dieu et à ses serviteurs une partie de leurs domaines héréditaires ; et, en faisant ces largesses, elles semblent n'avoir qu'une crainte, c'est que leurs intentions soient mal comprises ou peu respectées. Comme le vieillard de l'Évangile, ces cœurs généreux s'en iront en paix, s'ils peuvent avoir l'assurance qu'après eux il y aura des âmes qui ne les oublieront point, et des lèvres qui ne cesseront de demander pour eux miséricorde et pardon.

La pensée de l'immortalité.

C'est en effet la grande pensée de l'immortalité qui domine et inspire toutes les donations faites aux monastères. Une mère veut prier et faire prier pour ceux de ses enfants qui ont été moissonnés par le trépas. Un fils éprouve le besoin de faire célébrer le Sacrifice expiatoire pour les âmes de ses parents qui ne sont plus. Il faudrait être étranger à tous les sentiments de la nature pour ne pas comprendre combien ceux qui pleurent ont besoin de croire à ces rapports avec

(1) *Notice sur l'abb. de Silly*, par M. Gravelle-Desulis. Alençon, 1852.

les âmes qui sont entrées dans l'éternité. La prière en faveur des défunts qui ne peuvent plus mériter eux-mêmes, est un immense soulagement à la douleur. Parmi les dogmes de la foi catholique, en est-il un qui fournisse de plus solides et de plus douces consolations ?

Sépultures de famille.

Cette croyance régnait énergique et puissante au sein des familles du XIII[e] siècle : de là toutes les fondations dont nous venons de parler. Ce n'est pas assez : afin de jouir plus sûrement de la pieuse intercession des moines, les plus estimables familles tiennent à honneur de se faire inhumer dans l'enceinte des abbayes, comme pour y reposer au foyer de la prière perpétuelle. Nous avons vu Eléonore de Salisbury, les de Percy, les Le Graverent, etc., solliciter cette faveur. Nous en pourrions citer cent autres exemples extraits du Cartulaire. En 1241, Mathilde, femme d'Amaury de Gacey, choisit sa sépulture à Saint-Martin de Mondée. Au XV[e] siècle, quand le premier enthousiasme se sera refroidi, nous verrons encore « Philippe de Montagu, personne de Bernières-en-Bos-« cage, donner, de sa bonne volonté, en don et « aumosne à homes religieux l'abbé et le couvent de « Mondae, pour le salut de l'âme de luy, de sa mère, « de son père et de ses prédécesseurs, pour avoir la « sépulture en leur moustier, et pour être perchon-« nier (?) — *participant* — en leurs prières et bien-« faicts en leur moustier... » Ce seigneur va jusqu'à abandonner ses biens au couvent, et il se fait le modeste pensionnaire de l'abbaye (1).

(1) *Cartul.* de l'abb. de Montdaie, coté Z.

Charte de Robert de Hotot (1297).

Un acte daté de 1297 nous a semblé résumer ces différentes pensées. Robert de Hotot, seigneur de Rucqueville, fait de généreuses offrandes aux Chanoines de Mondée, purement en vue de l'amour de Dieu et du salut de son âme, du consentement et de la volonté de Thomasie, son épouse, pour la nourriture du couvent au jour anniversaire de sa mort. Il ne pose qu'une condition : il se réserve, à lui et aux siens, les salutaires suffrages des religieux ; sauf en toute chose le droit du seigneur capital. Le tout, fait et scellé devant la paroisse de Rucqueville. Presque toutes les clauses ordinaires des fondations se trouvent groupées dans cette charte : les diverses intentions qui sont le mobile de la charité du seigneur, le consentement de son épouse, la réserve du droit des tiers, la notoriété de l'acte qui se fait devant l'assemblée paroissiale (1).

La méditation des religieux.

Les religieux de Mondaye se montrèrent-ils dignes de la confiance des populations ? Nous n'oserions l'affirmer pour chacun d'eux, puisque l'humaine faiblesse se glisse même au sein des cloîtres ; mais nous sommes en droit de dire que l'Abbaye elle-même ne trahit jamais la piété des fidèles. Les fidèles avaient fondé, élevé, doté le monastère, pour que Dieu y fût honoré et que l'esprit de saint Norbert s'y développât

(1) *Cartul.* de Montdaie, coté Z, p. 3. « Pure pro amore Dei et salute animæ meæ... de consensu et voluntate Thomasiæ uxoris meæ — ad pitanciam conventus in die obitus mei — nihil mihi et hæredibus meis retinendo nisi orationes in Domino salutares — salvo tamen jure domini capitalis — coram parochia de Ruscavilla. » — La petite paroisse de Rucqueville est aujourd'hui réunie à Martragny (canton de Creully).

de siècle en siècle. Ce qu'on attendait du couvent, c'était l'office régulièrement et solennellement célébré, la prédication, le ministère évangélique, l'exemple d'une vie parfaite. « Nous y sommes astreints, écri-« vait un pieux auteur Prémontré, en 1698, à raison « de notre profession religieuse et de notre état clé-« rical ; nous y sommes obligés, de plus, à cause de « la fondation et de la dotation de nos monastères, « faites à cette fin par la piété des fidèles » (1).

Ce que le P. Herlet rappelait à ses confrères au XVIIe siècle, la conscience de chaque religieux le lui redisait à tout instant ; la vue de son cloître, les murailles et les vitraux de son église, les dalles qu'il foulait en marchant, lui renvoyaient la même parole. Les familles bienfaitrices de Mondaye avaient leurs armoiries peintes dans toutes les chapelles et sur tous les murs de l'église abbatiale ; nous en avons cité un exemple pour la famille de Percy. C'était précisément l'avertissement qui n'avait cessé de poursuivre partout l'illustre abbé de Clairvaux : « *Ad quid venisti?* « Souviens-toi de ceux qui furent tes bienfaiteurs ; « tu serais un ingrat si tu oubliais quels motifs ont « inspiré leurs généreuses aumônes. »

(1) *Solitudo Norbertina*, P. Herlet, p. 109-110. « Tenemur ratione fundationis et dotationis monasteriorum nostrorum, factæ a fidelibus ad hunc finem ut præfatas functiones exerceamus. »

SECONDE PÉRIODE.

DEPUIS LA FONDATION DE L'ABBAYE

JUSQU'A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

SECONDE PÉRIODE.

DEPUIS LA FONDATION DE L'ABBAYE

JUSQU'A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE I.

LES CURES ET BÉNÉFICES DU MONASTÈRE.

Roger II, troisième abbé. — Le ministère paroissial des campagnes. — L'administration des cures dans l'Ordre de Prémontré. — La paroisse au XIIIe siècle. — La dîme. — Les paroisses de Juaye et de Trungy. — Gabriel du Fay, quatrième abbé. — La paroisse d'Ellon. — Le patronage de Noron. — Chapelles de Saint-Barthélemy, de la Haye, du château de Juaye et de Saint-André. — Vie active des Prémontrés de Mondaye.

« La cure, stimulée par les vertus du cloître, et placée
« en contact intime avec les populations, conquit les
« âmes à [illegible] enseignements et les exemples de
« chaque jour. Les deux clergés initièrent les classes
« dirigeantes à l'esprit de charité, et continuèrent jusque
dans les derniers rangs de la société l'œuvre des
« apôtres. »

(*L'organisation du travail*, par M. Le Play, p. 75.)

Pendant que se faisaient la plupart des donations généreuses indiquées plus haut, et beaucoup d'autres omises à dessein, vu que le détail en aurait peut-être

Roger II, troisième abbé (1225).

semblé fastidieux aux lecteurs, le second abbé de Mondaye, Richard, après une honorable administration de neuf années environ, s'était pieusement endormi dans le Seigneur, le 7 janvier 1225. Nous avons retrouvé son nom dans une charte datée de l'année même de sa mort; il signe une donation faite à Trungy: « Richard, abbé de Saint-Martin du mont d'Aide (1). » Les religieux élurent, pour lui succéder, Roger, deuxième du nom, et la bénédiction solennelle de l'évêque de Lisieux inaugura le gouvernement du troisième abbé de Mondaye. Son nom est inscrit dans un acte de 1242: « Roger, abbé de Saint-Martin de Mondée (2). »

C'est ici le lieu d'étudier, avec quelques détails, l'origine des cures et des bénéfices relevant de notre monastère.

Le ministère paroissial des campagnes.

Il nous coûte peu de l'avouer dès maintenant: le lecteur ne doit point s'attendre à saluer parmi nos Pères de Mondaye des littérateurs ou des artistes fameux, d'illustres théologiens ou des prédicateurs renommés. L'Ordre de Prémontré peut citer plus d'une célébrité dans chacun de ces genres; mais ses orateurs, ses artistes, ses savants le sont devenus presque sans l'avoir recherché: autre est le but de l'Ordre de saint Norbert, autre est la gloire de l'Institut. Nous aimons à traduire, pour ceux qui liront ce volume, une éloquente page d'un auteur flamand du XVIIe siècle; elle leur expliquera, si je ne me trompe, ce paradoxe apparent.

(1) *Cartulaire*, I, n° 558.
(2) *Ibid.*, I, n° 121.

« Chaque société religieuse a, dans l'Église, son
« esprit, son but, son objet enfin. Or, l'Institut
« canonique que nous professons se propose l'instruction, le soin et le salut des ignorants, des simples
« et surtout des paysans ; voilà ce qu'il cherche à
« atteindre par les œuvres diverses de la vie cléricale
« et pastorale. Certes, il ne se refuse point à consacrer ses talents aux villes, et à montrer à des
« esprits plus cultivés la voie du ciel. Toutefois,
« vivant pour la plupart au milieu des champs, nous
« cultivons de préférence ces âmes des campagnes,
« rachetées par le sang du Christ aussi bien que les
« âmes des nobles ou des habitants des cités.

« L'aimable Providence l'a ainsi voulu : les villes
« ont à leur disposition, et dans leur sein, un nombreux clergé séculier et régulier ; les campagnes
« devaient avoir du moins l'humble et modeste société
de saint Norbert. Séjournant au milieu des paysans,
ses frères, le Prémontré a voué sa vie à leurs intérêts. Dans ce ministère, les dangers sont moins
« grands pour sa faiblesse ; le travail y est plus pénible ; la récompense y sera plus magnifique. Donc,
« que les autres Ordres religieux voient se presser
« autour d'eux des grands, des princes et des rois :
« il suffit aux enfants de saint Norbert, et c'est leur
« bonheur, de vivre sans gloire au milieu des simples
« et de travailler sans bruit à leur moralisation et à
« leur félicité. Le Sauveur ne donna-t-il pas comme
« le signe le plus authentique de sa mission divine
« cet humble ministère? *Les pauvres sont évangélisés*,
« disait-il. Ainsi les Prémontrés s'efforcent de ressembler au Christ Jésus ; en se consacrant à l'in-

« struction des pauvres, ils le font avec moins de bruit « sans doute, mais avec plus de fruit. Et je puis bien « leur appliquer sans présomption, ce me semble, les « paroles de Gerson, l'illustre chancelier de l'univer- « sité de Paris : Oui, répondait ce grand homme à ses « détracteurs, il se rencontre des esprits qui estiment « indigne d'un théologien, d'un écrivain, d'un ecclé- « siastique en dignité, de s'abaisser jusqu'à l'instruc- « tion des petits enfants. Je l'ai fait, et me voilà « devenu la fable de ces hommes. Pensent-ils à « l'exemple de Celui qui a dit : *Laissez venir à moi « les petits enfants?* O très-aimable Jésus, qui oserait « rougir d'aimer les enfants, quand on vous voit, « vous, le Dieu du ciel, les caresser, les bénir, les « embrasser? Donnez-moi un homme intérieur, dé- « sintéressé, humble, zélé, vraiment pieux, un « homme qui ne voie que les âmes : il comprendra « ma conduite (1). »

L'administration des cures dans l'Ordre de Prémontré.

Cette pieuse pensée avait été celle de saint Norbert. A Anvers, après son glorieux triomphe sur la secte hérétique de Tanchelin, il avait établi des religieux de son Ordre dans dix paroisses. A Magdebourg, Evermode, se conformant aux instructions du Saint, confia six paroisses de la ville et quatorze églises rurales à ses religieux, tandis qu'il en envoyait d'autres comme missionnaires dans l'Esclavonie. Les

(1) *Brabantia Mariana.* R. P. August. *Wichmans Ord. Præm.* Antverpiæ MDCXXXII, p. 681-684. « Ruri commorantes, rus curamus ac rusticanas animas æque Christi Sanguine redemptas... minore quidem cum plausu, at majore cum fructu... Da mihi aliquem qui spiritualis est... qui in sola animarum perspicaci qualitate versetur, et hæc intelliget. »

constitutions de l'Ordre conservèrent religieusement la pensée de l'illustre patriarche : elles ont un chapitre entier, *De Pastoribus*, qui règle et détermine la nomination, la vie, la correction, et, au besoin, la révocation des chanoines envoyés hors du monastère comme curés. Pendant sept siècles, les Souverains Pontifes ne cessèrent de regarder cette haute fonction pastorale comme une prérogative particulière des Prémontrés. Et en 1758, trente ans avant la Révolution française, Benoît XIV confirmait encore, par une bulle solennelle, tous leurs antiques priviléges sur ce point (1).

Les enfants de saint Norbert en usèrent constamment, pour l'honneur de l'Église et le bien des âmes. Les deux abbayes de la Luzerne et d'Ardenne desservaient, dès lors, chacune onze paroisses. Dans ces siècles où les séminaires n'existaient pas encore, nos communautés devaient être, dans les desseins de la Providence, les bienfaisantes et fécondes pépinières d'où sortiraient des milliers de prêtres zélés et instruits, pour aller répandre, dans un rayon parfois étendu, la semence évangélique et l'esprit chrétien. Aussi l'abbaye de Mondaye était-elle à peine fondée, que déjà on faisait appel à ses religieux pour administrer les paroisses qui l'avoisinent.

La paroisse au XIII[e] siecle.

Il ne me semble point hors de propos de dire tout d'abord ce qu'était une paroisse au XIII[e] siècle. Alors comme aujourd'hui, la paroisse comprenait un terri-

(1) *Spiritus litterarius Norbertinus* à R. D. Georgio Lienhart. *Ord. Præm.* MDCCLXXI — II, p. 23. — Voir aussi Bouix : — *Tract. de Jure regularium*, II, p. 48.

toire déterminé ; seulement c'était l'usage et les circonstances locales qui en faisaient les limites ; du moins on ne retrouve point la trace d'un cadastre officiel. La paroisse de Juaye nous en offre un exemple assez remarquable. Elle s'étendait alors, au midi, jusqu'à l'église de Longraye ; or voici comment la tradition explique cette extension qui paraît anormale. Une maladie contagieuse sévissait dans la contrée. Les curés de Bernières et de Longraye avaient-ils été enlevés par le fléau, ou bien la peur les empêchait-elle de remplir leur ministère ? Toujours est-il que le curé de Juaye fut appelé près des malades demeurant dans les villages éprouvés. Il s'y rendit et les assista avec un admirable dévouement. A partir de ce jour, ces villages devinrent la partie la plus attachée de son troupeau. Ce fait avait précédé l'arrivée des Prémontrés à Mondaye, puisque la famille de Vassy, demeurant sur le territoire de Bernières, appartenait cependant à la paroisse de Juaye.

Quoi qu'il en soit de cette tradition très-vraisemblable, les habitants de la paroisse étaient soumis à la direction religieuse du pasteur. Si le curé était *régulier*, il portait le nom de prieur. L'église était le centre naturel de la famille paroissiale. Les actes civils eux-mêmes paraissent avoir ressenti le besoin d'une sorte de consécration religieuse. Nous avons rencontré dans nos annales plusieurs donations faites au portail de l'église, devant la paroisse de Rucqueville, de Juaye, de Cahagnolles, etc. Le seigneur de la paroisse avait, assez habituellement, avec le droit de justice, celui de *patronage* sur l'église paroissiale. Le patron, qu'il fût ecclésiastique ou laïque, pouvait

nommer, présenter à un bénéfice vacant: c'était le *jus patronatus.* Le patron présentait à l'Ordinaire ; et l'évèque conférait la juridiction spirituelle. J'ai prononcé le mot de bénéfice : on appelait ainsi tout titre ecclésiastique accompagné d'un revenu. Il y avait le bénéfice simple et le bénéfice avec charge d'âmes, le bénéfice séculier et le bénéfice régulier. La dîme, ou dixième partie des fruits de la terre, était partout l'honoraire du bénéficier ecclésiastique.

La dîme.

Nous n'ignorons pas tout ce que le mot de dîme peut susciter aujourd'hui de haines et de préjugés ; mais la vérité de la parole du Christ demeure : « Vous « avez reçu gratuitement, disait-il à ses apôtres, « donnez gratuitement ; toutefois l'ouvrier évangé« lique mérite sa nourriture (1). » La forme des offrandes faites aux ministres de Jésus-Christ a pu varier avec les siècles ; mais elles seront toujours l'une des premières nécessités sociales. Dès le Ve ou le VIe siècle, on trouve dans l'Église latine l'obligation des dîmes. On sait que, au IXe siècle, Charlemagne en fit une loi civile, et que, en la prescrivant à ses sujets, il s'y astreignit lui-même. En 1790, la Révolution confisqua les bénéfices et supprima les dîmes. Depuis le Concordat de 1801, l'État accorde, sur la nomination épiscopale, un traitement ou pension aux prêtres exerçant le saint ministère. Le peuple, le vrai peuple, celui qui travaille et qui souffre, a-t-il gagné à ce nouvel état de choses ? La dîme fut-elle un droit abusif, ainsi qu'on l'a tant

(1) *S. Matth.*, X, 8, 10. « Gratis accepistis, gratis date..., dignus est enim operarius cibo suo. »

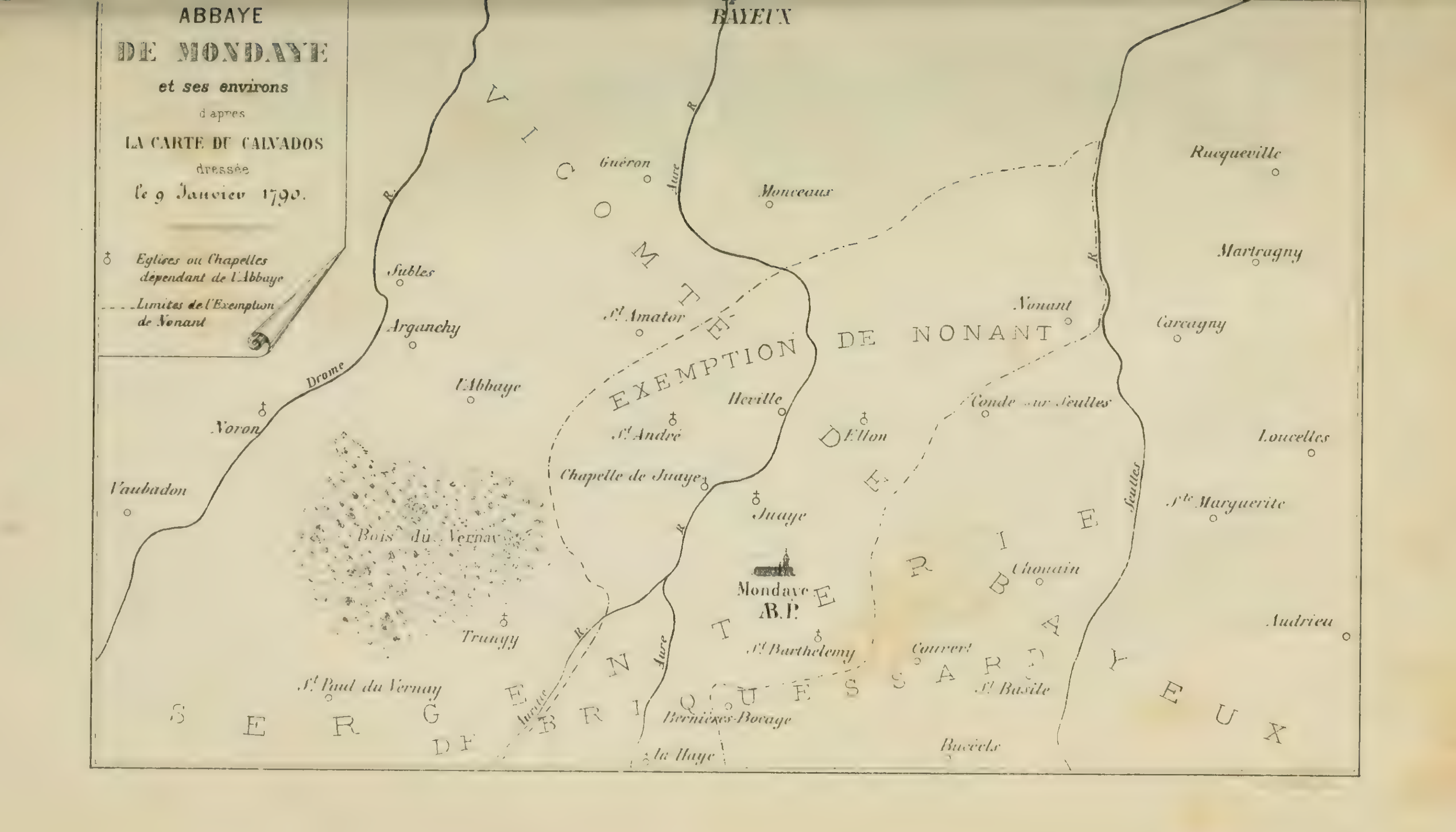
répété ? Nous pensons que, légitime dans son principe, elle fut presque toujours juste et modérée dans son exercice. Je n'avance point ici du reste une opinion qui me soit personnelle : « Les familles, a dit un écri-« vain dont les appréciations font autorité, jouis-« saient dans la hiérarchie féodale d'une indépendance « que les familles de notre temps seraient heureuses « de posséder devant les offices ministériels, le fisc « et la bureaucratie (1). »

Mais loin de moi la pensée d'entrer dans une polémique qui conviendrait peu au cadre modeste que je me suis tracé ! J'ai voulu seulement rappeler au lecteur ce qu'était une famille paroissiale au moyen-âge. Cette précaution n'était peut-être pas inutile pour l'intelligence des faits qui vont suivre.

La paroisse de Juaye.

Les disciples du saint archevêque de Magdebourg n'étaient installés sur la colline d'Aë que depuis une quinzaine d'années ; et déjà, l'on s'en souvient, le pieux fondateur, Jourdain du Hommet, donnait à la communauté le patronage de l'église paroissiale de Juaye, avec le droit et le devoir de la faire administrer par un religieux du couvent (1215). Le doyen et les membres du chapitre de Lisieux virent et approuvèrent, en 1217, cette gracieuse concession. Voulant ajouter aux dons spirituels les largesses matérielles, Jourdain, la même année, donne à ses chers religieux la troisième gerbe de la dîme de Juaye. Raoul de Percy leur avait déjà cédé une autre gerbe. Quelques années s'écoulent : les héritiers de Philippe de Vassy abandonnent tous leurs droits temporels sur

(1) *L'Organis. du travail*, par M. Fr. Le Play, p. 79.


ABBAYE
DE MONDAYE
et ses environs
d'apres
LA CARTE DU CALVADOS
dressée
le 9 Janvier 1790.
Eglises ou Chapelles dépendant de l'Abbaye
Limites de l'Exemption de Nonant
BAYEUX
VICOMTÉ
EXEMPTION DE NONANT
ÉLECTION DE BAYEUX
SERGENTERIE DE BRIQUESSART
Ruqueville
Martragny
Carcagny
Loucelles
Audrieu
Ste Marguerite
Nonant
Condé sur Seulles
Chouain
St Basile
Bucéels
Courvert
St Barthelemy
Mondaye
A.B.P.
Juaye
D'Ellon
Heville
Monceaux
Guéron
St Amator
St André
Chapelle de Juaye
Bernières-Bocage
la Haye
Trungy
Bois du Vernay
St Paul du Vernay
l'Abbaye
Arganchy
Subles
Noron
Vaubadon
Drome
Aure
Seulles

l'église de Juaye. Pour que rien ne manquât à la solennité de cet acte, on y appela des juges nommés et délégués par le Pape lui-même; c'étaient Richard, doyen du chapitre d'Avranches; Henri, chantre, et Nicolas, écolâtre ou maître des écoles (1). Cette dernière mention ne surprendra que ceux qui ignorent l'esprit et l'histoire du catholicisme. Chaque cathédrale avait son école supérieure, et le titre de *maître des écoles* était, dans ces siècles si fièrement désignés par nous sous le nom d'âge de ténèbres, l'une des dignités des chapitres. Que l'on veuille bien parcourir les annales de la religion catholique: partout où elle a sa pleine liberté d'action, l'on ne tarde pas à voir s'élever trois demeures, l'une pour Dieu, une autre pour l'instruction, et la troisième pour la souffrance: l'église, l'école et l'hospice.

L'église de Juaye fut donc la première affiliée au monastère. A dater de cette époque, jusqu'à la Révolution, elle sera constamment desservie par un chanoine de Mondaye. L'histoire ne nous a pas conservé les noms des prieurs-curés de Juaye durant les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles: un seul est venu jusqu'à nous. Mais il est, grâce à Dieu, d'autres bienfaiteurs des peuples que ceux dont les historiens ont recueilli la vie; humbles et obscurs serviteurs qui aiment à se tenir cachés aux yeux des hommes, pour mériter plus sûrement le regard de Dieu. Et tel est précisément le modeste curé de campagne, qui vit retiré au

(1) *Cartul.* de Mondaye, n° 31. « Coram Decano Ricardo et Henrico cantore et Nicholao Magistro Scholarum Abrincens. Judicibus à Dn̄o Papa delegatis. »

milieu de son troupeau, sans autre ambition que de réaliser de son mieux l'idéal du divin Maître : *Pertransiit benefaciendo.*

Le patronage de Trungy.

La seconde cure unie à l'abbaye fut celle de Trungy. L'église de Trungy était dès lors située sur la rive gauche de l'Aure, à trois kilomètres environ au couchant de Mondaye. Le lecteur n'a pas oublié qu'en 1228 Eléonore de Salisbury donna à notre couvent le patronage de l'église de Saint-Vigor de Trungy (*de Trungeio*). Cette paroisse ne faisait point partie de la baronnie de Nonant, et relevait conséquemment du diocèse de Bayeux. Comme celle de Juaye, elle était placée sous l'invocation de saint Vigor, huitième évêque de ce diocèse. « Sa renommée s'est tellement « répandue dans ce diocèse et ailleurs, écrivait Hermant en 1705, qu'il y a jusqu'au nombre de vingt-« deux paroisses qui l'honorent comme leur patron. « On compte trois églises paroissiales qui le réclament « sous ce nom dans le diocèse de Coutances, aussi « bien que l'église de Marly, proche Saint-Germain-« en-Laye, et celle de Saint-Frambaut, dans l'évêché « de Senlis (1). »

Gabriel du Fay, quatrième abbé. (1242-1276).

Cependant Roger II, le troisième abbé du monastère, était mort en 1242, le 8 novembre, après un gouvernement de 17 ans. L'élection capitulaire lui donna pour successeur Gabriel du Fay. Le nom du nouveau supérieur paraît indiquer qu'il était de la noble famille du Fay, dont le titre se retrouve dans celui de Sainte-Honorine-du-Fay, au canton d'Evrecy: *Sancta Honorina de Faiaco sive de Fago.* Quoi qu'il

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 45-46.

en soit de cette conjecture, une troisième paroisse fut confiée à l'abbaye, sous la longue et sage administration de Gabriel, et c'est pour ce motif que je fais mention de son avènement à cet endroit de mon récit.

A quelque distance au nord-est du monastère, s'élevait l'église d'Ellon placée sous l'invocation du prince des apôtres, saint Pierre. Ainsi que Mondaye, elle faisait partie de la baronnie de Nonant, et relevait de l'évêché de Lisieux. Le second successeur de Jourdain du Hommet, héritier de sa bienveillance pour notre abbaye, lui accorda cette cure : il se nommait Foulques d'Astin. En 1250, Guillaume de Pont-de-l'Arche, qui avait remplacé Jourdain, avait dû, à cause de son excessive vieillesse, se démettre de ses fonctions pastorales. Foulques, chanoine de Lisieux, fut élu évêque du siége vacant, et consacré par l'illustre archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, au mois de juin. Au mois d'août suivant, Guillaume, son prédécesseur, mourait à l'abbaye de Bon-Port (1). La paroisse d'Ellon.

La charte de Foulques nous a paru digne d'être citée intégralement : « A tous les fidèles qui verront les « présentes lettres, Foulques, par la permission di- « vine, évêque de Lisieux, salut dans le Seigneur. « Vous saurez tous que, pour le salut de notre âme, « et celui de nos ancêtres et successeurs, prenant en « considération l'intérêt de notre église de Lisieux et « de l'église de Saint-Pierre d'Ellon, nous avons « donné, en pure et perpétuelle aumône, à Dieu et à « l'église de Saint-Martin de Mondée, ainsi qu'aux Charte de Foulques d'Astin. (1259).

(1) *Martyr. manuscr. de l'abb.*, note de la fin.

« chanoines qui y servent et y serviront Dieu, la
« vicairie entière de ladite église de Saint-Pierre : à
« savoir un tiers de la dîme et tous les droits inhé-
« rents à la vicairie. A la condition toutefois que les
« chanoines desserviront eux-mêmes et administre-
« ront cette paroisse. De même sont expressément
« réservés les droits de Vincent de Pont-de-l'Arche,
« chanoine de Lisieux, recteur de ladite église, sa
« vie durant et non pas au-delà. A la mort de Vincent,
« tous les revenus de la cure reviendront aux cha-
« noines librement et pour toujours. Les mêmes cha-
« noines, sur leur dîme et les revenus de la vicairie,
« devront payer, tous les ans, à Lisieux, pour
« l'époque des deux synodes, seize livres tournois,
« huit livres à chaque synode, au chapelain qui des-
« servira alors notre chapelle de Saint-Paul en notre
« manoir de Lisieux ; lequel chapelain est tenu d'as-
« sister à matines et aux heures canoniques dans
« la grande église. Fait au mois d'avril, en l'an du
« Seigneur 1259 (1). »

Remarquons ici un témoignage des plus honorables pour nos Pères : la vertu et les mérites des religieux de Mondaye sont si notoires que l'évêque diocésain tient à leur confier la cure d'Ellon ; il y voit le bien du diocèse et de la paroisse elle-même. La même année, le chapitre de Lisieux approuva la donation du généreux Pontife. Le nom de Foulques fut inscrit au Nécrologe du monastère : c'était justice : « Le

(1) *Cartul.* de Mondaye, n° 435. — « Considerata utilitate ecclesiæ nostræ Lexoviensis et ecclesiæ S. Petri de Ellon... ita tamen quod ipsi in propriis personis curam ejusdem ecclesiæ gerent. »

« 30 avril, mémoire du vénérable père et bienfaiteur « Foulques, évêque de Lisieux, qui nous donna la « dîme d'Ellon (1). » Dès lors cette cure fut à la nomination de l'abbé de Mondaye, qui la faisait desservir par l'un de ses religieux. Les deux tiers des dîmes appartenaient à l'évêque de Lisieux, et l'autre tiers à l'abbaye. Le prieur-curé n'avait que la portion ou pension congrue, selon le style de l'époque.

Les évèques de Lisieux semblent tous d'ailleurs s'être transmis, comme un héritage, le pieux intérêt de Jourdain pour Mondaye. Foulques d'Astin meurt en 1267, et reçoit la sépulture dans la cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux, devant le maître-autel. Guy du Merle, consacré le 20 septembre de la même année, continue à l'abbaye les largesses de ses prédécesseurs. Guy de Harcourt se signale de même par son généreux attachement pour les religieux de notre monastère.

Le patronage de Noron.

A l'époque où nous sommes arrivé, le diocèse de Bayeux était gouverné par Thomas de Fréauville, trente-neuvième évêque de ce siége. Hermant fait de lui ce bel éloge : « Thomas possédait de très-bonnes « qualités ; et l'humble sentiment qu'il avait de lui-« même lui faisait mettre ordinairement cette inscrip-« tion à la tête de ses lettres : *Par la patience divine*, « *etc.* Il accorda à l'abbaye de Mondée, Ordre de « Prémontré, située dans le même diocèse, quoi-« qu'elle soit de l'évêché de Lisieux, le patronage de « l'église de Noron (2). »

(1) *Neustria pia.* — De Monte Dei, gallice de Mondee, p. 905.
(2) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 217.

Toutefois, l'auteur qui cite le témoignage du *Neustria pia*, nous paraît avoir commis ici une méprise historique. Thomas de Fréauville, en 1233, le 7 janvier, sur la présentation de Guillaume et de Jean, seigneurs de Noron, donne à maître Adam, clerc de l'église de Bayeux, la cure de Saint-Germain de Noron, alors vacante, en pure et perpétuelle aumône, sa vie durant (1). C'est seulement en 1271 que Jean de Noron cède à l'abbaye de Mondaye son droit de patronage. Le siége épiscopal de Bayeux était alors occupé par Odon de Lorris. Voici du reste la charte du seigneur de Noron :

« Nous faisons savoir à tous présents et à venir « que, moi, Jean de Noron, j'ai donné à Dieu et à « l'abbaye de Saint-Martin de Mondée, purement « pour l'amour de Dieu, ainsi que pour le salut de « mon âme et celui de Jeanne, mon épouse, tout « mon droit de patronage sur l'église Saint-Germain « de Noron. J'ai donné de plus aux religieux dudit « monastère, pour plus grande fermeté de cette con- « cession, les lettres des évêques de Bayeux, à « savoir de Thomas et de Henri, la lettre de Jean Le « Saunier, bailli de Caen, et les autres pièces que je « possédais en raison de ce patronage. Donné en l'an « du Seigneur 1271, au mois d'août, devant la pa- « roisse de Noron (2). »

(1) *Cartul. de Mondaye*, n° 230.

(2) *Cartulaire de Mondaye*, n° 155. — « Pure pro amore Dei et pro salute animæ meæ et Johannæ uxoris meæ... Tradidi etiam religiosis præfatis, ad majorem hujus donationis firmitatem, litteras episcoporum bajocensium, videlicet Thomæ et Henrici... Coram parochia dictæ villæ. »

En vertu de cette donation, l'abbaye de Mondaye conserva, jusqu'à la Révolution, le droit de nommer à la cure de Noron. Toutefois le curé n'était point un religieux du monastère, et il percevait les dîmes.

Sainte-Catherine de Bur.

Le lecteur me permettra de lui faire remarquer en passant une autre charte de Jean de Noron qui fieffe, en 1269, à Roger « prêtre et chapelain de Sainte-« Catherine de Bur, » sa part sur le moulin de Noron. Aujourd'hui encore, non loin de l'église de Noron, l'on voit une ruine sur le penchant d'une petite colline. Ces débris portent le nom de chapelle de Sainte-Catherine. Bur était moins une place de guerre qu'une de ces maisons de plaisance que nos ducs de Normandie venaient habiter, quand ils voulaient se livrer aux plaisirs de la chasse. Ce fut là que Henri II, roi d'Angleterre, tint, en 1171, devant les seigneurs de sa cour, le propos inconsidéré qui fut le signal de l'assassinat de saint Thomas de Cantorbéry.

La chambre de Bur a estrange destinée,
Meinte dure novele a sovent escultée.
Renilz i fu Harald par sèrement donée;
L'ost d'Engleterre i fu del Bastard afiée,
Et la mort Saint Thomas afiée et jurée (1).

Chapelle Saint-Barthélemy.

Outre ces quatre paroisses ou gros bénéfices, l'abbaye eut, dès le principe, nous l'avons vu, plusieurs chapelles et bénéfices simples, que des circonstances diverses firent disparaître les unes après

(1) *Cartul. de Mond.*, n° 233. — « Dimisi Rogero presbytero beatæ Catherinæ de Buro totam portionem... » — *Statistique monumentale du Calvados*, III, p. 340. — Saint Thomas le martyr, v. 5006.

les autres. La première en date est celle de la léproserie de Saint-Barthélemy. Nos pères la desservirent pendant de longues années. Le fléau de la lèpre paraît avoir cessé vers le commencement du XVe siècle. Il résulte d'une enquête faite à Bayeux en 1419 que, depuis plusieurs années, la maladrerie de Saint-Nicolas de La Chesnaye « estait vuide sans y avoir « ladres (1). » La léproserie et la chapelle elle-même durent être abandonnées vers cette époque et commencèrent à tomber peu à peu en ruines. Aussi l'un des chapelains — ce titre ne pouvait plus être qu'une sinécure — réclamant la rente qui lui était due, sollicitait-il infructueusement l'aumône des fidèles; il se voyait contraint de placer sur les lèvres d'Eudes de Vassy le mauvais distique suivant, que nous avons retrouvé dans l'un de nos manuscrits du XVe siècle :

Ecclesias Domini quas fundavere parentes,
Perdere nituntur nati pietate carentes.

Chapelle de La Haye.

J'ai dit plus haut comment la chapelle de Notre-Dame de La Haye devint un bénéfice de l'abbaye. Nos pères de Mondaye la possédèrent plusieurs siècles, à travers des vicissitudes dont l'histoire à conservé la trace, bien que parfois d'une façon assez confuse. Le monastère continua de la desservir, tant qu'elle subsista. La noble famille de Vassy continua, de son côté, de combler de ses bienfaits l'abbaye qui était regardée comme la providence de la contrée. Guillaume de Brécy lui confirme, en 1274, tout ce qu'elle

(1) Pluquet, *Essai hist. sur la ville de Bayeux*, p. 258.

peut avoir et acquérir dépendant de La Haye-d'Aiguillon. Le nom de Notre-Dame de La Haye reviendra plusieurs fois encore sous notre plume dans le cours de ce récit.

Chapelle du manoir de Juaye.

Sur la rive gauche de l'Aure, vers le centre de la paroisse de Juaye, se trouvait le fief Basset, dans la terre des Pollets. Le manoir féodal, entouré de fossés pleins d'eau, devait être très-solidement construit, si l'on en juge par les longues et profondes fondations que l'on rencontre encore à cet endroit, près d'un vaste colombier parfaitement conservé. Les de Percy, seigneurs de Juaye, faisaient leur résidence dans ce manoir ; et ils commencèrent dès lors à jouir, entre autres droits, de celui de chapelle. La chapelle dut être bâtie vers 1240 : c'est du moins l'intention que manifeste Raoul de Percy dans une donation qu'il fait à l'abbaye, cette même année. Les religieux du couvent seront tenus de célébrer la messe « à la chapelle « qui sera consacrée en son manoir de Juetz (1). »

Transaction de Thiberville (1266).

Vingt-six ans après (1266), l'évêque de Lisieux, Foulques d'Astin, était à son manoir épiscopal de Thiberville, le samedi qui suivait la Nativité de saint Jean-Baptiste. L'abbé de Mondaye, Gabriel du Fay, s'y trouva, ainsi que le chevalier Robert de Percy. Quelques difficultés de détail s'étaient élevées sur le droit du seigneur de Juaye et l'engagement pris par le monastère au sujet du service religieux de la chapelle. Foulques proposa une transaction qui fut acceptée des deux parties. Nous ne résistons pas au

(1) *Statist. mon. du Calv.*, III, p. 362. — *Cartul. de Mondaye*, n° 40. « In capella quæ consecrabitur in manerio meo de Jueto. »



désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette intéressante pièce. Nous l'avouerons, du reste, une fois pour toutes : au risque d'encourir le reproche de monotonie, nous avons la religion du texte original.

« A tous ceux qui verront ou entendront ces choses,
« Foulques, par la permission de Dieu, évêque de
« Lisieux, salut éternel dans le Seigneur. Une dis-
« sension s'étant engagée entre le très-religieux abbé
« et le couvent de Saint-Martin de Mondée, d'une
« part, avec le chevalier Robert de Percy de l'autre,
« au sujet des messes et offices qui doivent être célé-
« brés par des chanoines de l'abbaye dans la chapelle
« dudit chevalier de Juaye ; — ledit abbé s'est pré-
« senté personnellement devant nous ainsi que le
« frère Gabriel, chanoine procureur ou représentant
« du couvent, avec pleins pouvoirs pour terminer cette
« affaire, comme il résulte des lettres scellées du
« sceau conventuel ; et le chevalier Robert est venu,
« lui aussi, en personne à notre tribunal. C'est pour-
« quoi, de leur consentement et de leur gré, en vue
« de rétablir la paix entre eux, nous avons arrêté et
« ordonné ce qui suit :

« Désormais un chanoine pieux et instruit sera
« chaque jour envoyé par ledit abbé à la chapelle du
« chevalier, pour y célébrer la messe avant neuf
« heures du matin. Un autre chanoine y viendra tous
« les jours célébrer une seconde messe. Et ainsi deux
« messes seront dites quotidiennement dans la cha-
« pelle de Juaye par lesdits chanoines, à moins qu'ils
« n'en soient empêchés par l'inondation de la rivière.
« Désormais aussi, les religieux *chanteront* une messe
« le samedi dans la chapelle du manoir, et de plus

« les Heures canoniques dans les fêtes solennelles, « si c'est le bon plaisir du chevalier. Les autres jours, « lesdits religieux ne seront pas obligés de réciter « les Heures dans ladite chapelle ; ils y diront seulement chaque jour et à voix basse, les Matines et « les Heures du petit Office de la Sainte-Vierge.

« Pour l'entretien du chanoine qui célébrera la « seconde messe accordée, le même chevalier, en « vue du salut de son âme et de celui de ses ancêtres, « abandonne tout son droit sur le fief de Ranulphe « Caillon sis en la paroisse de Juaye. Les religieux « percevront annuellement dans le même fief, comme « ils ont eu coutume de le faire, trois sous de casuel. « — Que si les religieux manquent à la célébration « dudit office autrement que dans le cas ci-dessus « déterminé, ils seront tenus de réparer ainsi leur « manquement : le lendemain ils célébreront tous les « offices omis la veille, et ensuite sans interruption « les offices dus pour le jour même. Et dans ce cas, « ils viendront à la chapelle assez nombreux, et tous « suffisamment capables pour remplir convenablement leurs charges. Lesdits religieux ont promis « d'envoyer pour célébrer l'office un de leurs chanoines les plus mûrs, avec un second également « instruit, comme il convient pour l'honneur de Dieu « et pour éviter tout scandale. Afin que cette transaction demeure stable et efficace, nous y avons apposé « notre sceau avec ceux desdits abbé et couvent et « celui du chevalier Robert. Fait et donné à Thiberville, l'an du Seigneur 1266 (1). »

(1) *Cartulaire de Mondaye*, n° 326. « Dicto abbate pro se persona

Le lecteur pourra juger par cette réglementation minutieuse de l'importance que les seigneurs d'alors attachaient aux pratiques religieuses. Il se produisait sans doute, dans cette société du moyen-âge, de graves désordres; mais du moins, grâce à l'esprit chrétien, le remède était à côté du mal. L'Église était là pour inspirer tout ce qui se faisait de grand et de généreux, et pour discipliner, avec le temps, ce qui restait de paganisme ou de barbarie dans les mœurs et dans les institutions.

La convention de 1266 durait encore vers la fin du XVIIe siècle, ainsi qu'on le voit par un aveu au roi, du 23 mars 1678.

La chapelle Saint-André. Dès les premières années du XIIIe siècle, on voyait à un kilomètre environ, au couchant de l'église paroissiale de Juaye, une chapelle dédiée à l'apôtre saint André. Nous en trouvons le nom dans une charte de 1219: « *Près de Saint-André.* » En 1221, Eudes de Vassy donne au couvent trois vergées de terre « *le* « *long de Saint-André-des-Bois.* » En 1223, c'est Enguerrand le Graverent qui fait une donation « *entre* « *l'église de Saint-André et le bois.* » Je n'ai pu, malgré de consciencieuses recherches, retrouver l'acte d'affiliation de la chapelle au monastère; mais il est constant qu'elle lui fut unie de bonne heure; et, à la fin du XVIIe siècle, elle en relevait encore comme bénéfice simple. Elle s'élevait vers le milieu du village

liter, et fratre Gabriele dicti loci canonico procuratore conventus, coram nobis constitutis... missam ibidem infra horam tertiam celebrabit... — Nisi per inundationem aquarum dicti canonici fuerint impediti... diebus sabbati tenebuntur missam cantare cum nota, et horas canonicas, in festis solemnibus, *si dicto militi placuerit.* »

qui a conservé le nom de son titulaire ; mais il n'en reste que le champ où elle était située, et qui se nomme encore *La Chapelle*.

De Saint-Barthélemy, il ne subsiste également que la fontaine et la ferme qui s'éleva dans le voisinage de la léproserie. On a perdu jusqu'à la trace de la chapelle du manoir de Juaye. A La Haye, dans la cour de la ferme Saint-Joseph, on nous a montré, près d'un spacieux colombier, l'endroit où s'élevait la chapelle de Notre-Dame. Partout des ruines. Le poète avait bien raison de dire :

> Debemur morti nos nostraque ..
>
> HORACE.

Nous sommes fatalement voués à la destruction, nous et nos œuvres. Ainsi apparaît le néant de toute chose créée, et l'éternité de Celui qui seul a pu dire : *Ego Dominus et non mutor* (Malach., III, 6).

Vie active des Prémontrés de Mondaye.

Mais pourquoi parler de ruines ? Mondaye n'existe que depuis une cinquantaine d'années ; et déjà ce petit coin de terre est devenu un centre d'activité, un foyer de vie. Supprimez un instant par la pensée la jeune abbaye, toute la contrée qui l'environne n'aura plus d'histoire à cette époque. Ses religieux sont sur la colline bénie où ils chantent jour et nuit les louanges de Dieu ; ils sont à Juaye, à Ellon où ils instruisent, pacifient et consolent. Chaque matin, ils s'en vont à St-Barthélemy, à La Haye, au manoir de Juaye, à Saint-André. Le monastère sera désormais ce qu'est le cœur dans l'organisme humain : c'est de lui que partira la vie intellectuelle et morale de tout le pays.

CHAPITRE II.

DÉVELOPPEMENTS ET PROSPÉRITÉ DE L'ABBAYE.

Le pape Grégoire IX prend Mondaye sous sa protection. — Saint Louis, bienfaiteur du monastère. — Ses deux Chartes. — Chartes de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel. — Comment se sont accrues les ressources de l'abbaye. — Les Visites d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. — Thomas de Mondaye, abbé d'Ardenne. — Geoffroy I et Geoffroy II, cinquième et sixième abbés. — Les Statuts primitifs de l'Ordre. — Influence morale des abbayes.

« Homines divites in virtute, pulchritudinis studium habentes. »
(Eccl. XLIV.)

L'âge d'or de l'abbaye.

L'abbaye de Mondaye était parvenue à l'apogée de sa splendeur. On y gardait le respect scrupuleux des traditions et des exemples de saint Norbert. Fidèles à l'esprit apostolique de l'Institut, les chanoines réguliers de Mondaye ne se renfermaient pas oisifs et désœuvrés dans l'enceinte de leur cloître. On les voit rayonner autour de leur abbaye et se répandre dans les paroisses voisines pour y porter la parole du salut avec l'exemple de la vie évangélique : ce sont les beaux jours du monastère. Cette piété, ce zèle peuvent seuls nous expliquer l'universelle faveur qui

accueillit les Prémontrés de Mondaye. Nous avons vu comment les évêques, les seigneurs, les bourgeois, rivalisaient de libéralité envers eux, et comment aussi les plus honorables familles de la contrée sollicitaient, à l'égal d'une faveur, un petit coin de terre pour être inhumés dans l'enceinte du couvent.

Mais des bénédictions plus précieuses encore lui étaient réservées. Il est une voix qui, au sein de l'Église catholique, domine toutes les autres, la voix du Vicaire de Jésus-Christ. Or, elle s'était déjà élevée en faveur de notre chère abbaye. C'était au mois de mars 1229, sous le gouvernement abbatial de Roger II. Grégoire IX occupait à peine la chaire de saint Pierre, qu'il « prenait l'Ordre de Prémontré avec tous ses « monastères, sous le manteau de la protection apos- « tolique. » Le P. Jean Lepaige relate jusqu'à seize priviléges accordés par l'illustre Pontife à un Institut « dont la bonne odeur s'était répandue dans le « monde entier, et qui était agréable à Dieu et aux « hommes (1). »

Charte de Grégoire IX en faveur du monastère (1229).

Non content de cette bienveillance générale, Grégoire ne tarda pas à donner à l'abbaye de Mondaye un témoignage authentique de sa haute et spéciale protection, qui lui avait été demandée par l'abbé et les religieux. Nous devons à une pièce de si auguste origine de la citer intégralement :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de « Dieu, à nos fils bien-aimés l'abbé et le couvent du

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, III, p. 654 à 662. — « Cum religio vestra, cujus bonus odor longe lateque diffunditur, Deo sit et hominibus gratiosa... »

« monastère de Juës, Ordre de Prémontré, salut et « bénédiction apostolique. Lorsqu'une demande légi- « time nous est adressée, l'équité et la raison exigent « que, par la sollicitude de notre charge, elle ob- « tienne son effet. C'est pourquoi, fils bien-aimés dans « le Seigneur, nous sommes heureux de faire droit à « votre juste requête. En conséquence, nous prenons « sous notre protection et celle du bienheureux Pierre « vos personnes et le lieu où vous vous êtes consa- « crés au service divin, avec tous les biens que vous « possédez légitimement à l'heure qu'il est, ou que « vous pourrez acquérir justement à l'avenir. Vos « libertés, immunités et autres droits par vous pos- « sédés pacifiquement, nous les confirmons de notre « autorité apostolique à vous et au monastère de Juës. « Que personne n'ose aller témérairement contre « cette charte de notre protection et confirmation. Si « quelqu'un était assez présomptueux pour l'essayer, « il doit savoir qu'il encourra l'indignation du Dieu « tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre « et Paul. Donné à Latran, le 15 mars 1229, de notre « pontificat la troisième année (1). »

Saint Louis, roi de France.

Il ne manquait plus au monastère que la sanction de la protection royale ; elle ne se fit pas longtemps attendre. La France avait alors pour roi le grand prince qui a mérité l'admiration et conquis l'amour des siècles, celui auquel Voltaire a rendu cet hom-

(1) *Annales Ord. Præm.*, II, *ad probat.*, p. cxc. « Dilectis filiis abbati et conventui monasterii de *Juës* Præmonstratensis Ordinis, Salutem et apostolicam benedictionem... personas vestras et locum in quo divino estis obsequio mancipati, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. »

mage : « Il n'est pas donné à l'homme de porter la « vertu plus loin. » J'ai nommé saint Louis. Blanche de Castille, sa pieuse mère, avait mis en son âme tout ce qui fait les héros et les saints. Sa gloire militaire égala celle des plus illustres capitaines. Qui n'a été ému au souvenir du chêne de Vincennes, sous lequel il venait rendre la justice *sans gardes ni huissier?* Il faut lire dans le célèbre ouvrage de M. Le Play le tableau de cette « période de *prospérité* produite par « l'émulation des deux clergés chrétiens sous les « institutions féodales. Cette grande époque de bonnes « mœurs, de paix intérieure et de prospérité eut pour « apogée le règne de saint Louis (1226-1270). La « France offrit alors les germes fort développés des « meilleures institutions que les sociétés humaines « aient créées jusqu'à ce jour (1). »

Or les églises et les monastères dans lesquels sa foi voyait des maisons de Dieu, et son génie politique des foyers de civilisation, étaient au premier rang de ses royales sollicitudes. En 1247, il inscrivit son nom parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Mondaye. Comment notre humble monastère avait-il attiré l'attention du monarque ? Sa renommée de ferveur avait-elle eu son écho jusqu'aux marches du trône? Quoi qu'il en soit, voici en quels termes Louis confirme, de son autorité souveraine, tous les biens du couvent, et lui en fait l'amortissement à perpétuité :

Première charte de saint Louis (1247).

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français. A « tous présents et à venir, savoir faisons que, dési- « rant, Dieu aidant, faire un heureux échange des

(1) *L'organisation du travail*, p. 78-85.

« biens éphémères de la terre avec ceux du ciel qui « demeurent à jamais, nous accordons aux religieux « hommes, l'abbé et le couvent de Mondée, Ordre de « Prémontré, diocèse de Lisieux, la tranquille et « pure jouissance de tous les biens qu'ils possèdent « dans nos fiefs et arrière-fiefs, sans qu'on puisse les « contraindre à les vendre, à s'en dessaisir, ni à nous « payer à nous, ou à nos successeurs, aucun droit « pour ces mêmes possessions..... Le tout, par pur « amour de Dieu, et afin qu'ils versent dans le sein « du Très-Haut de ferventes prières pour le salut de « mon âme et celui de la reine, notre noble et très-« chère épouse. Fait et donné à Paris, l'an du Sei-« gneur 1247, au mois de mars (1). »

Seconde charte de saint Louis (1269).

Le pieux monarque ne s'en tint pas là. Une seconde charte donnée à Pont-Audemer, au mois de juillet de 1279, met à la disposition « des chanoines de Saint-« Martin de Mondée, le bois mort qu'ils pourront « recueillir dans sa forêt du Vernay, jusqu'à con-« currence de la double charge d'un âne par jour. « C'est pourquoi, ajoute l'illustre bienfaiteur, nous « voulons et ordonnons que le forestier, qui aura la « garde de ladite forêt, y laisse prendre le bois sec, « comme il vient d'être dit (2). »

Ce privilége ne resta point une lettre morte. « Les

(1) *Ann. Ord. Præm.*, II, *ad prob.*, p. cxci. — « Ludovicus Dei gratia Francorum rex... Desiderantes ut temporalia in cœlestia et transitoria in æterna, favente Domino, possimus felici commercio permutare... Divini amoris intuitu et ut pro meæ et inclytæ reginæ consortis meæ carissimæ animarum remedio et salute devotas ad Dominum preces effundere teneantur, concedimus... »

(2) *Neustria pia*, p. 906. « Concessimus boscum mortuum, ad

« religieux, abbé et couvent de Mondaie, à cause de « leur église, ont, en la forêt de Bur-le-Roy, au « buisson du Vernay, trois arnes chargiez de mort « boiz et sec et voleures, chacun et par chacun jour, « avec toute et telle coutume comme les autres ra- « magiers d'icelle forest ont et peuvent avoir, et par « paiant telles et semblables amendes, comme font « lesdiz ramagiers. Et pour ce sont tenus lesdiz reli- « gieux prier Dieu pour l'âme et salutacion du roi « nostre sire et pour tout le sanc royal (1). » Plus tard, un procès sera suscité à l'abbaye à propos de ce privilége ; mais, en 1377, Charles, roi de France, lui confirmera « trois asnées de boiz mort ou sec, dans « la forêt de Bur-le-Roy, au buisson du Vernay. »

Une partie de ce *buisson* s'est appelée jusqu'à nos jours le *Bois de Mondaye*. On voit encore près du moulin de Juaye, sur la rivière d'Aure, les restes de deux ponts construits par les religieux, et un chemin portant le nom bizarre de *rue aux ânes de Mondaye*. Ce chemin va directement de l'abbaye à la forêt du Vernay, distante d'une lieue environ. C'était la route que suivit, pendant plusieurs siècles, l'humble monture du couvent, pour transporter le bois concédé par saint Louis. Quelques beaux esprits s'étaient imaginés que ce nom était resté comme une ironie à l'adresse des *moines*. Ils ne se doutaient guère assurément qu'il a une valeur rigoureusement historique, et qu'il est, si j'ose le dire, d'origine royale.

ardendum, capiendum in foresta nostra de Vernoyo, quantum unus asinus deferre poterit bis in die. »

(1) *Coutumier des forêts*, 5e art. : *Du chap. des forêts de Bur-le-Roy.*

Saint Louis avait été le plus illustre bienfaiteur de Mondaye. On sait comment le pieux monarque mourut sous les murs de Tunis, le 25 août 1270. Après sa mort, Louis IX ne fut pas oublié au monastère ; et lorsqu'un décret solennel permit de lui rendre les honneurs réservés à la sainteté, l'église abbatiale eut bientôt « une chapelle dédiée à sainct Louys (1). »

Charte d'amortissement donnée par Philippe le Hardi (1277).

Philippe III, surnommé le Hardi, fils et successeur de Louis IX, amortit à son tour, en 1277, mais en les soumettant à une taxe proportionnelle, les nouvelles possessions des religieux, « acquises par eux dans « ses fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caen, depuis « 30 ans, » c'est-à-dire depuis 1247, date de la charte d'amortissement donnée par saint Louis. Depuis lors en effet la générosité des fidèles ne s'était point ralentie ; l'énumération des ventes et des dons faits à l'abbaye dans cet intervalle n'occupe pas moins de quatre pages in-octavo. « Tous ces biens, dit Phi- « lippe III, ont été estimés à la taxe annuelle de 86 « livres 6 sous et 3 deniers tournois (2). » Dans cet acte royal, nous avons remarqué l'usage fréquent d'un terme que n'avaient point les chartes précédentes : *in quadam vavassoria*... Le vavasseur était un vassal d'arrière-fief, le vassal d'un vassal. La vavasserie ou vavassorie était le fief tenu par un vavasseur. L'on distinguait les vavasseries vilaines, celles pour lesquelles on devait au seigneur hommage, service de cheval, deniers, rentes : pour les vavasseries nobles.

(1) Extrait de l'*Histoire du canton d'Athis*, par M. Laferrière-Percy, in-8°.

(2) *Cartul. pour le moulin de Héville*, n° 49.

on ne devait d'autre service que le service militaire. Les vavasseurs étaient, à la campagne, ce qu'étaient les bourgeois dans les villes : une classe moyenne, riche et influente ; et leur condition se rapprochait beaucoup de celle des nobles (1).

Charte de Philippe le Bel (1309).

A Philippe le Hardi succéda Philippe IV, le Bel (1285). Je n'ai ni la pensée ni le droit de réhabiliter ce prince qui, selon M. Guizot, « transforma la royauté en despotisme. » se fit l'odieux persécuteur du pape Boniface VIII, le spoliateur des Templiers, et mourut détesté de ses sujets (1314). Je dois toutefois à la sincérité historique d'inscrire ce roi parmi les bienfaiteurs de l'abbaye. En 1309, l'année même où Clément V établissait la résidence des Souverains Pontifes à Avignon, Philippe le Bel donne une charte pour la confirmation, sans taxe, de quelques acquisitions nouvelles faites par nos religieux. Il le fait, dit-il, « par un motif d'amour divin, pour son salut, « et pour celui de Jeanne, autrefois reine des Fran- « çais, son épouse bien-aimée (2). » Puisse cette pieuse pensée avoir, dans la balance de la justice divine, servi de contre-poids à tant d'actes indignes du petit-fils de saint Louis !

C'est ainsi que peu à peu s'était formée et accrue, par des donations volontaires, la fortune matérielle de l'abbaye. Que si quelqu'un voulait en faire un crime à nos pères, nous le renverrions à l'illustre auteur

(1) *Le Jury en matière criminelle*, par M. Lanfranc de Panthou, avocat général à la Cour de Caen, 1872, p. 25.

(2) *Annal. Ord. Præm.*, II, *ad probat.*, p. CXCI. — « Divini amoris intuitu, et pro nostræ et inclytæ memoriæ Johannæ quondam reginæ Francorum et consortis nostræ carissimæ. »

des *Moines d'Occident*, qui lui dirait : « Ce qui légi-« time surtout la fortune, c'est son origine. Or, on « peut l'affirmer sans crainte : jamais propriété n'eut « une origine aussi sainte, aussi inviolable que la « propriété monastique. Elle provenait tout entière « de la générosité des fidèles fructifiée par le travail « des moines (1). »

Comment se sont accrues les ressources de l'abbaye.

Le lecteur n'a pas oublié la formule qui revient presque invariablement à chaque donation ; mieux que toute discussion, elle nous révèle comment purent s'augmenter, en si peu de temps, les ressources des religieux de Mondaye. En offrant aux communautés, seigneurs et vassaux offraient à Dieu. Lorsque j'ouvris pour la première fois l'un des anciens cartulaires de Mondaye, j'y lus avec émotion ces trois mots gravés comme titre, en beaux caractères gothiques enluminés : *Donné pour Dieu.* Aurait-on le triste courage de reprocher aux bienfaiteurs une générosité inspirée par des sentiments si purs et si élevés ? Ou bien voudrait-on faire un crime à nos ancêtres en religion d'avoir accepté ces donations ordinairement accompagnées de pieuses charges, et d'en avoir, avec le temps, accru la valeur par leur travail personnel ? Mais à quoi bon me laisser entraîner à ces réflexions ? L'abbaye de Mondaye, après tant de donations, n'avait pas encore le malheur d'être riche. C'est alors surtout qu'elle connut l'*aurea mediocritas* chantée par le poëte. Et du reste si, à la fin du XIIIe siècle, elle fut relativement prospère, elle eut toujours, sauf peut-être dans la dernière période de son existence,

(1) *Les Moines d'Occident*, p. CXXXIV.

l'inappréciable avantage d'être assez pauvre pour rester édifiante et régulière.

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1269).

A cette époque du moyen-âge, les évêques, les métropolitains surtout étaient fréquemment en tournée pour assister à des conciles ou à des séances de Parlement et d'Echiquier, consacrer des églises, bénir des abbés. Aucun pontife ne connut mieux cette vie voyageuse qu'Eudes ou Odon Rigaud, l'humble franciscain, devenu le célèbre réformateur de l'église de Rouen. Pendant l'espace de vingt années, de 1248 à 1269, nous le voyons parcourir trois ou quatre fois toute la province de Normandie. Il avait reçu du pape le droit de visiter canoniquement tous les deux ans les doyennés et monastères de son diocèse, et, tous les trois ans, les monastères des sept diocèses suffragants dont il était le métropolitain. Le précieux journal de ses visites pastorales a été publié en 1852 sous le titre de *Regestrum visitationum Eudonis Rigaldi*. C'est un tableau fidèle, une sorte de phothographie des mœurs, de la vie intime et souvent des idées du clergé de la province de Normandie à une époque précise. Eudes Rigaud est concis dans sa narration : ce sont des notes de voyage jetées à la hâte sur un manuscrit. « En se souvenant qu'il garde le silence sur « le bien, dit M. Bonnin, on ne peut qu'admirer « l'ordre et la régularité qui régnaient alors dans les « maisons religieuses (1). »

Ses visites dans les monastères Prémontrés de Normandie.

Il ne donne que peu de détails sur les monastères Prémontrés ; et ce silence me paraît honorable pour l'Ordre de saint Norbert. L'Institut était encore

(1) *Regestrum visitationum Eudonis Rigaldi.* Introduction.

aux jours les plus brillants de son histoire. Ses monastères remplissaient l'Europe et la France en particulier ; la province de Normandie, à elle seule, en comptait huit ou dix. S'il n'a rien à révéler sur leur compte, nous avons le droit et le devoir de conclure qu'il n'y trouva que des religieux pénétrés *des prémices de l'esprit* du saint fondateur. Il les visita plusieurs fois. L'Ile-Dieu, Bellozane, Ardenne, La Luzerne, Blanchelande, Belle-Étoile, Silly, Ressons, le prieuré de Gaylonnel le reçurent tour à tour. En 1260, il est à St-Jean de Falaise, avec les évêques de Lisieux, d'Avranches, de Coutances et de Séez; « et ils traitent ensemble de l'affaire des croisés, des clercs incontinents et de plusieurs autres questions importantes. » En 1267, le 6 mai, il est à Belle-Étoile : « Si nous l'avions voulu, dit le vertueux « prélat, nous y aurions vécu aux frais du monastère. « Mais en voyant la dévotion des religieux et le soin « qu'ils prenaient de l'office divin, comme aussi ils « étaient occupés aux bâtiments conventuels, nous « avons voulu les en dispenser pour cette fois (1). »

Il ne visite point Mondaye.

J'avais espéré, en ouvrant le *Journal* d'Eudes Rigaud, y recueillir de précieuses notes sur l'abbaye de Mondaye. Quelle n'a pas été ma déception en reconnaissant que, seule entre tous les monastères Prémontrés de la province, elle ne reçut point la Visite de l'archevêque de Rouen ? En 1251, par exemple, il vient à l'abbaye de Cerisy-la-Forêt; de Cerisy, il va au Plessis-Grimoult; de là, il revient à Aulnay et à St-Vigor de Bayeux. De Bayeux, il se

(1) *Regestrum visitationum...*, p. 577.

rend à Douvres, « au manoir du seigneur évêque », puis à Caen, Ardenne, etc. De Mondaye, pas un mot. En 1266, même silence : d'Ardenne, il vient à Bayeux, puis à Longues, à Cerisy, Aulnay, Belle-Étoile ; Mondaye est encore omis. Il y a là un problème historique que nous n'avons pu résoudre jusqu'à ce moment. L'abbaye de Mondaye était bien connue : les évêques de Bayeux et de Lisieux, Grégoire IX à Rome, saint Louis à Paris s'étaient occupés d'elle. Il suffisait d'une heure pour s'y rendre de Bayeux. Le pape Innocent IV, il est vrai, avait déclaré, par un privilége solennel, nos abbayes exemptes de la Visite de toute personne ecclésiastique n'étant pas de l'Ordre de Prémontré. Les religieux de l'Ile-Dieu ne manquèrent pas de présenter, en 1255, ce privilége à Eudes Rigaud, qui l'inséra dans son *Journal ;* mais il n'en continua pas moins de visiter les autres monastères Prémontrés. Bref, nous avouons ingénument ne pouvoir expliquer cette omission de Mondaye dans les visites de l'illustre archevêque.

Thomas de Mondaye, abbé d'Ardenne (1282-1297).

En attendant que la lumière se fasse sur ce point, nous savons que la discipline canonique était alors aussi florissante à Mondaye qu'à La Luzerne, Ardenne et Belle-Étoile. Éloignée du tumulte des villes, ouverte seulement du côté du ciel, notre abbaye, grâce à cette situation solitaire, était à l'abri des inconvénients qu'entraîne inévitablement le contact du monde. C'était du reste le temps où d'autres abbayes venaient lui demander quelqu'un de ses religieux pour en faire leur supérieur. Veuve de son cinquième abbé en 1282, l'abbaye d'Ardenne élut, pour lui succéder, un chanoine de Mondaye, dont le talent et

les vertus s'étaient révélés bien au-delà de l'enceinte de son monastère. « Thomas, religieux profès de « Mondée, gouverna Ardenne quinze années, et « mourut le 30 octobre 1297. Le Nécrologe de l'abbaye « de Mondée l'inscrit au 30 juin (1). »

Geoffroy I (1276-1280) et Geoffroy Blason (1280-1312).

Notre quatrième abbé, Gabriel du Fay, s'était pieusement éteint lui-même en 1276, le 15 août. Geoffroy, premier du nom, fut appelé par le suffrage de ses frères à gouverner la communauté. Après une administration de quatre ans, il mourut à son tour en 1280, au mois de mars. Il eut pour successeur Geoffroy Blason. Geoffroy II était chanoine de l'abbaye-mère de La Luzerne, quand il devint abbé de Mondaye. Sous son gouvernement (1281), Guillaume d'Asnières, évêque de Lisieux, confirme et amortit, pour son domaine de Nonant, les terres et revenus « que possèdent les religieux hommes et honnêtes, l'abbé « et le couvent du monastère du bienheureux Martin « de Mondée, de notre exemption de Nonant. » Cet acte est daté de *Millonetum*, près Lisieux (2).

D'après une note de l'un de nos Cartulaires, Geoffroy ou Guieffroy Blason reçoit, en 1312, l'hommage de Roger Suhart pour la terre de Créauville. Il rendit son âme à Dieu la même année, au mois de juin. Sa vie avait été digne d'un religieux et d'un abbé; sa mort fut pieuse et édifiante : *Pie animam Deo reddidit*, dit le *Neustria pia*.

(1) *Annales Ord. Præm.*, I, p. 190. — Voir aussi le *Neustria pia*, p. 707, et l'*Hist. du diocèse de Bayeux*, par Hermant, 2e vol. manuscrit conservé à la Biblioth. de Caen.

(2) *Arch. du Chapitre de Bayeux.*

C'est durant son administration que s'était achevé le premier siècle de l'abbaye. L'Ordre de saint Norbert existait dans l'Église depuis 180 ans. En 1290 avait eu lieu l'un des actes les plus importants de son histoire. Guillaume de Louvignies, abbé de Prémontré, avait convoqué pour cette année-là le Chapitre général. Geoffroy de Mondaye s'y rendit assurément. Le Chapitre général de 1290 fait époque dans les annales de l'Institut. On y rédigea et l'on y promulgua, dans un ordre plus méthodique, les Statuts primitifs donnés par saint Norbert. Pour la première fois, les religieux en voyage y furent autorisés à user d'aliments gras. Le Souverain Pontife Nicolas IV confirma cette disposition disciplinaire par une bulle qui commence ainsi : « Plus votre bel Institut brille d'un « remarquable éclat entre tous les autres Ordres, par « la grâce insigne de ses mérites et l'éminente pré- « rogative de sa sainteté, plus nous tenons à vous « favoriser et à vous accorder les priviléges que nous « croyons selon Dieu devoir vous être utiles (1). » Chacun, du reste, appréciera diversement cette exception à la règle de l'abstinence. Un écrivain laïque, dont nous tenons à invoquer souvent le témoignage impartial, n'est peut-être pas loin de la vérité quand il dit à ce propos : « Il est des concessions prudentes, « et mieux vaut une loi indulgente acceptée avec « respect qu'une loi rigoureuse subie avec dépit (2). » C'est d'ailleurs le sentiment des Bollandistes qui, en

Chapitre général de 1290.

(1) *Biblioth. Præm. ord.*, III, p. 691. « Quanto præclara Ordinis vestri religio inter religiones alias... conspectiori rutilat claritate. »

(2) *Prémontré...*, par M. Ch. Taiée, 1re partie (1120-1512).

parlant des primitives austérités de l'Institut, affirment qu'elles ont été dans la suite « prudemment « adoucies, *prudenter relaxata* (1). »

Statuts primitifs de l'Ordre de Prémontré.

La nouvelle rédaction des constitutions ne changeait rien du reste à l'esprit et aux observances de l'Ordre. Le premier chapitre a pour titre : *Du sacrement de l'autel.* A minuit, le couvent est debout, pour chanter l'office canonial, auquel on ajoute le petit Office de la Sainte-Vierge. Le matin, la communauté assiste à trois messes : la messe matinale pour les défunts, la messe *de Beata Virgine*, et la messe capitulaire de l'office du jour. Les confessions privées doivent être fréquentes ; la confession publique au chapitre est quotidienne. La journée, dont tous les instants sont réglés, se partage entre le travail des mains, la lecture, l'étude et les différentes parties de l'office. Le jeûne est continuel, si ce n'est pendant la saison d'été. Le soin des malades est regardé comme une obligation de fraternelle charité. Un bibliothécaire (*armarius*) est préposé à la garde, et, s'il le peut, à la correction des livres et des manuscrits. A des religieux qui ont renoncé au luxe et aux superfluités, le chapitre prescrit un habillement humble et austère. Les constitutions recommandent fortement l'hospitalité, l'une des pratiques évangéliques les plus chères au cœur de saint Norbert, ainsi que la charité pour les pauvres.

Suivent les peines ou pénitences qui doivent être infligées par les supérieurs, selon la gravité des fautes extérieures contre la régularité canonique. Cette

(1) *Acta Sanctorum*, XX, édit. de 1867, p. 824.

partie des règles est le code pénal de l'Institut. L'observation du silence régulier y est l'objet de précautions particulières ; quatre endroits du monastère sont voués à un silence perpétuel : l'église, le dortoir, le réfectoire et le cloître. Le religieux coupable en ce point sera condamné à jeûner un jour au pain et à l'eau, s'il s'est accusé lui-même, et de plus à une correction disciplinaire, s'il s'est laissé dénoncer par ses frères. Chaque province ou circarie avait une prison où devaient être renfermés au besoin les religieux qui se seraient rendus coupables d'homicide, d'incendie, d'hérésie, de vol ou de scandale grave.

Une fois chaque année, à la fête S. Denis, apôtre des Gaules, un chapitre général se réunira à Prémontré, où tous les abbés de l'Ordre seront tenus de se rendre. Afin de conserver l'unité la plus indissoluble entre des abbayes qui sont sœurs, tous les monastères se conformeront à l'abbaye-mère de Prémontré, pour les livres officiels, à savoir : *le Missel, le Texte, l'Épistolaire, le Livre de Collectes, le Graduel, l'Antiphonaire, l'Hymnaire, le Psautier, le Lectionnaire, la Règle, le Calendrier et les Statuts de l'Ordre.* De plus, si quelque abbaye se trouve réduite à la pauvreté, les autres devront la secourir selon leurs propres ressources. Chaque année, l'abbé-père doit visiter avec une paternelle sollicitude les monastères qui dépendent du sien : l'abbé de La Luzerne était astreint à cette obligation vis-à-vis de Mondaye. A la mort d'un abbé, tous les confrères de l'abbaye sont convoqués, et choisissent, sous la présidence de l'abbé-père, le nouveau supérieur. L'élection se fait *par compromis*, cette forme étant plus pacifique : c'est

le suffrage à deux degrés. Des visiteurs ou *circateurs* annuels visitent canoniquement les abbayes de leur ressort, pour y surveiller l'observance des règles, et y corriger les abus que l'humaine faiblesse y aurait pu introduire. Les frères laïcs ou convers sont soumis à des règlements spéciaux pour les prières, le travail et l'habillement. Les *chanoines paroissiaux* ou curés doivent rentrer au monastère, lorsque l'abbé l'ordonnera. On assignera aux prêtres des paroisses une part convenable des revenus de la cure (c'est la *portion congrue*), et le reste sera employé au bien général du monastère (1).

Telles étaient, vues dans leur ensemble, les constitutions en vigueur à Mondaye, au moment où le XIIIe siècle allait se fermer pour faire place au XIVe. Si j'ai tenu à les analyser avec quelques détails, c'est que, selon moi, ce qu'il importe surtout de connaître, dans une histoire comme celle-ci, c'est la vie morale et intime des âmes. Or, avec des règles si sages, et grâce à la forte hiérarchie établie dans l'Institut, l'œuvre de saint Norbert pouvait compter encore sur d'heureux jours, et il était permis d'espérer que ses enfants continueraient à rendre de nombreux et importants services à l'Église et à la société.

Influence d'une abbaye au moyen-âge.

Les historiens s'en occuperont peu, il est vrai. Le narrateur du passé aime à retracer les événements publics, les guerres, les crimes fameux ou les révolutions sociales qui ébranlent les nations. Rarement il s'arrête au récit de ces vertus obscures, de ces dé-

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, IV, p. 784-829. — « Statuta primaria candidi Ord. Præmonstr. »

vouements cachés, qui pourtant sont l'honneur, la force et la vie de l'humanité. Humble et modeste rameau du grand arbre planté par saint Norbert, l'abbaye de Mondaye accomplit ses destinées dans l'obscurité et le silence. Peu soucieuse de prendre, aux grands événements sociaux, une part active et directe, elle ne cherche d'autre gloire que la pratique quotidienne, ininterrompue des devoirs de la vie cénobitique et les dévouements du zèle sacerdotal ; mais, qu'on ne l'oublie pas : une abbaye, si petite qu'elle fût, devenait alors, par la force même des choses, un foyer de civilisation. Des routes nouvelles se traçaient et venaient aboutir « au moustier. » Les serfs ou travailleurs aimaient à se mettre aux gages d'hommes dont le service était presque toujours plus doux et plus humain que celui des seigneurs. Les déserts où les religieux avaient dressé leur tente, étaient bientôt devenus de fertiles campagnes. On a cité mille fois le proverbe allemand : « Il fait bon vivre sous la crosse. » Des villages et parfois des villes s'élevaient à l'ombre du cloître. Tels furent les moindres bienfaits des maisons religieuses au moyen-âge ; car je n'ai rien dit encore des deux grandes fonctions communes à tous les Ordres et à chacune de leurs branches : la prière et l'aumône.

Il n'est pas difficile dès lors de comprendre l'influence morale et religieuse qu'exerçaient autour d'eux les monastères. Du plus loin que l'on apercevait le clocher de l'église abbatiale, tous, voyageurs ou gens de la contrée, fussent-ils indifférents, pouvaient appliquer à la plus humble communauté, l'éloge qu'avait mérité, au XIIe siècle, l'abbaye-mère de Prémon-

tré. Écoutons ce sublime dialogue : « Savez-vous, « disait le bienheureux Yves à Helvide, son épouse, « savez-vous qui sont ceux qui peuplent ce désert? — « Je l'ignore. — Eh bien! je vais vous le dire : ce sont « des anges habitant un corps mortel. — Ne pour- « rions-nous pas les voir, ces anges de la terre? — « Oui, Helvide, nous le pouvons ; nous pouvons même « recueillir de leurs lèvres des paroles de salut. Que « dis-je? Si nous en étions dignes, nous pourrions « revêtir leur blanche robe et vivre de leur vie (1). »

(1) *Ephemerides hagiologicæ Ord. Præm. XXII Januarii*, p. 24.

CHAPITRE III.

L'ABBAYE DE MONDAYE PENDANT LE XIVe SIÈCLE.

Premier usage de la langue française dans notre cartulaire. — L'étude des Lettres dans l'Ordre de Prémontré. — Geoffroy de Champrépus, septième abbé. — Guillaume de Trie donne à l'abbaye la cure de Trungy. — Construction de l'église. — Les procès. — Droit de justice. — Règlement des pitances conventuelles. — Approbation de ce règlement par le chapitre général. — Succession des abbés jusqu'à la fin de ce siècle. — Commencements de la guerre de Cent ans. — Du Guesclin à Mondaye. — Triste situation de l'abbaye.

« Ego enim didici in quibus sum, sufficiens esse. Scio « et humiliari, scio et abundare (ubique et in omnibus « institutus sum), et satiari, et usurire, et abundare, et « penuriam pati. »

(Ad Philipp., IV, 11, 12).

Premiers monuments de la langue française

Le berceau de la langue française écrite remonte au IXe siècle. Depuis le serment prêté par Charles le Chauve après la bataille de Fontanet (841), où elle nous apparaît pour la première fois, notre langue nationale était allée se dégageant de ses langes et se perfectionnant de siècle en siècle. Elle s'était d'abord exercée dans la poésie naïve des troubadours de la *Langue-d'oc* et des trouvères de la *Langue-d'oïl*. La prose s'ennoblit sous la plume de l'historien des croisades, Villehardouin. Dans les Mémoires du sire de

Joinville, le charmant historiographe de saint Louis, elle devient de plus en plus claire, correcte et polie. Mais le latin était demeuré jusqu'alors la langue officielle de l'État comme de l'Église. C'est en latin que se rédigèrent tous les actes publics, jusqu'à la fin du XIIIe siècle. En 1251, dans le *Journal des visites pastorales* d'Eudes Rigaud, nous voyons ce pontife prescrire à l'abbé d'Aumale d'avoir un exemplaire de Statuts en latin, et un autre *in romano*, en langue romane ou vulgaire, c'est-à-dire en français.

Dans les manuscrits de Mondaye.

Les premiers actes de nos cartulaires écrits en cette langue sont de 1290, 1297 et 1303. La première moitié du XIVe siècle nous en offre de nombreux exemples. Ils ont été recueillis dans un des antiques manuscrits de l'abbaye, ayant pour titre : *Ancien cartulaire : où estait le revenu et les fiefs : les églises dont on a le patronage.* Le premier livre ou cahier est ainsi intitulé : *Chartrier appartenant à l'abbaie de Mondaye. Des biens appartenant à icelle abbaie.* Chacune des pièces qui le composent a été vue et approuvée par un notaire public, qui les fait toutes suivre de ces mots : « Collation est faite. Signé : Bénoît. »

Le lecteur n'a pas oublié que le seigneur de Noron avait donné le patronage de cette paroisse à l'abbaye qui en jouissait paisiblement depuis près de cinquante ans. Mais Philippe le Bel chercha à s'emparer de ce droit. On sait que, toujours pressé d'argent, ce prince mettait habituellement en usage la triste ressource de l'altération des monnaies, et nul n'ignore les odieuses exactions que lui reproche l'histoire. On plaida : il faut convenir que l'abbaye avait en lui un terrible

compétiteur : ce jour-là, cependant, *la raison du plus fort* ne fut pas *la meilleure*.

« Es assises de Caen, l'an 1307, il fut question « devant le baillif, Jehan de Bretot, si le patronage « de Noron estait au rey nostre sire... Et fut jugé « par les chevaliers et sages que, quand l'église dessus « dite sera vacante, ou qu'il sera métier d'y « présenter, le dreit, la propriété et possession du « patronage est et demeure et appartient à perpétuité « et à toujours auxdits abbé et religieux, et à leurs « successours et à leur moustier, sans contredit ni « empêchement, sans que ledit Jehan s'y puisse op-« poser en temps à venir. En foi de quoi, nous avons « fait mettre à ces lettres le scéel de la baillie de « Caen, au mois et an que dessus (1). »

A quelques années de là, de semblables difficultés surgissent de nouveau. L'an de grâce 1339, « se « représenta religieux homme l'abbé du moustier « de Saint-Martin de Mondae devant nous, Regnault « Delamare, baillif de Caen, pour le duc nostre sire... « octroyées lettres audit abbé de nommer à ladite « église de Noron (2). »

On aime à retrouver, dans nos vieux parchemins échappés au naufrage des siècles, les premiers essais de cette langue qui devait devenir la langue diploma-

(1) *Ancien cartulaire... Litteræ pro ecclesia de Noron*, p. 2. *Ces chevaliers et sages* qui jugent la cause du procès, voilà, si je ne me trompe, le tribunal indépendant du jury fonctionnant régulièrement. En citant ces premiers monuments de la langue française, j'ai conservé, autant que possible, l'expression, me permettant de corriger un peu l'orthographe, qui serait parfois inintelligible pour le lecteur.

(2) *Ibid.*, p. 3.

tique de l'Europe, et dont un grand penseur, étranger à la France, a pu dire : « La puissance, j'ai presque « dit la monarchie de la langue française est visible : « on peut, tout au plus, faire semblant d'en dou- « ter (1). »

L'étude des lettres dans l'Ordre de Prémontré

Ce genre de réflexions nous amène assez naturellement, je pense, à rechercher quelles pouvaient être les études profanes ou sacrées dans le monastère de Mondaye, à l'époque dont j'essaie de retracer l'histoire. Il nous est bien difficile, après tant de siècles, de nous en faire une idée précise. « Saint Norbert, « lisons-nous dans *l'Histoire littéraire de la France*, « avait fait de bonnes études, et s'associa pour coopé- « rateurs sept Lorrains, gens de lettres, tirés de « l'école de Raoul de Laon. Il n'en fallait pas davan- « tage pour établir et perpétuer dans l'Ordre de Pré- « montré l'amour des lettres. Il était d'ailleurs destiné « à annoncer la parole de Dieu ; ce qui demandait « l'étude des bons livres. L'Ordre naissant ne négligea « point de se ménager ce secours. A cet effet, il mit « en usage les moyens qu'employaient les autres corps « réguliers. Ainsi il fut soigneux de former de « bonnes bibliothèques, de copier les anciens livres, « d'en composer de nouveaux, de faire une étude « curieuse de l'antiquité (2). »

Chaque abbaye avait son école *(schola)*, et tous les religieux devaient prendre part à la leçon ou

(1) *Considérations sur la France*, par Joseph de Maistre. — Edit. de 1845. — p. 29.

(2) *Hist. littéraire de la France*, par les Bénédict. de Saint-Maur. — Nouv. édit., par les Bénédict. de Solesmes.

classe quotidienne. Dès 1252, Jean, abbé de Prémontré, avait, sur l'avis du Chapitre général, construit à Paris, rue Hautefeuille, un collége pour les scholastiques de l'Institut ; de ce collége, ils se rendaient journellement aux cours de la célèbre Université de Paris. En 1295, Boniface VIII donne à cette noble mesure la sanction de l'autorité pontificale. « Nous nous réjouissons dans le Seigneur, dit « le Pape, que vous ayez au fond du cœur le pressant « désir de voir les chanoines de votre Ordre briller « de l'éclat de la science en même temps que de celui « de la vertu. C'est la science, en effet, qui illumine « l'âme, et la nourrit de l'éternel aliment des in« telligences, la vérité (1). »

Pour compléter une organisation déjà si favorisée, Clément VI allait bientôt accorder aux Prémontrés, sur la demande du général, la faculté de prendre à l'Université les degrés de bachelier, licencié, docteur et maître (1349). Ces demandes réitérées du chapitre et du général nous font assez comprendre que l'amour de l'étude était vivant dans l'Institut, et que le travail des mains, lequel avait aussi son utilité matérielle et morale, n'était pas la grande et première occupation des disciples de saint Norbert. L'enseignement littéraire et théologique de Mondaye, dans les deux premiers siècles de son histoire, a laissé peu de traces visibles : mais nous pouvons l'apprécier par Et à Mondaye.

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, III, p. 692. « *Et maxime illius scientiæ dono prærutilent*, quæ illuminat animam, et cibo reficit refectionis æternæ. » Un tel langage ne sent guère l'obscurantisme si injustement reproché aux papes.

ce qu'il fut dans l'Ordre dont notre abbaye était le rejeton.

Geoffroy III de Champrépus (1312-1320).

Nous avons vu que Geoffroy II gouverna le monastère jusqu'en 1312. A sa mort, le couvent élut Geoffroy III de Champrépus (*de Campo repulso*), qui devint le 7e abbé de Mondaye et ne fut pas le moins illustre d'entre eux. Deux ans auparavant était monté sur le siége épiscopal de Bayeux Guillaume de Trie, 45e évêque du diocèse. « L'abbaye de Mondée, de « l'Ordre de Prémontré, écrit Hermant, regarde cet « évêque comme un de ses bienfaiteurs (1). » Or voici à quelle occasion.

La cure de Trungy (1313).

Le patronage de la paroisse de Trungy avait été donné au monastère dès 1228 par la comtesse de Salisbury. Mais l'église avait continué d'être desservie par un prêtre séculier, sur la présentation de l'abbé. Apprenant que la communauté peut à peine se suffire et faire honneur à ses obligations envers les pauvres et les voyageurs, Guillaume lui concède, par une charte spéciale, la desserte et les droits casuels de Trungy. « Voulant, dit-il, que les chanoines de « Mondaye puissent vivre aisément, pratiquer l'hos- « pitalité et achever la construction de leurs édifices « claustraux, commencés depuis longtemps déjà, « nous tenons à venir en aide à leur indigence ; car, « après une enquête sévère, nous savons de science « certaine que leurs revenus sont chétifs et qu'ils ne « vivent que fort difficilement. C'est pourquoi, de « l'assentiment de notre chapitre, nous leur cédons « la paroisse et les dîmes de Trungy, dont ils ont

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, 1re partie, p. 259.

« déjà le patronage. Ils en seront mis en possession « par notre doyen de Thorigny. Des religieux si « exemplaires ne doivent pas être distraits, par la « préoccupation des nécessités matérielles, du culte « divin et des choses célestes ; ils doivent vivre du « patrimoine du Crucifié. Aussi, désirant leur oc- « troyer une faveur spéciale, et sachant de plus que « cette mesure est pour le bien spirituel de Trungy « et pour la gloire de Dieu, nous leur concédons de « desservir eux-mêmes cette cure, après la mort du « présent recteur, maître des Fontaines, notre cha- « noine de Bayeux. Un chanoine du monastère nous « sera présenté ; nous l'examinerons et l'instituerons « curé de ladite paroisse, avec un vicaire de la même « abbaye. Il y résidera personnellement et conti- « nuellement ; et nous pourrons, au besoin, le « destituer. Le tout, moyennant une rente annuelle « de dix livres tournois à l'évêque et aussi à l'archi- « diacre des Vez, payables en notre synode d'été. « Nous arrêtons de plus que l'abbé et le couvent per- « cevront, dans ladite paroisse, les grosses dîmes « des blés et des petits grains. — Donné en l'an du « Seigneur 1313, le mardi avant la fête de saint « Pierre-ès-Liens (1). »

(1) *Ancien cartulaire... ecclesia de Trungeio*, p. 10-11 : « Edificium jampridem inceptum perficere et alia eis onera incumbentia ut supportare possint. Invenimus præfatos religiosos redditus habere tenues, ad eorum victum et onera ad quæ tenentur vix valentes sufficere... Religiosi servitio Christi mancipati propter mendicitatem non cogantur a divino avocari servitio, sed vivant de patrimonio Crucifixi. » Pour comprendre la mention du doyen de Thorigny, le lecteur doit se souvenir que le doyenné de Thorigny faisait partie de l'archidiaconé des

Quelques jours après, à la St-Laurent, le chapitre de Bayeux donne son plein assentiment à cette donation épiscopale. Et, pour que rien ne manque aux formalités qui peuvent en assurer l'effet, Hymeric Cinglier, archidiacre des Vez *(de citra vada)*, l'approuve à son tour, en ce qui le concerne, vers la St-Mathieu.

Première cause d'indigence ; la construction de l'église.

Que s'était-il donc passé à Mondaye ? Comment cette abbaye, prospère il y a vingt ans, gémit-elle aujourd'hui dans les étreintes de l'indigence ? Faut-il attribuer ce changement à la construction de l'église abbatiale, construction dont les travaux devaient être alors si dispendieux ? Ces dépenses nécessaires furent sans doute pour quelque chose dans l'état de gêne où se trouvait le monastère à l'avènement de Geoffroy III. L'église du couvent fut, en effet, bâtie dans de vastes proportions. Nous en pouvons juger par l'énumération des chapelles que l'on y voyait. Derrière le maître-autel, il en existait deux : l'une dédiée à saint Étienne, vers le nord, et l'autre à sainte Anne, vers l'Orient ; plus bas la chapelle sainte Marthe et celle de saint Louis. Dans ces chapelles étaient suspendus, le long des murs, de nombreux tableaux, entre autres ceux de saint Blaise, de saint Étienne, de saint Jean, de sainte Barbe, de saint Antoine. Tous ces détails, puisés à des sources authentiques, indiquent assez une église vaste et ornée. Les religieux de Mondaye avaient compris qu'ils devaient élever à Dieu une demeure digne de lui (1).

Vez et appartenait au diocèse de Bayeux. Caumont, Balleroy, Trungy, etc., relevaient de ce doyenné (*Livre Pelut*, p. 52-56).

(1) *Chartrier du château de Ronfeugerai.* Extrait de l'*Histoire du canton d'Athis*, par M. de La Ferrière-Percy.

Seconde cause : les procès.

Mais l'étude attentive des documents qui sont entre nos mains, nous permet de dire qu'il y eut une autre cause à la détresse de la communauté. Il s'était produit dans les esprits une singulière réaction qui avait, croyons-nous, son point de départ dans les plus hautes classes de la société. Nous sommes arrivé à une époque où l'on suscite à nos religieux des difficultés sans nombre à propos de leurs possessions. Nous en avons déjà rencontré un exemple au début de ce chapitre ; nous en retrouverons cent autres, à mesure que nous avancerons dans ce récit. Ici se présente naturellement l'occasion de faire une remarque historique qui ne sera point sans valeur pour ceux qui aiment à interroger les poudreuses collections de nos archives publiques. Le fait est qu'on y voit nombre de pièces de contestations et de procès entre les abbayes et les propriétaires du temps. L'humeur processive que l'on reproche aux populations normandes ne suffit pas seule à expliquer ces perpétuelles chicanes dont nous retrouvons la trace dans les manuscrits de l'abbaye. Il semble que, dès le XIVe siècle, le sentiment religieux se soit affaibli chez les seigneurs et chez les vassaux. Avec la guerre de Cent Ans, et plus tard avec la Réforme, le mal ira s'aggravant. Les propriétés ecclésiastiques ne sont plus autant respectées. C'est même alors une bonne fortune pour un voisin intéressé et quelque peu mécréant de ravir à une abbaye un petit coin de terre, un moulin, une portion de dîme, le patronage d'une paroisse. Je pourrais citer tel procès, celui du moulin de Héville, par exemple, vers 1430, dont les détails, enquête, examen et procédure,

occupent plus de cent pages dans l'un des cahiers de notre cartulaire.

Procès du moulin de Héville.

La lecture de ce procès et des informations qu'il entraîne ne manque pas d'intérêt historique. Ainsi nous y entendons un témoin, habitant d'Ellon, déclarer que « *l'an 1214 ou environ*, monsieur l'Evesque « qui, en son vivant, fut et estoit seigneur et baron « de la seigneurie et baronnie de Nonant, en la vi- « comté de Baïeux, fonda laditte abbaie de Mondae; « et pour la fondation, dotation et augmentation « d'icelle, entre autres choses, donna auxdits reli- « gieux ledit moulin de Heville, avec ses appar- « tenances, pour le tenir et d'icelui jouïr et user, « avec telles franchises, droits, prérogatives et di- « gnités comme ledit evesque avait audit moulin » (1). Le témoin se trompe sur la date de la fondation du monastère; mais qui aurait le courage d'en faire un crime à ce brave paysan?

Dès l'année 1302, Robert de Percy, seigneur de Juaye, lui, le descendant d'un illustre bienfaiteur de l'abbaye! « a un contens (contention) avec le « sieur abbé et couvent de Mondae, » au sujet du moulin de Juaye. On sait que, aux siècles de la féodalité, la propriété d'un moulin était l'un des priviléges seigneuriaux les plus recherchés et aussi les plus contestés.

La Fontaine exprimait, au XVIIe siècle, avec son ordinaire malice, une pensée qui était comprise de

(1) *Cartulaire ou escriptures du moulin de Heville, ès mettes de la baronnie de Nonant.*

tous, quand il disait dans l'une de ses fables les plus estimées :

« L'âne vint à son tour, et dit : j'ai souvenance,
Qu'en un pré de moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net. »

Les gens du fisc arrivaient à leur tour avec leur esprit tracassier, croyant se rendre agréables à leurs maîtres, en contestant les droits les moins contestables. De là une foule de vexations, de citations en justice et de sentences qui, il faut le dire à la louange des religieux, leur sont toujours favorables, mais qui, comme résultat final, ont dû avoir le triste inconvénient de passionner les esprits et de troubler le silence et le calme nécessaires à une communauté.

Nos Pères ne sont pas non plus toujours heureux du côté de leurs tenanciers, de leurs fermiers et de leurs débiteurs. Ils sont parfois forcés d'avoir recours aux tribunaux pour obtenir le paiement de leurs rentes, de leurs redevances, de leurs fermages. Les papiers de l'abbaye, du XVe siècle au XVIIe, ne sont presque plus que des actes de procédure, des copies d'anciennes chartes, des sentences des baillis de Caen, de la vicomté de Bayeux, de la sergenterie de Briquessart, ou bien encore « ès plès du révérend père en Dieu, monsieur « l'Évêque de Baïeux. »

Droit de justice.

Du reste l'abbaye jouissait elle-même, pour certaines possessions, du droit de justice seigneuriale; et nous la voyons plusieurs fois en user au XIVe et au XVe siècle. « En 1383, *ès plès des religieux de* « *Mondae*, tenu par Michiel Lepéguy, seneschal desdits « dits religieux, le 12 octobre, se représentèrent « monsieur l'abbé dudit lieu de Mondae, et Philippe « Ruault, procureur du couvent, les prieur, soubs- « prieur et bailli, religieux d'icelui lieu d'une part, « et Jehan de Perchie, dit Chardon, d'autre part. » De même en 1405, à Condé, où l'abbaye avait droit de seigneurie: « Es plès à Condey-sur-Seulle, pour « Messieurs les religieux, abbé et couvent de Mondae, « tenu par moi, Jehan d'Ellon, lieutenant du senes- « chal desdits religieux. » En 1412, « le frère Jean « Hardy, bailli de Mondae, procureur et attourné « des religieux dudit lieu », rend la justice au nom de l'abbé (1).

En quel lieu et avec quel cérémonial se tenaient les audiences de Mondaye ? Ni les chartes ni la tradition ne nous l'apprennent. A l'abbaye de Blanchelande, l'on montre encore aujourd'hui la *porte Saint-Nicolas*, sous laquelle l'abbé recevait les vassaux du monastère et rendait la justice. Sans doute Mondaye eut un lieu et un mode de séances analogues; mais les données historiques nous manquent sur ce point.

En résumé, je crois avoir donné au lecteur l'explication historique de la détresse financière où se trouvait le couvent en 1313. Heureusement il avait à sa tête un homme de qualités supérieures. Pasteur dé-

(1) *Premier chartrier de Mondaye*, passim.

voué, Geoffroy de Champrépus veillait à la garde de son troupeau. *L'ancien cartulaire* nous fournit un acte rédigé par lui en 1318 ; c'est la première pièce, parvenue jusqu'à nous, qui soit émanée directement de la plume d'un de nos abbés. Je la cite, surtout comme un exemple de la façon dont s'exerçait alors le droit de patronage.

Un acte de présentation à la cure de Noron (1318).

« A tous ceux qui verront ces lettres, Geoffroy, « par la patience de Dieu, humble abbé de Mondée, « au diocèse de Lisieux, et tout le couvent du même « lieu, salut dans le Seigneur. Nous avons appris que « les vénérables hommes Guillaume Hubert, recteur « de l'église de Fervaques, dans ledit diocèse, et « Robert de La Bigne, recteur de l'église de Noron, « du diocèse de Bayeux, église dont le patronage ap- « partient de plein droit à nous et à notre monastère, « se proposent de permuter canoniquement les sus- « dits bénéfices, si à notre assentiment vient se « joindre celui des Révérends Pères en Dieu les « évêques de Bayeux et de Lisieux, leurs supérieurs « respectifs. Nous faisons savoir, qu'autant qu'il « nous appartient à nous et à notre monastère, en « raison de notre patronage, nous donnons volon- « tiers notre consentement à cette permutation, en « notre nom et au nom de notre monastère. De plus, « nous constituons nos procureurs solidaires les vé- « nérables maîtres Jean des Fontaines, chanoine de « Bayeux, et les prêtres Guillaume du Marais et « Simon de Bayeux, pour la présentation dudit Guil- « laume Hubert à l'église de Noron, de notre part et « pour nous, quand elle viendra à être vacante par « ladite permutation. Fait et donné en notre chapitre,

« l'an du Seigneur 1318, le lundi qui suivit la saint « Gilles (1). »

Pénurie persistante de l'abbaye.

Les couvents, on le voit, nous offrent dès lors l'harmonieuse union de l'autorité et de la liberté. Dans ces monastères où l'obéissance absolue est la grande loi, chaque religieux profès prend une part active et directe à l'administration générale. L'abbé a-t-il à traiter une affaire importante? Il convoque son chapitre; et, après mûre délibération, l'acte est rédigé au nom du supérieur et du couvent. Mais il faut à l'humanité, pour vivre, autre chose que des droits. Les religieux de Mondaye continuaient toujours d'être dans un état de gène voisin de la misère. Des murmures s'élevèrent au sein de l'abbaye, à propos du régime alimentaire de la maison. Il eût été plus parfait, chez des hommes voués par état à la pénitence et aux privations, de redire avec saint Paul : *Je sais vivre dans l'abondance, et je sais aussi supporter la pauvreté.* Mais les âmes qui ont gémi sur la fragilité de leur propre nature ne se montreront point d'une trop rigoureuse sévérité pour les faiblesses passagères qui se glissent dans une communauté d'ailleurs régulière.

Règlement des pitances conventuelles (1319).

Quoi qu'il en soit, il devint nécessaire de remédier à un état de choses qui troublait la vie commune. Une réunion capitulaire se tint à l'abbaye, et l'on y

(1) *Ancien cartulaire. Litteræ pro ecclesia de Noron.* « Gaufridus Dei patientia humilis abbas de Monte Dei, diocesis Lexoviensis, totusque ejusdem loci conventus... Quantum ad nos et nostrum monasterium attinet, ratione patronatus nostri dictæ ecclesiæ de Noron, nostrum assensum præbemus liberaliter... Et eos in solidum facimus et constituimus procuratores nostros ad præsentationem... »

dressa solennellement, après une délibération en règle, un acte que nous traduisons dans toute son intégrité; il nous fournit de curieux détails sur la vie intime d'un monastère au XIVe siècle.

« A tous ceux qui verront le présent écrit. Le « Frère Geoffroy de Champrépus, humble abbé du « monastère de St-Martin de Mondée, Ordre de Pré- « montré, diocèse de Lisieux, et tout le couvent du « même lieu, savoir :

« Les frères
« Guillaume Perchet, prieur claustral du monastère,
« Richard de Bayeux,
« Étienne Rebourt,
« Pierre du Bourg,
« Ranulphe de Bangie,
« Richard Bunem,
« Regnault Bertrand,
« Jean Lecomte,
« Raoul Leprévost,
« Guillaume de Vichie,
« Pierre Guerne,
« Jean Benoît,
« Étienne Randouin,
« Guill^{me} de Gounoville,
« Thomas de Bayeux,
« Guillaume Halley,

« tous chanoines réguliers formellement profès des- « dits Ordre et monastère : salut éternel dans le « Seigneur.

« Vous saurez que nous abbé et couvent susdits, « ayant eu préalablement l'autorisation de notre « abbé-père, ayant pris aussi, à ce sujet, l'avis « d'hommes sages et éclairés, d'un consentement « unanime, en vue de l'utilité commune, de la paix « et de l'union fraternelle, comme nous le pensons; « sur la demande et l'assentiment du couvent, nous « voulons qu'à l'avenir les produits, les offrandes et « les émoluments attachés à la vicairie de l'église

« paroissiale de *Jueis*, dépendant de notre monas-
« tère, soient totalement convertis et appliqués à
« l'usage de la pitance conventuelle, savoir : des
« chanoines, des convers, des frères donnés, des
« serviteurs, des ouvriers et des hôtes qui survien-
« dront tant de jour que de nuit, dans toute l'année,
« à l'exception du dîner des dimanches, mardi et
« jeudi en dehors de l'Avent, à l'exception aussi
« du temps quadragésimal et des jours de fêtes triples
« ou solennelles. Le vicaire, qui recevra le casuel
« de *Jueis*, sera tenu de résider dans le cloître, d'être
« présent, comme les autres frères conventuels, au
« travail claustral, et de faire mettre, en temps op-
« portun, sous la garde du frère cellerier du cou-
« vent, ladite pitance, sans en rien réserver. De cette
« façon, aucun confrère n'aura plus de prétexte de
« murmurer ou de se plaindre.

« De plus, voulant que la présente convention
« soit observée sans nulle fraude, nous ordonnons,
« en vertu de la sainte obéissance, au desservant
« de ladite vicairie, quel qu'il soit, de n'appliquer
« les gains, offrandes et émoluments de *Jueis* qu'à
« l'usage de la pitance et du vestiaire commun ; nous
« lui défendons de les céder à personne, si ce n'est
« pour l'utilité et le bien de notre monastère. Or il
« ne faut point passer sous silence que ledit vicaire
« sera tenu, au moins une fois dans l'année, de
« rendre compte devant l'abbé et le couvent de ses
« recettes et de ses dépenses.

« Et, pour que toutes les choses ci-dessus men-
« tionnés soient inviolablement observées, nous,
« abbé et couvent susdits, de notre commun et una-

« nime assentiment, revêtus d'étoles, la main sur « les saints évangiles de Dieu, pour nous et nos « successeurs, nous avons juré de garder fidèlement « tous et chacun des points susdits, à moins que « nous ne croyions devoir les changer en mieux, « toujours avec le consentement de tous. Voulant « que, dans les temps à venir, cette convention « ait son effet d'une manière durable, nous y avons « apposé le sceau abbatial et le sceau du couvent; « et nous supplions nos supérieurs de la confirmer « de leur autorité. Fait en notre chapitre, l'an du « Seigneur 1319, le vendredi qui suivit la Purifi- « cation de la B. Vierge Marie, avec la solennité « du serment susdit, et nous voulons qu'il s'étende « à tous nos successeurs » (1).

Remarques historiques sur cette délibération.

Grâce à cette pièce authentique, nous pénétrons sans peine dans l'intérieur du monastère, à cette époque remplie d'obscurités pour l'historien. Nous y trouvons dix-sept religieux profès. En supposant trois ou quatre novices et autant de frères convers, nous aurons une communauté de vingt-cinq membres environ. Mais ce n'était pas là tout le personnel du monastère. Outre les religieux proprement dits, il y avait les oblats ou donnés, les domestiques ou serviteurs et les

(1) *Ancien cartulaire...*, p. 101. « Noveritis quod nos abbas et conventus... unanimi consensu, pro communi utilitate, et pacis unitate, ut credimus... habito super hoc consilio peritorum... usui pitantiæ totius nostri dicti monasterii, videlicet canonicorum, conversorum, donatorum, servitorum, operariorum et aliorum supervenientium... applicari et converti volumus... Taliter quod nullus possit habere vocem murmuris aut conquestus... Cum stolis super sacrosancta Dei evangelia... Et hæc omnia à superioribus supplicamus confirmanda. »

simples ouvriers. Si l'on y ajoute les hôtes, riches ou pauvres, qui étaient toujours reçus à l'abbaye, selon les vues du saint fondateur, on verra que le nombre des habitants de la colline devait s'élever assez haut. Je faisais remarquer, il n'y a qu'un instant, l'esprit fraternel qui règne au sein des monastères. Nous en avons ici une preuve nouvelle. Une difficulté surgit dans le couvent; aussitôt l'abbé convoque ses frères pour prendre leur avis : comme aux premiers âges de l'Église, tout se fait dans la liberté et l'égalité des enfants de Dieu. Nous avons retrouvé plusieurs fois dans la délibération de 1319 un mot qui a aujourd'hui le triste privilége d'exciter sur les lèvres un sourire moqueur. Le terme de *pitance* ne semble avoir pour nous qu'un sens plus ou moins grotesque. C'est faute d'en connaître l'origine; car l'étymologie en est des plus touchantes. Pitance, *pietancia*, a été formé du latin *pietas;* parce que la subsistance des moines provenait le plus souvent des offrandes suggérées par la *piété* des fidèles.

Adam de Crécy, général de l'Ordre (1304-1327).

Geoffroy de Champrépus avait imploré la haute approbation de ses supérieurs hiérarchiques pour la détermination qu'il venait de prendre; elle ne tarda pas à lui être accordée. L'Ordre de Prémontré avait alors pour général Adam de Crécy (1304-1327). Plein de savoir et de piété, Adam avait assisté en 1311 et 1312 au concile œcuménique de Vienne, présidé par Clément V. Il en avait rapporté trois diplômes datés du 28 juin 1312. Le premier était la confirmation des immunités et priviléges de l'Ordre. Par le second, le Pape octroyait *motu proprio* à Adam et à ses successeurs la faculté de porter partout et toujours l'anneau

épiscopal, et à l'église, pour les offices divins, la mitre, les sandales et autres ornements pontificaux. Le troisième lui permettait, ainsi qu'à ses successeurs, d'avoir un autel portatif, et d'y célébrer ou faire célébrer, en quelque lieu que ce fût.

Chapitre général de 1320.

Adam, fidèle gardien des observances de l'Institut, convoquait fréquemment en chapitre général tous les abbés de l'Ordre. Celui qui se tint en 1320, fait époque dans nos annales. Un catalogue universel de nos maisons y fut officiellement dressé ; il nous montre combien elles étaient encore nombreuses et puissamment organisées au commencement du XIVe siècle. Elles étaient divisées en trente *circaries* ou provinces religieuses. Il fut statué par les Pères que chaque monastère paierait annuellement une *taille* ou somme proportionnée à son avoir, pour les dépenses communes de l'Ordre. Le tableau ci-joint (page 142) pourra donner au lecteur une idée de la province de Normandie et des taxes que devait payer chacune des abbayes normandes. Mondaye, n'ayant que peu de revenus, y est taxée à la modeste somme de 6 livres 10 sols.

Approbation du règlement des pitances.

Geoffroy de Champrépus assista-t-il au chapitre de 1320 ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que la décision du couvent de Mondaye, au sujet des pitances, y fut présentée. Or, voici la réponse confirmative du général : « A tous ceux qui verront les « présentes lettres, Adam, par la patience de Dieu, « abbé de Prémontré. Une requête dont l'effet doit « tourner au service de Dieu et à l'accroissement du « culte divin doit toujours être exaucée. D'un autre

Tableau des Abbayes qui formaient les deux provinces ou circaries de Normandie, en 1320, d'après Lepaige.

CIRCARIE DE LA NORMANDIE.

	NOMS.	ABBAYE-MÈRE.	DIOCÈSE.	TAXE DE L'ORDRE.	OBSERVATIONS.
Circarie de la Normand. du Nord	Abbaye de la Luzerne.	Dommartin (1).	Avranches.	XII livres.	(1) L'abbaye de Dommartin ou Saint-Josse-des-Bois était située au diocèse d'Amiens.
	Blanchelande.	Dommartin.	Coutances.	XII liv.	
	L'Etoile.	Prémontré.	Chartres.	VI liv.	
	Perrey-Neuf.	Prémontré.	Angers.	IV liv.	
	Lieu-Dieu en Jard.	Prémontré.	Autrefois Poitiers, aujourd'hui Luçon.	IX liv.	(2) Sainte-Marguerite était un couvent de religieuses, situé dans la ville de Ruffec. Il fut cédé aux Pères de l'Oratoire, en 1614.
	Sainte-Marguerite (2).	Lieu-Dieu en Jard.	Saintes.	LX sols.	
	Beau-Port (3).	La Luzerne.	Saint-Brieuc.	XV liv.	(3) ***Dans la petite Bretagne***, dit le texte.
Circarie de la Normand. du Midi	Silly (4).	Prémontré.	Séez.	XI liv.	(4) Le P. Lepaige écrit ***Ciliacum.***
	Saint-Jean de Falaise.	Dommartin.	Séez.	XIII liv.	
	Belle-Eloile.	La Luzerne.	Bayeux.	C sols.	
	Ardenne.	La Luzerne.	Bayeux.	XII liv.	
	Mont d'Aide ou Mondée (5).	La Luzerne.	Lisieux.	VI liv. 10 sols.	(5) *Montis Auxilii alias Montis Dei.*
	L'Ile-Dieu.	Silly.	Rouen.	VI liv.	
	Bellozane.	L'Ile-Dieu.	Rouen.	IV liv.	

Les deux circaries de Normandie comptaient donc ensemble quatorze monastères. Le lecteur pensera ce qu'il voudra de la division en Normandie du nord et du midi (*borealis*, *australis*). Je la reproduis telle qu'elle est inscrite au catalogue de 1320

« côté, les choses matérielles doivent avoir pour but « de favoriser et de servir la vie spirituelle. C'est « pour cela que, faisant droit aux légitimes demandes « de nos vénérables frères en Jésus-Christ, l'abbé et « le couvent de Mondée, de notre Ordre, diocèse de « Lisieux, nous louons et nous approuvons mot pour « mot, tout ce qui est contenu dans leurs lettres, et « même, nous le confirmons à perpétuité de notre « autorité et de celle du chapitre général.

« Nous enjoignons de plus à tous et à chacun des « Visiteurs, qui désormais feront la Visite régulière, « au nom de notre Ordre et du Chapitre général, « dans la communauté de Mondée, et aussi à notre « vénérable frère en Jésus-Christ l'abbé de La « Luzerne, abbé-père dudit lieu de Mondée, et à ses « successeurs, de faire observer sans faiblesse la « convention susdite. Et s'il était nécessaire, qu'ils « contraignent, par les censures ecclésiastiques ou « autrement, lesdits abbé et couvent de Mondée, à « l'observation intégrale de cette convention, con- « firmée par nos présentes lettres y annexées. Fait « sous notre sceau et le sceau du chapitre général, « l'an du Seigneur 1320, pendant que siégeait notre « chapitre général (1). »

Étrange souci, dira peut-être quelque critique malveillant, pour une assemblée aussi imposante que l'était un chapitre général ! N'avait-elle donc rien de

(1) *Ancien Cartulaire...*, p. 101. « Adam, Dei patientia, Præmonstratensis abbas... omnia et singula scripta laudamus et approbamus... Actum sub sigillo nostro et sub sigillo capituli generalis, anno Domini 1320, sedente nostro capitulo generali. »

mieux à faire que de se préoccuper de la nourriture d'une vingtaine de religieux? Quant à nous, nous raisonnons tout autrement: nous voyons dans ce fait un témoignage nouveau de la régularité de notre abbaye à cette époque de son existence. Il fallait bien qu'ils prissent au sérieux leur vocation, ces moines aujourd'hui si méconnus, pour s'astreindre d'eux-mêmes à des règlements minutieux, qui sont toujours une entrave à la liberté humaine. Adam de Crécy nous a dit le vrai mot : chez eux, « les choses ma-« térielles avaient réellement pour but de favoriser, « de servir la vie spirituelle. »

Raoul d'Orval, huitième abbé (1320-1327).

Le reste du XIVe siècle nous offre malheureusement fort peu de détails historiques. L'abbé Geoffroy de Champrépus mourut peu de temps après les faits que nous venons de rapporter. Les religieux reconnaissants inscrivirent son nom au nécrologe de l'abbaye, avec cette mention spéciale : « Le 4 janvier, mort « du très-révérend Geoffroy de Champrépus, de « pieuse mémoire, autrefois abbé de cette maison. « C'est lui qui régla le premier les pitances du cou-« vent (1). » Son successeur fut Raoul d'Orval *(de aurea valle)*. Raoul était chanoine de La Luzerne quand les suffrages du couvent de Mondaye l'appelèrent à la dignité abbatiale. On trouve son nom dans les deux dernières pièces du *Cartulaire* de l'abbaye.

En 1327, il délègue Raoul Samsonis pour rendre hommage en son nom à Jean du Bosq, seigneur de Banville. La même année, il nomme un procureur,

(1) *Neustria pia...*, 907. « Obitus piæ memoriæ D. Gaufridi de Campo repulso... Iste primus fuit institutor pitantiarum conventus. »

pour rendre hommage à Guillaume, recteur ou curé de l'église de Boissey-le-Chastel, seigneur de St-Sulpice (1). Raoul d'Orval mourut, en 1327, au commencement du mois de mars.

Richard II Simonis, neuvième abbé (1327-1349).

Vient ensuite Richard Simonis ou Simon, deuxième du nom. Le sieur Jean Rupalley, chevalier, lui fait hommage pour la terre de Créauville, « au nom de madame sa femme », en 1349 (2). Il mourut le 24 janvier de cette même année ; Richard avait gouverné le monastère durant 22 ans (1327-1349).

Robert Garet, dixième abbé (1349 vers 1372).

Robert Garet, dixième abbé, siégea pendant un intervalle à peu près égal. En 1360, « il présente à « l'évêque de Bayeux maître Thomas d'Ellon pour « l'église de Noron, afin qu'il l'en institue curé. » Son nom reparaît encore, en 1363, à ce même sujet (3). Les *Annales* de l'Ordre, d'accord avec le *Neustria pia* et le *Gallia christiana*, font mourir le dixième abbé de Mondaye le 24 juillet de l'an 1378. Contrairement à cette date, l'*Ancien cartulaire* manuscrit atteste que, en 1372, « le Frère Geoffroy Randouin, onzième abbé, présente à l'évêque de Bayeux « Geoffroy Pinard pour la cure de Noron. En 1375, « il présente maître Jourdain de La Rivière ; en 1381, « Guillaume Floury » (4).

Geoffroy IV Randouin (1372-1390).

Le nom de Geoffroy IV revient plusieurs fois dans les archives de l'abbaye. Le monastère possédait un fief important à Condé-sur-Seulles et avait même

(1) *Cartul. de l'abb. de Mondaye*, I, vers la fin, n°s 236 et 237.

(2) *Ancien cartulaire*, p. 12.

(3) *Id. ecclesia* de Noron.

(4) *Ancien cartulaire*, à la fin.

droit de seigneurie dans cette paroisse. Fief et droit lui furent vivement disputés. Nous avons encore les différentes pièces de ces longs débats, qui se terminèrent à l'avantage du monastère. Dans l'une d'elles, nous trouvons le nom « de religieux home et honeste « Gueffrid Randouin, humble abbé du moustier de « St-Martin de Mondae, » et celui de « Jehan « Lepoissonnier, actourné et procureur du couvent « d'icelui lieu. »

Philippe Quarteron, curé de Juaye.

L'*Ancien cartulaire* a conservé de lui un acte daté du 16 septembre 1389. Cette pièce nous a paru curieuse et digne d'être mise au jour. Nous y lisons le nom et les vertus d'un bon prêtre du XIVe siècle. Le père Philippe Quarteron était, depuis plusieurs années, prieur-curé de St-Vigor-de-Juaye. Il s'était fait remarquer par son habileté dans l'administration des biens attachés à cette cure, et surtout par son zèle pour la splendeur du culte divin, et sa charité à l'égard des pauvres. C'est à lui sans doute que l'on doit les belles colonnes de l'église de Juaye, qui supportent les arcades ogivales séparant les bas-côtés de la nef principale, dans lesquelles M. de Caumont a reconnu le style du XIVe siècle. Pasteur plein de désintéressement et d'activité, on l'avait vu se condamner à de longues veilles, à des fatigues et à des sueurs, « pour faire fructifier, selon son pouvoir, « les talents qui lui avaient été confiés. » Il avait, en un mot, surpassé par son mérite tous ceux qui l'avaient précédé à Juaye.

La charte que nous avons sous les yeux énumère les acquisitions qu'il avait faites en terres et rentes. Soucieux de garder son vœu de pauvreté, il en avait

rédigé le contrat, non point en son nom personnel, mais au nom de l'abbé et du couvent. Ces acquisitions nous paraîtraient bien modestes aujourd'hui : 24 sous tournois de rente ; 12 boisseaux de froment, mesure de Bayeux ; 2 setiers de froment, même mesure ; une demi-acre de terre, etc. Grande est la reconnaissance de l'abbé et des religieux pour un confrère si dévoué. Aussi, tant qu'il vivra, il pourra jouir des fruits et revenus de ces diverses acquisitions. « Le « frère Geoffroy, par la patience de Dieu, humble « abbé de Mondée, » et la communauté lui en abandonnent l'usufruit : c'est la récompense de ses mérites et de ses services personnels. A sa mort, tous les biens dont il s'agit reviendront au monastère, pour être appliqués à l'usage de la maison de l'abbé et de la pitance conventuelle. L'acte est revêtu du sceau abbatial et du sceau conventuel. Et, pour que rien ne puisse manquer à la validité de cette concession, on invoque l'autorité du R. Père en J. C., le supérieur de La Luzerne, qui la confirme (1).

Robert II de Bacilly (1390 — vers 1418).

Geoffroy Randouin mourut le 19 février 1390, et fut remplacé par Robert II de Bacilly, chanoine régulier de l'abbaye de La Luzerne. Nous avons retrouvé dans nos archives le nom d'un religieux, issu d'une

(1) *Ancien cartulaire*, vers la fin. « Cum frater Philippus Quarteron concanonicus noster sagaciter et eleganter se habeat tam in cultu divino quam in distributione dictorum bonorum... misit manus ad fortia, multum die ac nocte vigilando, et in magnis pœnis et laboribus desudando, ut talenta sibi commissa pro posse suo duplicaret — proprio nomine abbatis et conventus acquisivit... Nos abbas et conventus recolentes boni regiminis dicti fratris... Supplicando petimus a superioribus confirmari. »

famille noble de Normandie, qui joua un rôle important dans le monastère, à la fin du XIVe siècle. Le frère Laurent de Cussy dresse, en 1380, un catalogue détaillé des biens de l'abbaye. Dix ans après, il est prieur de Mondaye, et comparaît « devant Richard « de Houdetot, baillif de Caen, ès assises de Bayeux, « comme attourné et procureur des religieux, abbé « et couvent dudit lieu de Mondae. » En 1393, le même « frère Laurent de Cussy, chanoine de Mondée et cha- « pelain de N.-D. de La Haye-d'Aiguillon, permute son « bénéfice avec le frère Guillaume de Ste-Mère-Église, « alors curé de St-Vigor-de-Trungy, avec l'autorisa- « tion de l'abbé et du couvent, vrais patrons desdits « bénéfices, et est institué vicaire-curé de ladite église « de Trungy, le lundi qui précède la fête de Noël » (1).

Commencement de la guerre de Cent Ans.

Ne soyons pas surpris de la brièveté de ces indications : elle tient à la rareté des monuments historiques dans la seconde moitié du XIVe siècle. On avait alors, en France et surtout en Normandie, de tout autres soucis que celui de rédiger des chroniques. Sur de prétendus droits à la couronne de France, Édouard III, roi d'Angleterre, nous avait déclaré une guerre qui devait s'appeler la *guerre de Cent Ans* (1337). La lutte ne s'ouvrit pas heureusement pour le monarque anglais. Les papes Benoît XII et Clément VI supplient les deux rois de mettre fin à leurs rivalités. Mais la guerre, un moment suspendue, ne tarde pas à se rallumer (1345). Cette fois, la Normandie en devint le théâtre principal. Guidé dans sa marche par un seigneur félon du pays, Geoffroy d'Harcourt, Édouard

(1) *Ancien cartulaire*, p. 9.

débarque à La Hogue le 1er juillet 1346. « Il divisa « son armée en trois corps, commanda le premier, « et mit les deux autres sous la conduite de Godefroy « de Harcourt et du comte Berwic, qu'il fit maré- « chaux d'Angleterre. Ils prirent des routes diffé- « rentes, et c'était en effet le véritable moyen de « mieux piller et de mieux ravager cette pro- « vince (1). » Barfleur, Cherbourg, Valognes, St-Lo, Thorigny « et autres lieux des environs » furent pris et dévastés. L'abbaye de La Luzerne fut pillée et presque détruite. Celle de Mondaye fut-elle épargnée, lorsque les armées anglaises traversèrent le Bessin pour venir mettre le siége devant la ville de Caen ? Isolée dans la campagne, elle était une proie facile offerte à la rapacité de l'ennemi. Est-ce alors, ou quelques années plus tard, que « leur moustier fut « abattu, » comme nous allons le voir bientôt ? Nous n'oserions l'affirmer.

Malheurs du pays.

Mais nous ne sommes encore qu'au début de nos malheurs. Quelques mois après, se livrait la bataille de Crécy. L'histoire ne prononce qu'en gémissant le nom de ce désastre, « où périt la fleur de la chevalerie française. » A Philippe de Valois succéda Jean le Bon, son fils (1350), dont le règne ne fut qu'une suite de guerres et de batailles. Il fallait de l'argent pour subvenir aux dépenses qu'entraînaient ces luttes perpétuelles. Les États de Normandie se réunirent pour aviser (1355) ; « il y fut arrêté, qu'en vue de « secourir le roi dans la guerre contre les Anglais, « il serait fait une levée de deniers sur toutes les per-

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, 1re partie, p. 273-274.

« sonnes de la province, sans exception et de quelque « condition qu'elles fussent (1). » Le monastère de Mondaye fut taxé à 18 livres, l'abbaye d'Ardenne à 300 livres et celle de Belle-Étoile à 75 livres.

Malgré cet empressement à faire face aux besoins de la patrie, un nouveau désastre vient, cette année même, s'ajouter à celui de Crécy. Le roi Jean est vaincu et fait prisonnier à Poitiers, et la France se voit réduite à accepter le honteux traité de Brétigny (1360). Mais avec Charles V, dit le Sage, un grand règne s'inaugure. Bertrand Du Guesclin est le héros de cette époque. Il se jette dans la Normandie et défait à plusieurs reprises le roi de Navarre, allié des Anglais. La lutte recommence avec l'étranger en 1369. La ville de Caen fut durant quelque temps le centre des opérations de Du Guesclin, devenu connétable du royaume. Ses victoires ramenaient la confiance dans les populations normandes, et de toutes parts on se remettait aux paisibles travaux de l'agriculture. Toutefois, les désastres des années précédentes n'en continuèrent pas moins de peser lourdement sur les propriétés. Les religieux de Mondaye jouissaient, moyennant 40 livres tournois de rente, de la ferme de La Haye, voisine de la chapelle desservie par eux. Cette ferme était une propriété de la Sainte-Chapelle de Paris. Une enquête du vicomte de Bayeux (3 août 1369) constate que, depuis l'occupation du château de St-Vaast et du fort de Lingèvres par les Anglais en 1356, « elle n'avait rien valu,

(1) *Hist. somm. de la ville de Bayeux*, Béziers. *Liber velutus ou le Livre Pelut*, p. 19-66.

« parce que, disent les habitants de Longraye, elle
« s'estend en terres, en paturages et en landes, où
« l'on n'osait mettre nulles bestes, tant pour les
« anemis et les pillars qui estaient sur le païs que
« pour les loux et aultres bestes sauvages qui, de
« jour et de nuiz, y habitaient; et aussi n'osait-il
« aucun demoureir sur le païs qui peut laboureir ne
« avoir nourreture, pour les causes dessus dites (1). »

Au milieu de ces désolantes alternatives de revers et de succès, hélas! trop éphémères, l'abbaye eut l'honneur de recevoir une visite qui étonnera plus d'un lecteur. Le célèbre connétable, dont le génie fit chanceler un moment la fortune de l'Angleterre, Du Guesclin vint à Mondaye. Il possédait, dans le Bessin, le domaine et le château de Maisy, et il y fit à plusieurs reprises sa résidence. C'est de là qu'il vint demander pour quelques jours l'hospitalité à Geoffroy Randouin, abbé de Mondaye (1377). Quel fut le mobile de cette visite si honorable pour notre monastère? Un auteur affirme qu'un des frères d'armes du connétable y avait revêtu les blanches livrées de saint Norbert, et que Du Guesclin tenait à le revoir. Ce motif nous paraît très-vraisemblable; le grand capitaine dut avoir en effet quelque raison particulière de visiter Mondaye. S'il eût cherché seulement une pieuse retraite, il aurait trouvé plus près de lui des monastères aussi célèbres que le nôtre : par exemple l'abbaye de Cerisy, celle de Longues, ou le prieuré des Deux-Jumeaux.

Du Guesclin à Mondaye (1377).

Au reste, le séjour prolongé de l'illustre guerrier

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, XVII, p. 299.

dans notre couvent n'a rien qui doive nous surprendre. On pourrait signaler, en effet, plus d'un rapport frappant entre la vocation du soldat qui défend la patrie, et celle du religieux et du prêtre qui l'éclairent, la moralisent et la soutiennent de leur prière ininterrompue. Pour n'en nommer qu'un seul, ou je me trompe fort, ou l'obéissance militaire et l'obéissance monastique sont sœurs : « Allez à ce « poste, dit le général à son soldat ; peut-être la mort « vous y attend ; mais ce sera le salut de l'armée. » Et le soldat s'en va au poste qui lui est assigné. « Faites ceci, imposez-vous ce sacrifice, » dit le supérieur à celui qui s'est librement soumis à sa direction ; et le religieux obéit, malgré les répugnances d'une nature rebelle. Le connétable Du Guesclin était fait pour comprendre cette noble parenté du religieux et du soldat. Il séjourna donc plusieurs jours à l'abbaye, heureux sans doute d'y oublier un instant le tumulte des camps, et d'y retremper son âme dans les hautes pensées de la religion.

Pendant qu'il y était, l'évêque de Bayeux, Nicolas Du Bosq, et une partie de son chapitre, avec des députés de la noblesse et de la bourgeoisie de la ville, se transportèrent à Mondaye, pour y offrir leurs hommages au héros qu'acclamait la France entière. Cette députation spontanée présenta, dit la chronique, « à noble et puissant seigneur Bertrand du Guesclin, « une pipe de vin de Beaune, un muid d'avoine et un « demi-cent de cire ouvrée. Ils donnèrent un présent « de même nature à damoiselle sa femme estant de « présent en son chastel de Maisie. De Mondaie où il « estait alors, du Guesclin s'en alla faire la guerre

« aux Anglais du costé de Mortain et de Pon-
« torson (1). »

Ces quelques jours de répit n'étaient, pour le monastère, qu'une éclaircie entre deux orages. Voici que nous tombons dans un règne où le mot fatal de folie se montre d'avance à l'historien comme un sinistre pressentiment. D'implacables rivalités, des guerres funestes, l'anarchie au comble, la royauté dégradée, la France dévastée, toutes les calamités à la fois : tel fut le trop long règne de Charles VI (1380-1422). Plus on avance dans l'histoire de ce prince infortuné, plus les malheurs des populations s'accroissent ; le malaise de l'agriculture augmente ; les seigneurs et les abbayes partagent la misère des simples laboureurs.

Triste situation de l'abbaye (1388).

Parmi les très-humbles requêtes adressées « à nos « seigneurs les trésorier et chanoines de la Sainte- « Chapelle, » pour obtenir une diminution sur le prix des fermes, on remarque celle des religieux de Mondaye. Voici le tableau que tracent de leur situation, le 3 mai 1388, « les humbles et povres chappelains, « l'abbé et le couvent de Saint-Martin de Mondae : « leur fiefferme de la Haye-d'Aiguillon est, disent- « ils, de petite valeur ; car elle est près des forêts du « roy, et toute pleine de feugeres et de genetais, « tellement que on ne la peut labourer ; et depuis « les derniers XXX ans, ladite fiefferme est tour- « née à si petite valeur, et aussi toutes leurs « aultres rentes et revenus, qui ne sont que en terres,

(1) Pluquet, *Essai hist. sur la ville de Bayeux*, p. 182 et 872. — Il cite en note les *Comptes de l'hôtel-de-ville de Bayeux*.

« que l'arpent de terre qui estoit pour le temps baillé
« à seize boisseaux de fourment par an, à present ne
« peut être baillé que à quatre boisseaux de fourment;
« et encore ne trouve l'en qui, à ce prix, la veuille
« prenre. Car peu de gens est au païs, et, pour le
« tems des guerres, ilz s'en sont fuiz en estranger
« païs ceux qui cultivaient les terres, ou ilz ont apris
« aultre metier. Et de present l'en ne puet trouver
« serviteur pour cultiver et labourer les terres qui
« ne veuille plus gaigner que six serviteurs ne fai-
« saient pour lors qu'ilz prendrent ladite fiefferme...
« Leur abbaie est de tres petite fondacion, et n'ont
« que deux cenz livres de rente; et si sont onze
« prestres avec leurs serviteurs, et a esté leur mous-
« tier abattu, et leur habitacion a cause des guerres...
« et n'ont de quoi vivre, se eulz ne labourent leurs
« terres » (1).

Cette naïve requête suffirait pour donner une idée des malheurs de la Normandie sous le triste règne de Charles VI. En ce qui concerne l'abbaye de Mondaye, le lecteur est à même d'apprécier si elle avait eu sa part dans les désastres de la patrie. Elle avait été pillée et presque détruite. Quelques journées de brigandage parurent avoir anéanti l'œuvre de deux siècles. Matériellement parlant, la fondation était à recommencer. « Bonheur, puissance, richesse, re-
« vers, adversité, misère, voilà le cercle dans lequel
« tournent sans cesse les choses de ce monde : et si
« quelquefois elles semblent marquer un temps d'ar-

(1) *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, XVII, p. 299 et suiv.

« rêt, ce n'est que pour reprendre leur course avec « plus de vitesse et d'entraînement » (1) ; car le bonheur n'est qu'une exception, et, dans l'histoire des associations, comme dans celle des individus, c'est toujours le chapitre le plus court. Bienheureux toutefois furent nos pères, au sein de leurs ruines, puisque les dures leçons du malheur retrempèrent leurs âmes et les attachèrent plus fortement à leur vocation d'abnégation et de pauvreté ! Rien ne féconde mieux la vertu que les enseignements austères de l'adversité : elle fut toujours l'école des héros et des saints.

(1) *Notice sur l'abbaye de Silly*, p. 8.

CHAPITRE IV.

L'ABBAYE AU XVe SIÈCLE.

Nicolas Du Bosq, bienfaiteur de Mondaye. — Acte d'Amortissement de Charles VI. — Colette de Juaye. — Rapports de l'abbaye avec les Anglais. — Affaire de Nicolas de Clémangis. — L'évêque Zanon de Castiglione et son chapitre. — Succession des abbés. — Laurent de Cussy et sa famille. — Gilles Lours, 23e abbé. — Sa démission. — État de la discipline régulière. — Ancienne formule de profession religieuse. — Les armoiries de l'abbaye.

« Enim vero misericors Deus mœstis rebus quædam « etiam jucunda permiscuit. Quod certe in sanctis om- « nibus facit, quos neque tribulationes neque jucun- « ditates sinit habere continuas; sed tum de adversis « tum ex prosperis justorum vitam quasi admirabili « varietate contexit. »

(S. J. Chrysost. Homil. VIII in Mathæum).

Nicolas du Bosq, bienfaiteur du monastère.

On vient de voir le triste état où les horreurs de la guerre avaient réduit l'abbaye de Mondaye. La Providence suscita bientôt de nouveaux bienfaiteurs aux religieux dépouillés. En ces temps malheureux, le diocèse de Bayeux était gouverné par un évêque « connu de ses contemporains pour ses grandes qua- « lités et surtout pour sa prudence et son habi- « leté » (1). C'était Nicolas Du Bosq qui occupa le

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, Hermant, p. 291.

siége épiscopal de 1375 à 1408. L'abbaye de Mondaye vénère en lui un illustre protecteur ; jusqu'à la Révolution, on célébra, chaque année, un obit pour le prélat qui s'était montré un généreux ami du monastère en des jours difficiles : « *Qui nobis contulit multa*, » disait le Nécrologe du couvent à la date du 11 novembre (1).

Le gouvernement de Charles VI — peut-être l'infortuné monarque lui-même dans ses lueurs fugitives de raison — songea de son côté à relever, par un acte spécial, les ruines amoncelées à Mondaye depuis le commencement des guerres avec nos voisins d'Outre-Manche. Il exigeait, toutefois, une forte taxe que légitimaient alors, ce nous semble, les nécessités du trésor public. L'*Ancien Cartulaire* nous fournit ce précieux document, que nous aimons à mettre sous les yeux de nos lecteurs: Acte d'amortissement de Charles VI (1411).

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, « savoir foisons à tous présens et à venir. Nous « avons oye l'umble supplicacion de nos bien amez « les religieux abbé et couvent de l'abbaie de Mon- « dae, de l'ordre de Premonstré, en diocèse de Li- « sieux, en la viconté de Baïeux, contenant comme « ils sont de petite fondacion, et avec ce, depuis « ladite fondacion despieça par le tems de nos guerres « qui longuement ont esté en nostre païs de Nor- « mandie; et pour le fait et occasion d'icelles, le « temporel de ladite abbaie fut et fort moult gran- « dement diminué et appétissé, et les terres hé- « ritages et possessions appartenant audit tempo-

(1) *Neustria pia*, p. 905.

« rel, ou la plus grande partie d'icelles, tour-
« nées en ruine et en non-valoir. Et qu'il soit ainsi
« que depuis aucun tems en ça, plusiours bonnes
« et devotes personnes aient donné et aumosné à
« l'église dudit lieu de Mondae, pour faire dire et cé-
« lébrer en icelle chacun an certains services et
« anniversaires pour l'âme et de leurs parents et
« amis trespassez, plusiours rentes, revenuez et pos-
« sessions, et aussi aient iceux supplians fait plu-
« siours acquets pour mettre et adjoindre à leur dit
« temporel et augmentation d'icelui. Desquelles l'en
« dit la déclaration être telle : premièrement cent
« sous tournois de rente sur un manoir appartenant
« à Jehan Turgis, assis en la paroisse de la Magde-
« leine de Baïeux, tenant d'une part aux herts de
« Thomas de Beaumont, et de l'autre aux herts de
« Matthieu des Roches... (*suit le détail des revenus*).

« Lesquelles rentes, revenances, héritages et pos-
« sessions ci-dessus spécifiées et déclarées, les com-
« missaires de par nous ordonnés sur le fait des
« nouveaux acquets faits par gens d'église et per-
« sonnes non nobles en notre duchié de Normandie,
« se sont efforcés et encore efforcent de contraindre
« lesdits supplians à les mettre hors de leurs mains.
« Laquelle chose se faire leur convenoit, il leur fau-
« droit delaissier et cesser a faire le service ordonné
« de lesdits donnours, dont ils sont chargiez pour
« raison des choses dessus dites, se par nous ne leur
« estoit gracieusement pourvu. Et nous umblement
« requerent que, afin que lesdites rentes, revenuez et
« possessions puissent estre et demourer perpétuel-
« lement à ladite église, et que ils et leurs succes-

« sours les puissent tenir toujours, sans estre en ce
« aculnement empeschiez par nos gens et officiers;
« nous, de notre grace liberale, vueillons icelles
« rentes admortir, nous qui louons en ce le bon pro-
« pos les dessusdits, voullant estre les coauteurs de
« si bonne œuvre. Et, afin que lesdits supplians puis-
« sent mieux et plus continuellement vacquier, et
« aient mieux de quoi faire le service divin, et que
« nous soions participans ès prieres et oraisons et
« bienfaicts qui seront faits dans ladite eglise a iceux
« supplians: de notre grace speciale, pleine puis-
« sance et autorité royale, avons admorti et admor-
« tissons les rentes, revenuez, possessions et heri-
« tages ci-dessus specifiés et déclarés, sans fief et
« sans justice, sauf et reserve a nous les droits de
« juridiction et justice que nous avons en iceulx. Et
« auxdits religieux, abbé et couvent avons octroyé et
« octroyons que eulx et leurs successours les puissent
« tenir et en avoir, prendre, lever, recevoir et per-
« cevoir les fruits, revenuez et emoluments a tou-
« jours, comme de choses données et dédiées à Dieu
« et à son service et usage.

« Parmi ce toutefois que lesdits religieux abbé et
« couvent nous bailleront et assigneront loyalement
« et de fait bien et convenablement, en nos fief et
« justice, autant de terres, rentes et revenuez,
« comme se monte la tierce partie des rentes, reve-
« nuez et possessions dessus dites, pour mettre et
« adjoindre en nostre domaine, ou pour ce paieront
« finance modérée, pour tourner et convertir en ce
« que dit est par l'ordonnance de nos amez et feaux
« gens de nos comptes et trésories à Paris... Et afin

« que ce soit ferme chose et stable à toujours, nous « avons fait mettre notre scel a ces presentes, sauf « en toutes aultres choses notre droit, et l'autrui en « toutes. Donné à Paris le 27 avril 1411, et de nostre « regne le 31e an » (1).

Colette de Juaye (1415). Voici venir une bienfaitrice qui fait au monastère une fondation assez curieuse pour que je l'indique ici. Cette bienfaitrice n'est point de noble race ; mais souvenons-nous du dicton si connu au moyen-âge : *Nul n'est vilain si le cœur ne lui manque.* Colette de Juaye mérite d'être placée à côté d'Éléonore de Salisbury :

« A tous ceux qui ces lettres verront, Jehan « Caillochy, garde du scel des obligations de la « viconté de Baïeux, salut. Savoir faisons que, par « devant Guieffroy Capellain, tabellion du roy nostre « sire, juré commis et établi en la sergenterie de « Bricquessart, quant a ce qui ensuit, furent présents « en lours personnes Jehan Carquigny et Collette sa « femme, demourant en la paroisse de Jueiz. Les- « quieux mariés, apres ce que ledit mari oult donné « autorité a laditte Collette sa femme, de leurs bonnes « volontés et sans contrainte, cognurent et confes- « serent avoir donné et osmoné affin de heritage, en « nom de pure et perpetuelle osmone, aux religieux « abbé et couvent de St-Martin-de-Mondae et a lours « successours en ladite eglise, pour avoir, la vie « desdits mariés et de chacun d'eulx durante, par « chacun jour, sept pains blancs nommés miches, et « ung pot de boire conventual ; et pour être mise « ladite Collette en sépulture humaine en ladite église

(1) *Ancien cartulaire de Mondaie*, p. 90.

« apres son deceps; et pour fonder son obbit en « ladite abbaie, et pour celebrer une messe de « *Requiem* par chacun an apres le deceps de ladite « Collette ; et, avecques ce, pour estre participans, « elle, son père, sa mère et tous ses aultres amis et « bienfaicteurs vivans et trespassez, aux prieres et « oreisons d'iceulx religieux. C'est a scavoir soixante « et dix sous tournois de rente, etc... L'an de grâce « 1415 (1). »

Nouveaux désastres.

Le 25 octobre de cette même année, de nouveaux désastres venaient de fondre sur la France. A cette date, un nom qui sonne aussi douloureusement que ceux de Crécy et de Poitiers s'inscrit en lettres de sang dans les annales de notre histoire nationale. On devine qu'il s'agit d'Azincourt.

Rapports de l'abbaye avec les Anglais (1418-1419).

En 1416, 1417 et 1418, les Anglais se répandent dans la Normandie, semant partout le pillage, l'incendie et la mort. Lorsque, en 1422, moururent Charles VI, roi de France, et Henri V, roi d'Angleterre, un héraut parcourut les rues de Paris en criant : « Vive Henri VI de Lancastre, roi de France « et d'Angleterre (2) ! » Charles VII n'était de fait que le *roi de Bourges*. Nous traversons l'une des plus lamentables périodes qui se soient vues dans l'histoire d'un peuple. La plus grande partie du royaume, depuis les princes, les prélats et les universités jusqu'aux simples religieux, aux vassaux, aux serfs, se lia au monarque étranger par le serment de fidélité. Il paraîtrait que l'abbé de Mondaye,

(1) Cartulaire (grand in-4°) ayant pour titre : *Premier chartrier.*
(2) *History of England*, by the Rev. Mr Cooper, p. 43-46.

Robert de Bacilly, fit, lui aussi, sa soumission aux Anglais. Il fallait bien subir la loi d'un vainqueur tout puissant : c'était une question de vie ou de mort. La cinquième année du règne de Henri V, c'est-à-dire en 1418, Robert prêta serment à ce prince : c'est du moins ce que suppose le *Gallia christiana* (1). En admettant que cette supposition soit fondée, je ne saurais croire que l'on puisse accuser l'abbé de Mondaye d'avoir fait acte de mauvais citoyen. Faibles et désarmés, que pouvaient faire des religieux, sinon de s'incliner, en attendant des jours meilleurs ?

Selon cette indication historique, Robert II de Bacilly ne serait mort qu'en 1418, après une administration de vingt-huit années. Il eut pour successeur Thomas Arnoulfe. Le *Gallia christiana* insinue, sans oser l'affirmer, qu'il renouvela vis-à-vis de Henri V les engagements de son prédécesseur (1419).

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui nous paraît très-vraisemblable, il est certain que le gouvernement anglais eut à s'occuper de notre abbaye, à cette époque. On conserve dans les archives de la Tour de Londres « les rôles gascons, normands et « français, avec tous les titres concernant la Guienne, « la Normandie et autres provinces de la France su- « jettes autrefois des rois d'Angleterre. » Or, l'on remarque au rôle de la Normandie, cinquième année du règne de Henri V (1418), une feuille ayant pour titre : « *De restituendo temporalia viris religiosis* « *Sti Martini de Mondaye ;* restitution à faire de

(1) *Gallia christiana*, XI, p. 861. « Is forte qui fidem juravit Henrico V, anno regni quinto. »

« leur temporel aux religieux de St-Martin de Mon-
« daye. » C'est sans doute quelque édit royal ordonnant de remettre l'abbaye en possession des biens qui lui avaient été enlevés par la violence ou confisqués les années précédentes. A l'année suivante, une autre feuille nous offre ce titre : « Des biens « temporels restitués à l'abbé et au couvent de « l'abbaye de St-Martin de Mondée. » Enfin, un autre rôle porte cette inscription : « Les lettres de « l'attourné, octroyé à les doyen et chappitre de « l'église de Notre-Dame d'Évreux ; semblables « lettres ont l'abbé et le couvent de St-Martin de « Mondée (1). »

La distance des lieux ne nous a point permis de consulter dans leurs détails ces pièces importantes. Nous ne pouvons que le regretter ; elles auraient probablement éclairé d'une lumière inespérée cette partie de notre récit, nécessairement plus obscure que les autres.

Thomas Arnoulfe, 13e abbé (1418-1421).

Thomas Arnoulfe, qui avait pu, grâce à ces restitutions, réparer les désastres de son abbaye, la gouvernait encore en 1421. Il s'éteignit pieusement, cette même année, dans les premiers jours de juin.

Jean-Louis, 14e abbé (1421-1439).

Le 14e abbé de Mondaye fut Jean-Louis, omis à tort par le *Neustria pia* et l'annaliste de l'Ordre de Prémontré. D'après l'indication d'un acte de 1429, il avait été « escollier à l'Université de Paris. » Jean-Louis nous est connu par un détail des plus honorables pour lui et pour le monastère dont il était le supérieur : il s'agit d'une requête de Nicolas de Clémangis, dont le Pape lui confia l'examen.

(1) *Catalogue des rôles gascons, normands, etc.*, 2 vol. MDCCXLIII.

Affaire de Nicolas de Clémangis (1432).

Le nom de Nicolas de Clémangis a traversé les siècles. Né dans un village du diocèse de Châlons, « il fut un des premiers hommes du XVe siècle pour « la science et le zèle de la maison de Dieu..... et il « sera toujours regardé comme un auteur digne d'être « lu et estimé. » Elève du célèbre chancelier Gerson, il devint recteur de l'Université de Paris en 1393. L'Église était alors au plus fort du grand schisme d'Occident. Nicolas se laissa entraîner dans le parti de Benoît XIII qui le fit son secrétaire. Cette fausse démarche devait lui attirer de nombreux déboires. Malheureusement plus littérateur que théologien, « on « le vit s'emporter à des déclamations exagérées « contre les chefs de la hiérarchie ; et les ennemis de « l'Église n'ont pas manqué de les tourner contre la « hiérarchie elle-même, comme si les fautes des « individus pouvaient porter préjudice aux institu- « tions établies par une autorité divine, mais remises « entre des mains mortelles (1). »

Il fut successivement grand-chantre de la cathédrale de Bayeux et archidiacre de Bayeux, avec la prébende de Bernesq (2).

Or, pendant qu'il exerçait la dignité de grand-chantre, « voyant que les six enfants de chœur de l'église cathédrale n'avaient pas un revenu suffisant « pour subsister honnêtement, porté de pitié pour « ces jeunes chantres qui étaient d'un grand service « à son église, et mû de dévotion, Nicolas de Clé- « mangis présenta au pape Eugène IV sa supplique,

(1) *Notice sur Marguerin de La Bigne*, par dom Piolin, p. 53.
(2) *Hist. du dioc. de Bayeux*, 1re partie, p. 369-375.

« afin qu'il lui permit d'appliquer la moitié du revenu « de sa prébende de Bernais à l'entretien et à la nour- « riture de ces enfants ; ce qui lui fut accordé par une « bulle du 13 novembre de l'an 1432, accordée à « Jean-Louis, abbé de Mondée, qu'il établissait son « commissaire pour examiner la requête et la de- « mande de Nicolas de Clémangis. Lequel abbé ayant « trouvé la chose bonne à faire y donna son consen- « tement, qui fut suivi de celui du chapitre, du « 8 may de l'an 1433. Notre évêque mit la chose en « exécution le 29 may de l'an 1439 (1). »

Zanon de Castiglione et son chapitre (1440).

L'évêque dont parle ici Hermant est Zanon de Castiglione, l'un des plus illustres assurément qui soient montés sur le siége épiscopal de Saint-Exupère. Italien de naissance, il avait d'abord été évêque de Lisieux (1424-1431). Élu par le chapitre de Bayeux, il fut institué canoniquement par Eugène IV en 1432. La sagesse de son administration ne l'empêcha pas d'avoir avec son chapitre quelques démêlés, dont nous ignorons du reste les causes. L'affaire parut assez grave pour être portée devant le tribunal du Pontife suprême. Eugène IV délégua de nouveau l'abbé de Mondaye (4 avril 1440) pour rétablir la paix entre le prélat et les chanoines. Jean-Louis était mort quelque temps auparavant et avait eu pour successeur Guillaume Ier. Le nouvel abbé de Mondaye porta un jugement qui fit revivre la concorde (2).

Guillaume Ier, 15e abbé (1439).

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, 1re partie, p. 329.

(2) *Hist. du dioc. de Bay.*, p. 328. — Le *Neustria pia* (p. 908) cite, à l'appui de ce fait, un manuscrit de la fabrique de l'église cathédrale de Bayeux, feuille 30e.

Ces deux importantes missions, successivement confiées à deux abbés de notre monastère, sont un témoignage de la haute estime d'Eugène IV pour l'abbaye de Mondaye. Voisine de Bayeux, elle paraissait désignée d'avance au choix du St-Siége; mais l'on conviendra que la proximité ne dut pas être la seule raison qui détermina Eugène IV. La ville de Bayeux possédait une maison d'Augustins, une communauté de Cordeliers, un couvent de Capucins. A quelques pas, s'élevait le prieuré de St-Vigor: à quelques lieues seulement, les abbayes de Longues et de Cerisy (1). Sans doute le Souverain-Pontife agit avec un sentiment de délicatesse remarquable, en choisissant pour régler un différend où était engagée la personne de l'évêque, un abbé qui, n'étant pas de son diocèse, ne relevait nullement de sa juridiction. Mais je crois aussi rester sur le terrain purement historique en inférant de là que la vie des religieux de Mondaye avait continué d'être régulière et sérieusement édifiante. Le choix réitéré du Pontife suprême me semble un hommage authentique rendu à la vertu de nos pères.

Expulsion des Anglais (1450).

Cependant les événements avaient marché, et la fortune était revenue sous le drapeau de la France. Une femme avait paru, comme une envoyée du ciel, avec la mission de délivrer la patrie du joug de l'étranger: c'était Jeanne d'Arc, la vierge de Domrémy (1410-1431). L'élan était donné. Le parti anglais perdait chaque jour du terrain. Dunois, le brillant chevalier, avait paru; tout cédait à son épée. Les armes

(1) *Hist. man. du dioc. de Bayeux.* Hermant, 2[e] vol.

françaises sont victorieuses à Formigny, près Bayeux (1450). La France était redevenue maîtresse d'elle-même, et la Normandie entière se retrouva française.

Charles VII à Ardenne (1450).

Lorsque Charles VII avait paru, le 5 juin, devant la ville de Caen, qui était aux mains des Anglais, il avait été reçu et logé à l'abbaye d'Ardenne. Robert Chartier, 14e abbé, lui en fit les honneurs pendant un mois entier. La ville prise, Charles n'oublia pas l'abbaye qui l'avait accueilli; et, en témoignage de sa royale reconnaissance, il sema de lys le blason du monastère. « Depuis lors, continue le P. Hugo, les « religieux d'Ardenne ont pour armoiries un écu « divisé en deux : au premier plan, on voit un champ « d'azur, semé de lys d'or sans nombre. Au second, « une Vierge se tenant debout » (1).

Jean Turgis, nommé coadjuteur d'Ardenne.

Robert Chartier gouverna son abbaye de longues années encore et mourut en 1464. Jean du Pont, son successeur, ne put suffire jusqu'à la fin de son existence aux charges de la dignité abbatiale. Les forces du corps diminuèrent, et l'énergie de la volonté alla s'affaissant de jour en jour. Informé de ce triste état de choses, le général de l'Ordre, Hubert, 39e abbé de Prémontré, voulut y remédier. « C'était un « esprit sagace, un homme savant, théologien pro- « fond, jurisconsulte célèbre. Il se montra charitable « envers ses frères et scrupuleusement soigneux de « leur bien-être. Il donna aux travaux intellectuels « de l'Ordre une impulsion utile et leur ouvrit un « plus vaste horizon » (2). Muni de pleins pouvoirs

(1) *Annales Ord. Præm.*, I, p. 191.

(2) *Prémontré...*, 1re partie (1120-1512).

par le pape Sixte IV, qui l'avait nommé lui-même, Hubert usait fréquemment du droit de déposer et de transférer les abbés, ou de leur donner des coadjuteurs, lorsque l'âge ou l'infirmité les empêchait de remplir toutes leurs obligations. C'est ce qu'il essaya de faire à Ardenne. Hubert proposa à Jean du Pont, comme coadjuteur, Jean Turgis, religieux exemplaire de l'abbaye de Mondaye. Jean Turgis eût pu gouverner utilement le monastère ; mais le vieil abbé, plein d'un amour sénile pour le pouvoir, refusa de recevoir l'auxiliaire que lui envoyait si à propos la Providence, et garda son titre abbatial jusqu'à sa mort (1478).

Succession des abbés de Mondaye, dans la seconde moitié de ce siècle.

Quoi qu'il en soit, cette nomination de Jean Turgis honore l'abbaye dont il était le membre. A Mondaye, nous n'avons malheureusement, pour cette seconde moitié du XVe siècle, que des données fort incomplètes. Le nom et la succession chronologique des abbés, telle est, ou à peu près, l'histoire de notre monastère. Le successeur de Guillaume Ier fut Pierre. On ne sait rien de lui, sinon qu'il assista, en 1452, avec Thomas, abbé de Belle-Étoile, à l'élection de l'abbé de La Luzerne, Geoffroy Lecourt, celui-là même qui devait, en 1456, obtenir pour lui et ses successeurs le privilége des insignes pontificaux. Pierre vivait encore en 1457.

17e abbé, Thomas II, neveu et successeur de Pierre ; il meurt le 4 mars 1465.

18e abbé, Guillaume II le Bigot, qui meurt en 1470, le 27 avril.

19e abbé, Jean I le Barberel, mort en 1482, le 9 septembre.

20e abbé, Samson, fils d'Asceline de Crépon ; il meurt le 3 novembre 1487.

Laurent de Cussy et famille (1487-1490).

Après lui reparaît un nom que nous avons déjà vu : Laurent de Cussy est le 21e abbé de Mondaye. Cette identité de nom, à un siècle d'intervalle, nous avait surpris tout d'abord. Un moment je crus à une erreur de copiste ; mais, à examiner les textes de plus près, je suis demeuré convaincu qu'il y eut à l'abbaye deux Laurent de Cussy, l'un à la fin du XIVe siècle, et l'autre dans les dernières années du XVe. On sait d'ailleurs que la famille de Cussy est l'une des plus anciennes et fut autrefois des plus puissantes de la Basse-Normandie. Des rapports d'amitié s'étaient établis de bonne heure entre les religieux Prémontrés et cette honorable famille : dans le XIIe siècle, Ranulphe de Cussy est au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye d'Ardenne. En 1222, Alice et Osana de Cussy confirment à la même abbaye une donation faite par Achar de Cussy, leur frère (1). Les de Cussy avaient alors leur résidence et leurs possessions dans plusieurs paroisses des environs de Caen, et spécialement au Mesnil-Patry. Celui qui devait être le 21e abbé de Mondaye était fils de Laurent de Cussy et d'Isabeau Lepley. La famille de Cussy portait dès lors pour armes : *d'azur à une fasce d'argent, accompagnée en chef de deux roses du même, et en pointe d'une molette d'éperon aussi d'argent* (2). La devise était : « Faictes bien. »

(1) *Cartul. d'Ardenne*, no 124, p. 15.

(2) D'Hozier, *Armorial de France*. Archives de la famille de Cussy, communiquées par M. de Cussy, de Bayeux.

Noble et chevaleresque devise qui en rappelle une autre bien connue de nos ancêtres : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Laurent de Cussy, abbé de Mondaye, mourut le 3 avril 1490.

Le 22e abbé fut Nicolas de La Boysaine, qui mourut le 21 août 1497.

Gilles I Lours, 23e abbé (1497-1512).

Gilles Lours, premier du nom, lui succéda. Gilles assista, l'année même de son avènement, aux séances de l'Échiquier de Normandie. Institué par Rollon, premier duc chrétien de la province, modifié plus tard, sous la domination des ducs et des rois de France, l'Échiquier était une sorte de jury de cour d'assises et de cour des comptes. Ce tribunal avait ordinairement deux sessions chaque année : celle de Pâques et celle de la St-Michel. Il siégea longtemps à Caen ; mais, au temps dont nous parlons, cette ville avait cessé de posséder le tribunal suprême de la Normandie. Gilles de Mondaye y fut encore présent en 1507 : distinction qu'il dut, croyons-nous, à son mérite personnel, et aussi à l'influence croissante des abbés à cette époque.

Chapitre général de 1507.

Le 2 mai et jours suivants de la même année 1507, il se tint un chapitre général à Prémontré. Trois abbés de Normandie s'y rendirent : ceux de l'Ile-Dieu, de Bellozane et de Mondée. Mission y fut donnée à ces deux derniers de visiter la *circarie* ou province de Normandie, et spécialement les monastères de la Luzerne et d'Ardenne, de s'y enquérir de la vie irrégulière des abbés et des religieux de ces deux maisons, de l'aliénation faite par eux de leurs biens, et d'y appliquer, s'il y avait lieu, la prison et le transfèrement, voire même, s'il le fallait, d'y instituer un

promoteur pour actionner les délinquants. Le chapitre ordonne en même temps d'adresser une supplique au Parlement de Rouen pour lui notifier la mission confiée aux deux abbés-visiteurs, et lui demander pour eux conseil, secours et bienveillance, en lui offrant en retour les prières de l'Ordre tout entier (1).

Concile de Pise (1511-1512).

Les rapports de l'Église et de l'État deviennent, on le voit, plus fréquents et plus intimes que jamais. Ces rapports, nécessaires et salutaires en principe, pouvaient devenir une source d'abus; les ministres de l'Église pouvaient y perdre de leur dignité : n'avait-on pas à craindre que la confusion des pouvoirs n'en fût le résultat? C'est ce qui devait arriver bientôt. Louis XII occupait alors le trône de France. Dans ses luttes avec l'Italie, il venait de rencontrer un pape guerrier : Jules II s'était fait général d'armée. Louis XII crut pouvoir mettre la main sur la puissance ecclésiastique et se faire pontife suprême. D'accord avec l'empereur Maximilien, il convoque un concile général à Pise pour le 1er septembre 1511, et y fait citer le Pape par quelques cardinaux turbulents. Tout marchait à une vaste anarchie. Jules II convoque à Rome un concile véritable qui devait être le cinquième de Latran. Le conciliabule de Pise n'en continua pas moins de dogmatiser. Le peuple fit une émeute contre lui : on déclara le concile transféré à Milan. Ses travaux étaient sans suite comme sans autorité. Bientôt les événements politiques le forcent de venir se réfugier à Lyon (1512). Le synode de

(1) *Prémontré...*, seconde partie, p. 215. *Appendice*. — Comme nous, M. Taiée écrit : *Mondée*.

Lyon finit par tomber sous le ridicule, et l'empereur se déclara pour le concile de Latran. En France, la plupart des évêques et des abbés avaient pris parti pour le concile d'origine royale. Il est des instants où le plus difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. Gilles de Mondaye, oubliant l'immortel principe posé par saint Ambroise, *Ubi Petrus, ibi Ecclesia,* ne sut pas discerner où était l'Église; il crut la voir dans le synode réuni à Lyon, et il résigna son pouvoir abbatial en faveur de son neveu, entre les mains des évêques qui y siégeaient. C'est ainsi que Jean Ferey, deuxième du nom, devint le vingt-quatrième abbé de Mondaye (1). Gilles Lours mourut le 26 janvier de l'année suivante. Il avait terni par une fausse démarche l'éclat d'un gouvernement irréprochable.

État de la discipline régulière à Mondaye.

Par cette démission entachée de népotisme, Gilles nous semble en effet avoir méconnu le droit électoral de sa communauté. L'élection et non pas la faveur devait décider de la succession des supérieurs légitimes. Ce n'était pas du reste le seul point de discipline qui eût subi quelque atteinte. Le monastère de Mondaye était toujours édifiant; mais les guerres anglaises, les discordes civiles, les révolutions sociales, et aussi le triste penchant de l'humaine nature à se porter sans cesse vers ce qui contrarie le moins ses goûts, toutes ces causes avaient dû abaisser plus ou moins le niveau de la régularité canonique. Je dois dire toutefois, à l'honneur de nos pères, que tous les documents historiques parvenus jusqu'à nous

(1) *Annales Ord. Præm.*, II, p. 318.

attestent leurs vertus et leurs services, dans le cours de ce siècle troublé.

Tout au plus pourrait-on tirer contre eux quelques fâcheuses inductions de la marche suivie dans l'ensemble de l'Ordre de Prémontré. La règle si pure et si austère de saint Norbert avait passé en effet par de nombreuses concessions : suppression du jeûne continu, adoucissement dans l'abstinence, usage de la viande complaisamment toléré, relations avec l'extérieur étendues non sans risque de scandale. La vie commune était devenue une charge pour beaucoup de religieux ; ils tendaient à la vulgaire liberté de la vie séculière, et, pour y parvenir, ils visaient à posséder : le vœu de pauvreté était trop souvent méconnu. Enfin on avait eu à reprendre dans quelques abbés de tristes tendances au luxe et aux habitudes mondaines. Le nerf de la discipline régulière s'était détendu. Le trente-huitième général de l'Ordre, Simon de Péronne, obtint, en 1460, du pape Pie II, l'usage de la viande pour tous les religieux, sauf les mercredi, vendredi et samedi de toute l'année, l'Avent tout entier et le temps de la Septuagésime à Pâques. Jules II confirma en 1503 ces règlements disciplinaires qui sont encore aujourd'hui la base de l'observance commune des Prémontrés; et Jean de l'Écluse, quarantième abbé général, promulgua, au chapitre de Saint-Quentin, les nouveaux statuts qui sont connus, dans l'histoire de l'Ordre, sous le nom de Statuts de 1505.

« Que pendant la longue période que nous venons « de traverser, ajoute l'écrivain laïque auquel nous « empruntons la plupart de ces détails, l'Ordre mo-

« deste et pur de Prémontré (*candidus ordo*), ait « laissé quelque peu de sa blanche laine aux buis- « sons, nul ne s'en étonnera ; mais l'histoire établit « surabondamment que le choix judicieux des chefs, « les habitudes studieuses, la tenue aussi régulière « que possible des chapitres généraux, qu'enfin la « fidélité de l'Ordre aux croyances orthodoxes et son « respect pour les pouvoirs constitués l'ont maintenu « dans une situation relativement honorable, et le « laissaient, dans des temps troublés, digne d'une « réforme intelligente, empressé à l'étendre et à la « développer dans l'intérêt de la religion (1). »

Tel était, à la fin du XV[e] siècle, l'Institut de saint Norbert ; et telle aussi, ou à peu près, l'abbaye de Mondaye. Par un bienfait spécial de la Providence, elle s'était même maintenue dans un état de régularité exceptionnelle ; le lecteur aura bientôt le témoignage écrit de cette vérité historique.

Ancienne formule de profession à Mondaye.

Je crois pouvoir rattacher à cette époque deux détails intéressants sur la vie intime du monastère, qui, du reste, doivent dater de plus haut. L'*Évangéliaire*, manuscrit du couvent, nous offre à sa dernière page un renseignement curieux sur l'ancienne formule de profession usitée à Mondaye. Avant tout, l'abbé demande au couvent tout entier, et surtout au maître des novices, leur avis motivé sur la conduite du candidat. A-t-il mérité la faveur d'être admis à la profession ? Si la réponse est favorable, on apporte pour lui des vêtements neufs ou du moins nouvellement blanchis. Le maître du noviciat l'introduit dans

(1) *Prémontré...*, par M. Taiée, 1[re] partie.

le chapitre. Alors le novice se prosterne à genoux devant l'abbé; il tient une paille cachée entre ses mains. Interrogé par l'abbé : « Avez-vous la ferme « volonté de faire profession ? » il répond : « Je l'ai, « mon Révérend Père. — Alors, reprend l'abbé, il « vous faut renoncer au siècle et à la propriété. — « Oui, mon Père. » Aussitôt le supérieur expose au novice l'austérité de l'Ordre et surtout le poids de la règle et de l'obéissance religieuse ; si le novice est prêt à tout, il rejette loin de lui la paille qu'il tenait entre ses mains, et prononce ces paroles qui le lieront irrévocablement : « Je renonce au monde et à toute « propriété, et je promets la vie commune. » Et l'abbé, revêtu de l'étole et tenant en main la crosse, appelle les bénédictions d'en haut sur les vœux du nouveau profès (1).

Quel était le sens mystérieux de cette cérémonie symbolique de la paille ? Faut-il y voir un reste de ce qui s'était pratiqué chez les anciens Gaulois et aussi chez les Romains, lors de la prise de possession d'une terre ou du dessaisissement ? Dans le premier cas, c'était l'*infestucation seigneuriale :* on donnait une houssine d'aulne ou un brin de paille, un fètu. Dans le second, qui se nommait *défestucation*, l'on rompait quelques brins de paille. L'antique cérémonial de profession que nous venons de lire pouvait avoir cette double signification. Le jeune religieux

(1) *Annales Ord. Præm.*, II, p. 320. « Requisito prius conventu... novitius se prosternit flexis genibus coram abbate tenens festucam explosis manibus absconditam..... Et ille projiciens festucam prius acceptam, dicit : Abrenuntio sæculo et proprietati... »

se séparait du monde et se consacrait à Dieu, son unique seigneur et maitre. Peut-être aussi pourrait-on trouver dans la cérémonie dont il s'agit une image des avantages et des richesses du monde dont se détache le religieux au jour de sa profession. Que sont tous les biens qu'il rejette loin de lui ? « Le brin de « paille que le vent emporte, la poussière que dis- « perse le tourbillon » (Job, XXI, 18).

Les armoiries de l'abbaye.

J'ai dit incidemment un mot des armoiries d'Ardenne et de celles de l'abbé Laurent de Cussy. Au moyen-âge, en effet, point de royaume, de ville, de corporation, de famille noble qui n'eût son blason particulier. L'origine des armoiries remonte au XIe siècle; à partir de cette époque, ce furent des marques d'honneur, héréditaires dans les associations comme dans les familles. Le blason devint même une science à part: la science héraldique. Selon d'Hozier, l'abbaye de la Luzerne portait: *d'azur à une Notre-Dame d'argent; émaux, azur et or;* celle de Mondaye : *d'azur à une marmite d'argent.* « En opposi- « tion à ces singulières armoiries, ajoute M. Canel, « dans son Armorial, nous rapportons ici une indi- « cation que nous devons à notre confrère, M. Olive. « Suivant lui, Mondaye avait un écu *au globe cerclé « et croisé*, c'est-à-dire entouré d'un cercle d'où « s'élève une croix dont les branches se développent « sur le champ. La sculpture qui a conservé ce « blason n'est marquée d'aucun signe indicatif des « émaux » (1).

(1) *Armorial des villes et corporations de la Normandie*, par M. A. Canel, MDCCCLXIII, p. 287.

M. de Caumont, dont l'autorité fait loi en semblable matière, adopte, en le précisant davantage, le même sentiment. Il cite un écusson abbatial placé sur l'une des anciennes cloches de l'abbaye, qui porte : *d'azur au monde d'argent.* « Le même blason, « dit l'illustre archéologue, se trouve sur le tombeau « de l'abbé Jahouel. Ce ne sont donc pas des armes « personnelles, mais bien plutôt les armes de l'ab- « baye, qui étaient, de la sorte, des armes par- « lantes » (1).

Le voyageur, qui va visiter le monastère de la Grande-Chartreuse, aperçoit sculpté sur la pierre, au haut du cintre de la porte du couvent, un globe surmonté d'une croix. Ce sont les armoiries de l'Ordre des Chartreux. Au-dessous, il peut lire cette fière devise : *Stat crux dum volvitur orbis* (2). Le lecteur l'a déjà remarqué ; sauf quelques différences de détail, les antiques armes de la Chartreuse et celles de Mondaye s'étaient inspirées de la même pensée de foi. Une humble colonie de religieux vient planter sur une éminence la croix du Sauveur, et l'obscure éminence devient la *Montagne de Dieu.*

(1) *Bulletin monumental*, XXVII, p. 564.

(2) *La Grande-Chartreuse*, par M. Albert Du Boys, p. 61.

CHAPITRE V.

L'ABBAYE PENDANT LE XVIe SIÈCLE.

Jean Ferey, 24e abbé. — Épisode de Gilles Baignart, gentilhomme de Juaye. — Démission de Jean Ferey. — Gilles de Valognes, 25e abbé. — Le protestantisme en Normandie.— Pillage de l'abbaye. — Assassinat de Julien Guichard. — Guy Hamel et Jean Bourdon, 28e et 29e abbés. — Monsieur et Madame de Suresnes commencent la réparation de l'église. — La famille du Bouillonney. — Une ère nouvelle dans l'histoire de l'abbaye. — Dernière appréciation du moyen-âge.

« Deus, venerunt Gentes in hæreditatem tuam,
« polluerunt templum sanctum tuum ; posuerunt Jeru-
« salem in pomorum custodiam
. . . .
« Nos autem populus tuus, et oves pascuæ tuæ,
« confitebimur tibi in sæculum. »

(Ps. LXXVIII.)

Jean II Ferey, 24e abbé (1512 1555).

Jean Ferey était de haute naissance : *vir nobilis.* Le *Neustria pia* fait remarquer qu'il était, de plus, chanoine profès de l'ordre de Prémontré. Nous voici en effet parvenus à une époque où il est nécessaire d'insister sur ce point ; car le fléau des *commendes* a déjà pénétré dans un grand nombre d'abbayes. Là ce ne sont plus des Pères qui commandent, au nom de Dieu même, à des enfants dont ils partagent les

pieux labeurs. Ce sont des inconnus qui viennen pour dominer et pour enlever la plus grande partie possible des revenus conventuels. Devenu abbé de Mondaye par la faveur de son oncle, élevé à cette dignité par les Pères du synode de Pise, sans la participation du chapitre conventuel, Jean II sut faire oublier l'origine peu régulière de son pouvoir. Son administration fut des plus honorables et des plus heureuses pour le monastère. Le 19 septembre 1519, nous le voyons présenter à l'évêque de Bayeux maître Guyard Ferey, chevalier, à la cure de Noron. En ces temps de troubles et de révoltes contre l'autorité, il donne un noble exemple de subordination hiérarchique. Par des lettres adressées en 1525 à François Coignon, abbé de La Luzerne, il déclare reconnaître les droits de paternité qu'avait toujours eus cette abbaye sur celle de Mondaye. Il fut nommé, par le général de l'Ordre, Visiteur de la province de Normandie. Ce choix nous révèle l'estime et la confiance qu'il avait inspirées par sa science, sa piété et son zèle pour la discipline canonique. Nous voudrions pouvoir suivre dans ses visites l'abbé de Mondaye, ouvrir avec lui les portes de chaque couvent de la *Circarie*, en pénétrer les secrets et nous rendre compte de l'heureuse influence qu'y exerça son passage ; mais l'absence de renseignements historiques nous prive d'une si légitime satisfaction.

Episode de Gille Baignart de Juaye.

Pour dédommager le lecteur de cette pénurie de documents, nous sommes heureux de pouvoir mettre sous ses yeux un singulier épisode qui lui fera toucher du doigt les hommes et les choses de cette époque.

Les populations, on le sait, ne jouissaient pas alors d'une grande sécurité. Des bandes indisciplinées se livraient en France à des attaques de tout genre contre les individus et les propriétés. Ceux qui les composaient avaient pris le nom significatif d'*aventuriers ;* c'étaient presque tous des gentilshommes. « Le Bessin notamment leur était en proie, disent « les registres du Parlement, et en tout le demeu- « rant de la Normandie, n'y avait tant de telle ma- « nière de gens qu'il y en avait au bailliage de Bayeux. » On créa, pour en faire justice, des tribunaux extraordinaires, qui se nommèrent les *Grands Jours.* Quoique d'une rigoureuse sévérité, les *Grands Jours* ne purent réussir à empêcher le pillage.

Gilles Baignart, écuyer et gentilhomme de Juaye, s'était fait un nom parmi ces hommes de guerre qui étaient la terreur d'une contrée. Baignart était-il un rejeton dégénéré de la noble famille des Percy ? Rien ne l'indique. Quoi qu'il en soit, un extrait succinct de sa curieuse *Confession* peut donner une idée de ces *Aventuriers*, et aussi du degré d'influence qu'exerçait la religion sur les âmes à cette époque troublée.

Ses aventures.

Gilles avait épousé une demoiselle de la maison de Gouvix. Il n'avait encore que dix-neuf ans. Or un sergent vint un jour lui remettre une signification judiciaire de la part de son beau-père. Irrité de cette démarche, notre jeune gentilhomme court épier le sergent près d'un moulin, le frappe à sang et le poursuit sans relâche jusqu'aux portes de Caen. De là, avec une bande de gens de son espèce, il se dirige vers la maison de son beau-père, dans l'intention de le tuer. L'abbé de Mondaye, Jean Ferey, savait les

désordres du fougueux seigneur de Juaye. Il lui adresse de chrétiennes remontrances qui sont bien accueillies du gentilhomme. Gilles vint même avec sa femme, demander à l'abbaye l'hospitalité du repentir. La porte des couvents donnait entrée à l'indigent et à l'exilé ; elle s'ouvrait à toute douleur, à toute crainte, à toute généreuse aspiration. A ces hôtes divers, le religieux offrait sa paix et la partageait avec eux : nous en verrons plus d'un exemple dans cette histoire. Gilles trouva donc un asile dans cette maison dont il s'était plus d'une fois déclaré l'ennemi.

Mais son beau-père le poursuit à son tour, et obtient contre lui un mandat d'arrêt. Des sergents, au nombre de cent quatre-vingts, viennent à Juaye pour s'emparer de la personne de Gilles. Informé à temps de leurs intentions, celui-ci quitte subitement le monastère, rassemble ses amis, chasse les sergents à coups d'arquebuses, et les repousse jusqu'aux abords de Bayeux.

Quelque temps après, il apprend que son beau-père a fait transporter à l'abbaye de Mondaye deux voitures de froment. Aussitôt, oubliant l'hospitalité qu'il y recevait naguères, il se précipite vers le couvent, en force les portes, et en maltraite indignement les paisibles habitants. De là procès ; Gilles vient à savoir qu'un nommé Samson doit déposer contre lui en faveur de l'abbaye. Il l'attend dans le cimetière de Juaye et le tue d'un coup d'épée. Sur ces entrefaites, la reine de France fait un voyage dans la Bretagne. Notre aventurier se rend à Nantes où elle était alors, et obtient d'elle le pardon et l'amnistie générale de ses crimes.

Gilles, il faut le croire, était alors sincèrement repentant. Mais qu'il est difficile de refaire un cœur naturellement fougueux et emporté! Bientôt ce sont de nouveaux désordres. Gilles finit par se mettre à la tête d'une vingtaine d'aventuriers : « Il parcourt le « pays, sonnant du tambourin et vivant sur le com- « mun; pour lequel fait il a été constitué prisonnier. » Il fut interné et jugé à Rouen. On recourut, en sa faveur, au privilége de la *fierte* ou châsse de saint Romain. On sait que, de temps immémorial, il avait été établi que le Parlement de Rouen serait tenu de délivrer chaque année un prisonnier, au choix du chapitre métropolitain. En 1527, ce fut Gilles de Juaye que le chapitre fit bénéficier du privilége des reliques de saint Romain. Le jour de l'Ascension, on fit toucher au gentilhomme condamné à mort la *fierte* du saint évêque : sa grâce lui était accordée, complète et absolue. L'histoire ne dit pas s'il profita de cette leçon et si le jeune aventurier de Juaye prit enfin des habitudes plus honnêtes et plus dignes (1).

Démission de Jean Ferey (1555).

Jean Ferey avait dirigé la communauté pendant quarante-trois ans; et cette longue administration avait été signalée par d'éclatants services. Nous savons, grâce à un document incontestable dont nous parlerons en son lieu, que l'abbaye était alors nombreuse et fort régulière. Cependant le pieux abbé crut que le fardeau de l'autorité était devenu trop lourd pour ses épaules, et il résigna sa dignité, entre les mains du souverain-pontife Paul IV (1555). Singulière

(1) *Histoire de l'égl. métrop. de Rouen*, par L. Fallue, III. — *Nouv. hist. de Bayeux*, par Chigouesnel, p. 239.

coïncidence ! C'était l'année même où une abdication bien autrement retentissante étonnait le monde. Soit inspiration de piété, soit besoin de calme, soit peut-être caprice, Charles-Quint, le vieux monarque qui avait touché à l'empire universel, descendait du trône pour se renfermer dans le monastère de Saint-Just. Paul IV accepta la démission du vingt-quatrième abbé de Mondaye ; et le vieillard démissionnaire mourut deux ans après, le 15 juillet 1557.

Gilles de Valognes, deuxième du nom, le remplaça ; Jean Ferey l'avait désigné lui-même pour son successeur. L'arbitraire, on le voit, tend à faire disparaître la liberté du suffrage conventuel ; jusqu'à la Révolution, nos religieux de Mondaye ne retrouveront presque plus le droit d'élire leur chef. Nous le regrettons : l'autorité est toujours plus forte pour le bien, lorsque, prenant sa source en Dieu, elle s'appuie en même temps sur l'affection et le libre choix des inférieurs. **Gilles de Valognes, 25e abbé (1555-1562).**

Depuis quarante ans, de terribles événements bouleversaient l'Europe chrétienne. Une grande révolution religieuse s'était accomplie. Dès 1516, Luther avait jeté un cri de révolte contre l'Église et la papauté. La France ne tarda pas à recueillir ces dangereuses doctrines venues de l'Allemagne. Calvin s'en fit l'écho, en y ajoutant de son fonds personnel. Au reste, je ne sais quel besoin d'indépendance et de disputes tourmentait les âmes. Les doctrines se traduisirent vite par des faits. On fit appel à toutes les passions et à toutes les haines. Nous sommes arrivé à la période lamentable des *guerres de religion*, qui ensanglantèrent successivement les règnes de Fran- **Le Protestantisme.**

çois Ier, de Henri II, de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Elles furent mêlées de violences, de crimes, de fureurs, de cruelles représailles. Ainsi en est-il toujours dans les grandes agitations sociales : « Il y a des moments, a dit un « écrivain, où l'homme n'est plus homme ; il se fait à « plaisir bête féroce. »

Ses ravages en Normandie (1562).

La Normandie eut une large part dans ces bouleversements. Le calvinisme s'y propagea de bonne heure. Déjà l'on voyait des huguenots dans plusieurs paroisses voisines de Bayeux. Campigny, Le Molay, Littry, Vaubadon, Ellon, Trungy comptaient des adhérents à la religion nouvelle. Il faut lire dans les écrivains contemporains, et surtout M. de Bras, l'auteur des *Antiquités de Caen*, le récit des cruautés exercées par les bandes calvinistes. « Je refère ces « choses voirement à mon regret, dit-il ; mais c'est « pour faire entendre les démolitions qui se sont « faictes, durant les troubles de la religion, en l'an « 1562. A Caen, le 8 et le 9 mai de cette année, « tout ce qu'il y avait de temples, d'églises, de mo- « nastères furent profanés, pillés, saccagés... » (1).

Le spectacle ne fut guère moins affreux dans la ville épiscopale. Après quinze jours de siége, Bayeux se rendit, et, contre la foi jurée, elle fut abandonnée au pillage des religionnaires. « Je n'au- « rais jamais fait, ajoute Hermant avec indignation, « si je voulais rapporter en détail tous les maux, les « désordres, les cruautés, les impiétés et les épou- « vantables sacriléges que ces misérables réforma-

(1) *Antiquités de la ville de Caen*, p. 170.

« teurs commirent dans ce diocèse pendant quatorze « ou quinze mois... Les églises profanées demeurèrent « désertes pendant tout ce temps ; et même il n'y avait « aucune sûreté d'y entrer jusques en l'an 1567 » (1).

Naturellement l'abbaye de Mondaye devait recevoir la visite de quelqu'une de ces bandes fanatiques des « dévoyés de l'Église, » comme on disait alors. C'est ce qui arriva : tout y fut pillé; l'église abbatiale fut dévastée; les biens furent enlevés, les religieux chassés ; l'établissement enfin fut réduit à l'état le plus déplorable. L'on put croire que c'en était fait pour toujours de l'abbaye presque quatre fois séculaire.

Pillage de l'abbaye.

.... Crudelis ubique
Luctus, ubique pavor et plurima mortis imago.
(VIRGILE, *Enéide.*)

Gilles II de Valognes était mort le 7 avril 1562. Dieu avait voulu lui épargner la douleur de pleurer sur les ruines de son monastère (2). Selon le P. Hugo, il résigna seulement ses fonctions abbatiales, à cette date de 1562 (3). Serait-ce donc qu'à cette époque le poids de l'autorité paraissait trop lourd aux caractères les mieux faits pour le porter? Quoi qu'il en soit, Jean ou Guillaume Poyneau lui succéda. C'est à lui qu'était réservée l'épreuve suprême de voir sa famille religieuse dispersée par le torrent du fana-

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, 1re partie, p. 411-417.
(2) *Neustria pia*, p. 909. — *Gallia christiana*, XI, p. 862.
(3) *Annales Ord. Præm.*, II, p. 318 : « resignatarius. »

tisme des sectaires. L'histoire ne nous a pas conservé les détails du pillage de l'abbaye. Nous ne le regrettons pas : nous aimons, pour l'honneur de l'humanité, à laisser dans l'oubli des scènes dont le simple souvenir suffit à inspirer l'horreur.

Assassinat de Julien Guichard, 27e abbé (1565).

Chassés de leur cloître ruiné, que devinrent les Prémontrés de Mondaye ? Où cherchèrent-ils un refuge dans leur exil ? Leur fut-il possible de se retirer dans leurs prieurés-cures de Juaye, d'Ellon et de Trungy ? Je l'ignore. Toutefois, ils ne durent pas s'éloigner beaucoup ; car nous les voyons, à la mort de Poyneau, vingt-sixième abbé de Mondaye, se réunir pour lui choisir un successeur (1564). Il se nommait Julien Guichard. Julien habitait les bâtiments claustraux en 1565. L'exil semblait donc terminé ; mais le poignard d'un criminel vint le frapper dans son abbaye, le 9 septembre de cette même année. Quel était cet assassin ? Etait-ce un voleur vulgaire ou bien quelque Huguenot, digne élève de Calvin, dont le zèle fanatique eût voulu exterminer prêtres et moines ? L'édit de 1563 avait suspendu les ravages de la guerre civile. Mais les haines étaient loin d'être apaisées. Il s'organisa une sorte de guerre d'assassinats qui dura plusieurs années encore. « Ce fut en ce temps que quatre « des gens d'armes du baron de Coulombières s'empa- « rèrent d'un prêtre auprès de Bayeux, le firent rôtir « et dévorer par leurs chiens (1). » Julien Guichard fut-il victime d'une de ces entreprises criminelles ? Je serais porté à adopter cette hypothèse ; mais faute de preuve écrite, je me garde bien de l'affirmer.

(1) *Hist. du Protest. en Normandie*, par M. G. Le Hardy, p. 200.

Il est positif que de tels faits n'étaient point rares à cette triste époque des guerres religieuses. Et quelques années plus tard (1590), nous voyons un abbé de Blanchelande, Philippe Troussey, périr également assassiné de la main d'un hérétique. Ses religieux consolèrent leur deuil filial en gravant sur son mausolée des vers français qui ne manquent pas d'un certain souffle poétique. Le lecteur me pardonnera de les rapporter ici; il pourra les appliquer, sans en forcer le sens, à l'abbé de Mondaye:

« Ainsi le loup meurtrier, moins par faim que par rage,
« De l'innocent troupeau fait un piteux ravage:
« Ainsi par l'aigle fier périt le cygne doux;
« Ainsi feront des fleurs les tempestueuses bizes;
« Ainsi la fleur, le cygne et l'agneau de l'Église
« A souffert de la bize et de l'aigle et des loups.
« Mais, Troussey, qu'à bon droit l'on te nomme Porphyre!
« Ainsi quand tu souffrais naguerres le martyre,
« Ton sang, qui le teignit, fit preuve de ton nom.
« O malheureux auteur de tes heureuses peines!
« Et ne puisse être ouï qu'aux ténébreuses plaines
« Le nom, infâme auteur de ton plus beau renom!
« Or dors en bon repos: l'enfer épouvantable
« Attend d'un meurtrier l'âme jà misérable.
« Plutôt pour son forfait tu rends à Dieu tes vœux.
« Soient tes vœux exaucés, et qu'il se reconnaisse.
« Il aura de ta mort une très-rude engoisse,
« Ainsi qu'auras soulas de vivre dans les cieux (1). »

(1) *Annal. Ord. Præm.*, I, p. 348, Blanca-Landa. Philippe Troussey était évêque *in partibus* de Porphyre. — *Soulas*, vieux mot signifiant consolation, *solatium*.

Guy Hamel, 28e abbé (1565-1572).

Guy Hamel, successeur de Julien Guichard, et vingt-huitième abbé de notre monastère, mourut subitement le 14 juillet 1572. Il avait siégé sept ans, et avait, durant cet intervalle, employé tous ses soins à réparer les désastres causés par les Huguenots. Quelques semaines après sa mort éclatait l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy. Il n'entre point dans le cadre modeste que je me suis tracé, d'apprécier ce fait qui a été l'objet de tant de déclamations passionnées. Qu'il me suffise de rappeler, avec un historien consciencieux, que « la foi y servit « d'instrument à la politique, au lieu d'en être l'in- « spiration. Cette observation est capitale, elle laisse « à la religion son innocence, au peuple ses égare- « ments, aux factions leurs crimes » (1).

Jean IV Bourdon, 29e abbé (1572-1587).

Cependant, Guy Hamel étant mort, on lui donna pour successeur à Mondaye Jean Bourdon, quatrième du nom. Après une administration de quinze années, Jean offrit sa démission au Souverain-Pontife, l'austère Sixte-Quint, qui l'accepta (1587). Le Pape nomma à sa place, de son autorité suprême, François de Bouillonnay ou mieux du Bouillonney. Ce choix était pour l'abbaye un événement providentiel.

Monsieur et madame de Suresnes (1580).

Le monastère était, en effet, dans un état qui faisait peine à voir. Lors du pillage de l'abbaye par les bandes hérétiques, tout y avait été dévasté et brûlé. Quand le torrent eut passé, les biens du couvent furent gardés par les spoliateurs, sous le spécieux prétexte que les titres originaux avaient été détruits. L'église abbatiale elle-même ne paraissait plus être

(1) *Histoire de France*, Laurentie, IV, p. 250-272.

qu'une ruine. Comme dans les dernières années du XIVe siècle, tout était à refaire. Déjà, il est vrai, en 1570, sous le gouvernement abbatial de Guy Hamel, monsieur et madame de Suresnes avaient commencé à faire réparer, à leurs frais, la maison de Dieu. Le nom de ces deux bienfaiteurs mérite d'être placé à côté des Du Hommet, des de Percy, des de Vassy et d'Éléonore de Salisbury. Pour perpétuer le souvenir de leurs bienfaits, leurs armoiries furent peintes sur les vitraux de l'église, et ils eurent leur sépulture dans le chœur de l'église qui devait tant à leur piété généreuse. Ils avaient bien droit à cette double faveur (1).

La famille Du Bouillonney.

Mais que de ruines il restait encore à relever! Pour réussir dans cette tâche difficile, il fallait un homme qui au zèle, à la prudence et à l'énergie du caractère joignît l'influence que donnent la naissance et les qualités de l'esprit. La Providence le tenait en réserve: cet homme se rencontra dans la personne du nouvel abbé nommé par le Saint-Siége. Il était issu d'une noble famille, du diocèse de Séez. Richard Du Bouillonney est le premier de cette famille dont on ait connaissance; il vivait en 1383. Guy Du Bouillonney, son descendant, et Anne Roussel de Médavy-Grancey, mariés en 1563, eurent trois fils: Jacques, Charles et François. L'aîné épousa, en 1593, Catherine du

(1) *Neustria pia*, p. 909. — Voir aussi la *Statistique monumentale du Calvados*, III, p. 368. Arthur du Moustier dit que monsieur et madame de Suresnes étaient le père et la mère de François Du Bouillonney: *pater et mater ejus*. Ce doit être une erreur, comme on va en juger bientôt par la généalogie de la famille Du Bouillonney.

Mesnil-d'O. Les deux derniers, Charles et François, entrèrent dans les ordres et furent tonsurés le 4 juin 1583. Quoique nous n'en ayons rencontré aucune preuve écrite, nous inclinons à penser qu'il revêtit l'habit de saint Norbert dans l'abbaye de Silly, assez rapprochée de La Boutonnière, Orgères et Maunoyer, dont les Du Bouillonney étaient seigneurs. C'est là que vint le chercher la main de Dieu, pour le mettre à la tête d'une communauté désolée et déchue de son antique splendeur (1).

Il semble du reste que l'esprit chrétien du XIIIe siècle ait pénétré de son souffle toute cette noble famille. Le baron de Médavy avait épousé la sœur de François, abbé de Mondée. De leur union naquirent trois filles. L'aînée devint comtesse de Grancey, et les deux autres se firent religieuses : Louise de Médavy fut plus tard abbesse et réformatrice d'Almenèches, et Anne de Médavy, d'abord prieure et ensuite abbesse de Vignats (2).

Une ère nouvelle dans l'histoire de l'abbaye.

On est convenu, je le sais, de clore l'histoire du moyen-âge à la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Il ne nous conviendrait point de mépriser

(1) *Archives de la famille Du Bouillonney, à Ménil-Vicomte (Orne).* — *Extrait du registre de la recherche de la noblesse en* 1666. — Les armes de cette famille portent : *d'azur à neuf croisettes pattées d'argent*, 4, 3, 2. — En 1626, François Du Bouillonney, neveu de notre abbé, « est tenu sur les fonts par noble et discrète personne, messire « François du Bouillonney, prêtre, par permission divine, abbé de « Mondée. »

(2) *Neustria pia*, p. 909. — *Gallia christiana*, XI, p. 739 et 741. Ce dernier ouvrage mentionne plusieurs autres abbesses d'Almenèches et de Vignats appartenant à la famille de Médavy.

une division historique fondée sur l'usage ; mais l'on nous permettra de n'en pas tenir compte en ce qui concerne notre abbaye. Pour elle, le moyen-âge se ferme en 1587 ; et son histoire moderne, sa *Renaissance* s'ouvre avec François Du Bouillonney. Jusqu'alors, pour composer notre récit, nous n'avions eu le plus souvent que des chartes, précieux mais presque toujours froids et arides monuments du passé. Désormais nous allons pouvoir consulter des notes, des *mémoires*, des chroniques où l'on sentira vibrer l'âme de nos Pères en religion. Dans le cours des quatre premiers siècles du monastère, la rareté des documents nous a privé du bonheur de connaître à fond l'un de ces personnages influents, simple religieux ou abbé, sur lequel se concentre tout l'intérêt d'une époque. Avec le XVII[e] siècle, nous entrons dans une phase nouvelle, où il nous sera donné de voir, d'interroger, de toucher des âmes pénétrées de l'esprit de leur vocation. Si le but et la vraie jouissance des études historiques est, comme le dit Montaigne, « de pratiquer les grandes âmes des meilleurs « siècles (1) », nous allons atteindre ce but et goûter cette jouissance.

Dernière appréciation du moyen-âge.

Dieu me garde toutefois de paraître accorder à l'histoire moderne de Mondaye une prépondérance absolue sur le moyen-âge! « Le moyen-âge est et « restera l'âge héroïque de la société chrétienne (2). » Et l'abbaye de Mondaye, pour sa part, abrita, dans

(1) *Essais*, I, p. 25.

(2) *Les moines d'Occident*, Montalembert. *Introduction*. Le vrai et le faux moyen-âge, p. CCLXIX.

ses quatre premiers siècles, de grands cœurs et de nobles caractères. Ils ne furent ni moins grands ni moins nobles, parce que nous ne les connaissons qu'imparfaitement. Lorsque le voyageur traverse, vers la fin de l'automne, un champ dépouillé de ses moissons, s'il aperçoit pendant à l'arbre un fruit oublié, ou dans le sillon un épi échappé à la faux du laboureur, ce reste d'une abondance disparue lui suffit pour juger de la fécondité du sol et des progrès de l'agriculture dans ces contrées. Les quelques débris par nous recueillis dans les chapitres qui précèdent, suffisent, ce me semble, à nous faire apprécier la vertu de ces âmes d'élite, qui venaient se cacher au fond d'un cloître, pour y apprendre à se dompter d'abord, puis à se dévouer sans mesure. Si ces hommes de l'étude, de la prière et du labeur obscur sont demeurés en apparence étrangers au bruit qui se faisait autour d'eux, ne nous en plaignons pas; ils ont exercé sur la société d'alors une action solide et durable que nul esprit sérieux ne saurait contester: l'influence du travail sur la barbarie, de la pureté sur les passions grossières, de l'abnégation sur l'égoïsme, de la charité enfin qui sait vivre, et, au besoin, mourir pour Dieu et pour les hommes.

Oui, c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices,
Vous buviez à plein cœur, moines mystérieux;
Vous aimiez ardemment: ah! vous étiez heureux.
(Alfred de MUSSET. *Rolla.*)

TROISIÈME PÉRIODE.

LE XVIIe ET LE XVIIIe SIÈCLE.

TROISIÈME PÉRIODE.

LE XVIIE ET LE XVIIIE SIÈCLE.

CHAPITRE I.

FRANÇOIS DU BOUILLONNEY, 30e ABBÉ DE MONDAYE.

Découverte de deux manuscrits. — L'abbaye dans les premières années du XVIIe siècle. — Le relâchement. — Travail de restauration morale. — Mouvement réformateur dans l'Ordre de Prémontré. — Visite du Père Jean Lepaige en Normandie et à Mondaye. — Le culte divin et les trois vœux. — Administration financière de François Du Bouillonney. — Réparations matérielles de l'abbaye. — Une visite pastorale à Trungy. — Mort de François Du Bouillonney. — Son tombeau. — Son éloge.

« Sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum,
« et in diebus suis corroboravit templum. »
(Eccl., L. 1).

Une bonne fortune nous fit découvrir, il y a quelques années, ce que nous n'espérions plus retrouver, après de longues et inutiles recherches. Découverte de deux manuscrits.

Deux manuscrits signés de la main des anciens Pères de Mondaye nous furent rendus par un ami dévoué de notre communauté. Chaque jour, la fermière qui les possédait, par je ne sais quel hasard, en déchirait plusieurs feuilles pour les besoins de son ménage. Quel prix pouvaient avoir à ses yeux des registres couverts d'un vieux parchemin et devenus presque illisibles ? Mais nous, avons-nous besoin de dire combien nous regrettons les parties détruites? Qui sait si nous n'avons point perdu de la sorte les détails les plus précieux sur l'histoire religieuse de notre pays dans les deux derniers sièles? Perte à jamais irréparable ! Consolons-nous pourtant ; les flammes, le temps et l'ignorance ont épargné quelques feuilles, et nous aimons à remercier la Providence de la découverte inattendue de ces débris qui sont pour nous un titre de famille.

Le premier de ces manuscrits, qui est aussi le plus ancien, a pour titre : *Registre ou Journal des événements les plus remarquables depuis l'introduction de la réforme à Mondaye jusqu'à présent*. Or ce *Journal* ouvre son récit par ces mots : « Pour faire une « histoire abbrégée de l'abbaye de Mondaye, je prendray le commencement dès le tems de monsieur « l'abbé François du Bouillonnet, abbé régulier et « le trentième depuis la fondation de l'abbaye. » Notre chroniqueur, on le voit, a senti le besoin de remonter jusqu'à la source du grand mouvement religieux, intellectuel et artistique qu'il veut raconter. Ce sera l'éternel honneur de François d'avoir su réparer à Mondaye les ruines du passé et préparer les splendeurs de l'avenir.

L'abbaye dans les premières années du XVIIe siècle.

Grandes, en effet, étaient les ruines, lorsque le Père Du Bouillonney reçut de Sixte-Quint, par provision apostolique, le gouvernement du monastère. Nous en avons déjà fait la remarque ; mais les notes conservées à la bibliothèque du grand séminaire de Nancy parmi les manuscrits du R. P. Hugo, viennent nous fournir ici de précieux détails (1). Nous les donnerons dans toute leur simplicité ; elles ont l'avantage de peindre à merveille la physionomie générale de l'Église et du monastère, au début du XVIIe siècle.

« L'abbaye de Saint-Martin de Mondée, au diocèse « de Lisieux, enclavée dans l'évêché de Bayeux, « est située en une haute place, à une lieue de la-« ditte ville de Bayeux, à cinq de la ville de Caen, « et à quatre d'Ardaines (2). Place fort fertile en « cydres et bleds. Gens du pays simples et bons, « qui pourtant facilement se portent au boire et à « l'yvrognerie. Elle fut fondée, selon le livre des

(1) Les notes réunies par le savant abbé d'Estival, pour composer les Annales de l'Ordre, forment aujourd'hui dix-huit volumes in-folio. L'ouvrage devait avoir sept volumes in-folio. Les deux premiers seuls ont été imprimés, et renferment la *monastérologie* ou histoire de tous les monastères de l'Institut. Les cinq suivants devaient raconter la vie des saints Prémontrés ; et les deux derniers, l'histoire et les œuvres des hommes illustres de l'Ordre. La liste complète des ouvrages du P. Hugo s'élève à trente-six : exemple mémorable de cette oisiveté tant reprochée aux moines en général, et spécialement à ceux du dernier siècle ! M. Ch. Taiée l'appelle *élégante* (*Prémontré*, II, p. 212). Le reproche, pour être plus doux, ne nous en paraît pas moins historiquement faux.

(2) La lieue commune de France équivalait alors à 5 kilomètres environ.

« *Commémorations* (1), écrit en parchemin vieil et de « fort belle forme, par un *Jordanus* évêque de « Lisieux... L'église de laditte abbaye était fort belle, « et est bien pavée, couverte et réparée. Elle avait « été ruinée aux derniers troubles (2). Elle fut voultée « autrefois; maintenant elle est lambrissée.

« Il y a dix chanoines fort pauvrement vêtus. Et « n'y a que six stalles de chaque côté du chœur; au « lieu de basses stalles, il y a des bancs. La nef est « sans lambris. Il y a une tour et de belles cloches. « Le cloître est fort rustique ; le dortoir, malpropre « et ruiné. Il y a une belle fontaine bouillante, devant « la maison abbatiale, au milieu de la grande cour; « elle jette l'eau plus de trois pieds en haut.....

« Ils n'ont aucune baronnie ni terre remarquable. « Ils ont une maison assez belle dans Caen. Ils sont « incorporés à l'Université de laditte ville de Caen. « Un Philippe, roi de France, leur a donné dix livres « (*de revenu*). Une reine de France leur a donné « 75 livres. Jeanne, reine de France, de nombreuses « possessions. Enguerrand du Hommet, connétable « de Normandie, le patronage de *Anglica-Villa* « (*Englesqueville*). Il y a trois prieurés sans charge « d'âmes, mais qui sont unis à la crosse, d'autant « qu'ils sont contre (*près de*) la maison ; et aucun des « religieux n'y est ni ne sera pourvu ou dévolu, « encore qu'ils en soient bien affamés ; et sont lesdits « prieurés bons et de bon revenu (3). Ils ont trois

(1) Il s'agit du Nécrologe de l'abbaye.

(2) En 1562, lors du pillage de Mondaye par les bandes Calvinistes.

(3) Les bénéfices simples de Saint-André, de Saint-Barthélemy et de La Haye, tous trois situés à Juaye.

« prieurés réguliers à charge d'âmes (1). Ils pour-
« voient à plusieurs cures séculières (2).

« Il y a eu plusieurs docteurs, et il n'y a mainte-
« nant que trois religieux qui ne soient pas..... (*mot*
« *illisible :* peut-être gradués). Il y a environ 60 ans
« que cette maison-là était fort bien réglée; et il y
« avait grand nombre de religieux, au rapport des
« autheurs. Elle était l'azille de la province de Nor-
« mandie. Point de droit de mitre. Il ne paraît pas
« que l'église ait été consacrée. Aucunes reliques » (3).

Telle était à peu près l'abbaye de Mondaye, lorsque François Du Bouillonney y arriva. Au souvenir d'un passé qui avait eu ses gloires modestes mais solides, à la vue aussi de ces ruines amoncelées par les Protestants, le jeune abbé sentit s'enflammer son courage, et il se mit résolument à l'œuvre. Il lui fallait mener de front deux restaurations également nécessaires : la réparation des édifices vieillis ou ruinés, et la réforme morale du monastère. D'après le témoignage du Nécrologe, le Père Du Bouillonney commença par remettre en vigueur les observances canoniques qui avaient été négligées. Il comprenait que, dans une association religieuse, l'ordre est la garantie suprême de vie, de prospérité et d'avenir; là

(1) Juaye, Trungy et Ellon.

(2) Noron, et peut-être Englesqueville. J'ignore s'ils nommaient à d'autres bénéfices. M. l'abbé Béziers dit de Bernières-Bocage : « Le seigneur de Bernières nomme à la cure deux fois, et l'abbé de Mondaye une fois alternativement » (*État hist. et géogr. du dioc. de Bayeux. — Manuscrit*).

(3) *Manuscrits du R. P. Hugo*, p. 525. — *Remarque sur l'abbaye de Mondée. — Mons Dei vel mons Auxilii.*

surtout, il est la base comme il doit être le couronnement de tout développement matériel.

Le relâchement.

Une réforme disciplinaire était donc indispensable à Mondaye. Avant l'apparition des Protestants sur la colline, en 1562, notre communauté « était fort bien « réglée. » Les nouveaux sectaires se disaient envoyés du ciel pour réformer. Or ce fut précisément leur passage qui vint troubler la paix et la régularité de notre monastère. « Les moines et religieux, dit un « chroniqueur de l'époque, étaient pressurés, exilés, « fugitifs, nudz, affamés, dispersés deci delà, re« cueillis les uns chez leurs parents, d'autres dans « des villes voisines pour y desservir des églises plus « en sûreté, d'autres dans des cures et vicariats, « d'autres à la guerre, d'autres dans des voyages « lointains (1). » On comprend que, lancés violemment hors de leur solitude, privés de moyens réguliers de subsistance, les chanoines de Mondaye aient contracté des habitudes séculières et mondaines. Quelques-uns oublièrent que Dieu leur avait accordé le bienfait d'une vocation qui devait les élever au-dessus de l'humaine infirmité : ils se retrouvèrent hommes. Eux-mêmes en font l'aveu avec une touchante candeur, en rendant hommage, dans le Nécrologe, au zèle réformateur de leur illustre abbé : « Qui « restituta primum in eo *collapsa* disciplina regulari... » La discipline régulière était tombée des sublimes hauteurs où l'avait placée saint Norbert. Qui pourrait s'en étonner, du reste ? Et lequel parmi nous aurait

(1) *Journal de Fossier*, relig. Prémontré, prieur du Val-Chrétien. Cité par M. Taiée, II, p. 81.

le droit de leur jeter la pierre ? « Contez-nous donc vos efforts, » disait Bossuet, à certains rigoristes de son temps. Quoi ! nos religieux mangeaient quelquefois de la viande et délaissaient les mortifications monastiques. Le temps n'était plus aussi utilement employé que le prescrivaient les règles. L'office divin avait perdu de son édifiante solennité ; le silence était méconnu. Le vœu de pauvreté n'était point observé dans toute sa rigueur. Détracteurs impitoyables, où sont et vos jeûnes, et vos oraisons, et votre travail, et votre désintéressement ? Que les religieux relâchés aient eu des torts envers leur règle, envers leur vocation, envers leur conscience : je l'accorde ; mais il n'en eurent directement aucun envers les hommes ni envers la société (1).

Travail de restauration morale.

D'ailleurs, je l'avouerai volontiers : lorsqu'une maison religieuse devient inférieure par la vertu au clergé séculier, elle perd sa raison d'être et signe son arrêt de mort. Mais, grâce à Dieu, les chanoines de notre abbaye n'étaient point tombés si bas. On en pourra juger par la spontanéité et la promptitude de leur retour à la vie régulière et même à la ferveur des premiers âges de l'Institut. C'est un rôle difficile que celui de réformateur. L'expérience des siècles l'a prouvé : il est plus malaisé de réformer un ordre religieux que de le fonder. Pour l'une et l'autre tâche, il faut des hommes spécialement suscités de Dieu : des Benoît, des Bruno, des Norbert, des François, des Dominique, des Ignace. Du Bouillonney était de la famille de ces

(1) Voir *Les Moines d'Occident.* — *Introduction*, p. CXLVII. *Le Relâchement.*

grands saints. Sous son souffle puissant, la régularité reparut bientôt dans le monastère ; l'office divin y fut célébré avec exactitude ; les vœux de religion redevinrent la règle de toutes les âmes. L'indifférence et la routine essayèrent sans doute d'opposer, ici comme toujours, leur tenace résistance d'inertie. Mais lorsque l'exemple vient d'en haut, il n'est guère possible de se soustraire à sa vivifiante influence. Or l'abbé de Mondaye avait pris tout d'abord le moyen infaillible de réussir dans son œuvre : il se montrait en toutes choses le plus fervent, le plus pieux, le plus pauvre et le plus modeste des religieux.

Mouvement réformateur dans l'Ordre de Prémontré.

La Providence voulut qu'il fût encouragé et secondé dans sa généreuse initiative par ses supérieurs hiérarchiques eux-mêmes. Le grand concile de Trente (1545-1563) avait donné pour l'Église universelle l'impulsion de la vraie réforme « si ardemment désirée « par les peuples, les docteurs et les prélats catho- « liques, » comme disait Bossuet. L'Ordre de Prémontré, pour sa part, travailla aussitôt à faire revivre dans son sein les pieux règlements qui avaient été négligés ou violés. François de Longpré, 49e général, renouvela dans le chapitre de 1605 les anciens statuts, et fit de nouvelles constitutions pour le rétablissement de la vie commune. Il visita en personne les abbayes de plusieurs provinces, et délégua, pour visiter les autres en son nom, le Père Jean Lepaige, qu'il avait nommé procureur et syndic de l'Ordre. La mort vint suspendre ses généreux efforts ; mais Dieu lui réservait un successeur digne de continuer son œuvre. Malgré des intrigues coupables, Pierre Gosset fut élu général le 31 mai 1613. A peine installé dans une

charge qu'il n'avait point enviée, le nouvel abbé-général se mit à l'œuvre ; ce qu'il voulait, c'était la réalisation de l'idéal religieux tracé par saint Norbert. Les visites canoniques étaient pour lui le grand moyen de régénérer les diverses maisons de l'Institut. Il nomma visiteur le Père Lepaige, déjà honoré de cette distinction sous le général précédent. Jean Lepaige devait visiter et réformer, au besoin, tous les monastères de la Haute et Basse-Normandie, de la Guyenne, de l'Auvergne et de la Gascogne. Le roi Louis XIII sanctionna de son autorité royale les pouvoirs donnés au visiteur « par son amé et féal conseiller et « aumosnier, Messire Pierre Gosset, abbé de l'abbaye « et monastère Saint-Jehan-Baptiste de Prémontré, « chef et réformateur dudit Ordre de Prémontré. » Il ordonne « à ses baillifs, sénéchaux, prévôts et autres « juges et officiers, » de donner au P. Lepaige « toute « ayde, faveur, secours, main-forte et assistance que « besoing sera... Car tel est notre bon plaisir » (1).

Visites du Père Lepaige en Normandie (1615).

Parti de Prémontré sur la fin du mois de mars (1615), le Père Lepaige commence le cours de ses visites par la Normandie. Il arrive à Bellozane le 28 mars. Depuis près d'un siècle, cette abbaye était tombée en commende. Le Visiteur y oblige l'abbé commendataire à faire réparer l'église et les édifices claustraux qui étaient dans un état complet de délabrement. Le 1er avril, il est à l'Ile-Dieu, près de Rouen. Usant d'une sage modération dans l'application de la règle, il y fixe l'heure des matines à cinq heures du matin en hiver et à quatre en été. L'abbaye de Saint-

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, lib. V, p. 998.

Jean de Falaise le reçut le 9 avril. Jean de Vieux-Pont, évêque de Meaux, en était l'abbé commendataire. Le 18 avril, c'est le tour de Silly, où il est accueilli par le prieur claustral ; car là aussi règne la commende. Le 8 mai, le Visiteur arrivait à Belle-Etoile. Il y trouva les esprits divisés et la discipline régulière négligée en plusieurs points : l'union des cœurs peut-elle subsister là où l'ordre a disparu ? Après avoir entendu tous les membres de la communauté, il promulgua des ordonnances prudentes et modérées qui pacifièrent la maison ; et les religieux, *vrais enfants de l'Ordre de Prémontré*, dit Lepaige lui-même, se soumirent librement aux règlements décrétés par le Visiteur.

Et à Mondaye.

C'est de Belle-Etoile qu'il vint à Mondaye. Il y fit son entrée le 27 mai. « Le très-noble et très-religieux « Frère François du Bouillonney, abbé régulier du « monastère, vint à sa rencontre et le reçut ainsi que « son assesseur avec un pieux respect et une sympa- « thique bienveillance (1). » Evidemment le P. Lepaige, dont nous venons de citer textuellement les paroles, a été frappé de cet accueil. Pour aucune autre abbaye, il n'use de semblables expressions. On sent aussi qu'il est heureux de trouver enfin un *abbé régulier*, un véritable Père. Dès le premier moment, il vit qu'à Mondaye sa mission était comprise de tous, et que le Visiteur y était le bienvenu. Les chanoines réguliers, l'abbé en tête, lui prêtèrent serment

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, lib. V, p. 1017. « Primum nobis occurrit nobilissimus simul ac religiosissimus vir... Abbas regularis qui nos et nostrum assessorem benigne ac religiose excepit. »

d'obéissance pour la visite ; et l'examen du monastère commença. Le lecteur aimera, je pense, à y assister par la pensée, en lisant le *Relictum* de Jean Lepaige. Nos Pères, grâce à Dieu, ne pourront que gagner à être vus de près.

Le culte divin.

Le culte divin attira tout d'abord l'attention du visiteur. Il est probable que l'office de matines n'était plus célébré à minuit, selon l'antique coutume de l'Ordre. Ce point de règle est rétabli, ou du moins promulgué de nouveau, conformément au vœu du dernier chapitre général. La seconde observance à remettre en vigueur fut la méditation ou oraison mentale. A cet exercice essentiel, le Père Lepaige veut que, dès le matin, on consacre une demi-heure. Il rappelle ensuite l'obligation quotidienne des trois messes dites d'Ordre : la messe matinale, la messe de la Sainte-Vierge, et la grand'messe du jour, qui doit se célébrer entre Tierce et Sexte, et, les jours de jeûne, entre Sexte et None. Les vases sacrés, enlevés par les bandes hérétiques, n'avaient pu encore être remplacés : Lepaige recommande d'acheter un ciboire d'argent, « pour témoigner plus de respect à ce grand « sacrement, qui non-seulement contient et donne la « grâce, mais renferme l'Auteur même de la grâce. » L'abbé de Mondaye poursuivait activement, depuis vingt-huit ans déjà, la restauration de l'église abbatiale; le visiteur l'encourage dans cette œuvre de foi. « Le Révérend Père abbé, dit-il, voudra bien donner « un nouveau gage de sa piété envers Dieu et de sa « bienveillance pour ses religieux, en plaçant un « Crucifix, étendard de notre rédemption, au pupitre « ou jubé de l'église, et faire orner deux autels outre

« l'autel principal. » Une nouvelle édition des livres liturgiques de l'Ordre avait été faite par les soins du Père Lepaige lui-même, et offerte par lui en 1608 au Nonce apostolique de France qui devait être plus tard le pape Urbain VIII. L'abbé de Mondaye devra s'en procurer, le plus tôt possible, les exemplaires nécessaires. Décimée par les ravages des Protestants, la communauté ne se recrutait qu'avec peine. Les vocations religieuses manquaient; et, vu la modicité des ressources, elles n'étaient acceptées qu'avec discrétion. Mais « sans le nombre veulu de religieux, l'of-« fice divin ne peut se célebrer comme il convient: « le R. P. abbé recevra donc des novices pieux et « instruits, dignes enfin, autant que faire se pourra, « d'être enrôlés dans notre sainte milice » (1).

La pauvreté religieuse.

Le zélé Visiteur n'oublie aucun détail. Après avoir réglé ce qui a plus directement trait au culte divin, il arrive aux trois vœux qui sont l'essence de toute vie religieuse. Avant tout, il exige que les droits de la pauvreté monastique soient sauvegardés. Sans elle, point de vie commune possible. Aussi les curés et les religieux conventuels devront-ils faire l'inventaire des choses qui sont à leur usage, deux fois l'année: le jour saint Augustin et le Jeudi-Saint, ils le remettront sans réserve et sans détour au Père abbé. L'abbé lui-même n'est point le maître, il est seulement

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, p. 1018. « Ad cultus divini jura conservanda... — Ut suæ pietatis erga ecclesiam et benevolentiæ erga religiosos Reverendus D. Abbas ostendere perseveret,... crucifixum in pulpito hujus ecclesiæ collocari curet. — Assumet novitios... ad hanc nostram militiam perferendam idoneos. »

l'économe des biens communs; il en doit rendre compte chaque année aux anciens du couvent (1).

Le vœu de chasteté.

La chasteté est l'honneur du sacerdoce catholique et plus encore de l'état religieux ; mais elle se perd aisément, et le moindre souffle suffit à la ternir. En conséquence, aucune femme, fût-ce la mère ou la sœur d'un religieux, ne pourra fouler le sol de la clôture régulière. Pour maintenir la mortification, sœur et gardienne de la chasteté, le Visiteur rappelle les jeûnes de l'Avent, du Carême, du vendredi et des Vigiles, ainsi que l'abstinence de la Septuagésime et des mercredis de toute l'année. Les parents et les hôtes seront reçus et traités à l'hôtellerie, jamais à la table conventuelle. L'oisiveté est l'ennemie de la chasteté ; c'est pourquoi, en dehors de l'office divin, tous devront s'occuper, selon leurs aptitudes diverses, à l'étude, au travail manuel ou à quelque honnête labeur.

L'obéissance religieuse.

Vient enfin l'obéissance, fondement principal de la vie cénobitique. Nul ne pourra quitter le monastère sans une autorisation spéciale. La forme et la couleur de l'habit seront conformes aux usages de l'Ordre. Si un prieur-curé vient à enfreindre quelqu'une de ses obligations, il sera aussitôt rappelé par l'abbé. Le Père Lepaige revient encore ici sur le travail : il veut des religieux éclairés et savants. Le R. P. abbé

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, p. 1019. « Ad paupertatis monasticæ jura conservanda. — Supellectilem omnem cum debitis activis et passivis in carta describant et subscribant, eamque in festo D. Augustini et feria quinta in cœna Domini Rev. Domino Abbati fideliter et candide tradant. »

aura donc à faire instruire ses chanoines; mais qu'ils apprennent surtout la pureté de la vie, qui vaut mieux encore que la science littéraire. Les dernières guerres civiles avaient dispersé presque tous les titres de l'abbaye. On devra rechercher avec soin les documents du monastère, et les garder au chartrier du dortoir, avec le *sigillum* du couvent, sous une triple clef. Les droits collectifs des religieux avaient subi plus d'une atteinte ; le visiteur en relève un ; il ordonne qu'aucune location des biens du couvent ne se fasse sans l'avis de la communauté, puisqu'elle y est intéressée. Quant à ces biens conventuels, on devra profiter du temps accordé par l'édit de Henri IV (1606), pour réunir au monastère ceux qui ont été inconsidérément vendus, donnés en gage ou enlevés depuis la date néfaste de 1562. Enfin les réparations des bâtiments se feront avec soin, de peur que les toits et les murs ne viennent à s'effondrer par l'abondance des eaux (1).

Tel fut l'examen du P. Lepaige à Mondaye. Ce règlement, ou *relictum* de la visite, fut lu, publié et expliqué le 1er juin, dans la salle capitulaire. La visite avait duré quatre jours. L'abbé et les religieux, *vrais enfants de l'obéissance, embrassèrent des deux mains* les nouvelles ordonnances: c'est Lepaige qui le raconte lui-même. Sa tâche en effet avait été facile. Il avait trouvé quelques imperfections, quelques abus

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, p. 1020. « Ut ignorantia omnium malorum genitrix e monasterio hoc deturbari queat, Rev. Dom. Abbas religiosos suos ita instrui curabit, ut bonos mores non minus quam litteras perdiscant. »

introduits par le malheur des temps ; mais aussi il avait rencontré chez nos pères cette bonne volonté qui suffit à faire revivre la ferveur et à ouvrir les voies de la perfection. Encore quelques années : l'impulsion donnée par le Père Du Bouillonney et secondée par la visite de 1615, portera ses fruits et recevra son couronnement (1).

Nous n'avons pas à suivre le visiteur à Blanchelande, où il fut religieusement accueilli « par le très-digne abbé Philippe Troussey et ses treize religieux. » Ce Philippe Troussey était le neveu de celui dont nous avons redit plus haut la mort sanglante. Nous laisserons également Lepaige continuer ses tournées canoniques au « monastère de la Très-Sainte Trinité de la Luzerne, » la dernière des abbayes normandes qu'il eût à visiter de ce côté. Si nous pouvions l'y suivre, nous y saluerions l'un des plus célèbres abbés de cette maison, Jean de La Bellière, et nous entendrions le Visiteur féliciter ce digne prélat d'avoir maintenu et accru la vie apostolique et norbertine. Seule de toutes nos abbayes de Normandie, Ardenne ne reçut pas cette fois (nous ignorons pourquoi) la visite de Jean Lepaige. La communauté était alors *administrée* par un abbé plein de cupidité qui la réduisit à vivre d'une modique pension ; mais elle avait, depuis 1604, le bonheur d'être *dirigée* par l'illustre prieur Jean de La Croix. A force de patience et de désintéressement, il était parvenu à relever le cloître,

(1) *Biblioth. Præm. Ord.*, p. 1018. « Peracto de statu monasterii examine, ut obedientiæ filius libenter, ambabus, ut aiunt, ulnis constitutiones nostras amplexatus est. »

à le repeupler, à le doter d'une riche bibliothèque, et à y faire refleurir la vie canonique.

Administration financière de Fr. Du Bouillonney.

Mais cette excursion, si intéressante qu'elle puisse être, nous éloignerait de notre sujet principal. Nous devons rester à Mondaye, et continuer à y étudier l'œuvre réparatrice de son pieux et vigilant abbé. Il fallait refaire presqu'à neuf les bâtiments délabrés. Le Visiteur avait à peine besoin de l'enjoindre : François Du Bouillonney n'avait pas d'autre pensée. Mais sans fonds, était-il possible de se mettre à l'œuvre ? Administrateur intelligent, l'abbé de Mondaye avait vu la nécessité de régulariser la situation financière du couvent. Les Archives du Calvados nous ont conservé deux actes : l'un de 1605, et l'autre de 1608, où le tuteur des enfants de Jean Vaudry reconnaît à l'abbaye une rente de quatre boisseaux de froment qu'ils devaient pour des terres situées à Saint-Manvieu. Le 17 novembre 1610, sur la demande du procureur ou économe de Mondaye, ce tuteur paie au monastère les cinq années d'arrérages de cette rente, à savoir : pour les années 1606 et 1607 le blé au prix de 20 sols le boisseau ; pour 1608, à 28 sols ; pour 1609, à 22 sols ; et enfin pour 1610, à 18 sols seulement ; le tout valant, à la mesure d'Arques, le somme de 21 livres 8 sols (1).

Malgré sa ferme volonté de faire rentrer les fonds du monastère, l'abbé savait se montrer conciliant, quand il le fallait. Nous avons sous les yeux un acte qui, en nous le faisant voir, nous révèle aussi comment se traitaient, au XVIIe siècle, les affaires d'in-

(1) *Archives du Calvados.* — Mondaye. — Nos 11, 12, 13.

térêt. Le lecteur y remarquera les progrès déjà très-sensibles de la langue et de l'orthographe françaises.

« A tous ceux qui ces lettres verront, Jacques Goyer, « garde des sceaux du roy notre sire, en la viconté « de Bayeux, salut. Comme ainsi soit que, à jour « passé, Philippe Blanchet eust payé par quelques « années, vingt-sept boisseaux de froment, mesure « de Bayeux, vingt-six sols et une gueline (1) par « chacun an aux sieurs abbé et religieux de Mondaye « au jour Saint-Michel en septembre, à cause de « certains héritages assis à Condé-sur-Seulle, la « plupart desquels ont esté usurpez par plusieurs « personnes, et les aultres esté aliénéz par les pré-« décesseurs dudit Blanchet. De sorte que noble et « religieuse personne Messire François du Bouil-« lonné, à présent abbé de ladite abbaye de Mon-« daye, et Jean Blanchet fils de Guillaume, ledit « Guillaume fils dudit Philippe, n'en ont aucune « connaissance. Disant icelui Jean Blanchet qu'il ne « peut payer, et ne veut se charger de la rente pour « être trop excessive, et les héritages qui furent « audit Philippe Blanchet n'estre de revenu capable « ny suffisant pour faire et payer icelles rentes à « l'avenir; et à quoi il a renoncé et renonce, et iceux « quitte audit sieur abbé. Et ayant remontré au sieur « abbé que, s'il lui voulait diminuer sa dite rente de « bled, argent et gueline à une somme de deniers « raisonnable, qu'il reprendrait lesdits héritages « pour jouir et posséder iceux à l'avenir, et payer « le prix qui serait accordé et résolu entre eux.

(1) Géline, du latin *gallina*, poule.

« A quoi le sieur abbé a bien voulu entendre, pour « le bien et conservation du revenu de ladite abbaye, « lequel, en défaut de ce faire, serait diminué, et, « enfin de temps, tomberait en totalle perte. Par « quoy scavoir faisons qu'aujourd'huy vint-cinq jour « de juin, mil six cents vint neuf, par devant Fleury « Le Paulmier et André Denaye, tabellions royaux « en la sergenterie de Briquessard, furent présents « le sieur abbé de Mondaye, et ledit Blanchet, « lesquels, après avoir longuement et par plusieurs « fois mûrement délibéré sur ledit cas entre eux, ont « fait la paction et accord irrévocable qui ensuit :

« A scavoir que ledit sieur abbé, de son bon vou-« loir, a présentement quitté et délaissé audit Blan-« chet pour lui et ses hoirs, pour le tems à venir, « par nouvelle fieffe, les héritages qui estaient en la « saizine dudit Philippe Blanchet en son vivant..... « pour ledit Blanchet et ses hoirs ou ayant cause « jouir et posséder lesdits héritages et maison à « l'avenir, comme de choses à lui appartenant en « propriété : par en faisant et payant par ledit Blan-« chet à l'avenir au sieur abbé, et à ses successeurs « en ladite abbaye, la somme de vint livres tournois « de rente par chacun an, au terme Saint-Michel en « septembre, avec foy et hommage, reliefs, trei-« zièmes, droits et devoirs seigneuriaux en la sei-« gneurie de Condé appartenant à ladite abbaye : « dont du tout lesdits partis furent d'accord par de-« vant lesdits tabellions..... Ce fut fait et passé en « ladite abbaye, le 25 juin 1629 » (1).

(1) *Arch. du Calvados.* — Mondaye. — Pièces de 1608 à 1692.

Réparations matérielles de l'abbaye.

Beaucoup d'actes semblables furent faits et consentis par l'abbé de Mondaye. C'est ainsi qu'à force de soins, il parvint, dit le Nécrologe, à recouvrer et presque à doubler les rentes annuelles du monastère. Véritable père de famille, il n'épargnait aucune fatigue, aucune veille pour placer sa communauté dans cette honnête modicité de revenus qui est la vraie richesse d'une association régulière. L'église abbatiale fixa tout d'abord sa religieuse attention. Il y fit dresser un autel principal tout brillant d'or et de marbres précieux. Il fit de plus orner et embellir d'autres autels en dehors du chœur. Grâce à son activité, le dortoir des religieux fut reconstruit à neuf, ainsi que les murs de l'enclos qui contient environ 4 hectares. Le manuscrit du grand séminaire de Nancy, cité par nous au début de ce chapitre, nous apprend « qu'il y a, à Mondée, une belle maison « abbatiale, qui a été faite faire par le R. P. François « du Bouillonney, maintenant abbé. » En un mot, l'abbaye reparut, aux yeux des populations voisines, dans toute la fraîcheur de sa jeunesse ; et l'on put espérer que les beaux jours du monastère allaient revivre. Un homme, un seul homme, suscité de la Providence, avait opéré cette résurrection.

Une visite pastorale à Trungy (1630).

On était du reste à une époque de restaurations : il fallait bien relever les ruines entassées par le temps et par l'hérésie. Nous en trouvons un nouvel exemple dans la paroisse de Trungy, qui relevait, comme on sait, de l'abbaye de Mondaye. Le 30 juin 1630, une visite pastorale y fut faite, « au nom de l'archidiacre des Veys, par André B..., licencié aux droits, professeur et lecteur en théologie, et conservateur des

usages et priviléges apostoliques en l'Université de Caen. » — Tous les paroissiens se rassemblèrent comme pour un jour de fête. Ils prirent même une part directe à l'affaire qui va suivre, et y intervinrent comme témoins et comme *jurés.* Il convient de signaler ces exemples de gouvernement local et indépendant que l'on retrouverait aisément dans chaque paroisse, longtemps avant la Révolution. — « En la « visitation précédente, dit le procès-verbal, il nous « fut référé par le sieur prieur de Trungy que le sieur « de La Haye prétendait droit à la chapelle Notre-« Dame annexée au chœur de ladite église, du côté « de la mer, et qu'il avait promis de la faire réparer, « blanchir et vitrer et réparer le lambris d'icelle. Sur « quoi fut chargé ledit sieur prieur d'avertir ledit « sieur de La Haye d'effectuer sa promesse dans « la Toussaint suivante, et de nous en référer au « premier jour plaidoyable d'après. » Le prieur de Trungy avait fait son devoir près du sieur de La Haye. Mais aucune réparation n'avait été faite. Le coupable fut mandé par le Visiteur et comparut devant lui. Il reconnut sans détour qu'il avait été averti et qu'il était effectivement tenu aux réparations dont il s'agissait. « Mais le malheur du siècle l'avait pré-« cipité dedans l'hérésie, en laquelle il a été nourri, « et y a demeuré jusques en l'année dernière, où il « fit abjuration de ladite hérésie et fit profession « solennelle et publique de la foi de l'Église catho-« lique, apostolique et romaine. » Telle avait été la cause de sa négligence à entretenir et réparer la chapelle Notre-Dame. Redevenu sincèrement catholique, le sieur de La Haye se soumit volontiers aux

ordonnances du Visiteur, et il tint à honneur de remettre en état convenable cette chapelle où il devait reposer à côté de ses aïeux (1).

Mort de François Du Bouillonney (18 oct. 1631).

François Du Bouillonney gouvernait le monastère depuis quarante-quatre ans. L'âge et plus encore les fatigues d'une longue administration avaient usé cette vie si précieuse. Le 18 octobre 1631, jour de sa mort, fut un jour de deuil pour l'abbaye. Le pieux abbé fut inhumé dans le sanctuaire, devant le maître-autel : on lui devait bien cet honneur. L'épitaphe, placée par les religieux sur la plaque de marbre qui recouvrait ses restes mortels, témoigne de l'affectueuse admiration qu'il avait inspirée à ses enfants :

Épitaphe de son tombeau.

EN QUI CONGESSIT, DICANT ALTARIA, CŒLO
QUAS FRANCISCUS OPES EGERAT ANTE NECEM.
BULLISSE IPSIUS DIVINO APPARET AMORE
PECTUS : BULLONII VOX BENE NAMQUE CANIT.
NUMQUID TANTUS AMOR TANTUMQUE ALTARE TULERUNT
FRANCISCUM CŒLIS ? ID MERUERE SATIS.

Une traduction ne peut rendre que fort imparfaitement l'énergie et le sentiment de ces trois distiques. En voici une que je hasarde : « Autels élevés par le « pieux abbé, redites : le voici, ce François qui, « avant sa mort, recueillit tant de trésors pour le « ciel. N'est-il pas évident que son cœur bouillonna « des ardeurs de l'amour divin ? Le nom de Bouillon- « ney était bien celui qui lui convenait. Un si vif « amour de Dieu, un autel si splendide ont-ils élevé

(1) *Papiers de la famille Goussiaume*, à Bernières-Bocage.

« François dans les cieux? Ils lui méritèrent bien « cette faveur. »

Lorsque, au commencement du siècle suivant, le Père Lhermitte élèvera à la gloire du Très-Haut un nouveau sanctuaire, il tiendra à conserver le souvenir de celui qui avait été pour l'abbaye comme un second fondateur. Les restes du Père François Du Bouillonney reposent au milieu de l'église moderne. « Il est en- « terré, dit le *Journal* déjà cité, au bas des degrés « du sanctuaire, qui estaient le milieu du cœur de « l'ancienne église. Sa tombe est entre celles de « Monsieur l'abbé Lhermitte et de Monsieur l'abbé « Jahouel. » Aussi pouvons-nous, aujourd'hui encore, lire, devant les grilles du sanctuaire, ces mots gravés à sa mémoire : « Hic Jacet Rev. Frater Franciscus « du Bouillonney, Abbas hujus domus, qui obiit anno « Dñi 1631, die 18 oct. » Ses armoiries sculptées au milieu de la pierre sépulcrale ne diffèrent pas de celles de sa famille : elles portaient *d'azur à neuf croix d'argent. 4. 3. 2.* Mais elles ont été effacées par le temps, ou plutôt par la malveillance des hommes. Cette dernière cause est de nature à surprendre le lecteur ; il ne pourra le comprendre que plus tard.

Son éloge. En attendant l'heure des fureurs populaires, le nom du digne et saint abbé fut béni de tous. Les religieux inscrivirent au Nécrologe, sous la date du 18 octobre, ses titres à leur reconnaissance : « Souvenir du R. P. « et seigneur François du Bouillonney, très-méritant « abbé de ce monastère. Il releva d'abord la disci- « pline régulière qui y était déchue de sa première « ferveur. Il recouvra, et, à force de soins, doubla « presque les revenus annuels de l'abbaye. Puis il

« embellit l'église d'un maître-autel brillant d'or et « de marbre, et orna plusieurs autres autels en « dehors du chœur. De plus il fit construire à neuf le « dortoir des religieux. Il répara beaucoup de bâti« ments en ruine, et en rebâtit d'autres complète« ment abattus. Une fin prédestinée vint couronner « une si belle vie, et le transporta dans le séjour des « bienheureux, le 18 octobre 1631 » (1).

Ce n'est pas tout : les *Éphémérides hagiologiques de l'Ordre de Prémontré* ont inscrit son nom « de pieuse et vénérable mémoire » parmi les saints, bienheureux ou personnages de vertus éminentes, qui honorèrent l'Institut de saint Norbert. Il s'y trouve placé tout à côté de l'un des plus illustres disciples du saint fondateur : Servais de Layruelz. Le zélé réformateur, dont nous allons étudier l'œuvre tout à l'heure, s'était envolé vers les cieux le 18 octobre 1631 : la même année et le même jour que le Père Du Bouillonney à Mondaye (2). Ces deux grandes âmes étaient de même famille ; elles étaient dignes de se rencontrer l'une l'autre au seuil de l'Éternité, unique aspiration de leurs vies.

(1) *Annales Præm. Ord.* II, p. 319.—*Neustria pia*, p. 909.—*Gallia christiana*, XI, p. 863. « Commemoratio R. P. ac Domini Francisci du Bouillonney hujusce monasterii abbatis meritissimi..... »

(2) *Ephemerid. hagiolog. Ord. Præm.*— *XVIII octobr.*, p. 300-301.

CHAPITRE II.

LA RÉFORME DE LAYRUELZ A MONDAYE.

La commende et ses abus. — Claude Du Tremblay, premier abbé commendataire. — La réforme de Layruelz. — Affiliation de l'abbaye à la réforme. — Monseigneur Camus, abbé d'Aulnay. — Eloge de nos abbayes normandes dans sa préface de la vie de saint Norbert. — Consécration de trois autels. — La sédition des *Nu-Pieds* à Caen, et l'Hôtel de Mondaye. — Les vocations religieuses. — Education des novices. — Conférence de Bonne-Espérance. — Incident de Norbert Deville. — Diplôme d'association à l'Université de Caen. — Pierre Cally et son livre. — Les prieurs claustraux. — Le père Lastelle. — Construction d'une chapelle à Ellon. — Revenus de l'abbaye. — Un acte de Louis XIV. — Mort de Claude Du Tremblay.

« Hortamur vos, fratres dilectissimi, ad sedulam « Dei, cui specialium votorum professione vos obli- « gastis, servitutem. »
(*Sermo S. Norberti ad fratres suos*).

La commende.

François Du Bouillonney n'était plus. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, les religieux profès de Mondaye songèrent sans doute à lui choisir un digne successeur, et à se donner à eux-mêmes un chef capable de continuer et de mener à bonne fin l'œuvre de restauration si bien commencée par le

prélat dont ils pleuraient la perte. Mais ce n'était pas le compte de l'esprit d'absorption qui prévalait alors dans les conseils du Gouvernement. Des instructions avaient été données par la cour pour que, en cas de décès, on se gardât de procéder à l'élection d'un successeur, sans une autorisation spéciale de Sa Majesté. Quatre ans plus tard (1635), le cardinal de Richelieu, qui avait la passion du pouvoir, devait user des mêmes intrigues pour se faire nommer lui-même abbé de Prémontré et général de l'Ordre.

Ses abus.

Un grand malheur allait donc frapper l'abbaye de Mondaye, elle était sur le point de tomber en commende. La commende était devenue, au XVII[e] siècle, la lèpre de l'institut monastique et de l'Église entière. Le fameux concordat de 1516 sembla donner force de loi à un abus qui tendait de plus en plus à se généraliser. Des historiens ont sévèrement apprécié cette concession de Léon X. Evidemment ce n'est pas à nous de blâmer un acte émané du Saint-Siége, mais nous pouvons dire que, dans la pratique, il fut préjudiciable à l'Église de France et surtout aux sociétés religieuses. Il accordait au roi le droit de nommer à toutes les abbayes et à tous les prieurés conventuels du royaume. Il demandait bien que l'on nommât un religieux du même ordre, mais cette restriction restera le plus souvent sans effet. « Dès lors le titre « d'abbé, porté et honoré par tant de saints, tant de « docteurs, tant d'illustres pontifes, tomba dans la « boue » (1). Les abbayes ne furent plus que des fermes exploitées par des étrangers. L'abbé régulier

(1) *Les Moines d'occident*, introd. p. 160 et suiv.

est un père vivant au milieu de ses enfants ; l'abbé commendataire était ordinairement un séculier, parfois un laïque, toujours un inconnu n'ayant aucune juridiction spirituelle sur les religieux et ne vivant jamais avec eux. Il ne connaissait son couvent que pour lui enlever annuellement les *deux tiers* de ses revenus. Le plus souvent il laissait les pauvres cénobites dans un état de gêne qui les forçait à murmurer ; il cherchait même à diminuer le nombre des vocations pour satisfaire plus largement sa cupidité. En vain le concile de Trente voulut-il apporter remède à un abus si funeste et si révoltant. Cette grande et sainte assemblée émit à ce sujet des vœux qui n'eurent point d'écho, et décréta des prohibitions qui ne furent point exécutées (1). Tout fut inutile, le désordre devint universel, radical, incurable. Un peu plus tôt, un peu plus tard, nous voyons presque toutes les abbayes du royaume tomber en commende. De tant de milliers de communautés d'hommes qui couvraient le sol de France, cent vingt seulement étaient, en 1789, restées *en règle*, c'est-à-dire en possession du droit d'élire leur supérieur et de disposer de l'intégrité de leurs revenus.

Claude Du Tremblay, premier abbé commendataire (1631).

Par une glorieuse exception, Mondaye avait jusqu'alors conservé son privilége d'abbaye régulière et élective ; mais en 1631, l'heure néfaste avait sonné. « Après monsieur l'abbé du Bouillonnet, l'abbaye de « Mondaye fut donnée pour la seule fois en com- « mende au sieur Claude du Tremblet, âgé seulement

(1) Sess. XXI, *De reformatione*, cap. VIII; Sess. XXV, *De regularibus et monialibus*, cap. XX et XXI.

« de quatorze ans. Il l'a possédée soixante-onze ans, « n'estant mort qu'à l'âge de quatre-vingt-cinq « ans » (1). Les expressions dont se sert notre *Journal* méritent d'être remarquées : l'abbaye fut *donnée* à un abbé commendataire qui la *posséda* soixante-onze ans durant. Claude-Philippe Leclerc Du Tremblay était en même temps chanoine de Paris et abbé de Beaulieu à Saint-Malo. Nommé par le roi Louis XIII, il fut le premier abbé commendataire de Mondaye, « *et le seul,* » ajoutent le P. Hugo, qui rédigeait les *Annales* de l'Ordre en 1736, et le *Journal* de l'abbaye, écrit en 1744. Plût à Dieu que nous ne fussions pas contraints de rayer ce mot de l'histoire de notre monastère !

Toutefois Mondaye n'eut pas trop à se plaindre du gouvernement de son premier abbé commendataire, et la postérité doit savoir gré à Claude Du Tremblay d'avoir favorisé une noble démarche qui tendait au bien spirituel de son abbaye. Par une coïncidence providentielle, en effet, Dieu permit que les désordres inhérents à la commende y fussent neutralisés, grâce à l'introduction de la réforme lorraine de Layruelz.

Réforme de Servais de Layruelz (1615).

Servais de Lairvelz ou mieux de Layruelz était né à Soligny dans le Hainaut (1560). Le 25 mars 1580, il faisait profession dans l'abbaye norbertine de Saint-Paul de Verdun. Il étudia la philosophie et la théologie d'abord à l'Université de Pont-à-Mousson, puis à celle de Paris, où il reçut le bonnet de docteur. C'est à Pont-à-Mousson qu'il s'unit de l'amitié la plus étroite

(1) *Journal des événements les plus remarquables*, p. 1.

avec deux autres saints personnages, réservés comme lui à de grands travaux pour la gloire de Dieu. C'étaient Dom Didier de La Cour, réformateur d'une partie de la grande famille bénédictine, et le bienheureux Pierre Fourier, réformateur des chanoines réguliers. Dieu préparait, dans le secret, ces trois fidèles serviteurs à l'exécution de ses desseins (1). Deux généraux de l'Ordre, des Pruëtz et de Longpré, l'honorèrent tour à tour de leur confiance. En 1600, Layruelz, déjà coadjuteur de Daniel Picart, devient abbé du monastère de Sainte-Marie-aux-Bois, de Pont-à-Mousson. En 1615, ce grand homme réalisa un projet mûri depuis longtemps : il arrêta, de concert avec ses religieux, vingt-trois articles d'une réforme qui prit le nom de *Congrégation de l'antique rigueur de saint Norbert*. Le général Pierre Gosset trouva le dessein louable et l'approuva. Après un examen réfléchi, le pape Paul V confirma de son autorité suprême l'institution naissante (1617). Les bases principales étaient : le lever de minuit pour le chant des Matines, l'abstinence perpétuelle, avec le jeûne depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, le coucher sur la dure, l'usage exclusif de la laine dans l'habillement, le silence régulier plus rigoureux, la proclamation des fautes au chapitre quotidien, le second noviciat, etc. (2). Par lettres patentes de 1621, le roi de France permettait d'introduire les articles de l'antique rigueur dans les monas-

(1) *Histoire du B. Pierre Fourier*, par M. l'abbé Chapia, I, p. 66.

(2) Voir l'ouvrage intitulé : *Institutio reformationis in Ord. Præm.* — *Parisiis*, MDCXCVII.

tères de son royaume, nonobstant toute opposition, même celle du chapitre et du général. Lorsque le saint abbé de Pont-à-Mousson, qui avait provoqué ce retour généreux aux primitives austérités de l'Ordre, s'éteignit pieusement le 18 octobre 1631, il avait déjà joui de la consolation de voir plusieurs abbayes s'adjoindre à sa congrégation. En Normandie, Ardenne, Belle-Etoile, Silly, étaient de ce nombre.

Affiliation de l'abbaye de Mondaye à la réforme (1634).

Quelle détermination allaient prendre les religieux de Mondaye? Ils suivaient avec piété et scrupule la discipline canonique rétablie par Du Bouillonney. Un premier pas était fait vers l'idéal du saint fondateur; en feraient-ils un second? ou bien, satisfaits d'un *statu quo* édifiant, ne se contenteraient-ils pas de l'observance commune régulièrement pratiquée? Ces questions se posèrent à l'esprit des disciples de François Du Bouillonney : elles furent résolues dans le sens de la réforme complète et de l'aggrégation officielle à l'étroite Observance. L'histoire doit conserver les noms des courageux enfants de saint Norbert qui prirent une si noble détermination. C'étaient : Paul Lhermitte, Jacques Lhonneur, François Flerot, Martin Marc, Louis Montharre, Norbert Villey, Dominique Fauvel (1).

Nous ne possédons plus l'acte capitulaire par lequel les religieux de Mondaye sollicitèrent leur union à la congrégation réformée; mais nous trouvons l'expression de la même pensée dans celui de l'abbaye du Lieu-Dieu-en-Jard, au diocèse de Luçon. « Supplient « humblement, y est-il dit, les religieux, prieur et

(1) *Abrégé chronologique... commencement de la Réforme*, p. 2.

« couvent de l'abbaye Notre-Dame du Lieu-Dieu-en-
« Jard, Ordre de Prémontré... se voyans hors de la
« pratique des principales austérités établies en l'Or-
« dre par saint Norbert, leur fondateur et patriarche,
« désirans se rendre plus conformes à la vie et
« exemples de leur Père, en reprenant le premier
« esprit dudit Ordre, comme il est en vigueur dans
« vostre congrégation... Ayant meurement considéré
« les obligations qu'ils ont de se perfectionner dans
« leur estat, veu les constitutions et articles de ladite
« congrégation, les bulles de nos Saints Pères les
« Papes, érectives et confirmatives d'icelle, et pris
« l'avis et conseil de plusieurs personnes pieuses et
« doctes, et fait plusieurs prières à Dieu, pour ce
« sujet, ils se sont résolus à tenter les moyens d'in-
« troduire ladite congrégation en ladite abbaye, pour
« le bien spirituel et temporel d'icelle et l'édification
« du prochain.

« Ce considéré, mon Révérend Père, il vous plaise,
« par le pouvoir et autorité qui vous appartient en
« ladite congrégation, de vouloir favoriser ces saintes
« intentions et féconder les pieux desseins des sup-
« plians, et, à cet effet, vous transporter en ladite
abbaye du Lieu-Dieu-en-Jard pour l'unir et l'in-
« corporer à ladite congrégation » (1).

Cette édifiante supplique était adressée au R. P. Augustin Guillard, prieur d'Ardenne. Ce fut un autre prieur du même couvent, prédécesseur de celui-ci et plus illustre que lui, le Père Jean de La Croix, qui accueillit la pieuse demande de nos Pères. L'abbé

(1) *Annales Ord. Præm.*, II, *ad probat.*, p. xxxiii.

commendataire, Claude Du Tremblay, nous le disons à sa louange, seconda le projet de la communauté. Le 1er janvier 1634, les religieux de Mondaye renouvelèrent les vœux de leur profession et s'astreignirent spécialement à l'exacte observation des articles de la réforme. L'œuvre de Dieu avait fait son chemin. Mondaye était la quinzième abbaye de l'Ordre qui s'incorporait à la congrégation de l'antique rigueur (1).

Monseigneur Camus, abbé d'Aulnay (1630-1652).

Je place ici le tableau des monastères réformés qui composèrent la province de Normandie (V. p. 226). Il est glorieux pour l'Ordre de Prémontré d'avoir donné l'élan de la réforme des maisons religieuses dans les diocèses de Bayeux et de Lisieux. Aucune autre ne s'était réformée avant Ardenne, Belle-Etoile, Silly et Mondaye. Un écrivain célèbre lui rendait cet éclatant hommage, à l'époque même où nous sommes arrivé. L'abbaye cistercienne d'Aulnay avait alors pour abbé commendataire Monseigneur Camus, le pieux évêque de Belley, l'illustre ami de saint François de Sales. Le prieur d'Ardenne, Jean de La Croix, le supplia avec instance de vouloir bien écrire en français la vie de saint Norbert. Camus accepta. L'ouvrage était achevé en 1636 : toutefois l'impression n'en fut terminée que le 18 juillet 1640. Ce livre était intitulé : *L'homme apostolique ou la vie de saint Norbert, archevêque de Magdebourg, primat d'Allemagne et fondateur de l'Ordre de Prémonstré, composé par messire Jean Pierre Camus, evesque de Belley.*

(1) *Annales Ord. Præm.*, II, p. 319. — *Gallia christiana*, XI, p. 862. « Reformationem in monasterium Montis Dei, ad canonicorum vota, procuravit anno 1634. »

TABLEAU des maisons réformées de la province de Normandie, dressé à Saint-Jean, près Falaise, l'an de N. S. 1755.

NOMBRE.	NOMS DES ABBAYES.	Années de leur fondat. et donat.	NOMS DES FONDATEURS ET BIENFAITEURS.	DIOCÈSES.	LIEU DE L'ADRESSE.	Années de la réforme	Nombre des gros béné-fices.	Nombre des simples béné-fices.
1	Ardennes, fondé en	1121	par Arnauld Dufour, et Asseline, son épouse	Bayeux.	Caen.	1629	11	»
2	Belle-Etoille, fondé en	1215	par Henry de Beaufoug, et Edicie, son épouse.	Bayeux.	Condé-s-Noireau.	1630	6	1
3	Silly-en-Gouffey, fondé en	1154	par Mathilde impératrice-reine, et par les conseils de Drogon, son serviteur, qui s'y rendit dans la suite.	Séez.	Argentan.	1634	17	1
4	Mondaye, fondé en	1202	par Jourdain du Homet, évêque de Lisieux, aidé d'Enguerrand du Homet, son frère, et de Raould de Percy.	Lisieux.	Bayeux.	1634	4	....
5	St-Jean de Falaise, donné en	1159		Séez.	Falaise.	1636	13	1
6	La Luzerne, fondé en	1143	par Asculphe de Subligny, et Guillaume de St-Jean Le Thomas, et gratifié par Richard, évêque d'Avranches.	Avranches.	Granville.	1660	11	....
7	L'Etoille, donné en	1130	par Théobald, comte de Blois.	Blois.	Montoir dit Kerouen. Mans.	1662	2	3
8	L'Ille-Dieu, fondé en	1187	par Gilbert de Vaceüil, à la sollicitation de Regnault de Pavilly.	Rouen.	Rouen.	1675	10	2
9	Perré-Neuf, fondé en	1189	par Robert, seig[r] de Sablé, et Pierre de Brion, et transféré par Guillaume des Roches, sénéchal d'Angers en 1209.	Angers.	Sablé. — Maine.	1675	....	....
10	Paris, fondé en	1662		Paris.	Paris, à la Croix-Rouge, faub. St-Germain.	....	....	....
11	St-Georges, donné en	1725		Mans.	Montoir, etc.	....	17	6
12	Vaas, donné en	1725		Mans.	Vaas. — Maine.	....	10	3

La préface de cette vie est un monument plein d'intérêt. Elle est datée d'Aulnay et adressée « à Messieurs « les Révérends Chanoines conventuels de l'abbaye « de Nostre-Dame d'Ardaine, de l'Ordre de Prémon- « tré, près Caen. » L'évêque de Belley y parle de nos abbayes normandes en termes des plus élogieux : « Le voisinage de vos deux maisons d'Ardaine et de « Bellestoile, qui sont, avec plusieurs autres de « France et de Lorraine, dans la première rigueur « de vostre Institut, ayans esté les lampes ardantes « et luisantes, qui, par la lumière de leur exemple « et le sel de leurs préceptes, ont inspiré ce qu'il y « a de réformation dedans cette petite abbaye de « Nostre-Dame d'Aulnet, dont je suis commenda- « taire, j'eusse estimé pécher contre le devoir de « la reconnaissance, si je ne vous eusse rendu ce « petit service que vous avez souhaité de ma plume, « pour la gloire de Dieu, en faisant connaître à nos « français les actions heroïques d'un homme tout « apostolique, dont l'admirable ferveur s'est autre- « fois employée à fonder en France un ordre clé- « rical et canonical, qui de là répand son autorité « presque par tous les cantons de la terre où le so- « leil porte sa lumière. »

Préface de la vie de saint Norbert.

Plus loin, il revient encore sur ces éloges, et nomme formellement l'abbaye de Mondaye : « En la « Réforme, la Congrégation de Prémontré porte en « quelque manière le flambeau devant celle de Cis- « teaux, et lui sert comme de modèle, principale- « ment en cette province de Normandie, où les mai- « sons d'Ardaine, de Bellestoile, de Silli, de Mondée « et de Saint-Jean de Falaize, et quelques aultres de

Éloge de nos abbayes normandes.

« vostre communauté réformée jettent une bonne « odeur en J.-C., *une odeur de vie à la vie*, qui « donne envie de l'imiter à ceux qui, ayant embrassé « un pareil genre de vie conventuelle, se trouvent « las de leurs relasches, et veulent aspirer aux *bé-* « *nédictions et de la rosée des cieux et de la graisse* « *de la terre*, et spirituelles et temporelles, dont ils « vous voyent abonder. »

Le 6 novembre 1635, les moines d'Aulnay avaient embrassé la stricte observance de leur Institut. Monseigneur Camus n'oublie pas de le mentionner : « Les « cisterciens conventuels de cette petite abbaye « d'Aulnet, que je tiens en commende, ayans jetté « les yeux sur vostre maison d'Ardaine leur voisine « (toutes deux estans proches de la célèbre et polie « ville de Caen, et du même diocèse de Bayeux), « ont été inspirez de vous imiter et de reprendre la « première rigueur de leur observance monastique. « J'ay tasché de seconder, de tout ce que j'ay de « pouvoir, leurs pieux desseins, remettant volon- « tairement à leur disposition le tiers du bien des- « tiné à leur table ; estimant qu'il estait raisonnable « et très-juste, puisqu'ils embrassaient une parfaite « et bien réglée communauté, qu'ils ne fussent plus « prébendiers ou pensionnaires, mais possesseurs « en commun, administrateurs et dispensateurs de « ce que le Saint-Siége a destiné à leur nourriture, « les deux aultres tiers estans destinés pour l'en- « tretien de l'abbé et le soutien des charges. Ce « réglement du temporel a esté pris sur le modèle « du vostre. Fasse le ciel que le réglement spiri- « tuel, auquel consiste *la viande qui ne périt point*,

« y soit aussi fidèlement et saintement observé ! »

Tout en rendant hommage à la piété et au désintéressement de l'évêque de Belley, le lecteur n'aura pas manqué de remarquer, en passant, à quels abus menait ce triste régime des commendes. Avant monseigneur Camus, les religieux d'Aulnay n'avaient plus même la jouissance du tiers des revenus que leur laissait le concordat; ils n'étaient plus maîtres chez eux.

Je me reprocherais de ne point reproduire un trait d'exquise délicatesse qui termine cette préface : « Au « reste, dit le gracieux écrivain, je ne fay que vous « rendre icy ce que vous m'avez presté, car je n'ay « travaillé que sur les mémoires et les livres, tant « imprimez que manuscrits, que vous m'avez fourni « pour composer cet ouvrage de la vie de votre saint « Instituteur. En quoy il faut que je confesse vous « avoir plus d'obligation que vous ne m'en scauriez « avoir, pour avoir suivy vostre désir. Car en lisant « tant de bonnes pièces, j'ay appris tant de belles « choses que j'ignorais et que j'eusse mal aisément « trouvées ailleurs, que ce que j'écris icy n'est qu'une « bien petite partie des enseignements qui en sont « demeurez dans mon souvenir. » C'est le propre des grands cœurs de se dire et de se croire les obligés quand ils obligent eux-mêmes.

Consécration de trois autels (1639).

Mais poursuivons notre récit. L'introduction de la Réforme à Mondaye fut bientôt suivie d'un autre événement qui semblait être le couronnement de l'œuvre réparatrice du dernier abbé. Selon la remarque du manuscrit de Nancy, « il ne paraît pas que la belle « église du couvent eût été consacrée. » En suppo-

sant qu'il y eût eu autrefois une consécration solennelle, le *Neustria pia* affirme qu'une profanation, sans doute celle des hérétiques en 1562, avait rendu nécessaire la réitération de la dédicace (1). Le *Neustria pia* nous paraît avoir commis une méprise ; il eût fallu, dans ce cas, non point une consécration nouvelle, — la consécration ne se réitère pas, — mais une simple réconciliation. La cérémonie du 7 juillet 1639 fut tout autre ; on en va juger par le procès-verbal qui fut dressé immédiatement après. Vers les premiers mois de cette année même, le maître-autel, si magnifiquement embelli par le Père Du Bouillonney, avait été renversé et complètement démoli, nous ne savons par quel accident. Sans y mettre de retard, on en construisit un nouveau, surpassant le premier en goût et en splendeur. Quand il fut achevé, François Fouquet, évêque de Bayonne et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Sever, diocèse de Coutances, fut invité à en célébrer la consécration, sur la gracieuse autorisation de l'Ordinaire « l'illustrissime et révérendissime seigneur « et père en J.-C. Philippe Cospéan, évêque de Lisieux. » Fouquet accepta cet honneur. Le 7 juillet, il était « au monastère de Mondée ou de Mont-d'aide, » pour présider la solennité. Revêtu des ornements épiscopaux, et avec toutes les cérémonies prescrites par le pontifical, il consacra et dédia en l'honneur de saint Martin l'autel principal de l'église, et « y renferma des reliques des saints Justus et Sa-

(1) *Neustria pia*, p. 906. « Ecclesia illa abbatialis *quandoque profanata rursus consecratur.* »

« piens, martyrisés à Paris pour la foi. » De plus il consacra deux petits autels : le premier à gauche en entrant, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie ; et le second à droite, en l'honneur de saint Etienne, premier martyr. L'auguste sacrifice de la messe termina cette solennelle consécration. Acte en fut dressé aussitôt, et nous avons pu voir, dans l'un de nos cartulaires, l'autographe avec la signature du prélat consécrateur (1).

François Fouquet était le frère du fameux Fouquet, surintendant des finances. L'un et l'autre étaient alors à l'apogée de leur fortune. Plus tard le surintendant fut disgracié par Louis XIV. François partagea la disgrâce de son frère et fut exilé à Alençon où il mourut en 1673. Triste exemple de l'instabilité des mondaines grandeurs !

Dans les palais des rois cette plainte est commune.
On n'y connaît que trop les jéux de la Fortune,
Ses trompeuses faveurs, ses appas inconstants ;
Mais on ne les connaît que quand il n'est plus temps (2).

La sédition des Nu-pieds et l'hôtel de Mondaye à Caen (1639).

Cette même année, les religieux de Mondaye éprouvèrent, eux aussi, ces *jeux de la Fortune* dont parle le poète. Ils possédaient à Caen, rue de l'Odon, un hôtel qui portait le nom de *Court-Mondaye* (3). Ils

(1) *Ancien cartulaire, où estaient les fiefs...* Voir aussi le *Neustria pia* p. 906. « Altare majus ecclesiæ monasterii Montis Dei seu auxilii, hoc anno demolitum, tum vero magnificentius extructum nova consecratione indigens... consecravimus. »

(2) Lafontaine. *Elégie de M. Fouquet.*

(3) *Court*, ancienne orthographe normande du mot *cour*, conservée en anglais.

l'avaient acquis par portions et à diverses époques; le principal bâtiment venait de leur être cédé par l'abbaye de Saint-Sever (1631). Or, en 1639, éclata, dans toute la Normandie, la fameuse sédition des *Nu-pieds*, ainsi appelée de leur chef Jean Nu-pied. L'hôtel de Mondaye servait à la recette des impôts, « devenus « alors si excessifs qu'on en avait même mis sur le « pain. » Exaspéré, le peuple de Caen se soulève; la *Court-Mondaye* est pillée et abattue. Le chancelier Séguier, envoyé par le roi, pour apaiser l'effervescence populaire, arriva à Caen le 16 février 1640. Jacques Morin, seigneur de Villers-Bocage, et premier président de la Cour des Aides, supplia le roi d'épargner les séditieux. On leur pardonna; mais, comme on voulait faire un exemple, les principaux agitateurs furent punis de mort, les officiers municipaux furent destitués, et la ville se vit condamnée à rebâtir l'hôtel de Mondaye. Peut-être cette réparation eût-elle suffi, sans verser le sang humain, à châtier l'égarement passager d'une multitude affamée. Mais, il faut bien l'avouer, dans les révolutions sociales, il est difficile de distinguer où doit s'arrêter la justice du prince et où doit commencer sa clémence (1).

Les vocations religieuses.

L'introduction de la réforme à Mondaye fut le point de départ d'une nouvelle ère d'accroissement et de prospérité. L'éminent auteur des *Moines d'Occident* n'a pas manqué de faire ressortir ce phénomène qui s'est reproduit à toutes les époques et dans toutes les associations religieuses : plus la règle est austère, et

(1) *Essais hist. sur la ville de Caen.* Delarue, I, p. 211. — Voir aussi *les Origines de Caen.* Huet, p. 191.

la fidélité à observer cette règle, complète, plus aussi les vocations abondent. Voyez au contraire les abbayes où la commende avait anéanti, au siècle dernier, toute discipline régulière! La vie y était presque aussi facile que dans le monde. Eh bien! elles ne savaient comment recruter des sujets. A partir de 1634, les novices arrivent en foule à Mondaye. Ils viennent de la campagne et de la ville; ils accourent de tous les rangs de la société. Je vois parmi eux des noms de roturiers et des noms de seigneurs. C'est ainsi que le 3 juin 1653 « est entré en religion, Gilles « de la Bigne, en qualité de frère convers, fils de « noble personne Palamydas de la Bigne, escuier, « sieur de Préfontaine (1). »

En 1644, je trouve à Mondaye six professions solennelles ; sept en 1645, deux en 1646, dix en 1647, et à proportion dans les années suivantes. Ouvrez l'*Abrégé chronologique des maisons*, *bénéfices et Religieux de la Congrégation des Prémontrés réformés de Normandie;* Ardenne et Mondaye sont les deux pépinières religieuses de la province. En 1647, « le « noviciat commun de la congrégation de saint Nor- « bert en Normandie » fut établi à Mondaye. En 1653, ce noviciat est subdivisé : trois novices sont envoyés « en l'abbaye de Notre-Dame d'Ardaine, diocèse de « Bayeux; » et les autres restent à Mondaye. Cette même année, six novices viennent frapper à la porte de notre monastère, et y sont reçus par le prieur claustral, Dominique Fauvel.

(1) Voir la généalogie de cette famille dans la *Notice sur Marguerin de la Bigne*, par le R. P. Dom Paul Piolin, p. 9-10. Caen, Le Blanc-Hardel.

Éducation des novices.

Le *Journal* auquel nous empruntons la plupart de ces détails intimes, nous initie encore plus amplement à l'éducation spirituelle des novices, en nous rapportant « l'advertissement donné en la visite de « 1553 pour le noviciat commun de Mondaye, par les « Révérends Pères Pierre Thienville, abbé de Sainte- « Marie-Major, et vicaire-général de la communauté « de l'Ancienne Rigueur, Ordre de Premonstré, et « Hylarion Rampant, abbé de Justemont et adjoinct « de la visite. — Il est recommandé au Père Maistre « d'enseigner tous les ans toute la matière entière- « ment qui regarde les novices, considérez première- « ment en qualité d'homme. 2. En qualité de civil. « 3. En qualité de chrestien. 4. En qualité de religieux. « Et cela succinctement, avec ordre et méthode. « Suffira un mois pour le premier chef; deux ou trois « pour le troisiesme, et le reste pour le quatriesme. « Quant au second, le soubsmaistre peut l'enseigner, « comme aussi le catéchisme, qui est une partie du « troisiesme; et le chant, l'ordinaire et les cérémo- « nies qui appartiennent au quatriesme. Il faudra « lire les statuts, règles, articles et bulles de la ré- « forme, dire en peu les plus notables difficultez. Il « sera expédient de lire aux novices une fois l'an, au « noviciat ou au réfectoire, les leçons du Révérend « Père abbé de Rangeval, qu'il a dressé pour les no- « vices, ou au moins une partie d'icelles » (1).

(1) *Registre des événements les plus remarquables*, p. 1-2-3-4. — *Sainte-Marie-Major* est l'abbayc de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson. — Justemont, monastère du diocèse de Metz. — Rangeval était au diocèse de Toul.

L'éducation ascétique des jeunes aspirants à la vie commune était, on le voit, sérieuse et profonde; et il ne faut pas s'étonner si les candidats qui sortaient de ce moule préparateur étaient plus tard des religieux exemplaires. Tous du reste n'allaient pas jusqu'au bout de l'épreuve. Dans le *Registre* qui est sous nos yeux, nous lisons: « Fr. Jean-Baptiste de St-Laurent « est sorty de l'abbaye par infirmité, 4 mois après sa « prise d'habit. » Un autre quitte le couvent « par « une trop grande faiblesse. » Un troisième, « pour « une infirmité qu'il n'avait pas déclarée en entrant. » A un quatrième, « on a donné son habit séculier qu'il « avait redemandé plusieurs fois, à cause d'infirmité, « *selon luy.* » Partout, nous retrouvons du côté de la communauté et du côté des novices, l'étude consciencieuse de la vocation religieuse, et partout aussi l'entière liberté des engagements de la profession canonique.

Lutte des deux Observances.

Cependant la réforme du Père Layruelz avait traversé des épreuves de plus d'une sorte: c'est la destinée commune des œuvres de Dieu. Mille embarras lui furent suscités; elle eut à subir mille vexations de la part des généraux et des chapitres généraux eux-mêmes. Une lutte, en effet, s'était engagée au sein de l'Ordre de Prémontré, lutte de principes et aussi de passions, qui le troubla pendant près d'un siècle. Commencée sous le généralat du Père Gosset, elle se continua tantôt plus sourde, tantôt plus ardente sous ses successeurs. Un vif besoin d'apaisement se faisait sentir des deux côtés. Le chapitre général de 1660 parut promettre une solution définitive. On s'arrêta à l'idée de réunir en conférence

quelques mandataires choisis de l'une et l'autre observance. L'abbé de Bonne-Espérance, dans le Hainaut, offrit à cette réunion l'hospitalité de son vaste et beau monastère. Les mandataires des deux partis s'y trouvèrent rassemblés le 11 juillet 1661, fête de saint Norbert : le jour ne pouvait être mieux choisi.

Conférence ou colloque de Bonne-Espérance (1661).

Etaient présents pour la commune observance : le Révérendissime Père Augustin Le Scellier, général, Charles Severy, abbé de Floreffe, les abbés de Parck, de Dommartin, de Bonne-Espérance, l'abbé de Valsecret, et le Père Norbert Cailleu, prieur de Prémontré. Pour la communauté réformée : Nicolas Guinet, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, Edmond Sauvage, abbé de Bucilly, Pierre de Thienville, alors prieur de Saint-Paul de Verdun, Sébastien Collignon, supérieur de la résidence de Nancy, Vincent Cunin, prieur de Ressons, le Révérend Père Joseph Thorel, prieur de Mondée, tous définiteurs du chapitre de la congrégation, auxquels s'adjoignit Isidore Amour, abbé de Cuissy. Tout se passa dans ce *colloque* d'une façon courtoise et digne, et le 14 juillet, les mandataires signèrent une conciliation qui remit la paix et l'harmonie dans l'Ordre de saint Norbert. Le Père Thorel signa le dernier : « Frater « Josephus Thorel, prior Montis Dei (1). » Il avait fait sa profession solennelle à Mondaye le 21 septembre 1645. Successivement professeur, prieur claustral de Mondaye, et enfin prieur-curé, il mourut à l'abbaye de Silly, le 6 janvier 1683.

Incident de Norbert Deville (1666-1667).

Au sein des associations les mieux réglées, il peut

(1) *Institutio reform. in Ord. Præmonstr.*, p. 191-212.

se glisser des esprits inquiets et remuants, capables de les troubler à un moment donné. Un de ces caractères égoïstes et difficiles se rencontrait alors à Mondaye. Les *Archives* du Calvados conservent le texte original d'une requête présentée au chapitre général de l'Ordre, le 26 avril 1666, par le Fr. Norbert Deville, contre l'abbé commendataire de Mondaye, en restitution d'un bénéfice qu'il prétendait lui appartenir. Évidemment il était de ceux dont nous parlait précédemment le manuscrit de Nancy, qui, oublieux de leur vœu de pauvreté, « étaient affamés de bénéfices. » Le 9 avril de l'année suivante, le Frère Norbert adresse une lettre d'appel contre R. Père Dominique Fauvel, prieur claustral de Mondaye, pour le citer devant les définiteurs du chapitre de la congrégation réformée qui se tenait à l'abbaye de Belval, au diocèse de Reims, « à l'effet d'y exposer les motifs pour lesquels ledit prieur l'empêchait de jouir des bénéfices de Saint-André, de Saint-Barthélemy et de la Haye-d'Aiguillon, dont il avait été pourvu par le Pape et dont il avait pris possession. » Le P. Fauvel y devait répondre en outre de ce que des religieux de Mondaye étaient venus lui arracher de dessus les épaules, à lui Norbert Deville, les ornements sacerdotaux dont il était revêtu, lorsqu'il était prêt à célébrer le saint sacrifice dans la chapelle de la Haye (1).

La chronique de l'abbaye garde le silence sur l'issue

(1) *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, VIII, p. 55. M. Lechaudé d'Anisy a lu : chapitre *franc*. Il fallait lire : général. Il a lu de même : Dominique *Samuel ;* mais tous nos manuscrits portent : Dominique Fauvel. Il mourut le 27 janvier 1679.

de ce triste procès, suscité par le caractère turbulent d'un mauvais religieux. Mais cette issue ne nous paraît point douteuse. Le chapitre général de 1660 avait statué que tout religieux Prémontré est inhabile à gérer un bénéfice régulier avec ou sans charges d'âmes, à moins d'une licence écrite, préalablement accordée par le supérieur. Il dut être jugé selon cette règle ; et je serais porté à croire que le religieux, qui avait déjà renié ses vœux au fond de son cœur, fut chassé de l'Ordre ou du moins de la Congrégation réformée, dont il était indigne de porter les livrées. Toujours est-il que son nom ne se lit point dans l'*Abrégé chronologique* qui contient tous ceux des Prémontrés réformés de Normandie, depuis 1629 jusqu'à 1789. Ne nous étonnons pas au reste de rencontrer de temps à autre des religieux ou des prêtres qui souillent leur titre auguste. Saint Augustin à écrit un mot qui est ici un trait de lumière : « Omnis malus « aut ideo vivit ut corrigatur, aut ideo vivit ut boni « per illum exerceantur » (1).

Diplôme d'association à l'Université de Caen (1678).

Le fâcheux incident de Norbert Deville qui était venu troubler un instant la paix habituelle du cloître, n'empêchait pas les religieux de poursuivre leur vie de prière et d'étude. Après l'office divin, nos pères, en effet, rentraient à leurs cellules pour y étudier dans le silence de la solitude. L'hôtel qu'ils possédaient à Caen, rue de l'Odon, était, au témoignage de Huet qui écrivait en 1702, le collége où l'on envoyait étudier les scolastiques de l'abbaye, pour que de là ils pussent se rendre journellement aux cours

(1) S. Augustin. *Ex Tractatu super Psalmos*. In Psalm. 54.

de la célèbre université de Caen. Ils n'y étaient pas étrangers du reste. Le manuscrit de Nancy nous a appris que, dès les premières années du XVIIe siècle, ils étaient « incorporés à ladite université. » La plupart des communautés religieuses, et spécialement celles de l'Ordre de Prémontré, tenaient à honneur de s'unir, par des liens intimes, à ces brillantes universités qui furent la lumière du moyen-âge et la gloire de la renaissance. Elles pouvaient alors envoyer leurs plus doctes sujets y étudier, sous la direction de maîtres habiles, les sciences ecclésiastiques ou profanes ; c'est ainsi que s'entretenait le culte des lettres au sein des monastères. En 1678, nous voyons nos religieux solliciter et obtenir un acte authentique de leur association à l'université de Caen. Une telle pièce mérite d'être rapportée intégralement.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, « Pierre Caly, professeur de philosophie, licencié « en l'un et l'autre droit, principal du collége des « arts de Caen et aussi recteur de l'université de « cette ville, salut dans le Seigneur. Nous faisons « savoir et nous attestons que nos bien-aimés l'Abbé, « le Prieur et les Religieux de Saint-Martin de Mondée sont officiers de notre mère l'Université. C'est « pourquoi, autant qu'il est en notre pouvoir, nous « les tenons et regardons comme vrais membres et « très-dignes officiers de ladite Université. Et à ce « titre, nous prenons sous notre protection leurs « biens et propriétés, nous voulons qu'ils jouissent « des immunités, priviléges et libertés accordées à « l'Université de Caen par nos très-augustes rois,

« et dernièrement encore par notre roi très-chrétien « Louis XIV. En foi et témoignage de quoi, nous « leur avons fait expédier les présentes lettres par « notre scribe général. Et nous y avons fait apposer « le sceau de notre rectorie. Donné à Caen, l'an du « Seigneur 1678, 2 juillet.

« Signé : Pierre CALLY, recteur de l'Université de Caen.

« Et plus bas : MARAIS, scribe de l'Université » (1).

Notre dessein n'est pas de donner ici chacune des explications que réclamerait peut-être la lecture de cet intéressant diplôme. Ceux qui, pour satisfaire une légitime curiosité, désireraient connaître plus amplement l'organisation de notre Université caennaise, n'auront qu'à ouvrir les *Essais historiques* de l'abbé De La Rue. Pour nous, nous avons voulu seulement rappeler à nos lecteurs un fait trop oublié : c'est que si, dans nos anciens monastères, l'on cherchait avant tout le mérite des vertus religieuses, on ne dédaignait nullement l'éclat que donne la culture des sciences et des lettres. Et une abbaye était fière, lorsque, comme Ardenne, Belle-Etoile et Mondaye, elle pouvait se dire *la fille* d'une Université aussi fameuse que celle de Caen.

Pierre Cally et son livre (1701).

L'acte d'association que nous venons de rapporter

(1) *Annales Ord. Præm.* II. *Ad Prob.* CXCI. « Petrus *Cally*, philosophiæ professor... testamur dilectos nostros... officiarios esse nostræ Universitatis. His de causis, nos eosdem pro veris suppositis et optimis officiariis nostræ universitatis habemus et reputamus... » On remarquera, dans le même document, le nom de Pierre *Caly* ou *Cally* écrit de deux façons diverses.

est signé d'un nom qui fait trop d'honneur à notre diocèse pour que nous le passions sous silence. Pierre Cally, professeur de philosophie à l'Université, et en même temps curé de la paroisse de Saint-Martin de Caen, publia un livre intitulé : *Durand commenté, ou accord de la philosophie avec la théologie touchant la transubstantiation de l'Eucharistie.* Monseigneur de Nesmond gouvernait alors le diocèse de Bayeux. Gardien vigilant de la foi, l'illustre évêque condamna plusieurs propositions extraites du livre de Cally, par un mandement donné le 30 mars 1701. L'intelligence de Cally avait pu errer ; mais son cœur n'avait pas cessé d'aimer la vérité. Aussi ne lui en coûta-t-il guère de se soumettre à l'arrêt de son supérieur. « Il « voulut lire lui-même au prône l'instruction pasto- « rale qui le condamnait, quoique l'évêque l'en eût « dispensé, et il eut soin de dire à ses paroissiens « qu'il était l'auteur du livre et qu'il se rétractait (1). » A deux années d'intervalle, la France catholique venait d'offrir au monde deux exemples uniques de soumission à l'autorité doctrinale de l'Église : Fénelon, l'illustre archevêque de Cambrai, et, sur un théâtre moins élevé, Cally, le professeur de l'Université de Caen.

Les prieurs claustraux de Mondaye.

L'abbaye de Mondaye était privée d'abbé régulier ; cependant depuis la mort de Du Bouillonney, elle avait eu la bonne fortune de voir constamment à sa tête des prieurs qui, en des temps meilleurs, eussent

(1) *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, par Picot, I, p. 3. — *Hist. du diocèse de Bayeux*, par Hermant, p. 539-544.

honoré la dignité abbatiale. Le lecteur a déjà fait connaissance avec deux d'entre eux, le P. Joseph Thorel et le P. Dominique Fauvel. « Au chapitre « annuel de la congrégation tenu à Sery l'an 1685, le « noviciat a été transféré d'Ardenne à Mondée, pour « faire place aux études, et ont été nommez : le R. P. « Grégoire Bonhomme pour prieur, le R. P. Alexis « Chastel pour soubsprieur et maistre des novices » (1).

Le P. Lastelle, prieur claustral (1687).

En 1687, le R. P. Lastelle est prieur de Mondaye. Il avait prononcé ses vœux solennels à Ardenne le 11 octobre 1661 : il n'avait alors que vingt ans. Il offrait à Dieu, avec la fleur de sa jeunesse, sa liberté et son talent. Pierre Lastelle ne démentit jamais la ferveur de ses premières années de religion. Ses qualités et ses vertus le désignaient d'avance aux fonctions les plus importantes de l'Institut. Il fut tour à tour maître des novices, prieur et définiteur du chapitre.

Et vicaire-général de Normandie (1689).

Une dignité plus haute encore lui était réservée. En 1689, le chapitre des Prémontrés réformés se réunit à l'abbaye de Belval. « Dans lequel chapitre, « la séparation de la congrégation s'est faite en trois « provinces : savoir de France, de Lorraine et de « Normandie. Trois vicaires furent élus dans ce même « chapitre auquel présidait le R[me] Père Michel Colbert, « abbé de Prémonstré. Les trois vicaires furent : le « R. P. Servais Froüart, vicaire de France ; le R. P. « Remy Josnet, vicaire de Lorraine ; et le R. P. Pierre « Lastelle, vicaire de Normandie. » A ce même chapitre de Belval, notre prieur signe : « Fr. Petrus Las-

(1) *Registre des événements les plus remarquables...*, p. 2.

telle, prior Montis Dei, definitor, vicarius generalis circariæ Normanniæ. » C'est aussi dans cette assemblée que le noviciat commun, établi à Mondaye depuis 1685, fut de nouveau transféré à Ardenne. « Et y sont « allés le R. P. Alexis Chastel, maistre des novices; « le R. P. Ambroise Binette, soubsmaistre; et quatre « novices, scavoir: Jean Périgaut, François Poisson, « Guillaume d'Aligault et Philippe de la Mare » (1).

Sa mort (1697).

La congrégation de l'Étroite Observance avait renoncé à la stabilité dans les charges et offices comme dans les résidences: de là ces nombreuses mutations que le lecteur a déjà remarquées. Le Père Lastelle mourut à Saint-Jean de Falaise le 31 mai 1697: il était âgé de 56 ans. Le Nécrologe manuscrit de cette abbaye a inscrit son nom au 16 mai: « Commémora- « tion du R. P. Pierre Lastelle, sous-prieur de cette « maison. Il avait été auparavant prieur de Mondée « et d'Ardenne: plusieurs fois même il fut définiteur « et visiteur » (2).

Délibération pour la construction d'une chapelle à Ellon (1698).

On n'a pas oublié que la paroisse d'Ellon, voisine du monastère, était desservie par un chanoine de l'abbaye. Nous serons donc sur notre terrain en faisant de ce côté une petite excursion historique. Le 28 février 1698, « à la sortie et issue de la messe pa- « roissiale de Saint-Pierre d'Ellon, dite et célébrée « par le P. Richard de Baupte, prieur-curé de ladite

(1) *Institutio reform. in Ord. Præm.*, p. 219-228. — *Et le Registre manuscrit*, p. 3.

(2) *Nécrologe de Saint-Jean de Falaise.* « XVI Maii. Commemoratio Rdi p. Petri Lastelle... alias etiam prioris Montis Dei et Ardenæ, quin imo multoties definitoris et visitatoris. »

« paroisse, les paroissiens s'assemblèrent en com-
« mun pour délibérer des affaires qui les regardent. »
On voit ici un remarquable exemple de l'administration locale des communes au XVIIe siècle ; et l'on est en droit de se demander si elles avaient à gagner beaucoup au régime centralisateur imaginé depuis 1789. Ce jour-là, les paroissiens réunis s'occupèrent du projet « de réédifier une aile de ladite église, étant « à la gauche d'icelle, au bout de laquelle il y a une « chapelle fondée du nom de Notre-Dame, laquelle « en la plupart avait corrué à cause de son anti- « quité. » L'assemblée délibéra mûrement, « les pré- « sents faisant fort pour les absents. » Le chanoine d'Albret, official de l'évêque de Lisieux, en son exemption de Nonant, avait, dans ses précédentes visites, recommandé d'y mettre ordre. On fut donc d'avis « de démolir ladite aile. A l'égard de la cha- « pelle, elle sera réédifiée et changée de place, et « construite au lieu et endroit de l'église qui sera le « plus commode. Le trésorier en charge sera tenu de « fournir les deniers et d'en faire vuider, en tant « qu'il en sera dû et échu. » Les paroissiens signèrent cette délibération rédigée par le prieur. Elle fut agréée des seigneurs patrons de la paroisse ; et la chapelle fut construite et décorée d'un autel à grand rétable, assez remarquable, dans le style du temps (1).

Temporel et revenus de l'abbaye.

Depuis la mort de François Du Bouillonney, l'abbaye de Mondaye avait continué sa gestion financière, de façon à pouvoir vivre dans une religieuse et ho-

(1) *Archives de la mairie d'Ellon.* — Voir aussi la *Statistique monum. du Calvados*, III, p. 393.

norable médiocrité. Les *Archives* du Calvados contiennent un état des biens du monastère, au mois d'avril 1683. A cette date, son revenu annuel s'élevait à 5,649 livres (1). On est convenu, je le sais, de dire que ces estimations officielles étaient toujours inférieures aux revenus réels. Jusqu'à preuve positive, je ne vois aucun motif de soupçonner la bonne foi de nos pères. Mais admettons, si l'on veut, une supposition que rien ne justifie : je prie le lecteur de se souvenir que notre abbaye devait payer annuellement (2) :

1° 30 liv. pour les dépenses des Visiteurs de la congrégation réformée ;

2° 12 liv. 10 sous pour les frais communs de la congrégation ;

3° Une taxe de 24 florins d'or, en cour de Rome ;

4° Des *décimes* assez rondes pour le roi, d'après le règlement du *don gratuit* fait dans les assemblées du clergé de France ;

5° Les impôts, dont elle n'était pas exempte.

On devra bien convenir, avec ces données, que les religieux de Mondaye n'étaient point, au XVIIe siècle, surchargés de richesses, et qu'ils pouvaient entendre sans rougir la parole du divin Maître : « Bienheureux « les pauvres d'esprit; le royaume des cieux est à « eux » (Matth., V, 3).

(1) *Archives du Calvados.* — Fonds Mondaye, n° 20.

(2) *Institutio reform. in Ord. Præm.*, p. 105-108. « Index nummarius. Mons Dei solvet pro expensis Visitatorum 30 l. — Pro talliis congregationis 12 l. 10 sol. » — Voir aussi la *Collection des procès-verbaux des Assemblées génér. du clergé de France, depuis l'année 1560 jusqu'à présent.* MDCCLXVII.

Un acte de Louis XIV en faveur du monastère 703).

Un *Mémoire concernant la généralité de Caen, dressé en 1698,* contient le renseignement suivant (1) : « L'abbaye de Mondée, dont les religieux qui en font « le service sont de l'Ordre de Prémonstré, gens de « mérite et d'exemple, est composée de 10 à 12 reli- « gieux. Et ce qui revient à l'abbaye ne vaut pas « plus de vingt mille livres de rente à l'abbé qui est « M. du Tremblé. » Je doute que l'auteur du *Mémoire* ait été parfaitement informé au sujet du personnel religieux de Mondaye : il devait être alors plus nombreux que ne le suppose M. Foucault. Peut-être aussi exagère-t-il les revenus du monastère. On a peine à croire que, de 1683 à 1698, ils se soient accrus dans cette proportion. Du reste, le monastère n'était jamais parvenu à rentrer en possession de l'intégrité des biens qu'il avait autrefois possédés. Les religieux firent même des instances à cet effet près du gouvernement, et nous savons que leur requête fut octroyée. Voici un acte authentique qui le prouve amplement : « Louis, par la grâce de Dieu, roy de « France et de Navarre, au premier des huissiers « de notre Grand Conseil... ou autre notre huissier « ou sergent sur ce requis. De la partie de nos bien « amez les religieux prieur et couvent de l'abbaye « de Saint-Martin de Mondaye, Ordre de Prémontré, « a esté à notre conseil présenté requête contenant « que, dans le temps passé, il a esté aliéné et usurpé « plusieurs biens, droits et héritages appartenant à

(1) *Mémoire concernant la généralité de Caen, dressé par M. Foucault, maître des requêtes, intendant de ladite généralité* (1698). — Manuscrit provenant de la Bibliothèque de M. de Caumont.

« ladite abbaye, dont différens particuliers sont in-
« deument en possession. Et, comme par notre dé-
« claration du mois de juillet dernier, il est permis
« à tous les ecclésiastiques et bénéficiers du royaume
« de rentrer en la possession desdits biens aliénez et
« usurpez, aux conditions portées en la déclara-
« tion... les suppliants, voulant jouir du bénéfice de
« ladite déclaration, y ont recours. A ces causes,
« auraient lesdits suppliants requis commission leur
« être délivrée aux fins cy après. Ce que notre con-
« seil aurait ordonné. Pour ce est ce que nous, en
« suivant l'ordonnance de notre conseil, à la requête
« desdits suppliants, mandons tous les possesseurs
« et détenteurs des terres labourables, près, bois,
« corvez, rentes et redevances, maisons, bâtiments
« et autres biens et héritages qui appartiennent à
« ladite abbaye de Mondaye et qui en ont été aliénez
« et usurpez, pour être condamnez, chacun en droit,
« soit de s'en désister et départir au profit de l'ab-
« baye, et, en cas de contestation et d'usurpation,
« en la restitution des frais et aux dépens. A charge
« aux suppliants de rembourser aux possesseurs et
« détenteurs, si faire se doit, les prix des aliéna-
« tions, frais loyaux, coûts, impenses et amé-
« liorations utiles et nécessaires... Donné en notre
« Conseil à Paris, le douzième jour de janvier mil
« sept cent trois, et de notre règne le soixan-
« tième » (1).

Cet acte royal dut sortir son plein et entier effet.

Mort de Claude du Tremblay (1704).

(1) *Arch. du Calvados.* — Fonds Mondaye. — Pièces de 1608 à 1703.

Toujours est-il que nous voyons, au XVIIIe siècle, les revenus du monastère devenir plus considérables qu'ils ne l'eussent jamais été, dans le cours de son histoire. En somme, l'apparition de la commende à Mondaye n'y avait pas fait sentir, comme ailleurs, ses déplorables ravages matériels et moraux. Claude-Philippe Le Clerc Du Tremblay possédait l'abbaye depuis soixante-dix ans. Durant ce long intervalle, l'austère réforme de Layruelz s'y organise, les sujets distingués y abondent, la vie intérieure s'y pénètre de la sève primitive de l'Institut, les études y fleurissent, les ressources matérielles s'augmentent. Nous nous plaisons à rendre hommage à l'abbé commendataire qui fut assez vertueux pour ne pas entraver tous ces progrès. Du Tremblay mourut le 4 septembre 1704, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, dit le *Gallia christiana* (1). Selon notre *Journal* manuscrit, il n'était âgé que de quatre-vingt-cinq ans. S'il fallait nous prononcer entre ces deux dates, nous nous en tiendrions à celle de notre religieux chroniqueur. On conviendra qu'il était plus à même que personne de connaître les faits et les dates de l'histoire de son monastère. Quoi que puisse en penser le lecteur, le premier abbé commendataire de Mondaye fut inhumé à Paris, dans l'église métropolitaine dont il était chanoine. Ses armoiries étaient : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules*, 2. 1. (2).

(1) *Gallia christ.*, XI, p. 862. « Obiit 4 septembr. 1704, ætatis 91. »

(2) Nous devons la plupart de nos renseignements sur les armoiries à l'obligeance de M. Olive, maire d'Ellon.

Avec lui s'était achevé le XVIIe siècle. Une ère nouvelle de vie religieuse, de splendeur et de prospérité, qui durera près de soixante ans, va commencer pour l'abbaye de Mondaye.

CHAPITRE III.

LE PÈRE LHERMITE ET LE PÈRE RESTOUT.

Le monastère du Saint-Sacrement à Paris. — Nomination du Révérend Père Lhermite, trente-deuxième abbé. — Bulles du Père Lhermite. — Les insignes pontificaux. — Projet d'une nouvelle église. — Le Père Restout. — Son éducation. — Sa profession religieuse. — Jacques Restout, religieux Prémontré. — L'église de l'abbaye de Cordillon. — L'ancienne église de Mondaye. — Le style de la nouvelle. — Sa construction. — Ornementation de la maison de Dieu. — L'école de Mondaye. — Procès pour le patronage de l'abbaye. — Le Père Lhermite, définiteur et visiteur. — Le Père Olivier Jahouel, coadjuteur. — Consécration de l'église. — Mort de Philippe Lhermite. — Son billet de mort et son épitaphe.

« Domine, dilexi decorem domus tuæ, et
« locum habitationis gloriæ tuæ. »

(Ps. XXV).

Le monastère du St-Sacrement à Paris.

L'Ordre de Prémontré possédait à Paris, au quartier de la Croix-Rouge, un monastère qui portait un beau nom : *Venerabile Sacramentum*, le Saint-Sacrement. Le P. Augustin Guillard, prieur d'Ardenne et vicaire-général de la Congrégation réformée, avait eu, en 1660, la première pensée de cette fondation. Elle serait, disait-il, un pied-à-terre à Paris où les

besoins des différentes abbayes appelaient fréquemment des religieux de l'Ordre. Ne convenait-il pas de demander l'hospitalité à des Frères plutôt que de se retirer à l'hôtel ou chez des séculiers? Le couvent du Saint-Sacrement s'éleva donc en 1662, sous les auspices et par les libéralités d'Anne d'Autriche et de Louis XIV lui-même. Les lettres-patentes signées par le roi, à cette occasion (1662), nous ont si vivement intéressé que nous ne résistons pas au plaisir d'en offrir un extrait à nos lecteurs :

« La dévotion que la Reyne, notre très-honorée « dame et mère, a au Saint-Sacrement, l'ayant por- « tée à fonder un monastère de Chanoines-réguliers « de la Réforme de l'Étroite Observance de l'Ordre « de Prémontré, à la gloire du nom de Dieu adoré « dans cet auguste sacrement, afin que selon l'insti- « tution dudit Ordre, il y soit loué jour et nuit, et « que les prières qui lui seront continuellement of- « fertes à l'honneur de ce divin mystère lui puissent « être agréables et reçues en réparation de nos of- « fenses et des profanations qui ont esté commises « par les impies... Nous avons bien volontiers ap- « prouvé le pieux dessein de notre dame et mère, et « accordé la demande qu'elle nous a faite de permettre « auxdits Chanoines-réguliers de Prémontré d'établir « un monastère de la Réforme aux lieux et places qui « ont esté à cette fin par eux acquises dans le fau- « bourg et territoire de Saint-Germain-des-Prez... « Nous déclarons en outre que nous nous sommes « constituez et par ces présentes constituons fon- « dateur de ladite maison, couvent et église, con- « jointement avec la Reyne, notre très-honorée dame

« et mère, de manière qu'ils se puissent dire et réputer « de fondation royale, et jouir des honneurs, droits et « prérogatives y appartenants. A la charge que, lesdits « Chanoines-réguliers, selon la dévotion particulière « qu'ils professent au très-saint sacrement de l'autel, « s'appliqueront jour et nuit à honorer par des prières « et oraisons continuelles la grandeur et bonté de « notre divin Sauveur dans cet adorable mystère, et « exposeront à la dévotion publique, dans l'église de « leur dit monastère, tous les samedis de l'année à « perpétuité, la sainte Eucharistie, en offrant à Dieu « cette hostie pure pour le genre humain, et implo- « rant sa grâce sous la protection et avec intercession « de la Vierge Immaculée, mère de Dieu, patronne « de l'Ordre de saint Norbert, afin qu'il lui plaise « nous maintenir en sa crainte et ce royaume en « paix, et nous continuer ses bénédictions au bien « de notre Estat et à l'heureux gouvernement des « peuples qu'il nous a commis... » (1).

Le Père Philippe Lhermite.

Ainsi parlaient alors nos rois très-chrétiens. L'histoire n'aurait que des éloges pour la mémoire de Louis XIV, si sa conduite privée et ses actes politiques se fussent toujours inspirés de ces sentiments de religion et de piété. Or, c'est dans cette pieuse communauté du Saint-Sacrement de Paris que vivait sans bruit celui qui devait être le 32e abbé de Mondaye. Le P. Philippe Lhermite avait prononcé ses vœux à l'abbaye d'Ardenne, le 30 octobre 1672. D'abord professeur, il est, en 1690, sous-prieur et maître des novices à Mondaye ; plus tard, il devient prieur. A la

(1) *Annales Ord. Præm.*, II, *ad prob.*, p. DCLXVI.

fin de l'année 1703, il fut appelé à exercer cette même charge dans le couvent du St-Sacrement de Paris. Il y apprenait à se gouverner lui-même et à gouverner les autres comme le fait la sagesse divine, *suaviter et fortiter*, lorsque la Providence vint l'y chercher pour le placer sur un théâtre plus élevé.

« Après la mort du sieur du Tremblet, dit le « *Journal* de Mondaye, le Roy Louis quatorze a eu « la bonté de remettre l'abbaye en règle, le premier « de novembre de l'année mil sept cens et quatre, « en y nommant le R. P. en Dieu Frère Philippe « Lhermitte, qui a eu ses bulles datées du six janvier « mil sept cens et cinq. Il est le 32e abbé de Mon- « daye, et profès de la Réforme » (1).

Il est nommé abbé de Mondaye (1704).

Ainsi s'exprime notre *Journal*. Les esprits étaient si bien façonnés à l'absolutisme du *grand roi*, que le chroniqueur du monastère lui semble très-reconnaissant de ce qu'il avait « eu la bonté » de remettre l'abbaye « en règle », c'est-à-dire de la laisser maîtresse d'elle-même et de ses destinées. Une abbaye était en règle, le lecteur s'en souvient, quand elle avait pour abbé un régulier ou religieux. Au reste, la générosité du monarque n'avait pas été complète. Usant du droit que lui conférait le Concordat de 1516, il avait nommé d'office le successeur de Du Tremblay. Il est vrai, le *Gallia christiana* affirme que Philippe Lhermite fut élu le 31 octobre par le chapitre conventuel (2). Nous voudrions pouvoir adopter ce sen-

(1) *Journal de ce qui est arrivé en l'abb. de Mondaye*, p. 1.

(2) *Gallia christiana*, XI, p. 862. « Philippus Lhermite, electus abbas Montis Dei 31 oct. 1704. »

timent. Une semblable abstention ferait honneur à Louis XIV, qui avait déjà donné, nous l'avons vu, un témoignage spécial de protection à l'abbaye. Malheureusement l'ingérence directe des rois dans les affaires ecclésiastiques était devenue, à cette époque, un fait trop universel pour que nous doutions de la nomination royale du P. Lhermite. Tout au plus pourrait-on concilier ces deux données historiques en disant que le roi fit proposer le nouvel abbé au suffrage des religieux. On devine ce qu'eût été cette sorte de candidature officielle : il fallait bien obéir.

Les bulles du Père Lhermite (6 janvier 1705).

Nous avons eu, du reste, la bonne fortune de retrouver une pièce qui écarte ici toute difficulté. Grâce à la bienveillance d'un ami de notre maison (1), les bulles du Père Lhermite sont entre nos mains. Louis XIV l'avait nommé abbé de Mondaye ; Clément XI confirme et approuve de son autorité suprême la nomination royale :

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs de « Dieu, à notre fils bien aimé l'official de notre vé« nérable frère l'évêque de Lisieux, salut et bénédic« tion apostolique. Comme l'exige la responsabilité « de notre charge pastorale, nous aimons à donner « une attention et une sollicitude particulière à l'état « des églises et des monastères, surtout quand il « s'agit de leur épargner les inconvénients d'une « trop longue *vacance*. Or, nous avons appris que le « monastère de St-Martin de Mondée, Ordre de Pré« montré, Étroite Observance, diocèse de Lisieux, « lequel, d'après une concession apostolique, a cou-

(1) M. Jules Hottin, sculpteur à Bayeux.

« tume d'être *pourvu à vie,* est maintenant vacant
« par la mort de Claude-Philippe Le Clerc du Trem-
« blay, clerc et prêtre, qui, en son vivant, le pos-
« sédait sous des conditions formelles. Ainsi que nous
« en a prévenu notre vénérable frère l'évêque de
« Lisieux, les bâtiments dudit monastère ont besoin
« d'être réparés; il faut recouvrer ses biens aliénés
« et usurpés; et Claude-Philippe y devait lui-même
« employer tous ses soins. D'un autre côté, à sa
« mort, ou s'il eût donné sa démission, le monastère
« ne devait pas être remis en commende; et, à moins
« d'une dérogation spéciale du Saint-Siége, une
« commende de ce genre devait être nulle de plein
« droit. Le monastère devait retourner à l'essence
« première de son titre et être conféré à une per-
« sonne régulière, comme s'il n'eût jamais été donné
« en commende audit Claude-Philippe.

« Le monastère demeurant donc vacant, par le
« décès de Claude-Philippe, son dernier possesseur
« commendataire, nous avons voulu le pourvoir d'une
« personne selon notre cœur, prudente et éclairée,
« qui puisse le gouverner avec sagesse et pour le
« bien de tous. Or, notre fils bien aimé Philippe
« Lhermite, prêtre, nous a été nommé par les lettres
« de notre très-cher fils en J.-C., Louis, roi très-
« chrétien de France et de Navarre, en vertu du
« concordat conclu autrefois entre le Siége Aposto-
« lique et François Ier de glorieuse mémoire, au sujet
« de la nomination à faire par le roi de France des
« personnes y spécifiées aux églises et monastères
« n'ayant pas le privilége *d'élection*, quand ils vien-
« nent à être vacants.

« Philippe est, nous dit ce prince, chanoine régu-
« lier dudit Ordre de Prémontré, formellement profès
« de l'Étroite Observance. Le plus magnifique témoi-
« gnage nous a été rendu de son zèle pour la religion,
« de la pureté de sa vie et de ses autres vertus. Nous
« espérons donc que son gouvernement pourra être
« grandement utile audit monastère. Que si ledit
« Philippe avait encouru quelque censure ecclésias-
« tique, nous l'en absolvons pleinement, pour qu'il
« puisse recevoir cette haute dignité abbatiale.

« Voici donc ce que nous ordonnons à votre dis-
« crétion, par cet écrit apostolique : si, après un
« examen sérieux et attentif, vous trouvez ledit
« Philippe propre à régir et à gouverner utilement
« le monastère de Mondée, — et nous en chargeons
« votre conscience, — vous le mettrez, en notre
« nom, à la tête de ce monastère, dont les revenus,
« d'après l'affirmation dudit Philippe, n'excèdent pas
« la valeur annuelle de 24 ducats d'or de la Chambre...,
« à la condition que le monastère ne soit pas cano-
« niquement *(par l'élection)* pourvu d'abbé en temps
« voulu. Vous l'en constituerez abbé, lui en confiant
« dans toute sa plénitude le soin, le gouvernement
« et l'administration au spirituel et au temporel. Vous
« lui ferez rendre, en Notre Nom et en vertu de Notre
« Autorité, l'obéissance et le respect convenables par
« nos chers fils les chanoines dudit monastère. Vous
« lui ferez rendre de même, par nos bien aimés fils
« les vassaux et autres sujets du même monastère,
« les hommages et services accoutumés, les y forçant
« au besoin par les censures ecclésiastiques.

« Le tout, nonobstant la constitution de Boni-

« face VIII, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire,
« et autres constitutions apostoliques, comme aussi
« les statuts et usages contraires dudit monastère et
« dudit Ordre de Prémontré, fussent-ils appuyés
« d'une confirmation apostolique...

« Nous accordons par les présentes lettres, au
« même Philippe, la faculté de recevoir librement la
« bénédiction abbatiale de tout prélat catholique, à
« son choix, pourvu qu'il soit en communion avec
« le Saint-Siége ; et à ce même prélat, nous octroyons
« le pouvoir de bénir licitement ledit Philippe. Nous
« voulons que le prélat qui le bénira, avant de pro-
« céder à cette auguste cérémonie, reçoive dudit
« Philippe, en notre nom et au nom de l'Église ro-
« maine, le serment ordinaire de fidélité, selon la
« formule que nous expédions ci-jointe. Et ce ser-
« ment, le nouvel abbé devra nous l'envoyer, le
« plus tôt possible, muni de son sceau, par un mes-
« sager spécial.

« Nous voulons que le culte divin et que le nombre
« accoutumé des chanoines et des ministres ne soient
« nullement diminués dans ledit monastère, et qu'on
« y supporte toutes les charges habituelles de la vie
« canoniale.

« De plus, nous voulons que, quand il en aura été
« trouvé digne, et avant qu'il ne soit mis à la tête du
« monastère de Mondée, ledit Philippe fasse entre
« vos mains une profession de foi catholique, selon
« les articles proposés par le Siége Apostolique. Il
« devra nous envoyer au plus tôt cette profession de
« foi signée de vous et de lui. Autrement ledit mo-
« nastère sera réputé vacant, et, la nomination

« que nous venons de faire, nous la déclarons nulle « et non avenue.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'an de « l'Incarnation de N. S. 1705, le 6 janvier, de notre « pontificat la cinquième année » (1).

Le 18 février, deux conseillers du roi, expéditionnaires de Cour de Rome, déclarèrent cette bulle « véritable et originale, bien et dûment expédiée en « ladite Cour. » Et le 6 mars, elle fut enregistrée à Lisieux « au registre des Insinuations ecclésias- « tiques. » Suivant la note ajoutée au verso de cette bulle, « la taxe des bulles de Mondaye à Rome n'est « que de 24 florins. »

Plusieurs fois déjà, nous avons eu l'occasion de constater et d'apprécier sévèrement les inconvénients du régime commendataire. Cette bulle nous en offre une preuve nouvelle. Les bâtiments claustraux et l'église de Mondaye ont besoin d'être restaurés et peut-être refaits à neuf; des biens de l'abbaye ont été aliénés ou usurpés, et il faut une main habile et paternelle pour les faire revenir à leurs légitimes propriétaires. La conclusion qu'en tire le Souverain-Pontife, c'est qu'il ne doit point nommer à Mondaye un abbé commendataire. Un abbé régulier aura seul

(1) *Bulles du Père Lhermite.* « Cum itaque, sicut accepimus, monasterium Sti Martini de Mondee... quod... ad vitam obtineri consuevit. — De restaurandis ædificiis dicti monasterii et recuperandis illius bonis alienatis usurpatis præstarc... — Sed dictum monasterium in pristinam tituli naturam reverti et personæ regulari idoneæ conferri deberet. — Cui apud nos de religionis zelo, vitæ munditia aliisque probitatis et virtutum meritis fide digna testimonia perhibentur. »

la volonté et la possibilité de procurer tous ces biens à la fois. Il faut bien en convenir, le préambule de cet acte pontifical est la condamnation officielle de la commende et de ses inévitables abus.

Philippe Lhermite était digne, à tous titres, de la faveur royale et du choix de la cour romaine. Depuis une quinzaine d'années, il avait fait l'apprentissage du commandement : il était homme à comprendre les obligations et la responsabilité de la dignité abbatiale. Nous venons d'entendre le Pontife suprême louer son zèle pour la religion, la pureté de ses mœurs et ses autres vertus sacerdotales. Il semblait arriver à point pour entretenir la vie régulière à Mondaye et pour réparer, en commençant par la Maison de Dieu, les bâtiments de l'abbaye.

Les insignes pontificaux.

Bien que cette bulle n'en parle point, et que nous n'ayons pas sur ce point la certitude historique qui ressort d'un monument écrit, nous sommes autorisé, par de puissantes inductions, à penser que l'usage des insignes pontificaux fut octroyé à l'abbé Lhermite dans le cours de son administration. Cette haute prérogative, refusée par nos premiers Pères, avec une modestie qui les honorait, avait été accordée de siècle en siècle aux abbés Prémontrés. A Mondaye, on ne la sollicita point; et l'humble abbaye arriva, jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle, sans autre distinction que ses vertus et ses services. Le manuscrit de Nancy, avec son laconisme habituel, dit en parlant de l'état du monastère vers 1620 : « Point de droit de mitre. » De fait, les armoiries du P. François Du Bouillonney, gravées sur sa tombe, ne contiennent aucun emblème qui en indique l'usage ;

ni mitre, ni glands ; une simple palme enveloppe l'écu abbatial et se croise au-dessus. Ce privilége ne peut évidemment se rattacher à la longue durée du gouvernement de Claude Du Tremblay, premier abbé commendataire (1631-1704). Nous sommes donc amené à le rapporter à celui du P. Lhermite. On ne saurait douter, en effet, qu'il n'en ait joui, ainsi que ses deux successeurs immédiats. Les armoiries de leurs tombeaux, décorées de la crosse et de la mitre, en font foi. De son côté, le *Journal de Mondaye* nous montrera bientôt le Père Lhermite « officiant pontificalement. » Cette prérogative magnifique, accordée au trente-deuxième abbé de Mondaye, semblait arriver à une heure providentielle ; elle coïncidait avec la construction d'une nouvelle église et devait contribuer à y rehausser, aux yeux des peuples, la splendeur du culte divin.

Projet d'une nouvelle église (1704).

A peine installé à Mondaye, en effet, le R. P. Lhermite conçut la pensée de rebâtir l'église de son monastère. « Il était si zélé pour la gloire de Dieu, que, dès qu'il fut abbé, il mit tous ses soins à disposer des matériaux pour bâtir une nouvelle église : celle qui subsistait ne se soutenant plus que par quelques restes de ses ruines » (1). Ce pieux projet avait eu le temps de mûrir dans l'esprit du prélat ; il connaissait l'abbaye de Mondaye, où il revenait comme Père ; il savait ses ressources et ses besoins ; il n'ignorait point non plus la ferveur de la communauté et son dévouement absolu à tout ce qui pouvait procurer l'honneur de Dieu. Que dis-je ? la Providence lui

(1) *Journal de l'Abbaye*, p. 1.

réservait, pour l'exécution de son dessein, un secours précieux, extraordinaire, un homme valant, à lui seul, plus qu'une fortune. J'ai nommé le Père Eustache Restout.

Le Père Restout, son éducation et sa famille (1655-1675).

Il nous faut, avant tout, faire connaissance avec ce religieux qui va devenir l'aide infatigable, et, si j'ose le dire, le bras droit du Père Lhermite. Eustache était l'un des dix enfants de Marc Restout et de Jeanne Heuste. Il naquit à Caen le 12 novembre 1655, et reçut le baptême, trois jours après, dans l'église paroissiale de Saint-Jean. De bonne heure, il fut initié, ainsi que ses frères, à tous les secrets de la peinture et de la sculpture. Son premier maître fut son père. La maison de Marc Restout était, en effet, une école où ses enfants s'étudiaient, sous la direction paternelle, qui à peindre, qui à sculpter, qui à tracer des plans d'architecture. Doit-on s'étonner après cela de rencontrer en France tant de tableaux signés Restout, puisque nous savons que tous les enfants de Marc se sont fait une renommée, Jacques et Eustache chez les Prémontrés, Charles chez les Bénédictins de Saint-Denis, Jean dans la ville de Rouen, Thomas dans celle de Caen « où il « passa ses jours en philosophe estimé par sa can« deur, son aménité et ses vertus? Il avait été à « Rome, en Hollande et dans toutes les villes où son « père s'était fait des amis. Combien de citoyens « illustres ne nous a-t-il pas conservés dans cette « province de Normandie! Combien de femmes res« pectables ne se souviendraient plus des grâces de « leur jeunesse, si son pinceau n'eût enchaîné, pour

« ainsi dire, ces compagnes de la beauté qui s'en- « volent avec les années » (1)! Heureuse famille chez laquelle le talent était héréditaire, et où l'on apprenait, dès le berceau, le goût du beau et l'amour du travail, en même temps que la pratique des devoirs imposés par le christianisme!

Sa profession religieuse (1677).

Lorsqu'il allait atteindre sa vingtième année, à cet âge de la vie où les passions sont plus vives, mais où les aspirations généreuses sont plus ardentes, Eustache dit adieu à toutes les espérances que le siècle pouvait faire briller à ses yeux, pour venir s'enfermer dans la solitude du cloître. Le 13 novembre 1677, dans l'abbaye d'Ardenne où était alors le noviciat commun, après deux années de probation, Eustache se liait irrévocablement à la vie religieuse par la profession solennelle. Heureusement, en quittant le monde, il n'avait renoncé ni à son ciseau ni à ses pinceaux; il les avait seulement offerts et consacrés au Dieu qui, étant « la beauté toujours ancienne et toujours nouvelle », est aussi la source, le foyer, et l'inspirateur du génie et des arts.

Jacques Restout, religieux Prémontré.

Du reste Jacques, son frère, l'avait précédé de quelques mois dans la carrière monastique. Jacques Restout avait émis à Ardenne ses vœux de religion le 25 juillet 1677. Il était, comme Eustache, travailleur infatigable. Son traité sur l'*Harmonie des couleurs* a disparu ainsi que ses *Entretiens*. Deux

(1) Voir pour tous ces détails et les suivants: *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux*, par Ph. de Chennevières, III. — *Essai sur les principes de la peinture*, par Jean Restout. Caen. — *Semaine relig. de Bayeux*, année 1868, nos 13 et 14.

autres manuscrits, *Voyage historique en Grèce*, traduit de Pausanias, *Traité de la peinture des anciens*, traduit du hollandais Junius, nous révèlent l'emploi que savait faire de son temps le chanoine Prémontré. « Je possède, écrivait plus tard Jean Restout, deu-« xième du nom, un manuscrit composé par Jacques « Restout, mon oncle, chanoine-régulier de l'Ordre « de Prémontré. C'est un petit morceau de physique « que l'on a jugé digne de la curiosité des savants. « Il y traite, entre autres, de l'harmonie des couleurs, « et y fait voir le rapport qu'elle a avec celle de la « musique. Il a aussi inséré dans ce même manus-« crit un clavier chromatique ou diapason. » Bien qu'enlevé à l'Église et aux arts dans un âge peu avancé, Jacques Restout a laissé un nom qui n'est pas sans gloire, et que sa famille ainsi que son Ordre peuvent citer avec honneur.

Digne émule de son frère, plus d'une fois sans doute, durant les vingt-cinq premières années de sa vie religieuse, le P. Eustache s'était dit, en empruntant les accents enflammés du Prophète : « Qui me « donnera d'élever une maison au Seigneur, un ta-« bernacle au Dieu de Jacob » (Ps. 131) ? Mais alors l'entreprise eût paru chimérique. L'abbé commendataire enlevait, pour sa part, la majorité des revenus conventuels ; pouvait-on songer à bâtir, lorsqu'on avait à peine le suffisant pour vivre ? Il fallait se réserver pour des temps meilleurs. Mais en attendant, notre laborieux cénobite ne demeurait pas inactif.

L'église de l'abbaye de Cordillon.

A deux lieues environ de l'abbaye s'élevait, sur le territoire de Lingèvres, le monastère de Cordillon. Sa fondation avait été contemporaine de celle de

Mondaye ; dans les premières années du XIII[e] siècle, des religieuses de Saint-Benoît y avaient été installées par Guillaume de Soliers, seigneur du lieu. Or, de 1660 à 1696, ce couvent avait pour abbesse Marie-Catherine de Matignon, religieuse remplie de savoir et, ce qui vaut mieux encore, modèle de piété. En 1681, elle entreprit la restauration et presque la reconstruction de l'église qui était « dans un état de ruine. » — « Cette année (1681), dit la noble abbesse « dans son *Journal* autographe, iay pris le dessein « de faire faire notre église au mesme lieu qu'elle « estait, l'allongeant du chœur en antier, suivant le « modelle en carte qu'on m'en a envoyé de Paris. « 1683. Tout cet esté, on a travaillé à faire les voûtes « et chapelles de l'église. Ma mère m'a donné pour « ce travail 1,000 livres, et mon frère, l'évêque de « Lisieux, 200... (1) — 1691. J'ay fait travailler au « tabernacle de nre esglise par Montgauden, doreur, « par le prix de 400 livres, suivant le dessin que nous « en a fait, comme aussi de la contretable, M. l'abbé « de Franqueville, doyen du Chapitre, lequel a con- « duit le travail de nre esglise. »

On ne manqua pas de faire appel aux lumières du Père Restout. Voici, en effet, ce que je lis dans une notice manuscrite du dernier siècle sur l'abbaye de Cordillon, notice qui fait suite au *Journal* des ab-

(1) C'était Léonor II de Matignon, de la noble famille de Thorigny ; son nom reviendra bientôt sous notre plume. Il mourut en 1714, et fut inhumé dans sa cathédrale. On lit sur son tombeau ce magnifique éloge : « *Antiquam avorum gloriam propria virtute illustravit. Gregi Pastor bonus, Novitatum osor. — Doctor ecclesiæ et discipulus ; pauperes hæredes reliquit.* »

besses : « Il n'y avait alors (1681) dans le dépôt de « la maison que 15 liv. Dieu ne l'abandonna pas, « et elle parvint, à l'aide des moyens et ressources « qu'il lui suscita, à mettre l'église de Cordillon dans « le bel état où on la voit aujourd'hui. Les dessins et « plans lui en furent fournis par le P. Eustache, « chanoine régulier de l'abbaye de Mondaïe, dont « les talents pour l'architecture et la peinture ont « produi une multitude d'excellents morceaux en ce « double genre, dignes de fixer l'attention des ama- « teurs des beaux-arts » (1).

Cet édifice magnifique a complètement disparu. « Il « y avait à Cordillon, écrit M. de Caumont, une grande « église gothique qui a été détruite après la Révolu- « tion par un des précédents propriétaires, et dont « il ne reste pas les moindres vestiges » (2).

La piété savait édifier des chefs-d'œuvre; là et bien ailleurs, une spéculation froide et impie est venue renverser, raser, fouiller même les entrailles du sol pour en extirper jusqu'à la dernière de ces pierres consacrées ; elle s'est fait un jeu d'anéantir des monuments qui attestaient, chez nos ancêtres, les plus nobles efforts du talent et les plus généreux dévouements de la vertu.

Premiers travaux de construction à Mondaye. (1706).

Mais détournons nos regards de ce navrant spectacle, et rentrons à notre monastère. Depuis l'arrivée du P. Lhermite, il était devenu comme un vaste atelier où travaillaient, sous la savante direc-

(1) *Manuscrit sur l'abbaye de Cordillon*, communiqué par M. l'abbé Niquet.

(2) *Statistique mon. du Calv.*, III, p. 382.

tion d'Eustache, des artistes et ouvriers de toute sorte : maçons, charpentiers, menuisiers, sculpteurs, peintres. « En mille sept cens six, il jetta au plus tôt « les fondements de la nouvelle église. La première « pierre qui est à six pieds en terre, fut posée sous « la croisée du milieu du rond point qui fait le fond « du cœur. La première pierre des croisillons, de « la nef et de tout le reste de l'église, est sous un des « pilliers qui soutiennent le dôme, du côté de la cha- « pelle de la sainte Vierge, au septentrion » (1).

Les travaux avancèrent vite. Le P. Restout était partout, ici dressant un plan, là stimulant l'activité des ouvriers, donnant à tous l'exemple du travail assidu. L'auteur du *Journal* lui rend ce bel hommage : « Le zèle de monsieur l'abbé Lhermite, aidé « de celui du T. R. P. Eustache Restout, n'a pas peu « contribué aux épargnes de la dépense que la mai- « son de Mondaye n'aurait pas été en état de fournir, « surtout en un si petit nombre d'années. Je ne « pourrais louer assez l'habilleté et le travail infati- « gable du P. Eustache qui a été le seul architecte « et décorateur de ce grand et magnifique édifice. On « peut voir les heureuses et saintes qualités du R. P. « Restout sur sa tombe joignant au bas de celle de « Mons[r] l'Abbé Lhermite. »

L'ancienne église abbatiale.

L'ancienne église abbatiale allait donc disparaître. Malgré les intelligentes réparations de l'abbé Du Bouillonney, elle s'en allait en ruines : sa destruction complète était devenue une nécessité. Nous permettra-t-on d'en faire ici l'aveu ? nous la regrettons ; car

(1) *Journal*, p. 1-2.

« elle était fort belle » : nous en avons le témoignage d'un contemporain. De plus, elle remontait à la fondation : élevée lentement et par parties, comme toutes les églises importantes de cette époque, elle devait être un mélange des styles classiques des XIIIe et XIVe siècles, si pleins de richesse et de solennelle majesté. Les restes grandioses de l'église abbatiale d'Ardenne nous disent encore, malgré leur état de dégradation, à nous les orgueilleux enfants du XIXe siècle, comment l'on savait bâtir en ces âges *d'ignorance et de barbarie.* Nous aurions désiré, du moins, que, dans la construction nouvelle, on eût conservé quelque souvenir de cet antique et vénérable monument. Une porte, une fenêtre, une colonne, un vitrail, auraient eu du prix à nos yeux. Mais non : tout disparut. L'autel principal, « d'une noble simplicité, » fut donné aux Cordeliers de Bayeux (1). Huit stalles, assez belles, en bois de chêne, et ornées de sculptures bien traitées, furent portées à l'église de Trungy, où on les voit encore (2).

Tels sont les seuls débris de la première église de l'abbaye. Les goûts de la Renaissance avaient soufflé sur notre patrie. Une immense révolution s'était opérée dans l'architecture. Un engouement exagéré pour les modèles de l'antiquité païenne, mille préjugés répandus contre les œuvres et les idées du moyen-âge, l'esprit d'innovation et de réforme universelle qui fermentait dans la société, tout avait contribué à amener ce changement malheureux qui, dans nos

Le style de la nouvelle.

(1) *Histoire sommaire de Bayeux*, Béziers, p. 144.
(2) *Statistique monum. du Calvados,* III, Trungy.

contrées, commença sous les règnes de Louis XII et de François Ier. L'architecture de la Renaissance proprement dite ne dépassa guère le XVIe siècle. Vint ensuite la période moderne de l'architecture. L'ogive y est complètement abandonnée ; c'est le style italien, imitation de l'art grec et romain, importé en France. Les choses en étaient là, lorsque l'on commença l'église moderne de notre abbaye. Evidemment, le P. Restout ne pouvait songer à se soustraire à l'entraînement des opinions artistiques de son siècle ; l'architecture ogivale, qui est, à vrai dire, l'architecture religieuse et chrétienne par excellence, n'était plus comprise alors. Il adopta donc le style moderne pour l'église dont il entreprenait la construction.

Toutefois, comme le dit M. de Caumont, dont nous nous plaisons à suivre ici les appréciations, « l'église « de Mondaye est d'un meilleur style que beaucoup « d'autres églises modernes du même temps. Eustache « Restout eut le bon goût de conserver dans la dis- « position des voûtes, dans les fenêtres allongées de « la nef et du chœur, des proportions qui accusent « le désir de faire profiter l'architecture moderne, « alors consacrée pour tous les monuments, des « formes et des proportions de l'architecture du « moyen-âge, si belle et si élégante ; il y a réussi. « L'église de Mondaye sera toujours un de nos « plus beaux monuments religieux de l'époque mo- « derne » (1).

(1) *Statist. mon. du Calv.*, III, p. 374. — Voir aussi l'*Hist. de l'arch. relig. au moyen-âge*, du même auteur, p. 386 à 398.

C'est ici surtout qu'il faut se souvenir du principe éminemment sage du grand archéologue dont je viens d'invoquer l'autorité : « Les défauts sont les taches « du temps ; mais les beautés forment le patrimoine « de tous les âges. »

Sa construction.

« Les beautés » de l'œuvre du P. Restout ! elles ont été merveilleusement retracées par M. Lavalley-Duperroux, membre de la Société des Antiquaires. Nous n'avons rien de mieux à faire que de lui céder la parole. Sous la conduite de ce guide expérimenté, nous pourrons suivre pas à pas le travail de l'habile architecte et de ses ouvriers : « Vous êtes devant un « monument de premier ordre. Un beau portail, orné « de colonnes ioniques et corinthiennes, vous permet « de pénétrer à l'intérieur... L'église est à trois nefs, « coupées par un transept ; et, comme dans toutes « les églises du temps, les bas-côtés ne font pas le « tour du chœur. La nef, large et haute, est bien « éclairée... Eustache Restout a cependant éprouvé « une grande difficulté qu'il a victorieusement tour- « née. En démolissant l'ancienne église, cet homme « supérieur n'avait pas été sans remarquer les grands « avantages que présentait la voûte gothique ; il « voulut en profiter pour sa nouvelle construction, « mais il ne pouvait faire porter un arc d'ogive sur « un pilastre. Dans cet embarras, il prit un parti « hardi, celui de supprimer les pilastres, d'orner son « église de tables richement entourées de fortes « moulures, et de porter les retombées de la voûte « sur des culs-de-lampe en feuillage... Il était diffi- « cile, sinon impossible, de mieux couvrir par une « voûte ogivale un édifice roman. Nous disons : une

« voûte ogivale, quoiqu'elle soit en plein-cintre : en « architecture, la forme apparente passe toujours « après le système de construction... Les croisées du « chœur sont de véritables croisées gothiques... Le « moine Eustache a fait dans l'abside et dans tout le « chœur des croisées hautes et étroites, qui ont « l'avantage d'être en parfaite harmonie avec son « chœur resserré et allongé. Excepté la voûte, les « croisées du chœur et celles du dôme, toute la « construction, qui est en grandes pierres, est ro- « mane.

Ornementation de la maison de Dieu.

« Voyons maintenant comment cet édifice, moitié « romain, moitié français a été orné... L'Église étant « bâtie, la peinture, ainsi que la sculpture, furent « appelées à la décorer. Ce fut encore Restout qui se « chargea de ce travail. Si nous pouvions décrire « chacun des tableaux qui sont dus à son pinceau, « ou seulement en faire l'énumération, vous seriez « frappé de la prodigieuse fécondité de ce moine... « A Mondaye, un seul homme était à la fois archi- « tecte, sculpteur et peintre. Aussi la peinture mar- « chant dans la voie tracée par l'architecture, sa « sœur aînée, a produit une œuvre digne d'admiration. « La peinture de Restout est une peinture assez « terne, sans le moindre éclat ni brillant ; c'est « presque de la fresque. Aussi la voit-on de tous les « points du monument ; et l'effet de ces tableaux, « peints exprès pour l'endroit où ils sont placés, est « magnifique... Si le Prémontré comme peintre n'est « pas un maître, il en est un du moins pour avoir « conçu et exécuté un pareil monument...

« Il ne nous reste plus qu'à signaler les tableaux

« les plus intéressants de l'abbaye de Mondaye. Parmi « ceux-ci, l'on doit remarquer l'*Ascension* peinte « sur la grande coupole; la voûte du transept de « gauche représentant une *Trinité ;* enfin deux im- « menses toiles, la *Cène* et les *Vendeurs chassés du* « *Temple*. Ce dernier tableau, bien qu'il soit une « copie du Poussin, est, à notre avis, le chef-d'œuvre « du moine » (1).

On nous permettra de relever ici deux erreurs bien pardonnables même à un savant. La toile dont parle M. Lavalley n'est pas une *Cène*, mais bien la *Conversion de Sainte-Marie-Madeleine*, au repas de N. S. chez Simon le pharisien. La fresque du dôme n'est point une Ascension. « Le sujet de la coupole du « sanctuaire de Mondaye, imité de Lebrun, est la « représentation de ces paroles : *Vous tous les bouts* « *de la terre, regardez vers moi et soyez sauvés* « (Isaïe, chap. XLV-22). Jésus-Christ paraît dans « sa gloire après son Ascension, envoyant le Saint- « Esprit sur son Église, pour la conduire jusqu'à la « fin des siècles. L'ancienne Alliance, représentée « par un Ange qui a un joug sur les épaules, paraît « se retirer et faire place à la nouvelle loi. Plusieurs « autres anges sont occupés à enlever à la vénération « des hommes les instruments qui ont servi au culte « mosaïque, comme l'arche, le chandelier à sept « branches, etc. La charité qui caractérise particu- « lièrement le règne du Messie, paraît avec une « flamme sur sa tête, les yeux élevés vers le ciel,

Fresque de la coupole.

(1) *Bulletin de la Société des Antiq. de Normandie*, 1861, *premier trimestre*, p. 314-323.

« pour montrer que tout son culte consiste à adorer « Dieu en esprit et en vérité. Auprès d'elle, un Ange « tenant un encensoir de parfums, présente devant « Dieu, comme il est dit dans l'Apocalypse, *les prières* « *des Saints*. Et d'un autre côté Michel l'Archange, « exécuteur de la vengeance divine, paraît avec un « aspect tranquille; et, en montrant la terre, il « semble dire que la paix est faite avec Dieu par « la grâce de Jésus-Christ. Les autres Anges ravis et « prosternés devant Dieu chantent des *Alleluya* sans « fin » (1).

L'école de Mondaye.

Le Père Eustache était de ceux qui pensent que l'on a assez de temps pour tout, quand on sait le ménager. Après les exercices de piété et les offices du chœur, il trouvait des heures libres pour surveiller et diriger les travaux, prendre les pinceaux ou le ciseau et donner des leçons à ses disciples ; car il y avait à Mondaye une école de beaux-arts, où le Père Restout formait en même temps des peintres, des architectes et des sculpteurs. Son épitaphe l'affirme positivement : *Pictores, sculptores, architecti ab eo formati*. M. Lavalley-Duperroux signale dans l'église de Saint-Paul du Vernay un magnifique rétable en pierre peinte, représentant la *Conversion de Saint Paul*. « S'il n'a pas été sculpté par Restout, « dit-il, et nous en doutons — car malgré son acti- « vité, il n'a pu travailler partout — ce bas-relief a « été du moins exécuté sous sa direction et sur « un modèle donné par lui. On y reconnaît, à ne

(1) Note d'une gravure du XVII[e] siècle, communiquée par M. Panchet-Bellerose, peintre à Bayeux.

« pas s'y méprendre, le faire du Frère Eustache et
« ses inspirations.

Avant de rentrer à l'abbaye, pendant que nous parlons des influences qu'a eues à l'extérieur cet homme remarquable, nous ne pouvons nous empê-
« cher de signaler aux environs de Vire un grand nombre de tableaux tous assez beaux et reproduisant d'une façon surprenante la touche du
« peintre de Mondaye. Ils sont signés du nom de
« Lavente, et il ne serait pas impossible que ces
« peintres fussent des élèves de Restout. »

Jean Restout, neveu du P. Eustache.

Le nom d'un de ces élèves est connu de tous les amis des beaux-arts : Jean Restout. Il fut le membre le plus célèbre de cette famille d'artistes. Mais la postérité ne doit pas oublier que le P. Eustache eut le mérite de deviner le premier les talents distingués de Jean, qui était son neveu, et que c'est lui qui favorisa ses études artistiques. Jean était orphelin : l'oncle dévoué, s'apercevant que sa jeunesse et son éducation sont fort négligées, le prend sous sa protection et fait avec lui le voyage de Paris. Il voit le grand Jouvenet, oncle maternel de Jean. Il lui parle des goûts et de l'aptitude de leur neveu commun. Quelques semaines après, Jean Restout était installé chez Jouvenet, et, grâce au religieux Prémontré, il eut le bonheur de travailler douze ans au moins sous la direction de cet illustre maître. On sait s'il profita des leçons qui lui furent données : Jean Restout devint le peintre ordinaire du roi Louis XV, directeur et chancelier de l'Académie de peinture et de sculpture, associé titulaire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, membre

de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Caen (1).

Sébastien Bourdon à Mondaye.

Un fait qui aurait dû, chronologiquement, trouver sa place dans le chapitre précédent, nous montrera, du reste, que les monastères furent, à toutes les époques, les amis et les protecteurs des beaux-arts. Il s'agit d'un nom bien connu des artistes. Sébastien Bourdon (1616-1671) fut un peintre distingué de l'École française. A la suite d'un duel, — on sait combien la manie des duels était universelle au XVIIe siècle, — Sébastien se vit obligé de venir se réfugier en Normandie. Il trouva, à l'abbaye de Mondaye, un asile qui le mit à l'abri des poursuites dirigées contre lui. Par reconnaissance, il peignit, pour le monastère hospitalier, le tableau du *Baptême de N.-S. J.-C.*, qui s'y trouve encore aujourd'hui. On y reconnaît, à n'en pouvoir douter, sa touche facile et la fraîcheur de son coloris.

Procès pour le patronage de l'abbaye (1709).

Cependant, nos religieux furent un instant troublés dans leurs paisibles travaux : bien malgré lui, sans doute, le couvent de Mondaye s'était trouvé lancé dans un débat que je pourrais nommer procès d'ambition seigneuriale (1709). Le sieur de Tyremois s'attribuait, à titre héréditaire, le nom de fondateur de l'abbaye et de patron de l'église de Juaye. Une semblable prétention était tout à la fois un outrage à la vérité et une blessure faite à l'honneur de nos religieux : des liens trop intimes et trop sacrés les rattachaient à l'évêque de Lisieux, pour qu'ils consentissent à les laisser briser. Ils se réunirent donc

(1) *Semaine religieuse de Bayeux*, 1868 ; n°s 13 et 14.

en leur chapitre le 15 décembre 1709, et l'acte suivant fut délibéré et signé :

« Nous les abbé, prieur et religieux de l'abbaye « de St-Martin de Mondaye, diocèze de Lizieux, « capitulairement assemblez au lieu ordinaire des « délibérations de notre communauté, soussignez ; « lesquelz nous trouvant engagez par des motifs « très-sincères de devoir et de recognoissance à ne « pas souffrir que Pierre-Guillaume de Tyremois, « écuier, s'attribue injustement la qualité de fondateur de l'abbaye de Mondaye et de seigneur et « patron de l'église de St-Vigor de Juaye, située dans « l'exemption de Nonant, au préjudice de haut et « puissant seigneur illustrissime et révérendissime « personne Léonor de Matignon, évêque et comte « de Lizieux, à qui seul appartiennent les qualitez « de fondateur et bienfaicteur de laditte abbaye et « de seigneur et patron de laditte églize de Juaye, « comme successeur de Messire Jourdain du Hommet, « en son vivant évêque de Lisieux, et de nos seigneurs Pasquier et Foulques, successeurs dudit « Jourdain et bienfaicteurs de laditte abbaye, ainsy « qu'en font foy les plus anciens titres et monuments « de laditte abbaye ; avons cru devoir, avec respect « et révérence, implorer le crédit et la protection « de notredit seigneur de Matignon, évêque, et « représenter à Sa Grandeur qu'ayant égard et « attention aux droits et possessions de son évesché, « il veuille bien intervenir partie au procès entre « nous susdits abbé et religieux et ledit sieur de « Tyremois, écuier, au sujet des qualités qu'il « s'attribue de fondateur de notreditte abbaye et

« de seigneur et patron de laditte églize de Juaye. « Promettant à notre dit seigneur évêque l'indem« niser et garantir de tout et tel événement, qui « pourrait arriver en conséquence de laditte pro« cédure, et le prendre sur nous, comme de notre « propre fait et cause, sans en rechercher ny « inquiéter notredit seigneur évêque en quelque « manière que se puisse être, nous chargeant en « outre de faire l'avance des deniers nécessaires à « la poursuite du procès, et même rembourser tous « frais et autres dépenses faittes en conséq^ce par « le receveur de notre seigneur évêque. Ce que nous « avons signé en notre chapitre tenu en la dite abbaye, « ce quinze décembre mil sept cents neuf.

« Frère Philippe LHERMITE, abbé de Mondaye;
« Frère DUBOIS, prieur ;
« Frère Eustache RESTOUT, sous-prieur ;
« Frère A. HARPIN, circateur ;
« Frère Ch. de LA LANDE, sacristain ;
« Frère Jacques ÉLIE, bibliothécaire ;
« Frère R. SCELLES, prieur de Juaye ;
« Frère Joseph SAILLENFEST, procureur ;
« Frère Norbert LE ROUX, chantre ;
« Frère Jean de CAUMONT, sous-chantre (1). »

Si nous avons tenu à rapporter cet acte capitulaire dans son intégrité, c'est qu'il nous initie complètement à la constitution intime de notre maison, dans les premières années du XVIIIe siècle. Le nombre des confrères qui l'ont signé n'est que de dix ; mais nous

(1) *Arch. du Calvados.* — Fonds Mondaye.

savons que le prieur d'Ellon était alors le P. Richard de Baupte, et celui de Trungy le P. Thomas Boncamp, qui y mourut au milieu de son troupeau, le 13 avril 1715. De plus, il y avait le noviciat, et enfin les frères convers, entre autres le Fr. Jacques Garnier, qui mourut à Mondaye le 19 mars 1710. Je me crois donc autorisé à évaluer le nombre total des religieux de Mondaye, en 1709, à seize ou dix-huit.

Je n'ai, du reste, retrouvé aucun monument qui précise l'issue du débat élevé à propos du patronage de l'abbaye. Nous ne devinons pas sur quel fondement le sieur de Tyremois appuyait ses prétentions. Nous avons retrouvé dans l'un des cahiers de notre Cartulaire une note qui se rapporte certainement à ce procès. La charte de « Raoul de Perchy, chevalier » (1215), y est traduite tout au long. On se souvient que le noble bienfaiteur ne se réservait rien, en retour de ses donations, sinon « la dignité de patronage et la participation aux prières de l'Ordre de Prémontré. » Cette charte, continue la note, est l'unique base sur laquelle « le sieur de Longlay », évidemment le même que le sieur de Tyremois, essaie d'asseoir ses illégitimes prétentions. L'auteur du manuscrit n'a pas de peine à prouver, par le texte même, que Raoul de Percy n'a pu être et n'a pas été le premier et principal fondateur du monastère, et « que l'abbaye était bâtie avant ladite année 1215, puisqu'en 1212 on donne aux religieux des terres situées le long de leur couvent. »

Confection d'un grand ornement.

Ces détails sur l'histoire du monastère ne nous font point oublier celui qui en était le chef, ni la grande œuvre qu'il avait entreprise. « Pour répondre à la

« magnificence du temple du Seigneur, dit le *Journal* « de l'abbaye, Mons[r] l'Abbé Lhermitte avait com- « mencé à faire travailler à la broderie du grand « ornement, chez les Dames Ursulines de Caen ; et « il s'est servi luy-même de la chappe, de la chasuble « avec les deux tuniques. Son successeur, M. l'abbé « Jahoüel, y a ajouté les cinq chappes dans le même « goût, et les autres chappes pour les assistens et « autres ministres des abbés officians pontificale- « ment » (1).

Le P. Lhermitte, définiteur et visiteur.

L'influence d'un abbé qui joignait la science et l'expérience à la piété, ne devait pas se borner à l'enceinte de son abbaye. La congrégation de la stricte observance était à l'apogée de sa puissance morale. Cette puissance tenait surtout à la forte organisation de ses chapitres annuels et de ses visites canoniques. C'étaient là, nous l'avons dit plusieurs fois, les deux remèdes les plus efficaces aux défaillances de l'esprit religieux et de la régularité monastique. Or, dans ces chapitres de la communauté de l'antique rigueur, l'abbé de Mondaye fut, à plusieurs reprises, élu définiteur ; si grande était la confiance qu'avaient inspirée ses lumières, sa prudence et son sage amour des règles de l'Institut ! Pour le même motif, les suffrages des capitulants le choisirent plus d'une fois comme visiteur des maisons réformées. L'Ordre de Prémontré avait alors à sa tête l'un de ses plus illustres généraux, Claude-Honoré-Lucas de Muin.

(1) *Journal de ce qui est arrivé de plus remarquable*, p. 2. — Le couvent des Ursulines de Caen avait été fondé en 1624. Le travail et l'enseignement y remplaçaient les austérités des Carmélites (*Hist. du dioc. de Bay.*, M. Laffetay, p. XLV).

Depuis 1702, il s'appliquait activement à développer les travaux intellectuels et à affermir la discipline régulière. Un chapitre général fut célébré, à cet effet, en 1717 ; le P. Lhermite y assista et eut encore l'honneur de siéger au définitoire de ces augustes assises de l'Ordre tout entier. Une part de gloire doit donc lui revenir des heureuses mesures qui y furent prises en faveur de l'étude et de la régularité.

Le P. Olivier Jahouel coadjuteur à Mondaye (1719).

L'humilité avec la défiance de soi-même fut toujours la vertu des âmes supérieures. Le P. Lhermite l'avait. Parvenu à l'âge de soixante-sept ans, il estimait qu'il ne pouvait plus porter seul le fardeau de la dignité abbatiale. Il fit part de ses pensées à ses religieux et aussi à ses supérieurs hiérarchiques. Le R. P. Olivier Jahouel fut élu coadjuteur du vénérable abbé, au mois de février 1719.

Olivier Jahouel était bien connu des chanoines réguliers de Mondaye, et lui-même chérissait cette maison comme un enfant aime une mère. Je lis, en effet, dans le *Registre* manuscrit de l'abbaye : « Frère « Olivier Jahoüel, aagé de seize ans et demy, de la « parroisse de St-Pierre de Caen, diocèze de Bayeux, « a pris l'habit des mains du R. P. Lastelle, prieur « de Mondée, le jour saint Norbert 11 juillet 1688. » Et un peu plus loin : « Au mois d'avril 1690, le « noviciat a été transféré de Mondaye à Ardenne..... « Et sont demeurez en cette maison de Mondaye « frère Léonor Cappelle, frère François Fromentin « qui est sorty après avoir demandé son habit plu- « sieurs fois, et frère Olivier Jahoüel, pour achever « leur noviciat. Et ont été nommez pour leur maistre « des novices le R. P. Philippe Lhermite, soubs-

« prieur, et le P. Jean Madeline, pour soubs-maistre.
« Lesdits frère Léonor Cappelle et frère Olivier « Jahoüel ont fait profession le 11e de juillet, jour de la « feste de saint Norbert 1690, entre les mains du R. P. « Pierre Lastelle, prieur de Mondaye et vicaire gé- « néral de la province de Normandie » (1).

Les belles qualités du P. Jahouel le firent nommer successivement lecteur ou professeur de théologie et maître des novices. Plusieurs fois prieur dans diverses abbayes, il exerçait cette importante charge à Ardenne, quand la Providence l'appela à partager, avec son ancien maître de noviciat, le gouvernement de l'abbaye de Mondaye.

Un acte de 1722.

Nous avons retrouvé son nom dans un acte assez curieux de cette époque. Le 26 septembre 1722, une affaire importante se concluait « au manoir abatial « de l'abaïe de St-Martin de Mondaye. » La communauté s'assembla capitulairement, « au son de la « cloche. » Étaient présents :

« Révérendissime Père en Dieu Philippe Lermitte, « par permission divine abé de ladite abaïe ;

« Dom Olivier Jahoüel, co-adjuteur dudit seigneur « abé ;

« Eustache Restout, prir ;
« Charles Lalande, sous-prieur ;
« Charles Lebourgeois, circateur ;
« Michel Laroche ;
« Jacques Lemazurier, procureur ;
« Joseph Élie ;
« Jacques-François Bouquerel.
« Jean Lefêvre ;
« tous religieux profès de ladite abaïe. »

(1) *Registre des événements les plus remarquables*, p. 5-6.

Ils avaient prêté, en 1720, au sieur Heuzé, procureur du bailliage et vicomté de Falaise, la somme de 17,000 livres. L'emprunteur « les supplie d'accepter « le transport de plusieurs parties de rente par luy « acquises, jusqu'à concurrence du parfait paiement « d'icelle. » Le transport se fait à l'amiable « par « devant Mathieu Hardy, notaire garde-notes roïal « en la sergenterie de Briquesard » (1).

Consécration de l'église.

Que le lecteur ne s'étonne point de ces légitimes revendications d'argent de la part d'une société religieuse. Il fallait bien pourvoir aux moyens d'honnête subsistance, et aussi à l'entreprise, énorme pour ce temps-là, de l'église abbatiale. Les travaux, en effet, s'étaient activement poursuivis. En 1717, on plaçait sur le frontispice du nouveau temple la belle croix de granit qui le domine encore. Onze années s'étaient écoulées depuis la pose solennelle de la première pierre. Ce fut sans nul doute un beau jour de fête que celui où la croix majestueuse apparut pour la première fois au-dessus de l'édifice sacré ; mais il y eut une solennité qui dut surpasser en magnificence toutes celles qui s'étaient vues à Mondaye : je veux parler de la consécration de l'église. Nous n'avons point retrouvé, jusqu'à ce moment, les pièces officielles de cette dédicace. Nous ignorons même l'année précise où elle eut lieu ; mais nous savons, à n'en pas douter, que la nouvelle église abbatiale fut solennellement consacrée. Les douze croix, peintes sur chacun des piliers de la nef, en sont les preuves authentiques et irrécusables. Ce

(1) *Arch. du Calvados.* - Fonds Mondaye. Pièces de 1702 à 1793.

jour-là, nos Pères sentirent leurs cœurs se dilater, quand ils purent prier sous ces voûtes élancées qui semblent tracer à l'âme sa direction vers le ciel. Mais il y eut deux cœurs surtout qui durent battre plus vivement que tous les autres, ceux du R. P. Lhermite et du P. Restout. La consécration de l'église était le couronnement de leurs travaux et la récompense de leurs longues veilles.

Mort de Philippe Lhermite (17 juin 1725).

Pour le P. Eustache, la tâche n'était pas achevée : l'heure dernière du R. P. abbé était venue. Il avait fait beaucoup de bien ; il en pouvait faire beaucoup encore ; mais Dieu, qui avait pesé sa vie et son œuvre, les avait jugées dignes de l'éternelle récompense. Le 17 juin 1725, une attaque d'apoplexie l'enleva subitement à l'Ordre, dont il était l'une des colonnes, au monastère qu'il avait doté d'une église si remarquable, au monde enfin qu'il avait édifié par ses vertus.

Son billet de mort.

Les religieux de Mondaye consolèrent leur douleur en repassant entre eux, et aussi en transmettant aux abbayes de l'Ordre le détail des vertus du prélat qui n'était plus. Son billet de mort, œuvre du P. Jahouel, contenait le plus bel éloge que l'on pût faire d'un abbé modèle. Nous traduisons, en l'affaiblissant certainement, cette page écrite en un latin digne des meilleurs siècles : « Le très-révérend Père et Seigneur « Philippe Lermite, y est-il dit, abbé régulier de « Mondée, Ordre de Prémontré, après 53 ans de « profession religieuse, 47 de sacerdoce, 21 de di- « gnité abbatiale, a été emporté par une apoplexie ; « mais il était prêt. Il laisse après lui, dans son « troupeau, les regrets les plus profonds et les plus

« affectueux. S'il fut élevé à divers honneurs, il
« n'était pas au-dessous des premières charges : le
« gouvernement ou *régime* de la stricte observance
« en eut plus d'une fois la preuve. La nature s'était
« plue à l'orner de toutes les qualités qui charment
« et qui captivent. Une douce aménité tempérait la
« mâle dignité de son visage. Son facile génie savait
« s'adapter à tous les travaux : vous l'eussiez dit
« exclusivement né pour l'occupation qui le retenait
« à l'instant où vous le voyiez. Il sut si bien cultiver
« son naturel heureux, qu'il rappelait par son goût
« de l'étude, par sa conduite et son obéissance, les
« premiers Pères de la discipline régulière. Habile
« maître des novices, il révéla à ses candidats les
« secrets de leur propre nature. Il avait puisé la
« science théologique aux premières et aux plus pures
« sources : lecteur, il la distribua aux scholastiques
« avec cette clarté qui distinguait son remarquable
« talent. Supérieur, il dirigeait ses Frères d'une main
« bienveillante et savait adoucir les esprits les plus
« exaspérés par la placidité de son discours. Sans
« prétention avec ses égaux, plein de modestie avec
« ses inférieurs, il vénérait les premiers, il attirait
« les seconds; il se montrait aimable à tous. Plus
« d'une fois appelé à partager, comme définiteur,
« les sollicitudes du vicaire-général, il se faisait un
« bonheur de mettre au service de la Congrégation
« réformée tout ce qu'il avait de forces, d'érudition
« et de vertu. Notre vieille église tombait en ruines :
« il en construisit une, depuis la première pierre,
« capable de donner une idée de la majesté suprême
« qui y est adorée : Dieu sait par combien de tra-

« vaux, par combien de soins et par combien de « dépenses ! On pouvait se demander si lui-même « tenait sa dignité d'une main magnifique et royale « ou si plutôt la dignité pastorale ne lui empruntait « pas son éclat. Si étroite était en cet homme in- « comparable l'union de toutes les vertus ! Ses enfants « dans le deuil le suivent de leurs regrets ; et, au « nom de ses confrères, le Fr. Joseph Tiphaine, « chantre de Mondée, le recommande instamment à « vos prières et à vos sacrifices » (1).

Épitaphe et armoiries du P. Lhermite.

Le regretté supérieur fut inhumé au bas des grilles du sanctuaire, et l'on grava sur sa tombe, avec ses armoiries abbatiales, l'inscription suivante, où sont exprimées, quoique plus brièvement, les mêmes pensées que dans le billet de mort :

HIC JACET
REVERENDUS ADMODIUM PATER
D.D. PHILIPPUS LERMITE
HUJUSCE MONASTERII
ABBAS REGULARIS
QUI HOC TEMPLUM
PIETATIS SUÆ MONUMENTUM
AB IMIS CONSTRUXIT
MAGNAQUE EX PARTE DECORAVIT.
PLENUS MERITIS ET VIRTUTIBUS
DIEM CLAUSIT EXTREMUM

(1) *Annales O. Præm.*, II, p. 319-320. « In ipsum natura benevole effusa decus omne congesserat... Inter pares non difficilis, minoribus non arrogans, illos colebat, hos alliciebat, amandus utrisque... Tam arcta erat omnium in homine tanti pretii virtutum connexio! »

DIE DECIMA SEPTIMA JUNII,
ANNO 1725
ÆTATIS VERO SUÆ ANNO 73.
REQUIESCAT IN PACE.

Voici la traduction de cette épitaphe :

« Ci-gît le très-Révérend Père et Seigneur Philippe « Lermite, abbé régulier de ce monastère. C'est lui « qui éleva depuis la première pierre ce temple, « monument de sa piété ; c'est lui qui le décora en « grande partie. Plein de mérites et de vertus, il « termina sa carrière le 17 juin 1725, de son âge la « 73e année. Qu'il repose en paix. »

Les armoiries du R. P. Lhermite portaient sur un écu oval : *tiercé en fasce, au premier d'argent, chargé d'une fasce alaisée et crénelée de quatre pièces d'azur ; au deuxième, de gueules chargé de trois croisettes d'argent ; et au troisième, d'hermines.*

Son portrait occupe une place d'honneur sur les murs du réfectoire de l'abbaye. Il tient en main le plan de la nouvelle église du monastère. C'est bien ainsi que le pinceau devait le faire revivre aux regards de la postérité.

CHAPITRE IV.

LE PÈRE OLIVIER JAHOUEL ET LE PÈRE RESTOUT.

La secte janséniste. — Monseigneur de Lorraine, évêque de Bayeux. — Le Père Jahouel se range parmi les *appelants*. — Ses rapports avec la Visitation de Caen. — Retour du Père Jahouel aux doctrines orthodoxes. — Sa bénédiction comme abbé. — Continuation de l'ornementation de l'église. — Caractère d'unité. — Construction du nouveau monastère. — Plan général de l'abbaye. — Mort de l'abbé Jahouel. — Epitaphe de son tombeau.

« Erravi sicut ovis quæ periit : quære servum
« tuum, quia mandata tua non sum oblitus. »
(Ps. CXVIII. — 176.)

La secte janséniste.

Un homme tel que le dernier abbé était bien difficile à remplacer. Son coadjuteur avait, il est vrai, donné, depuis six ans, des preuves de son aptitude au maniement des affaires et à la direction des âmes. On pouvait craindre, cependant ; car on savait que l'éclat de ses belles qualités intellectuelles et les incontestables vertus du Père Jahouel avaient, quelques années auparavant, subi une atteinte regrettable. Je veux parler de ses rapports avec la secte janséniste.

Il nous faut nécessairement ici reprendre les choses d'un peu plus haut et dire d'abord ce qu'était la nouvelle hérésie. Elle avait pour auteur Jansénius, évêque d'Ypres, mort en 1638. Le livre où il expo-

sait ses principes et qui allait soulever tant d'orages au sein de l'Église, l'*Augustinus*, ne parut qu'en 1640. Deux ans après, Urbain VIII le condamnait comme renouvelant des erreurs déjà proscrites par le Concile de Trente. En 1653, Innocent X réprouva solennellement les cinq fameuses propositions extraites de l'*Augustinus.* Sa bulle fut acceptée de toute l'Église, et bientôt l'assemblée générale du clergé de France dressa un formulaire d'adhésion à la doctrine catholique sur la grâce : tous les ecclésiastiques devaient le signer. Alexandre VII proposa, en 1665, un nouveau formulaire, qui fut enregistré au Parlement. Les partisans de la secte imaginèrent alors le subterfuge misérable du *silence respectueux.* Le 16 juillet 1705, le *silence respectueux* était condamné par une bulle de Clément XI. On pouvait croire le Jansénisme écrasé sous le poids de sa honte.

Il n'en fut rien cependant. Un nouvel incident vint bientôt ranimer la lutte : ce fut la condamnation du P. Quesnel. De son livre des *Réflexions morales* furent extraites 101 propositions, qu'anathématisa Clément XI par la célèbre bulle *Unigenitus Dei Filius* (8 septembre 1713). Elle eût dû mettre fin à des contestations déjà trop prolongées. Mais quatre évêques en appelèrent, le 1er mars 1717, de la bulle *Unigenitus* au futur concile, et leur exemple eut bientôt des imitateurs dans toute la France ; on les nomma les *appelants.*

Dans le diocèse de Bayeux.

Le Jansénisme avait pénétré difficilement dans le diocèse de Bayeux. Sous le long et glorieux pontificat de Mgr de Nesmond, il n'avait osé lever la tête. Lui mort, la faction prit de l'audace. Une partie de

l'Université de Caen donna l'exemple de l'opposition. Ce n'était rien encore : un fait imprévu allait tout à coup donner à la secte une prépondérance officielle dans le diocèse. François-Armand de Lorraine prit possession de l'évêché de Bayeux à la fin d'octobre 1719. Mgr de Lorraine devait mettre son nom et son influence au service du parti Janséniste. Son épiscopat fut pour le diocèse une période d'épreuve et de souffrance.

Dans l'Ordre de Prémontré

Quant à l'Ordre de Prémontré, il resta, dans son ensemble, fidèle à son passé, et sut demeurer attaché aux doctrines catholiques. L'abbé-général, Claude-Honoré Lucas, donna une circulaire qui prescrivait l'acceptation des bulles apostoliques. De nombreux chapitres annuels de la Congrégation réformée, et en particulier ceux de 1657, de 1675, de 1679, de 1712 et 1713, ordonnèrent de se soumettre en tout au jugement de l'Église. Celui de la dernière date prit même la peine de désigner aux professeurs et aux prédicateurs de l'Institut les propositions philosophiques et théologiques les plus conformes à l'enseignement orthodoxe. « Néanmoins, dans un corps « si important et si répandu, il se trouva quelques « exemples de résistance et de scandale. Mais ces « exceptions étaient rachetées par des actes con- « traires dans la généralité des établissements ; et « l'orthodoxie de ceux de l'abbaye de St-André, au « diocèse d'Amiens, fit qu'on leur confia plusieurs « *appelants* exilés, auxquels ils ne donnaient que des « conseils salutaires » (1).

(1) *Dictionn. des Ordres relig.*, par l'abbé Migne, III, p. 283. — V. aussi *Prémontré*, etc., par M. Taiée, IIe partie.

Ce bel exemple fut-il constamment suivi à l'abbaye de Mondaye ? L'histoire ne nous offre aucune raison d'affirmer le contraire. Le *Journal* manuscrit, qui nous sert de fil conducteur, depuis le commencement du XVIII[e] siècle, à travers les obscurités de l'histoire, se composait de deux parties bien distinctes. La première était, nous l'avons dit, le *Registre des événements les plus remarquables depuis l'introduction de la réforme à Mondaye.* Venait ensuite un *Catalogue des ouvrages historiques et dogmatiques touchant les contestations qui sont dans l'Église.* Cette seconde partie a complètement disparu ; mais le titre indique assez qu'il s'agissait d'ouvrages ayant trait aux funestes querelles excitées par l'opiniâtreté des Jansénistes. Ces « contestations » remplirent la seconde moitié du XVII[e] siècle et le XVIII[e] siècle presque tout entier. Elles ne devaient s'éteindre qu'au jour où la Révolution, profitant des divisions dans lesquelles l'Église de France avait usé une partie de ses forces, allait, à son insu, faire, ici du moins, l'œuvre de la Providence et mettre un terme aux hypocrites scandales de la secte. Et à Mondaye.

Quant à l'esprit dans lequel était rédigé « le catalogue » de l'abbaye de Mondaye, nous sommes autorisé à penser qu'il était conforme aux règles de la plus rigoureuse orthodoxie. Il est aisé de reconnaître, à la différence des écritures, qu'il était antérieur à l'arrivée d'Olivier Jahouel. C'est avec lui, en effet, que les nouveautés Jansénistes prirent pied dans notre monastère. Quand, au mois de février 1719, il fut nommé coadjuteur du Père Lhermite, le père Jahouel avait inscrit son nom parmi les *appelants.* Cette faute Mgr de Lorraine et le P. Jahouel (1719).

lui valut le triste honneur d'être proposé par Mgr de Lorraine comme supérieur de la communauté de la Visitation établie à Caen depuis l'année 1631.

Je regrette d'avoir à inscrire ici des souvenirs qui sont une tache pour la mémoire de notre abbé. « Un « historien qui prend la plume, selon la noble ex- « pression d'un honorable écrivain, contracte les « mêmes obligations qu'un témoin interpellé par le « juge, et qui promet de dire la vérité, toute la vé- « rité, rien que la vérité. » De ma part, le silence serait un mensonge et une coupable infidélité. Je n'écris point un panégyrique, mais une histoire, et l'impartiale équité est la première loi de l'historien, de l'historien ecclésiastique spécialement. A lui surtout de ne point taire les faiblesses des ministres de l'Église qui ont failli, s'il veut avoir le droit de rendre un hommage libre et pur à ceux qui ont bien combattu. Aussi bien la faute d'un soldat, ou même la trahison d'un chef ne sauraient déshonorer toute une armée fidèle à son devoir. Des moines il faut dire ce que le comte de Maistre disait des pontifes romains : « On ne doit aux papes que la vérité, et ils n'ont « besoin que d'elle » (1).

Lettres de l'évêque de Bayeux à la supérieure de la Visitation.

Dès le 12 novembre 1719, Mgr de Lorraine étant à Paris écrivait à la Révérende Mère Marie-Céleste d'Épinay de Beaumanoir, supérieure de la Visitation : « J'ai jeté les yeux, Madame, sur le père Jahouël, « pour faire chez vous les fonctions de supérieur en « mon absence ; et je lui ai ordonné de recevoir, le « 21 de ce mois, la rénovation de vos vœux. » La

(1) *Du Pape*, liv. II, chap. XIII.

supérieure lui représenta avec respect que le Père Jahouel, Prémontré, ne pouvait exercer les fonctions dont il s'agissait, attendu que, suivant les règles, le supérieur devait être du clergé séculier et dépendre entièrement de la juridiction épiscopale. Elle n'exprimait que ce motif de sa légitime répugnance; mais on en devinait aisément un autre.

Quelques jours après, le 22 novembre, le prélat Janséniste, irrité d'une si noble fermeté, écrit de nouveau à la Mère d'Épinay : « Je suis et je me re-« garde toujours comme votre supérieur. Mais un « évêque ne peut pas tout faire par lui-même. Ainsi, « soit par moi-même, soit par ceux que je commet-« trai, il sera toujours vrai que je ne manquerai à « rien de ce qui sera utile à votre communauté. « Quand on est de bonne volonté, on ne cherche point « tant de raisons frivoles ; j'en ai pitié, mais je les « méprise en même temps. »

Les choses ne pouvaient en rester là. Mgr de Lorraine possédait au suprême degré le trait caractéristique du parti : il tenait à ne pas reculer, et il entendait bien ne point céder. Un mois environ après la lettre que l'on vient de lire, le Père Jahouel se présente à la communauté de la Visitation, demande la supérieure, et lui remet une lettre que l'évêque de Bayeux lui avait adressée le 31 décembre. Il avait eu soin de mander en même temps, pour être présentes à l'ouverture de la lettre, deux sœurs de son parti : la secte s'était insinuée partout. Avec sa prudence accoutumée, la supérieure prit la lettre, et, sans l'ouvrir, dit qu'elle aurait l'honneur de répondre à Mgr l'Évêque. Interdit par cette réponse, le Père

Le P. Jahouel à la Visitation.

Jahouel déclara qu'il en savait le contenu : « Madame, « ajouta-t-il, il ne tient qu'à vous d'être en paix. « Si vous m'acceptez, je chercherai à vous la pro- « curer : autrement je prévois des choses terribles. » Sans s'ébranler de ces sinistres prédictions, la Mère d'Epinay répondit au Père Jahouel qu'elle ne manquait ni d'estime pour lui, ni de respect pour les ordres de Monseigneur, mais que la règle étant positive sur ce point, elle devait en sauvegarder l'exacte observation.

Le Père Jahouel se retira. Aussitôt, la digne supérieure convoque son chapitre et lui donne communication de la lettre épiscopale. Elle en fit elle-même la lecture, comme s'il n'y eût pas été question de sa personne. « Je n'ai pu vous choisir un meilleur Père « spirituel que le Père Jahouël, disait l'évêque. Ainsi, « faites-le connaître pour celui que j'ai choisi à votre « communauté, à laquelle vous lirez ma lettre. » Une réponse fut signée de tout le chapitre, à l'exception du petit nombre de sœurs imbues de jansénisme. Elle était ce qu'elle devait être, pleine d'une respectueuse fermeté. Monseigneur de Lorraine n'insista point. Tous ses plans étaient venus échouer les uns après les autres contre la sagesse et la prudence d'une pieuse communauté.

Cependant les sœurs jansénistes le sollicitèrent de ne point se relâcher au sujet du Père Jahouel. « Elles « avaient bien des raisons de le souhaiter pour su- « périeur, disent les *Archives* manuscrites de la « Visitation de Caen ; et la communauté en avait de « très-fortes de s'y opposer. » Sur ces entrefaites, la Mère Catherine-Angélique Du Tillet, supérieure de

la Visitation de Paris, écrivit à Monseigneur de Lorraine ; elle le suppliait de ne point nommer un religieux comme supérieur de la Visitation de Caen, lui protestant qu'une telle nomination serait contraire aux règles de l'Institut et aux intentions de saint François de Sales. L'évêque de Bayeux n'y eut aucun égard, et le 11 juin 1720, le Père Jahouel apporta une nouvelle lettre de l'obstiné prélat. Elle commençait par ces mots : « J'ai ordonné, Madame, au « P. Jahouël de faire une visite régulière chez vous. » Le P. Jahouel demanda le jour et l'heure où il pourrait se présenter au monastère pour procéder à cette visite. La Supérieure lui répondit avec une douce ironie « qu'on l'avertirait quand on se serait dis« posé. » Il comprit, et s'éloigna en faisant toujours prévoir de terribles conséquences.

« Il en arriva une qu'il ne prévoyait pas. Ce fut « une lettre de cachet pour retourner dans son ab« baye et n'en point sortir. » Le général de l'Ordre, le savant et vertueux Lucas de Muin, veillait attentivement au maintien des pures doctrines dans les monastères Prémontrés. Informé du trouble que ce religieux égaré causait dans plusieurs communautés du diocèse de Bayeux, il lui interdit l'abbaye d'Ardenne, et la cour, de son côté, lui défendit l'entrée des villes de Bayeux et de Caen (1).

Retour du P. Jahouel aux doctrines orthodoxes.

Ces rudes leçons étaient de nature à faire rentrer en lui-même le P. Olivier Jahouel. Eurent-elles immédiatement ce consolant résultat ? Le caractère par-

(1) Extrait des *Registres ou archives de la Visitation de Caen*. — Années 1719-1720.

ticulier qu'inspirait le Jansénisme à ses adeptes étant l'opiniâtreté, il est permis d'en douter. Le coadjuteur de Mondaye resta-t-il attaché de cœur à la secte, ou bien se sépara-t-il ouvertement de l'évêque dévoyé, quand il vit les excès déplorables qui méritèrent à celui-ci la condamnation du Saint-Siége et la réprobation de l'épiscopat français ? D'après une tradition locale, des entrevues secrètes auraient continué d'exister entre Bayeux et Mondaye. Nous n'avons aucune donnée historique pour l'admettre ni pour la rejeter. Quoi qu'il en soit, le coadjuteur de l'abbaye dut faire une profession de foi catholique, avant d'être promu à la dignité abbatiale. Cependant, Monseigneur de Lorraine mourut à Paris en 1728. Alors, s'il ne l'avait déjà fait plus tôt, le P. Jahouel, débarrassé de celui qui était comme son mauvais génie, écouta les cris de sa conscience et les remontrances de ses confrères ; et l'on n'eut pas besoin d'appliquer contre lui l'ordre sévère donné, en 1726, par le général de l'Institut, de déposer tous les abbés et supérieurs Prémontrés qui auraient *appelé* depuis la déclaration de 1720.

A partir de ce moment et jusqu'à la fin de sa vie, il sut faire oublier les égarements qui lui avaient attiré tant de disgrâces. Ainsi s'expliquent les éloges que lui donnent à l'envi les écrivains du XVIIIe siècle. Le P. Hugo affirme qu'Olivier Jahouel « rappelait « son prédécesseur, le P. Lhermite, par ses vertus « religieuses, son zèle pour la maison de Dieu et la « douceur de son gouvernement » (1). D'après le

(1) *Ann. Ord. Præmonstr.*, II, p. 320. « Prædecessorem venus-

grave témoignage de l'auteur du *Gallia christiana*, « il fut un homme religieux et docte : *homo reli-* « *giosus et doctus.* » Ni l'un ni l'autre de ces écrivains n'a mérité, que je sache, le reproche d'avoir eu des relations avec le parti Janséniste. Il y eut donc, dans la vie publique du P. Jahouel, deux périodes qu'il convient de bien distinguer : celle des égarements et de l'attachement à une secte condamnée, et celle du retour et de la filiale soumission aux enseignements de l'Église.

Je n'ai pas cru devoir taire ses faiblesses. Encore une fois, l'histoire n'est point un recueil d'anecdotes édifiantes; à côté des vertus qu'elle glorifie, elle doit réserver une place pour les fautes et les erreurs de l'humanité. Si le récit des vertus nous porte à l'amour de la vérité et du bien moral, le récit des égarements de l'esprit ou du cœur est fait pour nous inspirer le dégoût du mal et la défiance de nos propres forces. Lorsque je vois chanceler le beau talent du Père Jahouel, et sa piété s'égarer dans les replis tortueux d'une froide et sèche hérésie, je me rappelle plus aisément le sage conseil du grand apôtre : « *Qui stat, videat ne cadat* » (I, Cor. X, 12).

Bénédiction de l'abbé Jahouel (1725).

Mais il est temps de reprendre le cours de notre récit. « Le très-Révérend Père Olivier Jahouel, coad- « juteur depuis plusieurs années, et par la mort de « Monsieur l'abbé Lhermitte, devenu le 33e abbé de « Mondaye, fut bénit dans la même abbaye et dans « la nouvelle église en 1725, quelques mois après la

tate morum, zelo domus Dei, suavitate regiminis referens, hodie feliciter præest. »

« mort dudit sieur Lhermitte, par Monsieur l'abbé « François Humbert, abbé de Bucilly et vicaire-« général de la Congrégation. Il a eu pour assistens « le R. P. Jacques Morel, prieur de St-Jean de « Falaise, et le R. P. Neël de la Caillerie, adjoint de « visite et définiteur » (1).

La bénédiction abbatiale du Père Jahouel fut un jour de fête pour le monastère. C'était la première solennité de ce genre que voyait la nouvelle église. L'abbé de Bucilly était venu la présider; on sait que Bucilly était l'une des plus célèbres abbayes de l'Ordre, située dans le diocèse de Laon, non loin de Vervins. Comme Mondaye, elle appartenait à l'Étroite Observance. Le P. Jacques Morel, qui assistait le vicaire général de la Congrégation, dut s'estimer heureux de revoir dans un état aussi prospère l'abbaye dont il était l'enfant; il y avait émis ses vœux le 19 mars 1686. Le P. Servais Neël, prieur claustral de l'Ile-Dieu, près de Rouen, fut l'actif collaborateur du P. Hugo pour la préparation des *Annales* de l'Ordre; et celui-ci rend hommage, dans sa préface, à ses talents et à son érudition.

Continuation de l'ornementation de l'église.

Le P. Jahouel venait de recevoir les bénédictions de l'Église pour remplir dignement la haute charge dont l'avait investi la Providence. « Les premiers « soins du nouvel abbé s'étendirent à continuer les « travaux et décorations de l'église et de faire un « second ornement, brodé en soye sur les orfrois et « du même goût que le premier. Tout le corps dudit « ornement est en velours rouge à fond d'argent.

(1) *Journal de l'abbaye*, p. 2.

« C'est aussi de son tems que les cloches ont été « fondües » (1).

Le groupe du crucifiement.

Le récit de notre *Journal* est clair et précis, on le voit ; nous regrettons seulement qu'il soit si sobre de détails. Nous aimerions, en particulier, à suivre le Père Restout « continuant les décorations de l'église. » C'est au gouvernement de l'abbé Jahouel, en effet (1725-1738), qu'il faut rapporter une partie des tableaux et des fresques qui embellissent l'intérieur de l'édifice. L'étranger qui vient visiter l'église abbatiale de Mondaye, s'arrête toujours avec admiration devant le groupe du *crucifiement*, placé au fond du chœur. Dans la croisée du rond-point de l'abside, on voit le Christ, de grandeur naturelle, le regard fixé au ciel. A sa droite, est la Vierge-Mère, dans l'attitude de la douleur la plus cruelle et de la plus héroïque résignation. A sa gauche, la Madeleine versant des larmes sur la mort du divin supplicié. Trois anges sont au pied de la croix : l'un perce d'une lance la tête de l'antique serpent ; l'autre déchire le pacte par lequel Adam nous avait vendus au démon sous les ombrages du Paradis Terrestre. La feuille qu'il tient en main porte cette inscription : « *Deletum est chirographum.* » Le troisième montre le Sauveur mourant et semble dire à l'humanité : « Réjouissez-vous : voilà Celui qui a tout réparé. » Maintes fois nous avons entendu des artistes vanter l'exécution et la pose des personnages. Peu apte à apprécier la valeur artistique du morceau, nous croyons pouvoir dire du moins que le sculpteur a exprimé admira-

(1) *Journal de l'abbaye*, p. 3.

blement l'idée religieuse, et rendu saisissante la pensée de saint Paul : « Il a effacé la cédule qui nous « était contraire ; il a aboli le décret de notre con- « damnation en l'attachant à la croix. Désarmant les « principautés et les puissances, il les a vaincues à « la face du monde, et a triomphé d'elles par sa « propre mort » (*Coloss.*, II, 14-15).

Caractère d'unité dans l'ornementation de l'église.

Le lecteur me permettra de faire ressortir ici le caractère d'unité qui règne dans « le grand et magnifique édifice. » Tout, jusqu'aux moindres détails, s'y rapporte à une pensée unique. Voyez ce dôme, ce Christ, ces statues, ces tableaux, tout cela est *un*. C'est le sacrifice du Calvaire prédit par les Prophètes, annoncé au monde par les évangélistes, continué et perpétué par l'immolation eucharistique. Le maître-autel, placé au milieu de l'église, est le centre de cette grande épopée. De l'autel, l'adorable Victime, le Christ mort sur la croix, et glorieux aujourd'hui dans les splendeurs de son triomphe, s'offre au Père éternel. Les huit médaillons qui décorent les piliers sur lesquels repose la grande coupole, nous retracent les figures eucharistiques tirées de la loi mosaïque. Ce sont, en commençant par le sanctuaire, du côté de l'épître :

1° La manducation de l'Agneau pascal ;
2° Le grand-prêtre Aaron ;
3° La manne tombant du ciel ;
4° Moïse faisant jaillir l'eau du rocher ;
5° Le serpent d'airain ;
6° Le sacrifice d'Abraham ;
7° Le sacrifice de Melchisédech ;
8° Les disciples d'Emmaüs.

Les deux tableaux incrustés dans le tombeau du maître-autel rentrent certainement dans le même ordre d'idées. L'un est le *Christ mis au sépulcre :* le Saint-Sépulcre ne fut-il pas le symbole du tabernacle ? L'autre, du côté du chœur, représente *saint Martin de Tours*, au moment où un globe de feu descend sur la tête du thaumaturge célébrant la sainte messe.

Les quatre évangélistes, ainsi que les quatre grands prophètes, peints à fresque dans les fenêtres du chœur, paraissent assister au sacrifice de l'autel, dans l'attitude du respect et de l'admiration. Du haut des colonnes qui soutiennent le dôme, les quatre grands docteurs de l'Église latine semblent descendre des cieux pour prendre part, eux aussi, à l'auguste mystère. Il n'est pas jusqu'aux tableaux qui ne concourent à la même idée. A la droite de l'autel, voici la *Madeleine pénitente*, symbole du pardon nécessaire à qui veut s'asseoir au banquet eucharistique. Voici, à gauche, les *Vendeurs chassés du Temple ;* n'est-ce pas N.-S. repoussant loin de lui ceux qui sont indignes de prendre place à son festin ?

C'est aussi vers cette époque, croyons-nous, que le Père Eustache décora les quatre autels des petites nefs et y peignit les quatre toiles qui « ont paru remarquables » à M. de Caumont. Ce sont, à droite en entrant :

1° Le martyre de l'apôtre saint André ;

2° La mort de saint Joseph.

Et à gauche :

1° Saint Augustin donnant sa règle à saint Norbert ;

2° Sainte Anne instruisant la Sainte Vierge.

Ce dernier tableau surtout mérite d'être mentionné. Tout y est plein de dignité et de grâce. La jeune enfant destinée à devenir la mère de Dieu est à genoux près de sa mère, qui lui apprend à lire. Le rouleau ouvert sous les yeux de Marie contient précisément la célèbre prédiction d'Isaïe : « *Ecce Virgo concipiet...* » Ce rapprochement me semble d'une exquise délicatesse.

Construction du nouveau monastère (1731-1738).

« Tout estant ainsy préparé pour pouvoir célébrer « avec décence le service divin, le R. P. Jahouël, « abbé régulier, porta son attention à loger commo« dément ses religieux. Il fit construire le nouveau « dortoire, adjaçant à la nouvelle église du côté du « midy; et en l'espace de sept années, il le mit en « état d'être habité. Et il l'aurait habité luy-même, « mais la mort qui le prévint ne luy permit pas même « de le voir habité par ses religieux, qui en prirent « possession avant Pasque, peu après sa mort, qui « arriva le 31 mars 1738, après treize ans de gou« vernement » (1).

Nous avons vu, au commencement du XVII[e] siècle, le Père Du Bouillonney réparer l'ancien dortoir conventuel. Mais, depuis plus d'un siècle déjà, les réparations avaient nécessairement vieilli. Le Père Jahouel étant, selon la judicieuse réflexion du *Journal, abbé régulier*, et non pas commendataire, comprenait les besoins de ses inférieurs et avait souci d'y pourvoir. Il entreprit donc la construction d'un nouveau monastère, qu'il commença en 1731. De l'ancien, il ne reste plus rien. « Il ne doit plus subsister, disait le

(1) *Journal de ce qui est arrivé...*, p. 3.

« *Journal* en 1744, suivant le plan général d'une « autre maison. » Nous savons seulement « qu'il faisait face au midy. » Peut-être les vieilles constructions que l'on aperçoit en entrant dans la cour du couvent sont-elles un débris de l'antique monastère ; nous le croirions volontiers, à voir les solides voûtes qui ont résisté jusqu'à ce jour aux siècles et aux hommes.

« Monsieur l'abbé Jahoüel était l'homme le plus « entendu, le plus adroit et le plus admirable et « inconcevable dans ses entreprises, surtout en fait « de bâtiments et d'œconomie. Mais tout âgé que fût « le R. P. Restout, il luy rendit aussy de très-signalés « services, par le plan général qu'il a fait de toute « la maison entière, et par les travaux auxquels « il présida toujours, jusqu'au parfait achèvement « dudit dortoire et de trois chambres au retour du « côté du midy » (1).

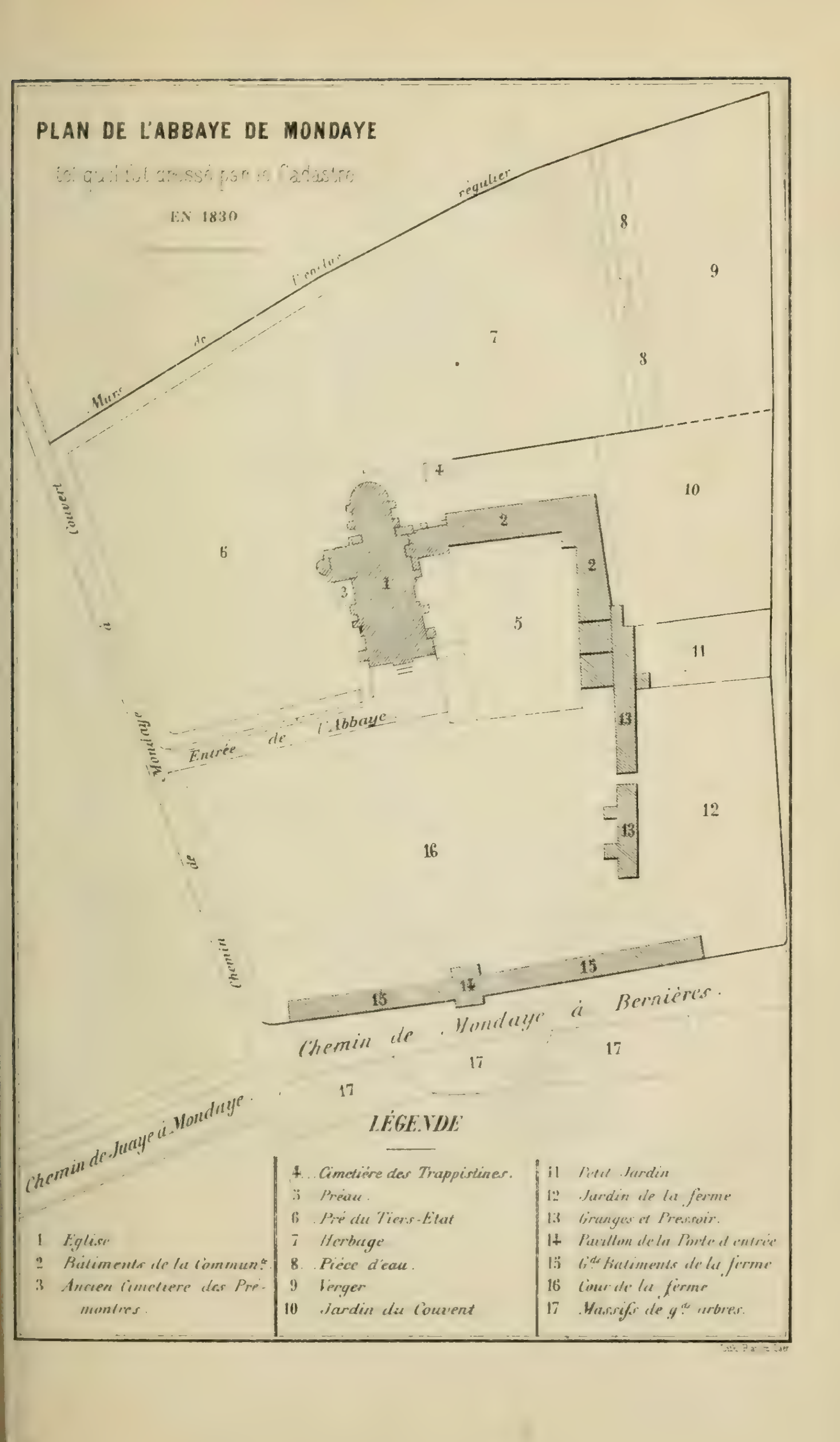
Sous l'active direction de l'abbé Jahouel et du Père Restout, les travaux marchèrent vite. Une inscription gravée sur les vitres d'une fenêtre au levant, d'accord avec le *Journal* de l'abbaye, nous montre qu'en 1738 la première aile du carré claustral était achevée. Le Père Restout avait tracé le plan général de l'abbaye. Se flattait-il de pouvoir l'exécuter lui-même ? Parvenu à un âge avancé, le vertueux cénobite savait que son heure suprême ne pouvait tarder de sonner. Mais, dans une association religieuse, lorsqu'un membre de la famille vient à être enlevé par la mort, des frères lui survivent qui reprendront son travail

Plan général de l'abbaye.

(1) *Journal*, p. 3.

en sous-œuvre : la même pensée inspirera et fécondera leurs efforts. Qu'on ne s'y trompe point : ainsi, ainsi seulement, ont pu se concevoir et s'achever les grandes entreprises monumentales et littéraires des moines du moyen-âge et des religieux de tous les siècles. Sans doute il n'était pas au pouvoir du Père Restout de léguer son immense talent à quelqu'un de ses confrères. Mais son idée, son plan, étaient connus : c'était assez. Que dis-je ? c'eût été assez en des temps meilleurs ; mais des circonstances malheureuses, que nous rapporterons en leur lieu, causèrent une interruption regrettable dans les constructions. Longtemps encore probablement nous aurons à déplorer cette suspension subite ; car si le plan de l'abbaye était simple, il ne manquait certes pas de grandeur : la ferme placée en avant, et servant comme de vestibule au couvent. A droite, le couvent lui-même, l'habitation des religieux, formant un carré parfait de bâtiments, avec une cour au milieu ; à gauche, au nord de l'église, la maison abbatiale, ou demeure de l'abbé, et l'hôtellerie, dans les mêmes proportions que le carré claustral. Le préau, appelé aujourd'hui *Tiers-Etat*, aurait servi de jardin et de parterre à l'abbatiale. Au milieu, enfin, l'église dominant tout le reste du monastère, la maison de Dieu s'élevant au-dessus de celle des hommes... Oui, nous regretterons toujours que le plan du Père Eustache n'ait pu être achevé.

Le P. Olivier Jahouel mourut, le 31 mars 1738, des suites d'une hydropisie. « Il est inhumé dans « l'église, dit le *Journal* du couvent, sous la tombe « qui porte son épitaphe. » Voici cette inscription


PLAN DE L'ABBAYE DE MONDAYE
tel qu'il fut dressé par le Cadastre
EN 1830
Murs de l'enclos régulier
Couvert
Chemin de Mondaye
Entrée de l'Abbaye
Chemin de Mondaye à Bernières
Chemin de Juaye à Mondaye
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
LÉGENDE
1 Eglise
2 Batiments de la Commun.té
3 Ancien Cimetière des Prémontrés.
4 Cimetière des Trappistines.
5 Préau.
6 Pré du Tiers-Etat
7 Herbage
8 Pièce d'eau.
9 Verger
10 Jardin du Couvent
11 Petit Jardin
12 Jardin de la ferme
13 Granges et Pressoir.
14 Pavillon de la Porte d'entrée
15 G.ds Batiments de la ferme
16 Cour de la ferme
17 Massifs de g.ds arbres.

tumulaire, telle qu'on peut la lire aujourd'hui encore :

HIC JACET
REVERENDISSIMUS IN X[to] PATER
D. D. OLIVARIUS JAHOUEL
HUJUS ECCLESIÆ ABBAS
MERITISSIMUS,
DISCIPLINÆ IN SE AC IN SUIS
AMATOR TENAX,
REI TEMPORARIÆ ADMINISTRATOR
PROVIDUS,
DOMUS RESTAURATOR AC ORDINIS
DECUS.
MAGNA SUI RELINQUENS
DESIDERIA
CITIUS RAPTUS EST NOBIS,
ÆTATIS SUÆ ANN. LXVII
DIGN. ABBATIALIS XIII
PRIDIE KALEND. APRILIS
AN. MDCCXXXVIII.
REQUIESCAT IN PACE.

« Ici repose le Très-Révérend Père en Jésus-Christ, « Monsieur Olivier Jahouel, abbé très-méritant de « cette église ; ami constant et inébranlable de la « discipline pour lui-même et pour les siens ; éco- « nome prévoyant du temporel de la communauté, « restaurateur de l'abbaye et l'honneur de l'Ordre. « Laissant après lui les plus vifs regrets, il nous fut « trop tôt enlevé : la 67e année de son âge, la 13e « de sa dignité abbatiale ; la veille des calendes « d'avril 1738. Qu'il repose en paix. »

Ses armoiries, placées au-dessus de cette inscription, portent : *d'azur*, *au globe cintré et surmonté d'une croix rayonnante d'argent.* Le P. Jahouel, n'ayant point d'armes de famille, avait choisi le blason de l'abbaye de Mondaye.

Est-il nécessaire d'en faire la remarque ? Rien de profane, rien de vulgaire dans toutes ces inscriptions funèbres de l'église de Mondaye. Deux pensées y respirent : le souvenir sincère et vrai des qualités et des vertus du défunt, qui restera un exemple pour ceux qui lui survivent ; le néant de tout, puisque tout vient aboutir à la tombe, et qu'en fin de compte, toute vie humaine doit se terminer par un recours à la miséricorde du Très-Haut. Après un éloge comme celui-ci : « il fut l'honneur de son Ordre, *decus Ordinis* », je ne sais rien de plus touchant que cette supplication : « priez pour lui ; qu'il repose en paix. »

CHAPITRE V.

LE P. REUSSE ET LE P. RESTOUT.

Nomination royale du P. Reusse. — Bulle apostolique de provision. — Bénédiction de l'abbé Reusse. — Lots et partages entre la mense abbatiale et la mense conventuelle. — Les trois lots. — Intérieur du couvent en 1743. — Cérémonies religieuses du monastère. — La porte d'entrée, l'orgue et les quatre Évangélistes. — Le groupe de l'Assomption. — Consécration des pierres d'autel. — Le P. Restout, modèle des religieux. — Sa mort, son épitaphe et son portrait. — Désintéressement des religieux.

« Il n'y a pas de société au monde qui ne puisse « aller à leur école, pour y apprendre à la fois les lois « de la beauté et de la durée. »

(De Montalembert, *Les Moines d'Occident*, Introd., p. LXXIV).

Nomination royale du P. Reusse.

Les rois de France ne se contentaient plus, au siècle dernier, de protéger l'Église et les institutions ecclésiastiques. Fatigués d'être *les évêques du dehors* et franchissant les limites naturelles de leur pouvoir, ils s'étaient habitués à exercer sur l'administration intérieure des diocèses et des monastères une influence souvent trop directe. Le Concordat de François Ier avec Léon X avait, on s'en souvient, consacré cette immixtion regrettable, en donnant au roi le droit de nommer

aux abbayes et aux prieurés conventuels. L'ordre monastique devait nécessairement perdre de sa liberté, de sa dignité et aussi de sa pureté, au contact si fréquent des grandeurs et des intrigues mondaines. Ce fut donc le roi de France qui se chargea de désigner le successeur du P. Jahouel. Celui qui régnait alors se nommait Louis XV ; de la part de ce prince, on pouvait craindre quelque choix funeste aux intérêts et à l'honneur de l'abbaye. La Providence voulut que la cour jetât les yeux sur un homme digne, à tous égards, de la haute charge d'abbé régulier.

La bulle de provision (24 février 1738).

Le pape Clément XII ratifia le choix royal par une bulle que nous avons retrouvée, grâce à la générosité d'un prêtre, ami dévoué de notre communauté (1). On y voit encore le sceau de plomb qui en garantit l'authenticité. Elle est, comme celle de l'abbé Lhermite, adressée à l'official de Lisieux et rédigée dans la même forme, quoique avec des variantes importantes. Nous sommes heureux de pouvoir la reproduire, tout en ayant soin d'éviter les redites inutiles :

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs de « Dieu, à notre Fils bien-aimé l'official de notre « vénérable Frère l'évêque de Lisieux, salut et bé« nédiction apostolique. La responsabilité de notre « charge pastorale requiert de notre part une atten« tion et une sollicitude spéciale pour diriger d'une « façon salutaire l'état des églises et des monas-

(1) C'est pour nous un devoir de nommer ici M. le curé de Tournebu, canton de Thury-Harcourt (Calvados).

« tères, quels qu'ils soient; aussi est-ce avec « bonheur que nous employons tous nos soins à « venir en aide à ces monastères, quand il s'agit « de leur épargner les inconvénients d'une trop « longue *vacance*, par le remède d'une prompte *pro-* « *vision.* Le couvent de Saint-Martin de Mondée, ou, « comme l'on dit, Montdaye, de l'Ordre des Chanoines « réguliers de Saint-Augustin, Congrégation des Pré- « montrés, au diocèse de Lisieux, avait naguère « pour chef Olivier Jahouel, en son vivant chanoine- « régulier formellement profès de l'Ordre et de la « Congrégation susdits, et pareillement en son vivant « abbé dudit monastère. Mais par la mort dudit Oli- « vier, dernier abbé, lequel s'est éteint récemment, « cette abbaye se trouve aujourd'hui dépourvue de « gouvernement abbatial.

« Or, en vertu des concordats signés autrefois entre « le Siége apostolique et François Ier, d'illustre mé- « moire, roi des Français, sur la nomination à « faire, par le roi de France alors existant, des « personnes qui y sont expressément qualifiées et « qui doivent être promues aux églises et monastères « vacants du royaume, si ces églises ou monastères « ne sont pas en possession du privilége d'élire eux- « mêmes leurs titulaires : Notre très-cher fils en « J.-C., Louis, roi très-chrétien de France et de Na- « varre, nous a nommé par ses lettres notre fils « bien-aimé Louis-Joseph Reusse, prêtre, affirmant « qu'il est chanoine-régulier du même Ordre, et ex- « pressément profès de ladite Congrégation. Il nous « a été grandement recommandé à cause de son zèle « pour la religion, de la pureté de sa vie, de l'hono-

« rabilité de ses mœurs, de son expérience dans la
« vie spirituelle, de sa prudence pour l'adminis-
« tration temporelle, et de ses autres mérites et
« vertus éminentes. En vue de ces hautes qualités,
« nous voulons lui donner un gracieux témoignage
« de notre faveur ; et, si ce même Louis-Joseph était
« sous le coup de quelque censure ecclésiastique,
« nous l'absolvons et le déclarons absous par ces
« lettres de toute excommunication, suspense, in-
« terdit et autres peines et censures portées *a jure*
« *vel ab homine*, pour n'importe quelle cause ou oc-
« casion que ce soit, afin d'obtenir l'effet de cette
« nomination.

« Nous ordonnons à votre discrétion, par ces
« lettres apostoliques, si par un examen attentif
« vous trouvez ledit Louis-Joseph capable de gou-
« verner et d'administrer utilement ledit monastère,
« — et de ce soin nous chargeons votre conscience,
« — de le mettre à la tête dudit couvent, dont les
revenus et les biens, comme l'affirme ledit Louis-
« Joseph, n'excèdent pas la valeur annuelle de
« trente-quatre ducats d'or de la Chambre, selon
« l'estimation commune (1). Ce monastère étant
« vacant pour la cause exprimée plus haut, ou aussi
« par la libre résignation et renonciation dudit Olivier
ou de tout autre au gouvernement de ce monastère,
« renonciation faite spontanément en dehors de la
« cour romaine et devant un notaire public et des

(1) La bulle de nomination du Père Lhermite ne portait ce revenu qu'à 24 ducats. Ces estimations, au reste, devaient être fort au dessous de la réalité.

« témoins ; ou encore par l'acquisition d'un autre « bénéfice ecclésiastique conféré au nom de l'autorité « ordinaire ; si ledit monastère est demeuré vacant « durant tout cet intervalle, le droit de *provision*, « selon les statuts du concile de Latran et les autres « constitutions canoniques, est dévolu au Siége Apostolique, et pour toute cause appartient à ce même Siége, sans que toutefois ni la coutume ni le droit ne soient d'en user par voie de consistoire. Que si, à propos du gouvernement et de l'administration de ladite abbaye, un débat ou un procès s'étaient élevés entre quelques-uns, nous voulons qu'à la réception de ces lettres, ils demeurent suspendus « et sans décision.

« Pourvu donc qu'au temps déterminé, ledit monastère n'ait pas élu canoniquement un abbé, vous « y pourvoirez par Notre Autorité en la personne « dudit Louis-Joseph, et vous l'en établirez abbé, « en lui confiant sans réserve la charge dudit monas- « tère, son gouvernement et son administration au « spirituel et au temporel. Vous assisterez le même « Louis-Joseph de Notre Autorité dans sa prise de « possession du gouvernement de l'abbaye. Vous lui « ferez rendre l'obéissance et le religieux respect « qui conviennent, par nos bien-aimés fils du couvent de Montdaye. Vous lui ferez de même rendre « intégralement par nos bien-aimés fils les vassaux et autres sujets dudit monastère les services et hommages accoutumés. De Notre Autorité suprême, « nous repoussons tout appel contraire aux présentes « lettres. Nonobstant les constitutions de Boni- « face VIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire,

« et toutes autres constitutions apostoliques, statuts
« et coutumes dudit monastère, fussent-elles appuyées
« d'une confirmation du Saint-Siége, quand même
« le couvent, les vassaux ou autres sujets ci-dessus
« mentionnés auraient obtenu en commun ou sépa-
« rément quelque indult du Siége Apostolique, selon
« lequel ils ne pourraient être interdits, mis en sus-
« pens ou excommuniés par lettre apostolique ne
« faisant pas mention expresse *de verbo ad verbum*
« dudit privilége.

« Nous accordons par ces lettres au même Louis-
« Joseph le pouvoir de recevoir librement et licite-
« ment le bienfait de la bénédiction abbatiale de tout
« prélat catholique qui lui conviendra, à la seule
« condition qu'il ait la faveur du Saint-Siége et qu'il
« soit en communion avec nous ; et au même prélat
« nous octroyons la faculté de bénir librement et
« licitement ledit Louis-Joseph. Mais nous voulons
« que le prélat qui conférera la bénédiction au Père
« Louis-Joseph reçoive de lui, avant de la lui donner,
« en notre nom et au nom de l'Église Romaine, le
« serment accoutumé de fidélité, selon la formule
« que nous lui envoyons avec cette bulle. Quant à la
« formule du serment que prêtera ledit Louis-Joseph,
« il aura soin de nous la transmettre par un envoyé
« spécial, le plus tôt possible, et sans y rien changer.

« Lorsqu'il aura été trouvé digne de cette haute
« dignité, et avant qu'il ne soit mis à la tête du mo-
« nastère, ledit Louis-Joseph devra faire profession
entre vos mains de la foi catholique, selon les ar-
« ticles proposés depuis longtemps déjà par le Saint-
« Siége. Il sera tenu de nous envoyer au plus tôt

« cette profession de foi purement orthodoxe revêtue « de sa signature et de la vôtre. Autrement, nous « voulons que ledit monastère reste vacant. Que si « Louis-Joseph est en tout point trouvé digne de « l'honneur qui lui est accordé, nous déclarons nul « et sans effet tout ce qui pourrait être fait contre « cette nomination par quelle que personne que ce « puisse être, soit ignorance, soit autre motif. Et « nous voulons que, sur la foi de ces bulles, il soit « pourvu audit monastère de la personne de Louis-« Joseph, comme si nous n'avions pas usé de l'inter-« médiaire d'un tiers. — Donné à Rome, près de « Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de N. S. « 1738, le 24 février, de notre pontificat la neuvième « année » (1).

Appréciation historique de cette bulle.

Telle est cette bulle dont la valeur n'échappera à aucun de nos lecteurs. Nous leur laisserons la jouissance de relever eux-mêmes quelques-unes des précieuses données historiques que l'on y rencontre. Pour nous, nous voulons nous en tenir à deux observations. Plus d'une fois, dans le cours de ce récit, nous avons exprimé le regret que les religieux conventuels se fussent insensiblement trouvés dépouillés du droit si naturel d'élire leur supérieur au sein de la communauté. Ces élections pouvaient bien entraîner çà et là des désordres partiels ; mais les nominations

(1) *Ludovicus Joseph. Reusse. Bulla provisionis monasterii Sti Martini Montis Dei, Ordinis S. Augustini, Congr. Præm.*— « Sollicitæ considerationis indagine, prout pastoralis officii cura requirit, circa statum ecclesiarum et monasteriorum salubriter dirigendum, operosæ diligentiæ studium libenter impendimus..... Ne diutius vacationis subjaceant incommodis..... »

officielles n'avaient-elles pas l'inconvénient bien autrement grave d'enlever à l'autorité abbatiale son caractère le plus touchant, celui d'une fraternelle égalité ? On conçoit aisément que les abbés étant devenus par la force des choses une sorte de puissance sociale, les papes et les rois aient cru devoir mettre la main sur elle pour la contenir et la dominer. Il est facile de remarquer, à la lecture de la bulle de provision du P. Reusse, comme aussi de celle de son prédécesseur, le P. Lhermite, qu'en supprimant, dans des cas particuliers, le droit de suffrage des religieux, le Saint-Siége le respecte et le consacre en principe ; mais le droit n'est plus qu'un *privilége : Monasteria privilegio eligendi suffulta* (1).

Qui n'admirerait du reste les précautions infinies dont use la Cour romaine pour donner un chef à une simple abbaye perdue dans un coin de la Normandie ? Telle fut toujours la haute prudence de ce pouvoir si peu connu et pourtant si digne de l'être. L'examen qui doit témoigner de la capacité du P. Reusse, le serment de fidélité prêté au Souverain-Pontife, la profession de foi catholique avec condamnation formelle des erreurs Jansénistes : telles sont les conditions préalables de la promotion du nouvel abbé. Clément XII a beau le savoir intelligent, pieux, vertueux, zélé, il veut une certitude plus authentique, si faire se peut ; et le P. Reusse devra se soumettre à l'examen de l'Official de Lisieux. Ainsi s'acquièrent les dignités au sein de l'Église catholique ; la parole du Maître y est toujours pratiquée : il faut s'abaisser pour être élevé.

(1) *Bulles de provision du P. Lhermite et du P. Reusse.*

Un fait bien singulier, c'est que cette bulle fut sollicitée et donnée avant la mort du P. Jahouel. Elle est datée du 24 février 1738, et il ne mourut que le 31 mars suivant. Force était de recourir à de semblables précautions et de prendre les devants, en ces tristes temps où la Cour saisissait l'occasion de disposer d'une abbaye vacante pour *assouvir* et *asservir*, comme on l'a dit, grâce à la commende, quelqu'une de ses créatures.

« Le R. P. Louis-Joseph Reusse, prêtre Prémontré « réformé, prieur de l'abbaye de Sery de la province « de Champagne, fut, — lisons-nous dans le *Journal* « de Mondaye, — le successeur du T. R. P. Olivier « Jahouel, et nommé par le Roy le 31 décembre « 1738 » (1). Le 21 mars de l'année suivante, deux « avocats au parlement, conseillers du Roy, expé- « ditionnaires de Cour de Rome », déclarèrent que la bulle pontificale était « bonne, vray et originalle, « et que foy y doit être ajoutée. » Et le 25 mai, elle était enregistrée par Lerat, moyennant la somme de 10 livres, « au registre des insinuations ecclésias- « tiques du diocèze de Lizieux » (2).

Bénédiction de l'abbé Reusse (25 août 1739)

C'est ainsi que le R. P. Reusse « devint le 34e abbé « de Mondaye, où il arriva le 6 may 1739, et fut « bénit le 25 aoust, jour Saint Louis, par le T. R. P. « Charles Martin, abbé de Cuissy, vicaire-général des « Prémontrés réformez, assisté du R. P. Pelvé, abbé « de La Luzerne, et du R. P. Jacques Morel, prieur

(1) *Journal de l'abbaye de Mondaye*, p. 4.

(2) *Lud. Jos. Reusse. Bulla provisionis*... On appelait *insinuation* la nomination enregistrée d'un ecclésiastique à un bénéfice.

« de l'abbaye de St-Jean de Falaise » (1). Le monastère de Sery *(Seriacum),* qui cédait le P. Reusse à Mondaye, était une abbaye réformée située non loin d'Abbeville, au diocèse d'Amiens, circarie ou province religieuse de Champagne. Le lecteur se souvient que les maisons de l'Étroite Observance de Prémontrés étaient réparties en trois divisions administratives : la Lorraine, la Champagne et la Normandie. L'abbaye de Cuissy, à quatre lieues de Laon, appartenait aussi à la réforme de Layruelz. C'était l'une de nos plus célèbres communautés de France. L'abbé de Cuissy avait le titre de *quatrième père de l'Ordre,* et prenait rang, dans les chapitres, après le général et les deux abbés de St-Martin de Laon et de Floreffe. Le P. Charles Martin, qui donna au P. Reusse la bénédiction abbatiale, était un homme d'un rare mérite. Il fut l'un des collaborateurs du P. Hugo dans le grand travail des *Annales* de l'Ordre de Prémontré. C'est lui qui écrivit en particulier l'histoire du monastère de Ste-Odile, en Alsace, insérée au IIe volume de ces *Annales.* Le P. Jean Pelvé, abbé de La Luzerne depuis dix ans et abbé-père de Mondaye, était également célèbre par son talent oratoire et sa science théologique. Nous avons déjà vu le P. Jacques Morel assister à la bénédiction de l'abbé Jahouel. Il ne devait mourir que le 11 avril 1743, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Lots et partages entre la mense abbatiale et la mense conventuelle.

« Après sa bénédiction, connaissant que le désir « de toute la province estait qu'il accordât aux reli- « gieux de Mondaye une mense conventuelle et qu'il

(1) *Journal de l'abbaye de Mondaye*, p. 4.

« consentît à de nouveaux partages, il entérina « *(approuva juridiquement)* la requête desdits reli- « gieux ; et de nouveaux partages furent suivis au « Grand-Conseil par contredits et procez en forme, « et enfin terminez après plusieurs arrêts par celuy « du 25 janvier 1741, et homologuez au même Grand- « Conseil, par arrest confirmatif des lots et partages « du 6 juin 1742 et signifié audit Sr abbé le 19 « mars 1743 » (1).

Le lecteur doit se rappeler ici un usage monastique qui était devenu presque général au XVIIIe siècle. Dans la plupart des communautés, il y avait deux menses, que l'on nous permette cette expression vulgaire, comme deux ménages distincts : c'étaient la mense abbatiale et la mense conventuelle. Cet état de choses était tout à l'avantage des religieux, qui auraient pu craindre autrement de se voir négligés par leurs supérieurs ; et il était devenu une nécessité dans les abbayes tombées en commende. Malgré le terme judiciaire de « procès » employé par l'auteur du *Journal*, tout se passa pacifiquement à Mondaye. « Les lots et partages des biens, droits et revenus de la mense commune de l'abbaye furent faits et dressés par deux experts convenus entre messire Louis-Joseph Reusse, abbé régulier, et les sieurs prieur et religieux. Mathieu Douesnel, de la paroisse de Trungy, et Augustin Ménage, d'Ellon, examinèrent la valeur des biens de l'abbaye, *en leurs âmes et consciences,* et procédèrent à la division et au partage de tous ces revenus en trois lots, à la réqui-

(1) *Journal de l'abbaye de Mondaye*, p. 4.

sition conjointe desdits sieurs abbé et religieux. »

Le premier lot. La minute des partages existe encore, et nous l'avons lue tout entière dans les archives du notariat de Lingèvres. Cet acte est précieux pour l'histoire de l'abbaye : on y trouve le détail des propriétés du monastère, cinquante ans avant la Révolution ; on y voit une foule de renseignements curieux sur la topographie de la contrée, sur les familles et sur l'état de l'agriculture. Le premier lot se composait de la ferme St-Barthélemy. Près de la ferme, « dans « la pièce des Fontaines, il y a une fontaine enfermée « qui fournit l'eau dans l'abbaye ; les canaux en sub- « sisteront pour la commodité de la maison tant « abbatiale que conventuelle. » C'est la source qui avait donné son premier nom à la colline : Mont d'Aë. Ce lot comprenait aussi les fermes des Landes, de La Galeste, à Lingèvres, « les grosses dîmes de Juaye, avec la grange de dîmes, sise dans la cour de la ferme St-André ; à cause de laquelle dîme ce lot sera tenu d'entretenir le chancel de ladite église de Juaye et de payer annuellement au prieur-curé de Juaye 26 boisseaux de froment, 45 liv. en argent et les décimes de son bénéfice. » A ce premier lot, se rattachaient aussi le moulin de Héville, « le fief noble de Brucourt-Nonant, mouvant du roy, avec tous ses droits, prérogatives, justices et gage-pléges, dont le chef-lieu est à Juaye et s'étend aux environs, » et aussi plusieurs rentes foncières et seigneuriales, et « rentes hypothèques. »

Le second lot. Le deuxième lot fut composé de la ferme de l'abbaye, « non compris ce qui en sera distrait pour l'emplacement de l'abbatiale ; » des pièces de terre

qui entourent l'enclos régulier ; de la ferme du Clos-Pain ; de la ferme St-Joseph, « compris l'avenue des Francs-Fiefs, avec charge de payer annuellement 40 livres, dues à la Sainte-Chapelle de Paris » ; du bois de La Senodière, du moulin de La Haye, de la ferme de La Boscherie, de 50 acres de terre en landes, partie défrichées, partie en bruyères, « des grosses dîmes de Trungy, avec la grange de dîmes sise proche l'église dudit lieu. A cause de laquelle dîme, ce lot sera tenu d'entretenir le chancel de ladite église, de payer annuellement au prieur-curé 25 boisseaux de froment, 50 boisseaux d'avoine et 250 bottes de paille. Plus : au sieur prieur d'Aillon, 20 livres de rente, et au sieur curé de St-Amator, 9 livres aussy de rente. » De ce second lot, dépendait également « le fief noble de La Haye-d'Aiguillon, mouvant du roy, compris la portion du fief nommée La Haye-Lécaley, mouvant de la baronnie de St-Vigor-le-Grand. » Viennent ensuite nombre de rentes foncières et seigneuriales, à Ellon, Lingèvres, Martragny et Trungy. Nous y avons remarqué une rente singulière « de 1 chapon, 1 coq, 49 poules, 40 œufs, 4 pains, 1 livre de poivre, trois quarterons d'oignon, une paire de houzeaux, une paire d'éperons et un quarteron de cire. » — Une rente foncière de 1 boisseau 3 quarterons d'orge, « sur le Sr du Manoir le Chanoine », nom qui est honorablement porté aujourd'hui encore par M. le comte de Juaye. A Martragny, à cause de la dîme de cette paroisse, l'abbaye percevait « sur le chapitre de Bayeux une rente de 18 boisseaux de froment. »

Le troisième lot comprenait : la chapelle Saint- Le troisième lot.

André du Bosq, avec des terres égrenées à Juaye, à Bernières-le-Bocage, à Condé-sur-Seulle, à Couvert, Chouain, Ellon, Longraye, Meuvaines et Rucqueville. *Item*, le tiers de la grosse dîme d'Ellon avec la grange des dîmes, à la charge d'entretenir la couverture et les vitres du chœur de l'église d'Ellon, et de payer au prieur-curé 37 liv. 13 sols 8 deniers. *Item*, un trait des dîmes de la paroisse de Vierville. *Item* les traits de dîmes que possède l'abbaye dans les paroisses de Bernesq et de la Folie. *Item* les traits de dîme de Pontgarçon, de Briquessard et de Candom qu'elle a pareillement droit de percevoir dans la paroisse de Livry. *Item* un trait de dîmes de la paroisse de Bucéels. Ce lot devait avoir de plus le fief noble de Condé, « avec tous ses droits, dignitez, justices, gage-pléges et toutes les rentes seigneuriales en dépendant. » A ce lot enfin se rattachaient les rentes dues au monastère : « par le sieur abbé de Mesniville à Arganchy : 65 sols, 1 chapon; — à Bayeux, par le seigneur évêque : 60 sols; — par le séminaire dudit lieu : 100 sols. — De son côté, le couvent devait une rente de 21 boisseaux d'avoine « tant à l'évêché de Bayeux qu'à messieurs du séminaire. » — L'abbaye avait aussi « des rentes hypotèques » sur l'Hôtel-de-Ville de Paris : 94 livres; — sur la communauté des tailleurs d'habits de Falaise : 14 livres 5 sols et 8 deniers. »

Les lots étant faits et dressés, on procéda « à la choisie. » Le sieur abbé déclara prendre et choisir le premier lot pour la mense abbatiale. Le P. Jean-Charles Poutrel, prieur de l'abbaye, déclara, au nom de la communauté, choisir le second pour la mense

conventuelle, laissant le troisième à l'abbé, aux charges de droit. Il fut convenu que « l'ancienne maison abbatiale demeurerait à l'usage dudit abbé, jusqu'à la construction de la nouvelle abbatiale qui sera bâtie dans le jardin à côté du portail de l'église, vers le nord, aux frais de la mense conventuelle, sur un terrain de deux vergées, mesure de Roy. » Dès le lendemain 16 novembre (1741), les religieux assemblés capitulairement déclarèrent « avoir ladite choisie pour agréable, et ratifièrent le tout. »

Acceptation définitive des partages (22 nov. 1743.)

Les formalités requises pour la confirmation par le Grand-Conseil de ces partages, demandèrent plus de quinze mois. Enfin le 22 novembre 1743, François Hardy, notaire, garde-notes aux siéges de Trungy et de Lingèvres, se présenta au chapitre de l'abbaye. Les religieux s'y réunirent au son de la cloche. Et François Hardy dressa l'acte suivant :

« Devant nous...... ont comparu Messire Louis-Joseph Reusse, prêtre, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, abbé de l'abbaye de Saint-Martin de Mondaye dudit Ordre, située paroisse de Juaye, diocèse de Lisieux, exemption de Nonant, demeurant en son manoir abbatial audit lieu, d'une part ; et les RR. Pères dont les noms suivent, demeurant en ladite abbaye d'autre part. Est ordonné qu'ils jouiront chacun à leur égard des lots par eux optés. Ordonné que les Religieux, et à leurs frais, feront incessamment procéder à la construction de la nouvelle maison abbatiale. Dont du tout les parties furent contentes. Fait et passé au chapitre : présence du sieur Melchior Verly, sculpteur figuriste, et Henry Avonde, demeu-

rant de présent paroisse de Juaye, témoins ; et ont signé :

Fr. L.-Joseph Reusse, *abbé de Mondaye;*
Fr. J.-C. Le Poutrel, *prieur ;*
Fr. Eustache Restout, *sous-prieur ;*
Fr. Julien Guérin, *communier ;*
Fr. Michel Lepley, *professeur ;*
Fr. Étienne Lepley ;
Fr. G.-A. Cosnard ;
Fr. L. Coge ;
Fr. Matthieu Bunot, *procureur ;*
Fr. Nicolas Morel ;
Fr. L.-Ch. Gontier ;
Fr. P. Daupley.
Fr. J. Raulin ;
Fr. Jul. Déliée.
François Hardy. Melchior Verly. H. Avonde.

Intérieur du couvent en 1743.

Cette longue citation nous a pleinement initiés à la connaissance des possessions et revenus de l'abbaye. Elle nous fait aussi pénétrer dans l'intérieur du monastère. L'abbaye comptait, en 1743, quatorze religieux-profès, ayant droit de siéger et de voter au chapitre des délibérations communes. Il y faut ajouter le prieur de Juaye, qui était, depuis 1721, le P. J.-B. Fortin de La Hoguette ; le prieur d'Ellon, François-Thomas Barey, et le P. Thomas-Robert Vasnier, qui administrait la paroisse de Trungy depuis 1732. Avec les frères novices, convers et oblats, nous atteignons aisément un personnel de vingt à vingt-deux religieux. Nos lecteurs auront remarqué avec satisfaction la présence du P. Eustache à la séance capitulaire. Nous rencontrons dans le procès-verbal un mot qui ne s'était pas encore présenté sous notre plume : le *communier (communiarius).* Dans un chapitre séculier, on appelait *communier*

le chanoine chargé d'administrer la mense capitulaire. Dans une communauté religieuse, le *communier* était le Frère qui devait prendre soin de la nourriture commune. Il s'appelait plus généralement : cellérier. Le P. Michel Lepley, professeur, distribuait l'enseignement théologique à sept jeunes profès qui se préparaient aux sublimes fonctions du sacerdoce.

Cérémonies religieuses du monastère.

Si nous voulons pénétrer plus avant dans la vie intime de nos anciens Pères, nous n'avons qu'à ouvrir le *Journal* à une autre page. Il renferme un article spécial qui a pour titre : *Cérémonies et rubriques particulières à l'abbaye de Mondaye.* Nous y apprenons que, « pendant le Caresme, on fait un « service solennel pour les abbés-réguliers défuncts. « Le R. P. Reusse, abbé moderne, l'a placé au mardy « de la Semaine-Sainte. » A cette indication, le P. Reusse ajouta de sa propre main la note suivante : « Il n'a été établi que de son tems et par affection « pour ses deux prédécesseurs. On ne le fait pas « quand il se trouve des services d'obligation. »

Le jour de la fête du St-Sacrement, ce devait être un spectacle touchant et solennel de voir la procession de la paroisse de Juaye gravir la colline, au chant des cantiques sacrés, pour faire une station à l'église abbatiale. « On va la recevoir, dit notre manuscrit, à la grande porte de l'église. Et le prieur-curé remet à Monsieur l'abbé le Saint-Sacrement « qui est porté avec solennité sur le grand-autel, « où, après quelques hymnes et la bénédiction, l'officiant le reporte à l'entrée de l'église, où il le rend « au prieur qui s'en retourne. » Et la procession descendait l'avenue pour regagner l'église paroissiale.

« Le jour de l'octave de la Fête-Dieu, la procession « du Saint-Sacrement est remise après vêpres, pour « la commodité du public. Et après la bénédiction « donnée aux reposoirs de la chapelle de la Sainte- « Vierge et de Saint-André, on entonne le *Te Deum*, « et à la fin l'*Ave verum*, etc. »

Le jour de la fête St-Martin était une solennité de première classe ; et « le jour de la Translation St- « Martin, l'office est triple de seconde classe, et il « y a procession. »

Sainte Anne, mère de la Sainte Vierge, avait été choisie comme seconde patronne de la nouvelle église. En conséquence, « sa fête est élevée à la classe de « triple-mineure. L'office commence dès les premières « vêpres. Il n'y a point de procession.

« Sur le diocèse de Lisieux, dont dépend l'abbaye « de Mondaye, on transfère aux jours suivants les « fêtes de la Sainte-Vierge ou autre saint qui tom- « bent dans quelque dimanche d'Avent ou de Ca- « resme.

« On transfère aussi au dimanche, dans le cours « de l'année, les fêtes de St-Laurent, de St-Simon « et St-Jude, etc., qui tombent sur semaine, et leur « jeûne est remis au samedy précédent » (1).

La porte d'entrée, l'orgue et les évangélistes.

Tel était l'intérieur religieux du monastère au mois de mars 1743. Le nouvel abbé en était l'âme, et nous allons le voir mener de front les travaux artistiques de l'église et les exercices réguliers de la vie canonique. « Pendant le cours dudit procez de par-

(1) *Registre des événements les plus remarquables. — Cérémonies et rubriques particulières, etc.*

« tage, on ne laissa pas de continuer le lambris de
« la sacristie, qui a été fini de poser en 1740, et de
« construire cette même année la grande porte d'en-
« trée de la basse-cour, en forme de beau pavillon,
« qui fut entièrement fini en 1741. Cette même année,
« ledit sieur abbé fit mettre le bel orgue qui est au
« fond de l'église, et fait dans un an par M. Claude
« Parisot, Lorrain de nation, qu'il avait fait venir
« de Picardie où il lui avait procuré beaucoup d'ou-
« vrages pareils, après l'avoir employé à la facture
« des orgues de l'abbaye de Sery. Cet artiste s'est
« acquis une très-grande réputation par beaucoup
« d'autres entreprises d'orgues qu'il a faites ensuite
« en Normandie. Les ornements du buffet, qui furent
« faits par un très-habile sculpteur et figuriste, en-
« gagèrent le Sr abbé à s'en servir pour remplir dans le
« chœur les quatre niches par des figures des quatre
« évangélistes, qui, chacun des quatre, sont d'une
« seule pierre de Quilly, i compris leurs attribus (1).
« Le même ouvrier, nommé Melchior Verly, flamand
« de nation, travailla tout de suite à des figures en
« terre pour remplir la niche de la chapelle de la Ste-
« Vierge, au-delà du croison (croisillon) du côté du
« nord. Le tout a été parachevé et posé en 1745. »

Ce récit sobre et précis n'a nul besoin de commentaires. Il nous faut pourtant faire ressortir quelques détails qu'il ne fait qu'effleurer. Notre *Journal* montre l'intelligent abbé aimant à s'entourer des lumières

(1) Quilly est une petite commune, aujourd'hui réunie à Bretteville-sur-Laize. On y voit encore des restes de carrières qui furent autrefois activement exploitées.

et des talents d'hommes spéciaux et compétents. Il fait venir, de Lorraine et jusque de Flandre, des artistes qui puissent seconder le travail du P. Restout. Ce Melchior Verly est le même que nous avons déjà vu signer les lots et partages de la communauté. Nous lui devons l'exécution de ce buffet des orgues, tant admiré des visiteurs et des hommes de l'art. Voyez le groupe d'anges qui figure au sommet, n'est-ce pas un véritable orchestre? L'un joue de la trompette, l'autre frappe le tambourin; un troisième fait résonner les flancs d'un serpent, deux autres font parler la harpe et le triangle. Un peu plus bas, à la hauteur du clavier, est le chorége battant solennellement la mesure. Sa pose magistrale annonce le succès et semble défier la concurrence.

Le Groupe de l'Assomption.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir décrire le *Groupe de l'Assomption* et les peintures de la chapelle de la Sainte-Vierge. Ici, la plume comme la parole nous semblent impuissantes : il faut voir. Comment peindre, en effet, cette Vierge de grandeur naturelle, sortant du tombeau et s'élevant majestueusement dans les airs, appuyée sur un nuage soutenu par des anges? Les yeux de la Vierge Marie se portent modestement vers le ciel; et pourtant on dirait qu'elle les abaisse encore vers la terre qu'elle vient de quitter pour jeter un regard affectueux de commisération sur les hommes dont elle devient la protectrice près de son Fils. C'est là certainement une belle et touchante idée, rendue avec talent. La Vierge a les bras étendus vers les trois personnes divines qui se voient sur la coupole de la chapelle. Jésus paraît dire à Dieu son Père, en lui montrant le

groupe qui s'avance : « C'est ma Mère. » Le ciel est tout à la joie de ce spectacle. De toutes les parties de la voûte, les esprits célestes jettent des fleurs, des couronnes, des parfums, avec des chants d'allégresse et de triomphe. Après avoir admiré, vous tombez à genoux, et une prière s'échappe spontanément de votre cœur pour s'enlever, elle aussi, sur les ailes de la confiance et de l'amour. L'étonnement redouble, quand on vient à constater que le tombeau, la Vierge, les anges et toutes les têtes de chérubins qui composent le cortége ont été moulés en terre de Noron. Que de difficultés vaincues ! « Que je voudrais connaître, écrivait, en 1868, le P. Alphonse de Liguori, « le nom du simple potier qui a eu la bonne fortune « de cuire sans accident un groupe aussi considérable « et aussi compliqué ! Comment le P. Eustache a-t-il « pu suspendre et poser d'une façon si harmonieuse « tous ces nuages et toutes ces figures ? L'artiste ici « s'est vraiment surpassé ; et cette chapelle est « certainement le chef-d'œuvre de l'église et de l'abbaye » (1). Aujourd'hui, le nom de l'ouvrier qui reproduisit avec tant d'élégance la pensée du P. Restout, n'est plus un mystère : il se nommait, nous l'avons vu, Melchior Verly, et une part de gloire lui revient dans cette œuvre magistrale de l'*Assomption*, comme aussi dans le travail des quatre évangélistes du chœur.

Nous avions remarqué, au chapitre précédent, le caractère d'unité qui se révèle dans tous les ornements du chœur et du sanctuaire. Dans la chapelle de la Sainte-Vierge, un autre ordre d'idées com-

(1) *Semaine relig. de Bayeux.*

mence : tous les détails s'y rapportent à la glorification de Marie ; mais ici encore il y a unité. Jésus dans l'Eucharistie, et la Vierge Marie au ciel, voilà l'église de Mondaye tout entière. Or, on ne l'a pas assez remarqué, ce nous semble : ces deux grandes pensées sont comme l'expression et le reflet de l'âme du religieux qui les conçut et les exécuta. Toujours l'Ordre de Prémontré eut à cœur d'inspirer à ses enfants deux dévotions spéciales, qui, du reste, sont celles de l'Église catholique : le culte du Saint-Sacrement et l'amour filial de la Sainte-Vierge. Et le P. Restout n'a fait que donner une forme sensible à ces deux dévotions qui sont la première et la dernière pensée des disciples de saint Norbert.

Consécration des pierres d'autels.

Mais reprenons le cours de notre récit :

« Pendant l'intervalle de 1741 à 1745, comme il n'y « avait dans les chapelles de la nef que de petites « pierres consacrées, posées sur les grosses pierres « qui forment les tables d'autels ; pour prévenir les « accidents pendant la célébration du S. Sacrifice, « le même abbé fit, le jour de S. Michel, le 29 « septembre 1742, la consécration en entier des « tables mêmes des quatre petits autels dans la « nef, de la pierre quarrée au milieu de l'autel « de la chapelle de la Sainte-Vierge, où elle a « été posée depuis, en faisant l'autel, — en outre une petite de marbre destinée pour une chapelle d'infirmerie. Celle-cy était un peu écornée « avant de la consacrer. Toutes ces pierres sont « consacrées sous l'invocation des saints représentez « dans le tableau de chaque chapelle, et celle de « marbre écorné, sous l'invocation de S. Roch. La

« pierre de marbre du grand autel a été incrustée « dans la grande qui la contient du côté de la nef; et « une autre de pierre vis-à-vis, du côté du chœur : « elles avaient servi toutes les deux. Dans les pierres « de nouveau consacrées sont enfermées, dans le « petit tombeau de chacune, des reliques averrées « par l'attestation *(reconnues authentiques)* de Monsr « Bertinet, S^r abbé de Justemont, de l'Ordre et Ré- « forme de Prémontré, au diocèse de Metz, qui les « a tirées du trésor de son église, et fait présent à « Monsr l'Abbé Lhermitte, dans l'intention qu'elles « ont été employées... » (1).

Le P. Reusse, nous n'avons pas besoin de le dire, en faisant la consécration que nous venons de rapporter, usait d'un privilége accordé aux abbés mitrés par le Saint-Siége, et reconnu de tous les théologiens (2). Le P. Jérôme Bertinet, qui avait offert ces reliques au P. Lhermite, comme gage de fraternelle amitié, était mort le 23 avril 1721, laissant après lui une mémoire vénérée. D'une solide piété, humble au faîte des dignités, il unissait la science à la vertu et portait avec honneur le titre si apprécié de docteur en théologie.

Ici s'arrête brusquement notre « Journal. » Plusieurs feuilles ont été arrachées par quelque main inintelligente, et ont péri dans les flammes. Nous

(1) *Journal de ce qui est arrivé de plus remarquable...*, p. 5.

(2) Voir *S. Liguor.*, lib. VI, n° 381. — L'illustre docteur cite des brefs d'Alexandre VII (1655-1667) et de Benoît XIV (1740-1752), dont la doctrine est celle-ci : Abbates possunt consecrare omnem ecclesiasticam supellectilem, v. g. *calices, altaria*, sed pro suis ecclesiis tantum.

étions en 1742. La page suivante nous transporte à douze années au-delà, en 1755. Le précieux manuscrit nous manque précisément au moment où nous pressentions qu'il allait devenir plus attachant que jamais, puisque nous sommes arrivé à l'époque même où écrivait notre chroniqueur (1744). Nous y avons perdu surtout les détails si intéressants des derniers travaux et de la mort du P. Eustache Restout.

Le P. Restout, modèle du religieux.

En 1743, l'illustre religieux était, en effet, parvenu au terme de sa longue carrière. Il était profès depuis soixante-six ans. La Providence semblait avoir prolongé sa précieuse existence tout exprès pour qu'il eût le temps d'achever l'église de l'abbaye. Elle était terminée ou sur le point de l'être. Il pouvait mourir. Dieu le rappela à lui, le 1er novembre, fête de tous les Saints. Est-ce présomption de dire que sa place était marquée parmi les bienheureux, et que la mort fut pour lui le commencement de la vie qui ne connaît ni vieillesse ni déclin? Le P. Eustache, en effet, ne fut pas seulement un artiste supérieur; avant tout, il voulut être et il fut un religieux exemplaire. Plusieurs fois, ses vertus éminentes le firent nommer prieur claustral de l'abbaye. Loin de se prévaloir de son talent, il dédaigna l'estime et les jouissances dont il pouvait être pour lui la source. Jaloux surtout de l'immortelle beauté de son âme, il n'omit jamais aucun des exercices commandés par la règle. Un mot résuma toute sa vie: l'obéissance, la vertu des âmes fortement trempées.

Sa mort (1 nov. 1743).

Une tradition répandue dans la contrée le fait mourir des suites d'un tragique accident: il serait tombé en peignant la fresque de la grande coupole, et une

mort instantanée serait résultée de cette chute. Nous n'admettons point comme historiquement vrai un fait que sa pierre tombale, si détaillée et si précise, n'eût pas manqué de mentionner. Toutefois cette légende cache, sous le voile d'une allégorie transparente, un fait certain. Le P. Eustache tomba les armes à la main, et l'on peut dire qu'il est mort en travaillant : noble et laborieuse existence qui n'attendait que le signal de Dieu pour entrer dans l'éternel repos !

Que j'aime à revenir visiter, au haut de la nef de l'église, à l'entrée du sanctuaire, cette pierre sous laquelle reposent les cendres d'un artiste distingué, qui fut le plus modeste des religieux ! J'y vois gravés un sablier, une tête de mort, deux os en croix, une bêche et une pioche : funèbres images du terme où vient aboutir la destinée humaine la mieux remplie ! A ces emblèmes de la mort, on a ajouté ceux du travail opiniâtre et des beaux-arts si noblement cultivés par le Frère Eustache. Voici les pinceaux, l'appuie-main et la palette pour indiquer la peinture ; et, pour rappeler l'architecture, voici l'équerre, la truelle et le niveau. Son tombeau.

Mais que j'aime surtout à relire et à méditer l'inscription que le R. P. Reusse fit graver sur la tombe du saint religieux ! « Ici repose le R. P. Eustache
« Restout. Plusieurs fois prieur de cette maison,
« toute sa vie il se contenta pour lui-même du simple
« nécessaire. Jamais on ne le vit omettre le moindre
« point de sa Règle. En tout, il fut guidé par l'obéis-
« sance. Il construisit ce temple, depuis la première
« pierre jusqu'au sommet. A peine construit, aussitôt
« et seul il l'enrichit de peintures. Survivant à son

« trépas, il revit dans les nombreuses églises dont il
« fut le décorateur. Les peintres, les sculpteurs, les
« architectes formés par lui, recueillent sur la terre
« le fruit de ses enseignements. Pour lui, puisse-t-il
« avoir sa récompense dans les cieux ! Que tels soient
« les vœux et les prières des lecteurs ! Il mourut
« sous-prieur, le 1er jour de novembre, l'an du Sei-
« gneur 1743, de son âge le 88e. »

HIC JACET
R. P. EUSTACHIUS RESTOUT
HUJUS DOMUS PRIOR MULTOTIES,
UNICO SIBI NECESSARIO
TOTA VITA SUA CONTENTUS.
NE MINIMIS UNQUAM
REGULÆ SUÆ OMISSIS.
IN OMNIBUS OBEDIENTIA DUCTUS.
TEMPLUM HOC AB IMIS
AD ALTA CONDUXIT.
VIX CONSTRUCTUM
ILLICO SOLUS DITAVIT PICTURIS.
FUNERI SUPERSTES
VIVIT IN MULTIS
QUAS DECORAVIT ECCLESIIS.
PICTORES, SCULPTORES, ARCHITECTI
AB EO FORMATI
FRUCTUM CAPIUNT IN TERRIS.
IPSI SIT MERCES IN CŒLIS.
SIC VOVEANT ET PRECENTUR LECTORES.
OBIIT SUPPRIOR DIE I NOVEMBRIS
ANNO DOMINI MDCCXLIII.
ÆTATIS SUÆ LXXXVIII.

Le Nécrologe de St-Jean de Falaise inscrivit son nom, à la date du 1er novembre, en ces termes : « Mémoire du R. P. Eustache Restout, sous-prieur « de Mondée, âgé de 88 ans. C'est lui qui embellit de « tant de peintures cette église et un grand nombre « d'autres. Il mourut en 1743. » Aujourd'hui encore, à St-Gervais de Falaise, on remarque derrière le sanctuaire deux tableaux qui appartenaient autrefois à l'abbaye de St-Jean. L'un représente le *Baptême de de N. S.*, et l'autre, le *Crucifiement*. L'œil le moins exercé y reconnaît tout de suite le faire du Père Restout.

Je voudrais pouvoir convier ceux qui sont habitués à considérer la vie religieuse comme une école d'oisiveté, à se mettre un instant en face de cette existence si bien remplie. A ceux qui la croient incapable de toute inspiration généreuse et féconde, je voudrais faire remarquer, dans l'une des salles du monastère, le modeste tableau où le Père Eustache s'est peint lui-même. Des traits mâles et accentués, avec un regard plein de douceur ; la blanche robe du disciple de saint Norbert, les attributs de la peinture et de l'architecture, le pinceau et les couleurs, le compas et le plan du couvent ; au fond du tableau, l'église dont il fut l'architecte et le décorateur ; enfin, devant l'artiste, un crucifix de bois. Ou je me trompe, ou le Père Restout est là tout entier. L'on demandait un jour au Docteur Angélique à quelle source il avait puisé son incomparable science : « Mon livre ! reprit saint Thomas d'Aquin, le voici. » Il montrait son crucifix. Le Père Eustache ne semble-t-il pas redire à la postérité cette même

Son portrait.

parole ? L'art chrétien a pour idéal la beauté éternelle, Dieu lui-même, et le Verbe incarné est devenu le foyer des beaux-arts. Voyez, en effet, tous les chefs-d'œuvre de la peinture, de l'architecture, de la statuaire, de la musique, que sais-je ? les plus magnifiques créations de l'esprit humain, où se sont-elles inspirées, sinon dans le sentiment religieux. « L'art antique, a dit J. de Maistre, avait senti et « rendu le *beau idéal ;* le christianisme exigea un « *beau céleste*, et il en fournit des modèles dans tous « les genres » (1).

Désintéressement des religieux.

En rendant hommage aux talents et à l'activité du Père Restout, Dieu nous garde d'être injuste envers la communauté dont il était le membre le plus distingué ! Elle fut à la peine, elle doit bien avoir sa part d'honneur. Pendant plus d'un demi-siècle, une seule pensée la préoccupe : élever à Dieu un temple qui ne soit pas trop indigne de sa majesté. Pour réaliser cette grande entreprise, les religieux devront s'imposer des privations, des fatigues et des veilles. Depuis un siècle environ, une administration intelligente leur avait procuré une situation financière des plus aisées. Or l'église que nous admirons nous dit assez quel emploi ils savaient faire de leurs biens si légitimement acquis. Souvenons-nous de la réflexion du *Journal* de l'abbaye : sans l'activité du Père Lhermite et l'heureuse direction du Père Restout, « la mai- « son de Mondaye n'aurait pu faire face aux dépenses » énormes qu'entraîna la construction de ce gracieux édi-

(1) J. de Maistre, cité par Aug. Nicolas : *La Vierge Marie vivant dans l'église*, II, p. 526.

fice. Honneur donc à ces cénobites laborieux et désintéressés ! Rappelons-nous bien qu'ils n'avaient ni routes tracées, ni machines à vapeur, ni aucun des puissants instruments de l'industrie moderne. Enfants d'un siècle infatué de lui-même, nous contemplons froidement leur œuvre, et nous paraissons oublier ce qu'elle leur coûta de sueurs et de sacrifices. Nous jouissons en paix du fruit de leurs labeurs ; et trop souvent nous nous montrons ingrats envers leur mémoire.

Mais pourquoi ces regrets et ces plaintes ? Nos Pères n'eurent point pour mobile cette vaine fumée qui se nomme la gloire humaine. Ils travaillaient pour Dieu, et ne voulaient d'autre récompense que Dieu même. Je rappelais tout à l'heure l'Ange de l'École. Un jour qu'il était en prière devant l'image du Sauveur crucifié, N.-S. daigna se montrer visible à son serviteur : « Vous avez bien écrit de moi, mon « fils, lui dit-il ; quelle récompense me demandez-« vous ? Nulle autre que vous-même, Seigneur : « *Non aliam, Domine, nisi Teipsum.* »

CHAPITRE VI.

LE P. REUSSE, TRENTE-QUATRIÈME ABBÉ.

(Suite.)

Administration matérielle de l'abbaye. — Les carrières de Couvert. — La campagne et l'église de Ste-Basille. — La croix de St-Barthélemy. — Sépultures de l'abbaye. — La croix de Mondaye — Terrible ouragan. — Interruption du *Journal* de l'abbaye : son auteur. — Manuscrit de la Rénovation des vœux. — Rénovation des vœux en 1755. — Jubilé de profession de l'abbé de Mondaye. — Mort du P. Reusse. — Inscription de son tombeau.

« Pastoris laudes meruit atque Patris. »
(*Épitaphe du P. Reusse.*)

Administration matérielle de l'abbaye.

Au mois d'août 1752, l'abbé de Mondaye était au monastère de St-Jean de Falaise. Il y reçut le billet suivant que nous reproduisons comme un exemple du style de l'époque, et aussi de la façon courtoise dont se traitaient alors les affaires financières :

« Il nous est impossible, Monsieur, de vous payer « la rente de 262 liv. 20 sols, qui vous est deue, par « la succession de feu mon oncle, M. de Guerville, « dans le tems de la foire de Guibray. Ce n'est point « le tems que nos fermiers nous donnent de l'argent. « Ce n'est qu'à la Ste-Croix ou à la St-Michel qu'ils

« nous payent; et vous pouvés conter que je ne man-
« queray pas à porter l'année qui est échue, au père
« Procureur de St-Jean, sitôt que j'en auray reçu.
« J'ay l'honneur d'être avec une parfaite considéra-
« tion, Monsieur, votre très-humble et très-obéis-
« sante servante,

« De Sainte-Marie.

« A Falaise, ce 16 aoust 1752 » (1).

Le P. Reusse était aussi intelligent administrateur qu'il était religieux exemplaire. Il le fallait bien, du reste, en ces siècles où les couvents étaient au nombre des grands propriétaires du royaume. C'est ce que va nous révéler de plus en plus le récit du *Journal* de l'abbaye, que je reprends à l'année 1755 : « Dans l'extrême difficulté de pouvoir à l'avenir « comme cy devant tirer de la pierre de Creully et « Orival, par rapport à l'éloignement, les mauvais « chemins de traverse et la chéreté qui est augmentée « considérablement depuis dix à douze ans » (2); Les carrières de Couvert (1755).

« Fr. Louis-Joseph Reusse, abbé de Mondaye, fit, « en 1755, visiter par des experts et bons connais- « seurs en carrières un champ nommé les Grandes-

(1) *Arch. du Calvados.* Fonds Mondaye. Pièces de 1703 à 1793.

(2) On raconte, à ce propos, une singulière anecdote, dont nous ne garantissons nullement l'authenticité. Pendant la construction de l'église de Mondaye, l'abbé Lhermite avait à solder de nombreuses *notes* pour la pierre qui se prenait près de Creully. Il s'écria, dit la chronique, dans un moment d'humeur : « maudite carrière ! *tout mon or y va.* » De là serait venu le nom de carrière d'*Oryva*, *Orival*..... Le jeu de mots peut avoir eu lieu ; mais je suppose bien que ce nom existait avant le P. Lhermite.

« Mallières, sis à Couvert, et appartenant au sieur « Jean Mezaize, bourgeois de Bayeux, qui luy permit très-obligeamment l'ouverture d'une carrière « dans son dit champ, dans lequel, à dix ou douze pieds de creux, on trouva un banc de carreau d'environ deux pieds d'épaisseur. Ce premier banc ne « s'est pas trouvé bien franc. Il est néanmoins de « bon service pour les dedans et se travaille bien. « Ledit abbé, pour éviter la surprise des carrieurs, « intéressez à ce qu'il ne se trouve pas de carrières « dans le pays, autres que la leur, et qui avaient été « autrefois employez par ses prédécesseurs à la découverte de pareilles carrières aux environs de l'abbaye, n'écouta pas ce qu'on put luy dire de la mauvaise qualité de ce premier banc, et fit continuer à creuser tant qu'on a trouvé du carreau. Le « second banc s'est trouvé bien plus franc, et il en a « fait les corniches de la nouvelle écurie sous la « grange, et du pressoir y tenant, avec les deux lucarnes au-dessus. Le premier banc a même servi « au dehors du bâtiment des écuries, en ce qui est « en pierres de taille, faute d'autres, à la réserve de « quelques-unes de Creully ou Orival qui estaient « encore de reste. Il faut cependant avertir que cette « pierre ne convient pas pour les socques au-dessus « des fondations, parce qu'elle prend trop facilement « l'humidité : ce qui la rend sujette à la gelée.

« Un troisième, quatrième, cinquième, sixième et « septième bancs se trouvent toujours meilleurs et « plus épais. Les auges de laditte écurie sont du « dernier banc, à quarante pieds de profondeur. Il a « cinq pieds d'épaisseur, il occupait vingt et un pieds

« en carré, sans aucun joint ni fil. Sous ce banc finit « le carreau. On ne trouve plus en dessous que de la « terre molle et mêlée de très-petits cailloux... »

Ici la feuille a été déchirée à moitié. En tournant, le récit continue : « Ledit Sr Jean Mezaize, bourgeois « de Bayeux, a bien voulu nous céder cent perches « dans son dit champ des Grandes-Mallières pour y « tirer à perpétuité la pierre qui nous conviendra ; « et cela par une convention faite en 1757 entre luy « et les religieux de Mondaye. Il y a des bornes ou « devises qui séparent les cent perches » (1).

La campagne et l'église de Ste-Basille.

Le champ dont il est ici question se trouve au nord de l'ancienne église paroissiale de Couvert et se nomme encore aujourd'hui l'*Acre de Mondaye*. S'il entrait dans notre cadre de l'étudier plus longuement, il pourrait présenter au lecteur un certain intérêt historique. Il est situé au milieu de cette vaste campagne que les habitants appellent l'ancienne ville de *Baccaïe*. On y a trouvé des pièces de monnaie des empereurs Claude et Marc-Aurèle, des tuiles romaines à rebords, des cercueils en pierre fort anciens. L'église de Couvert était sous l'invocation de Ste Basille. Les laboureurs du pays savent, à propos de cette sainte et de son merveilleux martyre, une poétique légende dont Paul Delasalle a enrichi ses *Contes tristes*, édités en 1842. Cette légende cache-t-elle un fonds de vérité, ou bien n'est-elle qu'une fable élaborée par l'imagination locale ? Ce qui est bien certain, c'est que, dès le commencement du XIIIe siècle, Ste Basille était connue et honorée à

(1) *Journal de l'abbaye de Mondaye*, p. 5-6.

Couvert : « Sachez, disait, en 1216, un habitant du « pays, que moi Guillaume de La Haulle, pour le « salut de mon âme et celui de mes ancêtres, j'ai « donné à Dieu, à St-Martin-de-Mondée et aux cha- « noines y servant Dieu, une acre de terre en deux « endroits, entre Verrières et Ste-Basille : à savoir « une vergée et demie dans les Noires-Terres, et une « demie-acre, plus une demie-vergée, entre les « Noires-Terres et Ste-Basille » (1).

La croix de Saint-Barthélemy (19 mai 1759).

Je n'insiste pas davantage sur une question d'hagiographie qui a été traitée à fond par des plumes plus autorisées que la mienne (2). Si j'ai transcrit la page de notre *Journal* qui a donné occasion à ces réflexions, c'est moins à cause de l'intérêt local qu'elle peut offrir que pour édifier le lecteur par le trait de pieuse gratitude qui la termine : « En reconnaissance de cette grâce que Dieu a faite à l'abbaye « de Mondaye, dans les pressants besoins de carreau « où elle se trouvait, ledit sieur abbé a fait faire « trois croix de la pierre du dernier banc. La pre- « mière a été posée au carrefour de la ferme de « St-Barthélemy, le 19 mai 1759, et bénitte le 21, « lundy des Rogations. Il y a sous le pied de la « colonne, qui est emboitée de sept pouces dans le

(1) *Cartul. de Mondaye*, charte n° 143. « Inter Nigram terram et sanctam Basiliam. » — Une autre charte, datée de 1258, parle d'une vergée de terre vendue à l'abbé et au couvent de Mondaye par Raoul Hélye, de Couvert « in valle sanctæ Basiliæ. »

(2) Voir la *Notice manuscrite sur Ste-Bazile de Couvert*, par M. G. Mancel, et l'*Étude sur Ste-Bazille de l'Hôtel-Dieu de Bayeux et Ste-Bazille de Couvert*, par M. l'abbé Laffetay.

« piédestal, une plaque de plomb gravée de l'in-
« scription suivante :

« In nomine Domini nostri Jesu-Christi et in gratiarum actionem repertæ lapidariæ et apertæ anno 1755 in agro Dni Joannis Mezaize dicto les Grandes-Mallières in parochia de Couvert, — Crux ista constructa est ex eadem lapidaria; posita est et erecta die 19ª maii 1759 ac benedicta 21ª, a D. D. Ludovico-Josepho Reusse Montis Dei abbate, toto conventu processionaliter assistente, 1ª die rogationum 1759. — Nicolaus Maresq sculpsit. »

Grâce à cette inscription, il nous est permis de constater une fois de plus les pensées éminemment religieuses et surnaturelles par lesquelles les associations monastiques savaient rehausser les choses les plus profanes en apparence. Une carrière est heureusement découverte à peu de distance du monastère. Pur hasard ! dira notre siècle incroyant; simple résultat du travail humain, répétera quelque disciple de l'école positiviste. — Non, répondent nos Pères, c'est à la Providence, qui veille constamment aux besoins de ses enfants, que nous devons cette faveur.

Tout l'univers est plein de sa magnificence,
Chantons, publions ses bienfaits.

(Racine, *Athalie.*)

Et au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en action de grâces de la carrière trouvée, une croix est construite, érigée et bénite par l'abbé de Mondaye, et

tout le couvent se rend processionnellement à cette religieuse cérémonie.

Sépultures de l'abbaye.

« Une seconde croix a été posée, la même année, « dans le cimetière. » Il faut se rappeler que, dans les monastères, l'inhumation se faisait sur plusieurs points de la maison religieuse ; et, selon que le défunt était abbé, dignitaire ou simple conventuel, on l'enterrait dans le chœur, dans les nefs, sous les galeries du cloître ou dans le cimetière commun. A Mondaye, nous retrouvons, avec quelques différences, ces diverses sépultures. Les abbés et les prieurs y étaient inhumés, non pas dans le chœur, mais devant le sanctuaire, au haut de la nef. Dans les bas-côtés, on peut lire encore aujourd'hui plusieurs épitaphes qui indiquent le lieu où reposent quelques-uns de ceux qui nous ont précédés ici dans la carrière religieuse. Vous y remarquerez « le P. Charles Lalande, circateur de cette maison, qui mourut en 1740, âgé de 67 ans ; — le R. P. Gabriel Favrel, chanoine et prêtre de cette maison, qui mourut le 31 mars 1744, après avoir exercé pendant un mois environ la charge de curé de Juais ; — le Frère Jean Viel, convers, mort en 1732 ; — Thomas Massieu, oblat de cette maison, 1740. » Rien n'indique qu'on ait jamais inhumé dans les cloîtres ; mais il y avait certainement un cimetière extérieur. Il était destiné sans doute aux serviteurs, ou bien encore aux personnes qui choisissaient leur sépulture à l'abbaye. C'est dans ce cimetière que le P. Reusse fit placer la croix dont parle notre manuscrit. Selon le plan du monastère, il était situé au nord-ouest de l'église, derrière la chapelle de la Sainte-Vierge.

Naguères encore, on y pouvait voir le piédestal brisé de la croix.

« Il y a une troisième croix, dit le *Journal*, faite « pour poser où on jugera le mieux. » Cette croix dut être plantée, peu de temps après, au point le plus élevé de la colline, sur le chemin de l'abbaye à Bernières-Bocage, à l'extrémité de l'une des grandes avenues. On l'appelait *la croix de Mondaye.* Toutes ces croix furent abattues pendant les troubles de la Révolution. Et nous avons entendu un vénérable vieillard nous raconter avec indignation comment des forcenés se rendirent *à la croix de Mondaye* et la renversèrent aux grands applaudissements de l'assistance : triste exemple de l'inconstante faiblesse du cœur humain ! Les démolisseurs du jour étaient sans doute les adorateurs de la veille ; c'étaient les mêmes peut-être qui, plus d'une fois, s'étaient agenouillés pour prier devant la douce image du Sauveur expirant.

La croix de Mondaye.

« Le 4 juin, mil sept cens soixante, pendant les « premières vêpres, la veille du Très-St-Sacrement, « lorsqu'on chantait l'hymne et le *Magnificat*, l'ab- « baye de Mondaye fut affligée d'un cruel orage de « grosse grelle, qui brisa toutes les croisées de « l'église du côté du midy, surtout celles du haut de « la nef, depuis l'orgue jusqu'au dôme, qu'il a fallu « restablir tout à neuf, en verre et en plomb : ce qui « a été fait vers l'hivers suivant. Les toitures en ar- doises finnes de l'église et du dortoire, ayant « aussi été beaucoup endommagez, n'ont été répar- « rées que l'année suivante 1761, de même que les

Terrible ouragan.

« vitres du dortoire et autres lieux de la maison » (1).

Interruption du Journal de l'abbaye : son auteur.

Toutes les autres feuilles du *Journal* de l'abbaye ont été arrachées et jetées au feu. Souvent nous nous étions demandé quel pouvait être l'auteur de ce précieux manuscrit ; et, en transcrivant ce qui nous en reste, nous en avions plus d'une fois comparé l'écriture avec les diverses signatures autographes que nous possédons de nos anciens religieux. Or, nous avons reconnu, à n'en pas douter, que celui qui l'a rédigé n'est autre que le T. R. P. abbé Louis-Joseph Reusse. Nous l'avions soupçonné tout d'abord ; car, si l'éminente vertu du pieux prélat s'y trahit, on ne trouve pas un seul mot d'éloge pour lui ; et pourtant, on l'a vu, les louanges n'y manquent pas à l'adresse de ses deux prédécesseurs. D'ailleurs, il suffit d'un simple rapprochement : nous avons sa signature répétée cinq ou six fois, et l'écriture autographe est complètement identique. Il commença ce *Journal* en 1744. Il a pris soin de nous en avertir lui-même, tout en déplorant que ses devanciers ne lui eussent pas donné l'exemple sur ce point. « La négligence de nos prédécesseurs, « dit-il, à ne pas faire des mémoires de ce qui s'est « passé depuis et avant la mort du s[r] Claude-Philippe « du Tremblay, sera cause que je ne pourray rien « rapporter icy de ce qui s'est passé avant la Ré- « forme, et que depuis, je ne pourray pas être si « exact dans celui-cy, que je n'écris qu'en mil sept « cens quarante quatre, trente-huit ans après la fon- « dation de la nouvelle église » (2).

(1) *Journal de l'abbaye*, fin, p. 6.
(2) *Journal de l'abbaye*, p. 2.

Heureusement, nous possédons un autre manuscrit de l'abbaye qui peut nous dédommager en partie de l'interruption des *Mémoires* du P. Reusse. Il commence précisément vers l'époque où nous a laissé le *Journal*, et il nous servira de guide jusqu'aux approches de la Révolution française. C'est donc ici le lieu de le faire connaître avec plus de détails. Rédigé presque tout entier en latin, il a pour titre : *Renoratio votorum in monasterio de Monte Dei, anno 1754.* « Renouvellement des vœux au monastère de Mondée : « registre commencé en 1754. » De 1754, il se continue, année par année, jusqu'en 1790, l'année même où nos Pères durent quitter pour jamais cette douce retraite où ils avaient espéré mourir.

Manuscrit de la rénovation des vœux.

Voici l'origine de notre précieux *Registre*. Le chrétien qui a souci de son salut éternel, célèbre avec bonheur l'anniversaire de son baptême ; et il en profite pour renouveler à Dieu les vœux qui furent faits en son nom sur les fonts sacrés. Le bon prêtre ne laisse point passer l'anniversaire de son sacerdoce sans renouveler, lui aussi, ses promesses cléricales. Outre ces deux anniversaires qu'il n'oublie pas, le religieux en connaît un autre non moins cher à son cœur, et qui lui est particulier : l'anniversaire de sa profession, de ce jour béni où, renonçant aux espérances du monde, il se consacra à Notre-Seigneur par les trois vœux de religion. C'est un usage reçu dans la plupart des communautés, de renouveler solennellement les engagements de la profession. Plusieurs chapitres annuels de la Congrégation de l'antique rigueur, notamment celui de 1633, en avaient fait une obligation pour tous les Pré-

montrés réformés. A s'en tenir au témoignage des auteurs ascétiques, cette pratique régulièrement observée est un signe caractéristique de ferveur religieuse.

Rénovation des vœux en 1755.

Or, ce signe non équivoque, nous l'avons désormais sous les yeux : voici le registre officiel de la rénovation des vœux dans le monastère de Mondaye, durant un intervalle de plus de trente ans. Le premier jour de l'année, chaque religieux, après avoir célébré l'auguste sacrifice ou reçu le corps de J.-C., devait venir renouveler, dans la plénitude de sa liberté, les engagements contractés au jour de sa profession. Une formule commune était écrite par l'un des frères du couvent, et chacun venait successivement y apposer sa signature. Nous choisissons au hasard le procès-verbal d'une de ces rénovations, pour le traduire et le mettre sous les yeux du lecteur :

« Moi frère N., je m'offre et je me livre moi-même « et de mon plein gré à la congrégation de l'Ordre « de Prémontré, dite de l'ancienne Observance. Je « promets la conversion de mes mœurs, l'amende- « ment de ma vie et la stabilité. Je promets en outre « la pauvreté, la chasteté et une obéissance parfaite « en J.-C., selon l'esprit de son saint Évangile, la « règle de saint Augustin et les statuts de ladite « Congrégation. Je promets cette obéissance à notre « révérendissime Père général et à ses successeurs « élus canoniquement, de même qu'aux supérieurs « de la susdite Congrégation. Et les serments que j'ai « faits en prononçant mes vœux, ainsi que les pro- « messes faites par moi dans les rénovations an-

« nuelles, je tiens le tout pour bien fait et bien dit, et
« le renouvelle de nouveau. En foi de quoi, j'ai signé
« le présent acte librement, volontairement et sans y
« être contraint, dans le monastère de St-Martin de
« Mondée, le premier jour du mois de janvier de
« l'année 1755. »

Fr. Louis-Joseph REUSSE, abbé.
Fr. Mathieu BUNOT, sous-prieur.
Fr. Jacques DELACOUR.
Fr. André DE STE-CROIX.
Fr. Pierre LEBOULLENGER.
Fr. François-Charles DUBOIS.
Fr. Thomas BARREY, prieur d'Ellon.
Fr. VANIER, prieur de Trungy.
Fr. Philippe DELACOURT, prieur.
Fr. Jean-Jacques MORIN.
Fr. Thom. FAQUAINVILLE.
Fr. M. LEBOULANGER.
Fr. P. François FÉRON.
Fr. Michel MESNIL.
Fr. Louis-Robert FOUCHER.
Fr. Jacques-Bénigne LE LORIER.
Fr. Ph. LEMARCHAND, prieur de Juaye.
Fr. Pierre PRUDHOMME (1).

Grâce à ce nouveau manuscrit, il nous est donné de pénétrer, au commencement de chaque année, dans le monastère dont nous étudions l'histoire, d'en compter les habitants, d'écouter, si j'ose ainsi parler, le battement de leurs cœurs et de nous édifier au spectacle de leur régularité monastique. On comprend d'ailleurs qu'une telle cérémonie ne pouvait manquer de porter les plus heureux fruits. Je ne dis pas assez :

(1) *Renovatio votorum.....*, p. 2.

elle eût suffi, elle seule, à entretenir le feu sacré de l'esprit de l'Institut et à nourrir cette ferveur qui, suivant la parole du Sauveur, fait d'une communauté « le sel de la terre et la lumière du monde. »

Jubilé de profession de l'abbé de Mondaye. (1759).

Inspiré par ce même sentiment de modestie que nous avons déjà eu l'occasion de constater dans la personne du R. P. Reusse, le *Journal* a omis un détail édifiant qui se rapporte à l'année 1759, et que nous ne devons point, nous, passer sous silence. Le 9 mai 1759, il y eut fête au monastère. L'abbé célébra, au milieu de ses frères, son jubilé de cinquante années de profession religieuse. Ce jour-là, il écrivit de sa propre main, sur le Registre de la Rénovation des vœux, ces lignes où respire la piété la plus sincère et la plus affectueuse:

« Aujourd'hui, 9 mai 1759, en la cinquantième « année écoulée depuis ma profession faite solen- « nellement à l'abbaye de St-Paul de Verdun, le « 9 mai 1709, — moi, frère Louis-Joseph Reusse, « j'ai renouvelé cette même profession, et je la « renouvelle de tout mon cœur devant l'auguste sa- « crement de l'autel, en cette abbaye de St-Martin « de Mondée.

« Fr. Louis-Joseph Reusse » (1).

Le lecteur sera heureux, je pense, de trouver ci-joint le fac-simile de cet acte de piété du Père Reusse, avec la reproduction des signatures de la Rénovation des vœux de la même année 1759.

Mort du Père Reusse. (31 mars 1763).

Il semblait que désormais le P. Reusse pût quitter

(1) *Renovatio votorum...*, p. 6.

FAC SIMILE DES SIGNATURES DE LA RÉNOVATION DES VŒUX EN 1759

f. Ludovicus Josephus Reusse abbas f. Matheus Cunot prior

fr. ph. Delacourt. f. jacobus delacour. f. Joan. franc. Dany

f. thomas chamardt. fr. petrus Le Boullenger f. Duheron.

fr franciscus jacobus philippe desmarest f. Bernardinus Gaultier

fr. Ludovicus filleul f. J. J. Gost f. Petrus Bedouëlle

fr. Stephanus amiot f. Ranier prior d'Awangy

f. thomas Barrey f. Sebas prior de juorge
prior de cellone

fr. petrus Prudhomme

hodie 9a maii 1759, anno quinquagesimo a professione Emissa in abbatia Sti Pauli Virdunensis 9a maii, 1709. Ego frater Ludovicus Josephus Reusse Eamdem professionem Renovavi et toto corde ante venerabile sacramentum Renovo in abbatia bae Sti martini montis dei. f. Ludovicus Josephus Reusse

la terre en redisant le *Nunc dimittis* du vieillard de l'Évangile. Il avait gouverné l'abbaye de 1738 à 1763, et ces vingt-cinq années avaient été assurément l'une des plus brillantes époques de l'histoire du monastère. En 1756, d'après notre manuscrit, l'abbaye comptait au moins dix-neuf religieux profès. Ils habitaient le nouveau couvent, orné des peintures du P. Restout. Il ne manquait plus rien à l'église abbatiale, si ce n'est les statues du portail et des quatre autels de la nef; et, ce qui vaut mieux que le nombre, ce qui surpasse de beaucoup ces ornements matériels, la ferveur régnait dans les âmes; les chanoines réguliers de Mondaye se montraient les dignes enfants de saint Norbert. — Le P. Reusse s'éteignit le 31 mars 1763; il fut inhumé près du P. Lhermite, et ses religieux en deuil gravèrent sur sa tombe la touchante inscription que nous allons reproduire.

Inscription de son tombeau.

« Ici repose le Très-Révérend Père Louis-Joseph « Reusse, abbé vraiment régulier. Si par sa dignité « il fut le premier entre ses égaux, toujours aussi « il fut le premier par son exemple. Il mérita le glo- « rieux titre de Pasteur et de Père. La bonté, l'amour « de la paix, une tendre piété, une prudence con- « sommée semblaient lui être naturelles. Sa vie fut « le miroir de la vertu. Fervent dans le cloître, soli- « taire même en public, partout il rappelait dans sa « conduite la blancheur de l'Ordre dont il était le « docile enfant. Riche seulement pour les pauvres, « il vécut pauvre. En lui, ses égaux regrettent un « ami, ses inférieurs un égal; tous enfin, celui qui « s'était fait tout à tous. Il vécut soixante-seize ans, « il gouverna vingt-cinq ans. Il nous a gouvernés sur

« la terre, puisse-t-il vivre dans les cieux ! *Amen* ! Il « mourut le 31 mars de l'année 1763. Priez pour lui. »

HIC JACET
DOM. DOM. LUD. JOS. REUSSE
ABBAS VERE REGULARIS.
PRIMUS INTER PARES DIGNITATE FUIT,
NON SECUNDUS EXEMPLO.
PASTORIS LAUDES MERUIT ATQUE PATRIS.
IPSI COŒVA BENIGNITAS.
PACIS AMOR, TENERA PIETAS,
PRUDENTIA SENEX.
IPSIUS MORES VIRTUTIS SPECULUM.
FERVIDUS IN CLAUSTRO,
SOLITARIUS IN PUBLICO,
STATUS UBIQUE CANDOREM REFEREBAT
RELIGIONIS ALUMNUS.
VIXIT PAUPER PAUPERIBUSQUE DIVES.
AMICUM DESIDERANT ÆQUALES,
INFERIORES ÆQUALEM,
OMNES TANDEM OMNIBUS OMNEM.
SEX SUPRA SEPTUAGINTA VIXIT;
ANNIS QUINQUE DE TRIGINTA REXIT.
REXIT IN TERRIS, VIVAT IN CŒLIS. AMEN.
OBIIT PRIDIE CALEND. APRIL. ANNO MDCCLXIII.
ORATE PRO EO.

Que l'on me permette de relever un seul mot dans cet éloge du Père Reusse. « La bonté semblait lui être « naturelle. » *Benignitas*, dit quelque part M. de Montalembert, c'est-à-dire la bonté rehaussée, épurée par la piété ; *benignitas*, mot tout chrétien, tout

monastique, et aussi difficile à traduire que les deux autres vertus habituelles du cloître, *simplicitas* et *hilaritas* (1).

Au reste ce ne sont point là, on le voit sans peine, des éloges d'étiquette et de convenance. Vous y retrouvez l'affection, la vraie et la sincère vénération des enfants pour un Père qui n'est plus. Le lecteur nous pardonnera de nous être arrêté à contempler plus longuement cette grande et belle figure du Père Reusse. Il fut, selon nous, l'un des plus saints abbés qui aient gouverné notre monastère depuis sa fondation. Chaque jour, dans l'une des salles de la communauté, nous aimons à considérer son portrait avec une nouvelle complaisance. Ces yeux si modestes, cette « tendre piété », qui semble briller encore sur les traits du vénérable prélat, tout, dans cette figure, nous va droit à l'âme; et nous nous prenons à regarder comme notre protecteur au ciel celui qui fut sur la terre le modèle des vertus du saint prêtre et du fervent religieux.

Le Nécrologe de Saint-Jean de Falaise, habituellement si sobre d'éloges, inscrivit son nom au 31 mars, avec cette mention, qui dit beaucoup en peu de mots: « Mémoire de Messire Louis-Joseph Reusse, très-« digne abbé de Mondée. »

Ses armoiries, gravées sur la pierre tumulaire qui recouvre sa dépouille mortelle, portaient: *tiercé en fasce, au premier de gueules, au second d'or ou d'argent, et au troisième d'azur, chargé de deux étoiles.*

(1) *Les Moines d'Occident. Introd.*, p. CIX.

CHAPITRE VII.

LES ABBÉS COMMENDATAIRES.

Ch. Fr. Raffin, trente-cinquième abbé. — Gouvernement des Prieurs claustraux. — Le Père Mathieu Bunot. — Le Père Thomas Chamaret. — Le Père Jacques Le Chevalier. — Chapitre national de 1770. — Une bénédiction de cloches à Mondaye. — De La Rochefoucauld-Dubreuil, trente-sixième abbé. — Bochard de Champigny, trente-septième abbé. — Le Père Goujon, prieur claustral. — Cérémonial des professions religieuses. — Jean-Baptiste Lécuy, abbé de Prémontré. — Les signes du temps.

« . . . . Extrema per illos
« Justitia excedens terris vestigia fecit. »

(VIRGILE, *Géorg. II.*)

Réapparition de la commende à Mondaye.

Les religieux de Mondaye avaient bien sujet de pleurer l'abbé Reusse. Avec lui se fermait pour longtemps la liste des abbés réguliers, et s'ouvrait la période des abbés commendataires qui avait exercé des ravages presque partout où elle s'était introduite. Le mal en effet était devenu universel. Sur quatre-vingt-douze maisons qui restaient alors en France à l'Ordre de Prémontré, soixante-sept étaient livrées aux abus de la commende, et vingt-cinq seulement

étaient *en règle* (1). Le tour de notre abbaye est venu : les beaux jours du monastère sont passés : il va être administré non plus par un pasteur, mais par l'un de ces étrangers imposés au nom du bon plaisir royal, dont l'Évangile a d'avance tracé le portrait : *Mercenarius est, et non pertinet ad eum de ovibus* (Joan. X). Ce premier malheur de la commende semble être le prélude de la grande catastrophe. Jusqu'à la Révolution, nous pouvons bien rayer de cette histoire le nom d'abbé ou de *père.* Le prieur devient le seul et véritable pivot de la discipline monastique : à lui désormais de gouverner le monastère veuf de son chef naturel.

Ch. Fr. Raffin, trente-cinquième abbé (1763-1782).

A la mort du R. P. Reusse, Louis XV donna l'abbaye de Mondaye à Monsieur Ch. Fr. Raffin, chanoine, chancelier et vicaire-général de Bayeux, archidiacre de Caen. Il fut abbé commendataire de 1763 à 1782. Eut-il, dans cet intervalle, avec notre monastère, d'autres rapports que ceux d'un propriétaire avec son fermier, réclamant la grosse part des revenus de l'abbaye que lui accordait la jurisprudence d'alors, et abandonnant sans peine le gouvernement temporel et spirituel du couvent au prieur claustral ? Il est permis d'en douter. Une fois seulement son nom reviendra sous notre plume dans le cours de ce récit. Mais, redisons-le, la vraie vie du monastère est ailleurs : rentrons dans l'intérieur de l'abbaye et voyons ce qui s'y passe durant cette regrettable période.

Gouvernement des Prieurs claustraux.

Pour nous guider à travers cette époque de vingt-cinq années environ qui précède immédiatement la

(1) *Prémontré, etc.*, par M. Taiée, II, p. 197.

Révolution, de 1763 à 1789, nous n'avons plus que le manuscrit de la *Rénovation des vœux* et l'*Abrégé chronologique des maisons, bénéfices et religieux de la Normandie.* Toutefois, en étudiant avec soin ces deux sources, nous parviendrons à refaire sans trop de difficulté l'histoire des dernières années de l'abbaye. L'année qui suivit la mort du dernier abbé régulier (1764), le prieur se nommait le R. P. Louis Gontier; il avait émis ses vœux à Ardenne, en 1739. Il mourut plus tard prieur-curé du Tronquay-les-Loques, bénéfice dépendant de l'abbaye de l'Ile-Dieu, au diocèse de Rouen. Le Père Mathieu Bunot était alors sous-prieur. Lui aussi, il avait fait profession à Ardenne, le 13 novembre 1724. Son nom se rattache à une autre maison dont il nous faut dire un mot.

Le P. Mathieu Bunot.

La chapelle de l'Ermitage

Sur le territoire de St-Martin-des-Besaces, au doyenné de Villers, à la lisière de la Forêt-l'Évêque, s'élevait une chapelle avec un prieuré connu sous le nom de l'Ermitage. Ce prieuré était consacré à la Très-Sainte-Trinité, et appartenait à l'abbaye d'Ardenne. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme : rien, sinon quelques pierres et quelques souvenirs locaux, n'indique que ce lieu ait été autrefois habité par des religieux. Toutefois, celui qui écrit ces lignes se souvient avoir lu, à la première page d'un Missel du diocèse de Bayeux conservé dans l'église de St-Denis-Maisoncelles : « J'appartiens à l'Ermitage. 1743. » Et au dernier feuillet, une inscription plus précieuse : « Ex dono fr. Matthæi Bunot prioris Sanctissimæ « Trinitatis de l'Ermitage. Die 28 mensis januarii. « Anno 1754. » A cette date, le P. Bunot était donc prieur de l'Ermitage. Mais ce n'était qu'un titre, un

bénéfice sans charge d'âmes ; car la même année, le 1er janvier, il renouvelle ses vœux à Mondaye, et signe comme prieur de l'abbaye. Jusqu'en 1759, il garda cette fonction honorable. De 1760 à 1764, année de sa mort, il n'est plus que sous-prieur. Je n'ai pas besoin de rappeler à mes lecteurs que, dans l'étroite Observance des Prémontrés, les charges et offices n'étaient que temporaires : le chapitre annuel faisait les mutations et translations commandées par les besoins généraux de la congrégation tout entière.

En 1765 et 1766, le P. Thomas Chamaret est prieur conventuel. Ardenne étant alors le plus souvent noviciat commun de la province, il y avait fait sa profession en 1750, à l'âge de 20 ans. Il mourut à Mondaye, le 12 septembre 1766, à la fleur de son âge : il n'avait que 38 ans. Le P. Chamaret eut l'honneur d'être inhumé dans l'église abbatiale, près du R. P. Eustache Restout. L'inscription de son tombeau révèle un religieux de talent et de vertu : Le P. Thomas Chamaret. (1766).

HIC JACET
R. P. THOMAS CHAMARET
HUJUSCE DOMUS OLIM PROVISOR,
FACTUS DEINDE PRIOR
PAR UTRIQUE OFFICIO.
PARCE SIBI, FRATRIBUS SOLLICITE,
UTILITERQUE DOMUI CONSULUIT.
BIS QUATUOR, DUOBUS ADDITIS
TEMPORIBUS, LUSTRA VIDISSET.
PLURA SORS NEGAVIT ;
AT SORTEM NE CULPES AMICAM,
LECTOR : NON VIVERE,

DESIIT ILLE MORI.
HOC TUMULO CONDITUS.
IBI DUM JACET CORPUS,
LETHI NESCIA MENS
CŒLESTIBUS EXSULTET GAUDIIS.
AMEN.

« Ici repose le R. P. Thomas Chamaret. Autrefois « proviseur de cette maison, il en devint ensuite le « prieur. A la hauteur de ces deux charges, il fut « toujours économe pour lui-même, soigneux et dé- « voué pour ses frères, habile administrateur pour « la maison. Il eût vécu huit lustres, si deux années « encore lui eussent été accordées : le sort les lui a « refusées. Mais n'accusez pas, lecteur, une destinée « qui s'est montrée son amie : il n'a pas cessé de vivre, « il a cessé de mourir. Tandis qu'enseveli sous cette « dalle, son corps repose ici, puisse son âme, inac- « cessible aux coups de la mort, tressaillir des joies « célestes ! Ainsi soit-il. »

Nous aimons à reproduire et à méditer ces belles inscriptions de nos ancêtres religieux. Rien n'y sent la vulgarité ou l'emphase ; tout y respire, au contraire, je ne sais quel parfum d'immortalité qui élève l'âme en la détachant de la terre. Peut-on imaginer une plus lumineuse expression de la croyance à la vie future que celle-ci : « *Lector, non vivere, desiit ille « mori — Lethi nescia mens ?* »

Le P. Jacques Le Chevalier.

A la mort du Père Chamaret, le R. P. Jacques Le Chevalier lui fut donné pour successeur : l'on ne pouvait faire un plus digne choix. A dix-neuf ans, le 2 juillet 1756, il avait fait profession à Ardenne. Ses

rares qualités le firent nommer de bonne heure professeur, puis procureur ou proviseur. Il signe comme prieur dans la *Rénovation* annuelle des vœux, de 1767 à 1770 inclusivement. Il fut alors successivement transféré à Saint-Jean de Falaise, Silly et Ardenne. Quand il mourut en 1783, le Nécrologe de Falaise lui consacra un souvenir que l'on pourrait croire emphatique si l'on ne songeait à la sobriété habituelle de ce recueil. Ce ne sont pas des flatteries qu'il faut à ceux qui ont quitté ce monde, ce sont des prières. Mais lorsque les morts se sont distingués par des vertus éminentes, leur vie devient un modèle qu'il est bon de proposer à la postérité. Ainsi s'expliquent les éloges donnés à la mémoire du Père Le Chevalier : « 29 août. Commémoration particulière du T. R. Père « Jacques Le Chevalier. Doué d'un talent supérieur, « d'une éloquence admirable, il fut élevé à presque « toutes les charges de la Congrégation réformée, et « s'acquitta de toutes avec éclat. Il rendit les plus « éminents services, spécialement aux abbayes de « Mondée, d'Ardenne, de St-Jean et de Silly. En « ce jour de date néfaste, il nous fut trop tôt enlevé : « il n'avait que quarante-six ans. Pauvre de J.-C., « consumé par les travaux et les veilles, il s'est « éteint, lui qui était l'ornement, le soutien et l'amour « de notre province : *Circariæ nostræ decus, columen* « *et amor.* »

Le chapitre national de 1770.

Quelques mois après la mort du P. Le Chevalier, une véritable révolution s'accomplissait dans la partie française de l'Ordre de Prémontré. On connaît les édits désastreux de 1766 et de 1768, et l'établissement de la trop fameuse Commission des Réguliers « diri-

« gée par des évêques plus hostiles que favorables à « la vie monastique. » A la suite de ces événements, les Prémontrés de France tinrent un Chapitre national en 1770. A peine en possession de sa charge, le général Guillaume de Manoury avait dû, sur l'ordre de Louis XV, en préparer les éléments. Le Chapitre s'ouvrit le 15 septembre à Prémontré. De nouveaux statuts y furent élaborés, rédigés et approuvés. « Ils « étaient, dit M. Taiée, l'œuvre saine et morale « d'hommes de bon vouloir, inspirés par un chef « digne de l'autorité qu'il exerçait et capable d'en « rendre l'exercice fécond » (1). A dater de l'année 1773, les nouvelles constitutions seules firent loi pour les maisons françaises des deux Observances. Hélas ! leur application devait être de courte durée. La corruption était partout en France ; disons que l'exemple en venait de haut, car c'était le temps où Louis XV étalait ses scandales à la face de l'univers. Voltaire était devenu le maître incontesté de l'opinion publique. Les Jésuites venaient d'être supprimés. Déjà l'on pouvait présager de funestes tempêtes.

Mais poursuivons notre récit. Le P. Le Chevalier avait eu pour successeur à Mondaye le P. Jean-Baptiste Dupetit-Bosq. Né à Littry, paroisse assez rapprochée de l'abbaye, il avait fait sa profession à Ardenne, le 24 juin 1746, jour de la fête de son glorieux patron. En 1771 et 1772, il est prieur claustral de Mondaye. L'année suivante, il est nommé prieur-curé d'Ellon. Nous l'y retrouverons

(1) *Prémontré*. — 2e partie, p. 197-198.

bientôt au poste du devoir et de l'honneur sacerdotal.

De 1773 à 1776, le P. René-Charles Cheron gouverne le monastère à son tour. Il avait été prieur de Belle-Étoile en 1770; il mourut à Bayeux en 1778. En 1777, le P. Jean-François Davy, profès depuis 1750, remplace le P. Cheron. C'est le manuscrit de la *Rénovation des vœux* qui nous fournit tous ces détails. On remarque, dans les procès-verbaux annuels, une expression qui n'y avait point paru jusqu'alors. Au terme de monastère, on a substitué celui de *Canonia*, chanoinie. C'est le mot dont se servent constamment les Statuts nationaux de 1770. Il semble que, par un sentiment exagéré de la dignité de chanoine, l'on ait voulu écarter toute expression qui eût rappelé la vie monastique.

Une bénédiction de cloches à Mondaye (1777).

Cette même année 1777, une cérémonie religieuse eut lieu à l'abbaye, au mois de septembre. On bénit trois nouvelles cloches. « La plus grosse pèse « 880 livres, dit le Manuscrit. Les deux petites « cloches du petit clocher pèsent l'une 200 livres et « l'autre 150 » (1). On grava sur la principale l'inscription suivante, avec les armoiries de l'abbaye : « J'ai été nommée en l'honneur de Saint-Martin par « Messire Charles-François Raffin, abbé commendataire de cette abbaye, et bénite par Frère Jean-« François Davy, prieur, en 1777. — Simon me « fecit. » A partir de ce jour, il y eut sept cloches destinées à convoquer les religieux à l'office divin, suivant le degré des solennités : quatre dans le grand clocher, et trois dans le petit.

(1) *Renovatio votorum*....., p. 30, note.

De La Rochefoucauld-Dubreuil, trente-sixième abbé (1782-1783).

Comme ses prédécesseurs, le Père Davy exerça durant trois ans la charge de prieur. En 1780 et les années suivantes, il continue de signer la *Rénovation* des vœux; mais il est alors « prieur de Saint-Vigor de Trungy. » Après lui, le pouvoir passe aux mains du Père Isaac Lesage, profès d'Ardenne au mois de novembre 1757, qui le conserve jusqu'en 1786. Dans cet intervalle, le titre abbatial avait changé deux fois de possesseur. L'abbé Raffin étant mort en 1782, de La Rochefoucauld-Dubreuil, vicaire-général d'Aix, fut nommé abbé commendataire de Mondaye, le 15 août de la même année. Mais, dès le 31 décembre 1783, il fut transféré à l'abbaye cistercienne de Preuilly, diocèse de Sens; était-ce peut-être que cette dernière était plus riche en revenus (1)? Les armes de La Rochefoucauld-Dubreuil portaient: *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules brochants, le premier écimé.* Le sieur Bochard de Champigny, chanoine de la métropole de Paris depuis 1751, et vicaire-général de Mâcon, fut aussitôt nommé pour le remplacer. Il mourut à Paris le 9 juin 1790, âgé de 53 ans. L'abbé de Champigny ne devait pas avoir de successeur. Ses armoiries étaient: *d'azur, au croissant d'or, surmonté d'une étoile du même.*

Bochard de Champigny, trente-septième abbé (1784-1790).

Le Père Goujon, prieur (1786 et 1789).

En 1786, l'abbaye de Mondaye avait à sa tête le Père Goujon. Luc-Gabriel-Martin Goujon était né à Argentan, le 10 novembre 1749, de Gabriel Goujon,

(1) Le *Manuel historique des ordres religieux* de l'abbé Durand, p. 411, évalue les revenus de l'abbaye de Preuilly à 7,500. Si l'on s'en rapporte à cette estimation, ceux de Mondaye auraient dépassé alors cette somme.

notaire et garde-notes royal de cette ville. Profès le 30 mars 1769, nous le trouvons à Mondaye comme procureur ou économe dès l'année 1776 : il n'avait encore que 27 ans. En 1786, il gouverne le monastère en qualité de prieur claustral. Nous avons sous les yeux le procès-verbal de quatre professions religieuses reçues par lui, dans le courant de cette même année ; celles des frères Charles-Guillaume-Joseph Blanchard, Charles Picot, Guillaume Mesnil et Jean-François Bertrand. Rien de plus solennel que le cérémonial de ces engagements contractés devant Dieu et devant les hommes ; et peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt pour le lecteur d'en connaître les principaux détails.

Cérémonial des professions religieuses.

Le jeune candidat à la vie canoniale jurait avant tout « la main sur le très-saint Évangile », qu'il recevait les articles de la réforme de la communauté de l'Antique-Rigueur, et qu'il ne demanderait jamais dispense pour aucun d'eux. Puis il signait cette déclaration écrite de sa propre main, et le prieur, ainsi que les autres dignitaires, signaient, au nom de l'Ordre, cette sorte de contrat. Dans une seconde déclaration, le novice, fortifié par deux années de probation, promettait et jurait, toujours « la main posée sur l'Évangile », d'élire, quand besoin en serait, l'abbé ou le prieur les meilleurs possible, de ne rechercher directement ou indirectement ni dignité, ni bénéfice, ni prélature, et enfin de vivre selon la réforme approuvée par le Saint-Siége. Après quoi, cette autre déclaration était signée comme la première. Venait ensuite la messe solennelle de profession. A l'offertoire, le candidat lisait à haute voix

et signait de sa main « sur l'autel » la formule des vœux, commençant par ces mots : « Moi, frère N., je « m'offre et me donne moi-même à la communauté « de l'Antique-Rigueur de l'Ordre de Prémon- « tré... » (1).

Il faut convenir que, pour une époque tant décriée, de telles cérémonies n'offrent rien de vulgaire : tout y est grave, tout y respire la saveur monastique des beaux jours de l'Institut. En 1788, à la veille de la grande catastrophe, quelques mois avant la convocation des États-Généraux, le P. Mottelay, devenu prieur de Mondaye, recevait encore deux professions solennelles. Les deux récipiendaires se nommaient René-Philippe-Marie Auger et Jean-Guillaume Thoriel. Jusqu'à la fin, on le voit, les observances régulières sont scrupuleusement gardées. Loin d'être frappée de stérilité, comme l'étaient alors les couvents relâchés, l'abbaye se recrute. La *Rénovation des vœux* elle-même se fit en 1789 et en 1790, comme les années qui avaient précédé. Seulement, nous ignorons pour quel motif les signatures y sont plus rares. Il y en a trois seulement en 1789 : le Père Goujon, procureur, le Père Gauchard, et le Fr. Charles, convers ; cinq en 1790 : le Père Goujon, redevenu prieur au mois d'août 1789, les Pères Gauchard, Lepelletier, Delacotte, et le Fr. Charles. Quelle fut encore une fois la cause qui motiva l'abstention des autres religieux ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. Que

(1) *Renov. votorum......*, p. 40 à 44. — « Manu Sacrosancto Evangelio admota, juro quod eligam abbatem vel priorem optimos... Subscripsi in altari sub missæ sacrificio. »

d'obscurités inévitables dans toute histoire qui veut être sérieuse ! On aurait tort de supposer que ceux dont les noms ne figurent pas au registre des Rénovations, reniaient leurs promesses au fond de leur cœur. Pour n'en citer que deux, les noms des prieurs-curés d'Ellon et de Trungy sont absents : et pourtant nous aurons bientôt à admirer leur constante fidélité à Dieu et à l'Église.

Jean-Baptiste Lécuy, abbé de Prémontré.

D'ailleurs, malgré les déclamations de relâchement qui sont devenues un lieu commun historique, l'Ordre de Prémontré n'était nullement en décadence. Depuis 1780, il avait à sa tête un général qui unissait la science à la vertu : Jean-Baptiste Lécuy. D'une activité exemplaire, inspectant les monastères, convoquant et présidant trois chapitres nationaux et plusieurs chapitres provinciaux des deux observances, ravivant les études et le goût du travail intellectuel, le soixantième et dernier successeur de saint Norbert, en des temps meilleurs, eût replacé l'Institut de Prémontré au premier rang parmi les ordres militants et actifs de l'Église catholique.

Les signes du temps.

Mais que dis-je ? La Providence, qui pèse les mérites et les fautes des nations, permit que tant de nobles efforts vinssent aboutir à la ruine. Le jugement de Dieu va éclater sur la France : le trône et l'autel vont être ébranlés ; et, dans le bouleversement universel, les sociétés religieuses vont faire un naufrage qui pourra, pendant de longues années, paraître définitif et sans espoir. Déjà l'on pouvait reconnaître les signes précurseurs d'une grande catastrophe : on sentait comme un souffle d'irréligion et de licence répandu dans l'air. Nous avons entendu un vieillard

de Bernières-Bocage raconter comment le P. Goujon, en ces dernières années, disait fréquemment aux religieux dont il avait la garde : « De terribles évé« nements se préparent ; j'en reconnais l'approche « aux signes du temps. » Le prieur de Mondaye voyait juste : on était à la veille de la Révolution. La Révolution française ! Aux regards éblouis de quelques historiens elle apparaît, brillante et radieuse, comme le point de départ d'une ère nouvelle et fortunée. Pour nous, qui l'étudierons de près, et seulement au point de vue particulier de notre récit, nous serons forcés d'y voir une déplorable suspension dans la marche de la civilisation chrétienne. La Révolution, a dit un écrivain peu suspect de partialité pour l'ancien régime, « la Révolu« tion, en s'appuyant sur la violence, n'a pas toujours « corrigé les abus ; souvent elle a aggravé le mal, « et détruit le bien qui subsistait » (1).

(1) *L'organisation du travail*, par M. Leplay, p. 122, édition de 1870.

QUATRIÈME PÉRIODE.

LA RÉVOLUTION.

QUATRIÈME PÉRIODE.

LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE I.

L'ABBAYE DE MONDAYE AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION.

Une nouvelle source historique. — Aspect du couvent. — Les revenus du monastère. — La charité des religieux. — État des dettes actives et passives. — Richesse et pauvreté. — La discipline régulière. — L'office divin. — Les livres liturgiques. — Les études dans l'Ordre de Prémontré et à Mondaye. — Gouvernement extérieur et intérieur de l'abbaye. — Personnel religieux et domestique. — Haines contre les moines. — Le pamphlet de Pluquet. — Le livre de l'*Etat religieux*. — Bienfaits méconnus.

> « On ne peut nier qu'il y ait eu dans le cloître de très-
> « grandes vertus. Il n'est guère encore de monastère qui
> « ne renferme des âmes admirables et qui font honneur à
> « la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plus à recher-
> « cher les désordres et les vices dont furent souillés quel-
> « quefois ces asiles de la piété. Les grands crimes n'ont pas
> « été commis dans les monastères, mais ils ont été plus re-
> « marqués par leur contraste avec la règle. »
>
> (Voltaire. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*)

Nous touchons aux derniers jours de l'abbaye. Pour refaire l'histoire de cette triste époque, outre les do- Une nouvelle source historique.

cuments imprimés ou manuscrits, il nous a été donné de pouvoir puiser à une source nouvelle. Suivant le conseil de l'Écriture, « nous avons interrogé les vieillards, » et ils nous ont raconté, parfois avec une visible émotion, des événements dont ils furent les témoins dans leur enfance, à cet âge de la vie où les impressions sont toujours plus vives et généralement plus durables. Souvent nous avons pu entendre de leurs lèvres des détails aussi précieux qu'inespérés. Est-il besoin de le dire? Ces souvenirs, nous les avons recueillis avec un tendre et douloureux respect, comme on recueille les rares débris que l'Océan rejette sur ses bords, après une tempête qui a tout dispersé et tout englouti. Chose étrange! La mémoire de nos vieillards, devenue paresseuse pour tout le reste, semblait se réveiller, alors qu'il s'agissait de l'époque révolutionnaire; nous l'avons remarqué vingt fois, tant elle avait conservé pour ces souvenirs d'enfance une fraîcheur surprenante et une fidélité à toute épreuve! D'ailleurs, surtout pour cette partie de notre travail, nous n'avons rien dédaigné, rien négligé; une inscription à demi-effacée par le temps, une simple date, une pierre sépulcrale, un mot inaperçu d'abord nous ont quelquefois mis sur la trace de découvertes plus importantes. Labeur pénible, sans doute, et parfois ingrat de refaire ainsi, à force de patience, le tableau d'une époque déjà presque tombée dans l'oubli! Mais ces difficultés du premier moment se changent bientôt en une si douce jouissance qu'on ne voudrait, pour rien au monde, ne pas les avoir éprouvées. Nous osons l'espérer aussi : le lecteur, que ces sortes de recherches

intéressent, voudra bien nous tenir compte des difficultés vaincues, et se montrer indulgent, si le succès n'a pas toujours répondu à nos efforts.

Quelle était donc la situation matérielle et morale de l'antique monastère, lorsque vint à éclater le coup de foudre qui brisa sans pitié tant de grandes et nobles institutions? Au moment où s'éleva cette tempête, sans précédent dans l'histoire des peuples, qu'étaient les religieux de Mondaye, eux que nous avons vus si laborieux et si fervents, spécialement dans la première moitié du XVIIIe siècle? Un coup d'œil rapide sur l'état de leur couvent, de leur fortune, de leurs aumônes, de leur vie intime va nous l'apprendre. Après cette courte revue, le lecteur sera en mesure de prononcer, avec connaissance de cause, s'ils méritaient, devant la justice de Dieu ou celle des hommes, le sort qui les attendait.

A l'époque où nous voici parvenus, le voyageur qui venait visiter l'abbaye de Mondaye; l'habitant des contrées voisines qui se rendait sous ses murs, le dimanche qui suivait le 11 juillet, pour y prendre part à l'assemblée annuelle de *la Saint-Norbert;* le pauvre qui gravissait la colline pour y trouver le travail et l'aumône; tous avaient devant eux un spectacle à la fois gracieux et imposant. Trois magnifiques avenues d'ormes, de hêtres et de tilleuls les conduisaient à l'entrée du monastère. Ces avenues ont été successivement abattues par les nouveaux acquéreurs; il n'en reste rien, sinon le bouquet d'arbres que l'on voit encore devant l'ancienne ferme de l'abbaye. Le beau pavillon élevé par le Père Reusse servait alors d'entrée principale à l'église et au couvent. Quant à **Aspect du couvent.**

l'église abbatiale, elle était ce qu'elle est aujourd'hui, sauf le clocher mutilé depuis par un funeste accident : le 8 juin 1849, il fut frappé de la foudre ; malgré le dévouement des populations voisines, les dégradations furent énormes : la vaste lanterne qui couronnait le dôme, fut entièrement consumée par les flammes ; et celle qui la remplace, quoique d'un bel effet, ne peut nous donner qu'une faible idée de ce qu'était la première. Nous dirons bientôt comment, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, l'église de Mondaye eut la bonne fortune d'échapper à la destruction et à la ruine. Seulement en 1789, elle était toute brillante encore de fraîcheur et de jeunesse. Son portail à la fois élégant et majestueux, ses belles orgues, ses boiseries finement sculptées, ses vivantes peintures, tout cet ensemble admirable pouvait donner à nos Pères le droit de redire avec le prophète royal : « *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où habite votre gloire* » (Ps. XXV).

Les bâtiments claustraux étaient demeurés inachevés : nous avons dit plus haut quelle cause avait fait suspendre les travaux. Le régime de la commende régnait à Mondaye depuis la mort du R. P. Reusse (1763). A partir de cette fatale date, plus rien de sérieux ni de grand n'a pu être entrepris. Si le monastère eût été aux mains des abbés commendataires de 1704 à 1763, la postérité n'eût jamais admiré la belle église abbatiale de Mondaye.

Les revenus du monastère.

Celui qui se dirigeait vers le couvent, marchait longtemps sur le territoire de l'abbaye. Le lecteur n'a pas oublié les trois lots faits en 1743. Lorsque nous en avons parcouru le détail, il nous a été facile

de reconnaître qu'elle possédait des immeubles dans presque toutes les paroisses voisines. De plus elle avait des rentes assez nombreuses. Les revenus du monastère, qui avaient été des plus modestes dans les quatre premiers siècles de son histoire, qui n'étaient encore que de 5,649 livres en 1683, s'élevaient alors à un chiffre beaucoup plus considérable. Selon l'estimation la plus communément reçue, ils étaient de 14,000 livres. C'est la somme admise par M. l'abbé Laffetay dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*. Un manuscrit rédigé en 1785 et conservé à la bibliothèque de la ville de Caen affirme même que « Mondaie vaut environ 20,000 livres. » L'abbé d'Expilly, qui écrivait son *Dictionnaire des Gaules* vers la même époque, y insérait sur notre abbaye la note qui suit : « Montdée « ou Montdaye, *Mons Dei*, abbaye d'hommes de « l'Ordre de Prémontré, en Normandie, au diocèse « de Lisieux, quoiqu'enclavée dans le diocèse de « Bayeux. Elle vaut à l'abbé commendataire environ « 14,000 livres de rente. Cette abbaye n'est point « taxée en Cour de Rome, parce qu'elle a été long- « temps en règle. Elle est bien bâtie, et elle a été « fondée *en 1214 (!)* » Je n'ai nul besoin de rappeler au lecteur ce qu'on entendait au XVIIIe siècle par une abbaye *en règle*. Il me suffit de faire remarquer que ces données sur la fortune de l'abbaye sont fort obscures. Les sommes indiquées représentent-elles la part du couvent ou celle de l'abbé commendataire, ou toutes les deux ensemble ? A s'en tenir aux termes des divers auteurs que nous venons de citer, il serait difficile de le déterminer.

Heureusement nous avons le chiffre officiel dans le

Compte rendu par les religieux eux-mêmes, en 1791. Suivant les calculs détaillés du Père Sanson, procureur de l'abbaye :

« En 1790 la recette se montait à 15,634^{l} 1^{s} 3^{d}
« . . . . . la reprise. . . . . . . à 3,099^{l} 9^{s} 8^{d}
« . . . . . la dépense . . . . . . à 10,571^{l} 5^{s} 10^{d}

« La recette excède la reprise et dépense de « 1,953^{l} 5^{s} 9^{d} » (1). Comme il est aisé de s'en convaincre à la lecture du *Compte*, ce chiffre de 15,000 liv. environ ne représente que le revenu de la mense conventuelle : celui de la mense abbatiale était à part.

L'abbaye de Mondaye était donc, à la veille de la Révolution, dans un état réel de prospérité et d'aisance. Que si quelqu'un voulait en faire un crime à nos religieux, il nous serait facile de justifier leur fortune. Nous n'aurions qu'à poser cette double question : D'où venaient ces revenus, et à quoi servaient-ils ? Leur origine, nous la connaissons, nous l'avons touchée du doigt, dans le cours de cette histoire. La charité des fidèles de la contrée fut, à travers les siècles, la mère nourricière de l'abbaye. Le travail personnel des religieux répara les désastres causés à plusieurs reprises par les révolutions politiques et sociales ; et leur administration intelligente parvint à augmenter les premières ressources de la communauté. Quant à l'emploi de ces biens si légitimement acquis : la fertilité de ces campagnes autrefois incultes, et la belle église que nous nous plaisons à admirer, l'indiquent assez.

La charité des religieux.

Au reste, pour apprécier sainement la richesse de

(1) *Archives du Calvados. — Fonds Mondaye*, 1791.

l'abbaye, nous n'avons qu'un mot à prononcer : la charité ! Fille de la charité publique au moyen-âge, la fortune de nos pères retournait en aumônes aux contrées voisines. Tous nos couvents emportèrent les regrets unanimes des populations, qui s'étaient habituées à trouver en eux leurs meilleurs amis. « En « général nos ancêtres, dit M. l'abbé De La Rue, « avaient beaucoup de vénération pour l'abbaye « d'Ardenne, à cause de la vie régulière de ses « religieux, et de leur bienfaisance envers les « pauvres » (1). Lorsqu'il nous fut donné de visiter, en 1869, les ruines de Belle-Étoile, un brave ouvrier du voisinage nous fit remarquer, non sans émotion, une petite porte par laquelle *les anciens moines* distribuaient aux indigents l'aumône de la charité ; elle se nomme toujours *la porte aumônière.* Hélas ! aujourd'hui ce n'est plus qu'un nom, et le pauvre, en passant devant ces vieux murs qui s'en vont en ruines, n'aperçoit plus la robe blanche du fils de saint Norbert.

Fidèle aux prescriptions de leur glorieux fondateur, les Pères de Mondaye, eux aussi, répandaient autour du couvent les plus abondantes aumônes. Plus que jamais, la colline pouvait à bon droit s'appeler *la montagne du secours, mons auxilii.* Les religieux qui l'habitaient ont laissé après eux comme un parfum de charité qui subsiste encore. Et nous avons entendu cent fois des vieillards de quatre-vingts et quatre- Leurs aumônes.

(1) *Essais histor. sur la ville de Caen*, II, p. 106. Hermant avait déjà rendu le même témoignage à ce monastère (*Hist. du dioc.*, Ire partie, p. 166).

vingt-dix ans nous raconter, avec un attendrissement visible, les libéralités des *moines d'avant la Révolution*. Ils donnaient du pain, de la farine, du bois, de tout ce qui peut soulager l'indigence. Durant l'année 1790, au moment même où l'on se préparait « à chasser de leurs repaires ces bêtes féroces ! », selon le gracieux conseil de Mme Roland, ils distribuaient, comme ils l'avaient fait aux plus beaux jours de l'abbaye, les plus généreuses aumônes. Nous possédons un relevé authentique des offrandes en nature : « Aux pauvres des paroisses de Juaye, « d'Ellon et de Trungy, distribué en 1790 :

« Froment provenant des rentes reçues dans le « courant de l'année . . . . 89 boiss.

« Orge provenant des rentes reçues dans le cou- « rant de l'année. . . . . 18 boiss.

« Poules reçues en valeur 9

« Le tout valant . . . . 240 l. (1).

De plus, sachant que souvent le travail est la meilleure et la plus morale des aumônes, ils avaient soin d'entretenir à leur service de nombreux serviteurs et ouvriers, et de combattre ainsi l'oisiveté, source de tant de désordres dans les consciences comme dans la société. En tout cela, du reste, ils ne faisaient que se conformer aux sages règlements de leurs constitutions. « Que l'hospitalité et l'aumône « soient largement pratiquées dans nos monastères. « Les pauvres que nous devons secourir de préfé- « rence sont les enfants, les vieillards et les infirmes.

(1) *Compte rendu par les sieurs religieux de Mondaye*, p. 6, *Aumônes.*

« Quant à ceux qui peuvent travailler, qu'on leur « distribue du travail avec la nourriture : *cum pane* « *labor distribuatur* » (1). Nous pouvons donc sans crainte appliquer à la communauté tout entière ces mots que nous avons lus sur la pierre sépulcrale du dernier de ses abbés réguliers :

Vixit pauper pauperibusque dives.

Etat des dettes actives et passives.

De son côté, la commende s'était chargée, depuis vingt-sept ans, de soulager nos Pères du fardeau de leurs grands revenus, puisqu'elle poussait la générosité jusqu'à leur en enlever les deux tiers pour les livrer à un étranger. Il est curieux de voir dans *l'état des dettes actives de l'abbaye présenté à la municipalité de Juaye, le 14 may 1790*, de voir, dis-je, le détail de ce que devait, à cette date, l'abbé commendataire, Bochard de Champigny, aux religieux de Mondaye :

« M. l'abbé de Champigny nous doit, sauf l'examen « des comptes à faire avec lui, six années et demie « de charges claustralles, à raison de 1,965 liv., dé- « duction faite de 100 liv. à l'organiste. . 12,172 l. « non compris les frais de ce que nous avons avancé « depuis le 14 may pour le culte divin.

« De plus, pour l'impression et relieure de nos « livres de chant. . . . . 900 liv.

« De plus, pour dépens de nos procez contre lui, « environ. . . . . 2,000 liv.

« De plus, pour fermages indeument perçus par « lui, environ . . . . 2,000 liv. (2). »

(1) *Statuta renovata Ord. Præm. ann.* 1773, p. 175.

(2) *Mémoire des dettes act. et pass. de l'abbaye* (*Arch. du Calvados*).

Le lecteur peut ici se convaincre de plus en plus par lui-même des désordres financiers et moraux que causait le régime des commendes au sein des communautés religieuses les mieux réglées. Un vieillard de Juaye, qui avait gardé le souvenir des difficultés survenues entre l'abbé de Mondaye et les religieux, nous les a souvent rappelées.

L'état des dettes passives de l'abbaye présenté à l'administration, en même temps que celui des dettes actives, nous fournirait, à son tour, plus d'un détail intéressant pour l'histoire. Nous y lisons, par exemple, que les religieux de Mondaye devaient à l'abbaye de Bucilly, Ordre de Prémontré, pour un emprunt contracté en 1787, 4,000 liv. ; à l'abbaye de Belle-Étoile, 940 liv. 10 sols. Ils avaient payé à l'État, en 1790, 924 liv. 19 sols d'impôts. Que de fois cependant n'a-t-on pas reproché au clergé ses prétendus priviléges à cet égard ! On affirmait qu'il ne payait point ou payait peu d'impositions. Or, il est de fait qu'il payait au roi des décimes, des subventions, des *dons gratuits*, et qu'il acquittait l'impôt territorial comme les autres propriétaires (1).

Richesse et pauvreté.

Tel était, ou à peu près, l'état de fortune de nos religieux en 1789. Pour la société comme pour l'Église, ces biens constituaient une propriété deux fois sacrée : sacrée dans son origine et dans son usage. Ni roi, ni assemblée quelconque, nul n'avait le droit d'en disposer malgré les légitimes propriétaires. Aucune propriété ne pouvait se croire

(1) Voir, sur ce sujet, l'*Hist. de l'anc. évêché-comté de Lisieux*, par M. H. de Formeville ; impositions ecclésiastiques, I, p. 536.

à l'abri des usurpations violentes, du jour où celle-ci ne serait plus respectée. Toutefois, nous n'hésitons pas à le reconnaître, si la fortune des couvents ne fut pas un crime, elle pouvait être, en un certain sens, un malheur. On a dit que la richesse est une partie de notre force, et en même temps une partie de notre faiblesse. Je le crois sans peine, car elle porte en elle les germes corrupteurs des sociétés, et surtout, disons-le, des sociétés religieuses. Ces richesses que le jeune novice, à son entrée au monastère, trouvait sans les avoir cherchées; ces richesses d'une origine si vénérable, ces richesses mises constamment au service de la piété et de la charité, oui, elles pouvaient devenir le plus sérieux des dangers, en introduisant, par une pente plus ou moins rapide, le goût du monde, les divisions et le relâchement de la discipline monastique; c'est ce qui arriva dans plus d'une communauté. L'opulence des abbayes pouvait exciter les convoitises des seigneurs et du peuple, comme on eut bientôt lieu de s'en convaincre. Elle pouvait enfin, à un moment donné, forcer la Providence à intervenir directement et à frapper un de ces coups terribles qui épouvantent les bons et réjouissent pour un instant les ennemis de l'Église, mais dont le résultat final est de remettre chaque chose à sa place. En 1789, le moment était venu. Encore quelques mois, et Dieu allait, en un langage qui est le sien, rappeler aux ordres monastiques que leur plus riche trésor est la pauvreté évangélique, je veux dire une honorable modicité de revenus, avec la Providence pour économe. Il allait leur faire comprendre que désormais l'éternel

honneur des communautés religieuses serait de pouvoir dire, comme le Patriarche exilé : « Nous menons « une vie pauvre, il est vrai ; mais nous serons tou- « jours assez riches, si nous craignons Dieu, si nous « évitons ce qui est mal, et si nous faisons le bien : « *Pauperem quidem vitam gerimus ; sed multa bona* « *habebimus, si timuerimus Deum et recesserimus* « *ab omni peccato et fecerimus bene* » (Tobie, IV, 23).

Etat de la discipline régulière.

Si le lecteur veut bien nous suivre, nous allons rentrer dans l'intérieur du monastère, et une fois encore interroger la vie de nos pères, voir l'occupation de leurs journées et apprécier leurs services. Quel était, parmi eux, l'état de la discipline, au moment où le souffle révolutionnaire allait les expulser violemment de leur paisible retraite ? Nous ne surprendrons aucun de nos lecteurs, mais nous étonnerons plus d'un esprit *éclairé*, habitué à sourire au seul mot de moine du XVIIIe siècle, en disant que, jusqu'à la fin, les religieux de Mondaye étaient restés à la hauteur de leur sublime vocation. Oui, malgré ces richesses qui auraient pu, ce semble, hâter leur décadence ; malgré l'introduction de la commende, qui, pour tant d'autres communautés, fut le signal des plus tristes désordres, les Prémontrés de Mondaye avaient conservé la sève de la ferveur primitive de leur Institut. Dieu nous garde de prétendre que tout y fût parfait ! Nous le savons trop : la perfection absolue n'est point de la terre. Une seule chose pourrait nous surprendre, ce serait de rencontrer une association d'hommes où ne se trouvât aucune trace de l'humaine faiblesse. Nous avons signalé, en passant, les désordres, les fautes, les

abus, chaque fois que l'histoire nous les a présentés : c'était notre devoir ; j'aurais cru manquer au respect que je dois à mes lecteurs, à la vérité et à moi-même, si j'avais essayé de voiler ces taches. Mais enfin, l'abbaye de Mondaye avait conservé le feu sacré de la vie régulière, lorsqu'une loi tyrannique vint la supprimer au nom de la liberté. Jusqu'au dernier instant, la vie de nos Pères fut édifiante, utile aux âmes et glorieuse pour l'Église. Outre l'observance des statuts communs de l'Ordre de Prémontré, ils s'astreignaient à l'abstinence perpétuelle ; ils jeûnaient depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques ; ils ne faisaient usage que de vêtements de laine ; ils couchaient sur la dure, et interrompaient leur sommeil pour réciter, au milieu de la nuit, l'office des Matines. Toutes les heures de la journée étaient scrupuleusement partagées entre la prière, la méditation et l'étude. Telle était, à la veille de la Révolution française, la vie religieuse des Pères de Mondaye. Où est celui des détracteurs des moines qui voudrait se condamner lui-même, pour quelques semaines seulement, à la moindre de ces austérités ?

Tous les ordres religieux, approuvés par l'Église, ont une seule et même fin : la gloire de Dieu et le salut des âmes. Toutefois, chaque branche de l'arbre monastique a son but spécial et particulier. Pour les uns, ce sera la vie contemplative ; pour d'autres, la prédication ; pour d'autres enfin, l'enseignement. La famille religieuse, dont saint Norbert est le père, se fait honneur d'unir ensemble la vie contemplative et la vie apostolique. Ordre de chanoines-réguliers, elle a un double but : chanter jour et nuit les louanges

de Dieu : c'est la prière commune et publique ; — et travailler efficacement au bien des âmes par la prédication et les autres fonctions du saint ministère ; ce qui suppose toujours une science solide et une doctrine sûre. La journée du religieux Prémontré devra être, on le voit, simple et peu compliquée. Dès le matin, il se rend à la prière commune ; puis il rentre dans sa cellule pour s'y livrer à l'étude ; de là, il retourne à l'office divin ; et ainsi jusqu'à la fin du jour. Nous devons donc nous demander maintenant comment ces deux obligations, la prière et l'étude, étaient comprises à l'abbaye de Mondaye, lorsque commencèrent à éclater les troubles révolutionnaires.

L'office divin.

Suivons d'abord nos Pères à l'office canonial : « Je n'imagine pas, a dit l'illustre auteur des *Moines d'Occident*, un plus beau sujet que l'histoire de la prière, c'est-à-dire l'histoire de ce que la créature a dit à son Créateur, le récit qui nous apprendrait quand et pourquoi et comment elle s'y est prise pour raconter à Dieu ses misères et ses joies, ses craintes et ses désirs. S'il était donné à une plume humaine de l'écrire, cette histoire serait l'histoire des moines (1). » Elle serait surtout celle des chanoines réguliers, qui inscrivent le culte public en tête de leurs obligations. Un tableau du monastère, œuvre du P. Eustache, représentait les « religieux de Mondaye rassemblés pour la prière. » Nous aurions aimé à revoir cette toile maintenant perdue pour nous. Elle nous aurait procuré la douce jouissance d'assister un instant aux belles cérémonies religieuses

(1) *Les Moines d'Occident*, introduct., p. L.

du couvent. Depuis vingt-cinq ans, il est vrai, par suite de la disparition des abbés réguliers, elles ne pouvaient plus revêtir les splendeurs pontificales d'autrefois ; mais elles avaient continué de se faire avec une piété et un éclat qui, dans les fêtes principales, attiraient vers l'église abbatiale un grand nombre de fidèles des paroisses voisines. La seule vue de leurs offices, la pompe de leurs cérémonies, le son de leurs chants ravissaient les populations d'alentour. Comme autrefois pour Zachée, la curiosité pouvait bien être le premier mobile ; mais le résultat final était l'édification de tous et le réveil de la foi dans des âmes où elle sommeillait.

Les livres liturgiques.

Mais ici se présente une question à laquelle nous sommes en mesure de répondre. Quelle était la forme de la prière publique suivie à Mondaye ? En d'autres termes, quelle était la liturgie alors en usage ? Nous le dirons sans détour, le P. Lécuy, abbé général, venait, suivant les expressions du continuateur d'Héliot, « de céder à la manie de l'époque, et il avait « donné une nouvelle édition du Missel et du Bré- « viaire de Prémontré, dans le goût du temps » (1) ; ce qui veut dire assurément : conformément au rite parisien. Cette liturgie gallicane, qui venait se substituer à la forme antique de la prière publique, avait, on le sait, un grand tort : celui d'être entreprise et exécutée en dehors de la seule autorité légitime et compétente en cette matière. Le concile de Trente avait reconnu hautement la nécessité d'une réforme liturgique, mais il en avait confié le soin au jugement

(1) *Dict. des ordres religieux*, III, p. 288.

du Souverain-Pontife, et de lui seul; nul autre, ni évêque, ni général d'ordre, ne pouvait changer un iota aux paroles de la prière ecclésiastique. Au XVIIIe siècle, on était d'un autre avis, et l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire* de cette époque applaudit à cette révolution qui s'opérait alors dans presque tous les diocèses de France. « On rédigeait « des Bréviaires où la critique était plus sûre, où « l'Écriture sainte était plus fréquemment employée, « et où les hymnes et les proses étaient d'un style « plus clair et plus noble » (1). Le P. Lécuy céda donc, lui aussi, à l'entraînement général. Remarquons toutefois qu'il fut des derniers, le dernier peut-être, à y céder, puisqu'il ne le fit qu'en 1786 et 1787, deux ou trois ans seulement avant la grande catastrophe (2). Les religieux de Mondaye durent se soumettre aux ordres de leur Général et adopter la nouvelle liturgie qui était imposée aux Prémontrés français. Hâtons-nous de le dire, en dehors de la France, toutes nos abbayes demeurèrent fidèles aux vraies traditions liturgiques; elles conservèrent le bréviaire de saint Norbert, l'ancien bréviaire romain, dûment autorisé par la bulle de saint Pie V, puisqu'il remontait à plus de deux cents ans. Et de nos jours encore, en Hongrie, en Autriche, en Bohême, en Hollande, en Belgique et en France, ce bréviaire est resté celui des religieux Prémontrés.

(1) *Mémoires pour serv. à l'hist. ecclés. du XVIIIe siècle*, Introd., p. LVIII.

(2) *Breviarium Canonic. Regul. Ord. Præm. — R. DD. Joannis Baptistæ Lecuy et capituli nation. auctoritate editum Nanceii* : 1786. — *Missale*, *etc.*, 1787.

La prière achevée, nos Pères, avons-nous dit, rentraient dans leurs cellules pour s'y livrer à l'étude dans le calme et le silence de la solitude. Que les lettres, les sciences et surtout les sciences sacrées fussent en honneur à Mondaye, tous les renseignements par nous recueillis nous autorisent à l'affirmer. Nous dirons, avant tout, que, dans une maison religieuse, il y a des traditions qui obligent. Or, le lecteur s'en souvient, l'abbaye avait compté dans son sein plus d'un docteur ; et, en 1678, l'abbé, le prieur et les « religieux de Mondée avaient été reconnus comme « suppôts et officiers de l'Université de Caen. » Les études.

Ajoutons que dans les années qui précédèrent la Révolution, un grand mouvement scientifique et littéraire se manifestait dans l'Ordre de Prémontré. Pour n'en citer qu'une preuve trop oubliée peut-être, c'est à ce moment même, en 1788, que le Père Godefroy Hermans, abbé de Tongerloo, en Belgique, recueillit l'œuvre colossale des Bollandistes, interrompue par la suppression des Jésuites. Il fit pour son monastère l'acquisition du musée et du mobilier typographique de l'*Institut Bollandien*, et, par ses soins, les *Acta Sanctorum* furent activement continués. Il ne cessa de travailler avec ses religieux à cette immense entreprise qu'en 1794, époque où ils furent chassés, eux aussi, par la République Française, toujours, sans nul doute, au nom de la liberté et de la civilisation (1). Dans l'Ordre de Prémontré.

Au reste, l'exemple venait de haut. Nous avons vu le général de l'Ordre y favoriser de tout son pouvoir

(1) *Dict. des ordres religieux*, III, p. 294.

le développement des hautes et fortes études. Docteur en Sorbonne, il publia lui-même de nombreux ouvrages dont on peut voir la liste dans la *Biographie universelle* (1). Chaque Circarie ou Province avait une maison commune pour les études. Les jeunes Religieux devaient, pendant deux ans, y étudier la philosophie, les mathématiques et la physique. Trois années étaient consacrées à la théologie. « A Dieu « ne plaise, disaient les *Nouveaux Statuts de 1770*, « que l'ordination sacerdotale mette fin à l'étude! « Bien au contraire, les études qui l'ont précédée ne « doivent être qu'une préparation à d'autres plus « fortes et plus approfondies. » Nous voudrions pouvoir citer tout ce chapitre *de presbyterorum studio*, admirable de zèle et de sagesse pratique.

Et à Mondaye.

Évidemment l'abbaye de Mondaye ne pouvait rester en dehors de ce mouvement intellectuel imprimé à l'Ordre tout entier. Le scholasticat commun y était établi depuis plusieurs années. A partir de l'année 1768, il y avait eu à Mondaye un *lecteur* ou *professeur* titulaire. Ce fut d'abord le Père Eudes, en même temps sous-prieur; en 1769, le P. Cheron qui, de cette honorable fonction, montera, en 1773, à la dignité de prieur claustral. Puis viennent successivement les PP. Cuminet, Leblanc, Duthrosne et Fouché (2). Ces professeurs étaient-ils des savants renommés, comme le fameux Le Clerc de Bauberon, qui enseignait à la même époque dans l'Université de Caen? Non sans doute; mais du moins leurs noms méritent notre

(1) *Biogr. univ.*, IV.— *Théologie*, p. 46.

(2) *Renov. votor.*, voir les signatures aux années indiquées.

respect ; car en montant dans leur humble chaire, ils exerçaient une fonction toute de patience, de travail et de dévouement.

Nous savons qu'en 1789, « l'étude était encore éta-
« blie en la ditte abbaye. Cinq religieux profès y
« avaient été envoyés pour le cours de leurs études.
« Au mois de décembre de cette année, les supérieurs
« majeurs donnèrent une obédience pour transférer
« ces cinq religieux dans l'abbaye d'Ardenne. Cepen-
« dant, par quelque difficulté, leur sortie de Mondaye
« n'eut lieu que fin de février 1790 » (1).

Gouvernement extérieur du monastère.

Un dernier mot sur le gouvernement extérieur de l'abbaye. Quoique enclavée dans les limites du diocèse de Bayeux, on sait qu'elle relevait de l'évêché de Lisieux. Nous avons rencontré, en 1738, une preuve nouvelle de ce fait : la bulle de provision du P. Reusse est adressée à l'official de Lisieux. Du reste, depuis longtemps déjà, ces rapports de dépendance étaient peu fréquents ; en vertu de nombreux priviléges accordés par le Saint-Siége, l'abbaye de Mondaye était, comme tous les monastères de l'Ordre, *exempte* de la juridiction de l'évêque diocésain, excepté en ce qui concernait le gouvernement des paroisses et l'administration des sacrements. Nous possédons encore un Rituel de Lisieux, imprimé en 1744, avec cette note écrite à la main : « Pour l'abbaye de Mondaye. » Il n'entre pas dans mon sujet de dire l'origine, le but et le motif des *exemptions*. Elles étaient devenues, au XVIIe et XVIIIe siècles, un grief parfois légitime contre les communautés religieuses. Grâce

(1) *Arch. du Calvados.* Fonds Mondaye 1700-1793.

à Dieu, il n'en est plus de même aujourd'hui. Que dis-je? Dès la fin du dernier siècle, « les évêques, « usant de leur pleine autorité pour faire le bien, « voyaient sans peine les corps réguliers jouir « d'un reste d'immunités nécessaires à leur conser- « vation » (1).

Peu dépendant de ce côté, notre monastère était soumis à un gouvernement hiérarchique puissamment organisé. Ainsi que l'abbé-père de la Luzerne, le Général de l'Ordre avait le droit de le visiter et de corriger les abus qui s'y seraient glissés ; et je ne doute pas que les derniers Généraux n'y soient venus, quoique l'histoire n'en ait gardé aucune trace. Tous les trois ans, l'abbé, s'il était régulier, et le prieur claustral étaient convoqués au Chapitre général et tenus d'y assister. De plus, appartenant à l'observance réformée, l'abbaye devait se faire représenter au Chapitre annuel de la Congrégation et recevoir la visite canonique du Provincial de la Normandie. Sans nul doute, la vigilance de tous ces supérieurs majeurs, instruits des principes de l'Institut et intéressés à son honneur, suffisait amplement au maintien de la régularité.

Gouvernement intérieur.

A l'intérieur, le monastère, privé d'abbé régulier depuis 1763, était dirigé par le *prieur* claustral, revêtu, pour cet effet, de presque tous les droits et priviléges de l'abbé. Celui qui possédait cette dignité, en 1789, était, nous l'avons dit, le P. Goujon. Le *sous-prieur* partageait avec lui le gouvernement conventuel. Le *circateur*, que l'on pourrait nommer

(1) Migne, *Dict. des ordres religieux*, III, p. 1070.

zélateur, doit surveiller l'observation de la discipline monastique. Le *procureur* ou *proviseur* administre les biens de la communauté. Le *cellérier* prend soin des détails nécessaires à la subsistance du couvent. Le *chantre* est chargé de présider les cérémonies et le chant dans les offices du chœur. Un *professeur* distribue aux frères scholastiques l'enseignement théologique. Les prieurs-curés administrent les paroisses qui leur sont confiées, tout en suivant, autant que possible, les règles et usages de l'Ordre. Et pendant que les religieux se vouent ainsi à la prière, à l'étude et à tous les exercices de la vie commune, des frères laïques ou *convers*, aidés de serviteurs dévoués, s'occupent à tous les travaux matériels de la maison.

Son personnel religieux.

Le nombre des chanoines-réguliers profès avait varié, suivant les époques et les ressources de l'abbaye, de dix à vingt. En 1791, la municipalité de Juaye trouva neuf profès seulement, résidant à la communauté; c'est du moins le nombre que nous lisons dans le procès-verbal conservé aux *Archives du Calvados*. Depuis 1779, le P. Davy, religieux fervent et zélé, était curé de Trungy, et le P. Dupetit-Bosq, prieur d'Ellon. La paroisse de Juaye était administrée, depuis 1787, par le prieur Gaspar Paynel, né à Échaufour, au diocèse de Séez. Un vieillard, qui l'avait connu, nous a affirmé qu'il venait de l'abbaye de Belle-Étoile. Du reste, nous ne trouvons pas une seule fois son nom dans notre manuscrit de la *Rénovation des Vœux*. Dans le mémoire des dettes actives, remis en 1791 par les religieux au Procureur du district de Bayeux, nous lisons

cette note : « M. le Prieur de Juaye nous doit « notre tiers de la récolte de la dîme de Juaye, « années 1789 et 1790 — cy pour les deux années : « 1.400 liv. » Au mémoire des dettes passives, nous trouvons cet autre renseignement : « Pour réparation « du presbytère de Juaye, frais de procez resté « indécis entre l'abbaye et le sieur Prieur ; répara- « tions à faire au chœur de l'église de Juaye; ce « qu'il appartiendra suivant le dire d'experts. » Ces diverses notes nous donnent lieu de soupçonner dans le Prieur de Juaye un religieux oublieux de ses obligations monastiques et sacerdotales. Ne nous montrons point surpris outre mesure de ce nouvel exemple des tristes faiblesses de l'humanité se glissant sous un habit qui semblait devoir les exclure. Un vêtement, si saint qu'il soit, n'eut jamais le privilége de rendre impeccable.

Outre ces 12 profès, il y avait certainement aussi quelques novices. Le scholasticat resta à Mondaye jusqu'à la fin de 1789. Nous pouvons donc sans crainte porter à 16 ou 18 le nombre des Frères qui composaient la communauté.

Personnel domestique. Les domestiques, ou serviteurs à gages, de l'abbaye étaient au nombre de quatorze. Pour s'expliquer ce personnel relativement nombreux, il faut se souvenir que les Religieux en avaient besoin pour le *faisant-valoir* de la ferme de Mondaye. Nous y remarquons une fidèle servante engagée au service de la ferme des Pères depuis 1777. Une autre, Anne Groüet, pleine de confiance envers ses maîtres, leur laissait annuellement « son argent en dépôt. » Au 1er janvier 1791, son trésor se montait à 414 livres

10 sous (1). Trouverait-on dans la classe ouvrière aujourd'hui beaucoup de semblables exemples de stabilité et de confiance ?

État de la société française.

Telle était la situation matérielle et morale de Mondaye, au moment où s'assemblaient à Versailles ces États-Généraux qui, animés tout d'abord de généreuses intentions, allaient bouleverser tant de nobles institutions dans l'Église et le royaume de France. Nos religieux poursuivaient paisiblement et sans bruit leur mission de prière, de dévouement et de charité. Si quelques communautés avaient oublié des obligations et des engagements inviolables, nous pouvons l'affirmer, ce n'était point la nôtre. Quoi qu'il advînt dans cette année 1789, pleine de menaces et d'espérances, les Pères de Mondaye n'avaient rien à craindre, ce semble. Toutefois, l'orage amoncelé depuis longtemps allait éclater tout d'un coup et sans épargner personne. Trop de causes l'avaient préparé et rendu désormais inévitable. La réforme protestante avait jeté dans le monde un fol esprit d'indépendance. Puis était venue la dépravation des mœurs publiques, surtout sous la Régence et sous Louis XV. Voltaire enfin, avec son école antiphilosophique, avait soufflé l'esprit d'impiété et d'incrédulité au cœur de la France. D'incontestables abus régnaient d'ailleurs dans la société civile, et des désordres scandaleux avaient souillé le sanctuaire lui-même. « La société française avait devant la justice « divine un compte redoutable : de gaieté de cœur,

(1) *Arch. du Calv.* — Mémoire de ce qui est dû aux domest. de l'abb. de Mondaye.

« elle avait dit adieu à la morale et à la religion, « couvert d'une protection insensée les impiétés du « philosophisme ; elle s'était endormie dans la vo- « lupté, elle se réveilla dans le sang » (1).

Haines contre les moines.

Or, dans le camp des ennemis de l'Église, on en voulait surtout aux corporations religieuses ; on leur en voulait parce qu'elles étaient des corporations religieuses, et parce que, assez généralement, elles étaient riches. Si les disciples de Voltaire venaient, un jour ou l'autre, à triompher, il était aisé de prévoir contre qui seraient dirigés les premiers coups. La persécution ouverte succéderait logiquement à cette persécution hypocrite du sarcasme et de la calomnie qui durait depuis cinquante ans. D'un bout à l'autre de la France, tous, paysans et seigneurs, ont lu des écrits, tels que : *L'Histoire naturelle des moines, d'après la méthode de M. Buffon*. La caricature la plus ignoble devait bien, elle aussi, apporter son appoint. Bref, on en était venu, dans certaines sphères de l'opinion, à prendre au sérieux la ridicule plaisanterie de Voltaire : « Moine ! quelle est « cette profession-là ? C'est celle de n'en avoir « aucune, de s'engager par un serment inviolable « à être absurde et esclave, et à vivre aux dépens « d'autrui. »

Le pamphlet de Pluquet.

L'abbaye de Mondaye a eu sa part spéciale et personnelle dans cette *pluie battante* de calomnies et d'injures. On conserve à la Bibliothèque publique de Caen une brochure ayant pour titre : *Extrait des registres de l'officialité de Bayeux*, par Pluquet. Et

(1) *Études religieuses des PP. Jésuites*. Juin 1868, p. 921.

le dernier trait est pour « *les moines de Mondaye* (1). » Si vous en croyez l'auteur, c'étaient des hommes de mœurs dépravées : « Tous les prêtres d'ailleurs, ajoute le pamphlet, ne méritent-ils pas le même reproche ? » On connaît la haine fanatique de Pluquet pour tout ce qui tenait au christianisme. Attaché à la société maçonnique, il ne pouvait qu'insulter la religion partout où il la rencontrait. Le lecteur qui a suivi attentivement le cours de notre récit, doit savoir à quoi s'en tenir sur cette prétendue corruption de nos Pères. Mais non : ici comme toujours « l'iniquité a menti contre elle-même » (Ps. XXVI). Si l'abbaye relevait d'une officialité diocésaine quelconque, accusateur maladroit, vous deviez du moins nommer celle de Lisieux, puisque Mondaye dépendait du diocèse de Lisieux. A quelle page avez-vous donc pu découvrir, dans les registres de Bayeux, un seul blâme dirigé contre des religieux irréprochables ? Mais Voltaire l'avait dit : « Mentez, mentez ; il en restera toujours quelque chose. » L'heure approchait où tant de mensonges accumulés allaient porter leur fruit.

Le livre de l'*État religieux*.

En attendant, les moines, objet de tant d'insultes, imitaient la conduite de ce philosophe de l'antiquité qui, devant un rhéteur niant le mouvement, se contenta, pour toute réponse, de se lever et de marcher. Ils priaient, écrivaient, prêchaient, enseignaient. On ne les vit point répondre directement aux satires et

(1) Brochure tirée à cent exemplaires seulement. M. l'abbé Niquet a pu parcourir cette brochure ; mais le conservateur de la Bibliothèque n'a pu nous la procurer à nous-même.

aux calomnies. Pourtant une noble voix s'était élevée en leur faveur. En 1784 parut, sous le voile de l'anonyme, un modeste écrit intitulé : *De l'état religieux.* A une pareille époque, un tel livre était plus qu'une bonne action ; il fallait du courage pour prendre en main la défense d'une institution réputée absurde, inutile et onéreuse à l'État : « Nous aurons, dit l'au-« teur, le courage qui naît de la conviction. » Ce livre montrait sous son vrai jour l'*esprit de l'état monastique.* Dans un style élégant mais sans emphase, il retraçait l'*origine et l'établissement des ordres religieux ;* puis il rappelait *les services qu'ils ont rendus à l'Église* par leur science, leurs vertus et leur application au ministère ecclésiastique ; *et à la société*, par leurs travaux manuels, leurs aumônes, la culture des lettres et des arts. Il cite en passant « les Prémontrés de l'abbaye de Vicogne, au diocèse d'Arras, pour avoir, au XIIe siècle, fait une châsse qui excita l'admiration de tous leurs contemporains. » Prémontré, bâti par Hugue, compagnon de saint Norbert, apparaît aussi à notre apologiste comme une preuve de la connaissance des religieux en architecture. Plus loin, il rend hommage aux chanoines Prémontrés pour leurs services dans les travaux du ministère apostolique, et il ajoute : « Les Prémontrés « de l'Étroite-Observance occupent plus de cent cures « dans la seule province de Normandie (1). »

Bienfaits méconnus.

Ce généreux plaidoyer ne fut pas compris ; il ne pouvait l'être. Je me demande même s'il fut entendu. Les préjugés faisaient l'opinion publique : les

(1) *Dict. des ordres religieux*, III, p. 958 à 1079.

persécuteurs pouvaient venir. En tout cas, nos Pères attendaient sans crainte le coup qui allait les frapper. Religieux pleins de ferveur, ils chantaient les louanges du Très-Haut, appelant sur leur patrie et sur le monde les bénédictions du ciel. Ils entretenaient ce temple, qui est resté un monument admiré de tous. Ce que la commende leur laissait de biens, véritables *trésoriers* de l'indigence, ils le consacraient à soulager les pauvres. Et, ce qui vaut mieux encore, ils travaillaient directement au salut des âmes par la prédication et le ministère paroissial. Cette vie de règle enfin, de silence, d'étude, de jeûne et de mortification n'était-elle pas un exemple très-profitable au milieu d'une société sensuelle et corrompue ? Venez maintenant, déclamateurs ingrats, venez maudire et supprimer nos religieux ; ils auront du moins le droit de vous répondre, comme le Sauveur du monde aux Pharisiens : « Je vous ai rendu de « nombreux services au nom de mon Père : pour « lequel de mes bienfaits voulez-vous me lapider ? » (Jean, X, 32.)

CHAPITRE II.

DERNIERS JOURS DE L'ABBAYE.

Deux décrets de l'Assemblée nationale touchant les Ordres religieux. — Les Pères de Mondaye durant l'année 1790. — Le 10 janvier 1791. — Pension accordée aux religieux. — Dispersion des Pères. — Enlèvement de la bibliothèque. — Les tableaux de l'abbaye de Mondaye. — Regrets des populations. — Vente du monastère. — *Planctus norbertinus.*

« Relligio quassatur avita; modo expoliatur
« Clerus; venduntur quæ dederat Pietas,
« Quæ labor attulerat, sapiens vel gestio rerum,
« Et possessores nos abigit cupidus
« E propriis emptor : « Veteres migrate coloni »,
« A sæclis frustra vos inibi seritis,
« Vadite; maternam messem sibi colliget alter;
« Vadite; contemptus duraque pauperies,
« Exsilium, carcer, gemitus, mors forsan et ipsa,
« Pro longis meritis præmia vestra manent. »

(R. P. Lécuy. — *Planctus norbertinus.*)

Réunion des États-Généraux (1789).

Les États-Généraux du royaume s'ouvrirent à Versailles, le 5 mai 1789. A côté d'aspirations généreuses et sincères que nous ne méconnaissons pas, il y avait de sourdes intrigues et de criminelles convoitises. En vain l'Assemblée du Clergé de France en 1780 s'était-elle empressée de rassurer les religieux par des marques authentiques d'intérêt et de bienveillance, et de prendre sous sa protection les couvents du

royaume, « ces puissantes citadelles qui veillent sur « le dépôt sacré de la foi, des mœurs, des lettres et « même de l'autorité. » En vain Louis XVI s'était-il engagé « à protéger toujours les corps réguliers, « parce qu'il en connaissait l'utilité. » Le roi et les évêques furent débordés et bientôt entraînés eux-mêmes par le courant révolutionnaire.

Décret sur les biens du clergé (2 novembre 1789.)

Dès le 2 novembre 1789, l'Assemblée décrétait « que « tous les biens du clergé seraient mis à la disposition « de la Nation. » La patrie commune était en danger : il fallait des ressources. Que l'on fît contribuer le clergé séculier et régulier pour une part correspondante à ses revenus, c'était justice ; et l'on se souvient que ses représentants dans l'Assemblée avaient fait tout d'abord cette proposition. On préféra la spoliation légale. C'est pour l'histoire un devoir de le proclamer : ce jour-là, une grande faute politique fut commise, et, de plus, une honteuse iniquité, que ne justifiaient nullement les besoins du Trésor.

Le décret du 2 novembre atteignait directement l'existence des communautés religieuses. Débarrassées du fardeau de leurs richesses, elles pourraient, disait-on, vivre désormais selon le pur esprit de l'Évangile. Mais les fils de Voltaire ne devaient pas s'arrêter en si belle voie. On a dépouillé les moines : pour en finir plus tôt avec cette race importune, on les supprimera au nom de la loi. Après la violation du droit le plus sacré de propriété, voici une atteinte manifeste à la première de toutes les libertés, la liberté de conscience. Toute âme droite flétrira comme nous ces actes tyranniques exercés sous le voile hypocrite d'une liberté mensongère.

Suppression des Ordres religieux (13 février 1790.)

Le 13 février 1790, paraissait le trop fameux décret abolissant les vœux monastiques et supprimant les ordres religieux. A dater de ce jour, les moines et les religieuses étaient libres de quitter leurs couvents, en attendant qu'on les y forcât. Ces victimes infortunées du préjugé et de la superstition ne manqueraient pas sans doute de jeter au plus tôt le froc monacal, en rendant grâces à l'Assemblée qui les délivrait de leurs chaînes. Le malheur voulut que le résultat vînt trahir ces espérances du parti révolutionnaire. S'il se trouva des moines apostats, — pouvait-il en être autrement ? — l'histoire est là pour attester que, d'un bout de la France à l'autre, le grand nombre sut se montrer fidèle aux engagements pris en des jours meilleurs.

Expulsion des religieux de Prémontré.

L'exécution des deux décrets, qui étaient un arrêt de mort pour l'Ordre monastique tout entier, suivit progressivement son cours. « Le 1er novembre 1790, « on vint signifier à l'abbé général de Prémontré de « quitter son abbaye. Il dut la quitter le lendemain. « Un commissaire y resta pour inventorier et vendre « ce dont on s'emparait au nom de la nation » (1). Quelques semaines après, on somma les religieux de l'abbaye chef-d'Ordre d'abandonner, eux aussi, leur retraite bien-aimée. L'envoyé chargé de porter ce message fut reçu par les chanoines de Prémontré avec une indignation qui leur fait honneur. Ils se quittèrent au chant du *Salve, Regina* (2).

(1) *Mémoire inédit sur Prémontré et les autres abbayes de cet Ordre situées dans les limites du département de l'Aisne.*

(2) *Dict. des Ordres religieux*, III, p. 289.

Puisque les religieux n'étaient pas dociles au mot d'ordre donné par la Révolution, et que, pour la plupart, ils ne voulaient point dire adieu à leur monastère, il fallait bien les contraindre et les chasser violemment. C'est ce qui arriva aussi aux religieux de Mondaye. Malgré les décrets de l'Assemblée, ils avaient continué de vivre en commun, célébrant l'office divin, étudiant et accomplissant leurs observances régulières. Nous avons sous les yeux un *Mémoire* où nous retrouvons le personnel religieux du monastère, et le nombre de lettres qui y furent reçues depuis le 1er janvier jusqu'au 29 mars 1790. Vous n'y surprendrez nullement le désarroi d'un couvent sans règle et sans vie régulière. La communauté s'y révèle comme étant aussi parfaitement constituée qu'aux époques les plus tranquilles de son existence. Voici « Monsieur le prieur, — Monsieur le « procureur, — Monsieur le professeur. — MM. Gau« chard, — Auger, — Delacotte, — Branville, « — Delahaye, — Eudes, — Aubert, — le Fr. « Charles » (1). **Les religieux de Mondaye durant l'année 1790.**

Cette même année, l'abbaye de Mondaye avait pour sous-prieur le R. P. Jean-François Lepelletier. Né en 1737, à Saint-Pierre de Coutances, de parents dont l'honnêteté et la religion étaient la principale richesse, il laissa apercevoir de bonne heure un naturel excellent et les plus heureuses dispositions pour la vertu. Il était encore bien jeune que, dans la famille, on disait de lui : « Jean-François sera prêtre. Qui sait? peut-être imitera-t-il ses deux oncles. » L'un d'eux **Le P. Jean-François Lepelletier, sous-prieur.**

(1) *Arch. du Calvados. — Fonds Mondaye.* 1790.

était religieux Récollet à Coutances, et l'autre ermite à Beaumont-le-Roger, non loin d'Evreux. On ne s'était pas trompé. Le 28 août 1761, à l'âge de vingt-quatre ans, il faisait profession dans l'Ordre de Prémontré. En 1776, il était prieur du couvent de Silly. Sa famille conserve comme un trésor précieux la lettre de pouvoirs que lui délivra, le 25 octobre de cette année, Mgr Jean-Baptiste Duplessis-d'Argentré, évêque de Séez, avec ce titre : *priori conventus Silliacensis.* L'abbaye de Silly possédait alors, dans la paroisse Saint-Lambert, diocèse de Séez, une chapelle appelée Saint-Laurent de Mainneville. Cette chapelle était dotée et desservie par un prêtre nommé *ad hoc.* Le 14 mars 1777, sur la résignation du Père François-Gabriel Elie, résignation préalablement ratifiée en Cour de Rome, le Père Lepelletier en prenait solennellement possession.

Le 2 avril 1787, déjà proviseur ou économe à la chanoinie de Belle-Etoile, il y fut chargé du « gouvernement spirituel » (*regimen spiritale*), jusqu'à ce que le chapitre de l'Étroite-Observance, qui devait s'assembler sous peu, eût pourvu à la nomination d'un prieur. En 1790, il était sous-prieur de Mondaye. Partout les fonctions les plus élevées venaient à lui, et il en était digne (1).

Mais le jour devait venir bientôt où un commissaire de la Nation allait commander aux religieux de Mondaye de se séparer et de dire adieu à leur chère abbaye. Il nous faut raconter les derniers jours de

(1) Renseignements communiqués par M. l'abbé Gambillon, curé de Carquebut (Manche), et petit-neveu du Père Lepelletier.

l'antique couvent six fois séculaire. Je le ferai sans amertume : mais le lecteur comprendra que je ne le fasse pas sans émotion.

Le 31 mai 1790, eut lieu à l'abbaye une réunion capitulaire, à l'effet de savoir si la communauté pouvait offrir quelques secours à la patrie nécessiteuse. « Reconnus *pauvres* par la municipalité réquérante « de Juaye, dit l'acte authentique, les religieux « furent admis à ne pouvoir engager que leur cœur « et leur bonne volonté » (1). Le procès-verbal dressé en cette circonstance est signé de Fr. Goujon, prieur; de J. Fr. Lepelletier, sous-prieur; du Père Duthrosne, ex-professeur; du Père Aubert et de Fr. Louis Sanson, procureur.

La municipalité de Juaye constate que les religieux de Mondaye sont assez pauvres pour ne pouvoir rien distraire de leur revenu annuel. Mais ils vont bientôt le devenir au point de ne plus rien posséder. Dès le 21 août 1790, en effet, nos Pères n'administrent plus librement leurs biens; ils ont besoin d'une ordonnance du Président des membres du Directoire du Calvados qui autorise « les prieur, sous-prieur et procureur de « laditte abbaye à toucher les payments de leurs fer- « miers, jusqu'à concurrence de la somme de 1,200 « livres, *à la charge de rendre compte de l'employ de* « *la même somme à la fin de leur administration.* »

Sic vos non vobis nidificatis, aves !...

L'on voudra bien me permettre ici une observation

(1) M. Picard, secrétaire du greffe de Juaye, délivra une copie de cet acte au Père Lepelletier, le 19 juillet 1791.

qui ne me semble point dépourvue d'intérêt. Il est de mode de pleurer sur l'ignorance de ces générations deshéritées de l'*ancien régime* qui ne savaient pas même signer leur nom. Or, nous avons sous les yeux plusieurs quittances écrites et signées en 1790 par différents fermiers de l'abbaye. Assurément la forme et le style de ces quittances feraient honneur à plus d'un de nos fermiers et propriétaires du XIXe siècle.

Le 10 janvier 1791.

Mais l'heure de la séparation approchait. Le 10 janvier 1791, la municipalité de Juaye se rendit en corps à l'abbaye. Procès-verbal fut dressé des noms, de l'âge et de l'époque de la profession religieuse de chacun des Pères et Frères. Nous mettons sous les yeux du lecteur ce tableau, tel qu'il fut fait alors. Remarquez-y, en passant, un singulier détail de mœurs. L'on paraît y affecter de placer les plus jeunes frères avant les vieillards, et de donner aux inférieurs le pas sur ceux qu'ils s'étaient habitués à regarder comme leurs Pères. Le Père Goujon figure sur cette liste, le dernier de tous. Etait-ce pour le punir d'avoir exercé *ci-devant* la dignité de prieur de l'abbaye ? Il fallait bien s'y attendre, en vertu du grand principe *de l'égalité*, si aveuglément méconnu par ces hommes qui ne devaient se donner entre eux d'autre nom que celui de *Frères*.

Dans le procès-verbal de la municipalité de Juaye, vous trouverez cette déclaration ajoutée au nom de chacun des religieux : « A demandé à sortir du cloître » D'avance nous comptions sur une formule de cette sorte. Elle était trop évidemment dans le rôle de ceux qui chassaient des citoyens français d'un

ÉTAT des noms, surnoms, âges, époques de la profession et déclarations des sieurs Religieux de l'abbaye de St-Martin de Mondaye, suivant le procès-verbal de la municipalité de Juaye du 10 janvier 1791.

NOMS DES RELIGIEUX.	DATES DES ACTES DE BAPTÊME.	AGES DES RELIGIEUX JUSQU'AU 1er JANVer 1791	ÉPOQUE DE LA PROFESSION DES RELIGIEUX.	DÉCLARATION DES RELIGIEUX.	TRAITEMENT ACCORDÉ AUX RELIGIEUX.
René-Philippe-Marie Auger.	26 mai 1766.	24 ans 7 mois.	14 septembre 1788.	Demandé à quitter le cloître.	900 liv.
Jean-François Lepelletier.	13 décembre 1737.	53 ans.	28 août 1761.	Idem.	1,000 liv.
Charles-André Aubert.	22 juin 1750.	40 ans 7 mois.	24 juin 1771.	Idem.	900 liv.
Jean-Baptiste-Guillaume Duthrosne.	2 juin 1749.	41 ans 6 mois.	15 août 1770.	Demandé à sortir du cloître.	900 liv.
Jean-Baptiste-Amand Bonières.	14 février 1767.	23 ans 11 mois.	17 février 1788.	Idem.	900 liv.
Jean-Félix de La Cotte.	11 janvier 1740.	54 ans.	8 décembre 1764.	Idem.	1,000 liv.
François-Louis Sanson.	3 juillet 1759.	32 ans 6 mois.	15 août 1789.	Idem.	900 liv.
Charles Lambert, religieux convers.	5 octobre 1765.	25 ans 5 mois.	1er février 1787.	Idem.	300 liv.
François Goujon.	10 novembre 1749.	41 ans 3 mois.	30 mars 1769.	Idem.	900 liv.

Ouï, le Procureur Syndic, et jusques à la confection du tableau général, nous administrateurs composant le directoire du District de Bayeux, avons approuvé le tableau cy-dessus des ci-devant Religieux de Mondaye, aux fins de leur procurer le paiement du premier quartier de leur traitement exigible le 1er janvier 1791.

En Directoire ce 18 février 1791.

Signé : Gabr. Moisson, présidt. — Gassion. — Adeline. — Delarue.

domicile par eux librement choisi, et qui leur disaient : rendez-nous grâces, nous vous donnons la liberté.— Eh bien, non! Les religieux de Mondaye ne demandèrent pas à quitter leur monastère. S'ils ne l'eussent aimée, cette douce retraite, auraient-ils renouvelé *chaque année* le solennel engagement d'y vivre et d'y mourir? En 1794, les religieux de l'abbaye de Tongerloo, en Belgique, furent, comme leurs confrères de France, impitoyablement expulsés par les ordres du gouvernement républicain. Avant de se séparer, ils écrivirent et signèrent une protestation dont voici les premiers mots : « Nous cédons à la force. »

Or, nous avons la preuve que les Pères de Mondaye, eux aussi, ne cédèrent qu'à la force. Ils durent s'incliner devant une loi tyrannique; mais, sans éclat ni clameurs inutiles, ils surent faire comprendre aux gouvernants d'alors que, devant Dieu et devant l'Église, ils s'honoreraient toujours du titre de religieux, et que, si l'on pouvait fermer leur maison et proscrire leur habit, il n'était au pouvoir de personne d'enchaîner leurs consciences. A la suite de l'*État des biens et revenus de l'abbaye*, remis le 24 janvier à la municipalité de Juaye, ils écrivirent la déclaration suivante, où le lecteur verra sans peine percer l'intention d'une calme et digne protestation :

« *Nous soussignés, religieux de l'abbaye de Saint-*
« *Martin de Mondaye, Ordre de Prémontré*, certi-
« fions le présent compte véritable dans tout son
« contenu, appuyé de pièces justificatives, sauf
« erreur de jet et de calcul, obmission de recette
« ou de dépense. La recette excédant la dépense de
« 1,953 liv. 5 sols 9 deniers; laquelle somme a été

« dépensée au compte desdits religieux, et sera
« icelle déduitte sur le traitement à nous accordé
« pour l'année 1790. Observant de plus que sur les
« retenues en nature employées dans les baux, il en
« a été reçu une partie pendant le courant de ladite
« année, et qui ont été employés *au service de ladite*
« *maison*. A Juaye, ce 24 janvier 1791.

Signés :
F. Goujon.
F. B.-A. Bosnière.
F. J.-F. De la Cotte.
F. Ch.-Ad. Aubert.
F. L. Sanson.
F. Auger.
F. J.-F. Lepelletier.
F. B.-G.-R. Duthrosne.
F. C. Lambert (1).

Un ancien religieux de l'abbaye était présent parmi les membres de la municipalité qui reçurent cette déclaration. Le P. Paynel, prieur de Juaye, avait accepté le titre de *procureur de la commune*. Homme sans vocation et sans dignité, il s'était lancé de bonne heure dans le courant des idées nouvelles. Le curé déserteur n'éprouva-t-il pas un sentiment de remords, en se faisant ainsi l'exécuteur d'une loi qui dépouillait et chassait des hommes qui avaient été ses Frères en religion ?

Les 26 et 27 janvier, Delarue, procureur syndic du district de Bayeux, dressa un autre procès-verbal contenant le détail de l'argenterie, des ornements de l'église et des meubles de la maison. Les meubles devaient être vendus, et l'argenterie portée aux hôtels des monnaies. En expédiant son rapport, Delarue écrivait le 16 février : « Je vous observe

(1) *Arch. du Calv. tableau de Mondaye,* 1791.

« qu'il est pressant de voir ce que l'on fera des orne-
« ments de l'abbaie de Mondaie et du prieuré de « Saint-Vigor, et de l'argenterie qui est dans ces « deux maisons. Je crois qu'il est de la prudence de « ne pas laisser plus longtemps ces différents objets « dans ces maisons, qui, si elles ne sont actuellement « encore abandonnées, vont l'être incessamment. « Marquez-moi ce que l'on doit faire, et s'il faut « déplacer les ornements et l'argenterie. Je ne vous « dissimulerai point que nous ne sommes pas jaloux « de les faire apporter à Bayeux, *vous en sentez* « *sans doute les raisons.* » Ces raisons se devinent aisément ; la sécurité n'était plus nulle part ; une vive effervescence se faisait sentir dans les populations, et, si l'on craignait d'emporter à Bayeux les ornements de l'abbaye, on ne se croyait guère plus en sûreté de les laisser à Mondaye, « *vu que, depuis* « *quelque temps, il se commettait fréquemment des* « *vols dans différentes paroisses* » (1).

Pension accordée aux religieux.

L'administration départementale sembla tout d'abord mettre quelques ménagements dans l'application de la loi. On promit de donner, comme indemnité et compensation, à chacun des religieux, une somme convenable. Les PP. Lepelletier et Delacotte, étant les plus âgés, devaient recevoir une pension annuelle de 1,000 livres. Tous les autres en auraient une de 900 livres, sauf le Fr. Lambert, simple frère convers, auquel on n'alloua que 300 liv. Nous avons lieu de croire que cette pension leur fut exactement payée pour l'année 1791. Mais elle devait leur

(1) *Arch. du Calvados. Mondaye,* 1791.

échapper bientôt ; « par ce que chacun desdits reli-« gieux fut obligé, pour y avoir droit, de se con-« former à ce qui était prescrit par l'article 34 du « titre Ier de la loi du 14 octobre dernier (1790). » Il s'agissait sans doute de la fameuse constitution civile du clergé. C'est alors qu'on leur fit cruellement expier le crime d'avoir possédé les biens de la terre, et d'en avoir constamment usé pour le soulagement de toutes les infortunes. Désormais ce n'était plus le temps « du bien-être, de la vie commode, de l'oisiveté élé-« gante », qu'un auteur récent a reprochée à nos Pères. Ils pouvaient bien dire alors, comme le divin Maître : « Les renards ont leurs tanières, les oiseaux « du ciel ont leurs nids ; pour le Fils de l'homme, il « n'a point où reposer sa tête » (Matth. VIII, 20). N'était-ce pas à cette heure qu'ils étaient en droit de se proclamer vraiment heureux, suivant une autre parole du Sauveur ? « Bienheureux ceux qui souffrent « persécution pour la justice, car le royaume des « cieux est à eux. Vous serez bienheureux, quand, « à cause de moi, les hommes vous maudiront, vous « persécuteront et vous calomnieront sans pudeur. « Réjouissez-vous alors, et faites éclater votre joie, « parce que grande est la récompense qui vous attend « dans les cieux » (Matth. V, 10). Ces maximes du Divin crucifié étaient désormais le trésor des religieux proscrits ; ils pouvaient du moins les emporter, au fond de leur cœur, comme une force et une consolation.

Le 31 janvier 1791, lorsque, sur la demande des religieux, la municipalité de Juaye vint dresser un état de leur mobilier, elle n'y trouva que les meubles

strictement nécessaires à l'usage personnel de chacun d'eux. Ils avaient même dû, pour les conserver, adresser une réclamation au district. On leur laissa ces meubles, à la condition de les présenter à la première réquisition que leur en ferait l'autorité locale (1). « Dépouillés, ils reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis » (de Maistre).

Au mois de mars 1791, les Prémontrés n'avaient pas encore quitté la sainte colline. Nous avons un acte signé d'eux le 14 de ce mois. C'est une réclamation faite « aux administrateurs du Directoire du département du Calvados, par le prieur et les religieux de la ci-devant abbaye de Mondaye, Ordre de Prémontré. Ils demandent, en faveur des cinq Frères scholastiques transférés de Mondaye à Ardenne au commencement de 1790, et privés par une méprise involontaire de deux mois du traitement accordé par la loi. « Justement alarmés d'une perte que leur situation « ne leur permettait pas d'éprouver », ces jeunes religieux avaient fait tous leurs efforts pour obtenir le paiement de l'année entière, « privés qu'ils étaient « de payer les dettes qu'ils avaient contractées, et, « ce qui était pis, du moyen de subsister. » Cette réclamation est signée des mêmes noms que nous avons donnés plus haut. Deux seulement n'y figurent pas, ceux d'Auger et du Frère Lambert. Le procureur de la commune, Paynel, appuie la supplique de sa signature. Une requête si légitime devait être octroyée, même en ces temps troublés; elle le fut (2).

(1) Renseign. man. de M. le curé de Carquebut (Manche).

(2) *Archives du Calvados. — Mondaye*, 1791.

Cette réclamation est sans doute le dernier acte collectif fait par les Pères Prémontrés de Mondaye. Il fallut enfin se séparer. Les scellés de la nation furent apposés sur les appartements claustraux. Les portes de l'église abbatiale se fermèrent ; on n'entendit plus les joyeuses volées du clocher annonçant la prière commune ; la grande voix des orgues se tut ; et toute cette colline, naguère si animée et si vivante, se trouva en un seul jour dépeuplée et déserte. Les religieux se réunirent une dernière fois pour prier sur le tombeau de leurs Pères. Ils se donnèrent le baiser d'adieu et se quittèrent, les larmes aux yeux. Quelques-uns se retirèrent dans leurs familles ; d'autres, retenus par un invincible attrait, se fixèrent aux environs de leur chère abbaye. Le Père Goujon resta à Juaye, où il fut recueilli par une dame généreuse dont le nom mérite d'être conservé, Madame Sallen. Les trois prieurs-curés de Juaye, d'Ellon et de Trungy continuèrent d'habiter leurs presbytères respectifs. Mais cet état de choses ne devait pas durer longtemps. Les événements marchaient avec une rapidité vertigineuse. Encore quelques mois, et le clergé français allait avoir à choisir entre l'apostasie d'un côté, et de l'autre la prison, l'exil ou l'échafaud. **Dispersion des Pères.**

Cependant les meubles, la bibliothèque et le chartrier de l'abbaye avaient d'abord été confiés à la garde de Louis Duval, ancien cuisinier de la communauté. Les meubles et les ornements de l'église furent vendus à l'encan, au mois de mars 1791. Que devinrent-ils, ces splendides ornements dont le P. Lhermite et le P. Jahouel avaient enrichi l'église abbatiale ? **Vente des ornements.**

Ils tombèrent sans doute entre les mains de quelque spéculateur habile. Je doute qu'ils lui aient porté bonheur ; de telles acquisitions ne profitent guère et ne rassasient pas.

Enlèvement de la bibliothèque.

On ne permit pas même à nos Pères d'emporter leurs livres, comme une consolation de leur exil ; la bibliothèque conventuelle et le chartrier, « dépôts bien précieux et qui exigeaient toute l'attention dudit Duval, » furent enlevés le 14 décembre 1791, par l'archiviste du district de Bayeux. Un tombereau vulgaire emporta les richesses bibliographiques amassées par plusieurs générations de religieux. Nous avons pu reconstituer, ou à peu près, la bibliothèque de nos Pères, en parcourant, dans le catalogue de la bibliothèque publique de Bayeux, les titres des 25,000 volumes recueillis alors au dépôt B du district de cette ville. Les volumes provenant *de la ci-devant abbaye de Mondaye* y sont indiqués par les lettres BL. On y remarque une intelligente collection de Saints Pères, depuis Saint Denys l'Aréopagite (*græce et latine, 1644)* jusqu'à Bossuet, à côté de nombreux ouvrages littéraires, philosophiques, théologiques et ascétiques. Si ce n'était pas une bibliothèque curieuse comme en possédaient d'autres abbayes, c'était du moins ce qui convenait à une communauté religieuse vouée au ministère apostolique (1).

Les tableaux de l'abbaye de Mondaye.

L'abbaye de Mondaye était fière de ses peintures ; on eût pu, sans hyperbole, la comparer à un musée.

(1) Un généreux ami nous a récemment offert en 3 vol. in-folio, l'*Histoire de l'Eglise*, par Messire Antoine Godeau, évesque de Vence, MDCLXIII, avec cette inscription : « *Ex libris Sancti Martini de Monte Dei.* Empt. 1682. »

Nous plaçons ici sous les yeux des lecteurs, la longue liste des tableaux de l'église et du monastère en 1791 (voir p. 408). Ils ne firent point partie de la vente des meubles qui eut lieu cette même année. On les déposa et on les enferma sous clef, avec le Christ de l'abside, dans la sacristie du couvent, la salle du chapitre et le réfectoire. Ils y étaient encore intacts et parfaitement conservés le 21 brumaire an III (11 novembre 1794), ainsi que le constate un procès-verbal dressé par les membres de la Commission des Arts du district de Bayeux, les citoyens Gabriel Moisson et Delauney. Bien mieux encore que les gardiens nommés par l'administration, la Providence veillait sur ce précieux dépôt des œuvres du talent uni à la vertu.

Regrets des populations.

Arrêtons-nous ici un instant. Les religieux de Mondaye ont disparu ; il convient de recueillir les diverses impressions causées par leur dispersion. L'histoire a le droit et le devoir d'écouter ce qui se dit sur leur passage. En les voyant disparaître et réduits à se cacher, comme s'ils eussent été une honte pour leur patrie, les uns versaient des larmes de regret, se demandant avec anxiété ce que l'avenir réservait à la France. C'étaient les âmes droites et sincères qui pressentaient que de telles secousses aboutiraient nécessairement à des catastrophes. C'étaient surtout les ouvriers et les pauvres, dont les religieux avaient été jusqu'alors la providence visible. Je citais, il n'y a qu'un instant, le nom de Louis Duval. Il nous offre, dans sa requête au Directoire du Calvados, un témoignage des regrets universels. On ne peut l'entendre sans émotion re-

TABLEAUX

De l'Église et de l'Abbaye de Mondaye en 1791.

1° N. S. J. C. chassant les vendeurs du Temple (largeur 22 pieds sur 20 de hauteur).
2° Repas chez Simon, où sainte Madelaine se tient aux pieds du divin Sauveur (de mêmes hauteur et largeur).
3° Flagellation de N. S. (hauteur 8 pieds sur 4 de largeur).
4° J. C. portant sa croix (mêmes hauteur et largeur).
5° J. C. élevé en croix id.
6° J. C. détaché de la croix id.
7° Résurrection de N. S. J. id.
8° Ascension de N. S. J. id.
9° J. C. faisant la dernière Cène avec ses disciples (hauteur 12 pieds sur 8 de largeur).
10° J. C. donnant les clefs à saint Pierre (de mêmes hauteur et largeur).
11° Baptême de J. C. par saint Jean-Baptiste (de 16 pieds sur 10).
12° La Pêche miraculeuse (hauteur 12 pieds sur 8 de long).
13° Repas chez Simon (de 12 pieds sur 10 de longueur et peint différemment que celui n° 2).
14° Religieux de Mondaye assemblés pour la prière (hauteur 12 pieds sur 8).
15° Anges adorant le Très-Saint Sacrement (de mêmes hauteur et longueur).
16° Plusieurs autres (de 2 à 3 pieds de largeur sur 4 et 5 pieds de hauteur) :
  1° Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux.
  2° Eustache Restout, prieur de l'abbaye de Mondaye.
  3° Philippe Lermite, abbé de Mondaye.
  4° Olivier Jahouel, abbé de Mondaye.
  5° Louis-Joseph Reusse, abbé de Mondaye.
  6° Saint Jérôme.
  7° Saint Norbert.
  8° Mariage de saint Joseph et de la Sainte-Vierge.
  9° Deux tableaux du centenier.
  10° Martyre de saint Etienne.
  11° Bienheureux Herman-Joseph.
  12° Un Christ.

N. B. Dans ce nombre ne sont compris ni les 8 médaillons de forme ovale, ni les quatre tableaux des autels de la nef, ni les deux du maître-autel.

présenter aux membres de ce Directoire « qu'il a « servi en qualité de cuisinier à laditte abbaye, l'es- « pace de vingt années, et que la chute de l'abbaye « le réduit à une cruelle situation. A peine lui reste- « t-il des forces pour travailler. Son espoir était de « mourir à laditte abbaye, où il avait un azile cer- « tain » (1). Sa voix était la voix du vrai peuple français condamnant des iniquités qui se commettaient sous son nom : c'était le cri de l'opinion publique.

De la part des serviteurs de l'abbaye, les regrets furent unanimes et sincères. C'était justice : ils savaient combien il faisait bon servir les religieux ! Ils en eurent bientôt une preuve nouvelle. Dépouillés de tout, alors qu'ils n'existaient plus comme association, nos Pères se souviennent encore de leurs serviteurs et les recommandent à l'administration. Le Père Sanson, ancien procureur du couvent, apostille leur requête à « Messieurs les administrateurs composant le Directoire du district de Bayeux » (16 avril 1791). Ajoutons qu'une requête si juste fut exaucée : « Nous estimons, répondent les adminis- « trateurs, que la dette la plus sacrée et la plus « pressante est celle des salaires dûs aux travaux de « bons et fidèles domestiques. »

Vente du monastère (29 avril 1791).

Toutefois, il se rencontra des hommes qui se réjouirent du départ de nos Pères, et qui ne purent s'empêcher d'exprimer tout haut leur satisfaction. Ceux-là couvaient des yeux les domaines de l'abbaye, ces fermes si bien entretenues qui allaient passer

(1) *Arch. du Calvados. Mondaye.* 1791.

dans leurs mains. Leurs espérances ne tardèrent pas à se réaliser. Dès le mois de mars 1791, la plupart des fermes furent vendues à différents acquéreurs. Le 12 avril, les bâtiments claustraux et la ferme de la basse-cour attenante à l'abbaye étaient mis aux enchères. L'adjudication définitive eut lieu le 29 du même mois, pour 128,300 livres. Le nouveau possesseur se nommait Michel Lecourtois-Surlaville : il devait devenir plus tard lieutenant-général des armées de la République. Je doute que les populations voisines se soient applaudies de ces divers changements de propriétaires. Elles redisent encore la bonté, l'industrieuse charité des *moines* : qui leur a jamais entendu prononcer le nom de Surlaville ou des autres qui recueillirent l'héritage des Prémontrés ?

Grâce aux actives réclamations de nos Pères, l'église abbatiale fut exceptée de la vente. On conçut dès lors « le projet de former un chef-lieu de paroisse « audit lieu de Mondaye » (1).

Planctus Norbertinus. Et ces religieux dépossédés et proscrits, veut-on savoir quels étaient leurs pensées et leurs sentiments ? Écoutez les regrets et les plaintes d'un illustre fils de saint Norbert, le Très-Révérend Père Lécuy, abbé de Prémontré. A l'âge de quatre-vingts ans, il trouvait en son cœur les poétiques accents que l'on va entendre ; car nous ne résistons pas à l'attrait de citer intégralement cette pièce, devenue très-rare aujourd'hui. Après l'avoir composée en vers latins, le vénérable vieillard la traduisit lui-même en vers

(1) *Arch. du Calvados. Mondaye. Vente des biens nationaux.*

français. Malheureusement nous n'avons pu retrouver cette traduction.

PLAINTES D'UN ENFANT DE SAINT NORBERT.

« Assis sur le bord des fleuves de Babylone, nous
« avons pleuré, au souvenir de Sion... »
(Ps. 136.)

« Aucun lieu sur la terre ne fait palpiter mon cœur, à l'égal de ce vallon qui se nomme Prémontré. C'est lui qui recueillit ma jeunesse, lui qui me réchauffa sur son sein maternel. Il fut mon refuge contre les séductions d'un monde trompeur, et me consacra inviolablement à Dieu dans la religion de saint Norbert. C'est dans ce vallon chéri que vous fûtes pour moi, ô Pierre (1), un Mécène bienfaisant, et que vous daignâtes si souvent encourager mes faibles travaux. Là, ô Guillaume (2), je trouvai en vous plus qu'un protecteur : vous étiez mon père, mon guide, et vous me nommiez votre ami. Oui, ô Guillaume, les dix années que je passai avec vous, je les regarde comme les plus belles de ma vie. Jamais la mère la plus aimante n'eut de soins plus empressés pour un enfant chéri, ni ne l'aima de l'amour que vous me portiez. Ah ! combien de fois, assis à l'ombre d'un chêne au verdoyant feuillage,

(1) « Pierre-Antoine Parchappe de Vinay, né à Épernay, docteur en Sorbonne, et alors abbé de Prémontré. Il mourut le 4 mars 1769. »

(2) « Guillaume Manoury, d'Elbeuf, successeur de Pierre de Vinay, mon abbé, dont je fus le secrétaire pendant dix ans, homme d'une grande science et d'un jugement exquis. Il mourut le 18 juillet 1780. »

sous le hêtre aux larges branches, ou sur le tendre gazon, — que de fois, parcourant avec vous les sommets ombragés de la montagne, ou les détours du vallon sacré, je m'arrêtais saisi par la merveilleuse suavité de votre langage, et je goûtais avec avidité l'onction que respirait votre parole, lorsque vous approfondissiez les enseignements des anciens sages ou les pieux écrits des Saints Pères ! Nous lisions ensemble Horace ou Virgile, et je m'abreuvais du doux nectar des Muses. Oh ! qu'elle fut vive ma douleur, quand la mort vous ravit sans pitié à mon amour ! La meilleure partie de moi-même me sembla avoir disparu (1). Loin de diminuer, mon deuil s'accrut encore, lorsque, après votre mort, le vœu de mes Frères ceignit ma tête de cette mitre qui avait couronné la vôtre, et me chargea ainsi du soin de l'Ordre tout entier. Honneur bien grand sans aucun doute ! mais il devait me coûter cher ; car j'étais destiné à voir notre ruine.

« O vallon cher à mon cœur, quel est maintenant ton sort, quel est-il, dis-le moi ! Qu'es-tu devenu, toi qui avais été consacré à Dieu par la religion de nos Pères ?... Voici que notre France bien-aimée est bouleversée par la guerre civile ; la sédition s'allume, et le peuple imprudent se laisse entraîner à mille dangers. Bientôt les lois fléchissent ; le pouvoir du roi chancelle, lui aussi ; une foule sans frein s'empare de l'autorité..... Qui pourrait redire tous les maux

(1) Ces touchants témoignages d'affection, ces tendres regrets ne rappellent-ils pas un des plus beaux passages de l'Introduction des *Moines d'Occident*, sur l'amitié dans le cloître ?

sortis de ces secousses ? La religion de nos Pères est violemment attaquée ; on dépouille le clergé ; on met à l'encan ces biens que la piété des fidèles, le travail et une sage économie avaient amassés. Et nous, un acheteur cupide nous chasse de ces domaines qui étaient les nôtres..... Anciens habitants, passez maintenant sous d'autres cieux ; en vain depuis des siècles, vous ensemenciez ces champs ; retirez-vous, un autre recueillera la moisson de l'Église votre mère. Retirez-vous ; pour le prix de vos services, vous aurez le mépris, la dure pauvreté, l'exil, la prison, les larmes et peut-être aussi la mort (1). Voilà le sort réservé à des concitoyens par leurs frères !..... Pouvait-on attendre quelque chose de plus cruel de la part d'un ennemi ? O Prémontré, terre sainte et vénérable, lorsque Barthélemy (2) te donnait à saint Norbert, pour qu'une demeure sacrée s'élevât dans ton sein, et qu'une brillante couronne de prêtres y adressât à Dieu une louange ininterrompue, qui eût pu croire alors que l'on oserait un jour convertir ton temple en une vile fabrique (3) ? Mais à quoi ne pousse pas l'aveugle impiété ?

(1) « J'ai vu plusieurs des nôtres réduits à recourir aux hôpitaux dans leurs maladies et à y mourir. D'autres, je le sais, ont été enfermés dans des navires où ils ont succombé à la faim et à toutes sortes de mauvais traitements. Un grand nombre ont été déportés à l'étranger. A tous on donna une pension dont n'eût point voulu pour son salaire le moindre des serviteurs. »

(2) « Barthélemy, évêque de Laon, qui donna à Norbert le territoire de Prémontré. »

(3) « Prémontré, cette illustre abbaye, n'est plus aujourd'hui qu'une fabrique de verre. »

« O vallon, mes amours, toi qui étais autrefois le témoin de ces chants sacrés que répétait l'écho de tes bois, tu n'as plus aujourd'hui de chants sacrés, tu n'as plus de sanctuaire, plus d'hymnes, plus de pieuses louanges pour notre Dieu, plus rien de saint : tu es maintenant destiné à de tout autres usages. Vallon bien-aimé, la voix s'arrêtera sur mes lèvres avant que je t'oublie, avant que je cesse de pleurer sur toi. O vallée de Prémontré, reçois maintenant mon dernier adieu. Adieu, montagne aux pentes escarpées ; adieu, fontaines, étangs, qui fûtes longtemps notre bonheur ; et, vous aussi, forêt, adieu ! »

Nous n'avons qu'un regret en offrant à nos lecteurs cette pâle traduction : celui de n'avoir pu leur faire lire ces « Plaintes » dans la langue que parlait si bien le Père Lécuy. Nous n'en doutons pas, ils auraient admiré avec nous le souffle vraiment poétique et l'inspiration religieuse « des Gémissements que « soupirait le dernier successeur de saint Norbert à « Prémontré, en les dédiant à ses frères dispersés, « le 3 juillet 1820. »

Il y a, du dernier prieur de Mondaye, un souvenir plus simple, mais aussi touchant. Un vieillard nous a raconté que très-souvent, on voyait le P. Goujon prendre son bréviaire et se retirer seul dans un jardin situé vis-à-vis du clocher de l'abbaye. Quelqu'un lui demanda la raison de cette préférence : « C'est que « là, répondit le Religieux avec émotion, je puis tout « à mon aise apercevoir Mondaye et me rappeler le « temps où nous chantions ensemble les louanges de « Dieu. Oh ! que j'aime à unir ma prière à celle de « nos Pères qui reposent sur la sainte colline ! »

L'habit monastique avait disparu du sol de France. On promettait une ère nouvelle et fortunée à la patrie délivrée des moines et des prêtres. Vaines promesses ! Cruelles illusions ! Des tribuns pouvaient parler ainsi ; c'était leur rôle :

> Mais pour un peuple esclave, il n'est plus de beaux jours.
>
> (Casimir DELAVIGNE.)

CHAPITRE III.

LES DERNIERS RELIGIEUX DE MONDAYE.

Constitution civile du clergé. — La prison, l'exil et le martyre. — Le Père Dupetit-Bosq en Angleterre. — Le Père Davy, interné à Caen. — Martyre du Père Toulorge. — Le Père Lepelletier à Coutances. — Le Père Goujon à Juaye. — Conservation providentielle de l'église abbatiale. — Le Père Paynel, prieur de Juaye. — L'église devenue temple décadaire. — Le Concordat.

« Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt.
« Nolite ergo timere : multis passeribus meliores estis vos.
« Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et Ego eum coram Patre meo qui in cœlis est. »

(Matth., X, 30-31-32.)

Constitution civile du clergé.

La résolution était prise de tout détruire, et, suivant le plan de Mirabeau, il s'agissait de « décatholiciser la France. » C'est de cette pensée que naquit la fameuse constitution civile du clergé ; elle était fille tout à la fois des rancunes jansénistes et des haines voltairiennes. Dès le 12 juillet 1790, l'Assemblée constituante l'adopta, malgré les réclamations de l'immense majorité des évêques français et du Souverain Pontife lui-même. Louis XVI eut la faiblesse de donner son approbation à ces décrets schismatiques. Ce devait être l'unique remords de l'infortuné mo-

narque, qui, du reste, répara sa faute par la plus éclatante rétractation. Le 27 novembre suivant, un nouveau décret de l'Assemblée statua que tous les évêques et curés, qui ne prêteraient point le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, seraient considérés comme renonçant à leurs fonctions : manière fort commode d'expulser les titulaires dont on prévoyait le refus. En ouvrant la voie à la persécution, on préparait tous ces actes de barbare cruauté qui allaient déshonorer la France pendant plusieurs années.

Voici la formule du serment imposée au clergé français : « Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont « la direction m'est confiée. Je jure d'être fidèle à la « Nation, à la loi et au Roi. Je jure de maintenir de « tout mon pouvoir la constitution française, et notamment les décrets relatifs à la constitution civile « du clergé. » Il y avait là un piége habilement tendu, et l'on se réservait un moyen facile de donner à la violence une apparence de légalité. Le 4 janvier 1791 fut fixé pour la prestation du serment constitutionnel par les ecclésiastiques de l'Assemblée. « J'ai « soixante-dix ans, dit l'évêque de Poitiers ; j'en ai « passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait tout « le bien que je pouvais faire. Accablé d'années, je « ne veux pas déshonorer ma vieillesse ; je refuse le « serment. »

Prêtres jureurs et réfractaires.

Cette noble réponse fut celle de tous les évêques de France, si l'on en excepte cinq, et de la grande majorité du clergé dispersé dans les provinces. L'abbé général de Prémontré resta fidèle à sa foi, « et fut « incarcéré à Chauny (1793). Rendu à la liberté,

« après quelques jours de détention, il alla se réunir « à son frère retiré dans une maison solitaire, aux « Grandes-Vallées, près de Melun. Il obtint, l'année « suivante, la restitution de ses livres déposés au « district de Chauny ; et, privé de tout revenu, il se « décida à se charger de l'instruction de quelques « jeunes gens. Il eût pu trouver dans l'émigration « une position plus heureuse. Un de ses religieux « m'a dit qu'un abbé d'une communauté de l'Ordre, « en Allemagne, avait offert à L'Ecuy une maison « digne de lui ; L'Ecuy préféra rester en France... Il « eut la consolation de voir, à son exemple, la plu- « part des Prémontrés refuser le serment à la consti- « tution civile du clergé. Néanmoins, quelques mem- « bres de cet Ordre, même de l'Étroite-Observance, « donnèrent dans les nouveautés et les erreurs du « temps » (1).

Le clergé français se trouvait donc dès lors divisé en deux catégories : les prêtres *assermentés ou jureurs, et les insermentés ou réfractaires.* Tous les Pères de Mondaye, un seul excepté, se rangèrent parmi ces derniers, et préférèrent à l'apostasie les privations, l'exil et le martyre. Il nous resterait maintenant à suivre dans leurs épreuves chacun de ces généreux confesseurs de la foi. Que de nobles exemples de courage et de dévouement nous aurions à raconter! mais, nous l'avouons à notre grand regret, c'est surtout dans cette période de 1792 à 1802 que les détails nous ont fait défaut. Quelques noms, quelques dates seulement, ont survécu au naufrage. Très-peu de

(1) *Dictionn. des ordres religieux*, III, p. 289.

documents écrits ; et nous n'avons presque plus pour guide que la mémoire de nos vieillards, narrateurs sincères de ce qu'ils ont vu et entendu.

L'impiété révolutionnaire, en exerçant ses fureurs contre le clergé catholique, devait faire plus d'une sorte de victimes. Personne n'ignore que, dans ces jours de si triste mémoire, un grand nombre de martyrs furent immolés par la hache du bourreau. Durant quelques années, on put se croire revenu aux siècles des Dèce et des Dioclétien. Il existe un livre touchant qui a pour titre : « *Martyrologe du « clergé français pendant la Révolution, ou liste « alphabétique des ecclésiastiques morts pour la reli- « gion catholique durant la tourmente révolution- « naire.* » Or, ce livre porte à deux mille cent cinquante environ le nombre des têtes sacrées qui tombèrent alors sous le couteau de la guillotine (1). Sur le même rang que ces héroïques athlètes de la foi persécutée, nous devons placer ceux qui, voués, eux aussi, à la mort, restèrent enfermés, aux chefs-lieux des départements, dans des cachots infects dont on avait voulu faire pour eux autant de tombeaux. Il y eut d'autres prêtres vénérables, et en plus grand nombre encore, qui prévinrent, par un exil volontaire, les persécutions auxquelles les exposait leur généreuse constance. L'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre surtout, recueillirent avec respect ces glorieux exilés, réduits à chercher partout un asile contre l'intolérance et la cruauté de leurs concitoyens.

La prison, l'exil et le martyre.

(1) *Etudes religieuses des PP. Jésuites*, avril 1868, p. 548.

Suivant le récit des vieillards de la contrée, la plupart de nos religieux résolurent de s'exiler volontairement en Angleterre. Là du moins, s'étaient-ils dit, ils pourraient conserver le dépôt sacré de leur foi, servir Dieu dans la liberté de leur conscience, et contribuer peut-être au salut de quelques âmes, sur cette terre qui s'était appelée l'*Ile des Saints.* Partout où il trouve le Christ son maître, le prêtre catholique a retrouvé une patrie : *Ubi Christus*, *ibi patria.* Le Père Goujon se rendit, ainsi que ses confrères, à Port-en-Bessin, pour y prendre le chemin de l'exil. Quand il arriva, le bateau avait mis à la voile et commençait à disparaître. Il dut revenir sur ses pas, et se fixa de nouveau à Juaye, où nous le retrouverons bientôt.

Personne n'ignore la généreuse hospitalité de l'Angleterre, et la noble conduite de nos prêtres exilés :

« Plusieurs milliers de prêtres français, disait « William Pitt en plein Parlement, ont trouvé un « asile parmi nous ; et je suis heureux de le constater « avec un sentiment d'orgueil national, la munificence de ce pays a dépassé tout ce que les annales « de l'univers ont relaté de semblable. Quant à la « conduite des prêtres sur le sol britannique, elle a « été admirable d'abnégation, de sagesse et de dévouement. Peu de personnes oublieront la piété, la « conduite irréprochable, la longue et douloureuse « patience de ces hommes respectables. Jetés tout à « coup au milieu d'une nation étrangère, différente « par sa religion, sa langue, ses mœurs, ses usages, « ils se sont concilié le respect et la bienveillance de

« tout le monde par l'uniformité d'une vie remplie « de piété et de décence » (1).

Une part, dans ces éloges si bien mérités, doit revenir à nos Pères de Mondaye, quoique nous n'ayons sur eux aucun détail particulier. La liste nécrologique publiée par M. l'abbé Laffetay, dans la *Semaine religieuse* de Bayeux (2), contient un nom que le lecteur connaît déjà, celui du Père Jean-Baptiste Dupetit-Bosq, religieux Prémontré de l'abbaye de Mondaye. Il était prieur-curé d'Ellon, depuis l'année 1773. Après avoir vieilli dans les fatigues du ministère pastoral, il alla mourir pour la foi sur la terre étrangère. Le 11 septembre 1799, âgé de 79 ans, il terminait, à Sommerstown, près Londres, une existence pleine de vertus et depuis longtemps mûre pour le ciel. Il avait été assisté dans ses derniers moments par M. l'abbé Pitard, son vicaire, exilé avec lui. Avant de mourir, il lui résigna sa cure, suivant un usage en vigueur avant la Révolution. Mgr Brault, évêque de Bayeux, ratifia ce choix, et M. Pitard, à son retour en France, devint curé de la paroisse d'Ellon.

Le Père Dupetit-Bosq en Angleterre.

Une autre liste, publiée par les soins de M. Formigny de La Londe, nous fait connaître les prêtres emprisonnés à Caen en 1794 (3). A cette époque de la Révolution, on internait au chef-lieu du département ceux qui refusaient le serment constitutionnel. Nous y trouvons trois noms de Prémontrés: Pierre Huet, de l'abbaye d'Ardenne; — de May, du diocèse de

Le Père Davy emprisonné à Caen (1794).

(1) *Etudes des PP. Jésuites* : avril 1868, p. 557.

(2) *Semaine religieuse* de Bayeux, 1866, p. 334.

(3) *Semaine relig. de Bayeux*, 1866, p. 271.

Tours, tous les deux renfermés aux Carmes; — « David, *premier* (!) prieur, curé de Trungy, reclus au Bon-Sauveur. » Ce vénérable confesseur de la foi n'est autre que le Père Davy, religieux de Mondaye et prieur de Trungy, depuis l'année 1780. Selon le récit d'un vieillard, il avait continué d'y exercer le saint ministère, en se cachant pour éviter les poursuites. Mais un jour il fut trahi par son zèle, arrêté et conduit à Caen. Les portes de la prison s'ouvrirent-elles plus tard pour le Père Davy? Ou bien eut-il l'honneur de donner sa vie et son sang pour Jésus-Christ? Nous ne saurions le dire; mais, quand même le glaive du bourreau ne l'aurait pas atteint, il ne manqua point la palme du martyre : *palmam tamen martyrii non amisit;* il fut martyr par le cœur.

Martyre du Père Toulorge (1793).

L'année précédente, au mois d'octobre, un autre enfant de saint Norbert, religieux de Blanche-Lande, au diocèse de Coutances, Pierre-Adrien Toulorge, était monté sur l'échafaud. Au moment où son arrêt de mort fut prononcé, il fit d'une voix forte et énergique cette sublime réponse : « Deo gratias. — Adieu, « Messieurs, jusqu'à une éternité bienheureuse, si « vous vous en rendez dignes! » La nuit qui précéda l'exécution, Dieu daigna manifester, par un prodige la sainteté de son martyr. Pendant plusieurs heures, une vive lumière éclaira le cachot où il était renfermé. Tout d'abord on crut à un incendie. Le geôlier ouvre les portes du cachot; le condamné, environné d'une couronne de lumière, reposait doucement. De nombreux témoins oculaires ont conservé le souvenir de ce prodige.

Le Père Toulorge, n'avait que 37 ans. Après l'exécu-

tion, le bourreau montra au peuple la tête vénérable qu'il venait d'abattre. Insensés! ils avaient tué le corps, mais l'âme du saint Religieux était hors de leur prise; ils venaient de donner à l'Église catholique et à l'Ordre de Prémontré un nouveau martyr. En rappelant ici la mort héroïque du Père Toulorge, qu'il nous soit permis de remercier humblement Mgr Bravard d'avoir élevé un monument à sa mémoire dans l'église de la paroisse où il naquit. Au-dessous du bas-relief qui représente le martyre du religieux-martyr on a gravé l'inscription suivante :

« Pierre-Adrien Toulorge, né dans cette paroisse, « prêtre de l'Ordre des Prémontrés, illustre confesseur « de la foi catholique, rendit un témoignage inébran- « lable à la vérité et à la religion, en souffrant la « mort à Coutances, le 13 octobre de l'an du Seigneur « 1793. On l'engageait à dissimuler..... afin d'éviter « la mort. Mentir, dit-il, est une indignité. C'est « ainsi qu'il mourut, laissant le souvenir de sa mort « comme exemple de courage et de vertu.—L'évêque, « le clergé et le peuple de ce diocèse ont posé ce « monument, l'an du Seigneur 1868 » (1).

Le Père Lepelletier à Coutances.

Le P. Jean Lepelletier était rentré au sein de sa famille, quand il lui avait fallu quitter l'abbaye de Mondaye. Là, il continua de vivre en religieux. La récitation du bréviaire, la méditation, la célébration

(1) *Revue catholique du diocèse de Coutances*, 2 juillet 1868.— Le Père Toulorge était né à Muneville-le-Bingard, arrondissement de Coutances, canton de Saint-Sauveur-Lendelin.

Voir la touchante brochure: *l'abbé Toulorge ou le martyr de la vérité*, par M. Quenault, sous-préfet. Coutances, 1869.

de la Sainte Messe, l'étude et quelques honnêtes délassements dans la société des siens et d'amis fidèles qui venaient le visiter, remplissaient les journées du vertueux proscrit. Son respect pour la réputation d'autrui était tel qu'il n'entendait jamais parler légèrement du prochain, sans y mettre son *veto*. Il prenait soin d'avertir sa belle-sœur, femme éminemment chrétienne, de veiller aux discours qui se tenaient dans sa maison, dans la crainte que Dieu n'y fût offensé.

Il put se tenir dans cette retraite, durant un temps assez long, à l'abri des poursuites; mais les recherches devinrent plus actives, on était au plus fort du règne de la Terreur. Un acquéreur de biens ecclésiastiques, connu pour ses opinions exaltées, lui fit proposer de le cacher dans sa propre maison; nul ne pouvait songer, pensait-il, à découvrir le réfractaire dans la demeure d'un ennemi des prêtres. Un prêtre apostat l'avertissait de même quand on devait faire de son côté quelque visite domiciliaire.

Je ne sais comment sa retraite fut connue; toujours est-il qu'il fut surpris et jeté en prison. Cette prison est aujourd'hui un hôtel connu sous le nom de Lion-Vert. Un des frères du P. Lepelletier habitait vis-à-vis de cette prison, et de sa maison pouvait apercevoir son frère emprisonné. Ordre fut donné de condamner la fenêtre du religieux fidèle, pour priver les deux frères de cette consolation inoffensive; raffinement de cruauté qui fait songer à un trait semblable des *Prisons* de Sylvio Pellico. Dans sa prison, le captif de Jésus-Christ remplissait ses devoirs sacerdotaux autant qu'il lui était possible. Il eut

l'honneur de confesser et d'absoudre M. Boisval-Pigeon, vieillard vénérable, qui peu après monta sur l'échafaud. Après plusieurs mois de détention, il fut appelé devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort. On devine assez quel était son crime. Le jour de son exécution était fixé. Tout à coup la France apprit qu'elle était délivrée du tyran qui la faisait trembler depuis deux ans, et que le règne odieux de la Terreur avait pris fin. Robespierre venait, en effet, de mourir sur l'échafaud (10 thermidor an II — 28 juillet 1794). Grâce à cet événement imprévu, le P. Lepelletier ne fut pas exécuté ; mais il avait eu, lui aussi, l'honneur d'être le confesseur de sa foi.

Le vénérable religieux, usé par les privations plutôt que par l'âge, mourut le 27 août 1797 ; il mourut pauvre et ne laissa après lui « qu'un avoir insignifiant. » Il s'était saintement préparé à ce passage suprême du temps à l'éternité. Il put voir son confesseur, M. l'abbé Dubreuil, et recevoir de lui les secours religieux. Le saint prêtre eût voulu entretenir plus fréquemment ce confident de son âme. Une ancienne religieuse, Mme Leloup, allait trouver M. Dubreuil, et rapportait au moribond des paroles qui calmaient sa conscience naturellement timorée. Lorsqu'il se fut éteint, les assistants s'écriaient : « C'était un saint : Dieu ne peut manquer de répandre « sur ce bon prêtre ses éternelles miséricordes (1). »

Quel fut le sort des autres Pères qui habitaient Mondaye au moment de l'expulsion des religieux ? Que devinrent le Père Jean-Félix Delacotte, le Père

(1) Renseignements manuscrits de M. le Curé de Carquebut (Manche).

Jean-Baptiste Duthrosne, ancien professeur de l'abbaye, et les autres? Eurent-ils la gloire de mourir sur la terre étrangère ou celle, plus grande encore, de verser leur sang pour montrer au monde leur fidélité à l'Église catholique? Nous ne le savons pas : toujours est-il que, dans la *Liste nécrologique du clergé de Bayeux, depuis 1800 jusqu'à nos jours*, liste que nous devons aux patientes recherches de M. le curé de Condé-sur-Seulle, nous avons cherché en vain les noms de la plupart de ces vénérables confesseurs de la foi. Trois ou quatre seulement reparaîtront, quand la grande tempête sera apaisée.

Le Père Ch.-Guillaume-Joseph Blanchard, profès de Mondaye, mourut, en 1810, curé de Merville, canton de Troarn. Le Père Jacques Mottelay, qui avait été un instant prieur claustral du monastère, devint curé de Mondeville, près Caen, vers 1805, et y mourut en 1816.

Le Père Goujon à Juaye (1792-1802).

Le Père Goujon, avons-nous dit, n'ayant pu passer en Angleterre, était revenu se fixer à Juaye. Dieu nous garde de dissimuler ici une faute qu'il a pleurée jusqu'à la fin de sa vie! Cédant à une influence que le lecteur sera bientôt à même de comprendre, le Père Goujon eut la faiblesse de prêter le serment constitutionnel. Je l'avoue : je me sens à peine le courage de lui reprocher cet instant de défaillance morale, suivi d'une réparation si prompte et si touchante. J'ouvre le saint Évangile, et, pour la consolation de ceux qui devaient faillir, j'y lis que saint Pierre, le prince des apôtres, renia son maître par trois fois. Notre-Seigneur arrête sur lui un regard d'amour, et le disciple infidèle a compris sa faute. Il

se cache aux yeux de la foule, et commence à répandre ces larmes amères qui, jusqu'à sa mort, ne tariront plus : « *Et egressus foras flevit amare* » (S. Matth., XXVI). — Jusqu'à sa mort aussi, l'ancien prieur de Mondaye pleura sa faute. Chaque jour, après avoir célébré l'auguste sacrifice de la messe, il s'agenouillait derrière l'autel et y versait d'abondantes larmes. On le remarqua, et quelqu'un prit la liberté de lui demander le motif de sa douleur. Le Père Goujon regarda le ciel, en disant avec un accent inexprimable : « Ah ! vous me demandez pourquoi je pleure !... » (1).

Sa chute, d'ailleurs, n'avait pas été de longue durée : quelques mois à peine. Écoutez : « Aujour-« d'hui vingt-huitième jour de septembre, l'an de grâce « mil sept cent quatrevingt-treize, a été baptisée par « moi *prêtre de l'Église catholique, apostolique et* « *romaine* soussigné, une fille..... de la paroisse de « Juaye, diocèse de Lisieux » (2). Je le demande, est-ce là le style d'un prêtre constitutionnel ? Écoutez encore : « Aujourd'hui huit février, mil sept cent « quatrevingt-quinze *de l'ère de Jésus-Christ*, je « soussigné prêtre de *l'église catholique, apostolique* « *et romaine*, ancien prieur de Mondaye, ai admi-« nistré le sacrement de mariage, suivant les céré-« monies ordinaires de la dite église..... » (3). Et plus loin, le vingt-sept juin mil sept cent quatre vingt-dix-sept : « Je soussigné prêtre de l'Église catholique,

(1) Récit d'un témoin oculaire.

(2) *Registres de l'église de Mondaye*, 1793.

(3) *Registres de l'église de Mondaye*, 1795.

« apostolique et romaine, *approuvé des vicaires-*
« *généraux de feu Monsieur de Cheylus, évêque*
« *de Bayeux*, ai reçu en face de notre mère la
« sainte Église, le mutuel consentement de mariage
« de....... » (1). Le Père Goujon, comme on le voit, ne reconnaît ni le calendrier républicain ni les nouvelles circonscriptions de diocèses établies par la Révolution. Pour lui, Juaye, Ellon, sont toujours « du diocèse de Lisieux. » Il a eu soin de demander des pouvoirs aux vicaires-généraux « de feu Joseph-Dominique de Cheylus en son vivant évêque de Bayeux » ; et ces pouvoirs, il ne fait pas un baptême, il n'administre pas une bénédiction nuptiale, sans les mentionner de nouveau. Les brebis savent distinguer le bon pasteur du mercenaire ; aussi, durant ces tristes années de l'époque révolutionnaire, voyons-nous les populations voisines accourir à lui pour faire baptiser leurs enfants, recevoir la bénédiction nuptiale, ou entendre la sainte messe qu'il célébrait tous le jours. Ses *Registres* sont remplis des noms d'habitants de Juaye, d'Ellon, de Trungy, de Chouain, de Lingèvres, du Vernay, de Bernières-Bocage et de Longraye. Et nous avons entendu des vieillards nous redire avec attendrissement comment, pour la première fois, ils avaient reçu de ses mains le Dieu de l'Eucharistie, dans la modeste chambre qu'il habitait. La chute était donc noblement réparée : disons mieux, elle était complètement oubliée. Et Mgr Brault n'eut pas plutôt pris possession du siége épiscopal de Bayeux, qu'il approuva de nouveau le Père Goujon

(1) *Registres de l'église de Mondaye*, 1797.

et le nomma « desservant provisoire de l'église de Mondaye » (1).

Dans les mêmes *Registres* qui nous ont fourni ces renseignements, nous avons trouvé le nom d'un autre religieux fidèle à sa foi : « *Pierre Germain, chanoine Prémontré, ayant reçu des légitimes supérieurs tous les pouvoirs pour les diocèses de Bayeux et de Lisieux.* » Nous savons qu'en 1789, il était religieux de Mondaye. Il fut alors transféré à Ardenne. Il exerça secrètement le ministère à Audrieu et autres lieux du voisinage pendant la Révolution. En 1795, il fait deux baptêmes à Juaye. En 1805, il desservait la paroisse de Bucéels. Le Père Goujon écrivit plus tard à côté de son nom sur le *Registre* : « Mort le vingt-sept octobre en 1810. »

Conservation providentielle de l'église abbatiale.

Mais il nous faut revenir sur nos pas. A côté des récits édifiants qu'on vient de lire, nous devons maintenant raconter des détails « que l'on aimerait à « laisser dans l'oubli, suivant la belle expression de « M. Laffetay, si les droits de la vérité pouvaient se « concilier avec le silence de l'historien. » Il nous faut voir ce qu'était devenue l'église de l'abbaye pendant la tourmente révolutionnaire.

Nous l'avons déjà remarqué : les événements marchaient avec une rapidité inouïe. On voulait absolument écraser l'infâme, suivant le désir du patriarche de Ferney. En 1793, sous le règne de la convention, « tout exercice du culte fut proscrit. Toutes les « églises furent fermées et livrées au pillage. L'or « et l'argenterie qu'elles renfermaient enrichirent

(1) *Registres de l'église de Mondaye*, 29 juillet 1802.

« la cupidité des plus vils brigands. On traîna par « dérision, dans les rues, les objets employés au « service divin. On brisa les statues et les images « des saints, on mutila les tableaux de piété, on ren- « versa les autels élevés au Très-Haut, on profana « les vases consacrés au sacrifice le plus auguste. « On ferma nos temples, après les avoir indignement « souillés, et l'irréligion triomphante s'applaudit « d'avoir effacé jusqu'à la trace du christianisme » (1).

Tous ces scandales eurent lieu à Mondaye, toutefois avec des circonstances spéciales que nous devons rapporter. La maison de prière devint, à la lettre, « une caverne de voleurs; » et nous le constatons avec une douleur profonde, le nom d'un ancien religieux se trouve trop souvent mêlé à ces désordres. Paynel, le prieur-curé de Juaye, avait prêté le serment aux décrets schismatiques de l'Assemblée constituante. Quand la Révolution le poussa en avant, il n'eut pas le courage de reculer, et il accepta des fonctions civiles. On le nomma maire de la municipalité de Juaye. Sa conduite ultérieure mérite tous les blâmes de l'histoire. Eh bien! le croirait-on? c'est à lui, à ce prêtre *jureur*, que nous devons la conservation des tableaux, des statues et de l'église même de Mondaye. Selon la remarque d'un historien, « la « Révolution avait marché avec tant de rapidité et « de violence, ses dangers paraissaient si grands, « ses ennemis si nombreux, enfin l'Assemblée démo- « lissait si vite, que, pour les esprits même les plus « superficiels, l'ordre nouveau avait un caractère de

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, III, p. 247.

« précipitation qui semblait rendre sa durée impos- « sible. — Cela ne tiendra pas, — était le mot qu'on « entendait de toutes parts » (1). Paynel était de cet avis, et il voulait sauver, pour des jours meilleurs, la belle église du monastère. Un habitant de Bayeux, dont nous voulons taire le nom, avait proposé de mettre de la poudre dans les murs et de la *faire sauter*. Paynel alors écrit directement à Robespierre et demande grâce pour le monument, promettant qu'on en fera, s'il le faut, un temple décadaire : notre église échappait ainsi à la ruine.

Le Père Paynel, prieur de Juaye.

Par ses soins, les tableaux avaient été, on s'en souvient, détachés et déposés sous clef dans la sacristie, avec le Christ de l'abside. Le 11 novembre 1794, ils s'y trouvaient tous intacts, ainsi que le constate le procès-verbal des membres de la commission des Arts du district de Bayeux. Paynel eut l'idée de donner aux statues un nom républicain ; c'est à ce prix qu'elles ne furent point mutilées et restèrent dans leurs niches. Quant à l'admirable *groupe de l'Assomption*, les plus ardents voulaient qu'on en finît avec ces restes superbes de la superstition monacale ; « Arrêtez ! s'écria Paynel ; ne vaudrait-il pas mieux coiffer la Vierge du bonnet rouge ? » La motion parut plaisante, et elle fut exécutée sur-le-champ. Le groupe magnifique était sauvé, lui aussi, grâce au sang-froid de cet homme, meilleur sans doute au fond qu'on n'eût pu le croire d'après sa conduite extérieure. Si la fin justifiait les moyens, nous applaudirions sans réserve au résultat. Mais, il

(1) *Histoire des Français*, par Théophile Lavallée, IV, p. 28.

faut bien le dire, Paynel eût dû se souvenir qu'avant tout il était prêtre et religieux.

Du reste, pour être juste, nous ajouterons que sa conduite fut toujours irréprochable quant aux mœurs. Il était instruit, et, pendant plusieurs années, il donna à cinq ou six enfants, dont l'intelligence l'avait frappé, des leçons de mathématiques et d'algèbre. Les vieillards aiment à citer encore des traits nombreux de sa bienfaisance. Il sauvait les prêtres fidèles par un ingénieux procédé. Avant d'envoyer à leur poursuite, il les faisait avertir de se mettre en sûreté ; et souvent il en cacha, dans sa propre maison, jusqu'à sept ou huit. Le Père Goujon ne dut qu'à sa protection de vivre en paix dans la chambre qu'il habitait. Tel était cet homme dont la mémoire est restée populaire parmi nos paysans. Mélange bizarre de défauts et de qualités qui en firent un prêtre *jureur* et un maire digne d'éloges ! Il mourut le 31 juillet 1809, âgé de 63 ans, et fut inhumé dans le cimetière de Juaye, où son tombeau se voit encore, avec cette simple inscription : « Ci-gît Gaspard « Paynel, prieur de ce lieu. Priez pour lui. »

Un frère convers de l'abbaye imita les égarements de Gaspard Paynel : Charles Lambert, qui avait fait profession religieuse en 1787, se maria civilement en 1795. En 1815, cédant aux remords de sa conscience et sans doute aussi aux remontrances du Père Goujon, il demanda et obtint dispense de son vœu solennel de chasteté. La dispense fut accordée, et l'ancien frère lai reçut la bénédiction nuptiale. Le rescrit apostolique, communiqué par l'official de Bayeux, lui imposait une pénitence qui pût réparer

la faute et le scandale. Chaque jour de dimanche et de fête, pendant un an, les deux époux durent réciter, à genoux, dans l'église, les sept psaumes de la pénitence et les litanies des saints. De plus, Charles Lambert dut s'astreindre à réciter, tous les jours de sa vie et à genoux : le matin, le psaume *Miserere ;* le midi, les *litanies du saint Nom de Jésus ;* et le soir, le *Miserere* (1). On ne saurait trop admirer ici la tendre sévérité de la discipline ecclésiastique. L'Église pardonne à l'enfant prodigue : mais il devra réparer sa faute. C'est l'harmonieuse union de la miséricorde et de la justice. *Misericordia et veritas obviaverunt sibi.*

L'église devenue temple décadaire.

Mais revenons à cette époque tristement célèbre de la *Terreur*. Juaye était devenu, par suite des nouvelles circonscriptions, le chef-lieu d'un canton qui comprenait quatorze communes, sept à droite de la rivière de l'Aure et sept à gauche. Les jours de *décadis*, les municipalités des quatorze communes se réunissaient à Juaye, et de là, se rendaient, tambour en tête, à l'église profanée de Mondaye. Du haut de la chaire, on proclamait les lois nouvellement décrétées, on célébrait les mariages civils, l'on chantait des airs nationaux et l'on prêtait serment à la République une et indivisible. L'orgue, qui naguère ne connaissait que les hymnes et les cantiques religieux, faisait entendre la *Marseillaise* et les autres chansons républicaines. Pour que rien ne manquât au scandale, la *déesse Raison* vint aussi s'asseoir sur l'autel du sacrifice. On sait encore, dans le pays, le nom *humain*

(1) *Registres de l'église de Mondaye.* — Année 1819.

de cette triste *divinité!* D'après le récit de nos vieillards, elle versait de l'eau sur chacune des pierres sacrées pour les *débénir*. Et « dans une orgie, on alla « jusqu'à tirer un coup de feu contre le dôme de « l'église : c'était pour tuer le Père éternel, tandis « que la déesse était adorée » (1) !

Les croix plantées sur les propriétés de l'abbaye furent abattues, et l'on prit plaisir à effacer les armoiries des abbés inhumés dans l'église. Le cœur saigne à ces récits d'impiété brutale, et l'on est obligé de se souvenir qu'il est des heures où, selon le mot de Montalembert, « les peuples en délire semblent à peine avoir la conscience de leurs crimes. »

Le Concordat (1801).

Cependant, le peuple se fatiguait de voir outrager ainsi la foi qui avait été jusque-là l'honneur et la force de la nation française. Dès que le règne de la Terreur eut cessé, de toutes parts on s'empressa de renoncer à ces scandales. Le Directoire, persécuteur plus timide, permit de respirer un peu. Et en 1801, le culte catholique était rétabli de fait dans la plupart des communes de France : tant il est vrai qu'à elle seule et par ses propres forces, l'Église reprenait dans les âmes cette place qu'elle n'y avait jamais perdue complètement (2). En ce moment même, paraissait le *Génie du christianisme*. Les voies étaient préparées pour une renaissance catholique ; le premier Consul comprit tout d'abord le besoin de donner à la société nouvelle des bases chrétiennes. Le Souverain-Pontife

(1) Renseignements manuscrits de M. Barey, curé d'Epinay-sur-Odon, né à Ellon en 1795.

(2) M. d'Haussonville. *Etude sur l'Église et le premier Empire.*

Pie VII adhéra avec empressement à ses propositions, et le Concordat fut signé le 15 juillet 1801. Cette fois encore, l'Église de Jésus-Christ sortait victorieuse et rajeunie du tombeau où ses ennemis l'avaient crue ensevelie à jamais. *Quasi morientes, et ecce vivimus!...* Alors sans doute plus d'une intelligence égarée relut avec profit la page magnifique de Joseph de Maistre, qui avait célébré d'avance le triomphe de la religion (1797) : « Le philosophisme n'a plus de plaintes à « faire ; toutes les chances sont en sa faveur ; on fait « tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est vain- « queur, il ne dira pas comme César : *Je suis venu,* « *j'ai vu, j'ai vaincu;* mais enfin il aura vaincu : il « peut battre des mains et s'asseoir fièrement sur une « croix renversée. Mais si le Christianisme sort de « cette épreuve terrible plus pur et plus vigoureux ; « si, Hercule chrétien, fort de sa seule force, il sou- « lève *le fils de la terre*, et l'étouffe dans ses bras, « *patuit Deus* » (1)!

(1) *Considérations sur la France.* Ed. Pélagaud, 1845, I, p. 78.

CHAPITRE IV.

L'ABBAYE DE MONDAYE DEPUIS LE CONCORDAT.

Aspect de l'abbaye en 1802.— Enlèvement des tableaux de Mondaye.— Le Père Lemeunier, curé à Mondaye.— Le Père Goujon, ses vertus, sa mort, son tombeau.— Mort du dernier général de Prémontré.— Le collége de Mondaye. — Fondation de la Trappe de Mondaye.— Vie austère des Trappistines.— Mmes de Chateaubriand, de Graville et Elisabeth Plet.— Départ des Trappistines.— Leur cimetière.

« Mons Dei. .., mons in quo beneplacitum est Deo
« habitare in eo : etenim Dominus habitabit in finem. »
(Ps. 67.)

Le Concordat n'avait rien stipulé en faveur des Ordres monastiques. Il ne pouvait entrer dans les vues du nouveau gouvernement de faire revivre une institution qui avait jadis été si puissante, et que d'ailleurs le premier consul ne comprenait nullement. Aussi l'un des *articles organiques* vint-il bientôt déclarer que l'on n'entendait reconnaître en France aucun institut autre que les Séminaires. C'était lancer l'interdiction légale contre les maisons religieuses et les mettre dans l'impossibilité de renaître.

Aspect de l'abbaye en 1802.

Ceux de nos Pères qui avaient survécu aux orages de la Révolution, espéraient-ils un sort plus heureux ?

Nous le pensons; du moins, aussitôt que les événements le permettent, voyons-nous la plupart d'entre eux se rapprocher de cette maison où s'étaient écoulées les meilleures et les plus douces années de leur vie. Vous diriez qu'ils s'y sont donné le rendez-vous de la fraternité. Outre le Père Goujon qui n'avait pas quitté le sol français, voici que le Père Lemeunier, le Père Pesché et le Père Basselin, tous les trois confesseurs de la foi, reparaissent à Mondaye ou dans les environs. Ils la revirent donc, cette chère abbaye. Suivant le récit d'un vieillard, des larmes amères s'échappèrent de leurs yeux, en la retrouvant dans ce triste état. Ainsi avait pleuré le prophète assis au milieu des ruines de Jérusalem. Et nos Pères ne pouvaient-ils pas lui emprunter ses plaintes et ses gémissements inspirés? — « *Quomodo sedet sola civitas plena po-* « *pulo?..... Hæreditas nostra versa est ad alienos;* « *domus nostræ ad extraneos* » (1). Le monastère était encore debout; mais ses portes demeuraient obstinément fermées à ses anciens habitants. L'église n'avait pas été vouée à la ruine comme tant d'autres; mais elle avait été déshonorée et souillée par de profanes cérémonies.

Enlèvement des tableaux de Mondaye (1801).

Le 1er messidor an IX (1801), on venait de lui enlever sa plus belle parure. Les membres de la commission des arts, jugeant « que les Tableaux de l'abbaye de Mondaye n'étant pas destitués de mérite, il était avantageux d'en faire jouir le public », avaient arrêté la nécessité de les transférer tous à Bayeux, chef-lieu du district, sauf les 8 médaillons du sanc-

(1) *Lamentations de Jérémie*, chap. I et V.

tuaire qu'on laisserait à Mondaye, « dans l'espoir de la conservation de cet édifice, dont la beauté mérite que l'administration y ait égard. »

Le sous-préfet de Bayeux confirma cet arrêté ; et quelques jours après, les citoyens Allan, ministre du culte, Paulmier, peintre, et Brisoye-Surmont, effectuaient l'enlèvement de ces tableaux. Le 19 vendémiaire an X, les membres de la commission des arts se transportèrent dans la cathédrale où ils avaient été déposés, et reconnurent officiellement « l'état des tableaux apportés de Mondaye. » Dans l'énumération du procès-verbal, il serait curieux de compter les fautes matérielles commises par ces savants. Ils parlent « de la Madelaine aux pieds du Sauveur chez le Grand-Prêtre. » S'ils eussent connu l'Évangile, ils auraient su que la scène se passait chez Simon le Pharisien (1). Plus loin, ils ont devant les yeux une toile représentant « le mariage spirituel d'un religieux avec la Vierge, peint dans le goût de Carrache. » Était-ce donc à eux à savoir que ce religieux était le bienheureux Hermann-Joseph, chanoine Prémontré, de l'abbaye de Steinfeld, près Cologne, connu du monde entier pour sa dévotion envers la Mère de Dieu ? En avançant, les voici en face d'un autre tableau « représentant *saint Renobert*, qui se prépare à donner la bénédiction avec un Saint-Sacrement que lui présente un ange. » Ils ne savent plus même le nom de saint Norbert, l'illustre fondateur d'un Ordre qui avait été pendant des siècles puissant et respecté.

(1) S. Luc, VII, 36.

Quelques-uns de ces tableaux furent donnés au sieur Cotentin, maître de pension, qui les avait fait demander au sous-préfet (1).

Hélas! Mondaye n'était plus alors le Mondaye de 1790! Plus de prières, plus de fêtes, plus de vie! En quelques années, tout a changé; et les religieux ne sont plus que des étrangers sur cette colline désolée qui naguères était la leur. Proscrits au sein même de leur patrie, ils vont être contraints de se séparer une seconde fois; si nous voulons recueillir leurs derniers actes et leur dernier soupir, il nous faut suivre à part et successivement chacun de nos Pères dispersés.

Le Père Lemeunier curé à Mondaye.

Le Père Goujon, nous l'avons dit, avait tout d'abord été nommé desservant provisoire de l'église de Mondaye. En 1803, vers le mois de mars, le P. Lemeunier prend sa place et devient desservant titulaire (2). Quel était ce P. Lemeunier, et d'où venait-il? Ancien religieux de l'abbaye de Mondaye, notre manuscrit nous le montre, de 1777 à 1788, renouvelant chaque année, avec ses frères, les vœux de sa profession solennelle. Depuis cette époque, nous le perdons de vue. Il avait sans doute été envoyé par ses supérieurs dans une autre communauté où sa présence pouvait être plus utile. En 1793, il passa en Angleterre et y resta jusqu'à ce que les portes de la patrie se rouvrissent pour les exilés.

De retour en France, il voulut revoir l'abbaye qui

(1) *Commiss. des arts.* — *Arrêtés.* — Bibliothèque de la ville de Bayeux.

(2) *Registres de l'église de Mondaye*, 1803.

avait abrité sa jeunesse. Mgr Brault le nomma curé de Juaye ; puis, après avoir administré cette paroisse une année environ, il alla mourir curé d'Ouésy (1805).

Le P. Goujon, curé de trois paroisses réunies

Le P. Goujon reprend alors les fonctions de « desservant de la succursale de Juaye », et au mois de novembre 1804, il commence à signer : « Desservant de Juaye et autres paroisses y réunies » (1). Nous mentionnons à dessein cette circonstance ; dès lors, en effet, pour le service religieux, les trois paroisses de Juaye, Couvert et Bernières-Bocage, n'en formeront plus qu'une seule ayant pour église l'ancienne église abbatiale de Mondaye.

Le nouveau curé se mit donc à l'œuvre. Au sortir d'une révolution qui avait brisé les autels et multiplié les scandales, la tâche était rude et délicate. Il fallait, si j'ose ainsi parler, restaurer dans les âmes l'édifice religieux en le reprenant par la base. Le P. Goujon remplit cette tâche avec une douceur et une fermeté qui lui concilièrent l'estime et l'affection de tous ses paroissiens.

Ses vertus.

Des nombreux détails recueillis par nous sur la vie et le ministère pastoral de l'ancien prieur, pas un qui ne soit à sa louange et à la gloire de la religion. D'une vie austère et mortifiée, le P. Goujon avait conservé l'usage de jeûner plusieurs fois chaque semaine. On remarquait sa piété tendre et affectueuse, surtout pendant la célébration du saint sacrifice. Doux et affable avec tous, il aimait les petits enfants d'un amour de prédilection. Nous avons rencontré des vieillards qui, après plus de cinquante ans, n'ont

(1) *Registres de l'Égl. de Mondaye*, 1804.

pas encore oublié les simples et paternelles leçons de ses catéchismes. Sa charité pour les pauvres et son généreux désintéressement ont laissé dans la contrée un souvenir que les années n'ont pu effacer. Naguères encore, un vieillard nous parlait avec un vrai bonheur du P. Goujon : « Très-instruit, nous « disait-il, bon et ferme tout ensemble, *aumônier.* » Il se plaisait à nous raconter comment il avait reconcilié à Bernières deux frères mortellement ennemis.

Le prieur exerça ainsi son ministère jusqu'en 1819, dans les trois paroisses qui lui avaient été confiées. Agé pour lors de soixante-dix ans, il sentait de jour en jour les forces manquer à son zèle. Vers la fin de l'année 1819, il se vit donc forcé de demander à l'évêque diocésain la permission de se retirer au Quesnay-Guesnon, petite paroisse peu éloignée de Mondaye, pour s'y préparer à paraître devant le Souverain Juge. La mort ne devait pas se faire longtemps attendre; l'ancien prieur s'éteignit doucement, le 11 janvier 1821, dans les bras de celui qu'il aimait à nommer son frère : le Père Pesché, curé de Trungy. Comme gage suprême de leur chrétienne et fraternelle union, le Père Goujon lui avait demandé de faire en sorte qu'un jour le même coin de terre sainte réunît leurs corps. Ses intentions ont été pieusement exécutées; les deux amis, les deux Frères reposent près l'un de l'autre, à l'ombre de la grande croix du cimetière de Trungy. Plus d'une fois nous avons visité la pierre qui couvre la dépouille mortelle du Père Goujon et celle du Père Pesché. Nous ne pouvions nous lasser de contempler Sa mort (1821).

ces tombes de même forme et d'égales proportions, qui paraissent comme deux sœurs. Nous remarquions que, par une disposition qui ne saurait être l'effet du hasard, elles sont situées précisément en face du clocher de l'abbaye. Et nous pensions à l'exilé qui, condamné à mourir loin de sa patrie, veut du moins tourner vers elle un dernier regard de tristesse et d'amour.

« *Adspicit, et dulces moriens reminiscitur Argos.* »
(Virgile.)

Son tombeau.

La tombe du Père Goujon porte l'inscription suivante : « Ici repose le corps de vénérable et discrète « personne, Maître Luc-Gabriel-Martin Goujon — « ancien prieur de l'abbaye de Mondaye — curé de « Juaye, Couvert et Bernières, — décédé au Quesnay-« Guesnon, le 11 janvier 1821, âgé de 71 ans 2 mois et « 1 jour. Priez Dieu pour le repos de son âme. »

De l'autre côté de la pierre, sont gravés six vers français, composés sans doute par le Père Pesché. Quoique d'une poésie douteuse, on nous permettra de les citer comme le suprême éloge de celui qui fut le dernier prieur de l'antique monastère :

« **Des vœux qu'il avait faits observateur fidéle,**
« **De son troupeau chéri pasteur brûlant de zéle,**
« **De l'orphelin l'appui, de l'indigent le père,**
« **De ses nombreux amis l'ami sûr et sincère ;**
« **Tel fut, de son vivant, ce Prêtre vertueux,**
« **Dont, osons l'espérer, le sort est d'être heureux.** »

Le P. Pesché a Trungy.

Nous devons donner maintenant un mot de souvenir au R. P. Pesché ; car lui aussi était un enfant de l'abbaye de Mondaye. Son nom nous apparait pour

la première fois en 1784, dans le *Registre de la Rénovation des Vœux.* En 1787 il disparaît. C'est alors sans doute qu'il fut appelé à l'honneur de devenir prieur de la Luzerne, la célèbre abbaye des Prémontrés au diocèse d'Avranches. La Luzerne était, on s'en souvient, la maison-mère de Mondaye. Quand vinrent les jours mauvais, il aima mieux quitter sa patrie que de trahir sa foi par un serment schismatique, et il s'exila en Angleterre. A son retour, Mgr Brault lui confia la paroisse de Trungy; et en 1820, l'estime qu'il inspirait à l'autorité diocésaine lui fit donner le titre et les fonctions de doyen du canton de Balleroy, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ce fut le 27 mai 1826 qu'il s'endormit dans le Seigneur, ainsi que le témoigne son épitaphe :

« Ci-gît le corps de vénérable et discrète personne,
« Monsieur Jacques-François Pesché, né à la Chapelle-Souquet, le 14 septembre 1758 — chanoine
« régulier de l'Ordre de Prémontré — ancien prieur
« de la Luzerne — curé de cette paroisse et doyen
« de ce canton, — décédé le 27 mai 1826 : âgé de
« 67 ans 7 mois.— Priez Dieu pour lui. » La mémoire du Père Pesché est restée en vénération dans toute la contrée, et l'on vante encore sa science non moins que sa piété. En lui s'éteignait le dernier représentant de cette abbaye de Mondaye, dont il est l'une des gloires.

Mort du dernier général de Prémontré (1834).

Huit ans environ après la mort du P. Pesché, le 22 avril 1834, le dernier successeur de saint Norbert à Prémontré s'éteignait à Paris dans sa 94e année. Il semble que, pour multiplier son martyre, Dieu

eût destiné le R. P. Lécuy à voir disparaître avant lui tous ceux qui avaient été ses enfants en Jésus-Christ. Jusqu'à son dernier jour il entretint avec eux tous les rapports que lui permettaient l'éloignement et les circonstances. Chaque année, le 11 juillet, fête du saint fondateur de l'Ordre, il leur ménageait quelque nouvelle surprise. Une année il envoyait à ses confrères dispersés le *Planctus Norbertinus;* l'année suivante, le portrait de saint Norbert; une autre fois son propre portrait, ou bien encore la lithographie de l'abbaye de Prémontré: « *Pro fratrum dispersorum solatio, ne insignis Canoniæ tota pereat memoria* », disait-il dans sa lettre d'envoi. Peut-être aussi la Providence avait-elle voulu ménager à sa vieillesse la seule consolation qui pût avoir quelque prix pour le vénérable abbé. Avant de quitter la terre, il lui fut donné d'apprendre et d'encourager la résurrection de son Ordre en Belgique, n'ayant lui-même qu'un regret, celui de ne pouvoir se rendre au milieu de ceux qui se dévouaient à cette noble et sainte entreprise. Il avait voulu que son cœur fût porté à Prague, à l'abbaye de Strahow, et déposé sous les reliques de saint Norbert. Il avait même composé à ce sujet une pièce de vers qui se termine par un vœu trop touchant pour ne pas le faire connaître. C'est un double souhait pour Strahow et pour Lécuy lui-même :

« Ah ! semper maneat, maneat Strahovia semper ;
« Ex ipsis atque exsurgant frutices aliquando,
« Queis tuus inter eas cultus, Norberte, perennet,
« Hoc vivus voveo, moriens hoc quoque vovebo :
« Tu Christum mihi propitium fac, o Pater alme. »

« Si les règles de l'art ne sont plus ici fidèlement « gardées, on est du moins édifié en lisant ces vers « d'une fidélité bien plus précieuse, celle qui avait « été vouée au plus noble et au plus saint des enga- « gements » (1).

Le collége de Mondaye (1809-1812).

Ni l'abbaye de Mondaye, ni aucune autre maison de France ne devait se relever de si tôt. Je doute même qu'à cette époque on eût osé espérer un semblable prodige. L'heure de la Providence n'avait pas encore sonné ; et il nous faut raconter maintenant les transformations successives du monastère depuis 1802 jusqu'en 1858. M. l'abbé Cotentin, directeur de l'école secondaire de Beaugy près Balleroy, depuis dix à onze années, la transféra en 1809 dans les bâtiments claustraux de l'ancienne abbaye. Mais le collége de Mondaye devait être de courte durée. Dès 1812, M. Cotentin fut nommé principal du collége de Bayeux, où le suivirent ses élèves au nombre de 80 environ (2).

Une consolation précieuse était réservée à ceux de nos Pères qui vivaient encore. Tant d'autres abbayes avaient été démolies ou profanées par de viles spéculations. Pour eux, ils purent voir leur ancienne solitude occupée dès lors par une fervente communauté de religieuses. Le P. Lacordaire a écrit quelque part un mot plein de poésie et de profondeur : « Il « y a des lieux bénis par une prédestination qui se « perd dans les secrets de l'Éternité, des lieux que « l'on pourrait croire appartenir au ciel plutôt qu'à

(1) Migne, *Dict. des ordres religieux*, III, p. 294.

(2) *Hist. du canton de Balleroy*, par M. Barette.

« la terre » (1). Est-ce témérité de compter Mondaye parmi ces lieux vénérables? Voyez en effet : six siècles durant, cette colline est habitée par des cénobites constamment exemplaires. La persécution les chasse violemment : bientôt la Providence appelle de saintes religieuses à prendre leur place. Attendez quelques années encore, voici les enfants de saint Norbert qui vont rentrer dans l'héritage de leurs pères. *Mons Dei !*

Fondation de la Trappe de Mondaye (1815).

Ce fut au mois de mai 1815 que les Trappistines prirent possession de l'abbaye de Mondaye. De tous les monastères dépendant de la Trappe supprimés par les décrets de Napoléon Ier, un seul avait pu conserver son intégrité. Les Trappistines de Valenton, se réfugiant d'abord à Paris, puis de Paris en Bretagne, avaient pu demeurer unies, et, par un déplacement opportun, sauver leur vie commune et régulière. Mme de Châteaubriand, cousine-germaine du célèbre écrivain de ce nom, était à leur tête. Avant d'être trappistine, elle avait été longtemps religieuse-bénédictine au couvent de la Victoire à St-Malo. C'est de la forêt de Sénart en Bretagne qu'elle vint à Paris où elle fut reçue par l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*. M. de Châteaubriand lui-même donna ces détails à un prêtre de notre diocèse dans une lettre écrite en 1841 (2). La chute de l'empereur rendit confiance aux ferventes religieuses : échappée au désastre, la petite communauté reparaissait intacte. Ce fut à Bayeux qu'elles s'arrêtèrent, parce qu'il s'y

(1) *Ste-Marie-Madeleine*, p. 6.
(2) *Hist. de Balleroy.....*, p. 106.

présenta pour elles, dès leur arrivée, un asile honorable et des protecteurs. Le zèle charitable dont elles furent l'objet ne tarda pas à leur procurer un établissement fixe. Mondaye était là. L'église du monastère était devenue paroissiale ; mais dans les autres parties de l'abbaye, il était facile de trouver la place d'une chapelle et des lieux réguliers. On acheta donc ce qui était disponible ; et, le 8 mai 1815, Mme de Châteaubriand y installa sa communauté.

Vie austère des Trappistines.

A leur arrivée, les Trappistines avaient si peu de chose qu'un âne suffit à tout porter. Pour couvertures de lit, elles se firent des lodiers de foin, parce que la laine leur manquait. Vraies pauvres évangéliques, elles n'avaient pas un second habit pour changer et laver celui qu'elles portaient. Dom Augustin de Lestrange a lui-même constaté ce dénûment héroïque dans une *Carte de Visite* où nous lisons les détails qui suivent : « Nous avons trouvé la communauté « dans une situation de pénurie si grande que nous « en avons frémi nous-même, quelque accoutumé que « nous soyons depuis longtemps à l'état de pauvreté. « La leur est si complète qu'elles n'ont pas de feu, « pas même dans l'infirmerie pour les malades, point « d'huile pour mettre dans leur salade, point de « second habit pour changer et laver l'autre, et certainement pas de couvertures suffisantes pour se « réchauffer la nuit. Mais nous devons ajouter, pour « rendre gloire à Dieu et à Dieu seul, que malgré « cela nous les avons trouvées animées d'un si grand « esprit de prière, et dans un si grand contentement, « que nous ne pouvons nous lasser d'admirer la puissance de la grâce. »

Leur obéissance n'était pas moins exacte ; un signe de la supérieure mettait en mouvement toute la communauté. Une mère si docilement écoutée avait besoin d'apporter une grande réserve dans ses commandements et ses exhortations. Un simple désir exprimé par elle, un simple conseil de perfection eût produit de dangereux excès de vertu. Leur piété, leur régularité enfin allaient spontanément au-delà de tout ce qui s'était pratiqué dans l'Ordre de saint Bernard, comme dans la Réforme du P. de Rancé. Elles s'astreignaient aux observances les plus austères de la Trappe, jeûnes et travail des mains ; et aux vœux ordinaires de religion elles ajoutèrent celui de *Victimes du Sacré-Cœur*, qui les obligeait à l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement et retranchait encore sur leur sommeil plus que n'avaient fait les règlements de dom Augustin (1).

Telle fut dès son origine la Trappe de Mondaye. Elle persévéra dans cette voie de pénitence extraordinaire jusqu'en 1827. A cette époque, la communauté comptait 35 religieuses. Mais une mort prématurée enlevait une à une ces héroïques victimes de la pénitence. En 1822, 1823, 1824 et 1825, il y eut deux, trois, quatre et même cinq décès. Il fallut que l'autorité ecclésiastique supérieure *imposât* quelques adoucissements à ces saintes filles.

Le monde se rit des austérités *exaltées* du cloître : mais N.-S. a de tout autres vues : « Malheur au « monde, disait-il un jour à sainte Térèse, si les

(1) Voir l'*Histoire de la Trappe* (1140-1844), par M. Casimir Gaillardin, II, p. 350-352.

« cloîtres n'existaient pas ! » Et qui sait si les pénitences de ces humbles religieuses n'avaient point mission de contribuer, pour une large part, au salut de la France et du monde entier? L'Écriture n'est-elle pas là pour nous attester que Sodome elle-même n'eût point été consumée par le feu du ciel, s'il se fût trouvé seulement dix justes dans son sein? « La « réversibilité des douleurs de l'innocence au profit « des coupables, disait le comte de Maistre, est un « dogme universel et aussi ancien que le monde. Le « Christianisme est venu consacrer ce dogme qui est « infiniment naturel à l'homme, quoiqu'il paraisse « difficile d'y arriver par le raisonnement. Ainsi, il « peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans « celui de la céleste Élizabeth, tel mouvement, telle « acceptation capable de sauver la France. On de- « mande quelquefois à quoi servent ces austérités « terribles exercées par certains ordres religieux et « qui sont aussi des dévouements. Autant vaudrait « précisément demander à quoi sert le Christia- « nisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même « dogme agrandi : l'innocence payant pour le « crime » (1).

Mmes de Châteaubriand, de Graville et Élizabeth Plet.

Mme de Châteaubriand mourut au mois de mars 1832, âgée de 71 ans. Mme de Graville, en religion la Révérende Mère des Sacrés-Cœurs, lui succéda en qualité de supérieure. En 1837, les Dames Trappistines de Mondaye ne pouvaient plus subsister; leur nombre était d'ailleurs fort restreint : il n'y avait plus que dix religieuses et seize sœurs converses. Il fallut

(1) *Considérations sur la France*, p. 45. Édition Pélagaud, 1845.

les disperser et les répartir dans plusieurs monastères de l'Institut.

Mais la Montagne de Dieu ne devait pas rester longtemps inhabitée. Cette même année 1837, au mois d'août, peu de semaines après leur départ, Mme Élizabeth Plet fut envoyée de l'abbaye de Ste-Catherine de Laval (Mayenne), avec dix autres religieuses, pour prendre, à son tour, possession de l'abbaye de Mondaye. La nouvelle colonie habita notre monastère jusqu'en 1845, et devint, dans cet intervalle, nombreuse et florissante. Elle y eut successivement pour chapelain le P. Bernard, ancien religieux de la Grande-Trappe, et le P. Hilarion, également Trappiste. Le curé de Juaye-Mondaye fut aussi, durant quelque temps, leur aumônier.

Départ des Trappistines. (1845).

En 1845, les sœurs quittèrent l'abbaye pour aller fonder le couvent de N.-D. de la Cour-Pétral, au diocèse de Chartres. C'est là qu'à l'heure où j'écris ces pages, les héroïques filles de Rancé continuent leur obscur et sublime exercice de prière et d'immolation. Les détails que je viens de donner sur leur séjour à Mondaye sont extraits à peu près textuellement de deux lettres écrites pour nous en 1861, par l'une d'entre elles, la sœur Marie-Eulalie (1).

Pour être juste, nous devons ajouter que les deux lettres ne disent pas tout. Elles ne parlent point des abondantes aumônes que distribuaient les Dames Trappistines, malgré leur extrême pauvreté. Elles ne disent rien de cette école primaire établie, pendant quelques années, au couvent, pour l'instruction

(1) *Documents pour servir à l'histoire de Mondaye*, p. 186-190.

des jeunes filles des communes voisines. Elles se taisent enfin sur l'impérissable souvenir de piété et de charité laissé par elles dans le pays qui eut l'honneur, alors trop peu apprécié, de les posséder durant trente ans.

Le cimetière des Trappistiues.

Du 24 mai 1816 au 29 juin 1845, il y eut au monastère soixante-seize décès, tant de sœurs que de novices. Les dépouilles mortelles de ces pieuses victimes de l'amour divin et de la charité, reposent, à quelques pieds sous terre, dans l'enclos de l'abbaye, devant les fenêtres de la sacristie conventuelle. Nous foulons chaque jour le sol béni qui recouvre les restes de religieuses telles que Mme de Châteaubriand. Mais de leurs tombes disparues s'exhale encore un suave parfum de piété et de ferveur monastique. Et nous nous souvenons que naguère, le regretté Dom Bernard, abbé de Bricquebec, visitant notre abbaye, nous disait, avec l'accent d'une vénération profonde : « Vous possédez un trésor qui nous revient. Ah ! « puissions-nous reprendre un jour les restes de ces « sœurs, dont la mémoire est en bénédiction dans « notre Institut ! »

CINQUIÈME PÉRIODE.

LA RESTAURATION DE L'ABBAYE.

CINQUIÈME PÉRIODE.

LA RESTAURATION DE L'ABBAYE.

CHAPITRE UNIQUE.

RÉTABLISSEMENT DE L'ABBAYE DE MONDAYE.

Ruines de nos abbayes en Normandie. — Le souvenir des Prémontrés à Mondaye. — Affaire des tableaux de Mondaye. — Acquisition des bâtiments claustraux. — Les trois bienfaiteurs. — Installation des premiers religieux. — Érection canonique du monastère. — Fondation du prieuré de Balarin. — Restauration de l'église. — Nomination du 38e abbé. — Fête de la Bénédiction.

> « La France a été comme la nature qui renverse les vieux « arbres où s'abritèrent les générations, mais qui en con- « serve le germe, et en tire des troncs nouveaux où la pos- « térité cherchera de l'ombre et des fruits... La nature et « la société par leur inaltérable sève, se riront toujours de « ces spéculateurs qui croient changer les essences, et qu'une « loi peut mettre à mort les chênes et les moines : les chênes « et les moines sont éternels. »
>
> (Lacordaire, *Mémoire pour le rétablissement en France des FF. Prêcheurs.*)

De nos vieilles abbayes normandes il ne reste plus rien aujourd'hui, sinon le souvenir et quelques rui- Ruines de nos abbayes en Normandie.

nes. En visitant la riante vallée où fut l'abbaye de la Luzerne, M. de Caumont y trouva dans un état satisfaisant de conservation « le réfectoire des reli- « gieux, vaste salle de la fin du XIIe siècle, sur- « montée d'une pièce de même grandeur. » Mais l'église abbatiale a été abattue : une partie du clocher a seule résisté au temps et au marteau des démolisseurs. Blanchelande est devenue une habitation privée, et l'on y a détruit la plus grande partie du couvent ; l'on ne voit plus même de vestiges de l'église. Lorsqu'au mois d'août 1869, nous avons visité les restes de Belle-Étoile, nous avons vu et touché ces colonnes à demi brisées, ces ogives mutilées qui ne semblent restées debout que pour attester la splendeur du monument élevé par nos Pères à la gloire du Très-Haut. Plus rien qui sente la vie, rien qui inspire la prière. A la vue de ces vénérables débris, l'âme se remplit involontairement d'une religieuse mélancolie, et l'on se demande si Dieu a condamné pour toujours cette sainte vallée au silence et à la désolation. L'enclos régulier de St-Jean de Falaise est aujourd'hui traversé par plusieurs rues. C'est du moins une consolation pour l'âme de savoir qu'une partie des bâtiments claustraux y est occupée par les Frères des Écoles chrétiennes et consacrée à l'instruction de l'enfance. De toutes les richesses de l'abbaye de Silly, il nous reste « un château, un « grand nombre de chartes précieuses en elles- « mêmes et non moins de vieux parchemins sans va- « leur, pour nous dire : *Elle fut* » (1). Enfin l'on peut

(1) *Notice sur l'abbaye de Silly*, p. 10.

voir près de Caen les restes de l'abbaye d'Ardenne. Aujourd'hui encore elle reçoit de nombreux visiteurs ; on y remarque l'affluence des touristes anglais. Mais là aussi, vous ne trouvez que des ruines, ruines majestueuses pourtant. Malgré son état de dégradation, l'église a fixé l'attention des archéologues. Les gravures qui en accompagnent la description dans la *Statistique monumentale*, peuvent donner une idée de la richesse et de l'élégance du vieil édifice (1).

Ainsi vont les choses humaines, et une Révolution a suffi pour renverser ce qui semblait devoir durer toujours. L'abbaye de Mondaye ne fut pas la plus illustre des maisons de Prémontrés en Normandie, et pourtant elle a été plus heureuse et plus favorisée du ciel que ses sœurs. Quelle cause, dans le passé ou dans l'avenir, a pu lui valoir ce privilége d'une conservation et d'une restauration également providentielles ? C'est le secret de Dieu qu'il ne nous sied point de scruter ici.

Le souvenir des Prémontrés à Mondaye.

Cependant le nom des Prémontrés était presque oublié dans la contrée. L'on avait bien conservé le souvenir de leur richesse et de leur généreuse charité. Chaque jour encore, à quelque foyer domestique des paroisses qui environnent la colline, on parlait avec respect de la piété et de la vie édifiante des *anciens moines*. Des savants venaient visiter l'église de Mondaye, et le nom du P. Eustache Restout continuait de briller comme une auréole au-dessus du beau monument, dont il demeure à jamais inséparable. Mais, depuis la Révolution, nul ne songeait à

(1) M. de Caumont, *Statistique*, I, 82 et suiv.

voir de nouveaux disciples de saint Norbert reparaître dans l'héritage de leurs pères.

L'assemblée Saint-Norbert (1821).

Deux fois pourtant, le nom du glorieux patriarche des Prémontrés de Mondaye avait été prononcé devant l'administration du département et celle du diocèse. Le 29 mai 1821, le conseil municipal de Juaye se souvint « qu'avant la Révolution, il se « tenait en cette commune une assemblée patronale, « connue sous le nom de saint Norbert, fondateur « de l'Ordre des religieux de Prémontré, qui exis- « taient à l'abbaye de Mondaye, près de laquelle « cette assemblée avait lieu annuellement, et où il « se trouvait un concours de peuple considérable, « le dimanche le plus près du 11 juillet, » jour où l'Ordre de Prémontré célèbre la fête de son illustre Patriarche. Il émit le vœu que cette assemblée fût rétablie et « qu'à l'instar d'une autre assemblée « connue également sous le nom de St-Norbert, qui « se tient le même jour à la ci-devant abbaye « d'Ardenne, il fût permis à Mondaye comme à « Ardenne d'y louer des domestiques et des mois- « sonneurs. » L'administration supérieure se prêta à ce désir et autorisa le rétablissement de fait d'une assemblée qui n'avait pas été interdite, mais qui était « seulement tombée en désuétude par l'effet de « la Révolution » (1). Toutefois, pendant de longues années encore, cette assemblée annuelle aura perdu sa signification primitive. De saint Norbert, elle ne conservera que le nom. Ce ne sera plus le concours

(1) *Arch. du Calvados.* — Fonds Mondaye. — Fête patronale de Juaye.

des fidèles d'alentour venant prier le fondateur de l'Ordre de Prémontré.

Une seconde fois, en 1830 et les années suivantes, le nom de Mondaye reparut sur la scène. Cette fois, il s'agissait « des tableaux de piété du P. Restout, frère du fameux peintre de ce nom, » qui avaient été exceptés de la vente nationale du 29 avril 1791, et déposés dans la cathédrale de Bayeux en 1801.

Affaire des tableaux de Mondaye (1830-1859).

Les tableaux de la cathédrale, savons-nous par une lettre du sous-préfet de Bayeux, M. Lalouette, adressée le 24 septembre 1806 à Mgr Brault, étaient à cette date en dépôt dans la salle du Chapitre. Plusieurs avaient été marqués par une commission pour être envoyés au lycée de Caen, en tant qu'objets d'art, encore bien, dit la lettre, que par leurs sujets ils appartinssent à la religion. Acquiesçant à une demande préalable de l'autorité diocésaine, le sous-préfet autorisait l'enlèvement des tableaux de la salle du Chapitre qu'ils encombraient, et leur transport à l'Evêché dans un local plus favorable à leur conservation, sauf à livrer sur requête ceux qui avaient été marqués. Mis dès lors, à part ces derniers dans le cas énoncé, à la disposition du Prélat pour un usage religieux dans l'église cathédrale, ils ne durent pas tarder à figurer sous ses voûtes. Tous ou presque tous étaient des tableaux de l'abbaye de Mondaye, reconnaissables de suite à leur bordure peinte simulant un encadrement. Les deux plus grands, carrés d'une extrême largeur, représentant, l'un les *Vendeurs chassés du Temple*, l'autre la *Madeleine chez Simon le Pharisien*, furent placés dans les chapelles du transept au nord et au midi, dispositions qu'ils

avaient eues précédemment dans l'église de Mondaye sur des parois sans sculptures juste de leur étendue. *La Cène*, de dimension moindre, ayant son cadre arrondi par le haut, était appendue au mur du bas de l'enceinte dans la nef latérale de droite. *Les clefs données à saint Pierre*, de même grandeur et de même forme, correspondaient dans l'autre bas-côté. Toute séduisante qu'elle est pour l'œil, *la Pêche Miraculeuse*, destinée par sa courbure allongée à être insérée dans un arc de voûte, faisait triste mine en face de l'autel paroissial d'alors sur de grands et beaux reliefs gothiques qu'elle interrompait fort mal-à-propos. Il en était de même, dans l'autre chapelle transversale, du *Baptême de Notre-Seigneur*, œuvre de Sébastien Bourdon, que ce peintre renommé avait offerte à l'abbaye en reconnaissance de la fraternelle hospitalité qu'il y avait reçue. Huit des tableaux offrant sur un carré long très-élevé des scènes de l'Evangile, celles de la *Descente de Croix*, de la *Mise au Tombeau*, de *la Résurrection*, de *l'Ascension*, puis le *Centurion demandant la guérison de son serviteur*, se voyaient dans la nef principale, au-dessus de chacun de ses piliers romans.

C'est en 1830 que la fabrique et la commune de Juaye réclamèrent pour la première fois ces tableaux comme propriété de l'église de l'ancienne abbaye. A cette époque, le sous-préfet de Bayeux appréciait comme il suit l'œuvre du P. Restout : « Avant la « Révolution, il existait dans la commune de Juaye « une communauté de religieux connue sous le nom « d'abbaye de Mondaye. Les bâtiments et les biens « dépendant de cette abbaye ont été aliénés, l'église

« seule a été conservée et elle sert maintenant pour « le culte paroissial. Cette église est une des plus « belles du département, et, sous le rapport de l'art, « elle mérite que l'on s'intéresse à sa conservation. « Il existait dans cette église un assez grand nombre « de tableaux, d'autant plus précieux pour sa décora- « tion, que, faits exprés pour elle, chacun y avait sa « place spéciale. » C'était en effet cette raison de convenance et de destination primitive que faisait valoir le conseil municipal de Juaye. Toutefois un arrêté de la préfecture du Calvados rejeta ses réclamations le 28 octobre 1830. Le 3 juin 1833, un nouvel acte du préfet revenait sur cette décision et abandonnait, « sauf les droits d'autrui, » à la fabrique de l'église succursale de Mondaye les tableaux enlevés en 1801. Ce second arrêt fut confirmé et approuvé en 1834 par le ministre des finances. De là « des observations adressées à M. le ministre des finances par le conseil de la fabrique de l'église cathédrale de Bayeux (1). »

Les amis des beaux-arts interviennent dans le débat, et M. Charma supplie Monseigneur, vers ce même temps, au nom des arts, du goût et des convenances historiques « de rendre à Mondaye ce qui appartient « à Mondaye. Eustache Restout, dont la dépouille « mortelle repose dans la nef de l'église qui lui devait « ce dernier asile, frémira de joie sous la pierre qui « le couvre, en voyant près de lui et aux places mêmes « qu'il leur avait assignées les chefs-d'œuvres qu'il n'a « pu en voir partir sans une profonde douleur » (2). Malgré de longues et bruyantes réclamations, les

(1) *Arch. du Calvados.* Mondaye 1830-1834.

(2) *La Normandie illustrée*, arrondiss. de Bayeux, II, p. 112.

choses restèrent dans le même état, et la cathédrale conserva les tableaux qui, au jugement de M. Charma, « ne l'embellissaient point. »

Force fut bien de le reconnaître. Quand en 1836, à la mort de Mgr Dancel, on vint à les dépendre pour l'ajustement de tentures de deuil, on constata que, sans eux, l'église était beaucoup plus belle ; que, cachant des dessins variés, masquant des figures symboliques, coupant les lignes architecturales, ils nuisaient singulièrement tant à l'effet de détail qu'à celui d'ensemble. Aussi fut-il résolu de rendre la nef romane à sa physionomie propre, altérée par ce genre de décor. A partir de là, les tableaux, au lieu de s'aligner sur deux rangs, en avant du jubé qui précédait alors le chœur, furent placés isolément dans les chapelles de la même partie de l'église, sur les murs opposés aux autels. Telle était dans la cathédrale la disposition des toiles, œuvres la plupart du P. Restout, lorsque Mgr Didiot, d'accord avec le vénérable chapitre, renonça gracieusement à leur possession en faveur de Mondaye. Peu avant le rétablissement des Prémontrés dans leur ancien séjour, les quatre tableaux suspendus à Bayeux dans les chapelles du transept furent accordés à l'église devenue communale, où ils retrouvaient la place jadis occupée par eux ; ce qui, bien loin de faire tort aux murailles d'où ils partaient, les avait rendues à leurs riches sculptures de style rayonnant ! Les autres revinrent à l'abbaye en 1859, à la suite des religieux Prémontrés qui reprenaient possession de leur antique abbaye (1).

(1) Notes de M. l'abbé Verrier, chanoine de Bayeux, auteur du *Journal d'un Pèlerin de Terre-Sainte*. 1871.

C'est qu'en effet on avait vu reparaître à Mondaye la blanche robe des Chanoines Prémontrés. Toutefois leur rétablissement ne fut pas l'œuvre d'un jour. Détruire est chose facile. Mais que de labeurs, que de veilles, que d'années seront nécessaires pour relever ce qui était en ruines! Deux lois de l'assemblée constituante suffisent, en 1789, pour faire disparaître dans toute la France l'œuvre de plusieurs siècles. Les moines avaient assis leur édifice lentement et parfois même péniblement; le souffle révolutionnaire, pareil à un ouragan, emporta les moines, et, le plus souvent, renversa sur son passage leurs paisibles demeures. Plus impitoyable que l'occupation anglaise, plus rapace que les bandes calvinistes du XVI[e] siècle, la *Nation* était là qui disait :

Vicissitudes diverses du monastère.

La maison est à moi ; c'est à vous d'en sortir.

Et ils durent céder. A la fin de 1791, il n'y avait plus d'abbaye, plus de religieux, plus rien de ce qui rappelait aux peuples l'immortelle et bienfaisante fécondité du culte catholique. Voltaire dut tressaillir de bonheur sous sa froide pierre, en voyant son vœu le plus cher près de se réaliser; le Christianisme était mort sur le sol de France, on pouvait le croire du moins.

L'abbaye de Mondaye avait été engloutie, ainsi que ses sœurs, dans la tourmente révolutionnaire. Mais ici, grâce à Dieu, les coups de la révolution n'avaient point frappé à mort. Les diverses possessions du couvent avaient bien été vendues et démembrées; mais l'église avait été heureusement sauvée, et maintenant elle était devenue le centre paroissial

de trois communes récemment réunies en une seule sous le nom de Juaye-Mondaye (1857). Les bâtiments claustraux avaient reçu dans leur sein de pieuses dames vouées à la pénitence et à la prière. Les Trappistines, demeurées propriétaires de l'abbaye, la vendirent, en 1851, à M. l'abbé Troppé, fondateur du petit séminaire diocésain de Villiers-le-Sec, et alors principal du collége de Bayeux. Il avait la pensée, dit M. le comte du Manoir dans sa *Notice* « d'y fonder un établissement agricole « et pénitencier ; mais la mort le surprit (1853), et ses « héritiers voulurent vendre et même démolir ce « bel édifice. » De son côté, l'administration communale de Juaye-Mondaye espérait l'obtenir et le transformer en presbytère, écoles et mairie. Dieu — car il me semble que je puis bien faire intervenir ici cet auguste nom, — Dieu avait d'autres desseins.

Acquisition des bâtiments claustraux (1858).

La reconnaissance nous fait un devoir de nommer d'abord celui dont se servit la Providence pour l'exécution de ses vues. Le 22 août 1857, M. l'abbé Truffaut, prêtre du diocèse de Coutances et curé de Sully près Bayeux, acheta l'antique abbaye. Depuis longtemps il nourrissait le projet d'y rétablir des chanoines-réguliers Prémontrés. Une année s'était à peine écoulée, que le monastère redevenait la propriété des enfants de saint Norbert. Le 4 octobre 1858, le R. P. Godefroid-Martin-Joseph van Overstraeten, supérieur de l'abbaye de Grimberghen près Bruxelles, faisait l'acquisition de l'abbaye et du parc qui l'entoure.

Acheter et payer, c'était peu de chose. Cette tâche une fois terminée, il fallait réparer des bâtiments

délabrés et presque abandonnés, il fallait repeupler le monastère. Où trouver des fonds, où trouver des sujets? L'on se souvint du mot de sainte Thérèse : « Térèse et un sou, ce n'est rien. Térèse, un sou et « Dieu, c'est tout. » Et l'on se mit à l'œuvre.

Dès lors la Providence se chargea de résoudre toutes les difficultés. La discrétion nous interdit de nommer tous ceux qui contribuèrent à la restauration de notre communauté. Plusieurs d'entre eux vivent encore et ne nous pardonneraient pas sans doute de les avoir désignés dans un écrit destiné à devenir public. Nous devons nous contenter de garder leur mémoire au fond de nos cœurs reconnaissants, comme dans un sanctuaire. Mais du moins pouvons-nous parler de ceux qui nous ont été enlevés par la mort. Que dis-je? n'est-ce pas pour nous un devoir aussi doux que sacré de proclamer notre dette envers les premiers bienfaiteurs de l'abbaye renaissante?

Les trois bienfaiteurs.

Trois cœurs généreux avaient, au XIII[e] siècle, travaillé de concert à la fondation de l'abbaye : Jourdain du Hommet, Enguerrand son frère et Raoul de Percy. Trois noms, demeurés chers au souvenir de notre famille religieuse, viennent également s'inscrire à la première page de la restauration de Mondaye : le vénérable et regretté Mgr DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux — M. l'abbé BACHOT, directeur au grand séminaire diocésain — et M. l'abbé NOGET-LACOUDRE, alors supérieur du séminaire de Sommervieu. Magré de sérieuses difficultés, le projet de rétablissement a réussi. Que Dieu soit loué! A lui seul sans nul doute en revient toute la gloire. Mais disons-le aussi : reconnaissance et honneur à

la bienveillante protection du prélat qui gouvernait le diocèse d'une main si paternelle ! Honneur au généreux désintéressement de M. l'abbé Bachot ! Honneur à l'activité et au dévouement de M. Noget ! S'il nous est permis de proclamer sans présomption que *l'œuvre était de Dieu*, c'est justice d'ajouter que tous les trois ils furent les instruments choisis par la Providence pour en assurer le succès.

Installation des premiers religieux (13 juin 1859).

Le 13 juin 1859, lundi de la Pentecôte, après sept ou huit mois de préparatifs et d'attente, tout était disposé pour l'installation solennelle des quatre premiers religieux envoyés par l'abbaye de Grimberghen. Le séminaire et la paroisse de Sommervieu accompagnèrent nos Pères jusqu'à leur nouvelle demeure. Mgr Didiot avait tenu à présider lui-même la cérémonie. Dans une allocution où il voulut ouvrir son cœur à l'assemblée, le vénéré pontife témoigna la joie que lui causait le retour des religieux Prémontrés vers une ancienne abbaye de leur Ordre. C'était l'un des désirs qu'il avait formés en prenant possession du siége de Bayeux, de rétablir au moins une partie des communautés qui existaient autrefois en si grand nombre dans ce beau et vaste diocèse. Aussi accueillait-il les Prémontrés avec le plus vif bonheur. Il les bénissait comme ses nouveaux enfants, et comme de puissants auxiliaires que la divine Providence lui envoyait (1). Rien ne manqua donc à cette fête, et les fils de saint Norbert purent dès lors concevoir l'espérance de faire quelque bien dans un diocèse qui les accueillait avec tant de sympathie et d'empressement.

(1) *Archives de la nouvelle abbaye de Mondaye.*

Deux jours après, le supérieur de l'abbaye de Grimberghen nommait le P. Joseph Willekens prieur conventuel de la communauté naissante, en lui conférant l'autorité nécessaire pour la gouverner au spirituel et au temporel.

Érection canonique du monastère (19 décembre 1862).

Au mois de juin 1862, le vénérable évêque de Bayeux s'était rendu à Rome pour la fête de la canonisation des vingt-six martyrs du Japon. Il n'oublia pas sa chère fondation de Mondaye, et il présenta une supplique au Saint-Père pour demander l'érection canonique du monastère, et concéder à ce couvent le privilége de posséder un noviciat. Après les sages lenteurs habituelles de la Cour romaine, Pie IX accorda cette demande, le 19 décembre de la même année. Dans son rescrit, Sa Sainteté « érigeait et constituait la maison de Mondaye en monastère de l'Ordre des Prémontrés, avec la vie commune. Elle la déclarait fille de l'abbaye de Grimberghen. Elle permettait de plus l'érection d'un noviciat, pourvu qu'on se conformât en tout à la constitution de Clément VIII sur cette matière. Elle n'érigeait pas la paroisse de Mondaye en cure régulière, mais cette paroisse serait constamment desservie par un religieux de la même maison, au choix de l'Ordinaire. L'Évêque de Bayeux était nommé délégué apostolique pour visiter, chaque année, la nouvelle communauté, sauf toutefois le droit du supérieur de Grimberghen » (1).

Continuation des bâtiments.

La bénédiction du Pontife suprême nous devait porter bonheur. Depuis lors, le monastère de Mondaye se constitua doucement et sans bruit : ainsi

(1) *Archives de la nouvelle abbaye.*

vont les œuvres que Dieu destine à vivre. Le prieur de Mondaye reçut le titre de supérieur du monastère, et fut installé en cette qualité au mois de février 1863, par le R. P. Van Overstraeten. La Belgique avait envoyé les premiers religieux ; la France apporta vite son contingent. Autour des quatre Pères qui avaient pris possession du couvent au mois de juin 1859, sont venues se grouper de consolantes recrues sorties du diocèse de Bayeux et des diocèses voisins. De nouveaux bâtiments furent construits, pour suffire aux besoins de la communauté. On n'eut qu'à suivre et continuer les plans du P. Restout. Admirable ressource des associations religieuses ! Après une suppression de quatre-vingts ans, après une interruption de travaux de près d'un siècle et demi, voici des religieux nés sous un autre soleil, qui viennent s'établir à Mondaye. Ils sont, eux aussi, enfants de saint Norbert ; ce titre suffit. Ils n'auront qu'à reprendre les travaux au point où ils avaient été suspendus. Ce sera toujours la même pensée, ce sera toujours, à peu de chose près, le plan primitif qui sera exécuté.

Fondation du prieuré de St-Joseph (1867).

Le privilége de la fécondité ne devait pas être refusé à la jeune fondation. Dès le mois de novembre 1867, une petite colonie de Prémontrés émigrait dans le midi de la France et allait établir au diocèse d'Auch le prieuré de Saint-Joseph de Balarin. Accueillie avec faveur par les populations, protégée par les deux archevêques qui se sont succédé sur le siége d'Auch, la petite colonie s'est agrandie ; et aujourd'hui elle forme une communauté de quinze religieux et novices, sous l'autorité du supérieur de Mondaye.

En 1868, le 31 mai, le 1er et le 2 juin, le monastère fut témoin d'une de ces manifestations religieuses qui prouvent que le souffle chrétien n'est pas encore éteint dans les âmes. Par un indult en date du 21 novembre 1867, Pie IX avait accordé la faculté de célébrer un *Triduum* solennel de prières en l'honneur des martyrs de Gorcum, dont deux, saint Adrien et saint Jacques, avaient porté les livrées de l'Ordre de Prémontré. On sait que le 9 juillet 1572, dix-neuf ecclésiastiques des clergés séculier et régulier obtinrent la palme du martyre à Gorcum, en Hollande. Béatifiés par Clément X, ils furent canonisés par Pie IX, le 25 juin 1867, durant les solennités du centenaire de saint Pierre et de saint Paul. Le Triduum de Mondaye fut fixé aux fêtes de la Pentecôte 1868. Dès le samedi, trois cloches nouvelles, solennellement bénites la veille par Mgr Hugonin, annonçaient, avec leur puissante harmonie, la suite des grandes fêtes qui se préparaient, et leur joyeuse sonnerie semblait célébrer aussi le retour des beaux jours de Mondaye. Deux inscriptions, deux chronogrammes, appendus à l'entrée du sanctuaire, indiquaient, l'un, l'année du martyre : *Ex avitæ religionis odio interempti* (1572); le second, l'année de la canonisation : *Sanctorum Catalogo à Pio IX adscripti* (1867).

Le Triduum des martyrs de Gorcum (1868).

Les fêtes du *Triduum* se succédèrent, pendant trois jours, avec beaucoup d'éclat et d'édification. Les évêques de Bayeux et de Coutances, le R. P. abbé de la Trappe de Bricquebec, rehaussèrent la solennité de leur présence. La *Semaine religieuse* de Bayeux disait en rendant compte de cette cérémonie : « Nous

« avions là sous les yeux un touchant témoignage « de vraie fraternité, par la présence simultanée « des enfants de saint Bernard et de saint François, « des Prémontrés de l'Observance primitive, des « Sulpiciens et des missionnaires de la Délivrande... « La religion et ses pompes augustes, l'harmonie des « chants sacrés, l'éloquence des prédicateurs, l'af- « fluence et le recueillement des fidèles de toute « condition laisseront, aux témoins de ces fêtes, des « souvenirs bienfaisants qui ne s'effaceront pas; « ajoutons-y, pour les hôtes des religieux de Mon- « daye, celui de l'accueil le plus cordial et le plus « affectueux » (1).

Restauration de l'église (1870).

Le 6 juin, lundi de la Pentecôte 1870, les religieux de Mondaye fêtèrent solennellement le onzième anniversaire du rétablissement de l'abbaye. Cette fête qui, depuis le 13 juin 1859, n'a cessé d'attirer un très-nombreux concours de fidèles, emprunta, en 1870, un éclat inaccoutumé à la restauration à peu près complète de l'église. Ce magnifique édifice, que les injures du temps, les profanations de la Révolution française et aussi les ravages de la foudre avaient tour à tour marqué de leur doigt dévastateur, apparut de nouveau dans toute la fraîcheur et la pureté de ses premières années, tel enfin que l'avait fait le P. Eustache Restout. Grâce à une initiative hardie, admirablement secondée par la générosité des paroissiens, grâce à l'activité des ouvriers du pays choisis pour cette entreprise, l'église de Mondaye est redevenue en 1870 ce qu'elle était en 1740, alors que le

(1) *Sem. relig. de Bay.* — Année 1868, 7 juin, p. 359-361.

P. Eustache, déjà plus qu'octogénaire, achevait de la décorer et de l'embellir. Un enfant de la paroisse, M. Sauvegrain, enlevé depuis par une mort prématurée, voulut se donner tout entier à la restauration d'une église qui lui était chère à tant de titres ; il y a attaché son nom. Aidé de plusieurs artistes distingués venus de Rouen, il dirigea cette restauration avec le goût le plus parfait.

Pour la réparation des deux coupoles, le P. Restout a eu l'inappréciable bonheur de rencontrer, au XIXe siècle, un artiste vraiment digne de retoucher les deux principales productions de sa piété. Peintre aussi intelligent que modeste, M. Panchet-Bellerose, de Bayeux, s'est pris tout d'abord à aimer et à admirer l'œuvre qu'il s'était chargé de faire revivre ; puis, avec une patience et une activité au-dessus de tout éloge, on l'a vu ressusciter successivement les splendides et majestueuses figures du Père Éternel, du Christ et de l'Esprit Céleste que l'œil de l'observateur ne pouvait plus distinguer qu'à grand'peine. Une difficulté semblait défier le talent de M. Bellerose : comment reproduire ce qui est le trait distinctif du Père Restout ; ces couleurs si pures, si douces, si harmonieuses ? Où retrouver le secret de ce pinceau si vif et tout à la fois si délicat qui fait que, plus vous regardez de près, plus vous admirez la finesse des détails ? Cette difficulté, M. Bellerose l'a vaincue, et du haut des cieux, le Père Restout a dû se réjouir de voir sa pensée si bien comprise après un siècle et demi, et son œuvre retouchée avec ce religieux respect et cette incontestable supériorité.

Nomination du 38e abbé de Mondaye (27 juin 1873).

Mais nous voici parvenus au point culminant du rétablissement de l'abbaye. Après quatorze à quinze années de travail intime et *de vie cachée*, il a plu au Saint-Siége, sur la gracieuse recommandation de Mgr l'évêque de Bayeux, d'accorder à la maison de Mondaye un titre qu'il ne donne qu'à bon escient; le *monastère* est désormais une *abbaye*, et le supérieur du couvent s'est vu, malgré les répugnances de sa modestie, élevé à l'éminente dignité d'*abbé*.

Dans les premiers jours du mois d'août (1873), arrivait à Mondaye un Rescrit pontifical, dont voici la teneur :

« Sur le rapport de l'évêque de Bayeux, visiteur « apostolique du monastère de Mondaye, Ordre de « Prémontré, Sa Sainteté daigne accorder à cette « communauté le titre abbatial. Elle confie au même « évêque le pouvoir d'ériger en abbaye le susdit « monastère, et aussi la faculté d'élire, nommer et « bénir abbé le religieux Joseph Willekens, supé- « rieur, avec tous les droits, honneurs et devoirs « inhérents à cette haute dignité, selon les statuts « de l'Ordre. Et ce nonobstant toutes choses con- « traires.

« Donné à Rome, le 27 juin 1873.

« A. card. BIZARRI.

« *Préf. de la Congr. des Ev. et*
« *des Rég.*

« S. Arch. de Séleucie,

« *Secrétaire.* »

On devine assez la joie des religieux à cette heu-

reuse nouvelle. Une parole du Pontife Suprême venait de couronner l'œuvre de quatorze années, et le vénéré supérieur, qui, durant cet intervalle, avait si sagement gouverné sa petite famille religieuse, recevait enfin de Pie IX la plus haute et la plus légitime récompense. Cette promotion, qui honore également la communauté et son Père spirituel, est, en effet, à proprement parler, le couronnement de l'édifice commencé en 1859. A dater de ce jour, la fondation est achevée ; et l'abbaye de Mondaye, après plus de quatre-vingts ans de solitude et d'exil, a repris possession d'elle-même, et renoué, Dieu aidant, la chaîne violemment interrompue, en 1791, de ses prières, de ses bienfaits et de ses travaux apostoliques. Puissent ses enfants réaliser toujours l'idéal de l'Ordre de Prémontré, qu'un pape du commencement du XVIIe siècle ne craignit pas d'appeler : *Seminarium virorum fortium* — une pépinière de prêtres vraiment pieux et dévoués !

Les armoiries choisies par le nouvel abbé nous semblent s'être inspirées de la même pensée. Elles portent sur fond de gueules un phénix d'or qui renaît de ses cendres, et, sur fond d'azur, un globe d'argent surmonté d'une croix du même métal. Ce sont les deux antiques blasons de l'abbaye de Grimberghen et de l'abbaye de Mondaye mariés ensemble. Le phénix qui brûle sans être consumé jamais — *ardet nec consumitur*, — nous retrace à merveille l'histoire de notre chère abbaye qui avait paru mourir et qui retrouve aujourd'hui, grâce à Dieu, une vie plus jeune et une sève plus abondante. La croix surmontant le globe, nous rappelle d'elle-même le mot bien Ses armoiries.

connu : « *Par ce signe vous vaincrez* », ou cet autre, que nous avons déjà eu l'occasion de citer : « *Stat crux dum volvitur orbis.* » Enfin la devise du Révérend Père abbé porte : « *Caritas ædificat* (I, Cor. VIII, 1). Que j'aime cette parole inscrite au frontispice de l'abbaye restaurée ! L'égoïsme, la haine, le vice, peuvent bien détruire ; une seule force a le privilége de bâtir, d'édifier, de restaurer : l'amour de Dieu et l'amour des hommes, *la charité.*

Fêtes de la bénédiction (12 octobre 1873).

La cérémonie de la bénédiction solennelle avait été fixée au dimanche 12 octobre. Ce jour-là, notre abbaye vit un spectacle dont il ne lui avait plus été donné de jouir depuis la bénédiction du R. P. Louis-Joseph Reusse, trente-quatrième et dernier abbé régulier de Mondaye.

Le 12 octobre 1873, à travers près d'un siècle et demi, donne la main au 25 août 1739.

Monseigneur Hugonin, désigné à cet effet par le Souverain-Pontife, présida cette imposante cérémonie. Il était assisté du R. P. Ludolphe Van Beveren, abbé de Grimberghen et abbé-père de Mondaye, avec le R. P. Jean-Chrysostôme de Swert, abbé de Tongerloo. Étaient aussi présents les RR. PP. Léopold Nélo, abbé d'Averbode, et Aloysius Franck, abbé de Parck. Les populations voisines s'étaient donné rendez-vous à Mondaye. La fête était d'ailleurs rehaussée par une assistance choisie. Autour de l'évêque diocésain et des quatre abbés venus de Belgique, on voyait se ranger MM. les vicaires-généraux, le R. P. provincial des Récollets, M. le sous-préfet de Bayeux, plusieurs doyens et un nombreux clergé. On pouvait aisément lire sur tous les visages une vivante expres-

sion de bonheur ; il semblait que l'exaltation de l'abbaye fût la fête de tous. Aussi bien n'était-ce pas la réalité ? Les fêtes de la religion eurent-elles jamais pour but la glorification d'un homme ou d'une corporation quelconque ? Loin de notre esprit une pensée aussi injurieuse pour l'Église ! *Gloire à Dieu au plus haut des cieux ; et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté !* Tel est et tel sera toujours le programme de toute solennité religieuse bien comprise.

C'est à l'office du matin, pendant la célébration de la messe, que l'on vit se déployer successivement les augustes cérémonies de la Bénédiction. Le premier acte de la Bénédiction est la Présentation canonique de l'Élu ; elle fut faite par l'abbé de Grimberghen, supérieur hiérarchique de Mondaye. Lecture est ensuite donnée du Rescrit apostolique qui confère au R. P. Joseph Willekens le titre d'abbé. L'Église, en accordant une dignité si éminente, a bien le droit d'exiger des garanties. Aussi l'Élu doit-il faire avant tout le serment solennel d'être fidèle à ses règles et à toutes les obligations sacerdotales et religieuses qui y sont contenues. Non content de cette première promesse, le Pontife procède alors à l'examen de l'Élu. — « Voulez-vous vivre suivant la règle de St « Augustin ? Voulez-vous garder la pauvreté, la chas- « teté, l'obéissance régulière, etc. ? — Je le veux » répond l'abbé en s'inclinant vers l'évêque. Qui n'admirerait cette gravité et ces mille précautions de l'Église ? Et comme nous sommes loin ici des mesquines ambitions de l'orgueil humain ! Dans le christianisme, dans le cloître surtout, toute dignité apporte avec elle des

devoirs bien plus que des honneurs ; régner, c'est servir ; commander, c'est obéir. Et chacun des membres de la hiérarchie catholique n'aura point de plus beau titre de gloire que de réaliser, selon la mesure de ses forces, la devise du Chef suprême : « *Servi-* « *teur des serviteurs de Dieu.* »

Mais voici le moment solennel arrivé : l'Élu vient en face de l'évêque se prosterner le visage contre terre, et il demeure dans cette humble posture durant la récitation des *psaumes de la pénitence* et le chant des *litanies des Saints*. Tels sont les graves enseignements de la religion. A celui qui va devenir le directeur spirituel d'une communauté, elle veut rappeler à plusieurs reprises la grande vertu qui est le fondement de toute vertu chrétienne : l'humilité. Saint Augustin à inscrit dans *sa règle* un mot dont notre langue française peut à peine rendre le sens énergique : « *Non se existimet potestate dominante,* « *sed caritate serviente felicem.* L'abbé doit s'estimer « heureux, non d'avoir l'autorité qui commande, « mais d'avoir la charité qui se met au service de « tous. »

Arrivons, pour n'être pas trop long, à l'installation ou intronisation de l'abbé. A ce moment, il apparaît dans toute la splendeur des *insignes pontificaux*. Conduit par ses assistants et par le Pontife, il va prendre possession de sa stalle. Le *Te Deum* est entonné ; les cloches s'ébranlent. L'abbé fait le tour de l'église, et commence l'exercice de son autorité en bénissant la foule et en donnant à ses frères en religion le baiser de la fraternité. Il serait difficile d'imaginer un spectacle plus touchant que celui d'une

famille religieuse venant se prosterner aux pieds de son chef, et lui rendre ses hommages d'une façon si touchante et si cordiale.

L'après-midi, à la suite des vêpres pontificales, le R. P. Picot, supérieur des missionnaires de la Délivrande, prit la parole et adressa à la foule l'une de ces chaleureuses improvisations qui remuent profondément les âmes les plus indifférentes. D'une voix émue, il montra, dans la résurrection de l'antique abbaye de Mondaye et la présence simultanée de ces cinq abbés mitrés, un signe d'espérance pour la religion et pour la patrie. Qu'est-ce que cette abbaye qui reparaît à nos regards étonnés comme le phénix renaissant de ses cendres? Rien autre chose qu'un rejeton de la perpétuelle jeunesse de l'Église.

On pouvait croire la cérémonie achevée; mais de nouvelles surprises attendaient la religieuse assistance. Après le sermon, commença le défilé de la *procession traditionnelle de saint Norbert*, dans les jardins de l'abbaye. La châsse contenant des reliques du saint fondateur était suivie des cinq abbés et de l'évêque de Bayeux entourés de leurs assistants. Quand, parvenues au haut du parc, les saintes reliques furent un instant déposées au pied de la statue de saint Norbert, quand autour d'elle les six prélats furent rangés en demi-cercle pour faire les prières de la station, et que tous se furent arrêtés tournés vers la statue, un artiste aurait pu prendre là un magnifique tableau des fêtes du ciel, autant qu'on peut se les figurer de la terre.

Au retour de la procession, une splendide illumination éclairait l'autel principal et l'église entière, et

faisait ressortir les nervures délicates de la voûte. Le salut solennel du Saint-Sacrement couronna cette journée si bien remplie ; et la foule s'écoula calme, recueillie et profondément touchée.

Il s'est levé parmi nous une génération aveuglée qui a renouvelé le vœu des impies d'un autre âge : « *Faisons disparaître de la terre tous les jours de fête* « *du Seigneur* » (Ps. LXIII). Je le demande à toute âme sincère ; si jamais ce vœu criminel venait à se réaliser, les masses en seraient-elles plus saines, plus honnêtes, plus morales et plus heureuses ? Malheur au peuple qui n'a plus de fêtes religieuses ou qui vient à les prendre en dégoût ! Il a perdu ce *je ne sais quoi* qui est la goutte d'eau pour le voyageur altéré, le baume de la consolation pour le cœur ulcéré, le rayon de soleil après un sombre orage, et pour l'exilé le messager qui vient lui parler de la patrie absente.

CONCLUSION.

LE PASSÉ ET L'AVENIR DE L'ABBAYE.

« Hos igitur admirandos et sanctos viros nos quoque indigni
« ac despicabiles imitari studemus. Verum eorum vitæ cœ-
« lestis fastigium minime assequimur; sed pro infirmitatis
« nostræ ac miseræ facultatis modulo, eorum vitam exprimi-
« mus atque ipsorum habitum gerimus, etiamsi opera non
« assequamur. »

(S. Jean Damascène. *Hist. du B. Josaphat*, c. XII.)

Telle fut l'abbaye de Mondaye depuis sa fondation jusqu'à l'heure où nous écrivons ces pages.

Le lecteur aimera peut-être à mesurer un instant le chemin qu'il a parcouru depuis qu'il a ouvert cette histoire. Elle peut se résumer aisément en quelques mots :

Fondée dans les premières années du XIIIe siècle, par d'humbles enfants de saint Norbert, la modeste abbaye compta parmi ses bienfaiteurs et ses protecteurs des seigneurs, des évêques, des rois et des papes.

Toutefois, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, elle connut les privations de la pauvreté, et subit des épreuves sans nombre, suites des guerres avec les Anglais et des dissensions religieuses.

LISTE GÉNÉRALE

DES ABBÉS DE MONDAYE, DEPUIS LA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS.

	NOMS DES ABBÉS.	DATE DE LEUR AVÈNEMENT.	DATE DE LEUR MORT.	OBSERVATIONS.
1	ROGER I[er] DE JUËZ	vers 1202 (1)	1215	(1) Les années 1200, 1201 et 1202 furent employées aux premiers travaux de la fondation.
2	RICHARD	1216 (2)	1225	(2) Il y eut un interrègne d'une année environ.
3	ROGER II	1225	1242	
4	GABRIEL DU FAY	1242	1276	
5	GEOFFROY I	1276	1280	
6	GEOFFROY II BLASON	1280	1312	
7	GEOFFROY III DE CHAMPRÉFUS	1312	1320 (3)	(3) Le *Gallia christiana* indique l'année 1318; les *Annales* l'année 1319.
8	RAOUL D'ORVAL	1320	1327	
9	RICHARD II SYMONIS	1327	1349	
10	ROBERT I GARET	1349	vers 1372	
11	GEOFFROY IV RANDOUIN	1372	1390	
12	ROBERT II DE BACILLY	1390	vers 1418 (4)	(4) Nous suivons ici la chronologie du *Gallia christiana*.
13	THOMAS I ARNOULFE	1418	1421	
14	JEAN-LOUIS	1421	1439	
15	GUILLAUME I	1439		

19	JEAN I LE BARBEREL	1470	1482	
20	SAMSON	1482	1487	
21	LAURENT DE CUSSY	1487	1490	
22	NICOLAS DE LA BOYSAINE	1490	1497	
23	GILLES I LOURS	1497	1512	
24	JEAN II FEREY	1512	1557 (6)	(6) Démissionnaire en 1555, il ne mourut qu'en 1557.
25	GILLES II DE VALOGNES	1555	1562 (7)	(7) Selon le P. Hugo, Gilles de Valognes résigne seulement ses fonctions à cette date de 1562.
26	JEAN II ou GUILLAUME POYNEAU	1562	1564	
27	JULIEN GUICHARD	1564	1565	
28	GUY HAMEL	1565	1572	
29	JEAN IV BOURDON	1572	1587 (8)	(8) Il donne sa démission.
30	FRANÇOIS DU BOUILLONNEY	1587	1631	
31	CLAUDE-PH. LECLERC DU TREMBLAY (9)	1631	1704	(9) Premier abbé commendataire.
32	PHILIPPE LHERMITE	1704	1725	
33	OLIVIER JAHOUEL	1725	1738	
34	LOUIS-JOSEPH REUSSE	1738	1763	
35	CHARLES-FRANÇOIS RAFFIN (10)	1763	1782	(10) Deuxième abbé commendataire.
36	DE LA ROCHEFOUCAULD-DUBREUIL (11)	1782	1783	(11) Troisième abbé commendataire. — Transféré ailleurs en 1783.
37	BOCHARD DE CHAMPIGNY (12)	1784	1790	(12) Quatrième abbé commendataire.
. . .	. . . .	. . . . . .	. . . . . .	Ici commence l'interruption violemment causée par la Révolution.
38	JOSEPH WILLEKENS (13)	1873	Ad multos annos!	(13) D'abord prieur en 1859. Puis supérieur du monastère en 1863 ; abbé, le 27 juin 1873.

Dans la mauvaise fortune comme aux jours de la prospérité, le monastère de Mondaye poursuivit, pendant de longs siècles, sa noble mission de prière, d'apostolat et de charité ; et son influence morale ne cessa jamais d'être un bienfait pour le pays.

Les premiers âges de son histoire offrent, il est vrai, fort peu de ces détails circonstanciés qui excitent l'intérêt en flattant la curiosité. Ce que saint Cyprien a dit des héros de la primitive Église : « *Sciebant mori, non sciebant disputare ;* » je puis, sans mensonge, l'appliquer à nos ancêtres en religion : ils savaient vivre et mourir saintement, mais ils se souciaient peu d'écrire leurs actes. Ils savaient opérer des merveilles : la pensée ne leur venait point d'en faire le récit. Aussi bien, en ces siècles de formation sociale, n'était-il pas plus urgent de travailler que d'écrire ? Alors surtout que l'imprimerie n'existait point encore, l'écrivain ne pouvait guère travailler que pour l'avenir : au moyen-âge, il fallait songer au présent, défricher les bois et cultiver les âmes ; et nos Pères ne faillirent pas à cette double tâche.

Renouvelée, au XVIIe siècle, dans sa ferveur et sa régularité par l'introduction de l'Étroite-Observance, elle devint, plus que jamais, un foyer d'où rayonnèrent les vertus et la piété.

Effacez de l'histoire le nom de Mondaye : supposez un instant que jamais colonie religieuse n'y ait dressé sa tente : qui sera là pour créer et perfectionner l'agriculture dans cette partie du Bessin ? Qui prendra soin, pendant plusieurs siècles, des lépreux de toute cette contrée ? Qui distribuera aux paroisses voisines les secours et les consolations de la religion ? Qui

bâtira cette église remarquable? Qui peindra ces tableaux que vous admirez? Où sera enfin l'histoire de ce pays, si vous supprimez l'abbaye qui fut pour lui un foyer de civilisation chrétienne?

Plusieurs des abbés de Mondaye furent des hommes également éminents par la science et par les qualités sacerdotales et religieuses. De siècle en siècle, nous les avons constamment trouvés au poste du devoir, toujours dignes, et accomplissant de grandes choses avec la simplicité de la vertu. Qu'il nous suffise de rappeler Roger de Juaye, Geoffroy de Champrépus, Geoffroy Randouin, Jean-Louis, Guillaume Ier, François Du Bouillonney, Philippe Lhermite, Louis-Joseph Reusse et le P. Jahouel lui-même, malgré son égarement passager.

Le nom de quelques-uns des simples religieux de Mondaye a aussi traversé les âges avec honneur. Philippe Quarteron, curé de Juaye au XIVe siècle, les PP. Joseph Thorel, Pierre Lastelle, Chamaret, Le Chevalier et Goujon, prieurs claustraux de l'abbaye; les PP. Lepelletier, Davy et Dupetit-Bosq, victimes de leur attachement à la foi catholique; et, au-dessus de tous, le P. Eustache Restout, cénobite aussi exemplaire qu'artiste distingué.

Après avoir fourni une longue et utile carrière, l'abbaye six fois séculaire tomba noblement, emportée par le torrent révolutionnaire; et, quand elle eut disparu, la mémoire des Prémontrés resta toujours en honneur dans la contrée.

On pouvait croire que c'en était fait à jamais des destinées monastiques de Mondaye. Mais non, presque aussitôt des Trappistines viennent l'occuper pendant

trente années, en attendant le retour de la famille religieuse qui lui avait donné son beau nom de *Montagne de Dieu.*

Tel fut, encore une fois, le passé de notre abbaye. Quel sera son avenir ?

Il ne nous appartient pas de le dire. « Sans doute, « écrivait naguère M. Ch. Taiée, en terminant son *Étude sur Prémontré*, on ne voudra pas, dans un « pays libre, empêcher des hommes pacifiques et honnêtes de s'associer sous la protection et le con- « trôle de la loi, pas plus les empêcher de consacrer « certaines heures à la prière et certaines autres au « travail, pas plus leur défendre de revêtir un habit, « un couvrechef, un manteau d'une couleur particu- « lière, et sous ces rapports la France pourra bien « être semée de moines et de nonnes de tous cos- « tumes et de toutes couleurs » (1).

Je remercie vraiment le libéral écrivain qui laisse d'une façon si aimable le champ libre au zèle des ordres religieux qui avaient conservé assez de vitalité pour renaître en des temps meilleurs. Qu'il me permette, toutefois, de ne pas accepter, sans réserve, le jugement qu'il ajoute incontinent : « Pour qu'un « grand Ordre aujourd'hui se relève et se répande, il « lui faudrait, comme au moyen-âge, de grandes « questions à soutenir, un grand intérêt social à dé- « fendre, de grandes innovations moralisatrices à « propager. » Je le demande aux esprits sincères : que nous manque-t-il de tout cela, au XIX[e] siècle ? Ce serait se montrer bien aveugle, que de ne pas voir

(1) *Prémontré..... Seconde partie*, p. 212.

combien notre âge a besoin de réapprendre ce qu'il a oublié : l'Évangile, la foi, l'humilité, le sacrifice, la charité, que sais-je ? toutes les vertus chrétiennes qui sont la force morale des sociétés. Ou je m'abuse, ou il n'y eut aucun siècle de notre histoire nationale qui ait eu plus besoin que le nôtre de comprendre *la grande question, le grand intérêt social, la grande innovation moralisatrice.* Et qui donc enseignera efficacement toutes ces choses aux hommes de notre temps et de notre pays, si, pour une cause ou pour une autre, vous interdisez l'arène aux athlètes qui ont fait leurs preuves pendant de longs siècles de luttes et de triomphes ? Laissez du moins dans leur pieuse illusion les âmes de bonne volonté qui se croient appelées à cette mission. Lorsque tous les fondements de la vie sociale sont minés par l'égoïsme et le sensualisme, est-ce donc trop de tous les dévouements pour soutenir l'édifice ? Est-ce le moment opportun d'exclure du travail commun de préservation les ouvriers qui ont, en leur constitution même, les éléments destinés à sauver l'édifice menacé, je veux dire l'esprit de désintéressement et d'abnégation ?

Mais l'écrivain, que nous combattons dans ses appréciations, insiste de nouveau. A un ordre religieux « il faudrait encore des populations naïves à en- « traîner, de riches fondateurs ou donateurs à cap- « tiver, de grands biens à conquérir : il lui faudrait « surtout ce dévouement, ce désintéressement im- « mense qui ne sont plus possibles aux siècles de « discussion et d'examen, toutes choses qui désormais « lui manqueraient. » Voilà donc les Instituts monas-

tiques bien et dûment exclus de la société moderne. Le lecteur comprendra que des soldats décidés à défendre les vrais intérêts de leur patrie n'admettent pas ces fins de non-recevoir, qu'ils ont le droit d'appeler injurieuses pour eux.

Personne ne s'y méprendra, en effet : il n'est point d'ordre religieux qui ait la pensée *d'entraîner* je ne sais où *des populations naïves*, si ce n'est à la vertu et aux pensées de l'immortalité. *De riches fondateurs ou donateurs à captiver !* Les âges de foi connaissaient de tels enthousiasmes ; et encore, faut-il dire que les donateurs savaient fort bien à qui et pourquoi ils donnaient. Dans ce siècle positif et utilitaire, que l'on ne redoute pas ces captations intéressées. Sans doute, il se rencontrera encore des Raoul de Percy et des Eléonore de Salisbury. Mais les bienfaiteurs ou bienfaitrices n'auront pas besoin d'être *captivés*. Quand Dieu veut le succès d'une œuvre chrétienne, il y fait toujours entrer deux éléments : d'un côté la pauvreté, et de l'autre la charité des cœurs généreux. Que parle-t-on, du reste, de « *grands biens à conquérir* ? » J'aime à le redire, avant de poser la plume : la pauvreté fut toujours le vrai trésor d'une maison religieuse ; et si Mondaye, plus heureuse que beaucoup d'autres abbayes, sut se préserver, dans tout le cours de son existence, des défaillances du relâchement, elle le dut à son état de médiocrité relative. Volontiers, je redirai pour les Instituts monastiques la prière du Sage : « Seigneur ne leur donnez ni le « dénûment ni la richesse, donnez-leur seulement « ce qui est nécessaire à leur subsistance ; *tribue* « *tantum victui necessaria* » (Prov. XXX, 8).

Dire que *le dévouement et le désintéressement ne sont plus possibles aux siècles de discussion et d'examen*, c'est se méprendre d'une façon étrange. Que le dévouement ne puisse germer dans un cœur sceptique et blasé, je l'accorde. Et c'est précisément ce courant de doute et de mépris universel qui entraîne tant d'âmes vers l'abîme. Mais à côté de ce courant meurtrier, heureusement il en existe un autre ; celui-ci prend sa source dans le Cœur même du Sauveur des hommes, et s'en va, à travers le monde, vivifiant, animant, élevant au-dessus d'elles-mêmes les âmes qui ne lui résistent pas. Ainsi naissent, aujourd'hui encore, les pieux laïques, véritables apôtres au sein de la société, les prêtres zélés, les Sœurs de saint Vincent-de-Paul, les ordres religieux de tout habit, les missionnaires des deux mondes, etc. De grâce, ne diminuez pas le mérite de ces ouvriers infatigables et désintéressés. Si notre société est appelée à se relever, c'est eux qui la prendront à terre, gisante et sans vie; ils répandront sur ses plaies l'huile qui adoucit la blessure; ils lui rendront enfin la lumière et la force, en lui rappelant le mot toujours vrai : « *La justice élève les nations, et le péché* « *rend les peuples malheureux* » (Prov. XIV, 34).

Nous osons donc en appeler de la condamnation à mort prononcée par un auteur que nous avons trouvé généralement impartial et consciencieux. Nous réclamons notre place dans l'œuvre commune de la régénération morale de la France. Est-ce présomption de notre part? Peut-être, mais nous, du moins, nous avons une racine dans le passé ; nous ne sommes pas d'hier. Ne rejetez pas l'instrument qui a servi pendant

des années, il peut continuer de vous être utile. Je le sais, huit siècles sont une longue vie pour toute institution humaine. « Après l'âge viril, dites-vous, « vient plus ou moins lentement la vieillesse avec ses « langueurs, ses affaissements. » Oui, mais je sais une institution qui ne vieillit pas, et « dont la jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle, » c'est ma mère, l'Église catholique. Or l'Église communique à ses créations quelque chose de sa propre immortalité. Vous avez beau dire et beau faire, les anciens ordres religieux renaissent de leurs cendres. « Rien « n'a vécu, disait le P. Lacordaire, qui n'ait été vrai, « naturel, utile à quelque degré ; mais rien ne renaît « qui ne soit nécessaire, et qui n'ait en soi-même les « conditions de l'immortalité. La mort est un assaut « trop rude pour en revenir, quand on n'est pas « immortel » (1).

D'ailleurs l'Ordre de Prémontré, bien que mutilé et infiniment réduit, n'a pas cessé de vivre au sein de l'Église. Nous croyons faire plaisir au lecteur en lui offrant le tableau des communautés qui existent à l'heure où j'écris ces pages. Institut de prière et d'action, l'Ordre de saint Norbert a su varier, selon les siècles et les pays, ses formes d'apostolat. Dans les diverses régions de l'Allemagne, il se voue de préférence à la direction de colléges nombreux et florissants, sans toutefois exclure l'administration des paroisses. En Belgique, c'est cette dernière forme de ministère apostolique qui prévaut. Sur le sol de France, les prédications et les missions semblent

(1) Lacordaire. *Mém. pour le rétabl. des Frères Prêcheurs*, ch. I.

TABLEAU

DES ABBAYES DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ EXISTANT ENCORE AUJOURD'HUI.

ABBAYES et MONASTÈRES.	DIOCÈSES.	DATE de la FONDATION	DATE de la RESTAURATION.	OBSERVATIONS.
I. — EMPIRE D'AUTRICHE.				
Czorna	Javarin	1180	1802	Nombre des Religieux en 1853 40
Geras ou Gerussen	Passau	. . . .		(*Catalogue officiel*) 33
Jaszov	Agram	. . . .	1802	— 86
Neureisch	Olmütz	1241*	* Les couvents qui suivent n'ont pas subi d'interruption.	— 14
Schlagel	Passau	1218		— 32
Selau ou Siloë	Prague	1138		— 36
Strahow	Prague	1138		— 83
Tepla	Prague	1193		— 103
Wiltau	près Insprück	1137		— 45
Zwierzyniec (monastère de Religieuses)	Cracovie	1162		— 37
II. — CIRCARIE D'ESPAGNE.				
Ste-Sophie de Toro (monastère de Religieuses)	Zamora	1162	non supprimé	Mgr l'évêque de Zamora, évêque Prémontré, est sup[r] du couvent.
Une autre communauté	de Norbertines	. . . .	non supprimée	
III. — CIRCARIE DE HOLLANDE.				
Berne (Heeswick)	Bois-le-Duc	1134	non supprimé	
Oosterhout (monastère de Religieuses)	Bréda	1269	non supprimé	Le prévôt est de Tongerloo.
IV. — CIRCARIE DE BELGIQUE.				DROIT DE VISITE :
Averbode	Malines	1131	1834	Tongerloo.
Grimberghen	Malines	1128	1840	Tongerloo.
Tongerloo	Malines	1130	1840	Averbode et Postel.
Park	Malines	1129	1836	Tongerloo.
Postel	Malines	1173	1844	Tongerloo.
Neerpelt (monastère de Religieuses)	Liége			Le prévôt est de Tongerloo.
V. — FRANCE.				DROIT DE PATERNITÉ :
Abbaye de Mondaye	Bayeux	1200	1859	Abbaye-mère : Grimberghen.
Prieuré de St-Joseph, à Balarin	Auch	1867		Abbaye-mère : Mondaye.
St-Nicolas-des-Lorrains	à Rome	1874		Fondée par Mondaye et la circarie de Belgique.
Abbaye de St-Michel (primitive observance)	Aix	1858		Cette maison est abbaye-mère de l'observance primitive.
Monastère de Combes (primitive observance)	Rodez	1873		Abbaye-mère : St-Michel.
Monastère de Bonlieu (Religieuses)	Valence	1869		Le prévôt est de Tongerloo.

destinées à absorber les autres œuvres. Naguère enfin nous recevions de nos sœurs d'Espagne une lettre où la « sœur Marie-Basilie de Jésus, fille Norbertine, » nous disait : « Nous tenons une classe « de petites filles et sommes bien unies et bien « heureuses dans la maison de notre céleste « époux. »

Je m'arrête ; aussi bien tout ce que j'ajouterais pourrait ressembler à une louange intéressée. Loin de moi cette faiblesse ! S'il est un écueil contre lequel je me sois mis en garde, dans ce travail, c'est bien celui d'appréciations de sentiment en faveur de nos frères en religion. Quiconque ose prendre la plume et veut écrire une histoire sérieuse, doit se respecter assez pour rechercher et dire la vérité sans apprêt comme sans détour. Voilà ce que j'ai voulu faire. Puissé-je y avoir réussi au gré de mes lecteurs !

Pour nous, heureux habitants de ce cloître, quoiqu'il en soit de l'avenir réservé à l'abbaye de Mondaye, nous bénirons toujours la Providence d'y avoir abrité nos jeunes années. Nous continuerons d'y goûter en silence les seules jouissances auquelles il nous soit possible d'aspirer : la solitude et l'union dans la prière, le calme paisible de l'étude, les doux entretiens d'une fraternelle amitié et les précieux avantages de l'obéissance religieuse. Rien ne saurait valoir pour nous ce trésor de la vie commune s'écoulant sans bruit, sous l'aile du Christ-Jésus. Et je ne saurais mieux finir qu'en empruntant les accents par lesquels un poète bien connu célébrait les douceurs du cloître :

« Ici viennent mourir les derniers bruits du monde.
Nautonniers sans étoile, abordez, c'est le port ;
Ici l'âme se plonge en une paix profonde,
Et cette paix n'est pas la mort.
Comme un homme éveillé longtemps avant l'aurore,
Jeunes, nous avons fui dans cet heureux séjour.
Notre rêve est fini ; le vôtre dure encore,
Éveillez-vous, voici le jour.
Cœurs tendres, approchez, ici l'on aime encore,
Mais l'amour épuré s'allume sur l'autel,
Tout ce qu'il a d'humain à ce feu s'évapore,
Tout ce qui reste est immortel. »

(Lamartine.)



APPENDICE.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ LECOQ,

LE 25 MAI 1874.

Le lundi de la Pentecôte de l'année même où j'écris ces pages, l'abbaye célébra, dans une joie pleine de reconnaissance, le quinzième anniversaire de sa restauration. Mgr Hugonin, entouré d'une assistance nombreuse, honorait cette fête de son auguste présence. L'un des premiers et des meilleurs amis de la nouvelle communauté, M. l'abbé Lecoq, curé-doyen de Saint-Jean de Caen, éleva la voix et raconta, devant un auditoire visiblement sympathique, l'histoire des miséricordes divines sur notre chère abbaye. Nous devions à une parole si noble et si élevée de la recueillir et de la conserver pieusement, je l'offre aujourd'hui aux lecteurs de l'*Essai historique* : par où pourrais-je mieux finir?

« *Emittes spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ.*

« Vous enverrez votre esprit, et il se fera une création, et vous renouvellerez la face de la terre. »

(Ps. CIIIe, v. 31e.)

Monseigneur,

Mes Frères,

« Formée par l'Esprit Saint, animée de son souffle, soutenue de sa force, l'Église ne redoute ni les menaces des

hommes, ni les injures du temps. Le temps passe, les hommes aussi : l'Église demeure, toujours attaquée, jamais vaincue. Édifice plus majestueux et plus durable que la pyramide assise, au fond du désert, depuis quarante siècles, sur sa base de granit.

Non-seulement l'Église reste debout et en équilibre sur un sol perpétuellement agité, mais dans cette attitude naturellement impossible, elle parle, elle agit, elle vit ; elle donne la vie. Tantôt elle fait jaillir du néant ce qui n'existait pas encore, tantôt elle rajeunit ce qui avait vieilli. Au milieu de ruines amoncelées depuis des siècles, elle laisse tomber une parole, et aussitôt la poussière s'émeut ! Ce qui était tronqué et mutilé reprend sa première forme ; ce qui gisait tristement à terre se dresse et se relève ; l'univers est plein de la magnificence de ces œuvres.

Or, mes frères, l'abbaye de Mondaye, humble et petite relativement, si vous le voulez, a néanmoins sa place marquée dans l'histoire de ces manifestations glorieuses qui font éclater de plus en plus l'éternelle et divine fécondité de l'Église.

Un simple et rapide exposé des faits sera ici toute une démonstration.

—

Ce fut en l'an de grâce 1201 que Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, appela sur cette colline les religieux Prémontrés. Ils y vinrent, uniquement guidés par l'obéissance et la foi. Quel autre motif, quel intérêt humain aurait pu entrer dans leur détermination ? A cette époque, par suite des graves démêlés qui existaient entre Philippe-Auguste et le roi d'Angleterre, on pouvait aisément prévoir que la Normandie allait devenir le théâtre d'une guerre longue et sanglante. Mondaye d'ailleurs n'avait alors ni belles constructions, ni frais ombrages, ni champs fertiles, ni prairies verdoyantes. C'était plutôt un désert, sorte de lande aride où l'on ne voyait fleurir

que la bruyère. Aussi cette fondation ne se fit pas sans difficultés. Nos pieux cénobites n'eurent d'abord qu'un modeste toit pour les garantir des intempéries de l'air, un vêtement grossier pour couvrir leurs membres, et, pour vivre, un morceau de pain noir. Et n'allez pas croire, mes frères, que ce soit là un tableau de fantaisie. Non. Un document authentique nous les montre, en 1215, vivant depuis longtemps déjà dans les angoisses et la pauvreté ; sans cesse courbés sous le poids d'une extrême indigence et d'un rude labeur. « *A longe retro temporibus in paupertate et angustiis, pondus sustinuerunt miseriæ et laboris.* »

Ce monastère commença donc dans les gémissements et dans la douleur. Son berceau fut marqué du signe de la croix. N'est-ce pas le sceau dont la main de Dieu décore ordinairement le front des œuvres auxquelles il destine l'honneur d'un long avenir? Nos saints religieux ne pouvaient l'ignorer; et malgré mille déboires et mille obstacles, le succès de l'entreprise ne leur parut jamais douteux. Ils comptèrent sur Dieu, sur l'Église, sur la charité chrétienne. Dieu les bénit, l'Église les encouragea, et la charité leur ouvrit ses trésors. Tant de privations, si dignement supportées, provoquèrent, dès qu'elles furent connues, de vives et généreuses sympathies. Les annales de l'Ordre ont religieusement conservé le souvenir de ces premiers bienfaiteurs qui se nommaient Raoul de Percy, Raoul de Bernières, Gosselin de Condé, Eléonore, l'illustre comtesse de Salisbury.

A partir de ce jour, les enfants de saint Norbert furent les hôtes paisibles de cette douce solitude. Ils y vécurent modestes et recueillis, sans bruit, sans éclat, dans la pratique constante des vertus de leur profession. Tantôt ils chantaient d'un cœur unanime les louanges du Seigneur; tantôt, ils annonçaient sa parole; chaque matin, dès l'aurore, et avec une ferveur angélique, ils célébraient les augustes mystères; ils priaient; ils travaillaient.

Qui dira le nombre des œuvres saintes qui, pendant près de six siècles, ont dû sortir, comme une riche moisson, de ce petit coin de terre où nous sommes maintenant réunis? Les anges chargés par Dieu d'écrire, en détail, au *livre de vie* ce qui se fait de bien parmi les hommes, pourraient seuls nous raconter cette longue et édifiante histoire. Mais ce que nous savons et ce que nous devons dire, c'est que, durant cette longue période, l'abbaye de Mondaye se maintint, sans fléchir, à la hauteur de sa mission; c'est qu'on la vit toujours fidèle aux saintes règles d'une sage et austère discipline. Il lui fallut cependant, ne n'oublions pas, traverser des jours sombres, des heures critiques et des temps pleins d'orage.

L'abbaye de Mondaye était là pendant que le grand schisme d'Occident troublait et divisait le monde entier; elle était là pendant que de lamentables désordres, partis quelquefois des plus hautes régions, faisaient gémir la société chrétienne; elle était là aux jours néfastes de Luther et de Calvin; elle était là enfin tandis que Voltaire et les encyclopédistes s'efforçaient d'inoculer au cœur de notre pays cet esprit d'impiété et de libertinage qui a été et qui reste la principale cause de tous nos malheurs.

Or, ni au XIVe, ni au XVIe, ni au XVIIIe siècle, jamais, en un mot, on n'a signalé dans ce vénérable couvent une seule apostasie, une seule défection, un seul scandale. Et si un jour la subtile hérésie des Jansénistes essaya d'y pénétrer, tout permet de croire qu'elle n'y prit pas racine; ce fut un nuage qui glissa vite sur l'azur d'un ciel ordinairement serein. La première moitié du XVIIIe siècle fut peut-être même le plus beau moment de la chère abbaye. Philippe Lhermite et Joseph Reusse, dont les cendres reposent dans cette nef, étaient des saints. Sous leur gouvernement, la science et la vertu, se prêtant un mutuel appui, brillèrent du plus vif éclat. Pourrais-je ne pas saluer, en passant, le nom d'Eustache

Restout, enfant de la paroisse Saint-Jean de Caen, baptisé le 15 novembre 1655 par l'un de mes prédécesseurs?

Architecte, peintre, sculpteur, Eustache fonda, à l'ombre de ces cloîtres, une véritable école des beaux-arts.

Notre illustre et tant regretté M. de Caumont a dit, en parlant de l'église de Mondaye, « qu'elle sera toujours un des plus beaux monuments religieux de l'époque moderne. »

Eh bien! mes frères, cette église avec ses pilastres et ses arcades, ses voûtes et sa coupole; cette église, avec ses statues, ses grandes fresques et ses superbes tableaux, cette église, dans ses détails et dans son ensemble, de la base au sommet, à qui est-elle due? A un seul homme. Eustache Restout en conçut le plan; il en surveilla l'exécution; et quand l'architecte eut terminé son œuvre, le peintre saisissant sa palette et ses pinceaux jeta, d'une main hardie, sur la pierre ou sur la toile, ces brillantes et harmonieuses couleurs que nos yeux peuvent contempler encore. Lisez, lisez cette épitaphe, si belle dans sa simplicité, et que j'aperçois d'ici: « *Templum hoc ab imis ad alta conduxit; solus ditavit picturis.* »

Est-il nécessaire d'ajouter qu'en faisant construire à grands frais cette noble basilique, les moines procuraient du travail à cent pères de famille, et, avec du travail, une honorable aisance? Est-il besoin de dire que tous les pauvres de la contrée trouvaient perpétuellement la charité debout, à la porte du cloître, la main toujours ouverte pour semer des bienfaits. En la seule année 1790, près de cent boisseaux de bon et pur froment leur furent distribués, sans parler des autres aumônes.

De semblables actes et de telles vertus auraient dû, ce semble, désarmer la haine la plus farouche. Hélas! il n'en fut rien. Déjà la Révolution, excitée et guidée par l'incrédulité, s'avançait à grands pas, l'œil en feu, la bouche écumante, la hache au poing. On sait trop à quels excès elle devait s'emporter contre tout ce qui avait un caractère religieux, antique

et vénérable. C'était le génie des ruines. Dissimulant sa rage de destruction sous le voile d'une détestable hypocrisie, il venait, disait-il, au nom de la liberté et de la dignité humaine, ouvrir ces odieuses prisons qui se nomment des couvents, et faire disparaître à jamais du sol qu'elles souillaient ces maisons sinistres, entourées de grandes murailles noires, forêts d'abrutissement, de fanatisme et de superstition.

Pour construire une société nouvelle, il fallait, disait-on, une terre nouvelle, des idées nouvelles, des institutions nouvelles. Comme si le bon sens, le droit et la justice n'étaient pas de leur nature éternels et immuables !

De quelles iniquités, de quelles extravagances, de quels forfaits nos Pères ne furent-ils pas, en ces jours de terreur, les témoins et les victimes !

Mondaye eut l'honneur de n'être pas épargné. L'Assemblée nationale avait décrété que les ordres religieux seraient supprimés et les vœux monastiques abolis.

Décret impie et absurde s'il en fut jamais, puisqu'il violait à la fois les droits de Dieu et les droits les plus sacrés de la conscience. Hélas! à ces heures de délire, où les vapeurs malsaines sorties du puits de l'abîme se sont répandues sur la face de la terre, il n'y a plus ni sagesse, ni raison.

Le 10 janvier 1791, au fort de l'hiver, on vint officiellement signifier à nos religieux qu'ils eussent à sortir immédiatement de leur demeure. Au nom du droit nouveau, on leur déclarait que leur maison n'était plus leur maison, que leurs meubles n'étaient plus leurs meubles, que leur propriété si légitimement acquise, consacrée par une si longue possession, n'était plus leur propriété... Toute discussion eût été inutile. A la force il fallut bien céder. Une dernière fois, les moines de Mondaye se réunirent au pied de cet autel; une dernière fois ils regardèrent en pleurant et ce sanctuaire, et ces voûtes, et ces tombes. Pieux et doux asile où nos Pères sont morts, où nous aurions tant voulu mourir, adieu ! Puis ils s'en allèrent,

l'âme navrée, le cœur brisé ; toute joie et toute vie disparut avec eux. Les portes de la sainte demeure furent fermées et scellées. L'airain sacré resta muet. Un long voile de deuil enveloppa cette enceinte. Écoutez : on n'entend plus rien, rien, pas un chant, pas un souffle, pas un mot, c'est le silence, le silence lugubre comme celui de la mort !

O Mondaye ! ô vierge fille de Sion ! ta douleur est grande, mais est-elle sans espoir ? Tes soutiens sont-ils condamnés à pleurer éternellement parce que les foules pieuses ne dirigeront plus jamais leurs pas vers toi ? Échos de la montagne accoutumés à redire sans cesse l'harmonie des chants sacrés, êtes-vous condamnés pour toujours à ne plus faire entendre aux oreilles du pâtre et du voyageur égaré dans ces campagnes que le cri monotone de l'oiseau des nuits ou du passereau solitaire ? Longtemps on a pu le craindre, mes frères, plus d'un demi-siècle s'était écoulé, et l'on n'apercevait plus nulle part, en France, la blanche tunique du Prémontré ! Après avoir abrité, pendant quelques années, de pauvres et saintes religieuses, cette abbaye venait de retomber en des mains séculières. Un projet digne de tout éloge, mais qui eût certainement détourné à jamais ces cloîtres de leur primitive destination, était sur le point de se réaliser. C'est ici, mes frères, qu'il faut admirer l'intervention visible de la divine Providence. A ce moment même, qu'on pouvait regarder comme décisif pour l'avenir de cette maison, il se rencontre un homme, un prêtre étranger au diocèse, récemment arrivé dans la contrée, qui tout à coup, sans aucune commission préalable, se fait acquéreur provisoire du monastère et de son enclos. On eût pu taxer une pareille conduite de témérité : c'était une inspiration du ciel. La suite des événements l'a prouvé.

Un soir d'automne de l'année 1858, deux religieux de l'abbaye de Grimberghen, en Belgique, nous arrivaient timides et inquiets.

Quelques mois plus tard, les bâtiments claustraux, dégagés

des éléments grossiers qui les profanaient, avaient déjà repris leur forme pleine de noblesse et de simplicité.

Le 13 juin 1859, l'Ordre de saint Norbert rentra solennellement en possession de son ancienne demeure. C'était un lundi de la Pentecôte. Le temps était radieux et les cœurs aussi; la fête fut splendide, et nous en célébrons aujourd'hui le joyeux anniversaire.

En 1862, le noviciat est canoniquement érigé. Dieu suscite en même temps de nombreuses vocations. Ces pierres vivantes, que l'architecte divin choisit et polit lui-même, viennent successivement s'ajouter aux pierres qui déjà les attendaient. De cette sorte le vrai monastère, l'édifice spirituel, se reconstruit à vue d'œil. Chaque année, il s'élève assises par assises, et bientôt il arrive à une hauteur qu'il n'avait probablement jamais pu atteindre.

Toutefois, comme on l'a si bien dit, à cet édifice déjà si régulier et si beau, manquait son couronnement. C'est vous, Monseigneur, toujours si dévoué à toutes les grandes et saintes œuvres, qui deviez le lui donner.

Ce sera une des gloires de votre épiscopat. Les annales du diocèse et les annales de Mondaye rediront d'un commun accord, à la postérité la plus reculée, que le douzième jour du mois d'octobre 1873, en présence des T. R. P. abbés de Grimberghen, de Tongerloo, d'Averbode et de Parck, Mgr Flavien-Antoine-Abel Hugonin, évêque de Bayeux et de Lisieux, est venu, en la fête de ses saints prédécesseurs, bénir et introniser ici, au nom du souverain Pontife, le trente-cinquième abbé régulier de Mondaye, dans la personne du très-religieux Père Joseph Willekens. Et le peuple chrétien, entendant raconter ces choses, louera le Seigneur. « *Scribuntur hæc in generatione altera, et populus qui creabitur laudabit Dominum.* »

Et vous, nef, témoin de ces heureux événements, louez aussi le Seigneur, dont la main s'est reposée sur cette mon-

tagne (Isaïe, XXIII) ; soyez dans la joie ; une grande bénédiction est tombée du ciel sur ces contrées. « *Lætamini cum Jerusalem omnes qui diligitis eam.* »

Mondaye a rejeté son linceul ; il est sorti de son tombeau ; il a repris sa beauté et sa vie. A qui le doit-il ? Aux habiletés de la science ou de l'industrie humaine ? A l'influence et à la protection des puissants du siècle ? Non, mille fois non. Mondaye est ressuscité ! Gloire à Dieu qui, avec une souveraine puissance, donne la vie ou la mort, fait descendre jusqu'au fond des abîmes et qui en ramène quand il lui plaît « *Mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit.* »

Mondaye est ressuscité ! Gloire à Pie IX, dont le cœur magnanime donne la première impulsion à tout ce qui fait le bien et le beau dans le monde entier.

Mondaye est ressuscité ! Gloire à nos Pontifes ; gloire à Mgr Didiot, de grande et vénérable mémoire ; gloire à Mgr Hugonin ; que Dieu nous le garde de longues années ! *Ad multos annos.*

Mondaye est ressuscité ! gloire à l'Église qui, seule, peut opérer de telles merveilles !

Outragée, mutilée, persécutée, l'Église n'est pas pour cela stérile. L'Esprit de Dieu est l'inépuisable principe de sa vitalité ; les germes précieux qu'elle porte dans son sein béni croissent et s'épanouissent à l'heure et au lieu qui leur furent marqués dans le plan divin. Sans doute il arrive que l'ouragan déchaîné par la perversité humaine brise souvent, hélas ! les rameaux de l'arbre et le couche lui-même violemment à terre. Il s'est desséché, on l'a cru mort, mais la racine n'était pas anéantie. Peu à peu elle perce de nouveau le sol. Dieu lui envoie son soleil et sa rosée, et un jour on s'aperçoit que l'arbre a retrouvé, avec la chaleur et la fraîcheur d'une nouvelle jeunesse, sa forme ancienne et majestueuse. C'est l'histoire de notre abbaye. Et ceux qui voient ces choses, qui réfléchissent, ne peuvent que s'écrier, avec le P. Lacordaire :

En vérité, « les chênes et les moines sont éternels. » Les chênes, parce qu'ils ont leur germe dans la nature qui ne périt pas, et les moines, parce qu'ils puisent leur sève dans l'Église, et que l'Église, comme Jésus-Christ, demeure éternellement.

Nous aussi, mes frères, nous avons tous personnellement des promesses d'immortalité. Ces promesses se réaliseront, à la condition toutefois que, détachés des ombres qui passent, nous nous attacherons de plus en plus à l'Église et à Jésus-Christ, au bien, à la justice, à la vérité qui ne passent jamais. »



TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Dédicace v

Préface ix

Principaux ouvrages et recueils consultés. xviii

PREMIÈRE PÉRIODE.

LA FONDATION DE L'ABBAYE.

CHAPITRE I.

SAINT NORBERT ET L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

Naissance et jeunesse de Norbert. — Sa conversion. — Norbert missionnaire apostolique. — Commencements de l'Ordre de Prémontré. — Saint Norbert archevêque de Magdebourg. — Mort du Saint Fondateur. — Merveilleuse extension de l'Institut. 1

CHAPITRE II.

LES ORIGINES DU MONASTÈRE DE MONDAYE.

L'Ordre de Prémontré en Normandie. — La colline de Mondaye. — Antiquités gallo-romaines. — Double étymologie du nom de Mondaye. — Le Mont-d'Aide. — Monnaies carlovingiennes. — La léproserie de Juaye. — Les trois fondateurs de Mondaye. — Date précise de la Fondation. — Saint Martin, patron de l'abbaye. 18

CHAPITRE III.

CONSTITUTION DÉFINITIVE DE L'ABBAYE.

Synchronisme — Les quinze années de détresse. — Roger de Juës, premier abbé de Mondaye. — La dignité abbatiale dans les premiers siècles de l'Institut. — Fondation de Belle-Etoile. — Gervais, abbé de Prémontré. — Lettre de Jourdain du Hommet au Chapitre général. — Reconnaissance officielle de Mondaye par le Chapitre. — Richard, second abbé. — Vie intime des religieux. 40

CHAPITRE IV.

LES PREMIERS BIENFAITEURS DE MONDAYE.

Le Nécrologe du monastère. — Jourdain du Hommet. — Ses donations et sa mort. — Enguerrand du Hommet. — Raoul de Percy et sa famille. — La comtesse de Salisbury. — La famille de Vassy. — Noms de quelques autres bienfaiteurs. — Solution d'un problème historique. — Sépultures de famille. — La méditation des religieux. 57

SECONDE PÉRIODE.

DEPUIS LA FONDATION JUSQU'A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE I.

LES CURES ET BÉNÉFICES DU MONASTÈRE.

Roger II, troisième abbé. — Le ministère paroissial des campagnes. — L'administration des cures dans l'Ordre de Prémontré. — La paroisse au XIIIe siècle. — La dîme. — Les paroisses de Juaye et de Trungy. — Gabriel

du Fay, quatrième abbé. — La paroisse d'Ellon — Le patronage de Noron.—Chapelles de St-Barthélemy, de La Haye, du château de Juaye et de St-André. — Vie active des Prémontrés de Mondaye. 83

CHAPITRE II.

DÉVELOPPEMENTS ET PROSPÉRITÉ DE L'ABBAYE.

Le pape Grégoire IX prend Mondaye sous sa protection. — Saint Louis, bienfaiteur du monastère. — Ses deux chartes. — Chartes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel. — Comment se sont accrues les ressources de l'abbaye. — Les visites d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. — Thomas de Mondaye, abbé d'Ardenne. — Geoffroy Ier et Geoffroy II, cinquième et sixième abbés. — Les Statuts primitifs de l'Ordre. — Influence morale des abbayes. 104

CHAPITRE III.

L'ABBAYE DE MONDAYE PENDANT LE XIVe SIÈCLE.

Premier usage de la langue française dans notre Cartulaire. — L'étude des Lettres dans l'Ordre de Prémontré.—Geoffroy de Champrépus, septième abbé. — Guillaume de Trie donne à l'abbaye la cure de Trungy. — Construction de l'église. — Les procès. — Droit de justice. — Règlement des pitances conventuelles. — Approbation de ce règlement par le Chapitre général. — Succession des abbés jusqu'à la fin de ce siècle. — Commencements de la guerre de Cent-Ans. — Du Guesclin à Mondaye. — Triste situation de l'abbaye. 123

CHAPITRE IV.

L'ABBAYE AU XVe SIÈCLE.

Nicolas Du Bosq, bienfaiteur de Mondaye. — Acte d'amortissement de Charles VI. — Colette de Juaye. — Rapports de l'abbaye avec les Anglais. — Affaire de Nicolas de Clémangis. — L'évêque Zanon de Castiglione et son Chapitre. — Succession des abbés. — Laurent de Cussy et sa famille. — Gilles Lours, vingt-troisième abbé. — Sa démission. — État de la discipline régulière. — Ancienne formule de profession religieuse. — Les armoiries de l'abbaye. 156

CHAPITRE V.

L'ABBAYE PENDANT LE XVIe SIÈCLE.

Jean Ferey, vingt-quatrième abbé. — Épisode de Gilles Baignard, gentilhomme de Juaye. — Démission de Jean Ferey. — Gilles de Valognes, vingt-cinquième abbé. — Le Protestantisme en Normandie. — Pillage de l'abbaye. — Assassinat de Julien Guichard. — Guy Hamel et Jean Bourdon, vingt-huitième et vingt-neuvième abbés. — M. et Mme de Suresnes commencent la réparation de l'église. — La famille du Bouillonney. — Une ère nouvelle dans l'histoire de l'abbaye. — Dernière appréciation du moyen-âge. 178

TROISIÈME PÉRIODE.

LE XVIIe ET LE XVIIIe SIÈCLE.

CHAPITRE I.

FRANÇOIS DU BOUILLONNEY, TRENTIÈME ABBÉ DE MONDAYE

Découverte de deux manuscrits. — L'abbaye dans les premières années du XVIIe siècle. — Le relâchement.

— Travail de restauration morale. — Mouvement réformateur dans l'Ordre de Prémontré. — Visite du père Jean Lepaige en Normandie et à Mondaye. — Le culte divin et les trois vœux. — Administration financière de François du Bouillonney. — Réparations matérielles de l'abbaye. — Une visite pastorale à Trungy. — Mort de François du Bouillonney. — Son tombeau. — Son éloge. 195

CHAPITRE II.

LA RÉFORME DE LAYRUELZ A MONDAYE.

La Commende et ses abus. — Claude du Tremblay, premier abbé commendataire. — La Réforme de Layruelz. — Affiliation de l'abbaye à la Réforme. — Mgr Camus, abbé d'Aulnay. — Éloge de nos abbayes normandes dans sa préface de la vie de saint Norbert. — Consécration de trois autels. — La sédition des *Nu-Pieds* à Caen et l'hôtel de Mondaye. — Les vocations religieuses. — Éducation des novices. — Conférence de Bonne-Espérance.—Incident de Norbert Deville. — Diplôme d'Association à l'Université de Caen. — Pierre Cally et son livre. — Les prieurs claustraux. — Le père Lastelle. — Construction d'une chapelle à Ellon. — Revenus de l'abbaye. — Un acte de Louis XIV. — Mort de Claude du Tremblay. . . 218

CHAPITRE III.

LE PÈRE LHERMITE ET LE PÈRE RESTOUT.

Le monastère du Saint-Sacrement, à Paris.— Nomination du Révérend Père Lhermite , trente-deuxième abbé. — Ses Bulles.— Les insignes pontificaux. — Projet d'une nouvelle église.—Le Père Eustache Restout.—Son éducation.—Sa profession religieuse.—Jacques Restout, religieux Prémontré. — L'église de l'abbaye de Cordillon.

— L'ancienne église de Mondaye. — Le style de la nouvelle. — Sa construction. — Ornementation de la maison de Dieu. — L'école de Mondaye. — Procès pour le patronage de l'abbaye. — Le père Lhermite, définiteur et visiteur. — Le Père Olivier Jahouel, coadjuteur. — Consécration de l'église. — Mort de Philippe Lhermite. — Son billet de mort et son épitaphe. . . 250

CHAPITRE IV.

LE PÈRE OLIVIER JAHOUEL ET LE PÈRE RESTOUT.

La secte Janséniste. — Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux. — Le Père Jahouel se range parmi les *appelants*. — Ses rapports avec la Visitation de Caen. — Retour du Père Jahouel à la doctrine catholique. — Sa bénédiction comme abbé. — Continuation de l'ornementation de l'église. — Caractère d'unité. — Construction du nouveau monastère. — Plan général de l'abbaye. — Mort de l'abbé Jahouel. — Épitaphe de son tombeau. . . 286

CHAPITRE V.

LE PÈRE REUSSE ET LE PÈRE RESTOUT.

Nomination royale du Père Reusse. — Bulle apostolique de provision. — Bénédiction de l'abbé Reusse. — Lots et partages entre la mense abbatiale et la mense conventuelle. — Les trois lots. — Intérieur du couvent en 1743. — Cérémonies religieuses du monastère. — La porte d'entrée, l'orgue et les quatre Évangélistes. — Le groupe de l'Assomption. — Consécration des pierres d'autel. — Le Père Restout, modèle du religieux. — Sa mort. — Son épitaphe et son portrait. — Désintéressement des religieux 305

CHAPITRE VI.

LE PÈRE REUSSE, TRENTE-QUATRIÈME ABBÉ (SUITE).

Administration matérielle de l'abbaye.—Les carrières de Couvert. — La campagne et l'église de Sainte-Basille. — La croix de saint Barthélemy. — Sépultures de l'abbaye. — La croix de Mondaye. — Terrible ouragan. — Interruption du *journal* de l'abbaye : son auteur. — Manuscrit de la rénovation des vœux. — Rénovation des vœux en 1755. — Jubilé de profession de l'abbé de Mondaye. — Mort du Père Reusse. — Inscription de son tombeau. 334

CHAPITRE VII.

LES ABBÉS COMMENDATAIRES.

Ch.-Fr. Raffin, trente-cinquième abbé. — Gouvernement des Prieurs claustraux. — Le Père Matthieu Bunot.—Le Père Thomas Chamaret.—Le Père Jacques Le Chevalier. — Chapitre national de 1770. — Une bénédiction de cloches à Mondaye. — De La Rochefoucauld-Dubreuil, trente-sixième abbé. — Bochard de Champigny trente-septième abbé. — Le Père Goujon, prieur claustral. — Cérémonial des professions religieuses. — Jean-Baptiste Lécuy, abbé de Prémontré. — Les signes du temps. 350

QUATRIÈME PÉRIODE.

LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE I.

L'ABBAYE DE MONDAYE AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION.

Une nouvelle source historique.— Aspect du couvent.— Les revenus du monastère. — La charité des religieux.

— État des dettes actives et passives. — Richesse et pauvreté. — La discipline régulière. — L'office divin. — Les livres liturgiques. — Les études dans l'Ordre de Prémontré et à Mondaye. — Gouvernement extérieur et intérieur du monastère. — Personnel religieux et domestique. — Haines contre les moines. — Le pamphlet de Pluquet. — Le livre de l'*État religieux*. — Bienfaits méconnus. 365

CHAPITRE II.

DERNIERS JOURS DE L'ABBAYE.

Deux décrets de l'Assemblée nationale touchant les Ordres religieux. — Les Pères de Mondaye durant l'année 1790. — Le 10 janvier 1791. — Pension accordée aux religieux. — Dispersion des Pères. — Enlèvement de la bibliothèque. — Les tableaux de l'abbaye de Mondaye. — Regrets des populations. — Vente du monastère. — *Planctus Norbertinus*. . . 392

CHAPITRE III.

LES DERNIERS RELIGIEUX DE MONDAYE.

Constitution civile du clergé. — La prison, l'exil et le martyre. — Le Père Dupetit-Bosq en Angleterre. — Le Père Davy interné à Caen. — Martyre du Père Toulorge. — Le Père Lepelletier à Coutances. — Le Père Goujon à Juaye. — Conservation providentielle de l'église abbatiale. — Le Père Paynel, prieur de Juaye. — L'église devenue temple décadaire. — Le Concordat 416

CHAPITRE IV.

L'ABBAYE DE MONDAYE DEPUIS LE CONCORDAT.

Aspect de l'abbaye en 1802. — Enlèvement des tableaux de Mondaye. — Le Père Lemeunier, curé à Mondaye. — Le Père Goujon : ses vertus, sa mort, son tombeau.

— Mort du dernier général de Prémontré.— Le collége de Mondaye. — Fondation de la Trappe de Mondaye. — Vie austère des Trappistines. — Mmes de Châteaubriand, de Graville et Élizabeth Plet. — Départ des Trappistines. — Leur cimetière. 436

CINQUIÈME PÉRIODE.

LA RESTAURATION DE L'ABBAYE.

CHAPITRE UNIQUE.

RÉTABLISSEMENT DE L'ABBAYE DE MONDAYE.

Ruines de nos abbayes en Normandie. — Le souvenir des Prémontrés à Mondaye. — Affaire des tableaux de Mondaye. — Acquisition des bâtiments claustraux. — Les trois bienfaiteurs. — Installation des premiers religieux. — Érection canonique du monastère. — Fondation du prieuré de Balarin. — Restauration de l'église. — Nomination du trente-huitième abbé. — Fêtes de la Bénédiction. 455

CONCLUSION.

Le passé et l'avenir de l'abbaye. 479

APPENDICE.

Discours de M. l'abbé Lecoq. 493

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

Monseigneur HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

M. FERRAND, préfet du Calvados.

R. P. Jean-Chrysostome de SWERT, abbé des Prémontrés de Tongerloo (Belgique).

R. P. Aloysius FRANCK, abbé des Prémontrés de Parck (Belgique). (3 exempl.)

R. P. EDMOND, abbé des Prémontrés de St-Michel-de-Frigolet, près Tarascon. (10 exempl.)

R. P. GERMAIN, abbé de Notre-Dame-de-Grâce à Briquebec (Manche).

M. l'abbé MABIRE, vicaire-général, chanoine de Bayeux.

Dom Paul PIOLIN, religieux Bénédictin de Solesmes (Sarthe).

MM. ADELUS (Ernest), banquier, à Granville.
ADELUS (Hippolyte), banquier, à Granville.
AGNÈS (l'abbé), professeur à Sainte-Marie, près Caen.
ALEXIS (Mme), à Cherbourg.
ALLARD (l'abbé), vicaire à Fontenay-le-Marmion.
ANNE, instituteur, à Anguerny.
ANNE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame de Vire.
AUVRAY (René-François), curé de Trungy. (2 ex.)
AUVRAY (l'abbé), chapelain de la communauté de Blon. (2 exempl.)
AUVRAY, curé de Tracy-sur-Mer.

MM. BARRETTE (l'abbé), curé de Condé-sur-Seulle.
BASLEY, curé de Colleville-sur-Mer.
BELLAMY (Mme), rue de Geôle, à Caen.
BELLÉE, curé-doyen de Douvres.
BELLISSENT, notaire, maire de Lingèvres.
BELLISSENT (ARMAND), propriétaire, à Parfouru-sur-Odon.
BERNARD (l'abbé), premier vicaire à Percy (Manche).
BÉQUET, propriétaire, à Caen.
BERTRAND (l'abbé), vicaire à la Ferrière-aux-Étangs (Orne).
BISSON, curé d'Épinay-sur-Odon.
BOBOT, curé de La Ferrière-aux-Étangs (Orne).
BOSQUAIN (l'abbé), chapelain de la Congrégation, à Lisieux.
BOURGES (l'abbé), aumônier au Bon-Sauveur, Caen.
BOURGES (PIERRE), propriétaire, à St-Georges-d'Aunay.
BOURON, curé de Machecoul (Loire-Inférieure).
BRARD (l'abbé), chapelain des Bénédictines de Caen.
BRÉARD, curé de St-Étienne de Caen.
BRÉE (l'abbé), vicaire de St-Pierre de Caen.
BRIAND (l'abbé), chapelain de l'Hôtel-Dieu de Bayeux.
BRIQUET (ALBERT), pro-secrétaire de l'Évêché de Bayeux.
BRISSET (l'abbé), vicaire au Tronquay.
BROTHELAND (l'abbé), vicaire de Ste-Trinité de Cherbourg.
BUGUET (PAUL), curé de Saires-la-Ferrière (Orne).

CHAMBELLAN (R. P.), maison de Jésus, à Poitiers.
CHANTEREAU, curé d'Annebecq.
CHANTREUIL (PAUL), curé de Torteval.
CHARLOTTE (LÉON-AIMÉ), chanoine honoraire, à Bayeux.

MM. CHATEL, archiviste du département du Calvados (2 ex.)
CHÉNEL, libraire, à Caen.
CHOLET (EDMOND), curé d'Ouffières.
COLOMBIER (R. P.), maison St-Michel, à Laval.
CONSTANT, mandataire général de Mme la marquise de Briges. Dampierre.
COQUARD (CLÉMENT), curé de Guibray. (3 exempl.)
COSSON (l'abbé), vicaire de St-Étienne de Caen.
COTENTIN, adjoint au maire de Trungy.
COTTUN (l'abbé), vicaire de St-Pierre de Caen.
CULLERON, propriétaire, à Juaye-Mondaye.

D'ARTHENAY (Mme), au château de Bernières-Bocage.
DAUGE, curé de St-Exupère de Bayeux.
DAUGER (le baron), au château d'Esquay-sur-Seulles.
DE BANVILLE, propriétaire, à Caen.
DE BARRY (l'abbé), professeur au Séminaire de Sommervieu.
DE BONNECHOSE (ALEXANDRE), à Monceaux.
DE BOURMONT (le comte), à Maltot.
DE BROGLIE (le prince RAYMOND), au château de St-Georges-d'Aunay. (2 exempl.)
DE BRUNVILLE (FÉLIX), à Tournay-sur-Odon. (2 ex.)
DE BRUNVILLE (HENRI), à Tournay. (2 exempl.)
DE BRUNVILLE (EUGÈNE), à Tournay. (4 exempl.)
DE CAMBON (Mme la baronne), au château de Juaye. (2 exempl.)
DE CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis), au château de La Cambe.
DE CYRESME, à Martragny.
DEDOUIT, libraire, à Caen.
DE FLAMBART, à Carcagny.
DE GAUTRET (Mme la comtesse), au château de Longraye.

MM. DE GLANVILLE, directeur de l'Association normande, au château de Vauville, près Pont-l'Évêque

DE GRANDVAL (Mlle ODETTE), au château de St-Denis-Maisoncelles.

DE GRÉCOURT, au château de Bernières-Bocage.

D'HEUDREVILLE (Mme), au château de Glatigny, près Lisieux.

DELARUE (Mme), rue des Chanoines, à Bayeux.

DELATROETTE, curé de St-Jacques de Lisieux.

DELATROETTE, curé d'Englesqueville.

DELAUNAY, architecte de la ville de Bayeux.

DELAUNE (FRANÇOIS-PROSPER), propriétaire, à Tessy-sur-Vire.

DELAUNE (ALZIMIR), élève de philosophie, à St-Lo.

DELAVILLE (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Caen.

DENJOY (Mme), à Ste-Catherine, près Lespare (Gironde).

DE PANTHOU (JOSEPH), propriétaire, à Évrecy.

DE PARFOURU, au château de Parfouru.

DÉREL (l'abbé), vicaire de St-Jacques de Lisieux.

DE ROTZ (NORBERT), propriétaire, à Bayeux.

DESCHAMPS (l'abbé), vicaire à St-Jacques de Lisieux.

DESLOGES (l'abbé), vicaire à St-Jean de Caen.

DESNOYERS (CHARLES), à Bayeux. (2 exempl.)

DÉSOBEAUX (l'abbé) au grand-séminaire d'Aix.

DÉTERVILLE, curé de Mosles.

DE TOUSTAIN (le comte), au château de Vaux-sur-Aure.

DE T'SERCLAS (Mme HÉLÈNE), à Bruxelles.

DE VACOGNES (MAURICE-ALFRED), à St-Charles-de-Percy.

DE VALHÉBERT (Mlle), à Caen.

D'IZARN (le baron), à Nantes (Loire-Inférieure).

DO (l'abbé), chapelain de la Visitation, à Caen.

DOMIN (l'abbé), chapelain de l'Hospice St-Louis, à Caen.

MM. d'OSSEVILLE (le comte L.), à Caen.
d'OUFFIÈRES de GILLÈS, au château de Curcy.
DUBOIS-FIERVILLE, libraire, à Bayeux. (36 exempl.)
DUBOIS-OUDIN, rue St-Martin, à Caen.
DUBOIS (l'abbé), vicaire de Cahagnes.
du BOUILLONNEY, au château du Mesnil-Vicomte (Orne).
DUCLOS (Mme), propriétaire, à Nonant.
du MANOIR de JUAYE (le comte), au château de Juaye. (3 exempl.)
du NEUGERMAIN, curé de Tournebu.
DUPONT (Gustave), conseiller à la Cour d'appel, à Caen.
DUPONT, curé de Ste-Anne de Vire.
DUVAL (Désiré-Laurent), chanoine honoraire, curé-doyen du Teilleul.
DUVELLEROY, chanoine, secrétaire de l'évêché de Bayeux.

ÉLIA, à Caen.
ÉLIE (l'abbé), vicaire à la cathédrale de Bayeux.
ÉNAULT (Mme), à Caen.
EUDIER (Léon), propriétaire, à Juaye-Mondaye.

FAINS (Eugène), à Montabot (Manche).
FAUCON, curé de St-Vigor-le-Grand.
FAUCON (l'abbé), vicaire de St-Jacques de Lisieux.
FEUILLET (Mlle Désirée), à Bayeux.
FIERVILLE, propriétaire, à Bayeux.
FONTAINE (Mlle), institutrice à Colleville-sur-Mer.
FORMIGNY de LA LONDE, au château de La Londe.
Frère Directeur de l'École chrétienne, à Bayeux.
FURON (l'abbé), chapelain au Bon-Sauveur, à Caen.

GAHÉRY, professeur au collége de Lisieux.

MM. GAHÉRY, curé de Couvain (Orne).
GALLOT (l'abbé), chapelain de la Miséricorde de Caen.
GAMBILLON, curé de Carquebut (Manche). (3 exempl.)
GARNIER (GEORGES), avocat, à Bayeux.
GAUGAIN, président de la fabrique de Bretteville-sur-Laize.
GAUGAIN, rue Singer, à Caen.
GAUTIER (R. P.), supérieur de Sainte-Marie de Caen.
GAUTIER (l'abbé), vicaire de St-Jean de Caen.
GEFFROTIN (l'abbé), vicaire de St-Martin-des-Besaces.
GÉRARD (le baron), au château de Barbeville. (2 ex.)
GERVAIS (CHARLES), avocat, à Caen.
GILBERT (R. P.), prieur des Prémontrés de Balarin (Gers). (4 exempl.)
GILLES, curé de Bricqueville.
GOMBERT, constructeur-armateur, à Granville.
GOSSELIN, curé d'Étréham. (2 exempl.)
GOUSSIAUME (Mlle CÉLINE), à Juaye-Mondaye.
GOUSSIAUME (Mlle CLÉMENCE), à Bernières-Bocage.
GRAFFET (Mlle BLANCHE), au couvent des Bénédictines de Bayeux.
GRANDIN, curé de Monceaux.
GRAVEREAU, propriétaire, à Bayeux.
GREFFIN, curé de Chouain. (3 exempl.)
GROBON (H.), imprimeur, à Bayeux.
GROUET, curé de St-Ouen de Caen.
GRUSSE-DAGNEAUX (AUGUSTE), propre, à Lingèvres.
GUÉRIN, chanoine titulaire, à Bayeux.
GUÉRIN (l'abbé), vicaire à Trouville.
GUERNIER (l'abbé), aumônier de l'Hospice St-Louis, à Vire.
GUEROULT, curé de Subles.
GUESDON, curé de Martragny.
GUILLET (ARSÈNE), propriétaire, à Couvert

MM. HARDOUIN (Mlle CORALIE), propriétaire, à Caen.
HATAT (LOUIS), curé d'Amayé-sur-Orne.
HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), inspecteur de l'Académie de Caen.
HÉBERT, curé d'Arromanches.
HÉBERT, curé d'Aignerville.
HÉDOUIN (l'abbé), vicaire à Condé-sur-Vire (Manche). (2 exempl.)
HÉRILS, curé du Mesnil-Patry.
HERLOFSEN, sous-lieutenant au 14e Dragons. (3 ex.)
HEUDES, curé de Ryes.
HEURTIN, curé de Verson.
HEURTIN (l'abbé), vicaire à St-Jean de Caen.
HUE, curé de Tour.
HUE, propriétaire, à Bayeux.

IMGARDE DE LEFFEMBERG (HENRI), à Bayeux.

JALU (ROMAIN), à Bayeux.
JEANNE, curé d'Ellon.
JEANNE (l'abbé), vicaire de Villers-Bocage.
JEANNE (Mlle VÉRONIQUE), institutrice à Juaye-Mondaye.
JUMELIN (ALEXANDRE), propriétaire, aux Pieux (Manche).

LABUTTE (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché.
LAHOUSSE, curé du Tronquay.
LANGLOIS (l'abbé), curé de Noron (Balleroy).
LE BAS, notaire, à Tessy-sur-Vire.
LE BLANC, curé de Dampierre.
LE BLANC-HARDEL, imprimeur-libraire, éditeur, à Caen.
LE BLOND (GEORGES et ROBERT), à Balleroy. (2 exempl.)
LE BRETON, curé de Ste-Honorine-du-Fay.
LE BOSQUAIN, curé d'Hérouvillette.

MM. LECOINTE, curé de Cormelles.
LECONTE, curé de Brémoy.
LECOQ, curé-doyen de St-Jean de Caen. (4 exempl.)
LECOQ (l'abbé), vicaire de St-Gilles de Caen.
LECOUVREUR, curé de St-Laurent de Bayeux.
LEFÊVRE (Mme), à St-Georges-d'Aunay.
LE FRANÇOIS, notaire, à Cheux.
LE GOST-CLÉRISSE (veuve), libraire, à Caen. (50 ex.)
LEGOUCHE (l'abbé), ancien principal du collége de Vire
LE GOUIX, curé d'Authie.
LE GRAND, curé de St-Julien de Caen.
LE GRAND (l'abbé), vicaire de Montchamps-le-Grand.
LEGRIN (Albert), avocat, à Cherbourg.
LE HARDY (Gaston), maire de Rots. (2 exempl.)
LE LARGE, curé de St-Loup-Hors.
LEMARINIER (Mme veuve), propriétaire, à Caen.
LEMAZURIER (Mlle), à La Délivrande.
LEMONTIER, curé de Loucelles.
LE NORDEZ (l'abbé), directeur de l'institution Saint-Jean, à Coutances.
LEPAREUX, agent d'affaires, à Tilly.
LE PETIT, curé-doyen de Tilly.
LE PRÊTRE, curé de Longues.
LEROUGE (Edmond), maire à St-Vigor-le-Grand.
LEROUILLY, curé de Coulvain.
LE ROUX, curé de Montchamps-le-Grand.
LE SIEUR (Joseph), pharmacien, à Bayeux.
LETOURNEUR (l'abbé), vicaire de Notre-Dame de Caen.
LEVENEUR, propriétaire, à Caen. (2 exempl.)
LEVERRIER (l'abbé), vicaire à Bretteville-sur-Laize.
LIVET (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Guibray.
LOISEAU (Mlle), institutrice, au château de Bernières-Bocage.
LOISEL, curé-doyen de St-Sylvain.

MM. LOUVEL (l'abbé), à Fervaques.
LOUVET (Élisée), juge de paix du canton de Balleroy.
LOUVET (l'abbé), vicaire à Livry.
LUBIN (Mlle), propriétaire, à Juaye.

MABIRE (Adolphe), conservateur des Hypothèques, à Bayeux.
MAILLARD, curé de St-Martin-des-Besaces.
MALLET (Eugène), à Lingèvres. (2 exempl.)
MANCHON (l'abbé), à St-Jean de Caen.
MAUPAS, propriétaire, à Bayeux.
MARESCOT, curé de Mestry.
MARGRIE (l'abbé), vicaire de St-Pierre-sur-Dives.
MARIE, curé-doyen d'Évrecy.
MARIE, curé du Manoir.
MARIE, curé de Gueron.
MARIE, curé de La Ferrière-aux-Doyen.
MARIVINGT, curé de Notre-Dame de Vire.
MARTINIÈRE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame de Vire.
MASSINOT, curé d'Audrieu.
MAUGER (l'abbé), précepteur au château de Maltot. (2 exempl.)
MESNIL (l'abbé), vicaire de chœur à la cathédrale.
MONCOQ (l'abbé), maître de pension, à Caen.
MOREL (l'abbé), vicaire à Livarot.
MULLOIS, curé d'Olendon.
MURIE (Romule), architecte de la ville de Flers (Orne).
MONNIER (Mme), propriétaire, à Rouen.

NIQUET (l'abbé), professeur à Sommervieu.

OLIVE, propriétaire, à Bayeux, maire d'Ellon. (2 ex.
ONFROY (Auguste), curé d'Éterville.

MM. OLIVIER (Auguste), négociant, à Elbeuf (Seine-Inférieure) (2 exempl.).

PANCHET-BELLEROSE, artiste peintre, Bayeux.
PAVIE, curé-doyen de Caumont-l'Éventé.
PELCOQ (l'abbé), vicaire de Mondol (Ille-et-Vilaine). (6 exempl.)
PELCOQ (François), propriétaire, à Juaye. (2 exempl.)
PÉPIN (l'abbé), chepelain de Charité de Caen.
PÉPIN, curé de Neuilly-le-Malherbe.
PÉPIN, curé de La Villette.
PÉPIN (Mme), au Tourneur.
PERRARD (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-sur-Vire.
PHILIPPE (l'abbé), curé de Cléville.
PHILIPPE (l'abbé), vicaire à Thury-Harcourt.
PICARD (Ernest), receveur des Contributions indirectes, à St-Sever.
PICHARD, curé de Margueray (Manche).
PIERRE, pharmacien, à Bayeux.
PINEL, curé de Parfouru.
Frère PIONIUS, directeur des Écoles chrétiennes, à Caen.
PLAISANCE, curé de Vaubadon.
POITRON, curé de Lingèvres. (2 exempl.)
POUPINEL (l'abbé), vicaire de St-Jacques de Lisieux.
POUYER (l'abbé), professeur à Sainte-Marie de Caen
PRÉMONT (Léon), vice-président du Tribunal civil de Caen.
Prieure (Mme la) des dames Bénédictines de Bayeux.
Prieure (Mme la) des Bénédictines de Caen.
PROD'HOMME (l'abbé), vicaire de St-Étienne de Caen.

QUEILLÉ, curé d'Arganchy.
QUEILLÉ, curé de Montamy.

MM. RAMON, lithographe, à Caen.
REGNAULT, curé d'Agy.
RENOUL (François-Aimé), au Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure).
RETOUT, curé de St-Martin-des-Entrées.
RÉVÉRONY, curé de St-Pierre de Caen.
RIVIÈRE, curé de Bretteville-sur-Laize.
RIVIÈRE (Mlle Alméria), institutrice, à Nonant.
ROUSSEL, curé-doyen de Fontenay-le-Marmion.
ROUSSY, banquier, à Caen.
RUEL (l'abbé), vicaire de St-Pierre de Caen.

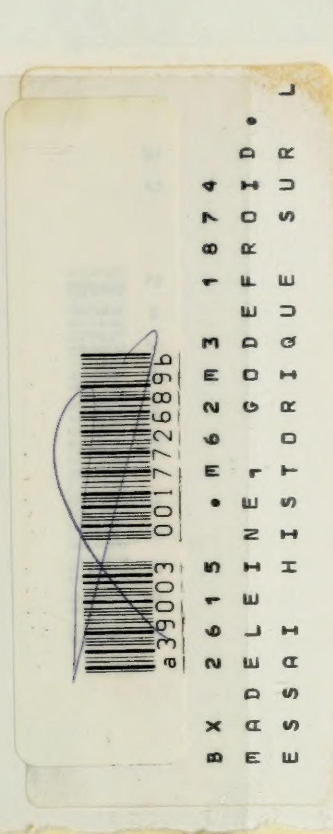
SADOT, pharmacien, à Pont-l'Abbé-Picauville (Manche).
SALLÉ (Auguste), propriétaire, à Cherbourg.
SAUNIER, négociant, à Caen.
SAUVEGRAIN, sous-lieutenant au 18e Dragons.
SÉBIRE (Félix), typographe, à Bayeux.
SENOT de LA LONDE, au château de Parfouru-l'Éclin.
SEVAUX (Arsène), à Montabot.
Sœur MARIE-AUGUSTIN, supérieure des Ursulines de Nantes.
Sœur MARIE DE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE, supérieure de la Vierge-Fidèle. (2 exempl.)
Sœur MARIE DE SAINT-JOSEPH, supérieure de la Charité de Bayeux. (3 exempl.)
Sœur SAINT-PACOME, supérieure de la Providence de Lisieux.
Sœur MARIE DE SAINTE-ANNE, supérieure de la communauté de Blon.
Sœur SAINT-ALPHONSE, religieuse à l'Hospice de Pont-l'Évêque.
SOREL, médecin, à Pont-de-l'Arche (Eure).
SOULOY, curé de Neuilly-l'Évêque.
SUARD (l'abbé), vicaire de Tallevende-le-Grand.

MM. Supérieure des chanoinesses Prémontrées, à Ste-Sophie de Toro (Espagne).
Supérieure des Trappistines de la Cour-Pétral (Eure-et-Loir).
Supérieure de la Charité de Caen.
Supérieure du Sacré-Cœur, à Isigny. (2 exempl.)
SURBLED (l'abbé), curé de Viessoix. (2 exempl.)
SUREAU (Mathilde), propriétaire, à Bayeux
SUZANNE (Gustave), agent-voyer, à Balleroy.

TALBOT (l'abbé), professeur, à Cherbourg.
TAUPIN (R. P.), au collége St-Joseph, à Poitiers.
TAVIGNY (Louis), ancien magistrat, à Bayeux.
THOMAS (R. P.), chanoine Prémontré, à Grimberghen (Belgique).
THOMAS (Jules-François), curé de Ranchy.
THOUROUDE, curé de Cauvicourt.
TRANCHAND, curé de Russy.
TRUFFAUT, curé de Geffosses-Fontenay.

VALLETTE (Auguste), propriétaire, à Cheux.
VANNIER-LIBERT (Mme), propriétaire, à Lisieux.
VASNIER, curé de Banneville-sur-Ajon.
VIEILLARD (l'abbé), vicaire de Ste-Trinité de Cherbourg.
VENGEON, curé de Croisilles.
VERRIER (l'abbé), chanoine, à Bayeux.
VILLAIN (Mlle), libraire, à Caen.
VOISIN, curé-doyen de Trévières.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.



a39003 001772689b
BX 2615 .M62M3 1874
MADELEINE, GODEFROID.
ESSAI HISTORIQUE SUR L

